

PIERRE SAMUEL DU PONT  
(DE NEMOURS)

# Collected Works

Edited by Benoît Malbranque

VOLUME I  
EARLY WRITINGS



INSTITUT COPPET



Pierre Samuel Du Pont  
(de Nemours)

*Collected Works*

Edited by Benoît Malbranque

*VOLUME I*

*EARLY WRITINGS*

Paris, 2021  
Institut Coppet



## INTRODUCTION

On introducing the first of multiple volumes offering the collected writings of the Physiocrat economist Pierre Samuel Du Pont (de Nemours)<sup>a</sup>, lengthy pages could be devoted to his merits or the tremendous heritage that he left, both intellectually and practically, on each side of the Atlantic. Yet on the assumption that a reader opening such a large book must have been motivated by more than a sense of curiosity, and his justification been more substantial than a pick at random, I shall confine myself presently to the assertion that on the part of the Institut Copet, and mine, it is our feeling that a duty has simply been performed, and justice rendered.

Nevertheless, the notoriety of Du Pont in the history of economic thought, the early American Republic, the French Revolution, as well as American business, does not explain the publication of his life's work in the original French with introduction and notes in English. If the idea of compiling hundreds of articles, booklets and books in a tidy English translation was certainly beyond audacity, offering this edited sum entirely in French was a project which, daunting as it may be, was perfectly feasible. However, the continuous interest that the American public has shown over the past centuries—as evidenced by several studies and biographies—for a man who has been for the nation at large a sort of adopted son, requires a sense of responsibility on the part of his biological parents, so to speak. The ties that bend Pierre Samuel Du Pont to both the United States and France are indeed very close, and are testimony to the long-standing friendship

<sup>a</sup> The exact spelling of his name is an issue in itself, and it occupied my mind for quite some time. The debate centers on four alternatives.

1° *Dupont*, most common in France, was how Samuel, father of our author, spelled his name, and how many family members also chose to write it. To this I could add that his fiancée, Mlle Le Dée, usually wrote *Dupont*, but, as we shall see, she was in fact terrible at spelling, and therefore this will prove nothing.

2° *Du Pont* was adopted by the young author and maintained without great consistency throughout most of his career, with the prime intention, I believe, to differentiate himself from his father.

3° *du Pont*, a quite similar way of writing, does also appear from time to time, although altogether there are relatively few instances.

4° *DuPont*, while not making much sense in French, was of course later adopted by the American company. Our author himself made some use of this particular way of writing in his early letters.

(The addition “de Nemours” was only introduced in a much later period of his life and career, and cannot be considered presently.)

*Du Pont*, being the most common, and a useful middle ground between the various spellings found in manuscripts and printed texts from that time, is my preferred option and will be used here.

As for the first name, it is commonly rendered as *Pierre-Samuel*. This issue is of a much lesser importance, because in society he was never called anything else than *Monsieur Dupont*, but it may be worthy to note that his first name was just *Pierre*. It is confirmed by a letter sent by Mlle Le Dée on June 29<sup>th</sup>, 1764, on the day of the official celebration of *Saint Pierre* (Saint Peter). (See below, letter 55, W2-5812, page 342.)

between the two countries, to which he contributed. Admittedly, Du Pont did not instantly recognize the United States as a potential land of opportunity, or at least, at the outset, the opportunities offered were ones he was not ready to seize. In his early years, his proficiency in English was also rather limited: Turgot states in 1767 that his friend would necessarily find himself in need of an interpreter to decipher a letter written to him in that language.<sup>a</sup> Yet America is where he ultimately found refuge, and it is in Wilmington, Delaware, that came to end a life full of twists and turns, ups and downs, which started in Paris three-quarters of a century earlier.

From an early age, Du Pont appears to us as honest, hard-working and devoted to the success of his ideas, capturing in his peculiar character both the innocence and the strength of the whole century. At times he raised to prominence and a sort of head-spinning glory, which he was supposedly ill-prepared to jugulate in his own heart, but dominated rather well; in other historical circumstances he faced disrepute, was mocked and ridiculed, and even imprisoned. A prolific author, he had launched or directed many short-lived publications, ambitioning a drastic shift in policies for which he certainly bore responsibilities, even if eventually he rarely enjoyed the privilege to witness their effect in practical reality. He once recounted to Voltaire, arguably boasting and bragging, how he had warned his wife Marie (née Le Dée), that one should never expect to sleep with a man bold enough to write for the public good (*j'ai toujours prévenu ma femme que lorsqu'on épousait un citoyen assez honnête et assez hardi pour écrire sur le bien public, il ne fallait jamais compter affirmativement coucher avec lui*<sup>b</sup>), and indeed in putting forward a rather revolutionary worldview he took a very uneasy position and suffered accordingly.

His early years, covered by the present volume, are portrayed in an important autobiographical document, the *Mémoires de P. S. Du Pont de Nemours adressés à ses enfants* (1792), and therefore his first stages of life—invariably crucial, as we know, even for someone governed by reason and who had the nerve to acknowledge misconduct and make amends—seem to come to light with a persuasive clarity. Yet the persistence of genuine myths, in their narrative, is definitively troublesome. Written by Du Pont for the purpose of glory and glorification, these *Mémoires* should never have been taken at face value. Although a conscientious historian, dealing recently with the years of the administration of *contrôleur-général* Clément Charles François de L'Averdy (1763-1768), may have expressed undue harshness when describing Du Pont's *Mémoires* as “a monument of bad faith” (*un monument de mauvaise foi*<sup>c</sup>), its calling into question is only natural. Through the distorting prism of the author's recollections for posterity, personal and official narrative do not necessarily correspond. Are in dis-

<sup>a</sup> Letter from Turgot to Pierre Samuel Du Pont, 6 October 1767 ; *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, ed. Institut Coppet, t. II, p. 592.

<sup>b</sup> Letter from Pierre Samuel Du Pont to Voltaire, 1<sup>st</sup> September 1769; *The complete works of Voltaire*, vol. 119, 1968, p. 202.

<sup>c</sup> Joël Félix, *Finances et lumières au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy, 1763-1768*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, p. 204.

pute, not only the role of Du Pont in certain events, but our whole understanding of them. What exactly, for instance, was Physiocracy in the 1760s, and how did it function as a school? On this and other issues, Du Pont's recollections add to our knowledge; yet their perspective is fairly one-sided and, therefore, questionable. To see a secondary actor taking center stage of his own volition is not only improper in the world of theaters, but in historical accounts as well. Certainly, when compared with other documents available to us, Du Pont's attempts to establish his own merits do not invariably fall short, but caution is always necessary on the part of his biographers, and on reading the text in this volume considerable attention should be given to verification and cross-referencing, in order to ensure a more nuanced report of his ideas and times.

What is more, the later disfigurement of the *Mémoires* by descendants of dubious intentions have further hindered its use for the improvement of knowledge. Mentions of the lowly status of numerous family members, which are the oldest known roots of the now successful American family, were almost invariably eliminated, along with some ironical or light comments made by the author, in his rather impetuous way of writing. One may wonder why the beauty and purity of the lotus, blossoming in mud, remains unacceptable for some. But more fundamentally, given the fact that this cleaned-up and rewritten version was actually printed in France in 1906, when the original manuscript remained in Delaware, along with the rest of the Du Pont papers, every historian who has had to work with this later version has failed to portray the man fairly, and was bound to fail.

What is pure and impure, graceful and disgraceful, is a matter to be left to the discretion of moral philosophers. The underlying issue is nonetheless one pertaining to the science of history. Following the wise rules set forth by ancient authors, such as Sallustius<sup>a</sup> or Tacitus<sup>b</sup>, anyone who feels sympathy or enmity for a particular writer should refrain from writing his biography. Owing to the impact and significance of the historical narrative, impassioned historians must withdraw and sit on the sideline, for the very reasons that force a judge to recuse himself in any proceeding of a trial in which he has a direct interest.

The last decades have seen the publication of several quality studies about Pierre Samuel Du Pont (de Nemours), and I benefited from and drew on most of them. There are nonetheless several important reasons why these work of scholarship did not exhaust the necessary study that must be undertaken in order to understand this author correctly. Ambroise Saricks<sup>c</sup>, for example, could not get his hands on some of the first printed texts of Du Pont, and he was unaware of the existence of important manuscripts shedding light in numerous ways on the ideas and actions of the author, such as those stored in Aix-en-Provence (Mirabeau Papers) and Laon (Archives départementales de l'Aisne). Furthermore, he discarded entirely—most li-

<sup>a</sup> Sallust, *Bellum Catilinae*, LI, 1-2; *Catiline's Conspiracy* (Batstone), Oxford, 2010, p. 35.

<sup>b</sup> Tacitus, *Annales*, I, 1, 3; *The Annals* (Yardley), Oxford, 2008, p. 3.

<sup>c</sup> Ambroise Saricks, *Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, University of Kansas Press, 1965.

kely under time pressure—the large correspondence received by Du Pont from the bride-to-be Marie Le Dée, a remarkable resource kept in Delaware and which remains basically untouched, even to this day. Mrs Fox-Genovese<sup>a</sup>, whose later work on the young Du Pont is altogether more fruitful and more precise, has similarly overlooked these manuscripts and this correspondence, and she occasionally finds herself helplessly raising questions which have received a definitive answer in some document or other.

The numerous letters sent by Mlle Le Dée are, in particular, extremely valuable. Du Pont and her fiancée wrote to each other very frequently, having often no possibility to meet and see one another. In a letter from March 1764, she explains how she is grateful to him for his letters, still sent every single day, when she, on the contrary, did not write.<sup>b</sup> Du Pont was working under great time pressure, but invariably found some time to write some lines to her, sometimes more, and some letters were up to 10 pages.<sup>c</sup> Sadly, we do not possess the letters sent by Du Pont, probably because he destroyed them on purpose after her death, wanting to leave no trace which he could find embarrassing. Mlle Le Dée expresses in her letters her constant desire for information, on the part of Du Pont, about his ongoing projects. “Tell me everything”, she wrote to him one day, “for I cannot possibly know too much.”<sup>d</sup> She received his writings as soon as published<sup>e</sup>, and even asked him several times to send her important letters that he got from Quesnay, Turgot or others, so that she could see them by herself and share their content around her.<sup>f</sup>

Mlle Le Dée’s lengthy and numerous letters contain many details about Du Pont’s character, helping us to understand who he was as a man. He was, at first, a man of honor, dignity and self-esteem, who did not satisfy himself with having a remarkable mind, as Mlle Le Dée notes one day, but who wanted people to truly notice it.<sup>g</sup> Over and above that, I cannot say what sort of service it will be to his biographers or to those who study his writings, to know that he enjoyed the company of women and easily caressed his fiancée, or that he went every Saturday to the theatre, liked gold, played occasionally in the lottery, or did not find dancing amusing; because I have not left such distinction in the hands of moral philosophers to retrieve it back from their hands at the first possible occasion.

But the details these letters contain on his working environment and close relation with François Quesnay and the marquis de Mirabeau, will be forever fruitful. The statement made by Du Pont in his *Mémoires*, that he

<sup>a</sup> Elizabeth Fox-Genovese (ed.), *The autobiography of Du Pont de Nemours* (Wilmington, Del.), Scholarly Resources, 1984.

<sup>b</sup> Letter 143, [Hagley, W2-5900], Jeudi 29 novembre 1764, p. 471.

<sup>c</sup> Letter 18, W2-5778, Mardi 6 mars 1764, p. 316.

<sup>d</sup> Letter 32, W2-5790, Samedi 31 mars 1764, p. 325.

<sup>e</sup> Letter 112, W2-5865, Jeudi 20 septembre 1764, p. 413.

<sup>f</sup> Letter 73, W2-5828, Jeudi 2 août 1764, p. 363.

<sup>g</sup> Letter 30, W2-5788, Mercredi 28 mars 1764, p. 323.



went to dine with him every day when he was in Paris<sup>a</sup>, is confirmed by Mlle Dée, who writes on several of such occasions that “whenever your doctor is in Paris, he gets furious when he does not see you, and therefore I should not bother you”<sup>b</sup>. Month after month, she expresses how “your doctor” or “the man Quesnay” (*le bonhomme Quesnay*)<sup>c</sup> is a great support for Du Pont’s burgeoning career and how his fiancé was well advised to work for him and under his constant scrutiny. “He is a real friend”, she once remarked, “and you are quite right to value, to love and to respect him... I would urge you (but you do not need it) to do everything you can for him, and he will be pleased, and so will you.”<sup>d</sup>

Du Pont’s relationship with the marquis de Mirabeau is slightly different. We know how they sharply disagreed on important topics such as religion, yet Mirabeau was impressed by this young man, and Du Pont himself found in him a mentor. In unpublished letters, he calls him “the sublime author of the *Philosophie rurale*, and a man deserving to serve as honorary president of every academy of agriculture”<sup>e</sup>, and Mlle Le Dée confirms that his fiancé told her numerous times how he valued Mirabeau’s work.<sup>f</sup> In one of the notes that Du Pont added to the booklet edition of a letter on large-scale and small-scale cultivation, he went as far as to say that he is honored to study the *Philosophie rurale* every single day<sup>g</sup>; although it might have been an overstatement.

The letters received from Mlle Le Dée also shed light on the writing, publishing and success of Du Pont’s first book, *De l’Exportation et de l’Importation des grains*, centered on the issue of the free trade of grain. The difficulties encountered are discussed every day. Long after the publication, we are also told that its author was having regrets for not having it made lengthier and more detailed<sup>h</sup>, a claim similarly expressed, at the same time, in a letter found in the Archives départementales de l’Aisne.<sup>i</sup>

The final manuscript was sent to the publisher around February 15<sup>th</sup>, and Du Pont spent most of the year 1764 working on other projects. Very few of them have materialized in some sort of publication or other, and without the help of his fiancée’s letters, along with the documents from the Archives départementales de l’Aisne, it would be forever impossible to know what exactly was occupying his time aside from a few articles given in the *Gazette du commerce* and later published as a booklet. Of the three books mentioned in the documents, respectively on taxation, luxury, and commerce, the first one was arguably the most important of all. Du Pont

<sup>a</sup> Mémoires de P.-S. Du Pont de Nemours adressés à ses enfants, p. 114.

<sup>b</sup> Letter 51, W2-5808, Vendredi 22 juin 1764, p. 339.

<sup>c</sup> Letter 117, W2-5871, Mercredi 26 septembre 1764, p. 418.

<sup>d</sup> Letter 122, W2-5877, Dimanche 7 octobre 1764, p. 433.

<sup>e</sup> Lettre à M. le président Labouret, 15 septembre 1764, p. 292.

<sup>f</sup> Letter 105, W2-5858, Lundi 10 septembre 1764, p. 397.

<sup>g</sup> Note added in the booklet edition of the Lettre sur la grande et la petite culture, note 1 p. 281.

<sup>h</sup> Letter 106, W2-5859, Mercredi 12 septembre 1764, p. 400.

<sup>i</sup> Lettre à M. le président Labouret, 15 septembre 1764, p. 292.

was to prepare a new and annotated edition of Mirabeau's *Théorie de l'impôt*, which first appeared in 1760.

Du Pont was of course very eager to find a stable job, providing enough income for him to marry his sweetheart, and he considered various opportunities or openings. Once, a prince from Poland made inquiries but Mlle Le Dée proved reluctant to follow along. "It is very flattering for the king of Poland or this young prince that you have recently met, to have shown interest in you; but my dear, it seems that it would require us to live in some nasty country and it makes me afraid even thinking about it."<sup>a</sup> Another time, we are told that Turgot, in Limousin, was considering having Du Pont serve as his first secretary, but similarly this did not take shape.<sup>b</sup>

During all that year, he worked a lot, although maybe not as fruitfully as he and his fiancée could have hoped. She was constantly asking him to be careful of his health and feared the effects of an excessive workload. "Rest well, dear, for the sake of your work, and for mine too, because I cannot help thinking that you are quite sensitive and that your book is killing you"<sup>c</sup> she wrote to him in January. "You work during the day and during the night and stay until 4 without eating. You really want to get ill, don't you?"<sup>d</sup> she asked again in March.

Although his first writings were received well, his position was still unstable. "Be strong, dear, it seems to me that the most difficult part is behind you", wrote Mlle Le Dée in March, "you are known, surely this will be enough for all those who want to be useful to you and who certainly need your talents."<sup>e</sup> Yet this was not enough, nor for them, nor certainly for Mlle Le Dée's father, who did not want to hear about her daughter having any sort of romance with a man still wandering around with no fortune of his own and no real job. In fact, he acted carefully, kept track of his daughter's every move, and on discovering that she was still writing secretly to *M. Dupont*, he got mad, brought her to a house far from Paris and kept her under tight scrutiny. Mlle Le Dée was resourceful, her maid and a drunkard by the name of Berget, that she paid, took letters over to Du Pont whenever they could, and obtained his answers. Yet on New Year's eve, she could only lament that "on the day of Christmas, 25 of this month, it has been four months since I last saw my darling here"<sup>f</sup>. Thus ended a very eventful year, full of ups and downs, which probably reinforced Du Pont's willingness to succeed and make a name for himself, and quickly.

Benoît Malbranque

<sup>a</sup> Letter 143, W2-5900, Jeudi 29 novembre 1764, p. 470.

<sup>b</sup> Letter 150, W2-5907, Mercredi 19 décembre 1764, p. 479.

<sup>c</sup> Letter 7, W2-5766, Vendredi 27 janvier 1764, p. 306.

<sup>d</sup> Letter 18, W2-5778, Mardi 6 mars 1764, p. 315.

<sup>e</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>f</sup> Letter 155, W2-5912, Lundi 31 décembre 1764, p. 486.

*Collected Works*  
*of Pierre Samuel Du Pont (de Nemours)*

*Edited by Benoît Malbranque*

*VOLUME I*  
*EARLY WRITINGS*

All notes given with a number are from the author; those given with a letter are from the editor.



LOOKING BACKWARD.  
DU PONT'S REMINISCENCES OF HIS YOUTH

*Mémoires de P.-S. Du Pont de Nemours adressés à ses enfants*

[Hagley, W2-4796. — Published in 1906 as *L'enfance et la jeunesse de Dupont de Nemours racontées par lui-même*, with a great number of edits.]

*Rectitudine sto.* <sup>a</sup>

De Corneilles<sup>b</sup>, le 4 septembre 1792.

Incertain, mes chers enfants, si j'aurai jamais le bonheur de vous revoir et de quelle manière je sortirai de ma retraite actuelle<sup>c</sup>, je crois devoir en profiter pour vous donner sur votre famille plusieurs renseignements qui vous sont nécessaires et sur ma vie une notice qui vous sera au moins agréable.

Je trouverai moi-même de la douceur à vous écrire une très longue lettre. Elle sera divisée par chapitres que je vous ferai passer successivement.

Si le dénouement arrivait avant la fin de l'histoire, vous suppléerez aux lacunes comme vous pourrez.<sup>d</sup>

CHAPITRE I

*Ce que je sais de ma famille paternelle.*

Notre famille est protestante, et normande. J'y ai trouvé l'opinion établie qu'elle est originaire de Bretagne ; et la même opinion se trouvant dans la famille des MM. *Du Pont* des environs de *Vire*<sup>e</sup>, aujourd'hui banquiers à Paris, qui nous sont alliés par Mme Le Dée, fille d'une *Du Pont*, il n'est pas impossible que nous soyons leurs parents éloignés, mais je n'ai point d'actes qui le prouvent.

Je ne me connais aucune présomption de parenté avec aucune autre famille *Du Pont*. Notre nom est extrêmement commun dans tous les pays et dans toutes les langues. *Pontius* chez les Latins, *Pontio* que nous traduisons

<sup>a</sup> Standing firm.

<sup>b</sup> In Eure, Calvados.

<sup>c</sup> As I do not wish to anticipate later discussions and findings, or provide conclusions out of context, in a volume dealing solely with the youth years of *Du Pont*, suffice to say, on these circumstances, that in September 1792, in the midst of the most turbulent time in the French Revolution, he had fled Paris and found refuge in a cottage, property of a sir Harmand, whose wife was a cousin of Marie Le Dée (later Mme *Du Pont*). He stayed there in hiding from September 2<sup>nd</sup> to November 3<sup>rd</sup> 1792.

<sup>d</sup> Naturally, this introductory note is also a literary device.

<sup>e</sup> In 2006, this city, located in Calvados, Normandie, was associated with other surrounding towns to form the new city of Vire-Normandie.

*Ponce*, chez les Espagnols et les Portugais, *del Ponte* chez les Italiens, *von Brück* chez les Allemands, *van Brugh* ou *van Breughen* chez les Hollandais et les Flamands, *Bridge* chez les Anglais, *Mostowski* chez les Polonais, s'appliquent également au familles qui descendent d'un *guerrier* distingué par la défense d'un pont, d'un *châtelain* chargé de garder un pont, d'un *architecte* célèbre pour avoir bâti un pont, d'un *péager* percevant un droit au passage d'un pont, ou d'un *enfant trouvé*<sup>a</sup> sur un pont. Il y a eu partout un grand nombre d'hommes dans quelqu'un de ces cinq cas et surtout dans les deux derniers, d'où suit qu'il y a eu beaucoup de Du Pont de toute profession et de tout rang, mais surtout dans la classe la moins illustre.

Quant à ceux dont nous descendons je ne puis remonter qu'à mon bisaïeul<sup>b</sup> qui s'appelait *Abraham du Pont*. Le premier acte que j'aie qui le concerne est le contrat d'acquisition des deux petites maisons que je possède à Rouen, lesquelles par conséquent sont très vieilles. <sup>c</sup> Il est désigné par les qualités d'honorable et sage marchand. Le commerce qu'il faisait à Rouen et dans les foires de Normandie était particulièrement en chaudières et ustensiles de cuisine.

Il paraît qu'il avait un frère nommé *Jean* ou *Jonas* qui s'est établi en Hollande, à Rotterdam, et duquel descendent par mâles :

1° M. *Jonas du Pont* comme lui marchand et fabricant de chaudrons à Rotterdam, qui est venu à Paris en 1742 ou 1743 et y a longtemps logé chez mon père. M. N. du Pont, fils du précédent, qui est aujourd'hui premier médecin de la ville de Rotterdam, et qui a fait ses études de médecine à Paris. Il a quatre ans de plus que moi. C'est un homme de mérite, petit, bien fait, d'une figure agréable tout à fait ressemblante à celle de mon père et de ma sœur. Il a été fort amoureux de cette dernière et a manqué de l'épouser. Je ne me rappelle plus ce qui a empêché ce mariage convenable à tous les égards. Je crois que ma sœur n'était pas assez riche.

J'ai fait avec M. du Pont le médecin quelques études d'anatomie. Nous nous aimions beaucoup, et nous avons conservé correspondance de loin en loin.

2° MM. *du Pont* qui ont passé de Hollande en Angleterre et qui sont joailliers à Londres ; il y en avait un joaillier du Roi d'Angleterre en 1756. Je ne sais pas leur filiation. MM. *du Pont* de Hollande, qui ont conservé avec eux des relations suivies, la savent.

Par femmes :

1° M. *Mesnil*, joaillier à Rotterdam, fils d'une demoiselle *du Pont*, tante de *Jonas* dont je viens de parler.

M. *Mesnil* est venu en France avec M. *Jonas du Pont* et a également logé chez mon père. Il avait une ou deux sœurs.

<sup>a</sup> Before the establishment of special *tours* in churches and public institutions, children were abandoned in various places by impoverished parents or single mothers wanting to conceal the fruit of their sin.

<sup>b</sup> In fact *trisaïeul* or 3rd-great-grandfather.

<sup>c</sup> These two houses are situated rue des Bons-Enfants and rue Écuyère. (H. A. Dupont, *L'enfance et la jeunesse*, etc., henceforth shortened to H.A.D.)

Il a un fils et une fille. Le fils est venu nous voir il y a environ quinze ans, vous pouvez vous le rappeler, il a passé environ un mois au Bois-des-Fossés. C'est un fort bon enfant.

2° M. Pierre *Fouquet*, peintre et marchand de tableaux à Amsterdam, fils ou d'une demoiselle du Pont ou de la sœur de M. Mesnil le père.

M. *Fouquet* jouit d'une grande fortune, il a fait trois ou quatre voyages en France, à Paris, le premier desquels j'ai été fort lié avec lui. Il est marié et a plusieurs enfants. Son correspondant à Paris est M. *Féline* le banquier, rue Quincampoix.<sup>a</sup>

La raison pour laquelle je crois que MM. *du Pont*, *Mesnil* et *Fouquet* de Hollande descendent d'un frère de mon bisaïeul, est que leur parenté avec nous n'est pas douteuse ; qu'elle est reconnue par une correspondance suivie, et une cohabitation respective dans les voyages d'un pays à l'autre entre les *du Pont* de France et ceux de Hollande ; et que je ne trouve pas depuis mon bisaïeul le point de jonction, d'où je conclus que l'ancêtre commun était mon trisaïeul et que MM. *du Pont* de Hollande descendait d'un fils d'*Abraham du Pont* de Rouen.

Il faudrait leur écrire pour éclaircir le degré de parenté ; savoir quels sont ceux de nos autres parents hollandais dont je puis n'avoir pas connaissance ; enfin quelle est la filiation de MM. *du Pont* d'Angleterre descendant de la branche hollandaise, avec lesquels nous n'avons jamais eu de relations directes.

Mon bisaïeul a eu deux fils.

L'aîné, *Jean du Pont*, qui fut mon aïeul, est demeuré à Rouen, y a continué la profession de son père.

Le second, *Abraham du Pont*, a quitté la France peu après la Révocation de l'Édit de Nantes. Il est passé en Amérique à la Caroline.<sup>b</sup>

À raison de son émigration et de la portion de ses droits dans l'héritage paternel, la Régie des biens des religionnaires fugitifs s'était mise en possession de *quarante livres* de rente sur une des deux maisons restées à la famille. Cette rente m'a été remise par arrêt du Conseil sous le ministère de M. de Malesherbes, peu avant la loi générale rendue par l'archevêque de Sens pour restituer tous ces biens aux familles : loi qui n'a pas empêché l'Assemblée nationale constituante d'ordonner encore la même chose par un décret, et l'Assemblée nationale législative de renouveler le même ordre. Ce qui abonde ne vicie pas, et montre seulement en cette occasion que les lois ont toujours été faites avec beaucoup de légèreté et de négligence ; l'Assemblée constituante ne voulut pas m'écouter quand je lui dis qu'elle décréterait ce qui était déjà ordonné depuis deux ans par une déclaration du Roi. Reste que nous avons quatre titres au lieu d'un pour jouir de nos qua-

<sup>a</sup> Mrs. Fox-Genovese incorrectly gives *Toline* (*Autobiography*, p. 83). In its list of bankers in Paris, the *Almanach du voyageur à Paris* (ed. 1783, p. 87) has an entry for « Louis Féline, rue Quincampoix ».

<sup>b</sup> The edict of Fontainebleau, signed on October 18th, 1685, revoked the Edict of Nantes (1598), which had granted extended rights for Protestants. Carolina only separated a few decades later into *North* and *South*.

rante livres de rente. Il serait fâcheux de les perdre sous prétexte d'émigration lorsque je suis au centre du royaume.

Mon grand oncle *Abraham* s'est marié à la Caroline. J'ignore le nom de sa femme, le nombre de ses enfants et ce qu'ils sont devenus. Je sais seulement qu'une de ses filles y a épousé un M. May, Suisse bernois, d'une des familles des deux cent souverains de Berne, et que j'ai vu dans mon enfance leur fils *Rodolphe May* qu'on envoyait de la Caroline à Berne, où l'on disait que la fortune était assurée par les baillages que les seigneurs de Berne donnent à leurs parents exclusivement. Il était un peu plus âgé que moi et doit, s'il vit toujours, avoir aujourd'hui de *cinquante à soixante ans*.

Mon père était oncle à la mode de Bretagne de *Rodolphe May* ; j'en suis cousin issu de germain ; vous en êtes petits cousins. Cette alliance pourrait être de quelque utilité en Suisse, si de révolutions en révolutions, le gouvernement de Berne n'est pas renversé, comme il est vraisemblable qu'il le sera. D'ailleurs il est toujours bon de connaître ses parents. On ne sait d'où l'on peut recueillir des successions, ni qui l'on peut avoir à secourir. Je me reproche de ne m'être jamais informé de ce qui aurait pu arriver à mon cousin *Rodolphe May* depuis que j'ai polissonné avec lui une journée entière.

Mon grand-père, *Jean du Pont*, avait eu quelque succès dans son commerce ; mais il a perdu vers la fin de sa vie une partie de ce qu'il avait gagné, ayant essuyé une attaque d'apoplexie après laquelle il est resté frappé de paralysie sur la langue pendant plusieurs années et jusqu'à sa mort.

Il a laissé, outre les deux maisons de Rouen, une petite ferme de soixante-dix à quatre-vingt acres, environ cent arpents de terre, prés et bois nommée *la Robinette*, à deux lieues de Rouen, qui se trouve sur la carte de Cassiny, et une autre petite maison avec quelques terres, prés et bois et des cressonnières que l'on dit d'un bon produit au village de *Fontaine-sous-Préaux*, qui est la paroisse dans laquelle *la Robinette* est comprise.

Mon grand-père n'a pas atteint la vieillesse. C'était, m'a-t-on dit, un homme doux et d'une grande bonté. Il avait épousé *Marie de la Porte*, qui est morte d'une chute de cheval à *quatre-vingt-cinq ans*, belle femme, de moyenne taille, qui avait du sens, de l'activité, beaucoup de décision dans l'esprit, de résolution et de courage.

Par ma grand-mère Marie de la Porte, nous sommes cousins de MM. *du Bucq* et *Le Maignan* que j'ai vus dans ma jeunesse, les premiers négociants armateurs, le second marchand de diamand, et qui passaient pour riches. Nous sommes aussi alliés par elle avec MM. Tassin et Coffin, banquiers, mais je ne sais aucunement les généalogies qui établissent ces alliances et cousinages éloignés. Il sera convenable et utile que vous les recherchiez.

*Jean du Pont* et *Marie de la Porte* ont eu huit enfants, dont six garçons et deux filles.

L'aîné des garçons, nommé *Jean du Pont* comme son père, en a continué le commerce, mais il est mort assez jeune. Il avait épousé Marie du Bucq sa cousine, qu'il a laissée veuve et qui s'est remariée à un M. Boulanger. Elle n'a point eu d'enfants de mon oncle, et la branche de *Jean du Pont* est éteinte.



Le second *Pierre du Pont*, qui a été mon parrain, était d'une figure aimable, avait beaucoup de vivacité, de l'esprit, et ce qu'on appelle en anglais *humour* ; il faisait de bons contes, jouait bien de la flûte, montait à cheval avec grâce. Il était horloger et habile, et avait en Angleterre, où il s'était établi, fait une assez grande fortune ; mais il l'avait toute placée à fonds perdus. Il avait vendu de même à mon père l'une des deux maisons de Rouen qui était sa part tant dans l'héritage paternel que dans celui de son frère *Jean*. Ayant ainsi doublé son revenu, il le dépensait tout entier, de sorte que quoiqu'il m'aimât singulièrement il ne m'a laissé que cinquante guinées et un diamant d'environ quinze louis que j'ai encore ; c'est le plus gros des deux qui sont dans l'écritoire.

Mon oncle *Pierre* avait été marié, a survécu à sa femme et n'a point laissé d'enfants : seconde branche éteinte.

Mon troisième oncle, *Jacques du Pont*, n'a été qu'un pauvre *tourneur* de village. Il s'est établi dans le bien de *Fontaine-sous-Préaux*, chargé d'une redevance envers un de ses frères. Il était plaideur comme un Normand et un peu querelleur. Il n'a jamais pu s'accorder ni avec sa mère, ni avec son frère et son voisin dont je vais parler. Il a mangé en procès une partie de sa mince fortune. Enfin, devenu sage à cinquante ans, il faisait valoir son petit bien, et tournait des chaises et des rouets à filet. J'ignore le nom de sa femme : elle est morte et lui aussi. Ils ont laissé un fils, que j'ai été voir en 1778, marié à une femme assez aimable et dont il a trois enfants<sup>a</sup>. Il m'a paru un galant homme, ayant la physionomie des *du Pont*, qui n'est point du tout la mienne, ni la vôtre mes enfants, et que votre tante seule a dans notre branche. Moi et ma race nous avons pris celle des Monchanin, que vous avez un peu mêlée de celles des *Ledée*.

J'ai trouvé *Jacques du Pont* dans sa petite maison qui vaut un peu mieux que ma manœuvre des Bordes, pas beaucoup ; avec un peu plus d'aisance apparente que les *Desmures* que vous connaissez, à peu près au niveau de celle des *Le Jay*, tout au plus. Ainsi cette branche de votre famille est de francs paysans, et a peu d'espérance de pouvoir devenir autre chose.

Mon quatrième oncle s'appelait *Nicolas*. C'était un excellent homme, bon fils, bon frère, et d'un caractère extrêmement gai. Il n'a jamais voulu se marier tant que sa mère a vécu, et faisait valoir pour elle la ferme de *la Robinette* qui devait être sa part à lui.

Depuis la mort de ma grand'mère, mon oncle à soixante-neuf ans a épousé la gouvernante, et en a eu deux enfants : un garçon qui est mort et une fille qui vit et que sa mère a mariée fort jeune à un boucher nommé je crois Beaufort.

Nos parents de Rouen ont trouvé très mauvais le mariage de mon oncle et celui de sa fille. Où la vanité va-t-elle se loger ? Moi qui suis grand partisan de la liberté des mariages, j'ai été enchanté d'avoir un oncle qui eût des enfants à plus de soixante-dix ans : cela, joint à la vigueur que j'ai vu ma grand'mère conserver à quatre-vingt-quatre, me donne une perspective

<sup>a</sup> Abraham, Suzanne, and Jean-Nicolas. (H.A.D.)

heureuse pour mon âge avancé, s'il avance et si je ne laisse pas ma tête à la fin de ce récit.

J'ai été voir mon oncle à la ferme que j'avais déjà vue dans mon enfance et qui alors m'avait paru admirable. La petite maison de maître est composée de la cuisine et de trois chambres. Le surplus est en bâtiments nécessaires à l'exploitation. Cela est situé au milieu d'une de ces vastes cours à pommiers qu'on appelle *masures* en Normandie, et le séjour ne m'en déplairait point si l'on y avait d'autre eau que celle de mare ; mais quand on y veut de l'eau potable, il faut faire une demi-lieue pour la prendre aux cressonnières de fontaine. Les gens du pays disent qu'un honnête homme ne doit boire que du cidre quand il n'a pas de vin. <sup>a</sup>

Le cinquième fils de mon grand-père était *Samuel du Pont*, mon père, qui pour vous mérite bien un chapitre à part.

Le sixième se nommait *Abraham du Pont*. Mon père qui l'aimait de préférence lui avait montré l'horlogerie. *Abraham* était devenu très bon ouvrier, et ayant entendu dire que son frère *Pierre* avait fort bien réussi à Londres, il y était passé. Il y travaillait pour le célèbre *Graham* <sup>b</sup> et a contribué à la réputation de ce grand horloger anglais qui a inventé l'échappement à cylindre. Mais mon oncle *Pierre* s'était marié à une femme riche dont il n'a point eu d'enfants ; mon oncle *Abraham* au contraire en a bien vite épousé une pauvre et de mauvaise santé, et il en a eu beaucoup d'enfants, dont plusieurs sont morts en bas âge, et dont un a longtemps vécu impotent. Il n'a jamais pu l'élever au-dessus de l'infortune. Pour comble de malheur les deux femmes s'étaient brouillées et avaient brouillées les deux maris : de sorte que *Pierre*, quoique riche, ne donnait point de secours à *Abraham* pauvre. J'ai souvent entendu mon père l'en blâmer ; et mon père prêchait d'exemple, il envoyait régulièrement quelques fonds à son frère.

Je vous dirais relativement à la dureté montrée par mon oncle *Pierre*, qui était pourtant d'ailleurs un fort bon homme, qu'il y a toujours eu dans notre famille un défaut dont vous devez vous garder. C'est une opiniâtreté, une raideur de caractère qui nous rend très constants en amitié mais très implacables en inimitié. J'en ai vu des exemples chez mon père, qui désapprouvait dans son frère aîné cette même disposition. Je m'en suis souvent senti attaqué. Votre tante est la seule à qui j'aie pardonné de grands torts. J'ai gardé de trop longues animosités contre M. *Brac de la Perrière*, contre l'*archevêque de Sens* et contre M. *Magnien*. Le premier n'avait été envers moi qu'impertinent, ce qu'un homme de bon sens devrait regarder come fort tolérable. Le second a été injuste, le troisième ingrat. Mais j'ai conservé trop de rancune pour ces bagatelles. Il faut cultiver chez soi les passions douces, et réprimer les passions haineuses.

<sup>a</sup> Pierre de Boisguilbert (1646-1714), a Normand himself, frequently mentions in his publications the abandonment of wine for water, as an illustration of the severity of the economic crisis brought about by bad policies since the time of Colbert. I have found exactly 40 instances of this claim in the 2 volumes of Boisguilbert's *collected works* (ed. INED, 1966).

<sup>b</sup> George Graham (1673-1751).

Le fils impotent de mon oncle Abraham est mort. Il en avait un autre, qui s'est embarqué il y a plus de vingt ans et dont on n'a reçu aucunes nouvelles. Il a laissé deux filles. L'aînée, *Marie Madeleine du Pont*, a été mariée à un horloger suisse nommé M. *Rochat*, très honnête homme et très sensé. Il est mort ; Mme *Rochat* est demeurée veuve avec deux petites filles dont une à présent doit devenir grande et passe pour assez aimable, un peu enfant gâtée. Je crois qu'elle s'appelle *Mary* et la seconde *Betsy*.

La mère vit pauvrement, tenant une pension ou école de petites filles à qui elle montre le français qu'elle ne sait pas trop bien. Vous devez trouver son adresse dans les lettres que je reçois d'elle. Je lui écris ordinairement sous couvert de mon excellent ami, *James Hutton, Pimlico* ; mais il est bien vieux et je crains qu'il n'ait pas longtemps à vivre.<sup>a</sup>

*Anne du Pont*, sœur de Mme *Rochat*, a eu une éducation extrêmement négligée. Elle avait vingt ans lorsqu'elle a commencé à écrire. Elle a épousé un serrurier nommé *John Bourne* avec lequel elle est passé dans les États-Unis d'Amérique à *New-York* où ils sont encore pauvres et où Victor a eu quelques services à leur rendre.

Il a toujours fallu que j'en rendisse aussi à Mme *Rochat*, et il y a peu de temps que je lui ai envoyé huit guinées pour lesquelles je dois même près de quinze louis à M. *Grand*, tant le change est onéreux. Payez-les, le plus tôt possible.

Mme *Rochat* et Mme *Bourne* ont droit entre elles deux à cent cinquante livres de rente ou environ sur le bien de *Fontaine-sous-Préaux* appartenant à la branche de M. *Jacques du Pont*, et je crois quelque chose aussi sur *la Robinette* appartenant à la branche de M. *Nicolas du Pont*, ou à Mme *Beaufort*.

Mon oncle *Nicolas du Pont* avait droit, tant en son nom que comme héritier ou légataire de *Pierre du Pont*, à une part dans les maisons de Rouen, restées à ma branche ou acquises par elle. J'ai racheté ce droit pour une rente dont je ne me rappelle pas le montant. J'ai aussi, je crois, un contre-droit sur *la Robinette*. On a toujours parlé d'en faire un échange, et je ne sais si cela est terminé. Je n'ai pas d'idées bien nettes de cette partie de mes affaires.

J'avais eu quelque envie de faire liciter *la Robinette* et de l'acheter ; avant que mon oncle fut marié, il voulait me la vendre. Mais nous n'avons pas besoin de biens dans le département de Seine-Inférieure, quand le fonds de notre fortune terrienne se trouve former une masse assez considérable et presque contiguë dans celui de Seine-et-Marne et dans celui du Loiret. Notre intérêt est au contraire de liquider le plus tôt que nous pourrons toutes nos affaires dans la ci-devant Normandie, de vendre les maisons de Rouen dès qu'elles trouveront acheteur, et de solder entièrement, ou d'améliorer, ou d'étendre notre bien du ci-devant Gâtinais.

Je dois remarquer encore en parlant ici des maisons de Rouen qu'elles sont hypothéquées à une rente perpétuelle de *trois cents livres* sans retenue,

<sup>a</sup> The doctor James Hutton, born in Edimburg (Scotland) in 1726, later died in March 1797. (H.A.D.)

au capital de *six mille livres*, que je fais à ma sœur pour ce qui lui reste dû de sa part dans la succession de mon père.

Nous ne pouvons vendre les maisons qu'à la charge de rembourser ma sœur, que nous ferions bien de rembourser d'avance, si nous avions l'argent.

Les maisons sont louées ensemble, ou 500, ou 520, ou 550 livres, je ne m'en souviens plus. La correspondance de M. *d'Ailly* le dira ; je vais tout à l'heure parler de lui.

Il faut venir à mes tantes et à leurs branches.

L'aînée se nommait *Marie* ; elle a été mariée à M. *Jacques Oulson*, de famille originairement anglaise, capitaine de vaisseau marchand, que j'ai vu dans ma première enfance. Le capitaine Oulson avait du mérite et de la fortune. Il a perdu celle-ci avec la vie dans un naufrage sur la côte de *Labrador*, d'où son fils *Salomon*, alors avec lui, est revenu après avoir essuyé à terre une misère extrême à laquelle le capitaine succomba. Il était principal intéressé sur son navire. Mme *Oulson* resta sans aucun bien, avec son fils qui arriva nu, et deux filles.

L'aînée, *Marie Oulson*, était fort belle ; elle ressemblait beaucoup à Mme *La Motte*<sup>a</sup>, excepté qu'elle était plus brune. Elle devint très amoureuse de M. *d'Ailly*, alors employé aux aides et qui attendait de ses parents, riches négociants à Rouen, une assez grande fortune qui ne s'est pas réalisée. M. *d'Ailly* était et est encore catholique. Ma tante *Oulson*, ma grand-mère, mon oncle *Nicolas*, mon père, tous les grands-parents, bons huguenots de Dieu, trouvèrent horrible que Mlle *Oulson*, qui ne possédait au monde que ses beaux yeux, sa grande taille, sa peau et sa gorge normandes, et que ses dix-sept ou dix-huit ans ne laissent pas de tourmenter, pût être tentée de se marier à un parti qui se présentait et qui avait le tort irrémissible d'être catholique. Ma mère, qui avait plus d'esprit, aurait été plus indulgente ; mais par la même raison, et parce qu'elle était fort lettrée, elle était la théologienne de la famille ; on la prit par son faible et on lui fit écrire une belle lettre à sa nièce. La famille de M. *d'Ailly* ne trouvait pas plus tolérable qu'il osât songer à épouser une protestante. Enfin quelqu'un dit à la jeune fille qu'en se faisant catholique, elle serait comblée des faveurs de la cour et aurait la liberté d'épouser son amant malgré sa famille.

Mlle *Oulson* se rendit au couvent des Nouvelles-Catholiques. Là, touchée par la grâce du Saint-Esprit et par celle de M. *d'Ailly*, que vous ne vous douteriez pas aujourd'hui qu'il ait jamais eu des grâces, elle fit abjuration des erreurs de la *religion prétendue réformée*<sup>b</sup> : mais cela ne donnait point le consentement de ses parents, ni ne les disposait à le donner. On espéra qu'elle se ferait religieuse ; elle n'était que fidèle à son amant. Elle est restée au couvent six années et en est sortie à vingt-cinq ans avec une pension de *cent francs* sur les économats, réduite depuis à *soixante-douze livres* : tel fut le prix de sa conversion. Mais devenue majeure, et protégée par ma mère que

<sup>a</sup> Marie-Marguerite Le Dée de Villeneuve, who married M. Houdar de Lamotte, was a cousin of Pierre Samuel Du Pont's future wife, Mlle Marie Le Dée. (H.A.D.)

<sup>b</sup> Name given by French Catholics to Protestantism.

les amours constants touchaient beaucoup, elle a épousé son doux ami et fait la paix avec ses parents.

Ma mère l'aïda par des avances d'argent à monter à Rouen une boutique de marchande de modes. Elle vint alors à Paris faire ses emplettes, et je la vis alors pour la première fois. Elle n'avait pas encore *vingt-six ans*, j'en avais près de quinze : elle fit battre mon pauvre cœur et je trouvai M. *d'Ailly* bien heureux.

Tant que Mme d'Ailly a été belle la boutique a prospéré. Elle est à la fin devenue laide, comme Mlle Cunégonde<sup>a</sup> ; le produit de la boutique a diminué avec ses charmes ; les vieilles marchandes de modes ne paraissent jamais aux jeunes femmes, et moins encore aux amis qui les conseillent, entendre les nouveaux goûts. On a mangé dans les dernières années ce qu'on avait gagné dans les premières. Mme *d'Ailly* est morte il y a deux ans ; son mari n'a pas hérité de ses parents comme il s'y attendait, et l'attente de la pension promise, non donnée pour quarante-deux ans de service à la place de *contrôleur du droit de quatrième* à Rouen, font toute sa fortune. Il s'est brouillé avec son directeur dans le temps de la Révolution, pour avoir  *sauvé les registres*, au péril de sa vie. Ce directeur, qui aurait préféré que les registres fussent perdus, lui a fait des querelles odieuses. Il aurait été destitué, malgré ses longs et très purs services, pour avoir eu du courage et de la probité, si je ne l'eusse protégé auprès de M. *Necker* et de M. *de Lessart*.

Il fait mes affaires à Rouen avec beaucoup de soin et de zèle. Mais le bon sens veut que je l'aide, d'autant plus qu'il ne m'a jamais rien demandé, car il est aussi généreux qu'honnête, et vous voyez de là comment, en additionnant Mme *Rochat*, Mme *Bourne*, M. *d'Ailly* et votre tante *Gudin* à laquelle aussi son revenu ne suffit pas, il arrive que mon bien du département de la Seine-Inférieure soit dans ma fortune une quantité fort négative.

Je vous ai dit que le capitaine *Oulson* avait un fils un peu plus jeune que Mme *d'Ailly* et qu'il avait mené dans tous ses voyages. L'horreur d'un naufrage, et la misère du *Labrador*, avaient beaucoup dégoûté le jeune homme de la marine. Il est venu à *la Robinette*, il y a travaillé quelque temps sous les ordres de mon oncle *Nicolas* à l'exploitation de la ferme ; il s'est marié ensuite, et a pris à bail une autre ferme, mais la dot de sa femme, qui avait servi à la monter, ne s'est pas trouvée suffisante ; il manquait d'avances ; il était réduit à faire des voitures, il perdait ses fumiers : à la fin de son bail, quittant l'agriculture, il est retourné à la mer.

Quand il a eu fait quelques campagnes, la famille s'est réunie pour lui bâtir et lui armer un petit vaisseau. J'y ai concouru des trois huitièmes, M. *Pouchet* d'un quart, M. *d'Ailly* d'un sixième, etc. C'est un usage très commun dans les pays maritimes ; toute une famille se cotise, arme un vaisseau et le confie à un parent marin pauvre. Le capitaine y a un petit intérêt et passe pour propriétaire ; cela lui donne dans le commerce confiance et crédit ; il fait ses affaires et celles de ses parents et associés.

On m'a déféré l'honneur de nommer le bâtiment, parce que j'étais déjà devenu l'homme considérable de la parenté ; on voulait qu'il portât *mon*

<sup>a</sup> A character in Voltaire's *Candide ou l'Optimisme* (1759).

nom, j'ai préféré lui donner la devise de mes principes, et je l'ai nommé *La liberté du commerce*. Il a été employé en *aviso*<sup>a</sup> pendant toute la guerre pour le compte du Roi ; le capitaine *Salomon Oulson* l'a commandé avec brevet de *lieutenant de frégate* pour la durée de la guerre. Le petit navire était excellent voilier ; on lui avait, dans la flotte de Brest ôté son nom, pour lui donner celui de *Diligent* que méritait son allure. Trois mois après la paix, il a fait naufrage ; et le capitaine a trouvé avec peine un autre bâtiment.

Il a un fils, *Jacques Guillaume*, ou *Jacques Antoine*, ou *Jacques Louis Oulson*, je ne me rappelle pas bien lequel des trois noms, capitaine marchand comme lui. Il a de plus deux filles dont le nom m'est échappé<sup>b</sup>, toutes deux jolies, que j'ai été voir à Dieppedale en 1778.

L'aînée s'est mariée, vers ce même temps, à un M. *Piquefeu* qui était employé par la ferme générale au dépôt des sels.

La seconde a été mariée depuis, et je ne me souviens plus du nom de son mari<sup>c</sup>, qui je crois était aussi dans la voiture des sels. Vous le trouverez dans la correspondance de M. *d'Ailly*.

Toutes deux doivent avoir des enfants qui sont vos petits-cousins.

Il y a encore de la branche *Oulson* une dame *Vaudry*, qui se nommait *Marianne Oulson*, qui à la mort du capitaine a été recueillie par ma mère, à laquelle elle a donné quelques chagrins ; et depuis elle m'en a donné bien davantage, mais cela fait partie de mes mémoires personnels. Mme *Vaudry* a été légataire universelle de mon père. Elle est veuve de *Pierre-François Vaudry*, horloger, dont elle a un fils et un petit bien à Évêquemont sur la route de Rouen. Elle est encore, à soixante ans, tracassière, bête et coquette ; mais le jeune *Vaudry* n'en est pas moins votre arrière-cousin.

Par les *Oulson* nous sommes alliés à MM. *Boulard*, négociants armateurs de Dieppe. Eux et mon père se traitaient de *cousins* ; mais ils ne sont véritablement pas nos cousins, quoiqu'ils le soient de nos cousins et cousines de la branche *Oulson*.

La dernière fille de mon grand-père s'appelait Anne du Pont. Elle a épousé un négociant de *Bolbec* riche et intelligent nommé *Abraham Pouchet*. Ils ont eu deux enfants :

Une fille qui leur fut enlevée par ordre du Roi, comme huguenote, mise au couvent, élevée catholique, devenue religieuse dans une abbaye près de Rouen sous le nom de *Mme de Sainte-Colombe*. Elle était belle, et avait de l'esprit. Je l'ai vue en 1778 ; elle n'était déjà plus jeune, et j'ignore ce qu'elle est devenue à la Révolution.

Son frère *Abraham Pouchet Belmare*, mon cousin germain, homme de sens, de vertu et de capacité, qui a épousé une femme de sa famille et de son nom, avait formé à Bolbec une des premières manufactures de velours de coton. Elle a été brûlée par accident. Il a relevé sa fortune par son travail et son mérite, et a monté à *Eauplet-lès-Rouen* une nouvelle manufacture de toiles peintes qui a un grand succès. Elle est tenue actuellement par son fils

<sup>a</sup> Small boats designed to carry orders or dispatches.

<sup>b</sup> Geneviève and Catherine. (H.A.D.)

<sup>c</sup> M. J. Briffaut. (H.A.D.)

ainé, mon neveu à la mode de Bretagne, que mon fils Irénée connaît, et qui est un jeune homme digne de son père. Il vient de se marier à une de ses cousines aussi de son nom, et a au moins cinq ou six frères et sœurs.

De toute notre famille, MM. *Pouchet* sont les hommes les plus instruits, les plus propres aux affaires, et ceux qui ont le caractère le plus prononcé. Il est dans tous les sens agréable et honorable de leur appartenir.

Ils forment à Rouen, aux environs et dans le pays de Caux, une espèce de *tribu* de parents de même nom qui s'allient volontiers entre eux, et qui tous ont de l'esprit et des lumières. On distingue entre autres M. *Louis Pouchet*, frère de ma cousine *Pouchet Belmare*, et père je crois de la femme du jeune *Pouchet* votre cousin. Il joint à l'habileté d'un grand négociant et d'un fabricant du premier mérite, le zèle d'un excellent citoyen et les vues d'un homme d'État.

## CHAPITRE II.

### *Ce que je sais de ma famille maternelle.*

Vous avez vu que la famille de mon père n'est composée que de paysans, de négociants, de matelots, ou d'artistes, et que le plus considérable de mes parents paternels est un fabricant de toiles peintes.

Dans la famille de ma mère au contraire on était ce que l'on appelait alors *noble* ; et on s'en piquait beaucoup, quoique de mon temps presque tous ceux que j'en ai connu eussent *dérogé*.

MM. *de Monchanin*, ou *de Montchanin* (car les deux orthographes ont eu lieu, et dans les papiers de mon grand-père, j'ai trouvé la manière d'écrire le nom variant sans cesse d'une génération à l'autre) étaient en effet originairement de très bons gentilhommes du Charolais et du Mâconnais. On trouve une partie de leur généalogie ancienne dans le livre du Père *Anselme* sur les grands officiers de la couronne.<sup>a</sup>

Cette famille portait de gueules, au chevron d'or, et aux trois étoiles d'argent, posées deux et une.

Elle s'est divisée en trois branches.

L'aînée a fini dit le Père *Anselme* par une fille mariée dans la maison de *Damas*.

Cette branche avait aussi été alliée aux *Amanzé*. Les *Amanzé* et les *Damas* le sont aux *Condé* : peste, vous voyez comme la vanité galope !

Il est vrai que MM. *de Monchanin* de la branche dont était ma mère, n'établissent pas, du moins par les pièces que j'ai vues, leur point de jonction avec la première, dont ils se disent les cadets, et qui avait fait ces belles alliances ; mais il n'importe, c'était la prétention de la famille d'être seconde branche de celle que je viens de citer.

Cette seconde branche, ou qui assure l'être, a chargé les armoiries d'un chevron de plus. J'ai fait une généalogie du petit nombre de générations de

<sup>a</sup> *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la Couronne*, by Anselme de Sainte-Marie (1625-1694).

cette branche dont j'ai pu retrouver titre chez mon grand-père et mon oncle *Pierre de Monchanin*. Elle est entre les mains de son fils ainsi qu'une bible qui était passée à ma mère et que j'ai rendue à mon oncle, avec laquelle est relié un cahier qui pendant plusieurs générations a servi à mes aïeux maternels à inscrire les naissances de leurs enfants. Cette bible vient de la famille de ma grand-mère et l'on y voit que par les femmes nous descendons de Le Grain, qui a écrit une *décade* sur l'histoire de France. <sup>a</sup> Vous pouvez consulter ces deux pièces.

La troisième branche, ou qui prétend aussi l'être, avait dit-elle pris trois chevrons, chargeant ses armoiries d'un chevron de plus que la seconde, comme celle-ci avait chargé d'un chevron de plus que la première. L'existence et les prétentions de cette troisième branche consolident celles de la seconde par une forte analogie, en attendant les preuves.

Je crois cette dernière branche finie en la personne du *chevalier de Monchanin*, ancien capitaine aide-major réformé du régiment de Condé cavalerie, que vous avez vu dans votre enfance, qui a tenu l'académie d'équitation sous M. *du Guast*, qui a ensuite été écuyer du *duc de Bouillon*, et qui m'a légué ses épées.

Nous nous *cousinions* de tout notre cœur avec le chevalier *de Monchanin* qui était un très galant homme ; nous nous écrivions le cousin rouge au cousin vert, le chevalier rouge au chevalier vert, ou le vert au rouge<sup>b</sup>, et nous ne pouvions établir notre parenté que sur l'identité du nom, de province, d'armoiries et de prétentions. Mais le chevalier était réellement noble et pauvre ; j'étais anobli et tenais par les femmes à une famille noble, je paraissais riche et en crédit, et j'avais une décoration supérieure à celle de chevalier ; les deux vanités s'entre-étaient.

Vous voyez au reste, mes enfants, 1° que je ne répons de la sûreté d'aucune branche ; 2° que peu nous importe puisque la noblesse est abolie ; 3° que quand la noblesse héréditaire subsisterait encore, nous *du Pont* descendants d'un très estimable chaudronnier comme le fût *Colin d'Issoire* immortalisé par *Voltaire* <sup>c</sup>, n'aurions rien à réclamer dans cette fumée que les femmes ne transmettaient point, quoique leur filiation soit beaucoup plus certaine. Mais je dois vous dire de la famille de ma mère, comme je vous ai dit de celle de mon père, *ce que j'en sais*, avec une ingénuité toute pareille. Et il me paraît constant que MM. *de Monchanin* étaient ce qu'on appelait alors de *bons gentilshommes* dans une extrême pauvreté. Ils étaient de plus très zélés protestants.

Mon grand-père *Héléodore de Monchanin* avait plusieurs frères, dont un a passé en Prusse ; un autre est mort en Suisse après avoir servi en Angleterre ; un troisième, qui apparemment s'était fait catholique, est mort à Paris aux Invalides, capitaine et chevalier de saint Louis.

<sup>a</sup> Between 1614 and 1633, Jean-Baptiste Le Grain (1565-1642) actually wrote several history books bearing the title of *Décade*.

<sup>b</sup> Montchanin wore the red cordon as *chevalier de saint Louis*, whereas Dupont wore a green one, having been received in the swedish order of chivalry (*Vasaorden*). (H.A.D.)

<sup>c</sup> *Jeannot et Colin* (1764).



Héléodore avait servi lui-même dans un régiment de réfugiés français à la solde de la République de Hollande pendant la guerre de la Succession d'Espagne. Il m'a laissé les pistolets d'arçon qui ont fait cette guerre.

Revenu dans le Charolais pour y recueillir quelques débris de l'héritage de ses parents, mon grand-père réclama la protection du marquis de *Jaucourt-Épenilles* dont il était allié ; c'est du moins encore une prétention de MM. de *Monchanin* de ma branche. MM. de *Jaucourt*, qui ont toujours témoigné beaucoup d'intérêt à moi et aux miens, ne m'ont jamais parlé de l'alliance, dont je n'ai pas le titre. La dérogeance de la plupart de MM. de *Monchanin* quoique de beaucoup postérieure, et ma parenté même avec eux m'ont toujours empêché d'oser demander à ceux de MM. de *Jaucourt* que j'ai connus, si cette opinion de ma famille avait quelque fondement. Comme il est prouvé qu'une *Monchanin* a épousé un *Damas*, une autre peut très bien avoir épousé un *Jaucourt*. Les *Jaucourt* et les *Monchanin* étaient huguenots, ce qui ajoute à la vraisemblance ; car on mettait de l'importance à ne se marier que dans sa religion ; et les gentilshommes protestants étant plus rares que les catholiques, quand on voulait ne se mésallier ni pour le sang, ni pour les opinions, il arrivait que les seigneurs des plus grandes maisons se mariaient à de simples demoiselles. Ils faisaient même tout aussi bien, lorsque celles-ci étaient belles et bonnes ; on trouve plus de bonheur domestique à faire la fortune de sa femme qu'à recevoir la sienne d'elle.

M. de *Jaucourt* offrit à mon grand-père de lui assurer un état, en le faisant régisseur de ses terres de Nivernais, de Charolais et de Bourgogne ; outre ses appointements, il lui donna *six cents francs* de ce temps-là qui en vaudraient aujourd'hui *treize cents*, le logement et les douceurs de la vie au château de *Brinon-les-Allemands*, chef-lieu de la régie.

C'est là que mon grand-père s'est marié avec *Alexandrine du Rousset*, fille d'un médecin, et sachant elle-même de la médecine qui la mettait à portée de rendre service aux habitants de la seigneurie et y faisait aimer M. et Mme de *Monchanin*. Mon grand-père était d'ailleurs un homme bon et juste. M. de *Jaucourt* avait le même caractère. Ils étaient tous deux en bénédiction dans le pays.

Je sais que par les *Pinette*<sup>a</sup> nous sommes alliés à une famille du même nom connue parmi les marchands de bois, et qui a eu une branche de riches financiers. C'est encore par le même côté que nous sommes un peu cousins des MM. *Gudin*<sup>b</sup>, qui eux-mêmes par leur mère le sont de M. *Le Noir*, et qui depuis se sont fort rapprochés de nous par le mariage de *Gudin de la Ferlière* avec ma sœur. Il y a de tout dans les familles : mais il faut connaître leurs rapports. Ce ne sont ici que des traditions sur lesquelles MM. *Gudin* et de *Monchanin* doivent avoir plus de renseignements que moi ; je n'ai point vu les preuves de la filiation.

Mon grand-père de *Monchanin* a eu quatre garçons et deux filles.

<sup>a</sup> The name of Alexandrine du Rousset's mother was Anne Pinette. (H.A.D)

<sup>b</sup> Paul Philippe Gudin de la Brenellerie (1738-1812), member of the Institut de France, and Philippe Jean Gudin de la Ferlière, who married Anne Alexandrine Du Pont (born in 1742), our author's younger sister.

L'aîné, *Louis de Monchanin*, qu'on disait un homme de beaucoup d'esprit, est mort jeune, étudiant en médecine. Cette branche est éteinte.

La famille n'avait aucune fortune. *M. de Jaucourt-Épenilles* était lui-même chargé d'enfants et n'était pas fort riche ; sa protection s'était épuisée à donner la place de régisseur. Il fallut que *MM. de Monchanin* ployassent leur orgueil à se mettre en apprentissage pour savoir des métiers et en vivre.

Le second de mes oncles, *Alexandre de Monchanin*, fut graveur pour les horlogers, et médiocre. Cependant il a vécu de cet art assez honorablement. C'était un homme très aimable. Il avait dans la conversation de la grâce et de l'éclat, un tour aisé et noble : ce qu'on appelait alors *sentir son bien*. Il avait épousé une veuve assez jolie, de très petite taille, qui lui a survécu et dont il n'a point eu d'enfants<sup>a</sup>. Cette branche est éteinte.

Il fallait qu'alors l'horlogerie et les arts qui en dépendent passassent pour très lucratifs ; car je vois que les deux familles auxquelles je tiens, embarrassées de leurs enfants, les jetaient dans l'horlogerie ou dans les professions qui lui sont subordonnées. Il est naturel aussi qu'un art qui demande de l'instruction, de la combinaison, de l'esprit, de l'adresse, et qui permet un certain luxe, plaise davantage à de jeunes gens qui, obligés de travailler pour vivre, conservent néanmoins quelques souvenirs de vanité et d'ambition. Mon troisième oncle *Pierre de Monchanin* fut fait horloger dans la partie qui consiste à faire les boîtes de montres, et qui tient plus de l'orfèvrerie que de l'horlogerie véritable.

*M. Pierre de Monchanin* était un des hommes les plus vertueux que j'aie connus, et dans mes Mémoires je vous en donnerai des preuves. Il avait peu d'éclat, mais beaucoup de jugement, de sagesse et de solidité. Le proverbe de la famille était que *ma mère en avait tout l'esprit et mon oncle Pierre tout le bon sens*. Ses frères l'appelaient *l'homme de bon sens*, et il justifiait le nom : je l'aurais nommé *l'homme de bien*, et le nom aurait été justifié encore.

Il s'est marié ayant déjà quarante-deux ans à *Marie-Angélique Besnard*, d'une famille orléanaise. *Mlle Besnard* avait un frère entrepreneur de spectacles à Nancy et ailleurs, qui portait pour nom de théâtre *Fleury*. C'est le père de *Fleury* de la Comédie Française, qui est neveu de ma *belle-tante*, et que par politesse, depuis ma fortune, de peur qu'on m'accusât de me méconnaître, j'ai quelquefois appelé *mon cousin*, quoiqu'il ne le soit pas : au surplus c'est un garçon et un acteur très estimable.

Mon oncle *Pierre* a eu un grand nombre d'enfants dont il ne reste que *Pierre-Héliodore de Monchanin*, qui a de patrimoine un millier d'écus de rente, qui est employé à la liquidation nationale et que vous connaissez parfaitement.

Mon quatrième oncle, *Étienne-Auguste de Monchanin*, avait été aussi mis dans l'horlogerie ; mais moins sage que ses frères, il ne s'y est point tenu. Il a été gendarme, joueur, et fort libertin : cela s'appelait *soutenir noblesse*. Il avait perdu un œil d'une blessure dans une querelle. Enfin, il est passé en Angleterre, s'y est mis au service de la Compagnie des Indes britannique, et a été tué d'un éclat de bombe au siège de Madras entrepris et levé par *M. de*

<sup>a</sup> Her name was Pierrette Talon and she died in Paris in 1776. (H.A.D.)

*Lally* ; il était alors capitaine aide-major. C'était le plus mauvais sujet ou pour parler plus exactement le seul mauvais sujet de la famille ; et c'est le seul dont on puisse dire qu'il n'a pas *dérogé*. Vous voyez quelle étrange institution c'était que *la noblesse*.

*Étienne-Auguste* avait beaucoup d'esprit et une valeur très brillante, mais une extrême immoralité. Il trouvait un plaisir abominable à brouiller tous ses parents ; et ayant exercé ce talent entre mon père et ma mère, il a causé à celle-ci de violents chagrins ; de sorte que, comme elle me les contait à mesure que je grandissais, dans mes idées chevaleresques je me souviens d'avoir plus d'une fois ambitionné l'âge pour passer dans l'Inde et me battre contre mon oncle.

Il avait trompé en Suisse une grande, belle et vigoureuse fille du Pays de Vaud, dont je ne me rappelle pas le nom. Elle le poursuivit en Angleterre, déguisée en homme, lui fit mettre l'épée à la main, le blessa et se fit épouser. Elle était *redoutable* : je l'ai connue et je vous assure qu'on pouvait dire d'elle comme d'Armide, *elle était encore plus aimable*. Elle a en vieillissant perdu ses très beaux yeux : elle est devenue aveugle et je crains bien qu'elle ne soit morte. Elle vivait à *Southwark* avec une amie intime, miss *Inckle*.

Mon oncle a eu d'elle un fils, *Étienne Louis de Monchanin*, qui avait hérité d'une partie des vices de son père ; il est passé à la Jamaïque, il y a plus de vingt-cinq ans, et depuis on n'en a point entendu parler ; sa mère s'en est informée vainement. Il est vraisemblable, mais non pas certain, que cette branche est éteinte.

La famille paraît donc réduite à la branche de *Pierre de Monchanin*, qui n'a qu'un individu, *Pierre Héléodore*, et à la nôtre qui n'est qu'une branche féminine.

L'aînée des filles de *Monchanin* l'était de tous les enfants d'*Héléodore de Monchanin* et d'*Alexandrine du Rousset*. Elle s'appelait *Françoise*. Elle a été ma marraine. Vous l'avez vue mourir dans un âge très avancé, ayant survécu à tous ses frères et à sa sœur. C'était la bonté, la piété, l'économie et la générosité mêmes. La plus pauvre de toute la famille, seule elle a toujours assisté tous les autres, seule elle a pu faire des dons considérables : avare pour elle, prodigue pour autrui.

Elle n'avait pas beaucoup d'esprit : elle avait comme tous les *Monchanin* et comme tous les *Du Pont* (songez-y pour le craindre et pour vous en corriger, mes enfants) une opiniâtreté extrême et insupportable ; mais c'était un des plus nobles cœurs que le ciel eût formés.

Lorsqu'elle eût servi de seconde mère à tous ses frères, elle était sans état, sans beauté, figure lourde, bourguignonne ou comtoise, les deux os des joues énormes, la face carrée, le nez camus, avec la médiocre éducation qu'on pouvait acquérir à *Brinon-les-Allemands*. Mon grand-père consulta encore M. et Mme de *Jaucourt-Épenilles*. On lui répondit d'envoyer sa fille aînée à Paris, où la cadette était déjà ; et après un mûr examen, le sort de cette fille aînée fut de la faire *femme de chambre* de Mlle de *Jaucourt*, avec qui sa sœur avait été élevée.

Cette sœur, *Anne-Alexandrine de Monchanin*, la plus jeune de la famille, a été ma mère. Je vous en parlerai au long dans le chapitre suivant.

À présent, sauf les renseignements plus détaillés que vous pouvez avoir à prendre chez votre cousin *de Monchanin* pour connaître ce que fut la famille de ma mère et sa filiation, chose qui vous importe peu aujourd'hui, vous voilà autant au courant que moi-même sur mes deux familles et sur les individus qui en existent.

Quand j'arriverai à votre mère, je ferai deux chapitres pareils sur ses deux familles, après quoi vous connaîtrez tous vos parents. Mais vous ne voulez point que je me marie sitôt ; je ne suis pas encore né.

### CHAPITRE III *Mon père et ma mère.*

Mon père, *Samuel Du Pont*, né à Rouen en 1710, était un très bel homme, d'environ cinq pieds et demi<sup>a</sup>, les cheveux et les sourcils bruns, les yeux bleus, la peau admirable, le nez et quelque chose de l'air du visage du feu roi Louis XV.

Il avait beaucoup de dignité dans tous ses mouvements, dansait assez bien, faisait des armes en perfection, jouait de la flûte traversière passablement. Il avait acquis ces trois derniers talents du fruit de son travail, car son éducation avait été fort négligée. Son écriture était bonne, et il tenait bien ses livres de commerce, mais il ne savait point l'orthographe et il n'avait point de lecture.

Je vous ai dit qu'il était horloger. Il était *habile*, à prendre le mot dans les deux sens : l'un qu'il travaillait très vite, d'une manière sûre, libre et hardie, où la main de l'artiste se marquait avec distinction ; l'autre qu'il savait faire des montres qui allaient parfaitement, et même faire aller assez bien une montre médiocre. Il ne portait pas dans son travail le degré de fini que j'ai vu dans celui de quelques autres artistes et que j'ai atteint moi-même ; mais il était aussi bon horloger qu'eux et que moi ; car le point dans cet art est de faire des montres ou des pendules qui disent précisément l'heure qu'il est. Le surplus est vaine gloire ; il y en a là comme partout ; et j'ai couru après celle-là, comme en tout.

Mon père ne manquait pas d'esprit ; il avait même de la justesse et de l'agrément dans l'esprit ; mais il ne l'avait ni profond, ni étendu. Il ne savait point maîtriser ses passions. Bon, généreux, sensible, emporté, colère, opiniâtre ; d'un courage ardent et d'une probité sévère ; facile néanmoins pour qui savait le prendre ; il aimait les femmes, les traitait avec beaucoup de délicatesse et avec respect, et se laissait volontiers gouverner par elles. Je ne m'explique point, ici du moins, car il faudra bien tout vous dire sur les qualités et les défauts que son fils peut avoir hérités de lui.

Ma mère avait de la beauté sans être précisément belle. Ce qui la distinguait particulièrement était la grâce, et une bonté qui sans rien ôter à la

<sup>a</sup> The French foot measuring at the time around 32,5 centimeters, this represents a size of 1m78 or 5,84 modern feet.

noblesse de sa démarche et de son geste, leur donnait au contraire un charme infini.

Elle était très bien faite. Sa taille élégante passait cinq pieds deux pouces<sup>a</sup>. Son visage offrait le plus parfait ovale. Ses cheveux étaient de trois couleurs, bruns, châains et blonds ; son front élevé, ses sourcils bruns, ses cils noirs, ses yeux bleus. Sa bouche, de la plus agréable proportion, découvrait de belles dents par un sourire qui n'avait rien d'affecté. La fossette qui ornait son menton a passé jusqu'à vous, et j'aime à croire que vous la transmettez à vos enfants. Sa peau très blanche se colorait aisément, trop aisément peut-être, d'une rougeur modeste au moindre mot affectueux, d'une teinte plus vive à tout ce qui pouvait choquer la convenance dont son âme délicate avait un sentiment exquis.

Elle montrait une extrême facilité à tout apprendre rapidement et à faire bien ce qu'elle ne venait que d'apprendre. Toutes ses expressions parlées, écrites, étaient à la fois justes, nerveuses et brillantes. Elle joignait une raison vertueuse et profonde au caractère le plus tendre et le plus susceptible d'émotion. Capable d'une héroïque et constante amitié, son cœur très romanesque ne lui permettait pas de regarder aucune entreprise comme audessus des forces de son courage et de son esprit ; il ajoutait beaucoup à l'un et à l'autre, et à ce trait vous reconnaissez votre père.

J'aimais tant cette excellente femme que toutes les fois que je me suis senti bien amoureux, j'ai cherché quelques rapports de ressemblance entre elle et la beauté qui m'était devenue chère, dans laquelle je me plaisais à imaginer que c'était encore ma mère que j'aimais. Hélas ! je suis obligé d'avouer à ma honte que la plupart de celles qui m'ont fait cette illusion se sont appliquées ensuite à la détruire, et à me démontrer par ma douloureuse expérience que les femmes semblables à ma mère sont bien rares.

Il ne faut pas croire que cette petite merveille qui est devenue votre grand'mère fut sortie dans la perfection de M. et Mme de *Monchanin* comme Minerve toute armée du cerveau de Jupiter. Elle tenait seulement de la nature le germe de tout cela, et deux dons bien précieux : celui d'*aimer* qui amène ordinairement celui de *plaire*.

M. et Mme d'*Épenilles* vinrent à *Brinon* ; et soit qu'il y eut réellement quelque alliance entre eux et les *Monchanin*, soit qu'ils voulussent seulement récompenser par des procédés honnêtes un serviteur distingué par sa naissance, sa probité, son zèle et son exactitude, ils montrèrent une grande bonté aux enfants du régisseur.

C'était un des avantages de l'esprit chevaleresque et de la vie de château, que cet art de payer des services essentiels avec des mots obligeants et des attentions délicates, monnaie de l'âme que nos anciens seigneurs, quand ils étaient bons, frappaient bien, et que celle de métal ni celle de papier n'égalèrent jamais.

La petite *Anne Alexandrine* fut singulièrement touchée des caresses de Mme d'*Épenilles*. Elle prit cette dame en passion. Elle était si caressante elle-même, si naïve, si jolie, faisait déjà de petites réponses si agréables et si

<sup>a</sup> Similarly, this represents 1m69 or 5,54 feet.

sentimentales ; elle pleurait avec tant de sensibilité, elle riait de si bonne grâce, elle plût tant à Mme d'Épenilles et à Mlle de Jaucourt sa fille, à peu près du même âge qu'*Alexandrine*, qu'on ne pût s'en séparer ; on la mit dans la voiture, on l'emmena à Paris, et Mme d'Épenilles qui élevait ses enfants elle-même voulut bien aussi élever ma mère.

Jamais on ne fut mieux élevé. De là sont sortis le *marquis de Jaucourt*, grand-père de ceux d'aujourd'hui, homme d'une bonté et d'une loyauté dont on révère encore le souvenir ; le *chevalier de Jaucourt*<sup>a</sup> qui fut en Hollande étudier la médecine sous *Boerhaave*, préférant les sciences à la vanité, et qui depuis a tant travaillé à l'Encyclopédie ; Mlle de Jaucourt, célèbre par le nerf et le sel de son esprit ; et ma mère à laquelle je dois tout le peu que je vau.

Mme d'Épenilles lui donna une grande instruction, et le goût, le besoin, le talent d'en acquérir une plus grande encore. Elle lui donna l'habitude de juger toutes les actions par le principe moral ; de mettre au-dessus de tout l'honnêteté, ensuite la gloire.

Ne soyez pas surpris, mes enfants, si je sais quelques détails de l'éducation de ma mère : c'était en me la contant qu'elle faisait la mienne ; elle satisfaisait à la fois sa reconnaissance et son désir de former mon cœur. Je me souviens qu'à l'âge de quatre ans, quand je voulais être bien heureux, j'approchais ma petite chaise de celle de ma mère et je lui disais : *Maman, causons un peu ce soir de Mme d'Épenilles*. Cette excellente dame a formé deux générations, car je suis aussi son élève.

J'ignore si, comme le disaient mes parents, j'ai l'honneur d'appartenir à MM. de Jaucourt à quelque autre titre que celui de descendant de leurs serviteurs très zélés et très vertueux, mais il me restera toujours pour leur famille un sentiment qui fait que je ne puis entendre nommer un *Jaucourt* sans qu'une petite larme vienne au bord de mon œil. Je ne saurais dire avec quelle joie j'ai vu un des plus jeunes d'entre eux<sup>b</sup> montrer le zèle le plus actif et de très grandes lumières dans l'Assemblée provinciale de l'Ile-de-France, et se faire remarquer ensuite dans l'Assemblée nationale législative par son courage, son éloquence, son amour pour la Constitution que nous avons tous jurée et qui enlevait à lui et aux siens tant d'avantages ; combien j'ai tremblé quand j'ai su que son patriotisme avait exposé sa vie ; et à quel point, au milieu de mes dangers personnels, mon âme se trouve soulagée en apprenant qu'il a échappé au fer des assassins.

Un des plus grands malheurs qui puisse arriver à une jeune fille est d'être élevée dans une famille plus riche et plus illustre que la sienne, comme enfant de la maison ; d'y contracter les besoins de l'opulence et de l'amour-propre, et d'être ensuite renvoyée, comme cela ne manque presque jamais, au destin qui devait résulter pour elle du véritable état de ses parents. J'en ai vu plusieurs exemples très fâcheux. Les gens riches, dans ce cas-là, croient avoir été bienfaisants : ils se sont seulement procuré pendant quelques années *une poupée* qui leur a fait plaisir. Mais ils lui ont donné une

<sup>a</sup> Louis de Jaucourt (1704-1779).

<sup>b</sup> Arnail-François, marquis de Jaucourt (1757-1852).

âme, et l'âme de la poupée est déchirée en cent façons lorsqu'elle a perdu sa petite bonne. J'invite ceux qui voudront élever de jolis enfants pauvres dans leur maison à y songer. Ont-ils l'envie et le pouvoir de les rendre riches ? ils font bien. Veulent-ils les renvoyer à leur pauvreté, ou même à un état médiocre ? ils leur préparent des moments dont l'amertume ne peut être exprimée.

C'est précisément ce qu'éprouva ma mère. Quand elle eut atteint quinze ans, on trouva qu'elle ne pouvait plus être la compagne de Mlle de Jaucourt. Il fallut apprendre que Mlle de Jaucourt n'était point sa sœur ; qu'elle ne serait pas même une amie. Il fallut s'arracher le cœur en voyant que Mme d'Épenilles n'était plus, ne serait plus sa mère. Il fallut subir tous les petits refroidissements qui font passer de la maternité à l'amitié, de l'amitié à la bienveillance, de la bienveillance à une froide et stérile protection. J'en ai les nerfs crispés en y songeant.

Ma mère fut pressentie sur le projet de rester dans la maison comme femme de chambre. La moitié de son cœur l'aurait voulu. Elle l'aurait fait pour Mme d'Épenilles ; elle le lui demanda à genoux, pourvu que ce fût d'elle : *servir ma respectable mère ! ah ! de toutes les façons possibles*, dit-elle, *au-dessous du grade qu'on me propose, si je puis*. Mais devenir femme de chambre de sa petite compagne, qui ne laissait pas d'être hautaine... après en avoir eu avec elle une en commun ! L'orgueil révolté, l'amitié outragée, firent dire à ma mère : *non ! non !*<sup>1</sup> Elle préféra d'apprendre un métier, où du moins elle voyait l'indépendance. On se quitta très froidement, après s'être aimés avec tendresse ; et ma mère partit de l'hôtel de Jaucourt fondant en larmes, étouffant de soupirs et de sanglots.

Son frère *Alexandre* la prit chez lui, et lui montra à manier un burin. Un vieil horloger voisin, charmé de pouvoir enseigner quelque chose à une belle jeune fille pleine d'esprit, lui donna des conseils sur l'art de tourner et de limer les métaux. En trois mois elle apprit à faire des aiguilles de montre, avec une telle perfection que tant qu'elle en a fait, elle n'a point eu d'égal, et que je reconnais encore sur les montres de ce temps les aiguilles faites par ma mère.

Quand elle sut travailler, sa belle-sœur exigea d'elle qu'elle ne demeurât plus dans le même appartement, qui peut-être était trop petit. On loua pour elle une chambre dans la maison ; on y mit un lit, une petite table, trois chaises... et son établi. — Point de tapisserie, un miroir de dix sols, nul meuble superflu. La voilà chez elle, au quatrième étage, dans la rue de Harlay près le Palais<sup>b</sup> ; ah ! combien loin de l'hôtel de Jaucourt !

Ma mère ferma sa porte, mit les verrous, se coucha par terre et, dans sa première douleur, également irritée contre Mme d'Épenilles, contre Mlle de

<sup>1</sup> Sa sœur fut moins difficile. Mais elle n'avait pas été élevée à Paris ; elle avait peut-être été un peu jalouse d'y voir emmener *Anne Alexandrine* ; et il est possible qu'en entrant à l'hôtel de Jaucourt, à quelque titre que ce fût, au moment où celle-ci en sortait avec sorte de disgrâce, elle ait cru lui succéder en quelque façon.

*The reader is reminded that all notes given with a number are from P. S. Du Pont himself.*

<sup>b</sup> On the *île de la Cité* (1st arrondissement).

*Jaucourt*, contre son frère *Alexandre*, contre sa *belle-sœur*, elle résolut de mourir de faim. Elle avait environ seize ans.

Son parti pris, elle rouvrit sa porte, alla et vint chez son frère, pour ne pas donner de soupçons, travailla, chanta, et passa cinq jours sans manger, buvant seulement de l'eau sucrée ; car, même dans le désespoir, les molles habitudes de luxe se faisaient encore sentir.

Heureusement pour elle, mon père logeait dans la maison : âgé de vingt-six ans, en plein développement de sa force, montant les escaliers comme un oiseau, faisant des armes comme le dieu Mars dans sa chambre sur laquelle plongeaient les fenêtres de Mlle *de Monchanin*. Rien n'est salubre, pour une jeune fille qui veut mourir, que la vue perpétuelle d'un beau jeune homme d'une santé parfaite. Ma mère mangea. Elle s'était altérée la poitrine par son long jeûne et par ses larmes ; peut-être sa vie en a-t-elle été hâtée ; mais bientôt il n'y parut pas extérieurement.

Mon père aussi avait fait attention à son aimable voisine.

Entre un jeune homme fort beau qui faisait très bien les montres, et était alors le premier ouvrier de *Julien Le Roi*<sup>a</sup>, un voisin qui les gravait tellement quellement, pas trop mal, et la sœur de ce voisin qui, de la plus belle main du monde, en faisait parfaitement les aiguilles, la liaison devint facile à établir et la bonne intelligence aussi. Mais le dénouement fut un peu retardé.

Un genevois, M. *Galatin*, d'une des familles qui se croyaient patriciennes pour avoir presque exclusivement occupé à Genève les places du gouvernement, et de plus se sont enrichies tant par le commerce que par les prêts d'argent qu'elles ont faits à la France, à l'Angleterre, à toutes les nations emprunteuses, vit Mlle *de Monchanin*, l'aima, la demanda, obtint comme riche tous les suffrages qui n'étaient pas décisifs. Mon oncle écrivit promptement à mon grand-père et celui-ci eut le sens de répondre : « Je ne donnerai pas de consentement, si ma fille ne me le demande elle-même. »

M. *Galatin* avait de l'esprit et de l'éducation. On touchait toujours un peu ma mère par l'esprit. Mais, tout considéré, elle jugea que mon père avait encore plus d'esprit dans les yeux et dans la fierté de tous ses mouvements que M. *Galatin* n'en avait reçu de la nature et n'avait pu en tirer de ses études ; la lettre qu'il demandait pour le papa lui fut refusée. M. *Galatin* était très amoureux, il se retourne, tire son épée et se la passe au travers du corps. Ma mère jette les hauts cris ; mon oncle accourt. M. *Du Pont* accourt, on relève M. *Galatin*. Sa blessure ne se trouva point dangereuse, mais mon père fut touché au vif de voir qu'on traitait ainsi ses rivaux, et ses rivaux riches, patriciens ou prétendant l'être à Genève.

Ces grandes aventures mûrissent les romans, comme une serre chaude. Ma mère écrivit à son père, mais ce fut en faveur de M. *Du Pont*. — M. *de Monchanin*, qui avait l'esprit juste, le caractère ferme, au-dessus des préjugés et des revers, qui avait lui-même placé ses fils dans les arts, qui voyait très

<sup>a</sup> Le Roi or Le Roy. — Cf. Auguste Dorange, *Notice sur Julien Le Roy, horloger, né à Tours en 1686* (Tours, 1880).



bien l'état où la famille était réduite, envoya son consentement sans difficulté.

Et, dans le vrai, Mlle de *Monchanin* se croyant noble comme le Roi, élevée comme une princesse, fermement persuadée qu'elle était parente des protecteurs qui l'abandonnaient, mais amoureuse et ne possédant rien au monde, faisait un excellent mariage en épousant l'homme qu'elle aimait, jeune artiste d'un talent distingué, d'une figure superbe, d'une probité respectable, descendant disait-on d'un maître des comptes bel esprit et très certainement fils puîné d'un honnête marchand de chaudrons. <sup>a</sup>

#### CHAPITRE IV

##### *Ma première enfance*

Je suis né à Paris le 14 décembre 1739, et ne suis pas le premier fruit des amours de ma mère. Elle a eu un autre fils qui est mort en nourrice pendant qu'elle était enceinte de moi. Je le regrette ; car un frère est un ami et un appui naturel. Vous êtes à portée de savoir, mes enfants, que la fraternité jointe à l'amitié a une extrême douceur ; elle est si grande que nous nous faisons des *frères* avec nos amis, quand la nature en a refusé dans notre famille.

On m'a dit que mon frère était beau connue un ange. Je suis bien fâché que cela ne soit point passé jusqu'à votre père, mais j'ai tourné vers la figure des *Monchanin* qui est forte et n'est pas agréable. Excepté les cheveux, que personne ne croirait aujourd'hui que j'ai eu beaux, quelque chose dans les yeux de l'expression de ceux de ma mère, et la peau des deux familles qui a toujours été bien, on n'aurait jamais jugé à me voir que je fusse né d'un très bel homme et d'une très belle femme.

Ce n'est pas entièrement la faute de la nature. L'usage, pour les mères de ville, de nourrir leurs enfants n'était point encore établi ; *Rousseau* n'avait pas été le bienfaiteur des jeunes années de la vie humaine. Ma mère, désolée de la perte de son premier enfant, voulait absolument me nourrir. Mon père ne voulut pas qu'elle remplît ce devoir ; avant ma naissance j'ai été la cause de leur première querelle ; et malheureusement depuis je l'ai été de bien d'autres. Ma tante, aînée et demi-mère de sa sœur, appuya mon père ; l'amour maternel, non encore développé, céda aux forces combinées de l'amour, de l'amitié, et de ce qu'on appelait la raison. Ma mère travaillait, et son travail n'était guère moins lucratif que celui de mon père. Le jeune ménage n'avait point d'autre fortune ; la perte de la moitié de son aisance avait du poids dans la bouche de ma tante, d'autant plus que mon père s'abstenait d'en parler. Il est si doux pour une femme généreuse et sensible d'aider son amant, son époux, et de l'enrichir au lieu de lui être à charge. Il fut décidé qu'on prendrait une nourrice dans les faubourgs de Paris, qu'on la paierait très cher, et qu'on me verrait tous les dimanches ; car les autres jours de la semaine il fallait travailler. On crut avoir fait un bon choix ; il

<sup>a</sup> The marriage contract was concluded on February 23rd, 1737. (H.A.D.)

était si mauvais que le tempérament robuste que j'avais reçu d'un homme de trente ans et d'une femme de vingt, également beaux, forts et sains l'un et l'autre fut accablé par le régime détestable des premiers mois de mon existence. Ma force naturelle eut peine à me sauver de la mort.

On m'a souvent répété que j'étais né d'une taille et d'une vigueur extraordinaires, que ma mère avait été pour moi trois jours dans les douleurs de l'enfantement, quoique je ne fusse que son second fils ; et, ce qui est plus singulier, que j'avais en naissant des moustaches qui tombèrent au bout de quelques semaines.

Ma nourrice n'était ni bonne, ni soigneuse, ni attachée ; elle n'était pas même propre, quoiqu'elle affectât de l'être le jour où mes parents devaient venir. Elle me laissait consumer de cris, et avec des dispositions irascibles ils avaient beaucoup de danger. Elle n'avait point de lait, et ne me donnait que de la bouillie, aliment très malsain, que mes pleurs perpétuels m'empêchaient encore plus de digérer. D'indigestion en indigestion, de peine et colère en peine et colère, je tombai dans le marasme ; je devins d'une maigreur affreuse, je me nouai. À six mois, ma mère me rapporta mourant dans ses bras et baigné de ses larmes.

Le médecin, pour lui épargner le spectacle de mes derniers soupirs, conseilla de m'envoyer à la campagne, et l'on me mit à *Savigny-sur-Orge* chez une mère *Quillou*.

Je me souviens d'elle, et même de sa figure ; je me souviens d'avoir été au cabaret avec son mari, d'avoir vu leur fils en uniforme de soldat, de lui avoir vu tuer un cochon dont les cris et le sang me firent peur et horreur, mais surtout d'avoir bu beaucoup de lait dans leur maison. C'est principalement avec du lait, d'abord coupé, ensuite pur en abondance, que cette bonne femme commença mon rétablissement. Je repris de l'embonpoint et un peu de force, mais je restais noué et boiteux, et je l'ai été jusqu'à l'âge de sept ans.

Un second accident nuisit à mon développement. Les premiers soins de la mère *Quillou* avaient été si heureux que tout le monde jugea qu'il fallait me laisser longtemps chez elle, et s'il était possible jusqu'à ce que je fusse entièrement dénoué.

J'étais un bon petit enfant, bien sensible, bien caressant, et je caressais beaucoup mon père nourricier. Il m'aimait avec tendresse et l'eau-de-vie avec fureur. Pour accorder ses deux penchants, il me menait avec lui lorsqu'il allait boire, et me donnait toujours une petite goutte, en disant que cela me ferait *pousser la barbe*, que cela me rendrait *fort*, que cela me ferait *un homme*. Je crois que d'abord l'eau-de-vie dût me paraître bien mauvaise. Mais j'avais grande envie de devenir *un homme*, d'être *fort*, d'avoir *de la barbe* ; les gros rires et les applaudissements du père *Quillou*, quand j'avais bu sans faire la grimace, flattaient mon amour-propre (maudit amour-propre qui nous saisit au berceau pour ne nous quitter qu'à la mort !) et je m'accoutumai à l'eau-de-vie. Elle me brûla : l'amitié du mari détruisit le bon effet de tout le lait que m'avait prodigué la femme. Je remaigrissais, je périssais pour la seconde fois : on n'y comprenait rien. La chose fut enfin découverte, parce que dans un petit voyage à Paris, entendant parler d'eau-

de-vie, j'en demandai, je dis que *c'était bien bon et que Papa Quiliou m'en donnait tous les jours*. On me retira vite de chez *Papa Quiliou*, et je commençai à connaître la douceur de vivre avec ma mère.

Je n'avais pas tout à fait trois ans, je boitais beaucoup, j'étais très petit et très faible.

Vous connaissez, mes chers enfants, une de mes maximes : c'est que *dans les événements qui nous arrivent, Dieu seul sait s'ils nous sont avantageux ou funestes*.

Il se peut que les accidents physiques qui ont exténué ma première enfance aient beaucoup amélioré ma tête, et contribué à former mon caractère moral.

Je ne marchais qu'avec peine, et j'étais fort délicat. Je me trouvais donc forcé d'être sédentaire, de chercher mon plaisir dans la conversation de ma mère, dans de petits jeux qui n'exerçassent que la tête et les doigts, ou dans la lecture. Je ne me souviens point d'avoir appris à lire ; il me semble que je l'ai su dès que je me suis trouvé auprès de ma mère. Elle m'a dit qu'elle avait eu peu de peine à me montrer, et que je n'avais pas employé plus de trois mois depuis l'A, B, C, jusqu'au moment où j'ai commencé à lire avec intérêt. Je devins donc appliqué, studieux, capable de raisonnement. Toujours sous la main d'une femme sensible, lettrée, philosophe, et qui m'aimait avec excès, je devins aimant comme elle, et comme elle romanesque. Dans un corps qui se soutenait à peine, une âme ardente s'exaltait déjà. Les contes des fées me présentaient toujours un héros comblé de bienfaits pour avoir témoigné de l'humanité à un petit animal ; et quand j'avais donné du sucre à une mouche, ouvert la cage d'un oiseau, rendu la liberté à une souris, je ne désespérais pas d'être un matin réveillé par une belle dame toute couverte de fleurs et de diamants, qui avec une baguette dorée ferait de moi un *grand prince* ; et je rêvais en me couchant au bien que je ferais, au lait que je donnerais à tous les petits garçons et à toutes les petites filles qui auraient été sages, dès que je serais *prince*.

Ma mère avait besoin de littérature. Elle y voulait former mon père comme moi ; elle nous lisait, elle me faisait lire des romans, des poèmes, des voyages, de l'histoire, des pièces de théâtre. Elle lisait parfaitement, et me formait à lire mieux que je ne faisais, en disant que je lisais bien. J'y passais mes journées au pied de son établi, ou de celui de mon père. Je ne vivais ainsi qu'avec des grands hommes, des rois, des ministres, des belles dames et de vaillants chevaliers.

Je ne songeais qu'aux exploits que je ferais un jour ; aux moyens de suppléer par l'esprit et par la présence d'esprit, par le sang-froid, par l'adresse dans le combat, comme par un intrépide dévouement à la mort, à ce qui pourrait me manquer de force corporelle. Je me souviens de m'être sérieusement occupé en jaquette de la manière dont je vaincrais l'ours blanc, qui sur les glaces du Spitzberg dévorait le compagnon du capitaine *Beerens*.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Willem Barentsz, *Barents* or *Barentz* (1550-1597) discovered the island of Spitzberg (or Spitsbergen) in 1596.

N'ayant de compagnie que ma mère, l'aimant avec idolâtrie, je lui disais toutes mes petites pensées, tous les rêves de mon imagination précoce et délirante ; elle m'encourageait, me louait ; et même quand elle me grondait, c'était toujours avec assaisonnement de louanges : ce que j'avais fait ou dit de mal n'était pas digne d'un bon enfant, n'était pas digne d'un enfant qui voulait qu'on l'aimât, n'était pas digne d'un enfant destiné à devenir un grand homme. Telles étaient presque toutes les formules des remontrances de ma mère ; elle m'exagérait de vertu, elle m'enivrait de sensibilité, elle me fouettait d'amour-propre, de gloire et d'ambition. Elle me parlait toujours du maréchal de *Besons*, petit-fils d'un marchand de drap ; du maréchal *Fabert*, fils d'un petit libraire de province ; du général *Rose*, d'abord simple soldat ; du maréchal de *Catinat*, qui avait commencé par être avocat au Parlement ; du chancelier *de l'Hospital*, fils d'un médecin juif ; de *Romée de Villeneuve*, pauvre pèlerin, puis ministre et législateur ; du roi *Alfred*, pendant un temps musicien des rues ; de *Gustave Vasa*, dans les mines de Dalécarlie ; de *Descartes*, chez la reine Christine ; de *Leibnitz* donnant des leçons à des princesses ; de *Puffendorf*, de *Wolf*, devenus par leur savoir barons de l'empire. Elle me faisait lire *Corneille* et appuyer sur ces vers :

*Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.* <sup>a</sup>

.....

*À l'exemple des dieux, j'ai fait beaucoup de rien.* <sup>b</sup>

.....

*Ma valeur est ma race, et mon bras est mon père.* <sup>c</sup>

et puis elle me parlait de sa *race*.

Elle ne ne trempait pas mon corps dans le Styx<sup>d</sup>, il n'en avait point encore la force ; elle élevait mon âme aux nues, et l'arrosait d'ambrosie. Vous en trouverez quelque chose dans mon portrait que vous avez, qui a été fait à l'âge de cinq ans, ressemblant quoique très médiocre ; les yeux n'en sont pas enfantins, mais penseurs, fiers et tendres. <sup>e</sup>

Je ne puis me dissimuler aujourd'hui que ma mère, en cultivant chez moi les passions glorieuses, me donnant du ressort et des défauts, ne sacrifiait à ses propres regrets et à ses propres faiblesses. Elle était humiliée, sans ôser l'avouer, d'être réduite à travailler de ses mains pour vivre, et de n'être que la femme d'un estimable artiste, quoiqu'elle cherchât toujours, et par amour et par fierté, à relever et faire valoir son mari. Elle avait tous les

<sup>a</sup> *Excuse à Ariste.*

<sup>b</sup> The quote is not entirely correct. In *Don Sanche* (V, 6), we read: « Qu'à l'exemple du ciel j'ai fait beaucoup de rien. »

<sup>c</sup> *Don Sanche*, (I, 3).

<sup>d</sup> In the Greek mythology, a human body dipped in the waters of the river Styx became invulnerable. Achilles was said to have been dipped almost entirely, with the exception of his heel, by which his mother had been holding him.

<sup>e</sup> This portrait is kept in the P.S. du Pont Longwood collection of photographs (ID 1969\_2\_1849) and is accessible online.

préjugés de la noblesse comme elle en avait les manières et l'apparente grandeur. Elle semait sur son fils le dernier grain de ses espérances et de ses chimères de roman ; elle le rendait propre à toute espèce d'entreprise, mais aussi à toute espèce de ridicule et de vanité.

Je me souviens d'en avoir tiré beaucoup de choses qui n'en comportaient guère. Mon père n'étant pas à Paris ce que les règlements des jurandes appelaient *apprenti de ville*, n'avait pu être reçu *maître horloger* à Paris ; pour prendre boutique, il avait acheté un *privilege de la prévôté de l'hôtel* qui donnait le titre d'*horloger du Roi*, quoiqu'on ne le fût pas, et qui ajoutait à ce titre un droit de *commitimus*, et celui de *porter l'épée*. Je n'ose presque vous dire combien j'étais sotement fier de ces beaux avantages. Je regardais mon père comme un *officier de la couronne* ; et lui voyant porter *l'épée*, ce qui n'était pas permis à ses confrères maîtres horlogers, je le croyais presque *noble*. Il fallait que ma mère me parlât d'une autre espèce de noblesse pour rabattre cette fumée, et c'était par une fumée plus dangereuse.

Tous les enfants sont extrêmement susceptibles de vanité. J'ai remarqué à la campagne que le fils du *sonneur* est toujours un petit orgueilleux, parce que son père fait du bruit dans le village, combat à ce qu'il croit la foudre, qu'il attire et rassemble à son gré les citoyens.

Mon *Victor*, né pour être d'un mérite distingué, excellente créature, douce, bonne, doué d'un esprit juste et d'un talent facile, a pensé être perdu, et l'aurait été, si notre bonheur ne nous eut pas ruinés. Il nous a mangé *quarante mille francs* mal à propos, parce que j'étais noble, chevalier, seigneur de fief, conseiller d'État, travaillant avec les ministres. Il croyait au-dessous de lui d'avoir de l'ordre et de l'économie, de ne pas jeter l'argent par les fenêtres, de valoir par lui-même et de ne pas tout attendre de mon crédit. Je pense qu'aujourd'hui la nullité de mon crédit, la perte de ma fortune, le danger qu'il peut y avoir à m'appartenir et les progrès de sa raison l'ont entièrement corrigé, et je reviens à mon histoire.

Vers l'âge de cinq ans j'ai achevé de gâter ma figure en tombant et me cassant le cartilage du nez, ce qui ma rendu plus camus que je ne devais l'être, et m'a ôté le seul trait que j'eusse de la famille de mon père.

Une peine bien plus grave, et le premier chagrin moral que j'ai essuyé, me sont arrivés à peu près à la même époque. Ce fut un sentiment douloureux de jalousie qui me saisit lorsqu'on retira ma sœur de nourrice.

Les soins et les attentions, que j'avais depuis si longtemps le privilège exclusif de recevoir, non seulement se partagèrent, ce que j'aurais trouvé assez juste (car moi-même j'avais du penchant à caresser ma sœur, et à lui faire les honneurs du logis), mais ils se tournèrent vers elle avec préférence. Cela était très raisonnable puisqu'il s'agissait de l'accoutumer à la maison paternelle, qui paraît d'abord un exil à tout honnête enfant qu'on enlève à sa bienfaitrice et qu'on livre à des inconnus qui lui semblent usurper le titre de *papa* et de *maman*. Mais je ne pouvais comprendre ce dernier point, ni ce motif dont je n'avais pas d'idée.

Je jugeai donc d'après la haute opinion que j'avais de la sagacité et de l'équité de ma mère qu'il fallait que ma sœur fut un enfant charmant, puisqu'on lui faisait encore plus de caresses qu'à moi. Me voilà disposé à

imiter les autres, à me joindre à eux pour fêter la petite sœur, avec laquelle on me dit de jouer, et qui devait aussi jouer avec moi.

Je ne savais pas *jouer*, ou tout au plus faire des châteaux de cartes, rouler des dames sur un damier, en former de petites colonnes ; on ne m'avait même jamais laissé jeter en l'air une balle, ni un marron d'Inde, à moins que ce ne fût à la promenade ; à la maison, on aurait craint que je ne cassasse les vitres, ou que je fisse casser l'ouvrage de mon père ou de ma mère dont je ne quittais point le cabinet. Mon plus grand plaisir était une édition de *La Fontaine* avec une estampe à chaque fable, et les petites dissertations que je faisais sur le loup, le renard, l'agneau, le bœuf, la cigogne : ce que j'apprenais d'histoire naturelle à l'occasion de toutes les figures des animaux. Je porte à ma sœur mon *La Fontaine*, et veux lui expliquer une image : elle la déchire d'un seul coup de main. Elle avait deux ans ; moi cinq.

Je juge, mais je ne comprends point, qu'elle n'aime pas les images.

Je lui demande si elle connaît les quatrains de *Pibrac*<sup>a</sup>. Elle me regarda avec des grands yeux ; les miens s'ouvrent sur elle, non moins grands.

Enfin je lui apporte toute ma petite bibliothèque, les *Contes des fées*, l'*Étrenne mignonne*<sup>b</sup>, et lui dis de choisir, que voilà mes plus beaux livres.

Elle jette tout par terre, et je découvre qu'elle ne sait point lire.

Mes manières l'ennuient, elle pleure ; puis elle fait des ordures par la chambre.

Alors je trouve qu'il n'y a rien de haïssable au monde comme une petite fille ; que *cela* est bête, impoli, maussade ; et qu'il faut avoir perdu l'esprit, le sens et toute l'équité pour caresser *cela* de prédilection, lorsqu'on a des petits garçons, qui jasant comme des perroquets, qui dessinaient d'après les estampes, qui distinguent un dromadaire d'avec un éléphant, qui lisent très bien les plus belles histoires du monde, qui savent sur le bout du doigt tous les quatrains de Pibrac et cinquante fables de La Fontaine, et à qui on ne peut en nommer sans qu'ils en citent quelques vers.

Je deviens jaloux et malheureux. Ma mère me dit que *c'est mal d'être jaloux*, et que *si je continue, je lui ferai bien de la peine* ; que *je dois aimer ma petite sœur*. Je ne veux point faire *mal*, je veux encore moins *faire de la peine* à ma mère tant aimée. Je dompte de mon mieux les signes extérieurs de ma jalousie. Je refais à ma sœur des avances et des caresses ; et je persiste à trouver que celles qu'elle reçoit de moi et des autres sont pitoyablement, sont détestablement placées.

J'ai le cœur gonflé ; toutes mes passions tendres et vaines trop aiguës dans mon âme, déjà de feu, pour mon petit corps, privé de force, corrompent ma bile, dérangent mon estomac, allument mes entrailles ; on me couche et j'essuie une fièvre putride, inflammatoire, maligne, de quarante jours, qui me met aux portes du tombeau.

<sup>a</sup> Gui de Faure, seigneur de Pibrac (1529-1584), author of *Cinquante quatrains, contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composés à l'imitation de Phocylide, Epicharmus et autres poètes grecs* (Paris, 1574).

<sup>b</sup> An almanach.

Mon danger fixe ma mère à mon chevet, me rend ses douces caresses, et tous ces mots pénétrants auxquels tenait ma santé. Ils me rappellent à la vie, je guéris. La maladie forme et mûrit l'âme, surtout chez les enfants ; ma sœur se formait aussi et devenait plus aimable ; je n'étais pas jaloux de l'amitié qu'on lui portait, mais d'un peu de préférence que je me croyais due, et qui payait mon cœur attisé ; je crus l'avoir reconquise, et à ma convalescence, me piquant de faire oublier mes torts, je comblai ma sœur des marques d'une affection devenue très sincère, une affection qui s'est soutenue trente ans sans altération.

Pour achever de me rétablir, ma mère crut devoir me mener passer quelque temps chez ma grand-mère *Du Pont*, à *la Robinette*. On me met en culottes, on me donne une épée de dix-huit pouces de long, comme c'était alors à la mode pour les enfants, et cette arme tourne de joie la tête du petit prince des contes des fées. Nous partons pour Rouen.

Nous y logeons chez M. *Compigné*, riche tabletier, ami de mon père. Je n'avais pas encore tout à fait six ans ; M. *Compigné* avait un fils d'un peu plus de huit ans qui devient promptement mon camarade intime. *Une poule survint...* c'était une fille de quatre ans et demi très jolie. Ah ! celle-là ne me faisait point dire que les petites filles étaient maussades ! Elle s'appelait Mlle *Colineau*. Elle me préfère à *Compigné*, qu'elle avait auparavant nommé *son mari*. Je boitais encore un peu ; j'étais bien plus faible que mon camarade ; mais je parlais beaucoup mieux, et d'un langage de livres très éblouissant en province. Enfin je donnais tous les jours des bouquets à Mlle *Colineau*, je lui portais toutes les dragées dont les parents et les amis de mon père remplissaient mes poches, et j'avais fait pour elle quatre petits vers très mauvais, les premiers qui soient sortis de mon cerveau, mais où se trouvait une pensée vraie comme mon âge et mon cœur.

*Compigné*, qui d'abord avait été complaisant, s'ennuie de ce que le Parisien s'est emparé de sa jeune amie, et me le dit. Je prétends comme M. *Pincé* par trois raisons qu'il a tort<sup>a</sup> ; premièrement qu'il me l'a cédée ; en second lieu qu'elle est maîtresse de ses goûts et de ses volontés ; et sur le tout que je ne souffrirai point que personne me dispute rien auprès d'elle. *Compigné*, plus fort que moi, me pousse et me jette par terre sous les yeux de Mlle *Colineau* elle-même. J'ai vu depuis quelque chose de pareil dans l'*Arioste*. Ô fureur ! je cours à mon épée, *Compigné* prend aussi la sienne ; je fonds sur lui plus vite qu'on ne peut l'empêcher, je le blesse ; on nous sépare ; et me voilà aussi amoureux, aussi fou qu'un petit garçon puisse l'être. Me voilà plus convaincu que tout ce que j'ai pensé de romanesque est vrai, et que personne ne résistera jamais à mon épée.

Mlle *Colineau* est morte, encore dans l'enfance ; je suis persuadé que si elle eut vécu, je l'aurais aimée toute ma vie ; car elle me savait beaucoup de gré de mon combat, et, indépendamment du penchant naturel, on m'a toujours enchaîné en me *sachant gré*.

<sup>a</sup> M. Pincé, from *Le tambour nocturne, ou Le mari devin* (1737) by Philippe Néricault Destouches. (Act I, scene 5).

C'est dans ce voyage de Normandie que j'ai vu pour la première fois ma grand-mère, mon oncle *Nicolas*, qu'on appelait *Colin*, nom qui me semblait admirable par son rapport avec celui de *Colineau*, et une partie de mes autres parents. *La Robinette*, sa cour plantée d'arbres, son petit bois, me parurent un beau château et une terre considérable. Ma grand-mère ayant des chevaux de labour, lorsque je n'avais vu à Paris que les seigneurs, ou ceux qui me semblaient tels, qui eussent des chevaux, je jugeai que ma famille était plus importante que ma mère ne me l'avait dit, et les *Du Pont* ne me parurent pas tant au-dessous des *Monchanin* qu'elle le pensait, mais au reste je comptais bien les élever un jour beaucoup au-dessus.

Ces rêveries qui électrisaient à la fois l'âme et le corps, de la maladie, mon petit combat sérieux, des singeries de combats que me faisaient faire plusieurs officiers qui venaient à la maison, à qui on avait conté mon histoire et qui s'amusaient à m'agacer, le voyage, la campagne, la course que je commençais à connaître, achevèrent de me dénouer ; entre six et sept ans je cessai de boiter et la force de mon tempérament reprit le dessus. Il m'est seulement resté, des malheurs physiques de mon premier âge, de ne pas atteindre la taille de mes parents pour laquelle j'étais né, et que mes enfants ont retrouvée et passée ; et d'avoir par la même raison les os des jointures un peu plus gros qu'ils ne devraient l'être ; mais ma tête, mon cou, mes épaules, mes reins sont devenus ceux d'un homme robuste, et je n'ai connu personne qui supportât aussi bien que moi les fatigues du travail, celles des veilles multipliées et celles des passions.

Il fallait pour l'ambition de ma mère que je reçusse une éducation plus forte et plus classique que celle qu'elle pouvait me donner. Elle savait parfaitement le français, elle lisait et entendait l'anglais et l'italien ; elle ne savait pas le latin.

Elle prit deux soins, le premier de me préparer, longtemps à l'avance, à la quitter pour aller au collège, comme je ferais pour aller à la guerre, comme un Spartiate qui, plus il aimait sa mère, plus il cherchait à honorer son nom et à mériter son estime. En vérité, j'avais besoin de cette préparation, car m'éloigner de ma mère me paraissait l'excès du malheur : j'aurais voulu passer mes jours à ses pieds, la tête sur ses genoux, à écouter ses discours et à lui dire : *Maman, combien je vous aime !*

Le second soin était plus pénible et d'une espèce plus sérieuse. Il s'agissait de déterminer mon père à me faire étudier. Il faisait cas de l'esprit et des lumières de sa femme ; par amitié pour elle, il voyait quelques gens de lettres ; mais il avait contre l'état d'homme de lettres, et même contre toute profession lettrée, une extrême prévention.

Il avait vu mettre à la Bastille plusieurs de ses amis ; il en avait vu d'autres dans la pauvreté. Il avait vu l'estimable *Toussaint*<sup>a</sup>, avec lequel il était fort lié, et qui a fait le livre *des mœurs*, exposé aux deux dangers de la misère et de la prison. Il regardait un métier comme la seule bonne garantie de la paix et de la subsistance. Il ne se trompait pas entièrement ; mais il m'a fallu passer cinquante ans, et mettre successivement le doigt sur toutes

<sup>a</sup> François-Vincent Toussaint (c. 1715-1772). (H.A.D.)



les touches de la vie, pour revenir à son opinion que ma mère n'a jamais partagée.

Il craignait qu'avec mon goût pour la lecture et mon penchant déjà marqué pour la poésie, je ne voulusse plus suivre son art. Il ne voyait rien au-dessus de ses livres, de son tour, de sa boutique, et de sa charge qu'il comptait me laisser. *Quand votre fils aura étudié*, disait-il à ma mère, *il dédaignera cela*. L'événement a montré qu'en prévoyant ainsi, il avait complètement raison.

Mon père encore ne voulait point que ses enfants s'élevassent au-dessus de son état. Il en remarquait chez ma mère le désir très exprimé ; et plus ce désir lui paraissait vif, plus un sentiment de dignité naturelle, opposée aux chimères de sa femme sur la noblesse, lui inspirait de répugnance pour tout ce qui pourrait me conduire à un tel résultat. Il avait appris deux vers, qu'il citait à ma mère la littératrice :

*Et qu'un riche marchand fasse un fils conseiller,  
Ce fils en le voyant craint de s'encanailler.*<sup>a</sup>

Les deux vers me choquaient beaucoup l'oreille ; car je sentais bien que j'aimerais et respecterais toujours mon père, et j'étais dévoré de l'envie de sortir, de le faire sortir lui-même de sa sphère, si fort inférieure à celle des grands hommes dont j'avais lu les histoires. Je voyais donc seulement dans la citation qu'il était possible *qu'un marchand fit s'il lui plaisait son fils conseiller*, et je trouvais bien dur et bien ridicule *qu'il ne plût pas* à mon père.

Enfin mon bonheur et celui de ma mère voulurent qu'il eut occasion de se lier avec un maître de pension célèbre, né à Rouen comme lui, et qu'il avait connu dans son enfance. C'était M. Viard, qui seconda puissamment les projets de ma mère, en disant *qu'il serait affreux de ne pas cultiver un peu mes dispositions ; qu'on ne me pousserait pas plus loin que mon père ne voudrait ; que ma santé commençait à se rétablir ; que le jeu avec de petits camarades me serait très salutaire ; que je me formerais en même temps l'esprit et le corps*.

Mon père consentit donc à me mettre en pension chez M. Viard, sous la condition spéciale qu'on ne me montrerait point à faire des vers : comme si c'était une chose qui se montrât : *Nascuntur poetæ*.<sup>b</sup>

## CHAPITRE V

### *Mon séjour chez M. Viard, et quelles y ont été mes études.*

M. Viard me traita d'abord avec bonté comme fils d'un ami, puis se mit à m'aimer pour moi-même. Le petit ambitieux ne pouvait manquer d'être un écolier plein d'ardeur. J'avais l'habitude de la lecture, et celle de la préférer aux autres amusements ; ma mémoire était exercée ; je savais plus de

<sup>a</sup> *Ésope à la Cour* (III, 7) by Edme Boursault (1638-1701).

<sup>b</sup> One is poet by birth.

français que mes camarades ; j'avais hâte d'apprendre ; et quoique plus jeune, je les laissai bientôt derrière moi.

Mon très bon maître trouva que la classe ordinaire me retardait : il me mit à travailler seul dans son cabinet pendant qu'il faisait la leçon aux autres. Il me donnait une tâche, et me la donnait trop faible, mais je ne m'en vantais point. Je montais sur son bureau et sur des chaises, je prenais les livres de sa bibliothèque, je les lisais depuis neuf heures jusqu'à onze, après quoi je commençais mon travail, et il le trouvait fait en remontant à midi. J'ai lu ainsi tous les livres de M. *Viard*, qui en avait beaucoup. Il m'en est resté une érudition confuse, qui m'oblige quelquefois de citer en disant *un auteur, un ancien* ; car je me souviens, ou du fait, ou de la pensée, ou du passage, et je ne me souviens pas dans quel livre je l'ai lu.

Quand M. *Viard* me jugea en état d'entrer *en quatrième*, il m'envoya avec ses autres écoliers de même force au collège du Plessis<sup>a</sup>, et j'y commençai cette classe avec éclat sous M. *Jacquín* ou M. *Guérin*, je ne puis me rappeler le nom qui finissait certainement en *in*. C'était un homme assez aimable, qui nous faisait incidemment des petits contes de ses voyages : je blâmais vivement mes camarades qui lui volaient son jus de réglisse, et je me suis battu avec un ou deux à ce sujet. S'il l'eut su, indépendamment de ce que j'étais bon écolier, il m'aurait aimé à la folie ; mais je me serais bien gardé de le lui dire, car *l'honneur* ne me permettait pas d'être *pestard* (c'est le nom que les écoliers donnaient à ceux qui dénonçaient leurs condisciples).

Je n'ai pas profité longtemps des leçons du bon professeur aux contes et au jus de réglisse ; et pour avoir assité à quelques-unes, j'ai pensé voir toutes mes études interrompues. Mon père se fâcha sérieusement contre M. *Viard* puis contre ma mère qui le tolérait et le justifiait. Il dit qu'on manquait à *la foi des traités* ; qu'il avait consenti à me mettre en pension, non à m'envoyer au collège ; que je n'avais nul besoin de faire *mes classes* ; que je n'en saurais que trop, pour mon bonheur et pour le sien, quand j'aurais appris ce qu'on pouvait apprendre dans la pension, et que, s'il faisait bien, il me retirerait sur-le-champ. Je pleurais à chaudes larmes.

M. *Viard* me consola, en m'assurant que je n'y perdrais rien, et qu'il me ferait seul devancer tous mes camarades du collège. Il me fit essayer des compositions, me caressa, me loua, m'anima. Je travaillais dans son cabinet tout le temps qu'il n'y était pas ; je travaillais dans une classe pendant une partie des récréations. Mes camarades étaient jaloux des petites distinctions que ce travail inusité m'attirait ; ils venaient dans la classe m'interrompre. Je demandais le repos, on me le refusait ; je me faisais un rempart de dictionnaires, je les jetais à la tête ; et de l'arme de jet nous arrivions bien vite au combat corps à corps. J'étais souvent battu, jamais rendu.

Je gagnais deux sobriquets peu obligeants. Le premier, à cause de mon caquet : *ma petite commère*, fit place à l'autre qu'amenèrent mes querelles : *le petit rageur*. Quand j'étais sous l'ennemi, enchaîné, accablé, je lui disais : *tue-moi*, et dès que mon vainqueur m'avait lâché, je retombais sur lui avec furie. J'ai à ce jeu été souvent blessé d'une manière grave ; M. *Viard* ni mes pa-

<sup>a</sup> In Paris, rue Saint-Jacques (5th arrondissement).

rents n'ont jamais su comment. Je n'aurais voulu pour rien au monde, ni me vanter de mes défaites, ni me rendre accusateur : *manquer à l'honneur* en deux façons ! céder à mes camarades, leur obéir, je ne pouvais. Me plaindre d'eux à un maître, qui déjà me protégeait d'une manière trop marquée, je ne pouvais. Expirer sous leurs coups, je le pouvais très bien, et je m'en suis plus d'une fois senti fort proche. Je ne sais même ce qu'il en serait arrivé, si Dieu ne m'eut envoyé d'Angleterre un petit garçon de mon âge nommé *Osborne*, qui resta dans la pension environ six semaines, et m'apprit les principes du *boxage*. J'ai toute ma vie désiré retrouver M. *Osborne*. Le service qu'il m'a rendu est un des plus grands que je puisse recevoir. Il m'instruisit, et me donna le conseil et l'exemple en m'aidant quelquefois à repousser mes adversaires. Nos grands compagnons, fiers de leur taille et de leur barbe naissante, auraient dédaigné de se former au *pugilat* à l'école de deux petits morveux. Ils perdirent la supériorité. Il ne dépendait plus d'eux de me colleter, et de changer le combat en une lutte inégale. Leurs coups de poing à la française, donnés de *taillant* (s'il est permis d'appliquer à une arme l'expression d'une autre), arrivaient rarement à leur destination, et tombaient avec mollesse de la seule force du muscle. Les miens portés de *pointe* ne manquaient jamais la leur, et acquéraient de toute la longueur de l'os qui les appuyait un poids redoutable. Je n'étais plus blessé ; et des écoliers qui avaient six ans de plus que moi, qui étaient deux fois plus forts, avaient à leur tour à expliquer pourquoi leur nez était écrasé ou leurs dents cassées, ou pourquoi ils crachaient le sang.

J'acquis de la considération, on me crut plus fort que je n'étais ; mon poing fit excuser ma tête, et mes camarades prirent le parti de tirer, comme mon maître, vanité pour la pension, de mes petits succès. M. Viard fondait sur eux l'espoir de sa fortune, et j'ai eu le bonheur d'y être utile. Il me montrait aux personnes qui avaient envie de mettre des enfants en pension. Il me présentait à ses amis. Il m'essayait devant eux à répondre et à déclamer.

M. *Restaut*, auteur d'une grammaire française assez médiocre, mais que j'avais tout entière apprise par cœur<sup>a</sup>, était du nombre ; et M. *Restaut* prit une grande bienveillance pour un enfant qui savait toute sa grammaire. C'était un fort bon homme et un très bon citoyen. Il rassemblait les écoliers qui donnaient de l'espérance, les faisait concourir, et leur distribuait à ses frais des prix dont la main d'un grammairien illustre comme M. *Restaut* augmentait beaucoup la valeur dans nos jeunes têtes.

J'ai gagné de lui le *spectacle de la nature*, pour avoir traduit les beaux vers de Cicéron<sup>b</sup> :

*Sic Jovis altisoni subito pennata satelles,  
Arboris a trunco, serpentis saucia morsu,  
Ipsa feris subigit transfigens unguibus anguem  
Semianimam et varia graviter cervice micantem*

<sup>a</sup> *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française par demandes et par réponses* (1730), by Pierre Restaut (1696-1764).

<sup>b</sup> *De divinatione*, chap. XLVII.

*Quem si intorquentem lanians rostroque cruentem  
Jam satiata animos, jam duros ultro dolores  
Abjicit efflantem et laceratum affligit in undis,  
Seque obitu a solis nitidos convertit ad ortus.*

par les vers suivants :

Tel du grand Jupiter on voit l'oiseau terrible  
Subitement blessé par un serpent horrible,  
Qui du tronc d'un vieux chêne avec force élançé  
Dans ses plis tortueux le retient enlacé.  
Il s'envole ; il emporte au séjour du tonnerre  
Le reptile effrayé d'abandonner la terre,  
Qui se tord, se débat, s'épuise en vains efforts ;  
Une serre d'acier assujettit son corps  
Que le bec du vainqueur en cent lambeaux déchire ;  
Il darde ses poisons ; mais bientôt il expire,  
Et vengé, satisfait, l'aigle de sang couvert  
Le jette avec mépris et plane au haut de l'air.

Cette traduction, chef-d'œuvre d'un enfant de onze à douze ans, ne peut à aucun égard entrer en comparaison avec les vers admirables par lesquels *Voltaire* a rendu le même morceau.<sup>a</sup> Mais elle était assez fidèle, et n'était pas dénuée de nombre, ni d'harmonie : on y trouvait le germe d'un poète ; et mes concurrents n'ayant fait que des traductions en prose, M. *Restaut* n'eut point tort de me donner le prix.

Mon père avait bien opéré en défendant qu'on m'apprenne à faire des vers. Je n'en ai jamais fait de bons en latin, mais en français j'en faisais tous les jours, quelquefois passables, plus souvent médiocres ou mauvais. J'étais le poète des bouquets que nous présentions à M. *Viard*. Si mon précepteur me donnait en *pinçon* à copier cent vers de Virgile ou d'Horace, je m'épargnais le pinçon par un impromptu de huit ou dix vers français, et M. *Viard* était au comble de ses vœux.

Il nous essayait à écrire des lettres sur des sujets quelquefois donnés, quelquefois d'imagination, à notre volonté ; le prix était pour le vainqueur

<sup>a</sup> Tel on voit cet oiseau, qui porte le tonnerre,  
Blessé par un serpent élançé de la terre :  
Il s'envole, il entraîne au séjour azuré  
L'ennemi tortueux dont il est entouré.  
Le sang tombe des airs, il déchire, il dévore  
Le reptile acharné qui le combat encore ;  
Il le perce, il le tient sous ses ongles vainqueurs ;  
Par cent coups redoublés il venge ses douleurs.  
Le monstre en expirant se débat, se replie ;  
Il exhale en poisons les restes de sa vie ;  
Et l'aigle tout sanglant, fier et victorieux,  
Le rejette en fureur, et plane au haut des cieux.  
(Préface à *Rome sauvée ou Catilina*, 1752.)

une pomme de plus au dessert. De cent pommes qu'il a ainsi distribuées, j'en ai eu *quatre-vingt-sept*.

Enfin il me crut capable de soutenir un exercice public. Il m'avait fait faire avec les cours de l'abbé *Le Batteux*, qui venait aussi m'interroger et m'encourager, une espèce de rhétorique. Il m'avait chargé de faire, à ce qu'il m'avait dit, pour l'instruction de mes camarades, un extrait de la *Logique de Port-Royal*.<sup>a</sup> Il m'avait fait apprendre par cœur les *Institutes de Justinien*. Et joignant à cela mon éternelle grammaire de *Restaut*, il eut le plaisir d'annoncer qu'un de ses élèves d'environ douze ans était en état de répondre sur la grammaire française et latine, de traduire des morceaux des meilleurs auteurs latins, de soutenir un exercice sur la logique, la rhétorique, l'apologue, l'églogue, le style épistolaire et le droit romain.

J'eus quatre cents auditeurs, et cette assemblée en la traversant m'inspira quelque timidité. Heureusement je me dis : « Si ces gens-ci n'avaient un sentiment favorable pour l'enfant qui va parler, ils ne seraient pas venus l'entendre ». Cette petite réflexion me rendit le courage.

Je m'en tirai fort bien. J'avais quelques arguments communiqués : j'avais dans la troupe quelques *compères* : M. *Restaut*, M. *Le Batteux*, l'abbé *Mahaut*, l'abbé *Asselin* et quelques autres amis de M. *Viard*. J'eus cependant des demandes imprévues, et, ce qui me fit trembler, à expliquer un passage de *Tacite* sur lequel je n'étais point préparé. J'eus le bonheur de l'entendre. Je dis le *bonheur*, car j'ai toujours été *heureux* pour les traductions ; quand je comprends la moitié de l'auteur, je devine le reste. Dans le vrai, j'avais l'air de savoir beaucoup de choses, et j'avais quelque idée de plusieurs que les enfants de mon âge ne connaissaient point ; mais j'étais très faible sur le *latin*. J'ai été obligé de le reprendre depuis ; et aujourd'hui même, je ne le parlerais ni ne l'écrirais avec facilité. Ma mère, qui l'avait appris seule en même temps que moi, pour être en état de me suivre et de me conseiller, le savait incomparablement mieux que je ne l'ai jamais su.

C'est un bien beau jour pour un enfant nourri aux biscuits de l'amour-propre, comme je l'avais été jusqu'alors, que celui où il soutient honorablement un exercice public. Il n'y a point de termes pour rendre le plaisir que j'éprouvai en étant porté de bras en bras de ma chaise à la place où mon père et ma mère fondaient en larmes de joie. Mon père aussi pleura, malgré sa répugnance pour la gloire et les travaux littéraires ; ah ! qu'il me rendit heureux ! Je crus qu'il m'aimait plus qu'il ne l'avait fait encore ; je crus l'avoir vaincu. Je les tenais, ma mère et lui, dans mes petits bras, au milieu des battements de mains, tous trois mouillés des larmes l'un de l'autre. Je n'ai eu qu'un autre moment de bonheur égal dans ma vie entière ; et, mes amis, je ne vous dirai pas lequel c'est.<sup>b</sup>

<sup>a</sup> *La Logique ou l'art de penser* (1662), by Antoine Arnauld et Pierre Nicole.

<sup>b</sup> Mrs. Fox-Genovese gives to this sentence a free and fanciful interpretation, stating that "the reference to his first sexual relations with his wife, their mother, seems clear enough" (*Autobiography*, p. 55). Although she does not substantiate her claim, her hypothesis can be strengthened by various letters from the person in question, Mlle Le Dée, who mentions repeatedly the strong inclination of his fiancé to physical touching (*caresses*) (see

Dans la soirée j'éprouvai un second plaisir assez doux. Il faut vous dire que, quoique j'eusse appris d'*Osborne* à combattre, j'étais très maladroit à tout autre exercice ; car j'avais toujours fait usage de mon esprit, très peu de mon corps. Je courais assez bien en droite ligne, parce que cela se fait en partie avec de la volonté, des efforts et du courage, et *aux barres* je ne servais qu'à délivrer les prisonniers, je ne savais pas donner un détour, parce que cela demande de l'habitude. Nous avions un jeu qui nous amusait beaucoup ; il consistait à lancer un javelot dans un but. L'usage s'était établi d'y jouer les pommes de nos desserts ; et j'y avais perdu toutes mes pommes ordinaires, mes *quatre-vingt-sept* pommes extraordinaires et environ *cent cinquante* sur ma parole, *dix* avec un de mes camarades, *six* avec un autre ; il n'y en avait pas un qui n'eût quelques pommes à répéter sur moi et nous avions été obligé de faire un registre pour régler l'ordre des paiements.

Mes condisciples s'assemblèrent le soir et ayant délibéré, conclurent unanimement que l'honneur que *Du Pont* avait fait à la pension méritait que ses camarades lui remissent les pommes dont il était débiteur.

On vint à moi processionnellement, les flambeaux à la main, *Faure de Beaufort*, qui depuis a été un médecin connu et qui était le meilleur écolier après moi, portant la parole, me fit un très beau discours, me remit la délibération par écrit signée de tous mes camarades, et je fus ensuite embrassé de tous en cérémonie. Cela était bien plus doux que de les battre. J'acceptai avec reconnaissance. Je dis à *Faure* que j'avais bien regret qu'il ne me dût point de pommes que je puisse lui remettre le jour qu'il me ferait oublier. Il en était capable s'il avait pu prendre sur lui de débiter sans monotonie.

Outre les baisers, j'avais reçu de mon père *un écu*, qui me montrait autant que ses larmes qu'il avait été vivement touché ; j'en avais reçu *un autre* de ma mère ; et, le lendemain, ne parlant plus de *pommes*, j'eus la petite satisfaction de faire venir cent cinquante échaudés et du cidre à discrétion, et de rendre à mes camarades politesse pour politesse. À tout cela double et triple jouissance : j'étais un petit garçon très heureux.

M. *Viard* me préparait, et se préparait à lui-même, des lauriers plus brillants encore. L'abbé *Le Batteux* et lui arrangèrent un exercice beaucoup plus fort que le premier. J'y devais traiter les mêmes sujets, et de plus l'épopée, l'histoire romaine, et l'histoire de France. Il employa plusieurs mois, et moi toutes mes forces à me mettre en état de soutenir, dans ce second acte public, ma gloire naissante. Le jour fut pris ; ce devait être le 12 août 1752 ; j'avais un peu plus de douze ans et demi. Des programmes furent imprimés. On invita tous les professeurs de l'Université et du Collège Royal par des circulaires. On distribua des billets. Je croyais d'avance comme Horace, *frapper les astres de mon front illustre*.<sup>a</sup> Je n'eus point cet honneur.

*Mgr le Recteur de l'Université accompagné de son conseil*, et abusant du privilège exclusif de l'enseignement, avec une jalousie au-dessous du corps res-

below p. 361-362, 382). This, however, seems to me a rather insufficient reason for a wild guess.

<sup>a</sup> *Sublimi feriam sidera vertice* (*Odes*, I, 1, 36).

pectable qu'il présidait et dont il était l'organe, jugea que la pension de M. Viard pourrait devenir trop célèbre, et qu'il ne fallait pas souffrir qu'un simple éducateur particulier donnât ainsi en spectacle un enfant qui n'avait suivi de classes dans aucun collège. En conséquence, par un *mandement* de son *autorité rectorale*, il défendit que l'exercice eût lieu.

M. Viard fut très affligé. Ma mère et moi fûmes au désespoir. Mon père prit l'événement en patience. L'éblouissement de mon premier exercice passé, il avait réfléchi que sa femme, son ami Viard, et son petit garçon l'entraînaient au-delà de ses plans et de ses mesures ; et quand on se fût bien lamenté sur la tyrannie de M. le Recteur, il dit à ma mère : *j'ai fait ce que vous avez voulu ; votre fils a étudié plus que je ne croyais nécessaire ; il n'a point mal réussi, j'en suis bien aise ; il est temps que cela finisse, et qu'il songe à travailler, car on ne vit qu'en travaillant. Je le retire de chez M. Viard, sans affectation, sans hâte ; qu'il achève le mois, mais qu'il soit ici le 1<sup>er</sup> septembre.*

Quand mon père avait pris sur lui d'exprimer aussi nettement sa volonté, le Père Éternel ne l'aurait pas dérangé.

Je fus très exactement le 1<sup>er</sup> septembre à la maison paternelle, et l'on parla de me construire un *établi*, de m'acheter un étau, un tour, des limes.

Des limes ! un établi ! pour un enfant d'une si grande espérance ! Ma mère pleurait tout bas : elle perdait le fruit de douze ans de projets, et de plus de six ans d'efforts soutenus pour influencer et diriger son mari. Moi je pleurais tout haut dès que j'étais seul ; car devant la figure imposante de mon père, il n'y avait pas moyen de souffler.

## CHAPITRE VI.

*Mes secondes études de métaphysique, de mathématiques, et d'art militaire, dans la maison paternelle. Appui et conseils que me donne ma mère. Je la perds à seize ans.*

Ma mère savait, par expérience, qu'il était impossible de changer les résolutions de mon père, mais qu'il ne l'était point, avec des caresses et de bons procédés, de le tourner, de gagner du temps, et de l'amener bien loin du but qu'il s'était proposé.

C'est mon opinion, profondément douloureuse, que j'ai du deux petites sœurs, et que ma pauvre mère doit la mort qu'elles lui ont donnée, aux négociations qu'elle a eu à faire pour éloigner mon *établi*, et me conserver la liberté d'atteindre où mon esprit pourrait me porter. Il y avait dix ans qu'elle n'avait pas eu d'enfants, elle les craignait parce que les couches étaient très pénibles ; elle en a fait deux, coup sur coup, au milieu de ses tentatives en ma faveur. Excellente femme ! mais plus excellente mère !

Je vous ai dit qu'on était dans ma famille huguenots très zélés ; ce fut le point de départ de ma protectrice. Elle représenta que jamais on n'avait mis un enfant en *apprentissage* avant qu'il eut fait sa *première communion*.

La première communion ne souffrait pas de réplique.

Il y fallait une préparation, je n'avais fait chez M. *Viard* que des études mondaines. On fut avec apparat trouver M. *L'Honoré*, chapelain de l'ambassadeur de Hollande, et assez bon prédicateur. On lui demanda un homme capable d'achever mon éducation, et de me mettre en état d'être interrogé par un pasteur tel que lui. On lui raconta mes petits succès littéraires ; on lui donna les programmes des exercices ; on lui confia que les projets de la famille étaient de me faire suivre l'horlogerie, mais que je regrettais mes études, et que, surtout depuis que je l'avais entendu, j'avais conçu un grand désir d'être un jour comme lui *ministre du Saint Évangile*. Il est vrai que j'avais alors ce désir. Ministre ou médecin étaient les seules professions lettrées à la portée d'un petit huguenot<sup>a</sup>. Ma mère avait sondé le terrain auprès de mon père relativement à la médecine en parlant d'un médecin protestant célèbre, et de la grande fortune du docteur *Dumoulin*. Elle fut devinée et repoussée par l'idée de la dépense nécessaire à ce genre d'études, de la folie, quand on ne veut pas avoir toujours ses enfants sur les bras, de leur donner un état qui ne devient lucratif que dans un âge avancé. Restait la prêtrise ; et en effet les sermons de M. *L'Honoré* m'avaient paru touchants, je déclamaï assez bien ceux de *Saurin*, et je trouvais que l'avantage de parler, tantôt en se livrant à l'affection, tantôt en déployant l'autorité aux fidèles obligés de vous écouter avec soumission, componction et ferveur, formait un très beau ministère.

Ma mère d'ailleurs en harangant ainsi son pasteur intéressait l'esprit de corps, et se faisait du saint homme un appui auprès de mon père, comme elle s'en était précédemment fait un de M. *Viard*.

Elle jouissait dans toute la secte d'une grande réputation de lumières et de bienfaisance ; elle était secourable pour les pauvres, et de ses soins et de sa bourse, au-delà de ce qu'on peut dire. J'ai un compte de près de *vingt mille écus* de ce temps-là, qui, vu la différence du prix des denrées, valent plus de *cent mille francs* d'aujourd'hui, employés par elle à élever des enfants, à soulager des vieillards, à fournir des avances à de jeunes ménages pour leur commerce. Il est vrai que plusieurs de ceux-là lui ont rendu ses avances. Quand on lui représentait qu'elle donnait trop, elle répondait : *c'est comme la cruche de la veuve ; plus elle verse et plus Dieu permet qu'elle se remplisse*. Elle avait le droit d'être généreuse ; j'ai aussi le compte de ce qu'elle a gagné par le travail de ses mains, depuis son mariage, à faire des aiguilles de montres, au milieu de ses occupations littéraires, des soins du ménage, de ceux de mon éducation, de ceux qu'elle prenait pour tous les infortunés qui avaient recours à elle ; il passe *quatre-vingt mille francs* d'alors, qui vaudraient maintenant près de *cinquante mille écus*. On peut juger de l'estime qu'elle inspirait par cette générosité, jointe aux discours les plus obligants prononcés du son de voix le plus agréable. Elle m'avait fait à moi-même, par ses conversations avec les autres dames influentes une petite réputation d'intelligence, de talent, et d'esprit.

<sup>a</sup> A protestant in France would have been prevented from entering most of the guilds, which required almost invariably a *certificat de catholicité*, proving the applicant's faith in the catholic religion.



M. *L'Honoré* fut flatté, et ne nous flatta point : il nous exposa tous les inconvénients et les dégoûts de l'état de prêtre en général, et de prêtre calviniste en particulier ; il nous parla presque en philosophe, et finit par promettre de nous aider autant qu'il dépendrait de lui.

Il me donna pour instructeur M. *Bosc d'Antic*, qui avait été reçu ministre à Lausanne, qui ensuite a été *médecin de l'hôpital des protestants* à Paris, puis chimiste et directeur de la manufacture des glaces à *Saint-Gobain*, puis entrepreneur de celle de Rouelle, en Bourgogne, puis médecin une seconde fois, avec quelque réputation un peu usurpée. Il avait très réellement beaucoup d'esprit et un savoir assez étendu.

Il fut *publiquement* chargé, pour deux louis par mois, de me préparer à la première communion, et *par la confiance* de ma mère de suppléer à tout ce qu'il y aura d'imparfait dans mes études précédentes. On l'admit à cet effet parmi les amis intimes de la maison ; il y eut son couvert ; il y trouva des avances d'argent pour ses projets et ses études de chimie.

De son côté, il me faisait continuer de traduire Tacite, Horace et Cicéron ; il me montrait la métaphysique, la théologie, la controverse, un peu de physique ; c'était un autre *Pangloss*. Mon père trouvait toutes ces études longues pour une *première communion* ; mais on lui disait qu'un enfant distingué, comme je l'avais été à ma pension, ne pouvait pas être réduit à l'instruction commune. M. *d'Antic*, M. *L'Honoré* louaient mes progrès, et assuraient qu'il ne me fallait plus que quelques mois d'étude pour devenir un enfant accompli qui ferait beaucoup d'honneur à ses parents. Le temps coulait.

De ce beau travail, naissait une grande difficulté pour mes projets de prêtrise, du moins dans le cœur d'un honnête homme, c'est qu'en étudiant la métaphysique et la théologie, j'avais cessé d'être chrétien.

J'avais remarqué que le christianisme était entièrement fondé sur le *pêché originel*, à raison duquel on suppose que Dieu a damné tous les hommes pendant quatre mille ans ; et cette opinion que Dieu pût *damner un homme pour les fautes d'un autre, des milliards d'hommes pour une faute d'un seul*, me parut, comme elle l'est, la plus impie et la plus atroce calomnie que l'on pût imaginer contre la divinité. Je vis ensuite que pour apaiser Dieu, il avait fallu qu'un inconcevable mélange de *Dieu-homme* fut mis à mort : doctrine absurde des victimes expiatoires, honteusement au-dessous d'un Dieu juste et bon, qui doit peser les œuvres, non les sacrifices, et à qui les sacrifices humains doivent être en horreur : extrême folie de penser que Dieu se soit apaisé parce que les hommes auront commis envers leur semblable, si *Jésus* est homme, envers Dieu même, si *Jésus* est Dieu, un crime beaucoup plus grand que celui pour lequel il avait été courroucé. Je vis enfin que par cette *immolation* de Dieu, qui s'est, dit-on, offert lui-même à lui-même, au moyen d'un horrible forfait des hommes, pour *racheter* le genre humain, il n'avait cependant *racheté* presque personne ; que les neuf-dixièmes des habitants du globe n'étant pas de sa religion restaient tout aussi damnés que s'il n'y avait point eu de *rédempteur* ; que les neuf-dixièmes du surplus étant de grands coquins continuaient également d'être damnés. De sorte qu'après avoir, avec la dernière injustice, puni *toute la race humaine* pour la faute d'un

*seul homme*, on n'ouvrait la porte du salut qu'à *un centième* au plus de *cette race* par le meurtre juridique d'un Dieu, calomnié comme homme, et publiquement condamné sous prétexte de sédition à la requête d'une troupe de prêtres de ce même Dieu et d'autres fanatiques, d'ailleurs très méchants. Toujours perversité, immoralité, démense, injure au créateur et au bienfaiteur des mondes dans une telle théologie.

Je trouvai encore les protestants bien bêtes, pour des gens qui avaient fait un appel à la raison, d'avoir réformé le *purgatoire* qui laisse subsister l'idée d'un Dieu de miséricorde en gardant des peines éternelles appliquées à des fautes passagères avec la cruauté d'un *diable*, tandis que je cherchais dans l'Être suprême ce qui doit s'y trouver, une bonté, une clémence infinies.

Je conclus de tout cela qu'un homme pieux et de bon sens ne pouvait être ni protestant, ni catholique ; qu'il fallait respecter la morale uniforme et divine dans toutes les religions, mépriser dans toutes le dogme ; et quant au culte, aux cérémonies, se soumettre à l'usage, à la loi du pays, de même qu'on se revet d'une dolman<sup>a</sup> à Constantinople et d'un juste-au-corps à Paris.

Ma patrie religieuse en France était ma famille. J'ai fait une *première communion* à sa manière, et six mois après une seconde, c'était bien assez ; c'est tout. Je trouvais néanmoins dans cette communion protestante, dans ce pain rompu *en commun*, dans ce vin bu par tous les assistants au même calice, quelque chose d'antique et de fraternel qui touchait le cœur et que n'a point la communion catholique.

Je ne cachai ni à M. d'Antic, ni à M. L'Honoré mes difficultés, mais ils jugèrent que mon résultat étant de suivre la mode de mes parents, il ne fallait pas me serrer sur la controverse, où je les aurais battus ; et ils m'admirent. Dans le fond de leur cœur, ils pensaient comme moi ; et de plus, j'étais fils d'une femme en crédit dans leur *église*.

J'ai retrouvé parmi les papiers de mon père quelques-unes des dissertations que j'avais faites à cette époque et données à ma mère. Elles sont très méthodiques, bien divisées et subdivisées, raisonnables, et même d'une forte raison, d'une logique irrésistible et claire, écrites assez purement mais avec une froideur glaçante ; et j'ai eu peine à comprendre comment un enfant très sensible, qui aimait sa mère à la passion, qui bien plus jeune avait aimé Mlle *Colineau*, qui était nourri des poètes, qui avait fait beaucoup de méchants vers et quelques-uns de supportables, pouvait à treize ans écrire avec cette froideur qu'il n'avait pas eue jusqu'alors, qu'il a perdu, et qu'il ne retrouvera jamais. Il faut qu'il y ait dans la métaphysique un réfrigérant, et dans la physique de l'homme une sorte de frisson qui précède la fièvre de la puberté des passions. Le phénomène est marqué d'une manière étrange dans mes premiers essais de métaphysique, de théologie et de contre-théologie.

Tout en écrivant ces sages et froides pensées, la *première communion* arrivait malgré nous, et l'*établi* à sa suite. Comment reculer encore cet objet de

<sup>a</sup> Sort of robe worn by the Turks.

mes terreurs et du dégoût de ma mère, qui néanmoins passait au sien huit ou dix heures par jour, et qui peut-être ne l'en haïssait que plus ?

Elle imagina de me faire apprendre *les mathématiques*. Ah ! cela, c'était un pas vers l'horlogerie : mon père n'avait rien à dire.

Il dit qu'il ne les savait point. On lui répliqua que M. *Julien Le Roi* son premier maître les savait, et que les deux fils de M. Julien le Roi les savaient si bien qu'un des deux était de l'*Académie des sciences*. Je n'ai jamais laissé s'échapper un mot qui pût éveiller mon ambition ; et l'*Académie des sciences* fût encore un de ces mots.

Ma mère va chez M. *d'Alembert*, toujours accompagné de son petit garçon, et demande au savant géomètre de lui indiquer un *maître de mathématiques* qui put conduire un jeune homme né avec quelques dispositions et une grande envie d'apprendre, au point d'être un jour à portée de profiter des livres et des conseils du philosophe auquel on osait s'adresser.

M. *d'Alembert* nous reçut avec bonté, me fit causer, et, heureusement pour moi, lâcha quelques mots qui me donnèrent occasion de faire usage de la métaphysique de *d'Antic* qui paraissait assez singulière dans la bouche d'un enfant. Il me caressa, et n'a jamais cessé de me vouloir du bien. Il me donna pour maître M. *Raussain*<sup>a</sup>, de qui j'ai appris les éléments de géométrie et d'algèbre, les sections coniques et les premiers principes de l'hydraulique et de la science des machines. Les leçons de M. *Raussain* ouvrirent à mes yeux une autre carrière bien plus analogue à mon caractère, à mon ambition, à celle dont ma mère avait sevré mon enfance. Mais, avant de vous en parler, il faut que je vous dise un service que ma mère a rendu à ma vie entière, et qui m'a empêché peu de temps après de perdre ma raison et mon honneur dans le piège le plus dangereux auquel pût être exposé un jeune homme exalté comme je l'étais, par l'espèce de culture qu'on avait donné à mon esprit et à mon cœur.

Ma mère voulait que j'eusse de la réputation, mais non pas gratuitement. Son caractère élevé prétendait que je la méritasse sous tous les aspects, que je fusse un homme d'élite et surtout un homme de bien ; vous lui avez trouvé quelques faiblesses dues à sa naissance et à l'éducation qu'elle-même avait reçue, mais son âme était pleine de grandeur et de vertu.

Elle me donna le même jour *Robinson Crusôé*, *Montaigne* et *Sir Charles Grandison*.<sup>b</sup>

« *Mon cher enfant* », me dit-elle, « *il ne s'agit plus de lire pour ton plaisir, et d'apprendre pour de vains exercices d'apparat ; il faut n'avoir pas une faculté du corps, ni de l'âme, que tu ne puisses exercer avec distinction. Tu vois ce qu'il m'en a coûté de peines, et ce qu'il m'en coûte chaque jour pour t'avoir conduit où te voilà. Tu n'es pas loin. Il faut cependant devenir un grand homme, ou n'être rien, et perdre tout le fruit des soucis et des pleurs de ta pauvre mère.*

<sup>a</sup> Antoine Raussain (1706-1786). Mrs Fox-Genovese incorrectly writes *Roussain*.

<sup>b</sup> *Robinson Crusôé* by Daniel Defoe (1719, and French translation one year later), *Montaigne's Essais* (multiple editions), and *L'histoire de Charles Grandison* (the French translation is from 1756) by Samuel Richardson.

*Ton père exige que tu saches son art, il faut l'apprendre ; un art est toujours utile : ce n'est point assez, il en faut savoir dix. Il faudrait, si l'on pouvait, savoir tous les arts et toutes les sciences. Mais il faut principalement savoir être maître de soi, et ne se permettre aucune action dont on ne puisse dire, elle est estimable. Car en méritant de partout l'estime et l'amitié, d'abord on est heureux avec soi-même ; et puis on est porté en avant par le concours de tous ceux qui nous aiment et qui nous estiment.*

*Je te donne trois livres excellents ; médite-les, apprends à te guider.*

*Je te livre à toi. Que Dieu te bénisse, mon enfant ! »*

Ce discours n'est jamais sorti de ma mémoire, ni de mon cœur.

Mais si de tels avertissements devaient et pouvaient se tourner à bien et former ma tête, il m'arrivait aussi des séductions très propres à déranger celle-ci pour jamais.

Ma mère avait fait connaissance avec la marquise d'Urfé, femme de beaucoup d'esprit, de quelque savoir, et d'une imagination brillante, mais totalement égarée. Elle était en quelque façon présidente, et je crois encore plus dupe, d'une société de *cabalistes*, où le baron de *Beauvais* son ami était sous elle l'homme qu'on donnait pour le plus habile.

Mme d'Urfé s'éblouit de l'esprit de ma mère, et l'éblouit de ses louanges ; et ma mère, qui ne pouvait se passer de son fils, eut le tort grave de m'introduire dans cette étrange société, où je fus bientôt accablé moi-même d'éloges outrés.

Mme d'Urfé méprisait les gnomes, se croyait en commerce avec les *sylphes* et les *ondins*, cherchait à l'être avec les *salamandres* ; elle avait besoin pour ses opérations cabalistiques d'un enfant déjà formé, entièrement pur de corps et d'âme : elle jugea que j'étais cet enfant, et me combla d'avances et de bontés. Je crus avoir trouvé une seconde Mme d'Épenilles.

Elle me dit que ma mère était une *sylphide* revêtue d'un corps de femme ; ah ! je le crus ! ma mère me semblait céleste. Elle me dit que j'étais moi-même un *être privilégié* ; mon amour-propre ne s'éloignait pas de le croire.

Elle me prépara par des raisonnements très logiques et très poétiques sur la chaîne des êtres depuis la pierre jusqu'à Dieu, au milieu de laquelle l'homme est placé au-dessous des génies, avec qui, disait-elle, il peut communiquer en purifiant son âme, en élevant son cœur et son esprit. Cette conversation et diverses instructions du même genre plusieurs fois répétées, tantôt en présence de ma mère, tantôt seul à seul, elle m'interroge sur mes mœurs d'une manière où je ne compris rien ; et ma bêtise lui répondit mieux que n'eussent pu faire mes protestations.

Alors elle me dit que je suis devenu digne de voir les *ondins*, fait apporter un verre d'eau, le pose sur une table couverte d'un linge blanc, place une croix sous le pied du verre, fait des conjurations, m'en fait répéter d'autres, m'ordonne de regarder, m'assure que je verrai *Uriel*. Loin d'oser la démentir, je n'osais douter d'un mot de ce qu'elle avançait. Je regarde et je vois différents reflets colorés. Elle me dit de regarder mieux, de remarquer qu'ils vont prendre une forme et de reconnaître *Uriel*. Mon imagination troublée par la fermeté de ses assertions aide à ma vue, et je crois voir *Uriel*. J'avais

alors treize ans et demi, et me voilà encensé par toute la société, traité avec un respect qui devait rendre fou un enfant disposé aux illusions, à la vanité, à tous leurs funestes effets.

L'expérience est recommencée devant ma mère et en son absence. Elle croit voir une fois, puis ne voit plus ; et ne pense pas n'avoir point vu, mais en avoir perdu la faculté. On me consulte comme un oracle ; je fais les réponses qui me paraissent raisonnables, on les admire, et j'ai cru de bonne foi dans les premiers moments qu'elles m'étaient inspirées. J'ai été sur le chemin des fanatiques et des prophètes. La séduction était extrême et le péril imminent pour moi, dans une société où tout concourait à m'enivrer : le luxe, le rang, les titres, jusqu'à celui d'un *prince* héréditaire, aujourd'hui régnant en Allemagne, qui prenait aussi des leçons de Mme d'Urfé.<sup>a</sup>

Les flatteries de tous ces gens-la étaient un véritable poison pour le fils très ambitieux d'un simple horloger ; pour un jeune homme qui regardait comme le plus grand malheur de suivre la profession de son père, et qui espérait tout de la protection des grands qu'il croyait ses amis parce qu'ils le caressaient et le vantaient ; pour un pauvre fou de moins de quatorze ans, qui s'imaginait s'être attaché tous ces importants personnages par son mérite et par la qualité qu'ils lui donnaient d'être *privilegié*.

Cependant j'y suis échappé, comme je suis revenu du commencement de rachitisme qui m'avait rendu boiteux dans mon enfance. Mon bonheur a voulu que j'eusse le fond de l'esprit robuste comme le tempérament, et la qualité d'homme de bien dans un degré supérieur à mes défauts ; il a voulu que Mme d'Épenilles eût sans cesse répété à ma mère, et ma mère à moi, de mettre *avant tout la probité*.

J'eus enfin le bon sens de m'apercevoir et le courage de dire, à ma mère d'abord, ensuite à Mme d'Urfé, que je m'étais sûrement trompé ; et que tout ce que j'avais vu dans son verre n'était que les reflets des objets environnants, et particulièrement chez Mme d'Urfé des rideaux rouges à crespines d'or.

Satan ne tomba pas plus vite du ciel, que je ne tombai dans son esprit et dans sa faveur par ma franchise. Elle me traita durement, me dit que *j'avais sûrement perdu mon innocence* (dont je n'avais pas encore des idées très nettes) ; que *si je me fusse bien conduit, je touchais à la gloire et au bonheur, que je n'avais encore vu que les ondins* ; qu'elle m'aurait, dans quelques jours, fait voir les *sylphes dans un miroir* ; que *le prince se serait chargé de moi* ; que *j'étais destiné à la plus brillante fortune, aux emplois les plus distingués, à l'amitié des souverains et des plus grands hommes de l'Europe* ; que *je perdais tout, et méritais de tout perdre* ; qu'elle m'abandonnait à *mes sentiments ingrats, à ma mauvaise tête, à mon cœur déjà corrompu, à mon sens réprouvé*.

Je me sentis foudroyé. J'eus pourtant le courage de lui répondre : *Madame, je ne suis pas ingrat, et je vous le prouve. Vous me désespérez ; mais j'ai dû vous dire ce qui me paraît vrai et vous avertir de l'illusion dès que je m'en suis aperçu. Je regrette surtout vos bontés dont je sentais le prix. Ce que je perds vous montre à*

<sup>a</sup> I have not been able to identify this German prince.

quel point je me crois obligé d'être sincère ; car en commençant à vous parler je n'ignorais pas que je risquais de perdre tout cela.

Elle me répliqua, moitié avec fierté, moitié avec bonté, par ces quatre mots : *Adieu, mon pauvre du Pont* ; et je ne l'ai jamais revue. Mon pot au lait renversé me faisait quelque peine ; mais j'étais fier d'avoir eu la résolution de le jeter par terre.

Ma mère, toute sylphide qu'elle était, fut bannie comme moi de l'hôtel d'*Urfé*, et prit la chose en âme vertueuse. *Mon ami*, me dit-elle, *tu as suivi ta conscience, je ne puis et ne dois que t'embrasser.*

Ce baiser acheva de payer ma bonne action. Après l'avoir savouré, je me promenai un quart d'heure dans la chambre : j'essayai la faculté que j'ai eue toute ma vie et que vous m'avez vu employer quelquefois, de former un grand plan en peu de minutes.

Je revins à ma mère et l'embrassai de nouveau. « Rassurez-vous maman, j'ai bien considéré à quoi peuvent mener les mathématiques ; croyez que je ferai par moi-même une fortune plus distinguée que celle que Mme d'*Urfé*, son prince et ses amis pouvaient me procurer ; et je ne la devrai qu'à mon courage, à mon talent, aux bontés avec lesquelles vous soutenez mon zèle et mon travail. Donnez-moi seulement un peu d'argent pour avoir des livres. »

J'avais *Le Blond*, j'achète *Bélicor*, *Vauban*, *Puyséгур*, plusieurs autres ouvrages de géométrie et de tactique<sup>a</sup> ; j'étudie avec fureur l'art de lever des cartes, l'architecture militaire, la construction, l'attaque et la défense des places, la fortification de campagne, la castramétation<sup>b</sup>. Je rêve, j'imagine ; je ne fais pas une promenade qui ne soit une reconnaissance et dont je ne rapporte un croquis de plan ; je vois partout des camps et des postes. J'engage mon père à me donner quelques leçons d'escrime ; et il s'y prête volontiers parce que c'était une chose qu'il faisait parfaitement. En même temps je quitte mon lit, je me mets à coucher à terre ; j'apprends à dormir sur le plancher ; je m'arrange pour devenir ingénieur, aide de camp, colonel, général, maréchal de France comme *Fabert*, mais surtout pour être un héros.

À mon héroïsme de ce temps, j'ai gagné la petite vérole ; et ce qui me fait honte, je l'ai gagnée de ma cousine *Marianne Oulson*, que je ne pouvais souffrir, et que j'affectai de soigner dans sa maladie par pure bravade et pour montrer qu'un homme comme moi n'avait peur de rien, pas même d'une maladie affreuse. Mlle *Oulson* l'avait eue bénigne, je l'eus confluyente et cruelle, à cette époque de la puberté où elle est toujours plus redoutable. On ne savait pas alors la traiter ; on l'aggravait par le régime incendiaire. J'étais devenu si dégoûtant et si hideux, que, m'étant regardé au miroir, je

<sup>a</sup> *Essai sur la castramétation* (1748) by Guillaume Le Blond (1704-1781) ; *Cours de mathématiques à l'usage de l'artillerie et du génie* (1725) or *Traité des fortifications* (1735) by Bernard Forest de Bélicor (1697-1761) ; *L'Art de la guerre par principes et par règles* (1748) by Jacques-François de Chastenot, marquis du Puyséгур (1656-1743) ; and *Mémoire pour servir à l'instruction dans la conduite des sièges* (1740) or *Traité de l'attaque et de la défense des places* (1742) by Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707).

<sup>b</sup> The art of choosing and settling a camp.

ne pus concevoir les tendres soins que me prodiguait ma mère : cette adorable femme avait des millions de manières d'imprimer l'amour pour elle dans mon cœur et de l'en pénétrer. La maladie fut aussi horrible au dedans qu'au dehors ; elle me roula la langue, et me priva plusieurs jours de la parole. Enfin, j'en suis mort, et j'ai essayé pour la première fois que souffrir est quelque chose, que mourir n'est rien du tout ; que quand le danger s'établit, la stupeur arrive avec lui, et amortit toute douleur pour le malade. Ma pauvre mère eut celle de m'ensevelir. Deux ou trois heures après, je revins, et poussai un cri faible, qui culbuta d'effroi la garde, sa table et sa lumière, et ramena ma mère à la vie et à l'ivresse. Je me souviens du grand bruit que cela fit dans toute la maison : je me souviens des larmes et des caresses maternelles. Comment j'avais perdu la connaissance et les signes extérieurs de la vie, je n'en ai pas la plus légère idée. Mon œil droit avait été extrêmement chargé de boutons ; il resta fermé pendant près de six semaines ; et lorsqu'il s'est rouvert, sa portée s'est trouvée infiniment raccourcie. Il est devenu véritablement myope : il voit les plus petits objets comme un microscope et la vue ne s'étend pas à deux pieds devant lui. La vue de l'œil gauche est demeurée dans son état naturel, et n'est pas plus courte qu'une bonne vue ordinaire. J'appelle l'œil gauche qui voit de loin mon *œil de guerre*, et mon droit qui est propre aux observations les plus fines, mon *œil de science et de paix*. J'ai donc à remercier la nature et les accidents qui m'ont donné deux yeux dans toute l'étendue du terme, tandis que les autres hommes n'ont qu'un œil en deux volumes.

Après ma convalescence je fis des vers pour ma mère, pour ma tante, je repris mes études guerrières et je commençai à connaître les douceurs de l'amitié. M. *d'Antic* avait présenté dans la maison un jeune homme de *vingt-cinq à vingt-six ans*, de la plus noble et de la plus heureuse physionomie. On le nommait M. *Volpelière*, il était alors commis chez M. *Sellont*, banquier ; et croyant s'ouvrir une plus vaste carrière en se faisant courtier de change, il avait seulement besoin de subsister avec économie et jusqu'à ce que ses négociations lui procurassent l'aisance qui devait en être la suite. On le prit en pension à la maison, il y logeait dans une petite chambre sur le Palais royal que j'ai occupée depuis, et que vous verrez n'avoir pas été indifférente à mon histoire. J'y allais tous les soirs causer avec lui. Il m'aimait beaucoup ; je l'aimais comme mon premier ami. Il est le plus ancien de ceux qui me restent ; c'est lui que nous employons actuellement à la comptabilité des assignats.

J'éprouvai aussi un petit mouvement d'amour pour une très belle dame, fille de M. *du Carroy* de qui j'avais appris à écrire, qui se piquait de noblesse et se prétendait par sa mère parente de MM. *de Villeneuve de Vence*, descendants de ce fameux *Romée* dont ma mère m'avait tant parlé. Mlle *du Carroy* avait épousé un Américain nommé *de Lesgallery d'Apinat*. Cet Américain ne recevait pas de fonds de son habitation, située à la Grenade. Ma généreuse mère, qui avait fait des avances pour le mariage, prit le jeune ménage en pension, laquelle ne fut jamais payée et fait encore partie des mauvaises créances de la succession de mon père. Mme *de Lesgallery* n'avait pas dix-huit ans et elle faisait disparaître la froideur de mon style : je sentais pour

elle une passion que je ne lui exprimais qu'avec une extrême timidité, et dont j'ennuyais régulièrement *Volpelière* qui, à ce que j'ai pensé depuis, était beaucoup plus instruit que moi sur les charmes, les beautés et les défauts de la dame.

Ma mère voyait les agitations de mon cœur, et n'y trouvant qu'un moyen de plus de me donner du ressort, ce qui était son grand but auquel elle sacrifiait tout, elle ne faisait qu'en sourire. Je n'ai jamais pu acquérir l'art de voiler pour personne, bien moins pour elle, mes sentiments, ni leurs émotions ; elles sont trop vives ; je suis trop libre, trop fier, trop franc, trop assuré en ma conscience qu'un mauvais principe ne me détermine pas à abandonner. *Mon fils*, disait-elle, *sera toute sa vie transparent comme une lanterne*. Je n'ai point démenti la prédiction.

Pendant que mes jours coulaient ainsi entre l'héroïsme militaire, une amitié très tendre, un amour naissant et peu fortuné, mon père trouva enfin que je prolongeais trop l'étude des mathématiques et qu'il était possible de l'allier avec celle de l'horlogerie. Il décida que le matin serait pour celle-ci, et les après-midi pour ma géométrie qu'on disait si nécessaire, le moment de récréation après le dîner pour faire des armes.

Mon *établi* est posé ; mon père me prend la main, il me fait limer, il me fait tourner à côté de lui. Ma mère m'ordonne, en particulier, et avec larmes, l'obéissance. Je m'y résous provisoirement ; je travaille peu et mal, je cache un livre sous l'*établi* ; je prends sur les matinées pour l'étude, et mon père me rudoie.

Dix fois je vais trouver la pauvre femme déchirée entre son mari impérieux et son impétueux fils, dix fois je lui déclare avec véhémence que tout est fini, que je ne toucherai de limes de ma vie, que je partirai, que je me ferai soldat :

*Par ce métier l'honneur n'est point blessé  
Fabert, Rose et Chevert ont ainsi commencé.*<sup>a</sup>

Je lui rappelais ses exemples et ses maximes.

Elle me parlait avec une telle douceur, elle entraînait avec tant d'art dans mon âme et la tournait si bien ; m'approuvait, me blâmait, me demandait avec un charme si intéressant de faire ce que voulait mon père, que je finissais toujours par fondre en larmes à ses pieds, et par lui dire : *tout ce que vous voudrez, Maman ! Rien par la force, mais pour l'amour de vous, tout, tout au monde.*

Les chagrins que j'attirais à ma mère n'étaient pas les seuls qu'elle eut. Elle en avait essuyé de cruels, occasionnés par le mauvais caractère de son frère *Étienne Auguste* et qu'il est inutile que je détaille ici. Elle en avait d'assez vifs que lui donnait la nièce de mon père, *Marianne Oulson*, appelée et

<sup>a</sup> Voltaire, *L'Enfant prodigue* (1738) ; *The complete works of Voltaire*, 1968, vol. 16, p. 194. — The original second verse is « Rose et Fabert ont ainsi commencé », with an equal 10 syllables. Whenever this theatre play was performed on stage, the audience repeated the verse, adding the name of *Chevert*. François de Chevert (1695-1769) had made himself known in the wars fought between 1741 and 1756.



élevée dans la maison par elle après que le naufrage et la mort du capitaine *Oulson* eurent laissé ses enfants sans ressource.

En me contant ses peines, elle rendait d'autant plus sacré pour moi le devoir de ne les point accroître par une résistance à mon père, qu'il lui aurait uniquement attribuée.

À travers tous ces orages, comme je l'ai dit, ma mère eut un enfant ; et après cet enfant un lait répandu dont elle fut longtemps malade et qui altéra sa poitrine. À peine rétablie, souffrante encore, prenant encore le lait d'ânesse, elle eut un second enfant.

Ses maladies aggravaient mes fers ; d'une part en m'ôtant son secours ; de l'autre, en m'ôtant toute envie de donner lieu entre mon père et moi à aucune querelle dont elle pût être affligée.

Jamais il n'y eût entre une mère et son fils un plus doux commerce de zèle et d'amitié que celui qui a fait mon bonheur tant que le ciel m'a conservé ma mère. Je vous dirai un trait des efforts qu'il me faisait faire ; il m'est impossible de vous peindre la pénétrante impression que faisait sur mon âme la sensibilité qu'il y témoignait.

Un jour pendant sa dernière grossesse, nous avions dîné chez M. *Doré* que vous avez connu, et qui demeurait alors à Montmartre. Il ramenait ma mère en cabriolet, avec un excellent cheval ; nous revenions à pied, et déjà ils avaient sur nous une grande avance. Tout à coup je songe que ma mère, prête à accoucher, a besoin d'une chaise pour l'aider à descendre de la voiture ; qu'elle négligera de la demander, ou ne trouvera personne pour la lui donner. Je pars comme un éclair, et cours comme je n'ai couru de ma vie. Je rattrape la vue du cabriolet dans la rue de Richelieu, mais j'étais épuisé, prêt à mourir de ce dérangement dans les organes de la respiration qu'on appelle *la rate enflée*. Il ne s'agissait plus de vivre ou de mourir, le seul point était d'arriver. Je redouble d'efforts et j'arrive en même temps que la voiture, priant ma mère d'attendre sa chaise pour mettre pied à terre. Que dit sa délicate tendresse ? *Je savais bien mon enfant, que tu avais le cœur d'un ange ; mais tu en as donc aussi les ailes*. On ne peut répondre ; on baise sa main, on pleure, on est délassé, on goûte une félicité céleste.

L'enfant dont elle était enceinte lui amena, après une couche assez heureuse, un second lait répandu, qui portant sur le même organe que déjà elle avait affecté, l'enleva en six semaines, le 21 juillet 1756, à l'âge de trente-six ans. Elle prit les mains de mon père et les miennes, et nous dit presque en expirant : *tâchez de vous rendre réciproquement heureux*.

Permettez-moi de m'arrêter, mes chers enfants, laissez-moi pleurer ma mère !

## CHAPITRE VII

*Situation où je reste chez mon père. Bontés que me témoigne M. d'Argenson le philosophe ; ce qui en résulte. Brouille entre mon père et moi ; notre séparation.*

La perte de ma mère nous plongea mon père et moi dans une mortelle douleur ; mais elle rendit ma cousine *Marianne Oulson* maîtresse de la maison et de l'esprit de mon père, ce qui fut à peu près également funeste pour lui et pour moi.

Ma sœur, qui n'avait que treize à quatorze ans, était à Genève, où elle avait été envoyée sur des craintes de persécution pour les filles protestantes que quelques événements fâcheux arrivés en Languedoc avaient propagés jusqu'à Paris, quoique si près du centre des lumières, on eut toujours été plus tolérant.

Mon père se trouvait entre sa nièce de *vingt-quatre ans*, qui s'appliquait depuis longtemps à l'étudier et à lui plaire, et son fils de *seize*, qui avait toujours vécu un peu éloigné de lui, dans la société plus particulière de sa mère, ou dans l'étude, et qui n'était pas en parfaite intelligence avec sa cousine.

Celle-ci voulut dès les premiers jours s'établir ma seconde mère, et fut mal reçue de moi. Elle n'eut pas de peine à persuader à mon père que je serais *très difficile à manier*. Je l'étais certainement pour elle, et je n'ose pas dire que je ne le fusse pas pour lui ; nous avions plusieurs défauts semblables et nous n'avions qu'un assez petit nombre de bonnes qualités analogues. Cependant les dernières paroles de ma mère m'avaient inspiré le plus parfait dévouement pour tout ce que mon père exigerait.

J'en donnai promptement une preuve assez frappante, peut-être même assez déplacée, la première fois que ma cousine essayant son adresse et son pouvoir entraîna mon père à une action totalement contraire à ses principes, à ses vues, à son invariable probité. Elle lui persuada que, d'une part pour diminuer les frais de justice, et de l'autre pour tenir davantage dans la dépendance des enfants jeunes et, comme elle disait, *difficiles à manier*, il ne fallait pas comprendre dans l'inventaire fait après le décès de ma mère la totalité des biens de la communauté ; qu'il fallait mettre à part les effets qui pourraient y être mis sans scandale ; que cela ne ferait aucun tort à ma sœur, ni à moi, puisque nous les retrouverions à la mort de mon père qui ne voulait pas manger sa fortune ; et que cela nous ferait au contraire le bien de nous rendre plus sages, et plus soumis à ses volontés qui n'auraient jamais que notre avantage pour objet.

J'ai dit que mon père avait le cœur droit, la vertu sévère, l'esprit peu étendu. Il fut la dupe du sophisme, il crut faire une action vertueuse, morale, et de bon père de famille ; il le crut si bien qu'il traita la question devant moi, et me demanda *si j'approuvais le principe qui le déterminait, si j'aurais regret que ma fortune dépendît de lui en partie*. Je vis le piège, et que c'était pour elle-même que ma cousine travaillait. J'aurais pu éclairer mon père d'un mot, qu'il eut à l'instant senti aussi bien que moi-même ; mais en rougissant de l'erreur, il aurait pu me savoir involontairement mauvais gré de l'avoir

remarquée ; et ma cousine n'aurait pas manqué de lui faire observer que je défendais déjà mes intérêts contre les siens, ce qui dans la famille avait été fort blâmé de la part de mon oncle *Jacques* contre ma grand-mère. Je lui répondis que *je connaissais la pureté de ses intentions, la droiture de son cœur, et son amitié pour nous ; que je n'avais besoin d'aucune raison d'intérêt pour lui être soumis, mais que je ne me refuserais jamais à mettre à cet égard mon intérêt d'accord avec mon désir.* Et j'affectai d'aider à transporter dans la chambre de ma cousine les articles les plus importants de notre fonds d'horlogerie et quelques autres effets précieux.

Il en résulta que notre mobilier, en comprenant les marchandises, ne monta pas sur l'inventaire juridique à *quinze mille francs* ; et, comme nous étions alors trois enfants, que le bien de notre mère ne fut évalué qu'à *cent louis* pour chacun de nous, dans une maison dont les bénéfices passaient *douze mille francs* année moyenne. Ma mère, il est vrai, avait été d'une extrême générosité ; mais elle y suffisait et au-delà par son travail, et à tout prendre elle n'avait jamais rien coûté à son mari.

Mon père n'a trouvé aucun avantage à cette opération au-dessous de lui, qui n'était justifiée que par l'égarément d'un principe estimable. Depuis la mort de ma mère, quoique la dépense en bienfaits ait été infiniment restreinte, et que les bénéfices moyens aient encore été de *neuf à dix mille francs* par an, comme je l'ai vu par nos livres de commerce, sa fortune a progressivement dépéri, son magasin a fondu. Il est mort dans une situation gênée, ayant besoin de recevoir de moi des secours ; et sa nièce, qui semblerait devoir être riche, a si mal économisé pour elle-même, qu'elle est maintenant dans la misère.

Je n'avais pas cédé sans résistance à mon père une partie de ma fortune, pour le contrarier dans les objets qu'il avait bien plus à cœur, et par rapport auxquels seulement il désirait ma dépendance. J'oubliai mon ambition ; je me résignai de bonne foi à être horloger. Le dernier vœu de ma mère, prononcé de ses lèvres défaillantes, me parut devoir l'emporter sur celui de sa vie entière ; et dans la réciprocité d'efforts qu'elle demandait à mon père et à moi pour nous rendre mutuellement heureux, je trouvais juste que ce fût moi qui fisse toutes les avances ; j'y prenais un plaisir tendre qui me semblait un hommage aux manes adorées de la mère que je regrettais.

Je me mis donc à travailler l'horlogerie plus assidûment que je n'avais encore fait, et à soulager mon père dans ses écritures et dans ses courses. Il ne me permit quant aux premières de l'aider qu'à sa correspondance, et se réserva toujours la tenue de ses livres, qu'il ne voulait pas me communiquer. Mais il me mena chez toutes ses pratiques, demanda pour moi leurs bontés et leur confiance, et me chargea d'aller remonter une partie des pendules qu'il entretenait à l'année. C'est une spéculation fort raisonnable que font la plupart des horlogers ; ils s'engagent pour une somme extrêmement modique, mais qui devient considérable en masse lorsqu'on a beaucoup d'abonnés, à remonter, et à régler toutes les pendules d'une maison. Il en résulte que c'est à eux qu'on s'adresse pour tous les raccommodages et tous les achats de montres et de pendules, et c'est ce qui fait le fonds d'une boutique d'horlogerie.

Parmi nos pratiques était le marquis *d'Argenson*, auteur d'un petit nombre d'excellents écrits d'économie politique, de la maxime admirable *pas trop gouverner*, et de celle qui eût pu sauver les rois de France, *la monarchie est amie de la démocratie, c'est l'aristocratie qui est ennemie de l'une et de l'autre*.<sup>a</sup>

En remontant, en réglant les pendules et les montres, on a toujours quelque occasion de parler, et je parlais avec plus d'instruction et de facilité qu'on en a ordinairement de seize à dix-sept ans. M. *d'Argenson* me remarqua, me fit causer, me prit en amitié, me donna son livre<sup>b</sup>, fut sensible à l'éloge raisonné que j'en fis, et me pénétra l'âme en me disant *que je pouvais suivre une carrière plus distinguée que l'horlogerie*. Le mot fit battre et brûler mon cœur, il effaça toutes mes bonnes résolutions.

Je lui répondis, les larmes aux yeux, que je l'avais toujours désiré, que je m'étais mis en état d'être *ingénieur d'armée*, et que j'osais croire qu'on me trouverait la capacité et la valeur. Je lui demandai ses bontés auprès de son frère Ministre de la guerre, et nous avions alors la guerre.

*Mais il faut savoir*, me dit-il, *si réellement vous êtes un peu avancé, pourriez-vous faire un plan ?*

Je me lève avant le jour, je travaille en sortant de table, heure à laquelle mon père me donnait récréation, je travaille toutes les fois qu'il est obligé de sortir, et pendant tout le temps qu'il est dehors, j'écris toutes les nuits ; et à la huitaine, je porte à M. *d'Argenson* deux plans assez proprement lavés, l'un, contenant le projet et les coupes d'une place forte minée avec tous ses moyens de défense ; l'autre celui de l'attaque de la même place ; j'y joins le mémoire défensif supposé fait par le gouverneur et le mémoire offensif supposé fait par le général assaillant.

M. *d'Argenson* fut frappé du peu de temps que j'avais employé et de la connaissance du métier qui se trouvait dans les deux mémoires. Il me caressa plus que jamais, m'assura que je pouvais compter sur lui, me promit de parler de moi à son frère avec le plus grand intérêt.

Je ne crois pas du tout que je fusse en état d'entrer dans le corps du génie : j'étais trop faible géomètre ; quant aux vues pratiques et philosophiques de cette partie de l'art militaire, je les avais bien. Je pense aujourd'hui que la seule chose que M. *d'Argenson* se proposât de demander pour moi au ministre, c'était de m'admettre à l'école, ou au concours pour l'école. Mais je crus alors que j'allais tout de suite être *sous-lieutenant* en pied. Dans aucun corps dans ce temps-là on n'exigeait sévèrement que les jeunes officiers fussent nobles ; et dans le corps du génie surtout, les lumières étaient le seul titre d'admission. La bêtise opposée date du règne de *Louis XVI*.

Je reviens de chez M. *d'Argenson*, ivre de joie. Je dis à mon père qu'il a vu ma déférence pour ses volontés qui n'avaient pour objet que de m'as-

<sup>a</sup> « La démocratie est autant amie de la monarchie que l'aristocratie en est ennemie ». (René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, 1764, p. 148.)

<sup>b</sup> *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, posthumously published in 1764.

surer un état ; mais qu'il ne s'opposera pas sans doute à m'en laisser prendre un également certain et meilleur sous tous les aspects ; qu'il ne mettra pas obstacle à mon avancement et à ma fortune ; que M. d'Argenson me protège, et va demander à son frère de me faire recevoir *ingénieur*.

Mon père me répond très sèchement : *Vous êtes un jeune homme qui n'auriez pas dû ouvrir la bouche à M. d'Argenson sans m'en avoir prévenu.*

Il va le trouver le lendemain, le remercie, lui dit qu'il est très sensible à ses bontés pour moi ; mais que les ingénieurs sont de tous les militaires les plus exposés, qu'il n'a de fils que moi, qu'il me destine son commerce, son établissement, sa charge, et qu'il n'a point la moindre envie de m'envoyer à la guerre.

M. d'Argenson lui dit : *Monsieur, je ne ferai ni plus ni moins que vous ne voudrez pour Monsieur votre fils ; je croyais qu'il avait votre aveu.* Et voilà encore un de mes *pots-au-lait* renversé ; voilà mon bâton de maréchal de France brûlé avant qu'on eût planté l'arbre qui devait le produire.

Cette aventure jeta entre mon père et moi beaucoup de froideur. Il trouva que j'avais *manqué à sa confiance*, en faisant auprès des protecteurs que me donnait son état, et pour le quitter, des démarches dont il ne savait pas un mot. Je trouvais qu'il *manquait à la paternité*, en s'opposant à la bienveillance qu'on me témoignait, à mon élévation qui devait en être la suite, à ce que je regardais comme mon bonheur et ma gloire.

Le capitaine *Thurot* fit son armement, et je demandai hardiment à mon père de me permettre de partir avec lui, alléguant l'exemple de *Duguay-Trouin*. Mon père me répondit à merveille et me fit honte, quand il m'était loisible de gagner légitimement par les voies probes et honnêtes du travail et du commerce, de songer à prendre le bien d'autrui en corsaire. *L'autorisation du roi*, me dit-il, n'y fait rien ; *c'est une mauvaise action de voler : elle ne devient pas bonne par une patente.* *Marc-Aurèle* n'aurait pas mieux parlé. La raison habillée en morale a toujours eu sur moi un grand poids ; je n'insistai pas une minute.

Cependant la mésintelligence subsistait, elle était soigneusement entretenue par ma cousine *Marianne Oulson*.

Nous demeurions dans la rue de Richelieu, notre maison avait une descente sur le Palais-Royal. Là se promenait souvent une demoiselle *Van Laan*, jolie brune de beaucoup d'éclat, qui vivait avec sa mère, veuve d'un chapelain de l'ambassadeur de Hollande. Cette jeune fille étincelait d'esprit, mais était très légère et très inconsidérée ; ma cousine et mon père en disaient beaucoup de mal. J'en deviens amoureux par esprit de contradiction ou de chevalerie, comme pour réparer le tort qu'on lui faisait. Elle avait un cousin de mon âge, je me lie avec lui ; il me mène chez sa tante, et j'y file auprès de Mlle *Van Laan* une passion à la manière des livres, la plus ridicule qu'il soit possible. J'avais un grand nombre de concurrents, et Mlle *Van Laan* avait avec nous tous l'habitude de nous bien traiter quand nous étions là, de nous donner de l'espérance à chacun en particulier, et de se moquer de nous avec les autres dès que nous étions absents. J'avais ma bonne part des trois lots, surtout du dernier, et je me croyais aimé à la folie.

Je faisais des lettres, des vers, des impromptus, des acrostiches, toutes les platitudes qu'on puisse faire avec l'esprit ; je passais une partie des soirées au *Palais-Royal*, où Mlle *Van Laan* restait fort tard. Mon père s'en aperçut, m'enferma dans ma chambre, et me défendit de voir Mlle *Van Laan*.

Je trouve qu'il passe ses pouvoirs, qu'il n'y a aucun mal à voir Mlle *Van Laan* qui me faisait bien de l'honneur de me recevoir, que m'enfermer dans ma chambre est une tyrannie. Je désobéis net et dans les deux points. Ma chambre était à l'entresol sur le jardin ; je descendais par la fenêtre aussitôt que j'étais enfermé, je remontais de même, je ne me souvenais plus d'avoir été boiteux. Mais je perdais mon temps, je me levais tard, je tournais et je limais fort peu ; mon père était très mécontent de moi et il avait raison.

Quoique je ne fusse plus chrétien, et que je ne fisse plus de communion, j'allais fort régulièrement à la chapelle de Hollande, parce que Mlle *Van Laan*, fille d'un ministre, n'y manquait pas, et qu'en revenant je lui donnais la main. Un prédicateur très médiocre avait succédé à M. *l'Honoré*. Il s'appelait M. *de La Broue*, et nous regardions comme du bon ton de plaisanter sa manière et ses tours oratoires. Je raconte mon ancien désir d'être *pasteur du Saint-Évangile* et prétends que j'aurais fait des sermons au moins aussi bon que ceux de M. *de La Broue*. Mlle *Van Laan* dit qu'un sermon de ma façon serait une pièce curieuse. J'en fais un sur ce texte de saint Jean : *quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu ; mais celui qui n'aime point n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour*.

J'y parodie M. *de La Broue*, ses divisions, ses subdivisions, ses formules ; j'y cite l'Écriture, les Pères, les poètes. J'y prouve, je ne me souviens plus en combien de points, que quand on a bien fait l'amour, on a rempli tous les devoirs essentiels de la religion. Je prêche cette belle production sur une grande table entre trois fauteuils chez Mlle *Van Laan*, et cette fois aux applaudissements sincères d'elle et de sa très folle société.

Mon ami *Volpelière*, garçon beaucoup plus essentiel que moi, était aussi de la cour de ma souveraine, et ne s'y amusait point comme moi à de vains discours et de plus vaines écritures. Ne s'étant point trouvé à la représentation, il me demande mon manuscrit ; je le lui prête, il me le rapporte chez mon père, je crois le remettre dans ma poche, je le mets à côté, mon père le ramasse et y trouve la démonstration de trois points : 1° que, *contre sa défense*, je continue de voir Mlle *Van Laan* ; 2° que si je ne fais guère de roues et de pignons, c'est que je fais, et encore *malgré sa défense*, beaucoup de prose et de vers ; 3° que je les applique à *parodier les choses saintes*.

Il s'agissait de sermons, il va trouver M. *de La Broue* ; celui-ci est bien plus scandalisé en se reconnaissant. Il conclut que je ne serai jamais qu'un mauvais sujet ; plaint mon père, et lui conseille de me traiter avec rigueur, et de m'obliger à travailler fort et ferme pour me retirer de toutes ces folies.

C'était le soir que mon père avait vu M. *de La Broue* ; il rentre d'un air sévère et préoccupé, soupe sans dire un mot ; et après le repas me signifie que je n'ai plus de chambre, qu'il vient de me faire dresser un lit dans une soupente, où l'on ne voyait pas clair, entre sa boutique et sa chambre à coucher, ce qui *le mettra plus à portée de veiller à ce que je fais la nuit et de me faire marcher à l'ouvrage de grand matin*.

*Montez-y monsieur, finit le discours.*

Ma chambre qui me donnait un air et des libertés de grand garçon ; ma chambre où j'avais ma petite bibliothèque et tous mes fatras militaires et littéraires ; ma chambre où j'écrivais toute la nuit s'il me plaisait ; ma chambre où j'avais arrangé un échantillon de cabinet d'histoire naturelle composé de quelques coquilles qu'un négociant, ami de *Volpelière*, m'avait envoyé de l'Orient, de quelques rogatons que j'avais achetés, et de rebuts du très beau cabinet de M. *d'Avila* qui demeurait dans notre maison, me recevait avec bonté et me donnait toujours quelque leçon, quelque madrépore<sup>a</sup>, quelque pierre, quelque mine de peu de valeur ; ma chambre enfin de laquelle en trois sauts, j'allais voir ma maîtresse, même après qu'on m'avait enfermé à double tour, était pour moi *une propriété* d'un prix réellement inestimable. D'un autre côté, pour mon orgueil, reculer, descendre, être ravalé, traité en enfant, était un supplice impossible à supporter. J'ai à ma honte et pour mon malheur, toujours été très colère ; mais, depuis que je suis devenu homme, je me dompte ; à dix-sept ans je ne me domptais pas. J'étais le plus emporté morveux que j'ai connu. (Je me trompe, *Irénée*, je crois en avoir connu encore un autre.) Je monte à la soupente suivant l'ordre reçu ; la cuisinière m'éclaire, et ma cousine m'accompagne jouissant de ma peine, feignant de me consoler, me conseillant la patience, redoublant ma fureur.

Je trouve dans cette triste soupente un vieux couteau de chasse, je le tire et je m'en serais tué ou blessé dangereusement si les deux femmes ne me l'eussent arraché. Elles le portent à mon père qui n'était pas loin ; il m'appelle. Je reprends cette espèce de sang-froid qui n'est que la colère concentrée chez les âmes fortes ; j'arrive à pas lents. Mon père n'était pas moins colère que moi ; c'était une de nos qualités communes. Il me prend au collet, et me donne cent coups du plat du couteau de chasse, le jette ensuite et me soufflette à tour de bras. Ma cousine me criait de m'en aller. Ce n'était point mon avis : je voulais que mon père me battit jusqu'à lassitude et mit le tort du son côté. Je reste sous les coups, silencieux, avec une gravité imperturbable. Il me reprend au collet, me renverse et me jette par terre. Enfin, il se lasse et me dit : *relevez-vous.*

Je me relève un genou en terre, et lui dit d'un ton très modéré : *Mon père, j'ai eu sans doute beaucoup de torts envers vous et je vous en demande pardon. Je viens de les expier sous votre colère. Ces sortes de scènes ne conviennent ni à l'un, ni à l'autre. Je ne puis être battu que par vous, et ne dois pas l'être deux fois. Je ne vous exposerai pas à rien de pareil. Je vous promets de ne rester dans votre maison que le temps qu'il faudra pour trouver un autre logement.*

*Je vous supplie aussi de ne vous inquiéter ni de mon état, ni de mes besoins ; vous m'avez affranchi de votre sollicitude.*

Mon père fit apporter mon lit dans sa chambre ; j'y passai la nuit : c'était celle de jeudi ou de vendredi après Pâques de l'année 1757. Les deux nuits suivantes je couchai dans la soupente où il m'avait placé. Nous passâmes le vendredi et le samedi sans nous regarder, sans nous parler.

<sup>a</sup> A variety of coral.

Je fus voir *Volpelière* qui occupait alors un appartement rue Beaurepaire<sup>a</sup> dont dépendait sur le derrière une chambre assez claire, espèce de cuisine, dont il ne faisait point usage ; je lui conte mon aventure et lui dis : *mon ami, vous me devez asile, car si vous ne m'eussiez pas emprunté le sermon, cela ne fût point arrivé.* Il m'exhorte à rester chez mon père. Je l'assure que je n'en ferai rien, et que s'il ne veut pas me louer sa chambre vide, j'en chercherai une autre ; que nul pouvoir humain ne me fera rester avec un homme, même mon père, qui m'a outrageusement battu. *Volpelière*, qui connaissait mon caractère impétueux et opiniâtre, crut devoir à mon père et à moi de ne pas me repousser. Il consentit à me céder sa chambre et me laissa le maître d'en fixer le prix, que j'évaluai à dix écus par an.

J'avais une petite épée d'argent, je la vends *soixante-six livres* ; je vends mon cabinet d'histoire naturelle, que je croyais valoir une somme immense, et dont j'eus bien de la peine à obtenir *dix-huit écus* d'un homme qui faisait ce commerce sur le quai du Louvre, et qui m'en avait vendu la dixième partie pour trois fois ce qu'il me racheta le tout.

Avec les *cinq louis* j'achetai un petit lit, trois chaises, un verre, un pot à l'eau, un grand pot de gré pour me servir de fontaine, un chandelier et des mouchettes de fer.

Le dimanche de *Quasimodo*<sup>b</sup>, à dix-sept ans et quatre mois, après avoir remonté les pendules des pratiques de mon père et fait paisiblement chez mon père un sobre dîner pendant lequel il me dit quelques mots qui montraient que sa colère était passée, je le laisse seul au café où nous allions ordinairement ensemble. Je lui écris<sup>c</sup>, pour lui faire mes adieux, une lettre respectueuse et tendre dont j'ai longtemps gardé une copie qui enfin s'est égarée. Je remets à ma cousine ma lettre et la montre que mon père me prêtait pour mettre à l'heure exacte les pendules que j'étais chargé de régler, et je pars n'emportant rien de ce qui était à lui, ne laissant rien de ce qui était à moi.

J'arrive chez *Volpelière* avec le peu de meubles que j'avais acheté, mes habits, mon linge, mes livres, mes outils, un couvert d'argent que ma tante *Françoise de Monchanin* m'avait donné. *Volpelière* me prête des draps que mes finances n'avaient pu suffire à acquérir, et dont j'étais résolu de me passer, s'il ne m'en eût point offert, quoi que j'eusse l'habitude de n'avoir jamais d'autre couverture que le drap : aussi celle que portait mon lit n'était qu'une vieille courteline de toile.

Le lendemain je fais poser mon établi ; car mon projet était de m'aider de mon métier pour vivre, jusqu'à ce que je trouvasse mieux à faire que des mouvements de montre. Le menuisier soldé, il me reste *quinze francs*, la liberté, l'indépendance, les consolations de l'amitié.

Celles-ci ne durèrent pas longtemps.

*Volpelière* fit le rôle d'un galant homme ; il rendit compte à mon père de ce s'était passé, prit ses ordres et ses instructions.

<sup>a</sup> An old street in the Montorgueil district (5th arrondissement).

<sup>b</sup> First Sunday following Easter.

<sup>c</sup> The letter is from April 17th, 1757. (H.A.D.)



Mon père lui en donna deux, dont une que j'ignorai, qui était de payer mon boulanger quand mes ressources épuisées m'auraient obligé de lui demander crédit. Cette prévoyance paternelle put et ne pouvait m'être bonne à rien. Il est très douteux que j'en eusse profité, quand même j'en aurais été instruit ; j'étais trop fier. Mais, n'en ayant aucune connaissance, je serais mort de faim plutôt que d'aller demander crédit à un boulanger de qui je n'aurais pu attendre qu'un refus, puisque je n'étais aucunement connu de lui et que ma chambre, ni mon ameublement, ne pouvaient pas inspirer en moi une grande confiance.

Je fus très bien informé, au contraire, de la seconde instruction que mon père avait donné à mon ami. Mme *Van Laan* m'en fit part ; elle consistait à prier cette dame de ne plus me recevoir chez elle. Jugez de ma douleur ; c'était en grande partie pour conserver la liberté de voir Mlle *Van Laan* que j'avais quitté la maison paternelle. J'avais compté sur les douceurs de l'amour, j'avais même compté sur beaucoup de ressources à sa suite. Je m'étais flatté que Mme et Mlle *Van Laan*, qui avaient une multitude de connaissances, me procureraient des écoliers à qui je montrerais les mathématiques, et calculant que quatre écoliers, seulement à *trente-six francs* par mois, me feraient un sort de près de *dix-huit cents livres* par année qui s'accroîtrait à mesure que les écoliers se multiplieraient, je m'étais fait encore un pot au lait que je n'eus pas même le temps de poser sur ma tête.

Je demandai à Mme *Van Laan* comment mon père, sans aucune relation avec elle, avait pu lui faire la demande dont elle me parlait. Elle eut le tort de me répondre qu'un ami commun, M. *Volpelière*, s'était chargé de la commission.

Me voilà dans une fureur extrême : je trouve que *Volpelière* a trahi l'amitié et comme Mlle *Van Laan* ne me témoigna qu'un très léger regret de ma retraite, je conclus que c'est qu'il m'a supplanté et qu'il m'a enlevé ma maîtresse. Je rentre à la maison frémissant de courroux et veux faire mettre à *Volpelière* l'épée à la main. Il eut la sagesse de me refuser en me disant *qu'il ne se battrait jamais ni contre son ami, ni contre le fils de son ami*. Nous cessâmes de nous voir, quoique je demeurasse sur son même palier et que je fusse son locataire.

Il avait une gouvernante nommée *La Gorce*, assez laide et qu'il traitait fort durement. Elle me faisait ses plaintes et me rendait les petits services. J'imaginai pouvoir la consoler et ne m'en fit pas grand scrupule. Je n'en étais pas encore à la consolation complète, et j'avais la rage d'écrire de petits billets. *Volpelière* en surprit un, et renvoya de chez lui *La Gorce* qui se fit blanchisseuse de bas de soie.

Je fus très affligé et très tourmenté d'avoir pu contribuer à faire perdre à cette fille le pain que *Volpelière* lui donnait. Dans la pauvreté où j'étais moi-même, je la forçai d'accepter un bijou que je tenais de mon cousin *Fouquet* le Hollandais ; c'était ce qu'on appelle un *étui de pièces* d'Angleterre en argent et je cessai de la voir, renonçant volontiers à une tentative dans laquelle je me trouvais un tort, et où je n'avais jamais attaché beaucoup d'intérêt.

Ainsi me voilà *seul* ; sans ami, sans voisine, sans connaissance du monde, sans argent, à peu près sans capacité pour en gagner, et presque sans

effets ; livré aux réflexions, abandonné à une cruelle misère, à environ dix-sept ans ; et conduit à ce terme par mes prétentions, mon esprit, ma vanité, ma confiance dans les heureux augures que ma mère et M. *Viard* avaient conçus de mon talent, et mon dédain pour les conseils plus solides et moins nobles de mon père.

#### CHAPITRE VIII.

*Ma pauvreté, mes ennuis, mes dégoûts, mes projets pour en sortir.*

Au milieu de mon infortune je n'étais nullement abattu. La froideur de Mlle *Van Laan* à notre séparation m'avait guéri de mon amour pour elle. Je goûtais le prix de la liberté ; je savourais avec délices la douceur de me promener une partie de la nuit sans inquiétude d'être grondé par qui que ce soit à mon retour. Je trouvais un charme inexprimable à reprendre le fil de toutes les chimères qui m'avaient occupé et que je ne doutais pas qu'*un homme comme moi*, n'étant plus enchaîné par ses parents, ne réalisât aisément. J'y ajoutais chaque jour un nouveau chapitre aussi romanesque qu'aucun des précédents.

En attendant il fallait vivre ; et il fallut promptement renoncer à l'espoir de fonder mon aisance et mes succès sur des leçons de mathématiques.

Je fus voir M. *du Voisin*, collègue de M. *de La Broue* à la chapelle de Hollande ; je voulais avoir au moins un de mes pasteurs pour moi. Je lui fis mon petit manifeste et lui remis copie de ma lettre à mon père ; je le priai enfin de concourir à me procurer des élèves à qui je montrasse les mathématiques. Il me fit de très louables exhortations sur la convenance, l'utilité, le devoir de me raccommoier avec mon père et m'offrit ses bons offices pour faciliter notre réunion. D'écoliers, il ne songea pas à m'en procurer un ; et jugea sans doute qu'à mon âge je serais un très mauvais maître.

Je fus voir mon cousin *Du Busc*, M. *Doré*, une dame *Poly*, qui était amie de la maison : tout le monde pensait que je cherchais des négociateurs auprès de mon père, tandis que je ne voulais rien moins que cela, et nul n'entraîna dans mes vues pour me donner des élèves. Je fus aux différents cafés où l'on me connaissait ; je disais partout que j'étais géomètre, je demandais partout des écoliers ; et personne ne se souciait de prendre, ni de donner pour maître à ses enfants un géomètre de dix-sept ans.

Le seul homme de qui j'aurais pu espérer en ce genre une subsistance efficace, et chez qui je l'aurais trouvée, était M. *d'Alembert* ; et c'est le seul auquel je n'eus pas recours. Si je me fusse adressé à lui, il n'est presque pas douteux que je serais effectivement devenu géomètre, que j'aurais enseigné les mathématiques, et que, portant vers cette science mon opiniâtreté, ma carrière eût été toute différente. Mais je croyais M. *d'Alembert* fâché contre moi parce que je l'avais négligé, et je n'osai me présenter à lui. Je lui avais fait une cour assidue tant que je m'étais flatté d'être homme de lettres ou militaire, dans un état enfin que je crusse digne de ses conseils et de sa société. Dès qu'il avait fallu me livrer sérieusement à l'horlogerie, je m'étais regardé comme tombé au-dessous du commerce d'un des plus illustres

savants de l'Europe. J'aurais craint de lui dire que l'homme qui avait eu l'ambition de devenir son élève se rabaissait, et surtout volontairement, à tourner des pivots. Je n'estimais pas l'horlogerie ce qu'elle vaut, et ce que les savants l'estiment, tant par les lumières qu'elle demande, que par ses rapports avec l'astronomie, avec la navigation, et son utilité dans toutes les observations de la physique générale et particulière ; je ne voyais qu'un métier dans un des arts les plus scientifiques et les plus ingénieux, et c'était la faute de mon père qui ne me l'avait jamais présenté que comme un métier, comme un *gagne-pain*. Il y avait donc plus d'un an que je n'avais vu M. *d'Alembert* ; j'imaginai qu'il l'aurait beaucoup remarqué, qu'il me recevrait mal, et quoique je sentisse parfaitement combien il pouvait m'être avantageux d'invoquer ses bontés, je ne pouvais prendre sur moi l'effort de me présenter devant lui. Plusieurs fois j'ai été jusqu'à sa porte, jamais je n'ai eu le courage d'y entrer ; et une fois y retournant avec un discours préparé, je crois le voir sortir et je me sauve à toutes jambes. Je ne l'ai revu que lorsque j'ai commencé à être connu comme homme de lettres et d'administration, et que l'ayant trouvé chez M. *Quesnay* et chez M. *Turgot* j'ai pu lui rappeler la bienveillance qu'il m'avait montrée quand j'étais enfant : il n'en avait pas perdu le souvenir. Moi, j'ai perdu par ma bêtise, par une mauvaise et ridicule timidité, qui tenait encore à de l'orgueil, la seule voie que j'eusse pour arriver au but que je me proposais.

Cependant mon très court argent s'épuisait, quoique je me fusse mis à vivre de pain, d'eau et d'un ordinaire de *huit sols* pour la bonne chère. Il fallut songer à gagner véritablement quelque chose par mon établi. Je commençai un mouvement de montre. J'étais un très mauvais horloger, et de plus très lent dans mon travail ; je mis trois mois à faire ce mouvement, qu'un ouvrier ordinaire aurait fait en quinze jours, quelques-uns en huit. Il fallait payer, outre ma très petite nourriture, la blanchisseuse, les souliers, les raccommodages des bas, le perruquier, car je ne savais pas arranger mes cheveux et les ayant alors fort beaux je mettais une sottise importance à être bien coiffé.

Je vendis mon couvert d'argent qui était fort léger ; je vendis mes boucles d'argent et mon porte col qui avaient le même défaut. Je vendis mes livres, volume à volume ; et toujours pour très peu de chose.

Là commencèrent mes grandes douleurs. La Bible et Robinson ne me firent pas d'impression, ni l'histoire de France de Daniel<sup>a</sup>. Les livres de géométrie me causèrent quelque chagrin, mais j'étais fâché contre eux de ce qu'ils n'avaient pu me procurer d'écoliers. L'histoire ancienne de Rollin<sup>b</sup> m'affligea ; je soupirai pour M. d'Argenson ; je pleurai pour Montaigne.

Mais quand il fallut choisir entre le *Spectacle de la nature* gagné de M. Restaut pour mes plus beaux vers, et *Grandison* mon ami, mon protecteur, que j'avais résolu de prendre pour modèle, qui m'a garanti de mille sottises par la question intérieure, *que ferait en ce cas sir Charles Grandison ?* le combat

<sup>a</sup> *Histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* (1713), by the Jesuit Gabriel Daniel (1649-1728).

<sup>b</sup> Charles Rollin (1661-1741).

entre ma gloire passée et ma gloire à venir fut très pénible. Le *Spectacle de la nature* partit le premier. Peu de jours après, *Grandison* fut obligé de le suivre. Il ne me resta que le *Discours sur l'inégalité des conditions*, l'*Esprit des lois* et les *Commentaires de César*. Quand j'avais fini l'un, je lisais l'autre, puis je recommençais. J'y ai joint dans la suite la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, le *Contrat social* et *Émile* ; et jusqu'à vingt-deux ans je n'ai pas eu d'autre bibliothèque. <sup>a</sup> Elle était bonne, elle me laissait le temps de réfléchir et de juger par moi-même. Je ne sais si vous connaissez le proverbe hollandais : *défiévous d'un homme qui n'a qu'un livre ?* il n'y a que ces gens-là pour penser profondément. <sup>b</sup>

Dans les commencements que n'avais-je point à penser ? Mes livres, quoique très bons, vendus pour moins que ne valait la reliure, n'avaient pu me mener loin. Il fallut réformer tout autre aliment que le pain. Il fallut ménager le pain même, et, dans l'âge du plus grand appétit, n'en manger qu'un de quatre livres<sup>c</sup> par semaine.

Un malheureux petit chat, qui s'était donné à moi, était presque le seul être qui daignât m'aimer, il partageait ma fortune et mon pain. Dès que je tirais celui-ci de l'armoire où il se séchait, le pauvre chat, non moins affamé que son maître, montait sur mon épaule ; je laissais déborder de mes lèvres un peu de mie, nous mangions bec à bec, il me remerciait par ses gestes et dans son langage ; et je disais, il y a encore quelqu'un qui s'intéresse à mon sort. J'ajoutais ensuite avec fierté : *il y a moi*.

Il n'était plus nécessaire de me prêcher pour me faire lever matin. Dès le point du jour je me hâtais de tâcher d'achever mon mouvement de montre ; mais je cassais, tantôt une pièce, tantôt une autre, et le moment de le terminer et de le mettre en vente fuyait toujours devant moi.

Trois semaines de ce régime m'apprirent ce que pèse la faim dans les malheurs de la vie. Quand au coin des rues je voyais un savetier ou une ravaudeuse, dans leurs tonneaux, manger un vieux reste de haricots, je disais : *je parie que ces gens-là se plaignent de leur sort, et que peut-être ils envient le mien parce que je suis un peu mieux vêtu qu'eux ; cependant ils ont à discrétion des haricots et du pain*.

Les trois semaines écoulées, le cousin de Mlle *Van Laan*, M. *des Rivières*, qui ne m'avait pas entièrement abandonné, mais à qui je n'avais jamais parlé que de mes espérances et non de ma misère, vint me voir et me trouva dans l'affliction d'avoir cassé une verge de balancier et de ne savoir quand finirait mon éternel mouvement ; je ne lui dissimulai pas cette fois que j'avais besoin de le vendre. *Des Rivières* me prêta un écu ; et, regardez ma folie, j'en mis vingt-quatre sols à la loterie pour ouvrir une porte à la fortune, et me procurer jusqu'au tirage la douceur des châteaux en Espagne. J'y suis accoutumé dès l'enfance, je n'en ai point encore perdu l'habitude ; ils en-

<sup>a</sup> "He had previously drunk some philosophic mandragore and been an inmate of Voltaire" is how Mirabeau later described it to his Italian friend Longo. (L. de Loménie, *Les Mirabeau*, vol. II, 1879, p. 253.)

<sup>b</sup> Montesquieu, Montaigne, Rousseau and d'Argenson were discussing ideas that could have been sufficient to create in Du Pont's mind the seed of his own first principles.

<sup>c</sup> Around 1,8 kg or 4 pounds.

trent réellement pour beaucoup dans cette suite de sensations agréables qu'on appelle le bonheur.

Ils commencèrent dès l'instant où mon camarade me quitta ; c'était le soir, et il fallait attendre le lendemain pour jouir de ma grande et inespérée richesse de *soixante sols* : j'eus une nuit très douce.

La loterie satisfaite, je me donnai la magnificence de faire revenir, mais pour ce seul jour, mon ancien ordinaire de *huit sols* afin de me refaire en mangeant de la soupe qui me parut délicieuse. Le reste me fournissait du pain et de l'eau pour deux semaines ; mon ouvrage ne pouvait durer autant, et en supposant que le gros lot me manquât, j'avais fait un plan digne de moi.

Il me devenait démontré que personne ne voulait que je lui enseignasse les mathématiques, et que je ne pouvais pas vivre de mon travail d'horlogerie. Il fallait donc prendre un autre parti, mais cet autre parti demandait des avances, et ces avances je devais les trouver dans la vente de mon mouvement.

Je voulais revenir à mon bâton de maréchal, me relever par mon compas et par mon épée ; et il fallait commencer par être soldat. Mais je ne voulais pas m'engager dans un régiment employé en Europe : deux raisons m'en dissuadaient.

La première, que la prudence de mon père et de tous mes parents avaient établi comme maxime dans ma famille que *tout jeune homme qui s'engageait était un libertin*. Or, je ne voulais pas passer pour *un libertin*, je ne voulais pas que mon père, dont j'entendais garder le droit de me plaindre, pût alléguer aucun grief solide contre moi.

La seconde, est que j'avais très bien conçu que si je me trouvais au milieu d'une armée de cent mille hommes, quelque mérite que je pusse avoir je serais perdu dans la foule : heureux peut-être de devenir sergent. Il me fallait donc un théâtre plus rétréci, où la concurrence ne fût pas si grande, et j'avais choisi le Canada.

Là, dans une armée de huit cents hommes, où les ingénieurs et les artilleurs seraient rares, et les détachements en petites troupes fréquents, je jugeais qu'un soldat qui saurait indiquer une manœuvre, saisir une position, diriger et défendre une fortification de campagne, placer un canon ou un obus à la plus grande amplitude, et qui citerait à propos Polybe, Puységur, Folard, Santa-Cruz, le grand-duc de Rohan, Montecuccoli, Turenne, marquerait, se ferait distinguer, deviendrait officier nécessairement.

La combinaison était très bonne ; j'ai eu souvent regret de l'avoir abandonnée ; et je suis encore porté à croire que si je n'y eusse pas renoncé, je serais mort, non pas maréchal de France, mais avec certitude maréchal de camp.

Pour l'exécuter, il fallait encore ne point m'engager à Paris ; car, d'un côté, j'aurais eu vis-à-vis de ma famille le désagrément que je voulais éviter, et de l'autre, je n'y aurais pas manqué de gens qui après m'avoir enrôlé pour le Canada m'auraient fait marcher en Westphalie. Il fallait aller à Brest, m'embarquer comme volontaire ou à un titre quelconque sur un vaisseau du roi, et ne me faire soldat qu'à Québec. C'est à quoi je comptais

employer le produit de la vente de mon mouvement et de celle de mes meubles.

Les circonstances, et surtout les bontés de mon oncle *Pierre de Monchanin* en ont décidé autrement.

Il était mon curateur ; mais il était brouillé avec mon père par la suite des tracasseries qu'avait multipliées dans la famille mon oncle *Étienne Auguste*. Cet incident m'avait fait recevoir avec froideur la bienveillance qu'il m'avait témoignée et les offres de services qu'il m'avait faites, étant venu voir le premier et causer avec moi sur ma situation peu après ma sortie de chez mon père. Je ne voulais pas que celui-ci pût dire, qu'en le quittant, je m'étais réuni aux gens qu'il n'aimait pas et qu'il regardait, certainement bien à tort, comme ses ennemis. Je m'étais borné à remercier mon oncle et à l'assurer que je n'avais besoin de rien. Mais mon mouvement ne finissant point, l'épuisement de mes finances pouvant être aisément présumé, je ne pus refuser aux visites réitérées de mon oncle et à ses questions pressantes, de lui expliquer, de lui avouer comment et de quoi je vivais. Il commença par me prier à souper. Cette offre était très attrayante. Je répondis d'une manière équivoque et je n'y fus pas. Je préfèrai manger mon pain en compagnie de mon chat.

Mon oncle revint le surlendemain et me fit des reproches pleins d'amitié. Je lui dis alors avec franchise que n'ayant pas l'honneur de manger chez lui avant ma séparation d'avec mon père, je ne croyais pas pouvoir depuis en prendre liberté, qui donnerait à mon père occasion de se plaindre de moi.

*J'y ai songé, me dit mon oncle, et j'y ai pourvu. J'ai pris sur moi d'aller voir ton père. Je ne l'ai pas trouvé aussi courroucé contre toi que je l'aurais cru. Il m'a dit de sonder ton cœur. Le sien te conserve un sentiment paternel, dont il te donnera des preuves aussitôt que ton orgueil te permettra de faire ton devoir qui est de reconnaître tes torts et de lui en demander pardon.*

Quoique je ne crusse pas alors que mon père eût raison de se tenir pour offensé, l'idée qu'il m'aimait encore me fut douce et chère. Elle m'attendrit.

Je confiai à mon oncle mes projets d'Amérique, pour lui montrer que les secours de mon père m'étaient parfaitement inutiles. J'ajoutai que je n'en serais que plus sensible à son affection, et que je désirais avant de partir, faire avec lui une paix complète et recevoir sa *bénédiction*. L'esprit de filialité dont m'avait pénétré ma mère rendait ce mot de *bénédiction*, le mouvement de l'âme qui le dicte, le geste qui l'accompagne, le préjugé de l'augure heureux qui en résulte, infiniment précieux, véritablement nécessaires à mon cœur.

Mon oncle cultiva chez moi cette bonne disposition avec plus d'art et de tendresses que son caractère grave et son extérieur froid ne semblaient le comporter. Il marchait en tout lentement mais à pas sûrs. Il se borna pour le moment à me dire de ne désespérer de rien, et à renouveler l'invitation de venir le soir causer avec lui sur tout cela. Ce fut un grand soulagement pour moi de m'y savoir autorisé par mon père même ; et de retrouver après le délaissement complet où je m'étais vu, un ami, un protecteur, sage, homme de bien, frère de ma mère.

Le souper de mon oncle me parut excellent, et je ne pouvais me refuser à voir que ses conseils étaient pleins de raison et de morale.

Il m'amena par degrés à convenir que si mon père, une fois dans sa vie, m'avait battu, c'était une liberté que presque tous les pères avaient prises vingt fois avec leurs enfants sans qu'on n'en eût fait tant de bruit ; qu'il était évident que j'avais désobéi à plusieurs de ses ordres, donnés dans la vue de mon plus grand intérêt ; que je devais lui savoir gré d'être disposé à me rendre ses bontés, et que si elles m'étaient chères, je n'avais qu'une manière noble et convenable de les mériter, c'était de ne pas prétendre pointiller sur un article ou sur un autre, et de me mettre à sa merci.

C'était mon opinion que lorsqu'on se détermine à une chose, il ne faut la faire à demi ; et quand mon oncle m'eût convaincu que je devais préférer à tout, l'affection paternelle, je le priai de dire à mon père que pour en obtenir le retour, *je ferais ce qui lui plairait de me prescrire*.

Dans l'intervalle j'avais achevé mon mouvement, et il était si mauvais, qu'au lieu de le vendre deux louis comme je l'avais espéré, je ne le vendis que *dix-huit francs* : de sorte que je n'avais en trois mois gagné de mes mains que six francs par mois. Il est vrai que les dix-huit francs, joints à ce que j'aurais pu tirer de mes outils et de mes meubles, auraient suffi pour me conduire à Brest et au-delà. Mais j'avais perdu la liberté du voyage par la *carte blanche* que je m'étais cru obligé de donner à mon oncle et à mon père.

Celui-ci me parut en user très durement. D'abord, il exigea que je consentisse à être remis en apprentissage chez un M. Guizot, Genevois, qui demeurait dans la maison de mon oncle. Il rejeta la proposition que je fis de me laisser aller au Canada ; et celle, s'il voulait que je restasse à Paris, de consacrer la même somme que lui coûterait cet apprentissage, à me faire suivre l'école des ponts et chaussées, ou les cours d'architecture de *Blondel*. C'était détruire persévèrement tous mes projets.

Ensuite, il ordonna qu'en punition de ce que j'avais proposé à M. *Volpelière* de mettre l'épée à la main, je quittasse l'épée, fisse couper mes cheveux, et les portasse en rond, pour ne changer de costume que lorsqu'il me le permettrait. Cette peine, qui ne semblait à personne qu'une bagatelle, était cruelle pour un jeune homme chevaleresque qui mettait à son épée un prix infini. Mon père le savait ; il savait tout le chagrin que me donnerait cette loi rigoureuse, mais c'était son intention d'humilier mon amour-propre, et de me mettre en tout au niveau d'un petit apprenti du dernier étage. Je ne crois pas qu'il y vit plus loin ; la chose cependant pouvait lui présenter une autre utilité, c'était de rompre entièrement la chaîne de mes anciennes connaissances. Car je n'aurais osé paraître ainsi fagoté chez aucune dame, ni proposer à aucun des jeunes gens que j'avais vus de faire ensemble une partie de promenade, en ce temps-là, où nul jeune homme ne sortait sans épée.

Il m'accordait six sols par dimanche pour mes menus plaisirs, au lieu d'un écu qu'il me donnait avant que je fusse sorti de chez lui.

Je consentis à tout, et crus qu'il viendrait au moins m'installer chez M. *Guizot* ; mais il ne voulut pas, et laissa tout faire par mon oncle, qui m'assurait toujours que ma soumission me rendrait mon père tout entier. Je le

croyais, mais mon oncle pour obtenir mon absolu renoncement à moi-même, m'avait fait une fraude pieuse, en me montrant mon père beaucoup plus adouci qu'il n'était. Il est vraisemblable qu'il m'avait aussi peint à lui plus docile qu'il ne m'avait trouvé. Il nous trompait tous deux ; mais en bon parent et en négociateur habile.

J'en eus bientôt une preuve très amère.

Il y avait environ trois semaines que j'étais chez M. *Guizot*, résigné à mon sort, ne courant point après ma parole, oubliant les rêves de mon enfance et de mon adolescence, ou regardant leur accomplissement comme un bonheur qui n'entraînait pas dans ma destinée ; me rappelant les dernières exhortations de ma mère, et d'après elle, dans le calme des passions, jugeant sévèrement ma conduite ; me mettant à la place de mon père, voyant qu'il n'avait pu me juger lui-même qu'avec ses lumières et d'après ses intentions qui au fond étaient très bonnes. Je me dis : il attache une grande importance à son état, parce qu'il l'aime et qu'il lui a du sa fortune et le bonheur dont il a joui ; il s'est opposé à ce que j'en prisse un autre, parce qu'il l'a cru hasardeux ; il est juste qu'un père désire pour ses enfants le parti le plus sûr ; c'est une marque d'amitié à laquelle ils doivent être sensibles, quand même elle les contrarierait ; il m'a traité avec beaucoup de douceur jusqu'à ce que j'eusse parlé à M. *d'Argenson* ; il se tient offensé de ce que sans le consulter j'aie fait cette démarche, il a raison ; il ignore que M. *d'Argenson* m'y a comme entraîné, et dans le vrai je n'aurais pas dû faire mes plans en cachette et les remettre à son insu, la familiarité qu'il me permettait demandait plus de confiance ; il a sagement et noblement dédaigné le projet d'entrer dans la troupe du capitaine *Thurot* ; il a voulu que je travaillasse, mais rien n'était plus raisonnable, est-on ouvrier pour ne rien faire ? Il entendait que je me levasse matin, puis-je le blâmer de haïr dans son fils ce qu'il regardait comme paresse ? Il n'était pas obligé de savoir que je passais mes nuits à d'autres travaux ; quand il l'a su il s'en est fâché, avais-je droit de prétendre qu'il préférât ce qu'il devait regarder au moins comme des jeux inutiles à un travail qui lui semblait essentiel ? Il a été injuste envers Mlle *Van Laan*, c'est une question, il me paraît très clair que cette belle demoiselle se moquait de moi ; il a été scandalisé de mon sermon, il y avait de quoi ; puis-je trouver mauvais qu'il soit demeuré bon chrétien, lui qui n'a point étudié du tout, tandis que je le serais encore si l'on ne m'eût mis à portée d'estimer à leur valeur les bases et les dogmes de cette religion ?

Ce soliloque après m'avoir occupé plusieurs jours et plusieurs nuits, m'ayant démontré que j'avais complètement tort avec mon père, me détermine à faire une action d'éclat qui lui prouve que si je reviens à lui, aux devoirs qui lui plaît de m'imposer, au désir de lui donner toute satisfaction, ce n'est ni par dégoût de la pauvreté dont je serais sorti par moi-même et qui ne peut rien sur un cœur intrépide et ferme comme le mien, ni par l'effet des conseils et des instigations de mon oncle, mais par ma simple, libre et propre volonté, par le développement de ma raison, par le bon sentiment qui pénètre mon âme.



Plein de cette louable résolution, je crois aussi ne devoir pas ouvrir la bouche sur mon nouveau dessein au bon oncle qui me servait de mentor. Si je lui en parle, disais-je, il prévendra mon père ; il voudra m'accompagner, et l'on croira que c'est lui qui me mène. Ainsi, pour effacer tout souvenir de ce que j'avais manqué de confiance envers mon père, et principalement par timidité, je manque bravement de confiance en mon oncle par un dessein très formel.

Je pars un dimanche matin, jugeant l'heure où le déjeuner est fini, où ma cousine est remontée dans sa chambre, où mon père est seul se préparant à sortir ; je ne voulais que lui et moi à notre entrevue et sur ce point je réussis très bien.

J'arrive à la porte de sa chambre ; il avait le dos tourné et cherchait quelque chose dans sa commode ; j'attends qu'il se retourne. Il le fait, et je n'avais pas achevé de prononcer *mon père...* que d'un ton impérieux, que lui seul possédait à ce point, il me dit : *Que venez-vous faire ici, Monsieur ? Sortez !*

Je réponds sans me rebuter et la larme à l'œil : « Mon père, je viens vous témoigner mon sincère regret de mes torts envers vous et vous en demander pardon. »

« *Sortez.* »

Je pleurs davantage : « Permettez-moi de ne pas sortir que vous n'ayez rendu justice au sentiment qui m'amène, et que vous n'ayez eu la bonté de me laisser baiser votre main. »

« *Sortez.* »

Je me mets à genoux : « Mon papa... »

« *Sortez : faut-il que je prenne un fouet de poste pour vous mettre dehors ?* »

Je me lève alors, mes larmes se sèchent en un instant. La colère, l'indignation s'emparent de moi, et je ne me repens plus que de m'être repenti.

Mon père manqua une belle occasion de me soumettre à toutes ses volontés ; s'il m'eût bien accueilli, il est vraisemblable que ma vie entière eût été différente ; et, vu le cours qu'elle a eu plus conforme à mes penchants, je dois peut-être encore regarder le cruel chagrin que j'éprouvai ce jour-là comme un des événements qui nous désolent et qui sont très heureux pour nous.

Je me suis convaincu depuis que si mon père me montra en ce moment décisif autant de dureté que d'imprudence, ce fut principalement faute de présence d'esprit ; dans toutes ses affaires, il était accoutumé à consulter ma mère, ou ma cousine, ou moi-même ; et lorsqu'il se consultait lui, c'était avec beaucoup de lenteur. Je le pris à l'improviste, il marcha d'après ses derniers errements. Ayant lâché un mot impérieux, il ne sut plus comment en revenir ; et n'eût d'autre besoin que celui de rompre un entretien fatigant, dans lequel il craignait de me donner ou de me laisser prendre quelque avantage, tandis que je ne voulais que me mettre à ses pieds au moral et au physique.

Je fus en le quittant chez son amie Mme Poly, j'avais besoin de calmer ma tête et mon cœur en causant avec une femme ; c'est une de leurs grandes utilités dans la vie ; quand elles sont bonnes, elles ont la raison et

l'esprit doux comme la peau ; et je n'osais m'aller livrer tout de suite aux remontrances de mon très bon, mais très grave oncle.

Mon père entra chez Mme *Poly* au moment où j'en sortais ; il éprouvait sans doute le même besoin que moi. Nous nous saluâmes ; mais ce fut lui qui mit de la bonté dans son regard : la sienne commençait à s'émouvoir, la mienne était passée.

Il fallut retourner trouver mon oncle, lui conter ma démarche et ma déconvenue ; et comme je le prévoyais, mon oncle me blâma très fort. Il m'aurait loué si j'avais réussi ; on juge toujours par l'événement. Néanmoins dans l'hypothèse du succès, il aurait toujours désiré y avoir eu part ; et les soins qu'il prenait depuis deux mois lui en donnaient le droit. D'ailleurs les deux sobriquets par lesquels on le désignait, *l'homme de bon sens*, *l'homme de poids*, indiquent assez qu'il dût trouver ma résolution légère et précipitée. J'eus tort de parler ma langue, et celle de ma mère, et de des hommes très estimables qui ne la savaient point et qui en avaient une autre.

Au reste, mon oncle puisait dans son caractère mesuré une très bonne forme lorsqu'il avait à me prêcher ou à me gronder ; c'était de me prier à dîner ou à souper ; les petites attentions qu'il avait dans le repas assuraient de son affection, et adoucissaient ainsi la réprimande, qui ne venait jamais qu'après le dessert.

Il était mon seul ami : bien sérieux et bien impassible pour mon âge, et pour mon imagination poétique et romanesque. Il ne me procurait d'amusement que celui de jouer le dimanche avec lui trois parties d'échecs, ni plus, ni moins. Je n'avais de distraction dans la semaine que celle de donner le soir quelques leçons de latin à son fils aîné, et de faire des cerfs-volants pour le plus jeune ; le reste du temps, j'étais seul avec mon ouvrage et mes pensées, me reprochant amèrement de m'être lié par la parole, d'avoir promis de suivre la loi que dicterait mon père qui ne me tenait nul compte de ma soumission, ni de ses motifs. J'étais plus irrité contre lui que le jour où je l'avais quitté ; la réception qu'il m'avait faite demeurait imprimée dans mon âme altière. Reculer et me dédire était impossible à mon cœur : ne pas détester l'horlogerie qui m'avait donné tant de chagrins, lui était également impossible.

Je n'ai jamais pu attendre ma destinée des événements :

Les taureaux aux autels tombent en sacrifice,  
Les criminels tremblants sont traînés au supplice,  
Les mortels généreux disposent de leur sort.<sup>a</sup>

Il m'a toujours fallu un plan de conduite arrêté dans mon esprit. Tant qu'il n'est pas formé, j'ai l'âme en peine ; lorsqu'il est fait, quelque longue et quelque difficile que puisse en être l'exécution, je ne songe plus qu'à elle, et je reprends de la sérénité.

Voici celui auquel je me fixai.

<sup>a</sup> Voltaire, *L'Orphelin de la Chine* (1755).

Apprendre l'horlogerie, puisque je m'y étais engagé, et laisser les autres, même mon père, loin derrière moi dans cet art ; y gagner assez d'argent pour fournir aux avances d'un autre état ; quand j'aurais cet argent devant moi, faire une montre de la plus belle exécution, la donner à mon père, et lui dire : *j'ai rempli ma promesse. Vous voyez que je ne quitte l'horlogerie, ni par impuissance, ni pour vous être à charge ; je reprends ma liberté.* J'ai eu le bonheur d'effectuer ma résolution de point en point.

## CHAPITRE IX

*J'apprends enfin l'horlogerie, pour acquérir le moyen de la quitter. Comment j'étudie aussi la médecine ; obligations que j'ai à M. Barbeau du Bourg. Pourquoi j'abandonnai cette étude que j'aimais.*

Je ne restai guère plus de deux mois chez M. *Guizot* ; il perdit sa femme et renvoya ses apprentis. Ce fut un bonheur pour le dessein que je venais de former, car M. *Guizot* était un horloger très médiocre, et n'était pas lié avec ceux du premier rang.

Mon père me trouva un autre maître. C'était un Anglais nommé *Prignan*, qui ne manquait ni d'habileté comme horloger, ni d'esprit comme homme de lettres, ni de talent pour jouer la comédie, ni de prétentions, ni de passions ; il avait tout, excepté l'amour du travail.

Il m'a très peu enseigné l'horlogerie ; en revanche, je me suis beaucoup perfectionné chez lui et avec lui dans l'escrime. Il prenait des leçons de M. *Ravet*, dont le jeu, sans être brillant, était dans de bons principes et sûr. M. *Prignan* seul payait le maître ; il se piquait de nous répéter la leçon ; et nous étions trois qui en profitions en le voyant faire, en nous exerçant ensuite entre nous et avec lui, en jouant *deux sols*, puis jusqu'à *six sols* à la première botte. Je tenais de mon père un bon commencement ; mais c'est de *Ravet* que j'ai appris à ne pas m'échauffer, à faire peu de mouvements, point de cris, à jouer du poignet, à ne jamais quitter le fer de l'adversaire, à ne plonger sur lui, ou ne passer au désarmement que quand le coup est certain. Quoique j'eusse mes cheveux en rond, et qu'il me fût prohibé d'avoir une épée, je voulais un jour la reprendre et la pouvoir manier : *Sir Charles Grandison* m'y avait invité fortement, comme aussi à m'assurer l'avantage de ne faire ni plus ni moins de mal que je ne voudrais à mon ennemi.

Mon père qui peut-être regrettaît, mais trop tard, l'accueil fait à ma repentance, se mêla presque seul des arrangements à prendre avec M. *Prignan*, consentit à me voir à cette occasion, et me permit même de venir dîner chez lui le dimanche ; mais c'était sans liberté, sans familiarité, je n'en demeurais pas moins seul.

Cette solitude, mon costume qui m'affligeait et m'éloignait des femmes et des jeunes gens, me rendirent sombre, silencieux, embarrassé de la moindre compagnie. Mon père me raillait de l'air gauche d'un homme qui avait été si amoureux, et avait fait tant de projets romanesques ; et par là, ajoutait beaucoup à ma gaucherie. Je fuyais de chez lui aussitôt que je le pouvais ;

j'allais me promener au hasard dans la campagne, privé d'amis, de livres, de maîtresse, forcé de creuser dans mon âme, d'enchaîner mes idées l'une l'autre, de me faire sur tous les objets des opinions humaines une philosophie à moi<sup>a</sup>, et de forger mon caractère pour le rendre propre à me tirer de cet abîme et à me créer un temps plus heureux.

Quoique M. *Prignan* ne me montrât pas l'horlogerie, c'est chez lui que je l'ai apprise, en moins d'un an dans un haut degré de perfection. Je le dois à M. *Fol* le fils, ami de M. et de Mme *Prignan*, et qui était alors le premier des horlogers particulièrement pour l'exécution de ce qu'on appelle *les mouvements en blanc*. Je n'avais rien vu de pareil à son ouvrage. Il s'était formé presque seul, et me donna son secret qui consistait à faire les plus grands efforts d'attention et de volonté : ces deux choses étaient en mon pouvoir. Je les déployai toutes entières. On ne m'a point dit : *prenez-vous y ainsi* ; mais je regardais ce qui sortait des mains de M. *Fol*, je résolvais de l'égalier, et je cherchais ou inventais les moyens. Je vis qu'il faisait une partie de ses outils, même de ses limes ; je pris aussi ce soin, et tout horloger qui se l'épargnera ne fera jamais rien de beau, car chez les marchands d'outils, on n'en trouve que de propres au travail le plus commun.

Mon père, M. *Prignan*, *Fol* lui-même furent surpris de mes progrès. Je n'ai jamais été horloger médiocre ; je l'ai été détestable, puis excellent ; et ce passage rapide me ramena la bienveillance paternelle. Je repris avec elle la faculté de parler chez mon père, et chez son ami M. *Doré* où il allait dîner de deux dimanches l'un avec sa famille dont je redevais partie, et où ma sœur avait été réunie aussi.

Ailleurs je ne pouvais arranger deux mots, je rougissais, je me troublais, mon maudit costume me rendait bête, parce que je m'imaginai qu'on m'en trouvait l'air ; et, en effet, je l'avais tellement que j'ai connu des gens qui en ce temps-là ont demandé, avec un sentiment de pitié pour un pauvre jeune homme réduit à ce triste état, *si je n'étais point imbécile ?* J'avais été trop flatté dans mon enfance, et dans mon adolescence je me suis vu trop méprisé.

L'essai de mon crédit renaissant sur mon père fut d'en obtenir qu'il fit une sottise. Je devais rester deux ans chez M. *Prignan*, obligé de me nourrir et de m'enseigner pour le profit qu'il retirerait de mon travail, et pour *six cent francs* payables en deux termes. Il n'y avait que six mois que j'y étais, ses affaires étaient fort dérangées par son goût pour tous les plaisirs ; j'engageai mon père à faire l'avance du second paiement qui n'empêcha point *Prignan* de voir ses meubles vendus par autorité de justice. Il avait deux enfants et une femme qui, comme toutes les Anglaises se laissait ruiner avec une douceur angélique. Nous nous retirâmes tous à Passy, et j'y essayai avec eux un second assaut de pauvreté presque aussi rigoureux que le premier. Je commençais à travailler très bien ; mais comme c'était à force de soin, c'était aussi avec beaucoup de lenteur ; quoique mon ouvrage fût payé fort cher, je ne gagnais pas en proportion de son prix et de sa qualité et il n'y avait guère que moi qui travaillât dans la maison. Quand nous n'avions

<sup>a</sup> His previous readings, including d'Argenson, must have been also a very valuable resource.

point à dîner, *Prignan* se faisant un turban avec une serviette, déclamaient le rôle d'*Orosmane* et me faisait jouer *Nérestan* ; sa femme, à qui les enfants demandaient du pain, pleurait et il lui disait d'un ton tragi-comique : *Zaïre, vous pleurez.*<sup>a</sup>

Enfin je les quittai, non sans regret, pour je ne sais quelle querelle qu'il me chercha et que je ne voulus pas supporter.

C'est pendant mon séjour chez lui que j'ai fait connaissance avec mon bon, sage, brave et fidèle ami *Berneron de Pradt*. Sa mère, qui vit encore, était la raison, la douceur et la gaieté même : elle voulut bien m'aimer comme un de ses enfants. Elle avait trois garçons et deux filles ; l'aînée récitait des vers avec M. et Mme *Prignan*, et m'avait d'abord un peu touché le cœur, qui tourna ensuite vers la cadette dont le caractère plus doux et plus tendre convenait mieux au mien. Je lui écrivais des lettres et j'en recevais des réponses faites à merveille. Mais je n'écrivais pas toujours, et les missives s'animant en raison des succès du dialogue, la maman me dit un soir : *Finissons la correspondance, Du Pont, car je ne sais pas où vous me conduiriez* ; et j'ai appris que c'était elle qui avait jusqu'alors dicté toutes les lettres de sa fille. Cela me refroidit beaucoup pour celle-ci ; je fus d'abord fâché ; puis je me déterminai à en rire, et nous n'en demeurâmes que meilleurs amis la maman, le frère et moi. Nous restâmes même avec la belle dans une très bonne amitié ; mais ce fut tout, car on ne m'attrape pas deux fois en amour. Des trois frères, l'aîné aujourd'hui maréchal de camp était sous-officier dans la gendarmerie ; le dernier, maintenant colonel dans l'armée du nord, partait pour l'Inde. On ferait une *Odyssée* des aventures du second, qui est mon ami ; j'y reviendrai par la suite quand elles auront connexion avec les miennes. J'ai ici un peu anticipé sur les événements qui regardent sa mère et ses sœurs ; mais ayant à parler pour la première fois d'un ami intime et souvent éprouvé, j'ai cru devoir dire un mot de mes liaisons avec sa famille.

Pour faire des montres, il ne me fallait plus de maître ; mais devenu moi-même un artiste distingué, j'avais contracté le besoin de vivre à cet égard en bonne compagnie, et je louai une petite chambre chez M. *Coupon*, émule et ami de M. *Fol*. Tous deux étaient élèves du célèbre *Jodin*, et me firent faire connaissance avec lui, et avec sa grande, singulière, folle et forte fille, qui a été depuis la première des *tragédiennes* françaises jouant en pays étranger et qui dès lors, avait formé le projet d'imiter en tout Mlle *Clairon*<sup>b</sup>, à commencer ainsi qu'il était juste par le commencement.

M. et même Mlle *Jodin* étaient liés avec *Diderot* dont les ouvrages si variés ont tous un mérite original et réel, et qui était en conversation l'homme le plus éblouissant dont on puisse avoir idée ; surtout lorsque dans son cabinet, devant son bureau, en robe de chambre, il se levait tout à coup, ôtait son bonnet et que, se livrant à son enthousiasme poétique ou philosophique, il déployait la faculté que je n'ai jamais vue qu'à lui, de remuer les oreilles et de dresser les cheveux. *Diderot* me frappa chez M. *Jodin* et m'en-

<sup>a</sup> *Zaïre* by Voltaire (1732).

<sup>b</sup> Claire Joseph Hippolyte Legris de Latude (1723-1803), also known under the name of Mlle Clairon, was a famous French actress of that time.

ivra tout à fait quand il m'eût permis de lui dérober chez lui quelques moments. Je devins amoureux de lui, et jugeai, par lui, que le bonheur suprême serait de plaire à sa fille. Mais je n'eus point ce bonheur et, pour l'avoir désiré, je perdis presque tout le charme de la société du philosophe. Le *gynécée* dans sa maison était extrêmement différent du *lycée*. Mme *Diderot* était si brusque et de si mauvais ton, Mlle *Diderot*, quoique ayant de l'esprit et de la beauté et touchant parfaitement le clavecin, me parut si glacée, du moins pour moi, qu'après avoir demandé avec instance à les voir, et n'avoir pas douté en quittant son père que je ne dusse aimer Mlle *Diderot* à la passion, la certitude où je fus que je déplaisais à la mère et à la fille me fit éloigner puis cesser mes visites de peur de les rencontrer. J'ai revu depuis *Diderot* avec délices, mais plusieurs années après, et lorsque mon cœur ayant un autre emploi je pouvais jouir en paix de sa poésie, de sa métaphysique, de son goût éclairé pour les sciences et pour les arts. À cette première époque, je me sauvai dans le mien.

M. *Fol*, M. *Coupson*, M. *Jodin*, et M. *Romilly*, dont je pris aussi quelques conseils, me mirent au premier rang, et au-dessus de tous mes rivaux, pour la partie de l'horlogerie qu'on appelle *le blanc*, qui consiste à faire toutes les pièces d'une montre, excepté le fini de l'échoppement, celui des pivots, et celui des dentures des roues, car on met les pignons et toutes les autres pièces à leur perfection. Quand *le blanc* est bien fait, ce qu'on appelle *le finissage*, dans lequel aujourd'hui les dentures se terminent avec des machines, dont j'en ai inventé une, est extrêmement facile ; quand *le blanc* est mauvais, le plus habile *finisseur* n'en peut pas faire une bonne montre.

Nous n'étions à Paris que trois horlogers en ce genre, à peu près de la même force ; M. *Beauvarler*, frère du célèbre graveur, M. *Boulanger*, et moi ; et j'avais quelque degré de recherche, de soin, de précision, d'éclat dans mon travail, au-dessus des deux autres. On nous payait le triple des prix établis pour ceux qui étaient les meilleurs ouvriers après nous, et qui soutenaient néanmoins l'honneur de l'horlogerie française. Nous étions convenus, mes deux émules et moi, de ne jamais travailler au-dessous du prix l'un de l'autre, et ce petit nombre de maîtres jaloux d'une grande réputation ne nous laissait pas chômer. À ce métier là M. *Beauvarler*, qui était le moins parfait des trois, mais très diligent, gagnait *un louis* par jour ; *Boulanger* et moi ne gagnions ordinairement que *cent sols*, rarement *six francs*, et comme je me donnai bientôt ainsi que vous allez le voir, des distractions littéraires très considérables, mon bénéfice moyen ne s'est pas élevé au-dessus de *trois à quatre louis* par mois. Mais j'avais appris à être pauvre et par conséquent économe ; de sorte que sur ce gain médiocre fait pendant trois ans, j'ai vécu, je me suis habillé assez proprement, j'ai racheté quelques livres, j'ai été tous les samedis à la comédie et soutenu plusieurs mois les petites dépenses qu'entraîne le plaisir de la jouer soi-même, j'ai fait l'avance de mon travail pour ma dernière montre et j'ai amassé vingt-cinq louis en or.

Mon oncle m'avait demandé, tant par des vues d'économie, que peut-être pour ne pas me laisser entièrement livré à mes goûts de prédilection, de partager ma petite chambre avec un jeune homme, nommé *Paillard*, dévot, de peu d'esprit et d'un caractère difficile, horloger un peu au-dessus du mé-

diocre et très expéditif. J'y trouvais une épargne assez considérable ; nous faisons la cuisine par tour et à fort bon marché ; mais Paillard m'ennuyait excessivement. Il n'eut pas longtemps ce malheur ; il fut la victime d'un autre beaucoup plus grave, et m'ouvrit bien malgré lui la porte d'un nouveau genre d'instruction que j'ai suivi avec une grande ardeur, qui a encore pensé changer le plan de ma vie, et dont j'ai du moins retiré pour moi et pour les autres une utilité réelle.

Le pauvre garçon, tout dévot qu'il était, échangea son pucelage contre une maladie vénérienne de peu de conséquence qu'un charlatan rendit très sérieuse. Un second charlatan, M. *Dibon*, chirurgien-major des Cent-suisse, traita la maladie qui avait pris un mauvais caractère, avec un remède dont il faisait un secret et qui n'était que le *sublimé corrosif*. Soit qu'il ne sut pas le modérer, ou que le sujet, quoique robuste en apparence, eut la poitrine délicate, la phtisie pulmonaire se déclara.

M. *Barbeau du Bourg*, médecin très estimable, fut appelé. Il s'occupa d'abord du mal de poitrine et en adoucit les accidents d'une manière sensible ; mais ceux de la vérole se marquèrent avec plus de fureur. Il fallut pour les combattre une opération chirurgicale et quelques légères frictions qui les diminuèrent et augmentèrent d'autant les progrès de la phtisie. Entre ces deux ennemis, dont on ne pouvait attaquer l'un sans irriter l'autre, le malheureux jeune homme fut alité le mercredi des cendres et enterré le vendredi saint de l'année 1759.

Je ne l'aimais pas, et lorsqu'il tomba malade j'étais au moment de le prier de se chercher un autre domicile, mais son état me fit pitié. Il avait à Paris un frère plus bête que lui encore, marié à une femme non moins sotté qui se serait crue compromise en donnant le moindre secours à un homme attaqué de mal vénérien. Ce frère ne savait que venir deux fois par semaine offrir de l'argent pour le médecin ou pour du bouillon au jeune homme qui n'en manquait pas, et qui ne se trouvait ainsi n'avoir que moi pour lui rendre des soins véritablement utiles. Je m'y livrai avec un grand zèle, avec les attentions qu'un bon cœur inspire, avec l'exactitude de la justesse d'observation que donnent une éducation lettrée et l'habitude de réfléchir. M. *du Bourg* trouvait de la clarté dans le rapport circonstancié que je lui faisais de tout ce qui s'était passé entre ses visites. Il m'appelait son *aide de camp* ; il m'apprenait à connaître les diverses variations du poulx, et le diagnostic qu'on en pouvait tirer ; je l'écoutais avec la plus grande attention ; je tâchais d'un jour à l'autre de lui montrer que son instruction n'était pas perdue. Il m'en savait gré et me répétait souvent que j'aurais été un bon médecin, *que j'étais né pour la médecine*.

On m'a cru ainsi *né* pour beaucoup de choses très disparates, parce que à une volonté soutenue, je joignais un talent assez facile ; mais voulez-vous savoir pour quoi je suis réellement *né* ? Pour vouloir *bien faire* quoi que ce soit, et surtout ce qui est utile aux autres, même indépendamment de tout éloge et au risque du blâme ; pour désirer néanmoins la gloire, être sensible aux louanges, mais plus encore au plaisir de les mériter ; pour adorer une femme, chérir mes enfants, aimer plus que ma vie un ou deux amis. Don-

nez ces qualités à un homme courageux qui ne soit pas bête, et vous lui ferez faire tout ce qu'il vous plaira.

Il est clair qu'en me disant que j'avais une autre vocation que l'horlogerie, M. *du Bourg* me parlait selon mon cœur, puisque je faisais transitoirement des montres qu'afin d'acquérir l'argent et la liberté que mon père me refusait et qui m'étaient nécessaires pour faire autre chose. La médecine qui exige beaucoup de lumière et de philosophie, et qui consacre la vie de celui qui la cultive à servir l'humanité dans le plus grand intérêt qu'elle ait en ce monde, me parut en effet la plus noble carrière à laquelle pût se livrer un bon esprit et un cœur sensible. Si elle était l'*art de guérir*, elle serait la fonction d'un Dieu ; comme *art de soulager et de consoler*, elle est encore la digne tâche d'un homme de bien. Je devins épris de cette belle science ; et je résolus de la mener de front avec le travail d'horlogerie qui m'était indispensable pour vivre et pour subvenir au train de mes nouvelles études.

La première opération anatomique à laquelle j'assistai fut l'ouverture de mon pauvre compagnon, que M. *du Bourg* jugea utile pour examiner les phénomènes occasionnés par la complication de ses deux maladies. M. *Louis*, et mon cousin *Du Pont* le Hollandais, procédèrent à cette ouverture sur laquelle M. *du Bourg* me donna plusieurs leçons.

L'étude de l'anatomie se fait avec un mélange d'horreur qu'on ne peut vaincre, et d'intérêt qu'on ne peut réprimer ; elle attire et repousse sans cesse ; elle tient l'âme et l'esprit dans un combat perpétuel ; elle m'a fait bien du mal ; elle m'en ferait bien encore, si je m'y livrais de nouveau ; et si j'en retrouvais l'occasion, il me serait difficile d'y résister. J'y mourrais, comme j'y ai pensé mourir, en admirant les rouages de la sensibilité et de la vie, et en épuisant vainement ma tête pour comprendre par quel ressort céleste le grand Bienfaiteur qui les a disposés si ingénieusement peut les animer.

Je partageai mon temps entre les cours de Saint-Cosme, les leçons particulières de M. *Louis* à la Charité, et celles de M. *du Bourg*, et le travail dont j'avais besoin tant pour vivre que pour ne pas me brouiller avec mon père. Au lieu de faire chambrée avec des horlogers, je me mis à la faire avec des élèves en chirurgie ; c'est encore une société de gens d'esprit, où l'on mange des chats en civé, en hachis, en pâté : une bonne femme nous arrangeait tout cela, pour une rétribution bien mince. M. *du Bourg* me prêtait les livres des plus savants médecins et sacrifiait tous les moments dont il pouvait disposer pour m'enseigner la *physiologie*, et m'éclairer sur mes lectures dont je lui soumettais les extraits.

Mais la fatigue que me causait un double travail, à la suite de celle que j'avais prise comme garde-malade, les veilles multipliées, le mauvais air des hôpitaux où j'allais voir faire des opérations chirurgicales, et surtout la contraction nerveuse, l'horripilation que me donnaient ces opérations, les cris, l'effusion du sang qui les accompagnaient, la vue et la dissection des cadavres, dérangèrent ma santé. Je fus attaqué de petites dartres et d'une maladie de poitrine qui m'a duré onze mois, avec un crachement de sang opiniâtre, qui devenait quelquefois vomissement, et que, dans ce dernier cas, M. *du Bourg* attribuait aux suites d'un travail exagéré.



Témoin de la souffrance que me causait celui que je continuais encore en présence de la nature, il me le fit quitter pour ne plus m'instruire que par les livres. *Je n'avais pas prétendu*, me dit-il, *que vous fussiez né pour la chirurgie, et que vous n'étudiez qu'elle ; étudiez la médecine qui vous guérira.* À quoi je répondis : *oui, si elle peut.*

Elle manqua ne pouvoir pas : la jeunesse fut plus puissante. Ma bonne maman *Berneron de Pradt* s'épuisait à me faire du petit lait, des bouillons au mou de veau, du jus de navet et d'oignon. Son fils et un autre camarade me conseillèrent de me divertir et de me reposer ; ils m'entraînèrent une fois à manger des cerneaux et à boire du vin avec excès, et certainement ce n'est pas cela qui m'a guéri ; mais je passais ensuite quinze jours à ne rien faire du tout que de me promener doucement au soleil en modulant des vers, et le tempérament livré à lui-même sauva le malade.

Mes finances s'étaient arriérées ; il fallut employer deux mois uniquement à l'horlogerie pour rattraper un peu d'argent ; puis je recommençai le partage de mon temps avec moins de fureur. *M. du Bourg* jouissait d'une juste considération sans être un médecin célèbre, mais il était excellent maître et profondément philosophe en médecine. Il faisait alors une gazette de santé et me permettait d'y insérer quelques articles. Je me souviens d'y avoir inséré des observations curieuses sur un chien *imbécile*.<sup>a</sup>

Je n'étais point assez riche pour être reçu à la faculté de Paris ; mais je comptais, lorsque je pourrais exercer sans danger pour mes malades, me faire recevoir *docteur* dans quelque faculté de province, puis trouver quelqu'un qui me prêterait de quoi acheter une petite charge de médecin de cour dont la propriété et les gages lui resteraient, et qui me donnerait le droit de faire la médecine à Paris.

Heureusement, ou malheureusement, l'habitude de l'observation m'en fit faire sur moi-même une trop juste, qui me désola, et renversa tous mes projets. Je remarquai que je ne pensais jamais à la chose qu'il aurait fallut dire, et que je ne m'en avisais qu'après avoir quitté les gens, en repassant dans ma mémoire leurs discours et les miens ; de sorte que j'étais tous les jours battu dans la discussion par des hommes plus bêtes et plus ignorants que moi. Ce défaut était alors augmenté par la sottise humiliation, la timidité, la gaucherie que me donnait mon costume ; mais il avait quelque chose de naturel, car je ne l'ai pas encore perdu entièrement. *Comment, malheureux*, me dis-je, *tu veux être médecin et ta pensée n'arrive presque jamais qu'après l'occasion ! Tu te souviendras au faubourg Saint-Germain de ce qu'il aurait fallu ordonner au faubourg Saint-Antoine ; ton malade mourra ; son image et le remords te poursuivront sans cesse. Quand on a la tête ainsi faite, quoiqu'en dise le trop bon Du Bourg, on n'est pas né pour être médecin praticien comme ta pauvreté t'obligerait de l'être.*

J'abandonnai donc, par délicatesse de conscience, cette étude que j'avais embrassée et suivie avec tant d'enthousiasme, et en grande partie par un principe de moralité.

<sup>a</sup> This article has not been found.

Je l'ai involontairement reprise depuis dans une société de onze ans avec M. *Quesnay* ; et ayant eu ensuite à vivre à la campagne, y voyant l'intrépidité que les chirurgiens de village mettent à tuer les paysans, j'ai repris une troisième fois mes livres et j'ai exercé la médecine pendant près de six ans avec succès. Mais je suis encore bien loin de ces deux époques de ma vie.

#### CHAPITRE X

*À quoi s'est passé mon temps depuis que j'ai quitté la médecine jusqu'au commencement de ma carrière politique. Mon ami de Pradt ; nos projets. Mlle Le Dé. Comment celle-ci a contribué à fixer mon destin.*

L'horlogerie, et les petits fonds qu'elle me procurait, profitaient toujours des variations et des pauses qui arrivaient dans mes autres projets ; et j'avais beaucoup alors dans l'affection de mon père. Il aimait les contes ; j'en avais ramassé de très plaisants au milieu de tous les garçons mes camarades en chirurgie ; et quand le magasin me manquait, j'en imaginai quelques-uns. Il y prenait tant de plaisir, que lorsqu'il était de mauvaise humeur, ou qu'il y avait quelque querelle à la maison, ma sœur, et même ma cousine, m'envoyaient chercher pour souper et régayer papa par des histoires.

Cependant mes histoires auraient encore été longtemps sans obtenir la liberté de laisser rallonger mes cheveux, et de reprendre ce glaive auquel j'avais la niaiserie d'attacher tant d'importance, si je ne me fusse avisé de me lier avec des jeunes gens qui jouaient la comédie bourgeoise, et dont j'avais connu quelques-uns chez M. *Prignan*. Cela plut assez à mon père, parce que je lui donnais des billets pour lui, sa fille et sa nièce ; et quand j'eus une fois mis mon épée, pour jouer *Valère*, ou *Lélie*, ou *le marquis de Lauret*<sup>a</sup>, il n'y aurait pas eu de bon sens de la quitter le lendemain, qui était peut-être jour de répétition. Cette grande affaire qui m'avait tourmenté pendant quatre ans, se trouva ainsi arrangé, d'elle-même, et sans que la permission formelle qui avait été stipulée ait jamais eu lieu.

Les sociétés de théâtre ont leurs avantages et leurs inconvénients. Voici quels furent les avantages.

Je perdis un peu de ma gaucherie. J'appris à danser médiocrement, ou pour mieux dire mal, mais suffisamment pour y prendre plaisir tout un hiver, et servir de remplissage dans les petits bals où se réunissaient les jeunes demoiselles à qui M. *Vincent*, peintre en miniature très distingué et père du seul peintre d'histoire qui rivalise aujourd'hui avec *David*, montrait à dessiner et à peindre. Ma sœur était de cette école et m'y avait introduit. Ces demoiselles me posaient et faisaient mon portrait en cent façons : je trouvais le jeu très doux. Parmi elles était Mme *Boucher*, qui a fait sur ins-

<sup>a</sup> Valère and Lélie are characters from Molière, respectively in *l'Avare* (1668) and *l'Étourdi ou les Contretemps* (1655). The marquis de Lauret appeared in *Le Philosophe marié*, ou *le Mari honteux de l'être* (1727) by Philippe Néricault (Destouches).

tructions et depuis la mort de votre mère le seul portrait que nous en ayions ; et Mme *Guyard*, qui montrait déjà beaucoup de talent ; et la petite *Lançon*, devenue depuis Mme *Du Barry*, mais je ne suis pas au nombre des prédécesseurs de *Louis XV*. Je fus fort sage dans cette société dont les plaisirs se bornaient au dessin, à la danse et à la comédie, et la dépense à des bouquets de roses.

Les inconvénients furent... d'abord de barbouiller deux tragédies, dont l'une des *Fils de Samuel*, où j'avais donné à *Phinéas* un caractère assez brillant, et qui avait pour objet de montrer qu'il n'y a point de mérite d'homme suffisant pour soutenir un mauvais gouvernement. Le but était bon, la pièce détestable. Ma seconde tragédie, intitulée *Clytemnestre*, n'est qu'une réfection d'*Oreste*. Elle avait trois actes bons, et surtout deux fort belles scènes entièrement neuves. Je ne sais ce qu'est devenu le manuscrit, mais en cherchant je retrouverais les deux scènes et peut-être la tragédie entière dans ma mémoire.<sup>a</sup>

D'autres inconvénients furent des querelles, et un combat dont l'occasion et la singularité méritent que je vous en parle. Dans notre troupe se trouvait un jeune homme qui se faisait appeler *Saint-Yriex*, quoiqu'il eut un autre nom, que j'ai oublié. Beau garçon, bien découplé, qui faisait des armes comme *Donadieu*, et avait la constante habitude de me gagner douze sols à notre joli jeu de six sols pour la première botte, lorsque je me trouvais très heureux de lui en regagner six de temps en temps. Il parlait très légèrement, et des bontés qu'avait, disait-il, eues pour lui, et des torts que s'était permis ensuite une dame que je connaissais à peine de vue, dont les manières étaient intéressantes et nobles, qui ne jouait point la comédie, mais qui recevait des billets, venait nous applaudir, et dansait aux petits bals qui terminaient nos spectacles. Brave et galant Du Pont n'a jamais pu souffrir qu'on parlât mal des absents, moins encore des dames : il en fait honte à *Saint-Yriex*, et lui dit que quand le fait serait vrai, il tient là le propos d'un malhonnête homme, mais que ce dernier point doit persuader que le fait même n'existe pas, et ce qu'il dit est une imposture. *Saint-Yriex* répond par des railleries et des hauteurs qui lui attirent des menaces, auxquelles il réplique par des plaisanteries insultantes : bref on convient de se promener ensemble au Bois de Boulogne. Ils y allaient, quand vers les murs de Chaillot, *Saint-Yriex* dit à Du Pont : *Mais tu es fou, tu sais que tu n'es pas de force à tirer contre moi ; quelle rage as-tu de te faire tuer pour cette femme ?* Vous savez combien j'ai le malheur d'être fier et colère ; je n'ai pu dans aucun temps souffrir de qui que ce soit au monde les airs de supériorité. Je le saisis par le bras, l'entraîne derrière le village, l'y pousse en avant, reste en arrière pour lui fermer le retour, et y mets l'épée à la main. Il se défend avec la sérénité, la confiance de son talent. Je ne jouais plus la parade dont avec lui je n'étais pas assez sûr, mais le coup pour coup, qui égalise le péril ; il ne se fit pas attendre ; en moins de deux minutes j'eus trois pouces de fer dans la poitrine. Heureusement j'étais bien effacé, le coup presque parallèle aux fausses côtes, n'eut ni profondeur, ni douleur dans le premier moment, ni dan-

<sup>a</sup> These writings have not been found in Du Pont's archives.

ger. Comme mon adversaire était parti peut-être un dixième de seconde plus vite que moi, sa tête vint chercher le coup que je portais sur les armes, et le reçut entre le sourcil droit et le nez avec une telle violence que mon épée en plia comme contre un mur, et que deux pouces de la pointe cassant, lui restèrent enfoncés dans le crâne. Sa douleur fut affreuse : il poussa un cri, chancela, me donna l'instant de passer sur lui et de faire sauter son épée ; coup de *Grandison* que j'ai beaucoup étudié et qui m'a toujours été cher. *Saint-Yriex* avait la vue troublée, il était dans l'étourdissement. Je le reçus dans mes bras, lui rendis son épée, dont il ne voulait et ne devait plus faire usage, puisque la mienne était époincée, et dont je crois qu'alors il se serait mal servi. Je le menai chez le chirurgien de Chaillot, qui ne put arracher qu'avec des tenailles et en lui causant une grande souffrance, le bout de fer engagé dans l'os. Il me pansa ensuite : j'avais perdu beaucoup de sang pendant que je secourais *Saint-Yriex*, et malgré le soin que j'avais eu depuis de tenir dans la route mon mouchoir sur l'ouverture de la plaie, je commençais à me sentir ébloui. On nous envoya chercher un fiacre ; je ramenais mon camarade ; il avait sa leçon ; il me fallait la mienne, et voici comme je la reçus. La dame qui avait occasionné le combat en fut informée par un ami qui soignait *Saint-Yriex*. Elle m'en sut gré, voulut me connaître, m'écrivit un billet, envoya savoir de mes nouvelles très régulièrement ; me pria de venir chez elle aussitôt que j'aurais repris mes forces, qui n'étaient altérées que par la perte du sang : tant de celui qu'avait rendu ma blessure, que par celui que *Louis* me fit impitoyablement et plus qu'abondamment tirer du bras pour prévenir les suites de l'hémorragie intérieure. Une connaissance ainsi commencée va vite. Quand la confiance y fut établie, la dame me prit dans son cabinet et me dit ces propres paroles : *On ne peut être plus touchée que je le suis, mon cher Du Pont, de ce que sans me connaître vous avez fait pour moi ; cela est d'un cœur bien honnête et d'une âme bien noble ; je vous en remercie quoique j'en sois fâchée ; et qu'indépendamment de l'intérêt que je prends aujourd'hui à vous, l'éclat d'une telle querelle commencée en public ne puisse être que désagréable pour une femme. Mais je vous le demande, une autre fois ne mettez plus votre vie en jeu à si bon marché ; car avec la franchise de mon caractère, et que peut-être dois-je à votre procédé, je ne vous cacherai pas que c'était lui qui avait raison.*

J'ignore quelle surcharge de travail avait attaqué de nouveau ma poitrine, mais les accidents furent si graves que mon maître *Barbeu du Bourg*, élève de *Bordeu*, et *Bouvard* que je n'avais pas voulu voir parce qu'il était son ennemi mortel, mais que mon père m'amena, s'accordèrent à dire qu'il y avait péril imminent. Je crus réellement mourir ; je fis même sur cette fin hâtive des vers assez beaux, harmonieux, sentimentaux, philosophiques et que vous trouverez dans quelque coin.

Mon père me retira chez lui pour me soigner ; et quoique eussent annoncé les docteurs et le poète, le repos, le lait d'ânesse et ma force naturelle me rétablirent une seconde fois en assez peu de temps.

Lorsque ma convalescence fut presque de la santé, mon père me laissa l'administration de sa boutique et de son commerce durant un mois qu'il employa à faire un voyage en Angleterre. J'ai lieu de croire qu'il allait y consulter mon oncle *Pierre* sur le projet d'épouser leur nièce, *Marianne Oul-*

*son*, et que mon oncle lui conseilla de n'en rien faire, de la marier, et de lui assurer tous les avantages pécuniaires qu'il pourrait sans faire tort à ses enfants. J'attribue même en partie à ce projet, qu'il désirait me faire prendre en patience, à quoi l'on parvenait toujours avec moi par de bons procédés, les marques d'affection qu'il me donna dans ma maladie, et la confiance excessive pour son caractère qu'il me témoigna pendant son voyage. Peut-être aussi furent-ils simplement l'effet de cette agitation de l'âme qui, lorsqu'on veut faire quelque chose qui doit affliger ceux qu'on aime, redouble involontairement et par une sorte de compensation la bienveillance qu'on leur porte.

Ce qu'il y a de certain, est qu'avant son départ mon père avait fait un testament pour donner à sa nièce part d'enfant dans sa succession ; qu'à son retour il en fit un autre pour la nommer sa légataire universelle, ne réservant à ma sœur et à moi que notre légitime, et que peu après, il la maria avec un de ses ouvriers nommé *Vaudry*, les logeant tous deux dans sa maison, et leur laissant conduire toutes ses affaires.

Ce qui confirme encore mon opinion, c'est qu'au lieu de me garder chez lui, à suivre son commerce comme il aurait dû le vouloir d'après ses anciens plans, et comme semblait l'indiquer le parti qu'il avait pris de m'en charger en entier en son absence, il ne me fit pas à ce sujet la moindre proposition et me laissa louer un nouveau logement dans les Quinze-Vingts<sup>a</sup>, en société avec mon ami *de Pradt*.

J'avais tremblé qu'il ne m'entraînât par ses caresses et ses bienfaits à manquer encore à mes résolutions, et à m'enchaîner malgré moi le reste de ma vie à sa profession, pour laquelle les éloges qu'elle me procurait de la part de mes concurrents et de mes pairs n'avaient pu vaincre mon antipathie. Aussi ai-je toujours regardé comme un de ces événements que je ne puis expliquer, et que j'appelle du *bonheur*, dont nul autre homme n'a eu un plus grand nombre que moi, les faits, que j'ignore à moitié, qui ont engagé mon père me tenant dans sa main, à me lâcher contre toute vraisemblance et à laisser repousser mes ailes.

C'est un des temps fortunés de ma vie que celui que j'ai passé logeant avec *Pradt*, soupant chez sa mère toutes les fois que ce n'était pas chez mon père, faisant avec lui pour divertir cette bonne maman des opéras-comiques impromptus, où se trouvait des scènes qui nous faisaient tous trois pâmer de rire, et jouissant d'avance des hautes destinées dont j'avais conçu l'espoir et qui cessaient enfin d'être à une si grande distance de moi.

Déjà le trésor de mes avances primitives se montait à plus de vingt louis ; ma dernière montre était commencée dans les principes de mon père, mais sur un plan nouveau que j'avais fait ; j'y consacrais de loin en loin les moments où je me sentais la main la plus sûre, le coup d'œil le plus juste, l'exécution la plus brillante.

J'allais être libre ; je pouvais vivre plus de six mois sans travail manuel et sans secours ; je planais sur le monde. Je passais en revue avec *Pradt* les

<sup>a</sup> In today's 12th arrondissement of Paris.

différentes entreprises qui pouvaient convenir à deux hommes comme lui et comme moi ; et, tout considéré, nous avisâmes qu'il nous fallait *un royaume*.

Il y en avait un à notre bienséance ; c'était celui de *Corse*. *Théodore de Neuhoff* l'avait eu, et n'avait pas d'ami. Nous étions deux amis qui nous trouvions chacun en particulier et réciproquement une multitude incroyable de ressources dans l'esprit, et une grande variété de lumières, braves comme nos épées, ambitieux comme César, vertueux comme Caton, patients et opiniâtres comme Fabius, unis comme Oreste et Pylade, rien ne nous semblait impossible.

*Pradt* voulut bien me céder les honneurs du diadème. J'accumulais sur lui les places de capitaine des gardes du corps et de premier secrétaire d'État ; et en attendant notre départ, dans une aventure fort extraordinaire, où sans sa sagesse naturelle il aurait pu faire une grande sottise, je me bornais à lui servir d'escorte, et je m'étais chargé en tous points du rôle de subalterne ; car, voulez-vous avoir des amis ? payez-les, de votre personne surtout.

Voici comment notre plan était conçu. Les Corses étaient en guerre avec les Génois, et *Paoli* qui ne manquait pas d'habileté, ni de génie, manquait de bravoure. Nous passions en Corse, comme volontaires animés de l'amour de la liberté, de la haine contre les oppresseurs, de l'estime qu'inspire une nation qui leur résiste. Nous nous faisons franchement Corses, vrais loups de bois, et dans les petites affaires nous fixions les regards de nos camarades par notre valeur. Moi, je savais la guerre en ingénieur, en artiller, en général d'armée ; *Pradt*, qui avait servi dans le premier régiment de dragons du roi de Naples, la savait en officier particulier, et en soldat. C'était par nos exploits que nous voulions obtenir et mériter la confiance.

Les succès militaires ne peuvent durer qu'autant qu'ils sont soutenus par une bonne constitution civile et politique et de sages lois. J'avais dans la tête le Contrat social, Montesquieu, et plusieurs de mes propres idées qui se sont fondues depuis dans la doctrine des économistes ; je devais proposer des institutions si sages, si parfaitement liées l'une à l'autre, que, surtout venant des plus habiles et des plus braves de l'armée, elles devaient avoir le suffrage universel. Nous fondions ainsi une république dont l'agriculture aurait été la base et la liberté de commerce le soutien, où les citoyens auraient eu la plus grande étendue de droits politiques, dont le roi n'aurait été que le premier magistrat, et nous étions contents de cette autorité bornée jointe au droit magnanime des bienfaits.<sup>a</sup>

Nous n'avions pas oublié qu'il pourrait prendre envie à *Paoli* de nous faire assassiner ; mais nous nous flattions qu'il ne verrait en nous que des guerriers utiles, et que lorsqu'il jugerait à propos de s'en défaire, il les trouverait si grands personnages que sa tentative infructueuse serait le véritable moyen de nous assurer le reste du crédit qui lui échapperait.

<sup>a</sup> Here, and later again in more length (see page 92), Du Pont is claiming his own merit and originality. It was certainly one of the goals of his Memoirs to defend his own record and interest, having been labelled all his life a follower (of Quesnay or Turgot).

Ainsi raisonnaient deux têtes dont la plus sensée avait vingt-cinq ans, et la plus entreprenante environ vingt-deux. On dira qu'elles étaient folles, et il est vrai qu'elles avaient peu de lumières sur le monde tel qu'il est, mais elles avaient de la grandeur, de la vigueur, de l'élévation et même de la logique et du sens.

Ce n'est point aux aventuriers qui firent ces rêves, à examiner ce qui aurait pu arriver dans la suite si les Corses avaient eu à opposer à la France des chefs d'une vaillance et d'une capacité militaire supérieures à celles de *Pascal Paoli*. Il est vraisemblable que tous deux auraient été fusillés par les amis de ce général, aussitôt qu'ils auraient acquis quelque considération. L'amour, le véritable maître du monde, leur avait préparé un sort différent. Il retint l'un des deux en France, il envoya l'autre en Russie.

L'ami de mon père, *M. Doré*, se maria avec une demoiselle *Le Brun*, ci-devant belle et d'un grand ton, spirituelle, coquette, qui l'épousa pour faire une fin. Tous deux avaient, en viager, une fortune insuffisante, et jugèrent qu'en la réunissant et vivant en province, ils jouiraient de l'aisance à laquelle tous deux étaient accoutumés.

Mme *Doré*, qui avait vécu dans ce qu'on appelait *la bonne compagnie*, trouva les sociétés de son mari terriblement bourgeoises pour les manières, les idées et l'éducation ; au milieu d'une de ces sociétés se rencontra le jeune homme aux cinq ou six études et aux mille projets ; il tranchait avec le reste ; elle était sujette à l'engouement, elle s'en engoua. Elle louait à outrance, et à charge de revanche, les vers et la prose qu'il écrivait, et tous les mots plus ou moins heureux qu'il pouvait dire, car elle faisait aussi des vers, de la prose, et surtout des bons mots.

Cette élégante dame était cousine de Mlle *Le Dée*, lui servait en partie de mère<sup>a</sup>, et avait aussi pour elle un engouement dont l'objet était, en la vantant à tout propos, de la marier richement s'il était possible<sup>b</sup>. Mlle *Le Dée*, grande brune, faite comme une nymphe, et aux yeux doux quoique noirs, méritait l'éloge par sa beauté, par des grâces nobles et simples, par sa modestie, surtout par sa raison qui formait un contraste frappant avec les prétentions et les airs de la parente protectrice. Celle-ci m'appelait son *frère*, elle nommait Mlle *Le Dée* sa *frère* ; nous avons eu elle et moi la prudence de ne jamais nous traiter de frère et de sœur.

Il est impossible de louer perpétuellement, l'un devant l'autre, un homme de vingt-deux ans et une fille de dix-huit, sans leur persuader réciproquement qu'on a raison, et sans inspirer à chacun d'eux le désir de fixer les regards de l'autre merveille. Le charme opéra. Ce n'était pas l'intention de Mme *Doré* ; c'était l'inévitable effet de sa conduite un peu légère.

Elle acheta dans Nemours une maison fort jolie, et y mena sa parente. Il fallait bien que j'y fisse aussi quelques voyages pour voir une *maman* qui me

<sup>a</sup> Mme Le Dée de Rencourt, née Marie-Louise de Thoury de La Corderie, was dead at that time.

<sup>b</sup> Nicole Charlotte Marie Louise Le Dée de Rencourt, was born in Vire (Normandie) on May 3rd, 1743. Her father, Charles-Jacques Le Dée de Rencourt, was a Receveur des Fermes du Roi, who supervised the administration of the General Farms, in charge of taxation.

traitait avec tant de bonté. Ils se multiplièrent. Les éloges soutenus, la liberté, le jardin, la prairie, les bois voisins avançaient sensiblement mes affaires auprès de la bonne, aimable et naïve demoiselle. Une grande nouvelle nous affligea tous deux. Il était question de la marier avec M. *des Naudières*, receveur des tailles de Nemours, qui avait outre les émoluments de sa place, environ *quinze mille livres* de rente en bien de patrimoine, mais qui était déjà veuf, qui dans son premier mariage s'était montré d'une humeur difficile et dure, et qui de plus avait cinquante-cinq ans. Mlle *Le Dée* aurait pleuré, mais obéi. <sup>a</sup> Elle crut que j'aurais plus de crédit qu'elle sur Mme Doré et je parlai à cette dame.

« *Vous voulez* », lui dis-je, « *faire une action abominable, marier votre jeune parente avec un homme qui a trois fois son âge et qui n'est pas bon, la rendre malheureuse toute sa vie, ou exposer ses mœurs, tandis qu'elle est née pour être la vertu même. Il n'y a rien d'affreux comme de sacrifier ou de corrompre ainsi une honnête jeunesse. Ce que je vous dis est contre mon intérêt, car si ce mariage était conclu et s'il fallait à votre belle cousine des consolations, vos bontés nous ont assez liés pour que le choix ne put tomber que sur moi ; mais j'aimerais mieux n'y jamais rien prétendre que de contribuer à gâter un cœur si pur.* » Je faisais ainsi mes remontrances au ton de la dame qui les recevait, parce qu'en les commençant je n'avais pas le plus léger dessein d'épouser Mlle *Le Dée*. Le mariage ne pouvait se concilier avec mes projets de Corse, avec la résolution de passer plusieurs années sur des rochers et dans les bois au milieu des coups de fusil. J'étais animé par un peu d'émotion de cœur, mais surtout par un sentiment de probité que je voulais inspirer à notre amie commune ; et si l'on eut proposé un mariage sortable pour l'âge et pour les qualités morales, j'aimais la jeune personne d'une amitié trop tendre, et non pas encore d'un amour assez vif pour m'y opposer.

Mme Doré me répondit : « *Tu parles fort bien ; mais cette belle enfant ne possède rien au monde. Il lui faut un mari, un état, une fortune. M. des Naudières lui présente tout cela ; si j'en trouvais un autre qui lui donnât seulement une honnête aisance, et qui eut vingt ans de moins, je suis si persuadée que tu as raison, qu'il aurait à coup sûr la préférence.* »

J'hésitai sur la réplique. Mon attachement, mon zèle pour la demoiselle, le rôle que je venais de prendre d'avocat et de conservateur de l'innocence, me poussaient en avant. Mon royaume en perspective, qui même quand je devrais périr en le cherchant me donnerait au moins comme à *Neuhoff* et à *Paoli* une place dans l'histoire, fumée que j'ai toujours eu la faiblesse de désirer, et la gloire que le succès ou le malheur me paraissait assurer également me retenaient avec beaucoup de force. On ne sacrifie pas sans balancer un rêve héroïque et brillant dont on s'est bercé l'âme pendant six mois.

Je quittai Mme Doré ; je fis à pas lents et dans une violente agitation de pensées, quatre ou cinq fois le tour du jardin qui était fort grand. Enfin après la démarche que je venais de faire, et que Mlle *Le Dée* avait souhaité

<sup>a</sup> This was not extraordinary at that time. Turgot's younger sister similarly married a 73-year-old duke. (See *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. Institut Coppet, t. I, p. 27.)



que je fisse, et les choses obligeantes ou même affectueuses que nous nous étions dites mutuellement, le procédé envers elle, l'honneur vis-à-vis de Mme Doré, le devoir enfin de ne pas laisser immoler ma jeune amie, lorsque j'en voyais le péril certain et que la voie des conseils pour l'en tirer était infructueuse, exigeaient que je ne me fisse pas à demi *réparateur de torts*, que je rabaisse mes projets, que je sacrifiasse l'ambition à l'amitié, à l'amour, à la chevalerie, que je changeasse tout le plan de ma carrière.

Mon parti pris, je revins à Mme Doré, et renouant la conversation au même mot où elle avait été interrompue, je lui dis : « *C'est donc une chose bien difficile que de faire la fortune d'une fille ? S'il ne tient qu'à cela, je la ferai.* »

« Comment, et avec quoi, mon ami ? »

« *De trente manières, mais je prendrai la plus courte. Donnez-moi deux ans, vous n'en aurez point de regret.* »

Soit que Mme Doré s'en laissât imposer par mon ton affirmatif et par sa prévention pour moi, soit qu'elle jugeât qu'il n'y avait point d'inconvénient à se réserver un *pis-aller*, qu'elle n'imaginait pas d'ailleurs qui pût mettre obstacle à une affaire aussi avantageuse que le lui semblait au fond le mariage de M. *des Naudières*, elle ne m'ôta point l'espérance. L'habitude qu'elle avait de l'ironie, à laquelle je n'ai jamais rien entendu, lui donnait toute facilité pour m'encourager sans risque : quitte à dire ensuite qu'elle s'était moquée de moi.

Je ne me moquais point ; je suis très sérieux en affaires. Il n'y eut pas plus d'une demi-heure employée à joindre Mlle *Le Dée*, à lui rendre de l'importante conversation qui venait d'avoir lieu un compte dans lequel j'avoue que je ne parlai ni de ma promenade ni de ma délibération, à jouir d'une larme qu'elle eut au bord de l'œil, à nous serrer la main et à convenir qu'elle serait votre mère.

Quoiqu'elle ne fut point passionnée, et que son imperturbable raison m'ait souvent impatienté et tourmenté, elle m'honorait d'un attachement, d'une bonté, d'une confiance qui ont fait le charme de ma vie. Jamais elle ne s'est permis de douter que je réussisse à ce que j'entreprenais. Elle s'est trouvée avec moi dans les positions les plus malheureuses, et disait *je ne sais pas comment il fera, il aura une peine terrible, mais il s'en tirera bien* ; et l'encouragement que me donnait cette pensée, mon orgueil qui la voulait justifier, les efforts dont l'un et l'autre me rendaient capable, m'en tiraient en effet.

Elle fut donc tranquille, consolée, gaie même sur ma parole, comme si notre fortune et notre mariage eussent été faits.

Moi, je commençais à sentir la différence d'un engagement positif et d'un objet déterminé avec toutes les chimères qui jusqu'alors avaient flatté mon imagination. Quand je n'avais qu'à songer qu'à moi, et à un ami auquel la faim, le froid, les balles, ni les coups d'épée ne faisaient rien du tout, peu m'importait que les événements dérangeassent un de mes châteaux en Espagne ; les matériaux n'étaient pas chers, et j'en avais construit un autre sur-le-champ. Tous m'étaient bons, pourvu qu'ils demandassent de l'intelligence, promissent de la gloire, et me donnassent le plaisir de dire à l'honnête et courageux *de Pradt* : *hé bien ! es-tu content de moi ? S'il te faut mieux, nous chercherons dans mon sac.* Ici, c'était autre chose ; une femme estimable

et pleine de la plus intéressante candeur, venait de placer sur ma tête son bonheur et son existence. Il ne fallait pas tromper son espoir. J'étais impardonnable, si j'avais été présomptueux, si je m'étais vanté mal à propos. Il n'y avait plus à se perdre dans les nues ; c'était sur la terre qu'il fallait marcher au milieu des halliers et des ronces, et vingt-quatre heures de réflexion suffirent pour me montrer qu'il y aurait plus de difficulté à obtenir une place de mille écus seulement d'appointements, qu'à essayer de devenir roi de Corse. Cependant, il n'était plus temps de reculer. Je ne pouvais même laisser soupçonner mes propres inquiétudes ; la nef était lancée, déjà le vent l'écartait du rivage, il fallait voguer, *fidens animi, diis faventibus*.<sup>a</sup>

Je revins à Paris ; j'appris à *Pradt*, non sans excuses, non sans regret, non sans le presser contre mon cœur, que le voyage de Corse était fini. Sur une occasion qui se présenta et que je l'encourageai à saisir, je bâtis pour lui en Russie un nouveau château, où il a mis lui-même beaucoup de tourelles et de mâchicoulis et trouvé beaucoup de chausse-trapes, qu'il a ensuite changé en un vaisseau cinglant à Saint-Domingue, puis à Philadelphie, d'où passant sur les lacs avec des raquettes à neige dans le Canada, et ayant réuni aux fourrures des Hurons une partie des trésors de *Candide*, il est revenu sans eux en France par la commodité d'un naufrage, de même que c'est par un autre que j'ai acquis le loisir de vous écrire tous ces bavardages-ci.

Mon ami parti, mais cette fois n'étant pas demeuré seul, car j'avais mes amours, j'achève cette belle montre à laquelle était attaché le talisman de ma liberté ; je fais graver sur la tranche de la platine : *Du Pont, filius composuit, fecit, dedicavit Patri suo*<sup>b</sup> ; le 1<sup>er</sup> janvier 1763 je la donne à mon père, qui ne regrette pas beaucoup un motif plausible pour laisser sa boutique à son neveu *Vaudry* plutôt qu'à moi ; nous demeurons amis ; et je marche avec mes vingt-cinq louis, mon opiniâtreté, mon bonheur, mon génie, à la fortune, à la puissance, à la gloire, au mariage, à *vous* qui pourrez bien être en résultat l'unique *produit net* de tant de belles choses et de grands travaux.

## CHAPITRE XI

*Mes premiers pas dans ma nouvelle carrière, et leur peu de succès. M. de Choiseul. Services que m'ont rendus l'abbé de Voisenon et M. Poissonnier.*

Dans le vrai, je m'étais avancé de confiance et d'audace, d'après ce raisonnement vague et très peu concluant qu'un homme qui avait conçu les moyens d'arriver jusqu'à une couronne, saurait bien trouver ceux d'assurer du pain à lui-même et à sa compagnie. L'induction n'était nullement bonne, car le projet de fonder un royaume pouvait ne rien valoir, et n'aurait vraisemblablement conduit, si l'exécution en eût été suivie, qu'à faire poignar-

<sup>a</sup> There is confidence in my heart, the Gods will protect me.

<sup>b</sup> Designed and made by Du Pont the son, and dedicated to his father.

der son inventeur. Et quant à ma nouvelle carrière, tout y était nu, la table était rase, je n'avais pas formé la plus petite ébauche d'aucun plan.

Le premier côté vers lequel se tournèrent mes pensées fut la science dont j'étais le plus instruit, et où les succès me semblaient pouvoir être les plus rapides ; celle de la guerre. Il me fallait un exploit difficile et marquant, où la routine et même la simple vaillance ne pussent rien, où l'imagination et le génie pussent ouvrir des moyens nouveaux et distinguer tout de suite leur homme. Je songeai à prendre Gibraltar.

Je me procurai tous les plans qu'on peut avoir de cette forteresse et toutes les relations des sièges qu'elle a déjà soutenus ; et je conçus deux manières de la soumettre. L'une dont je ne dirai pas un mot, parce que l'on peut la réaliser un jour et qu'on ne le pourrait plus si je l'avais écrite ; l'autre, qui rentrait à beaucoup d'égards dans le projet qu'a formé depuis le *duc de Crillon*, et qui n'a pas encore été tenté, quoiqu'il puisse l'être, car ce général n'a été chargé d'exécuter que celui de *M. d'Arson* qu'il désapprouvait.

Je dessinaï et je lavai avec beaucoup de soin mes deux projets et je fis sur chacun d'eux un mémoire fort détaillé. Les mémoires avaient le défaut d'être chargés de trop de phrases et de prétentions à faire le grand écrivain, lorsqu'il ne s'agissait que d'être bon ingénieur et général inventif.

L'union de la France et de l'Espagne et l'extrême intérêt que l'orgueil de cette dernière puissance lui fait attacher à la possession de Gibraltar me portaient à fonder sur la prise de cette place les plus grandes espérances de fortune, quand on fit la paix<sup>a</sup> qui rendit inutiles mes deux projets, comme aussi tous ceux qu'aurait pu me suggérer la seule science dans laquelle je me crusse vraiment habile et propre à sortir de l'ordre commun.

Je brûlai mes mémoires et mes dessins, aimant mieux les garder dans ma tête où personne ne les prendra, que dans mon portefeuille où quelque homme du métier aurait pu les trouver et s'en faire honneur. S'il s'agissait d'un projet utile au genre humain, je ne ferais pas ainsi ; mais Gibraltar n'intéresse que l'amour-propre ; onéreux à ceux qui le possèdent, inutile à ceux qui veulent s'en emparer, les moyens de le prendre ne valent pas la peine d'être légués à la postérité.

Tout débouché militaire fermé, je me dis : *voilà les travaux de ma jeunesse perdus, mais il ne faut pas me tenir pour perdu moi-même. Ils ont fait la paix, apprenons les sciences de la paix.*

Ma manière d'apprendre, contractée dans le temps où je vivais seul et sans bibliothèque, ne consiste ni à interroger, ni à lire, mais à chercher dans la nature et chez moi ; à m'enfermer, et tantôt en me promenant, tantôt accoudé à une table, mes deux yeux couverts par mes deux mains, à me plonger dans une réflexion profonde et suivie sur la chose que je veux savoir. Cette forme d'étude intérieure et solitaire ne vaut rien pour les sciences physiques ; pour les métaphysiques et les morales, elle réussit parfaitement ; et c'est de même qu'on parvient le mieux aux inventions mécaniques. Vous avez déjà vu que c'est ainsi que d'après le très bon conseil de *FoI*, j'ai appris

<sup>a</sup> The Treaty of Paris, signed on February 10th, 1763.

même la pratique de l'horlogerie. Quand je m'abandonne à la lecture, je lis trop ; je ne sais point m'arrêter. Quand je reçois des leçons, les idées des autres n'entrent pas dans ma tête selon le fil ; elles se font mutuellement obstacle. Les miennes au contraire sont à moi, et de cela même que je les ai conçues, je les entends clairement ; je les arrange dans l'ordre qui convient à la marche de mon intelligence ; je vais, par le plus court, du point que je sais au plus voisin de ceux que j'ignore sur la route de l'objet auquel je me propose d'arriver. L'instruction que je me suis créée va vite et me profite ; elle ne charge point ma mémoire, elle exerce mon jugement, et me rend plus propre à m'en donner ensuite une nouvelle. J'ai pris la peine d'inventer plusieurs choses déjà connues de tout le monde, et communes ; il en est presque toujours résulté que je les exprimais plus brièvement, plus nettement, plus simplement, que ceux qui les savaient avant moi.

Je trouvai par cette méthode, et de moi-même<sup>a</sup>, que *la terre et les eaux sont les uniques sources de richesses, toutes comprises dans les récoltes, et partagées ensuite, distribuées entre tous les hommes par les divers travaux de la société, les échanges et les salaires ; que telles que puissent être les constitutions, il n'y a jamais de complètement citoyens, de gens dont l'intérêt soit absolument inséparable de celui de la chose publique, et dont les revenus contribuent réellement à son maintien, que ceux qui recueillent les richesses et qui possèdent le fonds qui les produit, c'est-à-dire les propriétaires du sol ; que l'intérêt de ces propriétaires exige la liberté, le bonheur, et l'immunité de tous les autres habitants du pays et de tous les travaux.*

Ces bases arrêtées dans ma tête me parurent si importantes pour le genre humain, que l'obligation d'en répandre la connaissance, et de les appliquer autant que je le pourrais au gouvernement des nations, et particulièrement au bonheur de mon pays, me parut une véritable mission dont j'étais comptable à Dieu, à l'humanité, à mes concitoyens. Mon caractère alors prit une grandeur au-dessus des vanités qui avaient ébloui ma jeunesse et de tout intérêt particulier. Je songeai moins à la fortune et à la gloire, dont l'espérance m'avait d'abord déterminé au travail, qu'à la félicité, à la prospérité auxquelles je pouvais élever ma patrie. Je ne vis plus, dans les ministres, des protecteurs qui m'étaient nécessaires, mais des instruments dont j'avais besoin, pour faire régner les vérités utiles dont la beauté et la simplicité touchaient également ma tête et mon cœur.

Tel est le sentiment qui depuis cette époque a dirigé ma vie entière. On a cru que j'avais servi beaucoup de ministres. Cela n'est pas vrai. M. *Turgot* seul excepté, parce qu'il était digne de commander à moi et au monde, *je me suis servi de beaucoup de ministres*, et je les ai fait servir malgré leurs préjugés, malgré leurs erreurs, malgré leurs défauts, malgré leurs vices, et ce qui est plus fort malgré leurs préventions contre moi et contre ma doctrine, à une multitude d'opérations paternelles et à promulguer des lois sages et salutaires, qu'avait dictées cette doctrine conservatrice de la propriété, fondatrice de la liberté.

<sup>a</sup> In this page Du Pont tries to emphasize his originality and value as a thinker. My present concern is not to decide whether his claim is justified or not, as this will be the subject of close scrutiny in the following volumes. Suffice it to say that he finds himself pleading vigorously a case which has been frequently debated, over the exact nature of his role.

J'ai cherché le pouvoir dans les mains qui l'avaient, et je l'ai dirigé à faire le bien. Ce que j'y pouvais trouver d'avantages personnels, n'a plus été qu'en arrière-ligne dans ma pensée.

M. de Choiseul régnait alors en France, et j'entendais parler de lui comme d'un génie brillant, d'une âme haute et généreuse d'un caractère facile ; je le trouvais peint sous ces traits, qui avaient une sorte de fidélité, dans les pamphlets de *Voltaire* ; je jugeai que c'était uniquement à lui qu'il fallait m'adresser, et s'il m'était possible sans intermédiaire, puisque mon intention était de lui donner des idées, lorsque son amour-propre pourrait ne pas trouver bon qu'on parut croire devant d'autres personnes qu'il en eût besoin.

Je fis un mémoire assez court, quoiqu'il eût encore du superflu, un vain étalage d'éloquence. Il était divisé en plusieurs chapitres sur les encouragements à donner à l'agriculture, sur la liberté du commerce, sur la gabelle, sur les aides, la nécessité de les supprimer et les moyens de remplacer leur revenu, sur les milices, ce qu'elles coûtaient, les meilleurs enrôlements qu'on ferait avec la même dépense, sur les corvées et les avantages civils, économiques et militaires que l'on trouverait à les remplacer par l'emploi des troupes à la construction des chemins. Le mémoire se faisait lire quand on l'avait commencé. Il est cependant plus que vraisemblable qu'il n'a jamais été lu, du moins par le ministre auquel je l'adressais.

Le manuscrit était propre ; j'avais pris pendant six semaines un maître à écrire, et m'étais fait une espèce d'écriture, non pas belle, mais fort nette, et que je n'ai négligée depuis qu'en entendant les commis de bureau se piquer d'écrire mal, *parce que*, disaient-ils, *les hommes qui ont une belle main passent pour des bêtes et n'avancent point* ; or, je voulais avoir la réputation d'un homme d'esprit et avancer.

D'après mon idée que plus j'irais directement à M. de Choiseul et mieux je ferais, je lui portai mon mémoire à son audience à Versailles sans être aucunement connu de lui. Je ne le *monseigneurisais* point ; la dénomination de *Monsieur le duc* me parut et moins servile, et plus propre à me faire traiter moi-même avec considération : c'est peut-être quelque chose que d'avoir alors senti cela, du sein de la bourgeoisie et à l'âge que j'avais. Le ministre regarda les titres de mes chapitres, me dit que leur sujet concernait M. le contrôleur-général et me conseilla de lui porter mon ouvrage. Je le priai de le garder ; il le garda ; mon affaire n'était nullement avancée.

À la huitaine j'y retournai avec une simple note conçue en ces termes : « Monsieur le duc, je savais que le mémoire que je vous ai remis regardait plusieurs opérations à faire par M. le contrôleur-général ; mais les hommes sont libres de leurs démarches et de leurs choix, et tel est le mien que je préfère votre approbation aux récompenses de ce ministre. »

Cette tournure un peu extraordinaire le frappa : il quitta l'air distrait et expéditif qu'il portait plus qu'aucun ministre dans ses audiences, releva la tête, me fixa, me trouva très jeune, et me dit : *qui êtes-vous ?* Je lui répondis, Monsieur le duc, vous avez ici beaucoup de monde qui vous attend : je vous l'écrirai dans huit jours. — *Revenez.*

Je crus ma fortune faite ; et si j'eusse eu le bon sens de lui écrire à la huitaine en quatre mots avec un trait, peut-être aurais-je eu plus de succès, car j'avais assez bien saisi la clef de son esprit ; mais je la laissai tomber comme un sot. Il reçut très gracieusement, quand je revins, un mémoire trop long, assez gauche, plus propre à diminuer le premier germe de bienveillance qu'il m'avait montré qu'à l'augmenter : j'y avais tracé un petit précis de mon histoire qui ne pouvait l'intéresser et je finissais platement par lui demander de prendre mes projets en considération et de m'employer sous ses ordres : je ne sais comment j'avais été si bête. Il eut sûrement le bon esprit de ne pas lire mon mémoire, et c'est tout ce que je pouvais désirer ; mais ce que je ne désirais point, il vit d'un coup d'œil que le mémoire ne valait pas la peine d'être lu.

J'y retournai huit jours après sans mémoire. Je m'aperçus qu'il était refroidi, et je n'en obtins que ces mots, prononcés cependant sans humeur : *je n'ai rien de nouveau à vous dire*. L'aventure me parut finie, elle l'était, et il n'y avait pas de quoi me féliciter, ni me vanter.

Peu de jours après<sup>a</sup>, il fit l'opération de suspendre le tirage des milices et d'y substituer la création des régiments provinciaux par engagements volontaires à prix d'argent. Cette opération, entièrement dans mes principes, réveilla ma verve. Je fis une *ode* en stances irrégulières, que je me rappelle et que vous lirez ici volontiers, car je ne crois pas l'avoir ailleurs que dans ma mémoire<sup>b</sup>.

En ce jour, au Dieu du Permesse<sup>c</sup>  
 Je n'adresserai point mes vœux,  
 Je vais chanter *Choiseul* et ses travaux heureux ;  
 C'est au patriotisme à guider mon ivresse.  
 Toi, par qui les Romains domptèrent l'univers  
 Divin amour de la patrie,  
 Viens, porte tous tes feux dans mon âme attendrie,  
 Montre-moi l'art des vers.

Dans la campagne gémissante,  
 Un fils, de ses parents le soutien et l'espoir,  
 À son père arraché par la loi du devoir,  
 Quittait en sanglotant, sa mère et son amante ;  
 Le sol abandonné manquait d'agriculteurs.  
 La timide bergère, en proie à sa tristesse,  
 Pleurait de son amant la force et la jeunesse  
 Comme autant de malheurs.

<sup>a</sup> The ordonnance is from February 1st 1763. (*Ordonnance du roi, pour régler l'établissement des recrues des troupes françaises, le prix des engagements, la forme desdits engagements, et celle des congés.*)

<sup>b</sup> A copy existed and will be found in this volume. (See p. 130) There is a great number of differences between the two. It is to be believed that Du Pont was really quoting from memory, and that the numerous alterations were unintentional.

<sup>c</sup> Apollo.

Rassurez-vous, famille désolée ;  
 Par *Choiseul*, informé de vos chagrins cruels,  
*Louis* fixe sur vous ses regards paternels,  
 Votre félicité ne sera plus troublée.  
 Tel, de Phébus<sup>a</sup> découvrant les rayons,  
 Le zéphyr bienfaisant dissipe les orages,  
 Et formant l'arc-en-ciel du débris des nuages ;  
 Rend la chaleur à nos sillons.

Quoi ! du peuple français la vaillante milice  
 Ne marchait qu'en esclave ! ... on doutait de son cœur !  
*Choiseul* enfin nous fait justice ;  
 Chérissant notre prince, et brûlant pour l'honneur,  
 L'État nous verra tous voler à son service.  
 Mais notre zèle est libre, et veut l'être au grand jour,  
 La contrainte en secret offense une âme altière,  
 Elle ôte le mérite à son ardeur guerrière  
 Et la nôtre s'anime au feu de notre amour.  
 Accourez citoyens, que nos bras qu'on délie  
 Au plus aimé des rois élevant un autel.  
 La liberté qu'il rend aux fils de la patrie  
 Mérite un autre saint, pur, auguste, immortel.

Qu'au pied de cet autel soit sur un gradin rustique ;  
 Plaçons-y de *Choiseul* le buste révééré,  
 Fixant les yeux sur son maître adoré,  
 Et sur l'utilité publique :  
 C'est ainsi qu'autrefois au règne du *grand Henri*,  
 On vit, pour le bonheur et l'honneur de la France,  
 Briller l'humanité, les vertus, la prudence  
 Sous les traits de *Sully*.

Les laboureurs guidés par la reconnaissance,  
 Viendront de toutes parts s'assembler à l'entour.  
 Ô mon roi, l'éclat de ta cour  
 Ne vaut pas leur hommage où brille l'innocence !  
 Ils t'apportent le prix de tes soins bienfaisants,  
 Vois ces jeunes beautés, dans leur simple parure  
 Entremêler les fleurs aux épis jaunissants ;  
 Vois ces bergers heureux sur l'épaisse verdure,  
 Guider leurs agneaux bondissants :  
 Tous ces mortels sont tes enfants,  
 Tous, invoquant pour toi le Dieu de la nature,  
 Aux dépens de leurs jours allongeraient tes ans.

<sup>a</sup> The latin name of Apollo.

Toi, ministre né pour la gloire,  
 Si mes vers ne sont point assez harmonieux,  
 Si ces fruits trop hâtifs d'un élan vertueux  
 Ne peuvent pas atteindre au temple de mémoire,  
 Croit qu'on y gravera ton édit généreux,  
 Et que le burin de l'histoire  
 Saura le rendre cher à nos derniers neveux.

Ces vers qui ne sont pas sans négligences, mais que ne sont pas non plus sans poésie ni sans effet, en eurent un très bon. M. de Choiseul les lut d'abord en diagonale, puis les relut tout au long et me dit : *ce n'est pas un édit, ce n'est qu'un essai, un ordre de suspendre avec une institution de supplément qui, je crois, amènera l'édit. Mais pourquoi ne paraissez-vous jamais qu'à l'audience ? Venez chez moi.*

Quand, monsieur le duc ?  
*Mercredi, à onze heure, à Paris.*

Du dimanche au mercredi, je crus encore plus ma fortune faite et celle de mes projets en bon train : je me vantai de mes succès tant à Mme Doré qu'à ma jeune amie.

À dix heures et demie j'étais à l'hôtel. J'assurai que j'avais rendez-vous, j'eus avec cette assurance beaucoup de peine à gagner l'antichambre ; j'y dis mon nom, que personne ne connaissait, et que j'étais *mandé* ; j'attendis quatre heures. Enfin j'entraï. Le ministre n'était pas seul, mais il me mena dans une embrasure : *j'ai songé à vous : je vous ai distingué dès le premier jour. Avez-vous étudié le droit public d'Allemagne ?*

Si j'eusse été moins honnête homme, je pouvais répondre que *oui*, prendre l'abbé de Mably et le traité de Westphalie, et à la huitaine en savoir assez pour montrer que je n'étais pas un ignorant à un ministre qui, lui-même, sur cet article n'était nullement fort. Mais je n'avais pas voulu approcher du gouvernement pour tromper personne, et je répondis comme la vérité que *non ; que je m'y livrerais avec ardeur s'il me l'ordonnait.*

*Il faudrait être prêt. Vous ne pouvez pas servir à ce que j'avais pensé... Je vous recommanderai au contrôleur-général. Faites-moi un développement de votre mémoire sur les gabelles, et un autre de celui sur les corvées, et quand vous aurez des idées revenez me voir ici ou à Versailles.*

Cela ne détruisit pas tout espoir ; cependant, je compris très bien que j'avais manqué mon coup, que la recommandation ne serait peut-être jamais faite, que si elle l'était, d'un ministre à un autre, elle ne pouvait mener à rien, car chacun veut avoir ses créatures. Mais enfin je me flattais que puisqu'il avait eu une fois quelque dessein de m'employer ou de me faire employer par M. de Praslin, qui n'était dans le vrai que son adjoint, l'occasion pourrait s'en retrouver. Je ne savais pas encore combien les ministres en général sont légers, et combien chez M. de Choiseul en particulier la veille répondait peu au lendemain.

Je fis les deux mémoires, qu'il ne m'avait demandés que pour me renvoyer poliment, et je les lui remis.



J'étudiai le droit public et je le lui dis. Il me répondit que *c'était fort bien fait*.

Mais quoiqu'il me conservât ce qu'on appelait les *entrées* sans rendez-vous, et qu'il ne me refusât jamais un mot après me l'avoir fait attendre une matinée, je vis trop qu'il ne s'était occupé de moi qu'un instant et que cet instant était passé. Mes espérances et, ce que je sentais avec bien plus d'amertume, celle de mon amie dont j'étais dépositaire, et mes beaux plans de régénération du royaume se noyaient tout doucement.

Peu s'en fallut que, vers le même temps, je ne les noyasse très vite et sans figure en belle eau claire, au physique, dans la rivière de Seine vis-à-vis de la Rapée. J'avais appris à nager lorsque je me préparais à l'expédition de Corse ; je passais et repassais assez bien la rivière. Cependant un jour, soit que l'eau fut augmentée ou que je me trouvasse en mauvaise disposition, les forces me manquèrent au retour vers le milieu du courant. Je fis les plus grands efforts ; ils ne pouvaient plus me soutenir. Je reprenais quelques moments de vigueur en plongeant, mais ils ne me suffisaient que pour un petit nombre de brassées. Je me voyais périr et voulais lutter jusqu'au dernier moment ; enfin l'épuisement et la fatigue arrivèrent à un tel excès que la vie devint trop chère à conserver pour une minute de plus, et que je croisai les bras. Mes camarades qui m'avaient vu et qui me repêchèrent, me les trouvèrent serrés autour du corps. Ils me rappelèrent à la vie. J'avais perdu connaissance en un instant, et j'éprouvais pour la seconde fois que la douleur morale qui précède la mort et le combat contre elle sont quelque chose, mais que la mort elle-même n'est rien du tout, le plus simple et le plus rapide des accidents. Revenu à moi, ce fut encore Mille *Le Dée* que je plaignis du danger qu'elle avait couru. Attacher son bonheur à autrui, c'est précisément placer son bien à fonds perdu ; il n'y a que la force de l'intérêt journalier qui puisse compenser le capital. J'ai toujours tâché de bien payer ceux dont j'ai ainsi les fonds, et je jouis avec délices de ce que me donnent ceux à qui j'ai livré les miens.

Je ne fus pas longtemps incommodé et je me hâtai de reprendre la suite de mes projets ; mais instruit par l'expérience que malgré ma théorie sur les marches directes, il me serait très utile d'avoir auprès de M. *de Choiseul* quelques amis, je fus voir Mme *Poly* qui connaissait beaucoup de gens de tout état ; elle m'indiqua l'*abbé de Voisenon* et me mena chez lui.

C'était le meilleur homme du monde ; déjà vieux, il ne lui restait des folies de sa jeunesse qu'un sel très piquant dans la conversation. Il parlait en pétards étoilés. Il eut la patience de lire et de corriger tout ce que j'avais fait de vers un peu lisibles. Quant à la prose, comme elle traitait uniquement de la politique et des finances, il me dit : *je n'y entends rien*, et me renvoya au docteur *Poissonnier* que j'avais rencontré chez lui, qui a quelque chose de la figure de *Voltaire*, et beaucoup de sa facilité de faire de bons contes.

M. *Poissonnier* me fut très utile en me montrant le ridicule de l'éloquence hors de propos. Il prit un de mes mémoires et me dit : *cet écrit est très bon pour le fond et pour les idées, très mauvais pour la forme. Je vais en ôter le pathos, et vous verrez combien il y gagnera*. En effet, barrant à grands traits de plume un quart de l'ouvrage et suppléant à ce qu'il avait rayé par une couple de tran-

sitions heureuses, il fit, d'un mémoire verbeux et ampoulé, une dissertation claire, méthodique, intéressante. Je n'oublierai jamais ce service.

L'abbé de Voisenon parla de moi à M. de Choiseul seul avec assez de chaleur à l'occasion de la lettre de Jean-Jacques Rousseau à Christophe de Beaumont.<sup>a</sup> Il fit valoir ingénieusement et adroitement le petit nombre de ressemblances que j'avais avec cet homme célèbre, d'être fils d'un horloger, d'avoir passé à l'établi une partie de mon enfance, d'avoir l'âme chaude, la tournure extraordinaire, et le caractère romanesque. M. de Choiseul lui répondit : *mais il doit être content de moi : je l'aime beaucoup. Il vient quand il veut. Je reçois tous ses fatras. Il y en a de bons. C'est un enfant : un jour ou l'autre, je ferai quelque chose pour lui.*

Il ne faisait rien, six mois s'étaient passés, mon temps coulait ; mon argent se mangeait, quoique j'en fusse très économe. Mlle Le Dée avait fièrement et décidément refusé M. des Naudières ; seule elle gardait de la sérénité. Mme Doré avait de l'humeur. Moi, je faisais extérieurement bonne contenance ; je donnais des espérances que mon caractère impatient diminuait chaque jour dans mon cœur. Je craignais, et avec remords en songeant à mon amie, de m'être fait illusion, non pas sur mon mérite (car j'étais fort porté à le juger favorablement, et la facilité avec laquelle je venais d'apprendre un nouveau métier consolidait mon amour-propre), mais sur la possibilité de le faire servir ni à ma fortune, ni à aucune utilité publique.

Quel parti prendre dans ces anxiétés de l'âme ? Se replier sur soi-même, ajouter à ses facultés par l'étude, à ses chances par l'activité, à son pouvoir par une opiniâtre et acharnée résolution. C'est dans ce temps que j'ai commencé à employer en soliloque la formule que vous m'avez quelquefois remarquée : *nous verrons*, par laquelle je dis au malheur, aux revers, aux difficultés, aux obstacles, à l'impossibilité même : *je ne suis pas rendu et nous lutterons ensemble.*

## CHAPITRE XII.

*Mes premières études champêtres. Je livre à l'impression deux brochures qui me font trouver quelques protecteurs et des instructeurs. M. Méliand, M. de Mirabeau l'Ami des hommes, Voltaire. M. Quesnay veut bien me chercher et je me donne à lui.*

La guerre finie, le délabrement des finances était la véritable maladie du royaume. Il se présentait pour la guérir peu de médecins et force charlatans.

Parmi ces derniers fut un M. Roland<sup>b</sup>, que je crois le même qui a eu depuis un procès désagréable avec M. Watelet, et qui se donne encore aux imbéciles pour un grand financier. Il fit imprimer, sous le titre de *Richesse de l'État*, un projet de capitation cent fois renouvelé, où partant de la population, supposant qu'elle est composée de beaucoup plus de contribuables qu'il n'y en a, baissant les cotes les plus hautes, multipliant arbitrairement les moyennes et les plus basses, on présente la possibilité apparente d'une

<sup>a</sup> That is, in March of 1763.

<sup>b</sup> In fact Roussel de La Tour.

recette fort supérieure aux besoins publics. L'auteur proposait un revenu de *sept cent quarante millions*, en soulageant, disait-il, *tout le monde* ; il éblouit presque *tout le monde*, car presque *tout le monde* en France était fort ignorant.

Quoique je ne fusse pas habile, mes rêveries solitaires m'avaient fait un petit nombre de principes que je vous ai déjà exposés, et qui suffirent pour me démontrer que l'auteur se trompait lourdement, et que l'enthousiasme général qu'il inspirait n'avait pas le sens commun.

J'avais deviné quelques vérités fondamentales relatives à l'agriculture ; mais, franc citadin, je ne savais de sa pratique que le peu qu'il m'avait été possible d'en apprendre dans mes voyages pédestres de Paris à Nemours en causant sur la route avec quelques charretiers qui labouraient le long du chemin.

Pour contrôler ma théorie, en vérifier les conséquences, et les appliquer aux faits, je fus obligé de consulter la seule personne que je connus qui eût quelques notions rurales, *la cuisinière de mon père*. Elle était de Brie, et y avait été la fille de basse-cour. À force de le questionner, j'en obtins quelques renseignements très imparfaits sur le nombre de personnes et de bestiaux, et la somme d'avances nécessaires à l'exploitation d'une ferme dont je supposai l'étendue.

Tout défectueux qu'étaient mes matériaux, ce qu'aucun Parisien n'était à portée de savoir, ils prouvaient avec évidence que l'auteur de la *Richesse de l'État* n'avait pas la première idée des bases de l'opération qu'il proposait ; que le nombre des véritables contribuables était infiniment moindre qu'il le prétendait ; et qu'à peine en existait-il un sur trente individus.

Je fis de ces observations une brochure<sup>a</sup> dont je vendis le manuscrit *deux louis* au libraire Grangé<sup>b</sup> ; lequel me les dois encore, et je ne crois pas que vous deviez compter pour beaucoup cette créance dans l'actif de ma succession.

Un jeune homme qui se fait imprimer pour la première fois, croit qu'il n'aurait pas tous les honneurs de la presse, s'il ne faisait une *dédicace*. Je dédiai ma brochure à l'*abbé de Voisenon*. *Voltaire* m'a écrit<sup>c</sup> que c'était faire à l'auteur que je réfutais *une bonne plaisanterie* ; et ceux qui connaissent mieux que moi l'*abbé de Voisenon* ont pu croire que j'en avais eu l'intention, à laquelle aurait manqué seulement que la *plaisanterie fût bonne* ; mais je ne me doutais point qu'on put y en trouver une. J'avais le caractère on ne peut pas plus simple. Je ne connaissais de l'abbé que ses pièces de théâtre et des vers de société ; je n'avais point lu ses contes. Je ne voyais en lui qu'un homme de lettres qui allait entrer à l'Académie française, et qui, d'un naturel très gai, mais encore plus obligeant, voulait bien corriger mes faibles écrits quoique leur sujet fut très sérieux, et m'apprendre en quoi je manquais au goût ou à la langue. C'était avec le sentiment d'une reconnaissance sincère, et avec la plus naïve bonne foi que je le remerciais d'une telle bonté.

<sup>a</sup> *Réflexions sur l'écrit intitulé : Richesse de l'État, avec un tableau par aperçu du nombre des contribuables*. Paris, Moreau, 1763. 28 pages. (See here p. 141-150.)

<sup>b</sup> In fact Moreau ; Grangé published the following booklet.

<sup>c</sup> The letter is from August 16th, 1763, and is published here p. 155-156.

J'avais publié ma brochure en hâte pour ne pas manquer l'à propos, et pour que mes protecteurs, qui m'avaient paru fort disposés, ne confondissent pas mes idées sur les finances avec les rêveries de l'auteur de la *Richesse de l'État*, et ne les noyassent pas ensemble dans l'oubli que celles-ci méritaient. Mais je savais que mes calculs champêtres devaient manquer d'exactitude, et pour ne plus tomber dans un tel défaut, j'entrepris un voyage de Nemours en faisant le cercle par Meaux, Château-Thierry, Coulommiers et Provins, afin d'étudier en chemin la culture de la Brie. Je m'arrêtai dans plusieurs fermes et j'acquis une idée assez nette des principaux travaux, des dépenses et des produits de la culture des grains : j'appris à n'être plus *badaud de Paris*.

Dans ma course, je trouvai un pauvre haricotier de l'élection de *Château-Thierry*, nommé *Charles Bocquillon*, qui se plaignait amèrement du subdélégué pour une affaire de corvée. Je lui fis un mémoire très raide, plus dur peut-être que la chose ne le demandait, et qui lui aurait sûrement nui au lieu de lui servir, si son bonheur et le mien n'eussent pas voulu que je fisse presque au moment même connaissance avec l'intendant de la province.

Je restai peu à *Nemours*, seulement le temps nécessaire pour cueillir mes premiers lauriers d'auteur, et jouir des espérances qu'ils faisaient renaître chez moi. De retour à Paris, je fus rendre compte de mon voyage à l'abbé de *Voisenon*, comme l'homme qui s'intéressait le plus à moi : j'ai toujours été extrêmement *fi*ls de mes protecteurs. Je lui parlai du paysan *Bocquillon* et du mémoire vigoureux que j'avais fait pour lui. Précisément, comme je finissais, entra l'intendant de Soissons, M. *Méliand*, assez proche parent de l'abbé ; celui-ci lui dit : *vous venez fort à propos : voici un jeune homme qui houspille bien vos subdélégués*.

M. *Méliand* n'avait point de réputation, parce qu'il avait une assez méchante femme, d'un esprit très piquant, qui s'amusait à le décrier ; que de plus il était sourd ; et qu'il avait dit une fois *une bêtise* à la reine, ce qui peut très bien arriver à un homme d'esprit.<sup>1</sup> Et il était réellement homme d'esprit : j'ai de lui cent lettres pleines de grâce et de sel, mêlées de vers heureux et faciles.<sup>a</sup> Il était de plus très honnête homme, doux, modéré, sage, appliqué, n'ayant d'autre défaut qu'une extrême faiblesse dans le caractère. Il était pauvre, et passait pour avare, parce qu'il avait de l'ordre ; je lui ai vu faire plusieurs actions pleines d'humanité, de charité, de générosité, et j'en eu personnellement à m'en louer à cet égard. La renommée est une déesse très mensongère ; il entre infiniment de bonheur et de malheur dans les récits qu'elle accrédite.

<sup>1</sup> Je ferai mieux de la citer que de la laisser croire plus grave qu'elle ne l'était.

La reine Marie *Leczinska*, ayant traversé la généralité de Soissons, et en parlant avec éloge d'une fête que lui donnait M. *Méliand*, celui-ci eut le malheur de lui dire : *je désirais bien vivement que Votre Majesté fût contente de ma province*. Le mot pouvait tomber ; mais la reine releva l'impropriété de l'expression par cette petite phrase, dont elle eut mieux fait de se dispenser : *Je ne savais pas que le roi vous eût cédé le Soissonnais*. Comme il fallait bien que la reine eut dit un mot charmant, il fut convenu à la cour que M. *Méliand* était *un sot*.

<sup>a</sup> These letters have not been found.

Le magistrat administrateur prit un air *digne*, pour s'informer de ce qu'avaient fait le subdélégué et le jeune homme. Celui-ci mit à l'expliquer autant de modération, de timidité même et de rougeur qu'il y avait de véhémence dans son mémoire. M. *Méliand* me dit de lui apporter ce mémoire, qu'il écrivait à son subdélégué, qu'il me communiquerait la réponse, et que les faits bien éclaircis, je pouvais être assuré que mon protégé aurait pleine satisfaction.

Je lui portai le mémoire le lendemain et lui parlai en détail de ce que j'avais vu dans la partie de sa généralité que j'avais traversée. Il me demanda de le mettre par écrit ; je le fis avec beaucoup de soin et vis en cette occasion, combien la science de l'économie politique étudiée en commençant par l'agriculture est plus lumineuse que lorsqu'on y veut arriver par toute autre voie. J'étais certainement bien peu instruit, mais pour avoir su d'avance que l'agriculture est la source des richesses et la propriété la seule base sociale, et avoir regardé quelques fermes avec attention, je paraissais plus habile qu'un magistrat qui administrait une province depuis vingt ans.

M. *Méliand* me dit : *vous êtes un véritable élève de Mirabeau*. À ma honte, et à celle de ma manière d'étudier en ermite ou en loup-garou, j'ignorais qu'il y eût un autre *Mirabeau* que le traducteur de l'*Arioste*. Le bon intendant qui s'affectionnait à moi, me donna sur-le-champ l'*Ami des hommes* et la *Théorie de l'impôt*. Je les dévorai, ne pouvant contenir le plaisir que je ressentais de me trouver dans la bonne route. Je me levais, je battais les mains, je poussais des cris de joie ; quelqu'un qui m'aurait vu lire m'aurait pris pour un fou.

J'écrivis à l'auteur, encore exilé au *Bignon*, après avoir été prisonnier à *Vincennes* pour ce même livre avec lequel je me trouvais si heureux d'avoir quelques idées communes. Je lui demandai de vouloir bien continuer à aider à mon instruction. Il m'avait appris que *la subsistance est la mesure de la population* : c'est la seule vérité économique qui lui soit entièrement propre.

Il répondit à ma lettre avec obligeance et encouragement, m'indiquant dans son style un peu énigmatique *un autre maître plus grand que lui, dont il n'était pas digne*, disait-il, *de dénouer les souliers*. Cet autre maître était M. *Quesnay* qu'il ne me nomma point, et qu'il ne me désigna que par la phrase de saint Jean-Baptiste. J'ai toujours eu quelque humeur contre l'élocution prophétique de mon maître *Mirabeau*, en songeant que, s'il m'avait écrit comme un autre, j'aurais été le fils de *Quesnay* trois mois plus tôt. Mais j'étais bien assez heureux alors de connaître l'*ami des hommes* qui m'a rendu les plus grands services par ses leçons, par sa bonté, par ses défauts et même par ses rigueurs.<sup>a</sup>

Je lui fit promptement passer une seconde brochure<sup>b</sup> qui se sentait des lumières nouvelles que j'avais puisées dans ses écrits. C'était une *réplique* à

<sup>a</sup> Mirabeau made sure that Du Pont, in writing did not employ the special spelling that Voltaire, for example, made use of, and that he kept his *despicable and awful philosophism* out of collective publications. (See L. de Loménie, *Les Mirabeau*, vol. II, 1879, p. 253.)

<sup>b</sup> Réponse demandée à M. le marquis de... à celle qu'il a faite aux réflexions sur l'écrit intitulé : *Richesse de l'État*, Paris, Grangé. (26 pages — Published in August 1763.)

un soi-disant *marquis de M.* qui m'avait fait l'honneur de critiquer ma première production, en tâchant d'établir que les commerçants et les artisans sont contribuables, et que les impôts dont on charge le commerce sont les meilleurs : système des *colbertistes*, qui ne peut pas soutenir l'examen, et que je combattis avec une supériorité décidée, quoique je fusse encore bien novice dans la carrière.

J'avais aussi envoyé mes deux brochures et mon ode à M. *de Voltaire*, ce qui a commencé ma correspondance avec ce grand homme, qui n'a jamais cessé de m'encourager. J'ai toujours fait usage de son orthographe. M. *de Mirabeau*, qui ne la pouvait souffrir, employa dès les premiers moments et à trois reprises son autorité sur moi pour me la faire quitter. Malgré mon respect pour *l'ami des hommes*, j'ai résisté ; non pas tant à cause de ce que cette orthographe me paraît meilleure, qu'attendu que je l'avais prise, qu'il m'est antipathique en quoi que ce soit de reculer, et que je ne l'aurais pu sans offenser M. *de Voltaire*, ce qui aurait été bien mal reconnaître ses bontés.<sup>a</sup>

M. *Méliand* prenait tous les jours plus d'amitié pour moi ; sa protection allait mieux au genre de mon travail que celle de *l'abbé de Voisenon* ; elle avait plus de suite, comme tombant de moins haut et avec moins de distraction, que les velléités intercadentes et les souris agréables de M. de Choiseul.

M. *Bertin*, alors contrôleur-général, s'occupait de l'agriculture dans de bons principes. Il venait de donner *la liberté de la circulation des grains d'une province à l'autre du royaume*, et d'établir les *Sociétés d'agriculture*. M. *Méliand* me mena chez lui, comme un homme qui pouvait être utile à ses vues, et qu'on pourrait faire voyager avec avantage, ou employer dans le bureau d'administration de l'agriculture qui venait d'être confié à M. *Parent*. Il me présenta aussi à ce premier commis qui me reçut beaucoup moins bien que le ministre et qui a toujours barré les bonnes intentions que M. *Bertin* a eues plusieurs fois pour moi. M. *Parent* fit préférer par le gouvernement notre voisin, M. *des Pommiers*, alors épicier, dont le commerce allait mal à *Chéroy*, et depuis *gouverneur* à finance de ce bourg.

Je m'en consolai très bien en lisant, d'après le conseil que me donnèrent les lettres de M. *de Mirabeau*, les articles *Fermiers* et *Grains* de l'*Encyclopédie* où M. *Quesnay* avait fait entrer les premiers principes de sa doctrine, et où se trouve l'observation ingénieuse et vraie de la différence qui existe entre la position des premiers vendeurs des grains qui n'en ont que peu à vendre dans les années de disette et de cherté, et qui en débitent beaucoup à vil prix dans les années d'abondance, et le sort des consommateurs qui en achètent tous les ans une égale quantité et n'essuient de variation que dans le prix. De sorte que plus les prix varient et plus il y a de perte pour les vendeurs sans profit pour les consommateurs. D'où M. *Quesnay* concluait qu'on ne pouvait trop s'occuper de prévenir les grandes variations des prix, et que cet

<sup>a</sup> One issue in this debate has been some verbal and nominal endings, such as –ens as opposed to –ents. (J. Vercrucy, *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, t. CLXVIII, p. 57.)

effet nécessaire de la liberté du commerce assurait à l'agriculture un profit considérable, sans nuire aux habitants des villes, et même à leur notable avantage puisque les profits de l'agriculture amènent le succès de ses travaux et l'abondance qu'ils font naître. J'apprenais à suivre les pensées profondes de ce grand homme que je ne connaissais point encore, et qui devait me servir de père.

En attendant, j'éprouvai avec une bien tendre reconnaissance que le bon *Méliand* pensait toujours avec un zèle de véritable ami à ce qui pouvait m'être utile ou agréable. Il remit, comme de ma part à la *Société d'agriculture de Soissons* mes deux brochures, et le mémoire qu'il m'avait fait faire sur la culture de quelques cantons de sa généralité, et me proposa pour associé. Je fus admis sur ces trois mémoires et sur sa parole ; et il m'envoya le diplôme auquel je n'avais jamais songé, sans m'avoir prévenu qu'il s'en occupât pour moi.

J'étais chez mon père quand la lettre de M. *Méliand* et celle du secrétaire perpétuel de la Société<sup>a</sup> me parvinrent. Je tombai dans une ivresse de bonheur de me voir d'une académie quelconque à environ *vingt-trois* ans et demi, n'ayant commencé que depuis *huit mois* ma nouvelle carrière littéraire et politique. J'embrassais mon père, ma sœur, ma cousine même, je faisais des sauts par la chambre, j'étais dans le délire. Mon père me dit gravement : *Qu'est-ce que cela te vaut ?* Jamais question ne me parut tellement ignoble ; ma pauvre mère ne me l'aurait pas faite. Je répondis : *cela me vaut...*, *cela me vaut...*, *et, pardieu, cela me vaut d'être d'une académie qui ne me serait pas venu chercher à mon établi !*

J'avais dans ces petits pas en avant un plaisir double, parce qu'ils entretenaient avec l'espoir du succès de mes grandes vues politiques la confiance de mon amie et ranimaient celle de Mme *Doré*.

J'eus bientôt un succès plus utile dont les fruits m'ont été bien plus précieux, et ont décidé la place que je devais occuper dans le monde ; je fus adopté par le vénérable *Quesnay*. Il est bon de vous dire comment et avec quel sentiment de sa part.

Mes deux brochures étaient réellement supérieures aux trois ou quatre cents rapsodies qui parurent sur les finances en ce temps-là. *Quesnay*, qui parcourait tous les matins celles qui avaient été publiées la veille et les envoyait sur-le-champ à la garde-robe, excepta les miennes, écrivit à la première page *bon*, les garda sur son bureau et demandait à tout le monde qui en était l'auteur. Comme il s'agissait de finances, il s'adressa plus particulièrement au contrôleur général ; tous les ministres faisaient alors une cour assidue à M. *Quesnay* qui était plus que ministre ayant la confiance intime de Mme de *Pompadour*. M. *Bertin* se rappela que je lui avais été présenté par l'intendant de Soissons, et mêlant un peu les idées, il répondit : *je connais cet auteur : c'est un jeune homme fils d'un orfèvre ou d'un horloger de Soissons*. Mes deux brochures étaient signées par les lettres initiales D. P.

M. *Quesnay* écrivit au maire de Soissons pour le prier de lui envoyer une liste des orfèvres et des horlogers établis dans cette ville, espérant avec cette

<sup>a</sup> Dated September 4th, 1763. (H.A.D.)

liste et les deux initiales déterrer son homme. Par hasard, il y avait à Soissons un M. *du Ponchel*, orfèvre, lequel fut très surpris de recevoir une lettre qui lui disait que, *si monsieur son fils voulait prendre la peine de se rendre à Paris à l'hôtel de Pompadour<sup>a</sup>, ou à Versailles au château, et d'y demander M. Quesnay, il trouverait des gens charmés de faire sa connaissance et de lui rendre tous les services qui pourraient dépendre d'eux.*

M. *du Ponchel* avait justement un fils de dix-sept à dix-huit ans, et sans rien comprendre aux motifs de la bienveillance qu'on lui témoignait, sur les brillantes espérances attachées aux mots *hôtel de Pompadour*, ou *château de Versailles*, il emballa son fils dans le coche et l'envoie. Le jeune homme arrive chez M. *Quesnay*, la lettre qui le mandait à la main. M. *Quesnay*, se doutant néanmoins du *quiproquo*, lui demande *s'il n'est pas l'auteur de deux petites brochures sur la Richesse de l'État*. Le bon enfant répond qu'il n'a jamais fait de brochures ; qu'il commence à faire des boucles de souliers et des jarretières assez proprement. M. *Quesnay* se confond en excuses, le prie à dîner, le renvoie dans son pays et cesse d'infructueuses recherches.

À quelques temps de là, il obtint la révocation de l'exil de *l'ami des hommes*, qui accourut à Versailles moins pour le remercier que pour jouir de sa conversation toujours pleine de lumière, de sens, et de sel. Une des premières choses que lui dit M. *Quesnay* fut : *mais apprenez-moi donc qui a fait ces deux petites brochures ? Il faut que ce soit vous ou moi qui lui ayons montré.*

— *Ce n'est ni vous ni moi*, répondit Mirabeau, *ce sont la nature et la raison qui nous valent bien. L'auteur m'a écrit deux fois, je lui ai deux fois répondu. Voici son adresse.*

Alors *Quesnay* m'invita. Alors je me collai à lui comme à mon maître, à mon instructeur, à mon père ; il me reçut et me traita pendant *onze ans* comme le fils et le *disciple qu'il aimait*. Son âme forte et son génie profond ne se livraient pas aisément aux sentiments tendres, et cependant, j'ai eu le bonheur de lui en voir beaucoup pour moi.

Je n'étais qu'un enfant quand il me tendit les bras ; c'est lui qui m'a fait un homme.

### CHAPITRE XIII

*M. Quesnay, sa doctrine : à quel point il l'avait portée avant que je m'attache à lui.*

M. *Quesnay*, médecin célèbre, après avoir été chirurgien du premier rang et secrétaire de l'Académie de chirurgie lors de sa fondation à laquelle il avait coopéré, a laissé en médecine, le *Traité de la saignée* qui a commencé sa réputation, la *Préface des Mémoires de l'Académie de chirurgie* et plusieurs articles précieux dans ces mémoires, le *Traité des fièvres*, le *Traité de la gangrène*, le *Traité de la suppuration*, et le *Traité de l'économie animale*, dans lequel, ne se

<sup>a</sup> This building is the actual Palais de l'Élysée, where the president of France lives.



bornant pas au mérite d'un savant physiologiste, il prit rang parmi les premiers métaphysiciens : ce qui était sa vocation la plus particulière.

Appelé à la cour comme médecin, il avait rendu à Mme de Pompadour la vie et la beauté ; et par deux services aussi importants il avait acquis toute sa confiance, dont il se servait avec circonspection, avec habileté, quelquefois avec courage, jamais pour lui, toujours pour le bien public.

Il avait refusé de faire son fils Fermier général. *Je ne veux pas, disait-il, qu'il existe chez moi ni chez les miens, le moindre motif de désirer ou de tolérer la conservation des abus.*

Il avait de même refusé deux fois la place de *premier médecin du Roi*, parce qu'un revenu d'environ *cinquante mille livres* provenant du débit des eaux minérales et des permissions de vendre des remèdes s'y trouvait attaché, et qu'il désapprouvait cette espèce de revenu. Il avait préféré de rester *premier médecin ordinaire*.

Dans cette seconde place il était admis à la société intime du Roi et de la favorite.

*Louis XV* avait l'esprit juste, ne manquait pas de goût, se plaisait aux pensées originales de *Quesnay*, et plus encore à l'expression familière et piquante dont le vieux docteur les savait revêtir dans la conversation. Il lui donna des lettres de noblesse, se réserva de composer les armoiries, et les fit de *trois pensées au naturel*, avec cette devise : *Propter cogitationem mentis.*<sup>a</sup>

M. *Quesnay*, qui voyait chaque jour commettre des fautes énormes et funestes, parce que l'on gouvernait tantôt en suivant les sentiers battus d'une habitude irraisonnée, tantôt au hasard des passions, se demanda si, lorsque chacun des autres travaux humains était éclairé par une science positive et particulière, ce n'était pas une absurdité de croire que le gouvernement des nations dût être abandonné à des combinaisons fortuites ou à une aveugle routine. Il se convainquit bientôt qu'une *science* très solide et très profonde en devait décider ; et la *science de l'économie politique* lui parut une espèce de *médecine* publique, autant au-dessus de la *médecine individuelle* qu'il avait pratiquée jusqu'alors que la nation entière est au-dessus de chacun des citoyens qui la composent.

Il chercha dans la nature cette *science*, qui n'était point dans les livres : regardant comme un devoir de saisir l'occasion de faire arriver quelques principes ou quelques résultats à l'esprit ou au cœur des personnes dont la volonté disposait du sort de l'empire.

Son travail ne se tourna point vers la plus ou moins grande perfection des constitutions, mais vers les lois économiques applicables à toutes les constitutions et qui feront le bonheur des hommes partout où elles seront suivies, quelle que soit la constitution.

En effet, quelle que puisse être la distribution du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et de la puissance tribunitienne, qui sont l'objet des constitutions, et de quelque manière que les peuples soient représentés, ils seront riches, nombreux, heureux, puissants et de bonnes mœurs, si l'agriculture

<sup>a</sup> Because of your constant thinking. — The name of this particular flower (*pansy* in English, *pensée* in French) refers to thoughts and reasoning.

est florissante, si le travail est en honneur, si le commerce prospère, si l'on jouit de la *liberté* des pensées et des actions, de la *sûreté* des personnes, et de la *propriété* des biens. Et, au contraire, si la liberté, la sûreté, la propriété ne sont pas suffisamment garanties ; si le travail, l'agriculture et le commerce dépérissent, le pays deviendra inhabitable, quelles que soient l'étendue des droits politiques et les formes établies pour en faire usage.<sup>a</sup>

Ce n'est donc pas *la science du contrat social* dont les bases étaient dans *Jean-Jacques Rousseau*, c'est celle de *l'économie politique* que M. *Quesnay* a cultivée ou pour mieux dire créée. Et, dans un âge avancé<sup>b</sup>, ayant hâte d'être utile à la France, ne pouvant servir ses concitoyens que par son influence sur la volonté du Roi, à qui la plus grande partie du pouvoir législatif et de l'autorité publique était alors confiée, il avait bien choisi son étude.

Il observa que les hommes peuplèrent tant qu'ils auraient les moyens de vivre et d'élever leurs enfants, qu'en vain naîtrait-il plus d'enfants qu'on n'en pourrait nourrir, puisqu'alors ils seraient voués à la misère et à la mort : vérité que *l'ami des hommes* avait reconnue de son côté comme lui, mais la découverte des suivantes appartient exclusivement à M. *Quesnay*, qui vit le premier :

Qu'on ne peut fournir à des consommations perpétuelles que par une succession de productions nouvelles et renaissantes ; et qu'il n'y a que la terre, les eaux, les mines et les carrières qui donnent des productions renaissantes ou des matières premières de jouissance.

Que le travail appliqué à des productions ou à des matières premières existantes se borne à des manipulations qui n'ajoutent à la valeur de la matière première que celle des salaires ou bénéfices plus ou moins grands, c'est-à-dire des consommations dont la concurrence établit la mesure pour les travailleurs de la même espèce.

Que le commerce se réduit à des échanges de valeurs pour valeurs égales, avec préférence seulement dans le choix de la part des contractants.

Que les salaires ou bénéfices des travaux de manipulation, de magasinage et de voiturage, compris sous les noms génériques de *manufactures* et de *commerce*, sont toujours payés comme ceux de la domesticité et de la commensalité par des richesses dont quelqu'un était déjà propriétaire.

Qu'au contraire, le travail de la culture, de la pêche, et de l'exploitation des mines ou des carrières se paye par lui-même, en tirant du sein de la nature le nouvel objet de consommation ou d'échange qu'il offre aux jouissances ou met dans le commerce.

Qu'il y a donc des *travaux productifs* et des *travaux stériles* ; et que le fruit des premiers solde les uns et les autres.

M. *Quesnay* inventa, sous le nom de *Tableau économique*, une formule pour peindre et calculer les effets des dépenses, des échanges, et de la circulation, qui répandent, qui partagent toute la société, qui conduisent à la

<sup>a</sup> It has been widely believed among French classical liberals in the 18th century and beyond, that political freedom was somehow less crucial than economic freedom.

<sup>b</sup> François Quesnay was already 60 years old when his interest shifted from medicine to political economy.

consommation les denrées et les matières premières que les *travaux productifs* font naître.

Il distingua dans la valeur des récoltes, qui résultent de ces travaux, deux portions.

D'abord celle qui est nécessaire pour rembourser les frais de la culture, en entretenir les capitaux, et continuer le travail de la cultivation : portion qui ne peut être détournée de cette destination sans affaiblir la culture, diminuer la population, et ruiner la société. Il appelle cette portion régénératrice des récoltes, *reprises de la culture*.

Ensuite la portion qui reste après que les frais d'exploitation sont prélevés, laquelle peut être indifféremment employée à un usage ou à un autre selon la volonté du propriétaire. Il nomme cette seconde portion de la valeur des récoltes, *le produit net*.

Il fit voir que si l'on ne voulait pas amener les disettes, appauvrir les citoyens, leur ôter les moyens de soutenir leurs familles, dessécher toutes les sources de la prospérité nationale, il ne fallait prendre que sur le *produit net* les fonds nécessaires aux dépenses publiques.

Appliquant aux différentes hypothèses la formule de son *Tableau économique*, il calculait les dégradations effrayantes et progressives qui résultent même des plus légères atteintes portées aux avances, aux frais, aux capitaux de la culture.

Il montrait : que l'on ne pouvait tenter de mettre à contribution les manufactures ou le commerce, sans que les manufacturiers et les commerçants, auxquels il faut toujours le salaire de leur travail et l'intérêt de leurs capitaux, fissent entrer cette contribution dans leurs factures ; sans qu'ils y ajoutassent même, comme à tout autre emploi de leur capital, l'intérêt de l'avance qu'on aurait exigée d'eux.

Et que les salaires, les bénéfices, l'intérêt des capitaux de ces agents de la circulation étant nécessairement payés, soit par la dépense que les propriétaires font du *produit net*, soit par celle des frais d'exploitation qu'administrent les cultivateurs, c'était véritablement sur les propriétaires et les cultivateurs que retombaient les taxes que l'on croyait établir sur les manufacturiers et les commerçants.

Qu'il n'y avait, quant à la portion qui leur était remboursée par la dépense du *produit net*, aucun bénéfice pour les propriétaires à ce que l'on eut contraint d'autres citoyens d'avancer l'impôt ; qu'il y avait, au contraire, surcharge de tous les faux frais et de l'intérêt de l'argent avancé par les négociants et les fabricants.

Mais que la perte pour les propriétaires était bien plus considérable quant à la portion des taxes sur les fabriques et le commerce remboursée par la dépense des frais d'exploitation, parce qu'alors les avances des cultivateurs étant détournées de leur emploi productif, les récoltes s'affaiblissaient ; de sorte que les propriétaires, en réglant leurs comptes avec les cultivateurs étaient obligés de supporter l'impôt et la diminution des récoltes causée par l'impôt.

Qu'enfin le dommage pour la société est infiniment plus grand encore lorsque le cultivateur lié par un bail ne peut tout de suite rejeter sur le pro-

priétaire, et le remboursement de la taxe et la diminution de la récolte ; puisque dans ce cas les avances de l'exploitation se trouvent absorbées et les récoltes dégradées suivant une progression croissante d'année en année, tellement qu'il faut, si le bail est long, que l'entreprise rurale soit ruinée, que les bestiaux disparaissent, que les terres s'amaigrissent et se dépaillent, que les fumiers s'anéantissent, que la culture cesse ou qu'elle éprouve au moins une horrible détérioration.

Si les propriétaires du sol, disait M. *Quesnay*, étaient instruits de ces vérités, qui leur importent tant, ils demanderaient en tout pays la suppression de toutes les taxes sur l'agriculture, sur les manufactures, sur les arts, sur les consommations, sur le commerce ; ils demanderaient à payer directement toutes les contributions sur leur *produit net*, parce qu'il n'y a que cette manière de les acquitter qui n'y ajoute aucune surcharge et qui puisse assurer la durée et les succès de la culture qui est le fondement de toutes leurs richesses.

M. *Quesnay* s'aperçut encore qu'un mal entièrement semblable à ce funeste effet de toutes les impositions indirectes résultait de toutes les gênes, de tous les obstacles mis aux travaux de l'agriculture, des arts, des métiers, des manufactures et du commerce ; puisqu'il revient au même pour le citoyen laborieux qu'on charge d'une taxe le salaire de son travail, ou qu'on arrête son industrie et qu'on enlève à ce travail une partie de son efficacité.

Tout règlement, toute inquisition, toute prohibition sur le travail ou sur le commerce, est donc un véritable impôt avec aggravation sur le *produit net*, une véritable cause de dégradation dans les avances de la culture. Et, au contraire, toute augmentation de liberté pour l'industrie, toute facilité donnée au commerce, toute construction de chemins ou de canaux, toute perfection ajoutée à la navigation, toute invention ingénieuse pour ménager le travail et la dépense dans les arts, amène le progrès de la culture, l'extension de ses avances, l'accroissement des récoltes et l'augmentation du *produit net*.

C'est ainsi que le *produit net*, l'intérêt des propriétaires du sol, est le thermomètre de tout ce qui se fait de bien ou de mal dans la société.

Le *produit net* devant seul pourvoir aux dépenses publiques, il paraissait à M. *Quesnay* juste et utile que ce fut par l'attribution au corps politique d'une part proportionnelle de ce produit, croissant et décroissant avec lui ; puisque lorsque un État est riche il peut se permettre des dépenses d'utilité publique auxquelles on ne saurait songer quand il est pauvre ; et surtout parce que la contribution invariablement proportionnelle au produit net une fois établie, elle ne coûte plus rien à personne. Les terres sont vendues, achetées, héritées, partagées à la charge d'acquitter la contribution. Le capital du revenu destiné au corps politique n'entre plus dans le commerce, il reste d'une manière stable à la société. Les particuliers ne possèdent et ne se transmettent de leurs divers contrats que la portion du *produit net* qui n'est pas hypothéqué aux dépenses de l'État, et que le capital du revenu particulier qui pourvoit à leurs besoins. De sorte qu'on peut dire, qu'instituer ainsi la *copropriété publique* dans le *produit net* des propriétés foncières, ce n'est pas mettre un impôt, mais supprimer à jamais les impôts.

M. *Quesnay* a depuis fait un excellent ouvrage qui contient des principes très neufs sur le *droit naturel des hommes réunis en société*<sup>a</sup> ; il a traité parfaitement la partie morale de la science qu'il avait inventée ; mais ses premiers soins furent de l'asseoir sur l'intérêt et de la fortifier par le calcul. Il voulait l'enseigner à des rois et lui donner de l'influence sur une cour corrompue : *Si je leur parle morale*, disait-il, *ils ne m'écouteront que comme un rêveur de philosophie, ou ils croiront que je veux les régenter et me renverront à la manne et à la rhubarbe. Si, au contraire, je me borne à leur dire voilà votre intérêt, votre intérêt pécuniaire, l'intérêt de votre puissance, de vos jouissances et de vos richesses, ils y feront attention, comme au discours d'un ami.*

Quand il eut ainsi lié toutes ses idées, de manière à former une science véritable de l'intérêt public, de celui de chaque citoyen et de l'enchaînement de ces deux intérêts, il s'agissait d'accoutumer le Roi et la favorite aux maximes fondamentales de cette science, sans que ni l'un ni l'autre s'aperçussent que le médecin songeait à leur donner des leçons, ce qui leur aurait à l'instant ôté la bonne volonté de l'entendre et l'eût fait durement *remettre à sa place*, comme l'on disait en ce temps là ; de sorte que son zèle et ses lumières, non seulement fussent devenus inutiles, mais auraient même décrié les vérités salutaires qu'il aurait débitées prématurément.

Voici la marche prudente que suivit M. *Quesnay*.

Il insinua à Mme *de Pompadour* que pour amuser le Roi, lui procurer des récréations nouvelles, l'arracher à l'ennui de la cour et aux dangers qui en étaient la suite, il serait bon qu'elle eût des outils de différents arts, parût elle-même y prendre plaisir, travaillât et le fit travailler.

Il ne proposa pas d'abord celui qu'il avait en vue, et donna la priorité aux ouvrages de tour.

On eut de superbes outils de tourneur ; ils réussirent fort bien, le Roi tourna et fit des tabatières de bois pour toute la cour.

Mais il ne fallait pas se borner toujours au même art ; et celui qui se présenta le second fut l'imprimerie.

On fit fondre par *Fournier* les plus beaux caractères qu'il y eut alors ; on lui dit même d'y mettre un alliage d'argent, ce qu'il eût le bon sens de ne point faire ; on eut des formes parfaitement dressées et de fer-blanc poli ; on eut des *compositeurs* d'or, une *presse* de mahogani, les plus beaux *marbres* tant pour la presse que pour imposer ; des *casses* de bois de rose et de palissandre qui répandaient une odeur agréable. On forma une imprimerie propre à faire décoration dans les petits appartements ; et *Quesnay* fut chargé de la diriger.

Le roi s'y appliqua plus encore qu'il ne l'avait fait aux ouvrages de la tour. Il apprit à connaître les *casses* et à composer ; Mme *de Pompadour* en faisait autant. On admirait le docteur qui avait fait construire une si belle imprimerie, et il sut avoir un ami qui fit entendre à propos qu'une manière délicate de le récompenser serait de faire, des mains royales et de celles qui les gouvernaient une édition de quelqu'un de ses écrits. Mais il fallait un

<sup>a</sup> « Observations sur le Droit naturel des hommes réunis en société », *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, septembre 1765.

ouvrage que personne ne connût, qui comme l'édition fût un mystère pour tout ce qui n'était point initié aux plaisirs secrets de la cour.

Il fallait aussi un ouvrage qui ne fût pas long et qui donnât l'occasion de déployer toutes les richesses de l'imprimerie, qui eût des notes, qui demandât de l'*italique*, des *petites* et des *grosses capitales*, des caractères de plusieurs points différents.

*Quesnay* donna une petite *Explication* de son *Tableau économique*, en disant au roi : *Vous avez dans vos chasses vu beaucoup de terres, de fermes et de laboureurs ; vous avez vu tout ce qui intéresse votre royaume et Votre Majesté. Vous allez imprimer comment ces gens-là font naître toutes vos richesses, et comment elles se partagent dans la société.* Il mit à la fin de l'*Explication du Tableau*, comme *Extrait des Économies royales de Sully*, trente *Maximes du gouvernement d'un royaume agricole* avec des *notes* sur plusieurs de ces maximes.

Dans cet ouvrage il s'était surpassé. Tous ses autres écrits ont de la précision et de la profondeur ; il eut ici de plus de la chaleur et de l'abondance. Il y fit la description du royaume et des causes de son appauvrissement avec énergie, et l'exposition des moyens de le rendre florissant avec élévation et sensibilité. C'est là qu'il fit composer et imprimer, par le monarque, les phrases suivantes, en lui apprenant à les distinguer par des caractères remarquables :

« *Que la propriété des biens-fonds et des richesses mobilières soit assurée à ceux qui en sont les possesseurs légitimes.* La sûreté de la propriété est le fondement essentiel de la société.

*La terre est l'unique source de richesses et c'est l'agriculture qui les multiplie.*

*Que les avances des cultivateurs soient suffisantes.* Les avances de l'agriculture doivent être conservées précieusement pour la production de l'impôt, du revenu, et de la subsistance de toutes les classes de citoyens.

*Préféablement à tout le royaume doit être peuplé de riches cultivateurs.*

*Pauvres paysans, pauvre royaume.*

*Le citadin n'est qu'un mercenaire payé par les richesses de la campagne.*

*Qu'on favorise la multiplication des bestiaux.*

*Que chacun soit libre de cultiver dans son champ les productions que son intérêt, ses facultés, la nature du terrain, lui suggèrent.*

*Que l'impôt ne soit pas destructif ou disproportionné à la masse du revenu de la nation ; qu'il soit établi immédiatement sur le produit net des biens-fonds et non sur le salaire des hommes, ou sur les denrées où il multiplierait les frais de perception, préjudicierait au commerce, et détruirait annuellement une partie des richesses de la nation ; qu'il ne se prenne non plus sur les richesses des fermiers des biens-fonds ; autrement l'impôt dégénère en spoliation et cause un dépérissement qui ruine promptement un État.*

*Que la nation soit instruite.*

*Que l'on facilite les débouchés et les transports des productions des marchandises de main-d'œuvre.* Tel est le débit, telle est la reproduction.

*Qu'on ne fasse point baisser le prix des denrées et des marchandises dans le royaume.* Telle est la valeur vénale, tel est le revenu. *Abondance et non-valeur n'est pas richesse. Disette et cherté est misère. Abondance et bon prix est opulence.*

*Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce.* La police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État consiste dans la pleine liberté de la concurrence.

*Que l'administration des finances, soit dans la perception des impôts, soit dans les dépenses du gouvernement, n'occasionne pas de fortunes pécuniaires qui dérobent une partie des revenus à la circulation, à la distribution et à la reproduction.*

*Que l'État évite les emprunts.*

*Qu'on n'espère de ressources pour les besoins extraordinaires de l'État que de la propriété de la nation, et non du crédit des financiers ; car les fortunes pécuniaires sont des richesses clandestines qui ne connaissent ni Roi, ni patrie. »*

Le roi composa environ la moitié de la copie, et revit les épreuves à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'édition fut correcte ; la peine ne fut pas entièrement perdue : l'ouvrage lui parut intéressant : *c'est dommage*, dit-il, *que le docteur ne soit pas du métier, il en sait plus long qu'eux tous.* Mais Louis XV qui était très capable de comprendre la science du gouvernement, était l'homme du monde qui s'en souciait le moins ; il ne la regardait pas comme son affaire, et chansonnait ses ministres avec le public.

La favorite y prenait plus d'intérêt. Les discours de *Quesnay* commençaient à tourner son ambition vers la gloire et l'utilité d'un bon gouvernement. Elle avait été haïe des Français comme toutes les favorites dont les mœurs scandalisent et dont la fortune révolte, et de plus pour avoir très mal conduit la guerre ; elle voulait mériter et gagner leur estime par des services réels. Elle aima l'agriculture, ou se persuada qu'elle l'aimait. Elle dit à M. *Bertin* qu'il était nécessaire que l'agriculture fut encouragée. Elle comprit les avantages de la liberté du commerce, et enhardit le même ministre à donner celle de la circulation des grains. Enfin nous devons à l'influence de *Quesnay* sur elle et à l'impulsion qu'il sut donner aux courtisans, aux philosophes, aux gens de lettres, et que les changements de ministère et de principes ne purent ensuite arrêter, le mouvement général qui a tourné la nation vers l'agriculture et la liberté du commerce : mouvement dont les avantages immenses sont constatés par un fait bien imposant. En 1763 lors de la paix, il n'y avait pas plus de 22 500 000 habitants en France, selon les calculs de MM. *Moheau*, *Expilly* et de la *Michodière*, que l'on accusait même d'exagération ; et en 1790, par un dénombrement encore incomplet, il s'y en est trouvé 27 250 000.

Tel est le service que *Quesnay*, sa doctrine et ses élèves, raillés, persécutés, et ce qui est pis, contrariés par une guerre dispendieuse, par des emprunts onéreux et funestes, et par d'énormes dépredations de cour, mais déterminant, éclairant, dirigeant plusieurs grandes opérations du gouvernement, ont rendu à leur patrie. C'est une belle philosophie que celle qui, sous une mauvaise constitution et malgré une administration corrompue, augmente d'un cinquième en vingt-cinq ans la population d'un royaume.

Je n'ai pu avancer dans mes mémoires sans vous donner une idée de la science qui devait occuper ma vie, du point où elle était arrivée lorsque j'ai commencé à la cultiver, du grand homme qui l'a inventée, qui me l'a enseignée, qui daignant me servir de père m'a rendu propre à concourir au suc-

cès des vues profondes auxquelles il s'était livré pour le bonheur du genre humain.

#### CHAPITRE XIV.

*Intimité dont m'honore M. Quesnay. Petits chagrins que me donne M. Abeille. Part que j'ai eue à l'administration générale de l'Intendance de Soissons. Mon livre sur l'exportation et l'importation des grains. Mon séjour au Bignon. Mirabeau le fils. Projets de Mme de Pompadour et ce qu'elle comptait faire pour moi. Maladie et mort de cette dame. Abandon où cette mort jeta M. Quesnay et son élève.*

Vous avez vu, mes chers amis, par le chapitre précédent, que M. Quesnay avait pour l'utilité publique une passion véritable et profonde. Il traitait les différentes personnes qui venaient chez lui en raison de la capacité qu'il leur croyait d'être *utiles* à la société. Et jugeant qu'on pouvait beaucoup attendre d'un jeune homme qui avait trouvé seul trois ou quatre bons principes d'économie politique, il me donna dès le premier jour la même liberté, et me montra la même familiarité que si je l'eusse connu depuis dix ans et qu'il faisait dix ans après. Il dit à ceux de ses autres élèves qui se trouvèrent présents, en me prenant d'une main et mes deux brochures de l'autre : *Messieurs, voilà M. Du Pont, et voici son ouvrage, ex ungue leonem.*<sup>a</sup> *Il est notre ami depuis vingt ans ; il l'était avant de naître.*

M. Abeille, qui tenait un des premiers rangs parmi ses disciples les plus favorisés, fut choqué des bontés distinguées qu'il prodiguait si vite à un morveux. Il en prit contre moi un mouvement d'antipathie et d'humeur qui dure encore, quoiqu'il date presque de trente ans, et me le montra dès les premières semaines.

M. Quesnay me donnait à discuter différentes questions économiques. Je ne puis, je n'ai jamais pu envisager avec froideur ces matières si importantes au bonheur et au malheur du genre humain ; mais alors surtout, je mettais presque toujours dans ce que j'écrivais à leur sujet trop d'abondance, et des tournures trop poétiques ou trop oratoires. M. Abeille relevait ces défauts avec amertume, observait que ce que je venais de faire était de mauvais goût, qu'on ne s'exprimait point ainsi sur des sujets graves ; que mon style me ferait passer pour un homme peu propre à ce genre d'étude ; il me répétait en pédagogue : *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.*<sup>b</sup> M. Abeille avait du mérite et de la réputation, son âge et son nom m'en imposaient. J'aurais disputé contre lui sur des principes, car les vérités exactes appartiennent à tout le monde ; mais lorsqu'il s'agissait de style et de goût, à moins de montrer un amour-propre ridicule, je ne pouvais que me taire : cependant, la fréquence et la sévérité de ses critiques me faisaient monter le rouge au front, et m'amenaient quelquefois les larmes aux yeux : *Laissez en*

<sup>a</sup> We recognize the lion by his claw.

<sup>b</sup> The subject requires no ornament; to have it apprehended is all. (Manilius, *Astronomica*, III, 39).



*paix ce jeune homme*, lui disait M. Quesnay, *s'il n'avait rien de trop à son âge, il serait bien court au nôtre*. Je prenais une grande tendresse pour le vieillard de soixante-dix ans, notre instructeur à tous, qui me protégeait ainsi contre le savant de quarante.

Je regardai comme un des premiers devoirs de ma reconnaissance envers les *gracieusetés* de M. de Choiseul, de lui rendre compte de ma liaison avec M. Quesnay, de l'amitié qu'il avait prise pour moi, et des leçons qu'il voulait bien me donner. J'ignorais que M. de Choiseul s'était brouillé depuis peu de temps avec Mme de Pompadour, qu'il redoutait les conseils que Quesnay pouvait lui donner, et qu'il haïssait fortement le docteur. Je n'eus même pas l'esprit de m'en apercevoir à la réponse qu'il fit à mon écrit : *Tant mieux, Du Pont, vous n'avez plus que faire de moi*. Mais y retournant et frappé de la froideur qui succédait à ses manières caressantes, je lui demandai la cause de ce changement et en quoi j'avais eu le malheur de lui déplaire. Il m'emmena dans un arrière-cabinet et me dit : *Je ne suis point changé ; vous ne me déplaitez pas. Vous avez dû remarquer que je vous veux du bien depuis le premier jour que je vous ai vu. Je vous l'ai montré en mille occasions. Mais c'est vous qui changez de carrière... Je vais vous parler comme à un homme que j'estime, et que je crois incapable d'abuser de ce que je lui dis... Les amis de M. Quesnay ne sont pas les miens : choisissez*. J'avais pour M. de Choiseul de l'inclination, et même de la reconnaissance, quoiqu'il n'eût jamais rien fait pour moi que de m'ouvrir sa porte et de me parler obligeamment. Mais entre un sage, un grand homme, un philosophe éclairé qui m'honorait d'une affection sincère et daignait m'instruire chaque jour comme son enfant, et un ministre aimable et puissant qui ne pouvait me bien connaître, ni m'accorder qu'un intérêt superficiel, la différence, la distance me parurent si énormes que je n'hésitai pas un instant. Je répondis sans balancer : *Je suis bien affligé, Monsieur le duc ; je ne choisirai point. Je n'oublierai jamais les marques de bienveillance que vous m'avez données ; et je profiterai des instructions d'un de mes bienfaiteurs pour me rendre plus capable de mériter et de justifier les bontés de l'autre*. Cette conversation finie, je ne suis retourné chez M. de Choiseul qu'une fois ; sûr d'y être mal reçu cette fois-là, mais sûr aussi de ne l'être pas deux. Je n'en ai jamais parlé à M. Quesnay et que très vaguement des rapports que j'avais eu avec M. de Choiseul ; j'aurais trouvé plat de chercher à m'en faire valoir auprès de mon vieux maître, et il y avait avec lui suffisamment à s'occuper de vérités philosophiques, pour que les récits ne pussent avoir que peu de place dans le temps qu'on passait à ses côtés.

J'allais dîner tous les jours chez lui quand il était à Paris. Il ne servait jamais à table et n'offrait rien : *vous avez bien autant d'esprit qu'un mouton*, disait-il, *voilà le pré ; cherchez votre herbe*. Il montrait de l'impatience que la compagnie se retirât : dès qu'elle était partie, nous nous mettions au travail ; et il m'y gardait jusqu'à onze heures du soir. Il me fit venir à Versailles, où Mme de Montmort à sa prière me donna un logement. J'allais chez lui dès le matin ; nous travaillions avec une extrême ardeur. Il était logé fort à l'étroit, sa chambre lui servait de cabinet ; il me laissait lorsqu'il allait chez Mme de Pompadour et chez le Roi. Le reste du temps et particulièrement après dîner, il était accablé de visites, comme le sont tous les gens

en faveur ; il me plaçait alors à son bureau et me disait souvent : *ne vous dérangez pas*, afin qu'on ne me dérangeât point. Les allants et venants de cour l'ennuyaient d'une multitude de bêtises, la plupart dites à intention de lui plaire ; il leur répondait en vives épigrammes. Et quand, au milieu du bruit, j'avais écrit quelque chose de raisonnable, ou fait quelque bonne observation, ou quelque calcul exact, il me disait dès que nous étions seuls, *voilà qui va bien, c'est ainsi qu'Archimède travaillait à Syracuse*.

Il dit une autre fois à M. de Mirabeau, *choyons ce jeune homme, car il parlera quand nous serons morts*. M. de Mirabeau me le rapporta, vous pouvez juger combien je désirais conserver mes instructeurs et mériter qu'ils me *choyassent*. Ce temps-là m'a été extrêmement heureux.

Il en fallut interrompre la jouissance pour me rendre à Soissons avec M. Méliand qui me proposa de faire en sa compagnie une tournée de sa généralité. M. Quesnay ayant jugé que l'instruction que je pourrais tirer de ce voyage aurait son prix, et m'ayant chargé d'une multitude de questions, m'engagea lui-même à partir, emportant de plus le canevas de mon traité *de l'exportation et de l'importation des grains*, pour m'occuper, disait-il, *dans les intervalles*. Il y en eut peu, et je profitai mal du peu qu'il y en eut.

Je visitai avec M. Méliand l'élection de Crespy, où nous fîmes ce qu'on appelle *le département*, c'est-à-dire la répartition de la taille entre les paroisses et le jugement des réclamations. Nous parcourûmes ensuite une partie de l'élection de Soissons et séjournâmes dans la ville. M. Méliand s'y réserva beaucoup plus d'affaires qu'il n'avait coutume pour les examiner par lui-même. Nous faisons ensemble cet examen ou je le faisais en son absence et le lui rapportais. Mes rapports avaient de la précision, et les lettres que je lui proposais en conséquence un caractère nouveau. Jamais M. l'intendant n'avait été si décisif avec les subdélégués, si ferme ni si raisonneur avec les ministres ; et vous comprenez bien que puisque, aujourd'hui encore, on me trouve en affaires une marche hardie qui a quelque singularité, je devais à vingt-quatre ans, dans un temps où tout était emmaillotté de formes pédantesques, paraître un *Intendant* fort extraordinaire. M. Méliand contenait un peu mon ardeur par sa prudence et par son expérience ; mais il y cédait souvent par sa douceur. Je lui attirai bien quelques querelles, qui d'abord l'effrayèrent beaucoup, puis que nous soutînmes honorablement ; et comme l'évènement en fut heureux, il se crut courageux lui-même tant que je fus auprès de lui.

Mais toute faveur rapide a ses dangers ; je devins odieux au premier secrétaire dont j'ai oublié le nom, et à presque tous les subdélégués. Je n'avais volontairement rien fait pour cela ; au contraire, j'avais fait tout ce que j'avais pu pour être extrêmement poli et pour témoigner toute déférence à mes anciens ; mais j'étais sans doute tombé dans plus d'une inconvenance, car cela était à peu près inévitable de la part d'un homme qui avait toujours vécu seul, et qui ne connaissait aucunement le monde.

Cependant mon livre n'avancait point. Je devais le rapporter fait à M. Quesnay, et je pouvais à peine suffire au courant dont M. Méliand m'accablait. Je le priai d'aller faire sans moi le département des élections de Laon, de Noyon, de Clermont et de Guise, me laissant seul à l'intendance avec un

petit secrétaire qu'il m'avait donné. Il me fit mettre un lit dans la bibliothèque ; on m'y apportait à dîner et je n'en sortis que deux fois en trois semaines. Mais après y avoir mis au courant le travail que M. *Méliand* m'avait donné et qui était relatif à l'intendance, je n'avançai pas le mien comme je l'aurais dû.

Pour un pauvre garçon qui aimait passionnément la lecture, et qui avait été si longtemps privé de livres, une grande et belle bibliothèque était un piège dangereux ; je m'y trouvais comme un jeune hermite qu'on aurait tout à coup transporté au milieu d'un sérail. Je lisais tout le jour, je lisais en dînant, je lisais la nuit, je lisais sans cesse ; je lus ainsi quinze jours de suite. Enfin, sachant que M. *Méliand* allait revenir, je brochai en quatre jours sur *la liberté du commerce des grains* un mémoire tel quel, pour le lire lors de son retour, à la rentrée de la Société d'agriculture ; mémoire que j'aurais été bien fâché de livrer en cet état à l'impression.

Nous fûmes ensuite faire la tournée et le département de l'élection de *Château-Thierry*, et j'eus le plaisir d'y recevoir les remerciements de mon ami *Bocquillon* qui n'ajoutèrent pas peu à la malveillance dont m'honoraient les subadministrateurs de la province.

La cour était déjà rendue à Fontainebleau, M. *Quesnay* y attendait mon livre, dont le mémoire que j'avais lu à la Société d'agriculture de Soissons était à peine une ébauche ; je demandai à M. *Méliand* de me permettre d'aller m'enfermer dans quelque coin où il n'y eut point de bibliothèque pour y travailler. Il me laissa ma liberté ; et je choisis pour retraite la maison de Mme *Doré* à Nemours, non pas tant à cause qu'elle était fort tranquille, fort commode, fort agréable, fort à portée de Fontainebleau, qu'à cause que Mlle *Le Dée* y demeurerait. J'avais de Soissons fait part aux deux dames de cette résolution, et je ne sais laquelle des deux en avait instruit M. *Le Dée* le père, ni qui éveilla sa prudence au-delà même du besoin, mais la veille de mon arrivée, il était venu à Nemours et en avait emmené sa fille. Mme *Doré* m'en parut offensée comme d'une chose peu obligeante pour elle. J'en fut très affligé. J'y perdis du talent dans les premiers jours, mais j'y gagnai du loisir les autres ; et quand le terme presse avec l'honneur à côté, il faut bien que le talent revienne.

Je fis un manuscrit plus digne que le précédent d'être soumis à mon maître et je lui portai à Fontainebleau. Il m'y indiqua beaucoup de corrections et d'additions, mais trouva le fond de l'ouvrage assez bon pour décider qu'il devait être dédié à Mme *de Pompadour*. Il avait plusieurs raisons de vouloir cette dédicace. La première d'engager la dame à être et paraître protectrice des principes exposés dans le livre, et à lever ainsi les difficultés que la liberté absolue du commerce des grains aurait trouvées dans un conseil timide et routinier, mais qui était encore plus courtisan et servile. La seconde de m'assurer à moi-même une protectrice utile et puissante.

Il lui parla de la nécessité de favoriser le débit de la principale production du territoire, comme du moyen le plus efficace de relever l'agriculture, et avec elle la population et les finances ; de mon ouvrage, comme d'une manière d'arriver à ce but en préparant la loi par l'instruction, ce qui lui ferait honneur à elle-même quand on verrait que c'était sous ses auspices

que cette instruction salutaire était répandue ; de moi enfin comme d'un jeune homme que ses lumières prématurées, et son activité pouvaient rendre utile à tout bien et digne de tout appui. Il lui demanda la permission de me présenter à elle. À mérite égal, et même inférieur, c'est un grand mérite auprès des femmes que d'être jeune. Mme de Pompadour prit à moi de l'intérêt, et pour moi une sorte d'engouement. Elle dit au docteur de m'amener quelquefois quand elle serait seule. Elle me désigna par l'expression de bienveillance *notre jeune agriculteur*. Elle parlait avec complaisance de ses bonnes intentions, avec intérêt du bien public, avec reconnaissance des gens qui lui en indiqueraient les moyens, et de tout avec grâce, car elle était encore très belle et ne manquait point d'esprit.

On avait à demi sacrifié M. Bertin, et même quelques-uns de ses projets dont le fonds était fort raisonnable, au Parlement, en donnant le contrôle général à M. de l'Averdy<sup>a</sup>. C'était M. de Choiseul qui l'avait nommé. Mme de Pompadour, amie de M. Bertin et de ses vues devait pour contenter encore plus cette compagnie et balancer avec avantage le crédit que M. de Choiseul s'était donné sur les parlementaires, faire prendre dans le Parlement une *commission* qu'on chargerait d'examiner l'état des finances et de rédiger des mémoires sur chacune de leurs parties. M. Quesnay qui vraisemblablement avait influé sur cette résolution, et qui ne perdait pas une occasion de propager ses utiles principes, m'avait fait désigner pour secrétaire de cette commission, espérant beaucoup de l'influence inévitable que tout secrétaire instruit et laborieux a sur toute compagnie à instruire et dont chaque membre, occupé de ses plaisirs et de ses affaires, veut de la gloire à bon marché. J'étais au comble de mes vœux d'acquérir la liberté d'écrire sans aucune gêne sur tous les abus des impositions désastreuses et sur les opérations nécessaires pour les réformer, appuyant mes projets et ceux de mon sage instructeur de tout le poids d'un corps aussi accrédité que l'auraient été les commissaires du Parlement. Je me croyais déjà triomphant de la taille arbitraire, des corvées, de la gabelle, des aides, des droits de traite dans l'intérieur et, par la suite de toutes les autres impositions indirectes et vexatoires. J'y voyais tous les désirs de mon cœur, l'utilité publique, la gloire, un avancement rapide, un mariage heureux.

Plein de ces douces espérances, je retournai dans ma solitude en enivrer Mme Doré qui alors se mit à protéger avec la plus grande chaleur mon amour pour sa cousine. J'y restai pour faire en paix à mon livre les corrections que mon maître y désirait, et pour lire la *Philosophie rurale* dont il m'avait donné un premier exemplaire en épreuves. La lecture de cet ouvrage fait par M. de Mirabeau sur les indications données par M. Quesnay à qui appartient entièrement le septième chapitre, me conduisit à passer quelques jours chez l'auteur, à sa terre du *Bignon*, qui n'est qu'à cinq lieux de Nemours.

J'y vis et admirai *l'ami des hommes* occupé à fertiliser la terre en véritable bienfaiteur du genre humain, enrichissant et peuplant son village par les

<sup>a</sup> Charles-François-Clément de l'Averdy, Controller-General of Finances from 13th December 1763 to 27th September 1768.

avances qu'il prodiguait avec génie comme avec profit pour l'amélioration de son bien. Il était entouré de la meilleure partie de sa famille : sa mère<sup>a</sup>, femme respectable et d'un caractère imposant ; sa belle-sœur<sup>b</sup>, petite comtesse allemande aimable par sa bonté ; sa fille Caroline<sup>c</sup>, aujourd'hui Mme *du Saillant*, belle, douce, tendre, le seul de ses enfants dont il n'ait jamais eu à se plaindre et qui ait donné aux autres de bons conseils : elle avait alors environ quinze ans et un air d'Agnès qui n'aurait pas permis de présumer qu'elle dût un jour être mère de seize filles et d'un garçon.

Mme *de Pailly* dont je parlerai plus bas était de la compagnie.

Enfin je trouve au Bignon ce *Mirabeau*<sup>d</sup> devenu depuis si célèbre ; que la France me doit peut-être, puisque je l'ai formé longtemps, et plusieurs fois sauvé ; à qui elle a donné les premiers honneurs du Panthéon ; que j'ai tendrement aimé, qui a eu envers moi beaucoup de torts, mais moins qu'avec tout autre de ceux qui l'ont aimé ou servi dans sa jeunesse : homme incompréhensible, doué d'un talent très rare, d'un caractère très éclatant, des qualités les plus brillantes et même les plus aimables mêlées aux vices les plus honteux et même les plus bas. Les querelles entre son père et lui étaient déjà multipliées ; déjà on me chargea de l'étudier, et d'influer autant que je pourrais sur son esprit et sur son cœur, et sous prétexte de chasser ensemble je passai deux jours en tête à tête avec lui. Il mit son art et ses soins à me plaire et y réussit parfaitement. Je jugeai qu'en lui témoignant de l'estime, méritant la sienne, et lui montrant une affection mêlée de fermeté, on tirerait de lui tout ce qu'on voudrait. En effet j'ai gardé sur lui le plus grand ascendant qu'il ait jamais accordé à aucun homme, jusqu'à l'Assemblée constituante où, sans nous brouiller, nous nous sommes éloignés l'un de l'autre : lui, parce qu'il savait que la sévérité de ma morale ne pourrait approuver une partie des moyens qu'il employait ; moi, parce que les ayant devinés, je n'y voulais prendre aucune part. <sup>e</sup> La liberté m'a toujours paru une chose si noble, et à laquelle on pouvait arriver par un chemin si noble, que toutes les fois qu'on a cru sous son prétexte pouvoir se livrer à l'imposture, à l'intrigue, à la calomnie, à la vénalité active ou passive, cela m'a paru, malgré le succès, aussi maladroit que vil, entièrement au-dessous d'elle et de moi. Pardonnez, mes amis, si mon cœur saignant encore de tous les crimes que j'ai vu commettre, me fait anticiper ici sur l'ordre des temps. Je reviens à dire que je m'attachai fortement à *Mirabeau le fils*, et qu'il s'attacha de même à moi dès mon premier voyage au *Bignon*.

Je revenais, mon livre corrigé, et comptant prendre bientôt possession de la belle place d'organe d'une commission des finances qui semblait créée exprès pour moi. Je trouvai Mme *de Pompadour* dangereusement malade, et

<sup>a</sup> Françoise de Castellane (1685-1769).

<sup>b</sup> Julienne-Dorothée-Sylvie, née comtesse de Kunsberg, and widow of Alexandre-Louis, comte de Mirabeau. (H.A.D.)

<sup>c</sup> Caroline-Élisabeth de Mirabeau, born in 1747, married in 1763 to Gaspard-Charles de Lasteyrie, comte and later marquis du Saillant. (H.A.D.)

<sup>d</sup> Mirabeau the son.

<sup>e</sup> The third issue of bank-notes (*assignats*) in september 1790 incited heated debate between them.

ses projets suspendus jusqu'au rétablissement de sa santé. *Quesnay* la guérit, en ne contrariant point la nature qui la guérissait. Elle eut un moment de convalescence dans lequel elle se souvint de moi, lui demanda de mes nouvelles, me permit de la voir, lut mon épître dédicatoire, et me traita encore plus affectueusement qu'elle n'avait fait à Fontainebleau. *Le docteur ne vous aura pas laissé ignorer*, me dit-elle, *combien malgré ma mauvaise santé nous avons pensé à vous ; nous avons préparé une grande carrière à vos talents*. J'étais fort attendri : une femme belle, puissante, à peine échappé à la mort, une espèce de reine qui promettait et donnait son appui à mes projets patriotiques et romanesques, ne pouvait que toucher vivement le cœur.

Mon rêve et ma joie furent de courte durée. La malade que l'on croyait guérie eut une rechute qui parut si dangereuse et si décisive, que *M. de Choiseul*, dont la mésintelligence avec elle n'était pas ouverte, dont l'affection s'était peut-être réveillée, quoique le public attribuât sa démarche à la haine et à la crainte plus qu'à l'amitié, et qui vraisemblablement s'était réservé sur la favorite quelque prise qui ne lui permit pas de résister, s'empara malgré elle de la maison, décria les avis de *Quesnay*, en disant qu'il était devenu fou, que ses veilles et son grand attachement pour la malade lui avaient fait tourner l'esprit ; obtint du roi que *Richard* qu'il avait amené aurait la voix prépondérante et déciderait seul du traitement. L'accident le plus grave consistait dans de violentes palpitations de cœur, *Richard* les redoubla par les toniques et les cordiaux les plus actifs. Peu de jours de ce régime insensé qui fut continué jusqu'au dernier moment rendirent le mal incurable et emportèrent *Mme de Pompadour* qui se vit mourir et dit à plusieurs reprises à *Quesnay* : *que voulez-vous, mon pauvre ami, nous ne sommes pas les maîtres*.

On a prétendu qu'elle avait été empoisonnée. Ce n'était pas l'opinion de *Quesnay*, qu'elle eut pris aucune des matières que l'on appelle ordinairement *des poisons*, mais bien que les potions incendiaires, dans une maladie qui demandait un relâchement et du calme, l'avaient tuée : ce qui ne serait point un *empoisonnement*, mais un *assassinat*. *M. Quesnay* ne doutait point qu'il ne fut *volontaire* ; je n'ai jamais pu le croire ; et il suffit d'avoir lu ce que *M. Richard* a écrit en médecine pour juger par la faiblesse de sa logique, l'imperfection de ses observations, l'absence ou le contresens de philosophie médicale qui révolte à chaque page, que ce médecin a pu de très bonne foi, par un zèle aussi véritable que malentendu, jeter de l'huile et de l'esprit-de-vin sur le feu, que l'eau aurait dû éteindre.

Soit que *M. Quesnay* eut dit trop librement sa pensée sur ce traitement, ou que *M. de Choiseul* offensé par les opinions qui se répandaient et s'en prenant à lui se soit trop livré à l'impétuosité de son caractère, ou qu'il ait seulement voulu l'intimider, on parla d'enfermer mon vieux maître dans une citadelle et son jeune élève à la Bastille. Nous en fûmes avertis par le marquis de *Scépeaux*, par *M. d'Angiviller* et par *Mme de Montmort* : celle-ci voulut bien se charger de garder mes papiers, et nous attendîmes patiemment ce que les despotes ordonneraient de nous. *M. de Choiseul* n'avait point d'emportement durable ; ses amis lui firent comprendre que la persécution contre le médecin ordinaire de la défunte, repoussé par lui pendant

sa maladie, redoublerait les imputations et les soupçons. Il nous laissa tranquille. J'avais quelque envie de rire en songeant au fonds que l'on doit faire sur les amitiés des ministres et voyant qu'après m'avoir tant promis *une place*, la seule qu'il ait été prêt à me donner fût à la Bastille.

Mon livre était imprimé, mais non pas encore public ; il avait été arrêté par la nécessité d'y faire des cartons, à raison d'une déclaration que M. de l'Averdy avait eu le 28 mars 1764 la bêtise d'envoyer au Parlement et celui-ci la bassesse d'enregistrer pour *défendre d'écrire sur l'administration passée, présente ou future des finances à peine d'être poursuivi extraordinairement*. Si l'on n'eut pas regardé Mme de Pompadour comme morte et Quesnay comme perdu, jamais le contrôleur général n'eut osé proposer cette loi. Dans la peur qu'on avait prise, tous mes amis me conseillèrent de supprimer mon épître dédicatoire. Je soutins que c'était le seul moment où la publication de cette épître devint noble et intéressante pour moi. Je la fis seulement précéder par ce petit avertissement : *L'auteur croit que l'évènement funeste arrivé depuis l'impression de cet écrit ne doit pas faire supprimer un hommage que lui dictèrent la reconnaissance et la vérité. Malheur à l'homme qui craindrait de jeter quelques fleurs sur la tombe de ceux auxquels il offrit son encens*.

La mort de Mme de Pompadour me donna une très bonne instruction, en me montrant par deux exemples l'influence que le crédit réel ou apparent a sur les affections de la plupart des hommes.

M. Quesnay, chez elle, était accablé de l'importune amitié d'une foule de gens qui par excès de tendresse ne lui laissaient pas un moment de libre. M. Quesnay privé de sa protectrice et menacé par le ministre principal, fut abandonné de tout le monde, excepté de M. de Mirabeau, de M. du Val, chirurgien au château, de Mme de Montmort et de moi ; et j'étais le seul qui put continuer de le voir tous les jours. Nous les passions dans une paix profonde ; personne ne venait déranger notre travail. *Ces évènements*, me disait-il, *font un beau triage de mes amis, mais aussi ceux qui restent deviennent bien plus chers, ils héritent de tous les autres*.

Le second exemple porta sur moi-même et me fit un grand chagrin. Mme de Pompadour vivant et me protégeant, l'enthousiasme de Mme Doré avait toujours été en augmentant. M. Le Dée le père avait paru le partager ; il me pria à dîner et me recevait avec une grande distinction ; il était approuvé en cela par tous ses parents. Mme de Pompadour enterrée, on me crut anéanti. Mme Doré se refroidit beaucoup ; le chevalier de La Corderie, beau-frère de M. Le Dée, lui conseilla de me fermer la porte. Le conseil fut suivi. Mon congé me fut signifié ; on défendit sévèrement à Mlle Le Dée de me voir, ni d'avoir aucun commerce de lettres avec moi : *nitimur in vetitum*.<sup>a</sup>

Quant à moi, je ne me croyais nullement perdu ; je voyais dans notre science d'économie politique un admirable emploi de mon temps, un beau trésor pour mon pays et pour moi-même.

<sup>a</sup> We strive after what is forbidden. (Ovide, *Amores*, III, iv, 17)

## CHAPITRE XV

*M. Turgot prend de l'amitié pour moi. MM. Trudaine me donnent du travail à sa recommandation, et me traitent avec bienveillance. M. de Fourqueux. J'entre dans le monde. J'y perds du temps. Comment je m'en retire. Conseils que me donne M. Quesnay. Je suis employé à la description de la généralité de Soissons.*

Mon livre sur *l'Exportation et l'importation des grains* est un de mes écrits qui a eu le plus de succès. L'édition fut épuisée en deux mois et l'imprimeur *Simon*, qui m'en avait donné *vingt-cinq louis* et cent cinquante exemplaires, m'a dit y avoir gagné très raisonnablement. Il en est arrivé autant à un si grand nombre de mauvais ouvrages, que cela ne prouverait rien en faveur du mien. Mais ce qui fut bien plus flatteur et plus utile, ce qui a infiniment contribué au bonheur et à l'honneur de ma vie, je dois à ce livre le commencement de l'amitié qu'a daigné m'accorder *M. Turgot*. À peine l'eût-il lu, qu'il vint me demander chez mon père, et qu'il me montra une estime, une confiance, un tendre intérêt, qui, de sa part, étaient plus touchants qu'on ne peut dire.

Les idées de *M. Turgot* n'avaient peut-être pas autant de profondeur que celles de *M. Quesnay*, mais la chaîne en était plus étendue ; il les creusait moins, et les liait davantage. Le docteur cherchait ses principes dans la nature et dans la métaphysique ; il disait : *voilà ce qui doit régir le monde* ; et ne pouvais être compris que par un petit nombre de vigoureux penseurs. Le magistrat embrassait dans les siens la masse entière des connaissances humaines, et l'histoire générale de l'univers ; il faisait voir qu'on n'avait bien raisonné, et que les hommes n'avaient été heureux qu'autant qu'on s'était rapproché des vérités qu'il exposait. On pouvait le suivre pourvu qu'on eût de la logique et du sens. Mais ce qui rendait surtout *M. Turgot* plus aimable, c'est qu'il était plus aimant. Pour plaire à *M. Quesnay*, il fallait avoir l'esprit et le talent *bons à quelque chose*. Pour être chéri de *M. Turgot*, il suffisait d'avoir *le cœur bon, honnête et sensible*. Cependant on ne connaissait pas promptement tout le charme de sa société. Il ne paraissait d'abord que sage, instruit et doux ; il fallait avoir vécu avec lui et dans sa maison pour savoir à quel point il était affectueux et caressant.

Il me mena chez les messieurs *Trudaine* père et fils<sup>a</sup>, occupés alors à rédiger l'édit qui a été rendu en juillet 1764 pour établir la liberté du commerce extérieur des blés, et consolider celle de l'intérieur. Nous y travaillâmes tous quatre séparément et réunis. *M. de l'Averdy* ne voulut pas en adopter le dispositif tel que nous le lui avions proposé. Il y ajouta des restrictions ; et pendant qu'on mettait la dernière main à la loi salutaire dont nous étions les moteurs et les auteurs, je faisais d'avance, dans un mémoire intitulé *l'Anti-restricteur*, la critique des défauts qu'on y introduisait, et l'exposition des dangers qui en résulteraient. Vous trouverez ce mémoire dans mes cartons, et vous verrez qu'il avait prédit tous les événements qui ont

<sup>a</sup> The father, Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), and the son, Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny (1733-1777).



égaré les esprits et fait détruire la liberté dont on avait reconnu les avantages. <sup>a</sup> C'est pour ne l'avoir établie qu'incomplète qu'on n'a pu même la soutenir telle qu'elle était. Cependant quoique gâtée, restreinte et réglementée, elle a augmenté d'environ *trois cents millions* le produit net du territoire, elle a fait défricher une immense quantité de terres jusqu'alors incultes, elle a prévenu les famines qui auraient eu lieu si la liberté du commerce n'eut pas animé la culture, augmenté les récoltes et distribué plus également les produits. Elle a multiplié les subsistances de toute espèce ; elle a donné les moyens de vivre, et, par conséquent, la vie à *deux millions de Français*. Je suis loin d'avoir seul l'honneur de ce service rendu à la patrie ; mais c'est quelque chose que d'avoir marché de leur aveu entre ceux à qui elle en a l'obligation.

Dans cette importante branche de l'administration, on ne peut avoir un trop grand courage et se mettre trop au-dessus de la gloire qu'on mérite et qu'on n'obtient pas, de la reconnaissance dont est digne et de l'ingratitude dont on est sûr. Les préjugés en cette matière datent de la plus haute antiquité. Ils nous viennent des *cités* grecques et romaines, toutes *aristocratiques*, où ceux qu'on appelait *citoyens* vivaient du travail de leurs esclaves et des tributs payés par les peuples vaincus, asservis sous le nom d'alliés. <sup>b</sup> Transmis d'âge en âge, ces préjugés tyranniques règnent encore sur la majorité de la nation. Malgré trente ans d'efforts de la raison, de l'arithmétique et de la philosophie, malgré les principes de la liberté et de l'égalité, les citoyens des municipalités urbaines sont plus disposés que jamais à traiter leurs concitoyens des municipalités rustiques comme des *serfs de la glèbe*, et à disposer arbitrairement de leur travail, de leur temps, de leurs récoltes et de leurs voitures. Le penchant vers cet abus injuste et funeste de la puissance semble même accru dans les villes par l'opinion de la *souveraineté* que les citoyens de chaque municipalité populeuse veulent exercer, comme s'ils représentaient la totalité de la république dont ils ne sont que des parties intégrantes, et à qui seul appartient l'emploi de l'autorité souveraine. Je demandais en 1764 pardon à mes lecteurs d'insister sur des vérités qui paraissaient alors triviales à tous les bons esprits, et qui aujourd'hui sont presque ignorées, même de la plupart des corps administratifs. J'éprouvai cependant pour les avoir dites quelques petits dégoûts dans ma propre famille, qui ne s'était point élevée au premier degré de lumières. Mon oncle *Nicolas* voulait me déshériter parce que j'avais prouvé que la seule bonne police du commerce des grains était dans la concurrence des cultivateurs et des commerçants ; et mon oncle était laboureur. En 1789, j'ai vu, dans l'Assemblée constituante, mon respectable collègue, M. *Hanoteau*, laboureur aussi, homme de

<sup>a</sup> The text has not been found in Du Pont's papers. It is not impossible that the author, writing here for the public and for future generations, intended to boast himself for having anticipated future events.

<sup>b</sup> Ancient Rome was held in low regard by the Physiocrats, even before the time of their coming together. See for example Nicolas Baudeau, *Analyse de l'ouvrage du Pape Benoît XIV sur les béatifications et les canonisations*, 1759, p. 2-4; or Guillaume François Le Trosne, *Discours sur le droit des gens et sur l'état politique de l'Europe*, 1762, p. 39-40. Their ideas are of course also a repudiation and a correction of the old principles and practices.

bien, homme de cœur, homme d'esprit, homme de tête, qui n'était pas plus éclairé.

J'étais affligé de la colère de mon oncle, mais principalement pour lui ; et je m'en consolais par des suffrages d'un plus grand poids. M. *de Montclar* m'écrivit et me fit écrire par M. *Tamissiey*, greffier du parlement de Provence, au nom des commissaires chargés d'examiner le projet de loi sur le commerce des grains ; il m'envoya aussi de leur part des questions relatives au meilleur système d'imposition. Je leur répondis par une lettre fort travaillée où j'avais fondu la meilleure partie de mon mémoire contre les restrictions. Ils n'ont jamais reçu cette lettre, qui a été interceptée à la poste, suivant l'usage alors établi, maintenant proscrit à peine de mort, et toujours suivi par le gouvernement, d'ouvrir les lettres que l'on soupçonne de traiter des affaires publiques et de les supprimer quand elles ne conviennent pas, ou d'en former des pièces pour des comités d'inquisiteurs. Je regrette beaucoup d'avoir perdu la minute de celle-là.

Je fus plus heureux avec le parlement de Dijon. M. *de Malteste* qui en était sous-doyen me demanda mes idées au sujet de la ridicule déclaration du 28 mars 1764 qui défendait d'écrire sur l'administration des finances. Il fit entrer ma réponse presque entière dans les remontrances dont ce parlement accompagna le refus d'enregistrer : remontrances qui ont été imprimées. <sup>a</sup> Cette loi digne de Constantinople a été repoussée ainsi par tous les parlements de province ; et je n'ai trouvé aucun membre du parlement de Paris qui ne se défendît d'avoir eu part à son enregistrement. Tel est le danger de la faculté de désavouer pour soi-même les fautes commises en compagnie ; et c'est ce qui fait que les plus grandes injustices, les plus grandes cruautés, les plus grandes bêtises, les plus grandes bassesses ont toujours été l'ouvrage des compagnies, surtout de celles qui délibéraient en secret.

MM. *Trudaine* me communiquèrent tout le travail déjà fait pour la suppression des droits de traite dans l'intérieur du royaume et la confection du tarif uniforme qui devait être établi à l'extérieur. Ils me firent faire pour la continuation de ce travail un assez grand nombre de mémoires, m'accordèrent beaucoup d'éloges, et y joignirent quelques gratifications sur la caisse du commerce, que je n'avais pas la peine de demander et auxquelles ils songeaient pour moi, ou dont M. *Turgot* leur rappelait le souvenir. MM. *Trudaine* étaient deux hommes d'un très grand mérite : on n'a jamais eu l'esprit plus juste, plus sage, plus mâle, plus nerveux que le père ; on n'a jamais eu des lumières plus grandes, une honnêteté plus parfaite, un travail plus rapide et plus facile que le fils.

Je fis chez eux et chez M. *Quesnay* connaissance avec M. *de Fourqueux*<sup>b</sup>, qui m'a dans la suite honoré d'une grande amitié : homme qui n'avait qu'un seul défaut, l'excès de sa modestie, dans laquelle il enveloppait et cachait à ses propres yeux, un savoir immense, une manière profonde de considérer toutes les questions d'économie politique et de les réduire en calcul,

<sup>a</sup> See below, n°6, II. Remontrances du Parlement de Dijon, p. 248-251.

<sup>b</sup> Bouvard de Fourqueux, Controller-General of Finances from April 10th to May 1st, 1785.

le talent de bien écrire en vers et en prose, et une gaité dont il n'y avait que les amis très particuliers qui fussent confidants. La modestie de M. de Fourqueux était une des choses les plus rares que j'ai vues. M. Turgot, qui ne la comprenait pas plus que moi, imitant un mot déjà connu, disait : *imaginez-vous que M. de Fourqueux est assez bête pour croire que M. Abeille a plus d'esprit qui lui.*

Entre tant d'hommes du premier mérite mon instruction n'aurait fait que de rapides progrès, et je n'aurais eu ni torts, ni chagrins, si je ne m'étais pas ainsi trouvé lié avec les femmes de leur société.

La première qui m'ait attiré des désagréments est Mme de Pailly. Il était difficile de la voir sans en être ébloui ; on ne peut pas être plus belle, ni avoir l'air plus impératrice. Ajoutez à cela l'esprit, les talents, et le caractère de Mme de Maintenon, vous aurez son portrait en trois mots. Je ne sais à quelle occasion je fis pour elle des vers ; je n'avais pas l'intention qu'ils tirassent à conséquence, car j'étais loin de vouloir me rendre coupable envers Mlle Le Dée de la moins infidélité ; mais j'y mis de la galanterie, sans laquelle les femmes n'attachent à la poésie aucun prix. Je n'avais pas encore remarqué à quel point M. de Mirabeau était son ami intime. Dès que je m'en fus aperçu, je me retirai d'elle avec le respect que je devais avoir pour lui. C'est encore un des caractères de son sexe de ne pouvoir supporter les marches rétrogrades. Les femmes veulent bien vous renvoyer si vous leur déplaitez, ou lorsque vous avez cessé de leur plaire ; mais elles ne peuvent pas souffrir que vous leur en épargnez la peine. Prenez-y garde quand vous leur dites un mot obligeant : si elles y ont attaché plus de signification que vous ne l'avez voulu, elles ne seront pas détrompées sans devenir vos ennemies implacables. Mme de Pailly ne m'a jamais pardonné des vers qui n'ont mené à aucune prose. Elle m'a constamment présenté à M. de Mirabeau sous tous les côtés défavorables que je pouvais avoir ; elle a fait répandre sur l'abbé Baudeau, qui se conduisait d'une autre manière que moi, toutes les bontés dont *l'ami des hommes* était capable, et sur moi toutes les rigueurs que comportait son humeur un peu hautaine. Il m'a fallu tripler mes peines pour conserver de la part de mon maître, qui m'était cher, un fonds d'amitié qui m'était due ; et j'ai été pendant vingt ans sévèrement puni par lui d'une conduite dont lui seul devait me savoir gré.

J'avais un tort plus réel, mais seulement celui d'être frivole et de perdre mon temps, et je ne fus blâmé que de cesser tout à coup d'avoir ce tort-là dans la société de Mme de Fourqueux et de Mme Trudaine.

Ce n'était pas par un esprit de dissipation que je m'y étais introduit. C'était par un amour-propre ; parce qu'il ne me plaisait pas de n'avoir que des protecteurs ; que je ne voulais pas leur accorder l'honneur de ce titre, s'ils se refusaient à être en même temps mes amis ; et que j'avais, de plus, calculé avec assez de sens qu'en me bornant à ne voir que le matin les hommes en place dont j'espérais mon avancement, et à ne leur parler que d'affaires, je me classerais moi-même dans un rang trop inférieur dont on ne me laisserait plus sortir ; et que, pour l'avancement même, je risquerais d'être primé par ceux à qui l'on accorderait les honneurs et la liberté de la société familière et auxquels les dames pourraient s'intéresser.

Mme de *Fourqueux* avait inventé une manière très agréable de donner à souper ; on appelait cette espèce de souper, *un café*. La salle à manger et le salon étaient remplis d'une multitude de petites tables. La maîtresse de maison et ses deux filles en grand tablier blanc en faisaient les honneurs. La compagnie était choisie ; elle n'était cependant point invitée. On avait fait une liste de trente-six personnes qui ne venaient pas toujours toutes, mais quand ils leur plaisaient et à l'heure qu'elles jugeaient convenable depuis huit du soir. Elles se promenaient ou s'asseyaient à leur volonté à la table et avec le compagnon qui leur agréait le plus ; elles en changeaient à leur fantaisie. On leur servait sur leur demande, principalement des rafraichissements, des compotes et des fruits, et aussi des aliments plus solides lorsqu'elles le désiraient. Le souper sous cette forme était à la fois brillant, gai, libre et peu dispendieux. Le café se terminait souvent par de petits jeux et quelquefois par des contredanses.

Je désirai d'y être admis, je le fus ; et je passai même de cette compagnie générale dans une société plus intime. Mme de *Fourqueux* et Mme *Trudaine* étaient toutes deux infiniment aimables quoique ne se ressemblant en aucune façon. Mme d'*Inveau*, à qui je n'ai jamais plu, était dans la première fleur de sa jeunesse. On les aurait prises pour les trois sœurs. L'aînée et la mère surtout pardonnaient à mes singularités. Mais on veillait chez elles extrêmement tard ; le besoin de sommeil me retenait ensuite au lit ; la matinée devenait courte. Une partie de la journée se perdait dans d'autres sociétés. Une fois connu dans le monde j'avais voulu jouir aux yeux de mes parents de ma petite gloire naissante en voyant les personnes qu'ils étaient accoutumés à respecter le plus, la famille de *Jaucourt*. J'avais envoyé mes divers ouvrages à Mlle de *Jaucourt* et à Mme de *Jaucourt-Épenilles*, née *Vivens*, toutes deux femmes d'esprit ; elles avaient accueilli mon hommage tant à cause de l'intérêt qu'inspire un jeune homme qui tourne au bien, que pour obliger en moi MM. et Mlle de *Monchanin* qu'elles aimaient. Je leur faisais de fréquentes visites, je mangeais souvent chez l'une ou chez l'autre, ce qui entraînait une partie de l'après-midi.

Ainsi mon temps coulait ; et tandis que M. *Quesnay* avait la bonté de me laisser à Paris à la suite du travail que MM. *Trudaine* et *Turgot* pouvaient me donner, je dînais, je soupais en ville, je consumais les jours et les nuits à de vaines conversations, à des amusements qui au vrai ne m'amusaient point, et ne satisfaisaient que ma vanité ; je ne gardais le loisir, ni de faire assez de choses, ni de les faire assez bien.

Près de six mois se passèrent ainsi<sup>a</sup> et enfin me firent honte. *Comment, me dis-je, tu as mis trois semaines à faire un livre ; ce livre et quelques hommes distingués qui lui ont donné leur approbation, t'ont fait recevoir dans la bonne compagnie, et voilà une demi année durant laquelle tu aurais peine à dire ce que tu as fait de réellement utile, ni à quoi se sont étendus tes progrès. Il faut que cela finisse.* Je pris mes ciseaux, et coupai toute la face de mes cheveux du côté gauche.

<sup>a</sup> Between June and November 1764, approximately. The actual course of events is told with more length by the letters sent to Du Pont by his fiancée, Mlle Le Dé, in which one finds the detail of his writing projects, acquaintances and hopes during that time.

M'étant ainsi arraché à la société des dames, je fis une brochure *Sur la grande et la petite culture*<sup>a</sup> sous cette épigraphe tirée du onzième chant de l'Iliade : *les sillons tracés par des mules, car elles sont préférables aux bœufs pour labourer les champs avec une pesante charrue.*<sup>b</sup>

Mon ouvrage parut très bon à M. *Quesnay*, parce qu'il était à l'appui de la doctrine qu'il avait exposée dans le mot *Fermiers* de l'*Encyclopédie* et dans la *Philosophie rurale*. Cependant ni lui, ni moi n'avions saisi le véritable point de la question. Nous attachions de l'importance au travail des chevaux ou à celui des bœufs, tandis que le véritable caractère des deux cultures consiste dans l'abondance des capitaux et des avances qu'y multiplient les entrepreneurs disposés à prendre des terres à loyer, et les mettent à portée de les exploiter richement ; ou dans l'absence de ces capitaux qui, rendant impossible de trouver des fermiers, réduit les propriétaires à faire eux-mêmes, et à faire pauvrement les avances de l'exploitation, dont ils confient le travail à de malheureux métayers dénués de tout, auxquels il faut tout fournir, et dont on paye le travail inhabile et peu productif par le partage d'une faible récolte. Les fermiers riches préfèrent presque toujours les chevaux, qui coûtent plus cher, travaillent plus vite, et conviennent mieux à un grand atelier. Les pauvres propriétaires ne peuvent s'élever jusqu'aux avances de la culture par les bœufs qui est moins dispendieuse et pour l'ordinaire moins profitable, tant par rapport à l'étendue du terrain qu'en proportion des capitaux qu'on y consacre.<sup>c</sup>

Le labour par les bœufs ou par les chevaux est donc en général une indication assez fidèle de la grande et de la petite culture, mais n'est pas ce qui la constitue. On peut trouver, surtout dans le pays de montagne, quelques grandes cultures exécutées par les bœufs ; et dans les plaines des pays fort pauvres, il y a de misérables cultures où l'on emploie des chevaux. Voilà le vrai, auquel je ne suis revenu qu'après une longue controverse, et qui n'a jamais été bien expliqué que dans la suite par M. *Turgot*.<sup>d</sup>

Quant à moi, il suffit presque à mon bonheur et je me persuade trop aisément qu'il suffit à ma gloire, que je me mette à travailler avec ardeur. L'ouvrage que je viens de faire me paraît toujours excellent ; ce n'est qu'au bout de quelques mois que j'en découvre les défauts. Aussitôt que je les vois, je les corrige ; et la correction finie, le livre est encore parfait jusqu'à une troisième édition, ou jusqu'à ce que l'ayant oublié et le revoyant de sang-froid, ma raison tardive, mais alors sévère, le mette à sa juste valeur.

Ma félicité n'était pas réduite à ces illusions de l'amour-propre. Les prohibitions lancées par M. *Le Dée* n'avaient nullement détaché de moi son aimable fille. J'avais touché le cœur de sa vieille gouvernante qui, un peu prêchée par mon amie, encouragée par tout le bien qu'elle avait si longtemps entendu dire de moi dans la maison et peut-être aussi par les grandes

<sup>a</sup> Lettre sur la différence qui se trouve entre la grande et la petite culture, adressée à l'auteur de la *Gazette du Commerce*, 1764, p. 264-289.

<sup>b</sup> See the complete epigraph p. 284-285.

<sup>c</sup> The agronomists had also objected to this notion.

<sup>d</sup> See the letter from Turgot to Du Pont, from May 10th, 1765, in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. Institut Coppet, t. II, p. 388-390.

espérances que nous fondions sur ma fortune prochaine, croyait faire et par l'évènement faisait une bonne action en nous servant.

J'avais gagné son jardinier<sup>a</sup>, le plus honnête ivrogne qu'il y eut au monde, qui portait mes lettres et me rapportait les réponses.

J'avais trouvé une vieille mère *Saulnier*, garde de femmes en couche, diseuse de bonne aventure, propre à tous métiers, qui voyait le jardinier, la gouvernante et aussi la belle demoiselle.

J'étais même parvenu à intéresser une grande tante de M. *Le Dée* nommée Mme *Benevaut*, sourde, mais bonne, spirituelle, un peu romanesque, qui compatissait aux peines de l'amour honnête, et qui s'était mise à m'aimer au point de me prêter l'argent avec lequel je payais les trois autres.

J'échangeais des bouquets. Je recevais des nœuds d'épée et des manchettes brodées par la main des fées ou par celles de l'amour. J'obtenais même de temps en temps des rendez-vous chez la bonne tante, chez le jardinier, chez la mère *Saulnier*, jusque chez M. *Le Dée* dans sa salle à manger ou dans son jardin, une heure après qu'il était couché. La lumière placée d'une certaine façon me disait s'il y avait possibilité de me recevoir ; quelques pois secs lancés de l'autre côté de la rue dans les vitres avertissaient que j'étais arrivé, et l'on venait m'ouvrir la porte. On m'avait très bien pardonné de n'être coiffé que d'une oreille, quand on avait su que c'était pour travailler mieux et pour ne pas voir d'autres dames.

Ce genre de vie qui avait beaucoup de douceur me donnait pour toute espèce de travail une grande facilité ; car l'influence de mon cœur sur mon esprit est telle que l'échelle de mon talent a toujours été en raison de ce que les gens que j'ai aimés m'ont loué, caressé, rendu heureux. Ô si les femmes savaient ce qu'elles peuvent faire de nous, quand nous avons de l'étoffe !

La plupart de celles que j'ai connues et qui ont influé sur moi, étant singulièrement bonnes, vraies et naïves, elles ont extrêmement prolongé chez moi, et même dans l'emploi de ce que j'avais d'esprit, une simplicité d'enfant à laquelle je ne puis songer aujourd'hui sans rire à mes propres dépens, quoi qu'elle ne soit pas entièrement passée. Je vais vous en donner un exemple et j'en ai plusieurs d'égale force.

*Du Belloy* fit représenter le *Siège de Calais* dans l'hiver de 1764 à 1765 et je le vis plusieurs fois avec l'enthousiasme que les idées d'honneur et de patrie ne pouvaient manquer d'exciter dans le cœur que vous me connaissez.

On imprime la pièce ; je la lis ; je la trouve, telle qu'elle est, pitoyablement écrite, en vers demi-barbares. J'imagine faire grand plaisir à l'auteur de corriger ses vers ; pendant la clôture du théâtre, j'en refais *cinq cent quatre-vingts* et je les lui envoie avec une belle lettre pour qu'il en profite en rendant à la rentrée sa versification digne des sentiments qu'elle exprimait. Je m'attendais de la meilleure foi du monde à de grands remerciements. *Du Belloy*

<sup>a</sup> A man named Berget. Du Pont's letters were placed within envelopes where it was written à l'adresse de M. Berget au coin de la rue de Babylone, rue du Bac, chez le marchand de vin. The drunkenness of this man is discussed in the letters p. 420-421.

ne me répond point ; et j'apprends ensuite avec beaucoup de surprise que je l'ai mortellement offensé, et qu'il ne me pardonnera jamais.

Je conte le fait à M. *Quesnay* ; et ce n'est point de n'avoir connu ni le cœur humain en général, ni le *genus irritabile vatum*<sup>a</sup> en particulier qu'il me fait reproche ; c'est de prodiguer moi-même à faire des vers un temps et un talent que je dois à l'utilité publique. Je ne lui avais encore jamais dit que je fusse poète ; il l'apprit avec une grande colère. Mon père n'avait pas pour la poésie une antipathie plus grande que celle du docteur. Il n'estimait que quelques traits de *Corneille* et encore uniquement à cause de la pensée. *Toute la beauté d'un écrit, disait-il, est dans la pensée comme celle d'une femme est dans ses attraits. Imbéciles que vous êtes, qui croyez l'embellir avec des pompons ! elle ne peut pas être trop nue.* Le même principe lui faisait mépriser l'éloquence de *Cicéron* qu'il trouvait trop dépendante des mots. Pour montrer que la véritable éloquence est dans les choses, il citait ce passage de *Démosthène* : *Vous craignez, Athéniens, la dépense de la guerre. Eh bien ! Philippe viendra ; il brûlera vos maisons, il massacrera vos jeunes gens, il emmènera vos femmes, vos enfants, et vous-mêmes en esclavage ; et vous verrez le fruit de votre économie.*<sup>b</sup> « Exprimez, ajoutait-il, cette pensée comme il vous plaira, tâchez de l'affaiblir par un mauvais style. Le plus stupide des traducteurs, le plus plat des écrivains ne pourront pas empêcher qu'elle soit un modèle d'éloquence. »

Mon vieux maître me querella si vivement, si fréquemment d'avoir fait des vers qu'il a presque étouffé chez moi la disposition que j'avais à les laisser couler avec facilité. J'ai passé quatre ans sans oser lire de poètes, bien loin de marcher sur leurs traces ; et ce n'est qu'après avoir vécu avec M. *Turgot* à Limoges et avoir applaudi à ses vers énergiques, abondants, et plein de douceur, que je me suis permis de retourner quelquefois à mon penchant naturel.

Dans le vrai, la sévérité de M. *Quesnay* était exagérée. Les pensées sont certainement la base de tout bon écrit, comme l'invention et le dessin le sont de tout bon tableau ; mais les pensées gagnent beaucoup à être rendues avec force, avec élégance, avec harmonie, ainsi que le tableau tient une grande partie de son mérite du degré d'expression, et de la richesse, de la vérité du coloris. Supposez un simple trait de la main même de *Raphaël*, vous aurez la pensée, l'invention, le dessin fondamental, et vous n'aurez point de tableau. Les beaux vers et la prose excellente, non moins difficile qu'eux, ont donc l'avantage d'exprimer mieux les belles pensées, de les imprimer plus fortement dans la mémoire, de les transmettre plus sûrement à la postérité, de les rendre ainsi plus utiles, en les rendant plus connues et plus durables.

M. *Quesnay* m'a dégoûté plus efficacement d'un autre emploi de mon temps qui en absorbait une grande partie. J'aimais à écrire des lettres et je m'abandonnais en les écrivant à toutes les vues philosophiques qui se présentaient. Mes lettres devenaient longues, quelquefois riches, elles renfermaient des aperçus, des dissertations, des développements dont quelques-

<sup>a</sup> The irritable race of poets (Horace, *Epistles*, 2, 2, 102.).

<sup>b</sup> Harangue sur le traité d'Alexandre.

uns me paraissaient devoir être soumis à mon maître, ne fût-ce que pour savoir si ma verve ne m'égarait pas. Il blâma beaucoup cette prodigalité de travail : *Je ne sais pas à quoi vous pensez, disait-il, de perdre ainsi votre esprit et vos lumières en lettres privées. Si vous saviez ce qu'en font ceux qui les reçoivent, vous ne voudriez jamais les leur adresser. Il ne faut rien écrire que pour le public, et rien qui ne doive durer deux mille ans.*

Pour accommoder les maximes de mon maître avec le plaisir que la causerie des lettres me donne, je ne me suis depuis ce temps-là réservé qu'une ou deux personnes, outre votre mère, à qui j'écrivisse régulièrement avec liberté, avec étendue. Tant que M. *Turgot* a vécu, c'était lui, et il a reçu au moins dix-huit cents lettres de moi auxquelles il en a répondu environ mille. Il avait conservé la plupart des miennes qui m'ont été rendues. J'ai toutes les siennes ; elles sont très curieuses. Lorsque je l'ai perdu, M. et Mme *Lavoisier* ont hérité de cet abandon de mon cœur, et s'ils ne les ont pas brûlées, ils doivent bien avoir aussi une couple de milliers de lettres<sup>a</sup>. Si je ne puis achever ces mémoires, vous trouverez particulièrement depuis l'année 1768 de quoi les compléter ou à très peu de chose près dans ma correspondance avec M. *Turgot* et avec M. *Lavoisier*. Mme *Poivre*<sup>b</sup> avait aussi un assez grand nombre de lettres de moi ; je crois qu'elle ne les a point gardées. Je n'ai écrit à personne autre que dans l'indispensable nécessité.

Je travaillais ainsi en philosophe, en citoyen, en homme libre, en amateur des sciences morales et politiques ; j'avais même reçu quelques gratifications sur les fonds destinés à l'encouragement du commerce pour lequel j'avais travaillé, mais je n'avais aucune fonction décidée, je n'étais pas au nombre des employés du gouvernement. Je le devins.

M. *Méliand* avait une extrême envie d'être *conseiller d'État*, et de garder en même temps l'administration de la généralité de Soissons. Il jugea que le meilleur moyen d'atteindre promptement et sûrement l'un et l'autre but serait un travail remarquable, tel qu'une description économique de cette province qui pût faire connaître les avances de la culture de chaque élection, de chaque subdélégation, de chaque communauté, leur produit total et leur produit net, et fournir ainsi le moyen d'asseoir la répartition de l'impôt sur des bases solides et lumineuses. Cette entreprise lui parut avec raison la plus conforme à son devoir, la plus utile dans tous les cas, la plus propre à justifier la faveur qu'il voulait obtenir.

Il me demanda un plan pour le travail, se fit ordonner de le suivre et me chargea de l'exécuter. Je ne refusais, ni ne marchandais avec lui. Il me donna dix-huit cents francs d'appointements. Il n'y avait aucune proportion entre la grandeur de l'opération, les frais qu'elle exigeait et la modicité de ce traitement. La bêtise et la mesquinerie du contrôleur général *L'Averdy* s'étaient refusées à l'autoriser à une plus grande dépense pour des recherches si importantes, auxquelles le stupide ministre ne se prêtait que par complaisance et qu'il regardait comme de simple curiosité. M. *Méliand* m'a

<sup>a</sup> None of these letters remain today.

<sup>b</sup> Françoise Robin (1748-1830), who had married the scientist and traveller Pierre Poivre, before meeting Du Pont.



donné de sa bourse à prendre chez son homme d'affaires l'argent que j'ai extrêmement ménagé, pour les voyages que la nature de la chose rendait indispensables.

Je n'ai jamais considéré dans les travaux qu'on m'a confié que deux choses : leur utilité présente pour l'État et pour mes concitoyens ; leur utilité future pour ma réputation et ma fortune si je les exécutais avec célérité, d'une manière brillante et distinguée. Les honoraires de l'année, tels qu'on a voulu me les donner, ne me paraissaient pas mériter réflexion. C'étaient les grandes places à venir que j'envisageais et que je voulais mériter et m'assurer par des soins, des efforts, une perfection de travail au-dessus de toute concurrence.

Me croyant certain que mon opiniâtre et indomptable volonté me fournirait les moyens toujours renaissants d'une application perpétuellement soutenue, et comptant sur mon activité laborieuse, mes espérances paraissaient sur mon visage et peut-être trop dans mes discours. Ma joie ambitieuse, et vaine pour une place peu durable de sa nature, et si mal payée, me valut de la part de Mlle *de Jaucourt* une assez bonne plaisanterie, où se marquait le sel un peu caustique de son esprit, et le penchant qu'avaient les gens de qualité à rabattre, sans sortir de la politesse d'une obligeante familiarité, l'amour-propre de ceux qu'ils croyaient inférieurs : « *Enfin, Gil Blas* », me dit-elle, « *te voilà donc au Roi.* » Je joignais en effet aux brillantes espérances de *Gil Blas* entrant chez le *duc de Lerme* la pauvreté réelle dont il n'était point sorti.<sup>a</sup>

Avec mes dix-huit cent francs d'appointements, je pris cinq secrétaires. Il est vrai qu'ils étaient comme moi de forts pauvres diables dont plusieurs avaient de l'esprit. Je donnais au premier *cinq cents francs*, au second *quatre*, au troisième *cent écus*, aux deux derniers *rien*. Ils travaillaient tous à peu près en surnuméraires pour se former et mériter de suivre ma destinée. Très persuadé moi-même avec ma modestie ordinaire, que je serais un jour ou contrôleur général ou au moins intendant des finances, je le leur avais persuadé aussi, et j'assurais le traitement à venir de tous mes commis sur le produit net de ma gloire. Ces honnêtes jeunes gens croyaient leur fortune faite ; quelques-uns d'entre eux y sont parvenus. Moi avec mes *six cents francs* qui me restaient, quelques petites dettes que je faisais, les grands personnages qui m'aimaient et ma facilité à me bercer de chimères, j'étais parfaitement heureux.

<sup>a</sup> A reference to *l'Histoire de Gil Blas de Santillane*, by Alain-René Lesage (volume 3, book 8, chapter 2).

## IRREGULAR STANZAS SENT TO CHOISEUL

*Stances irrégulières au sujet de l'ordonnance qui établit  
trente-deux régiments de recrues pour tenir lieu de milices*<sup>a</sup>

[Hagley, W2-4571.]

Dans ce jour au Dieu du Permesse<sup>b</sup>  
Je n'adresserai point mes vœux,  
Je vais chanter Choiseul et ses travaux heureux,  
C'est au patriotisme à guider mon ivresse.  
Toi par qui les Romains domptèrent l'univers,  
Divin amour de la patrie,  
Viens, porte tous tes feux dans mon âme attendrie,  
Montre-moi l'art des vers.

Dans la campagne gémissante,  
Un fils, de ses parents le soutien et l'espoir,  
À son père arraché par la loi du devoir  
Quittait en sanglotant sa mère et son amante,  
Le sol abandonné manquait d'agriculteurs,  
L'innocente bergère en proie à sa tristesse,  
Pleurait de son amour la force et la jeunesse  
Comme autant de malheurs.

Consolez-vous famille désolée,  
Par Choiseul informé de vos chagrins cruels  
Louis fixe sur vous ses regards paternels,  
Votre félicité ne sera plus troublée.  
Tel de Phoebus<sup>c</sup> découvrant les rayons  
Le zéphyr bienfaisant dissipe les orages,  
Et formant l'arc-en-ciel du débris des nuages,  
Rend la chaleur à nos sillons.

Insensés, dont l'esprit inventa la milice,  
Que vous connaissez mal les Français et leur cœur !  
Adorant leur monarque, et chérissant l'honneur,

<sup>a</sup> The ordonnance is from February 1st 1763. (*Ordonnance du roi, pour régler l'établissement des recrues des troupes françaises, le prix des engagements, la forme desdits engagements, et celle des congés.*). On this see before, p. 94.

<sup>b</sup> Apollo.

<sup>c</sup> Latin name of Apollo.

Ils voleront pour son service ;  
 Mais leur hommage est libre, et veut l'être au grand jour,  
 La contrainte en secret offense une âme altière,  
 Elle ôte le mérite à son ardeur guerrière  
 Et la nôtre s'anime au feu de notre amour.

Accourez citoyens, pleins d'un transport fidèle  
 Au plus aimé des rois élevant un autel,  
 Et qu'un monument immortel  
 Dans les siècles futurs consacre notre zèle.  
 Nous ne chargeons point par de vains ornements,  
 De notre attachement cette preuve chérie,  
 Mais le cri de nos cœurs, le vœu de la patrie  
 Sans cesse y tiendra lieu d'encens.

Au pied de cet autel, sur un gradin antique,  
 On verra de Choiseul le buste révééré,  
 Fixant les yeux sur son Maître adoré,  
 Et sur l'utilité publique.  
 C'est ainsi qu'autrefois au règne du grand Henri,  
 On vit pour le bonheur et l'honneur de la France,  
 Briller l'humanité, les vertus, la prudence  
 Sous les traits de Sully.

Les peuples prosternés par la reconnaissance,  
 Viendront de toutes parts exprimer leur amour.  
 Ô mon Roi, l'éclat de ta Cour  
 Ne vaut pas leur hommage, enfants de l'innocence !  
 Jette à l'entour de toi tes regards bienfaisants,  
 Vois ces jeunes beautés dans leur simple parure  
 Entremêler les fleurs aux épis jaunissants,  
 Vois ces bergers heureux sur l'épaisse verdure  
 Guider leurs agneaux bondissants,  
 Tous ces mortels sont tes enfants,  
 Tous pénétrés pour toi de l'ardeur la plus pure,  
 Aux dépens de leurs jours allongeraient tes ans.

Et toi dont le travail, actif, infatigable,  
 Fais le bonheur d'un peuple aimable,  
 Toi qui sers de Louis les utiles projets,  
 Toi qui sais captiver le cœur de ses sujets,  
 Ministre fortuné digne appui d'un tel maître,  
 Toi dont l'exemple fait connaître  
 Qu'on peut être grand sans fierté,  
 Daigne écouter ces vers que le zèle a dicté ;  
 C'est la vérité qui m'inspire,  
 L'amour de mon pays échauffe mon délire,

Il impose des lois à mon être étonné,  
Je méconnais mon impuissance,  
Je ne vois plus en moi que l'écho de la France,  
Et je crois être pardonné.

L'auteur a d'autant plus de raisons de demander de l'indulgence, que livré par goût à des études sérieuses, il n'est point accoutumé à écrire en vers et n'en veut pas prendre l'habitude. Ces stances sont le premier effet de l'enthousiasme que doit naturellement inspirer une ordonnance qui fait l'honneur de l'humanité dont elle est le fruit. Quelque peu de talent que l'on ait, lorsque l'âme est vivement affectée, la poésie devient malgré vous l'organe du sentiment.

THE DEBATE AROUND ROUSSEL DE LA TOUR'S  
*RICHESSSE DE L'ÉTAT*

## I.

*La Richesse de l'État, par Roussel de la Tour*<sup>a</sup>

Chacun doit au bien public de tribut de ses réflexions. D'autres ont fait des volumes sur l'économie des finances, sur la population, sur le commerce.<sup>b</sup> On y trouve des observations judicieuses, des critiques justes, des principes excellents, une théorie admirable. Mais veut-on réduire en pratique ces différents systèmes ? Les opérations de détail qu'ils indiquent sont immenses ; elles exigeraient un travail long, un concours de volontés, une constance parfaite, une uniformité invariable dans les vues de ceux qui sont chargés de l'administration, une fidélité inviolable dans l'exécution ; en un mot, une réforme préalable de l'humanité, et un remède aux vicissitudes. Lorsqu'on a pesé et combiné tous ces systèmes, et que l'on a reconnu qu'un siècle suffirait à peine pour les exécuter dans toute leur étendue, on s'aperçoit qu'ils ne peuvent remédier à un mal pressant ; et l'on est tenté de regarder le mal comme désespéré et sans remède. C'est aller trop loin : mais au moins faut-il chercher le remède ailleurs que dans des économies de détail.

C'est ce qu'on va essayer de faire. On entreprend de prouver qu'il est un remède prompt et efficace ; qu'il est possible de subvenir aux besoins de l'État, de satisfaire à ses engagements, de pourvoir au présent, au passé, à l'avenir, par une opération simple, dont l'effet serait en même temps et d'enrichir le Roi et de soulager les peuples. Cette annonce a-t-elle quelque réalité ? C'est ce que chacun pourra connaître par l'exposé que l'on va faire du plan et des moyens de l'exécuter.

On suppose deux millions de personnes dans le royaume, taillables ou non taillables, qu'il est question d'imposer à proportion de leur aisance. On les distribue en vingt classes de cent mille chacune, que l'on taxe par progression, en augmentant depuis un écu, qui serait l'imposition de la classe la plus indigente, jusqu'à sept cent trente livres, pour la classe la plus forte, composée des plus opulents. Le total de cette imposition produirait au Roi 698 366 666 livres, somme immense, qui serait substituée à tous autres impôts et droits dont les peuples sont chargés. Le Roi néanmoins conserverait encore par-delà un droit à la frontière du royaume sur toute espèce de marchandises qui passent à l'étranger, ou qui en viennent. Il aurait encore les fermes des postes, des domaines réels, droits de franc-fief et amortissements, la ferme du tabac et du domaine d'occident, les revenus casuels, la

<sup>a</sup> On the context, see before p. 98.

<sup>b</sup> The marquis de Mirabeau had been already quite popular, and political economy, as a new genre in political philosophy, had gained tremendous traction. As early as March 1755, Melchior Grimm noted that "for 18 months now, nothing has been more common than books dealing with commerce". (*Correspondance littéraire*, année 1755, 2006, p. 67.)

monnaie, les décimes et abonnements du clergé ; et tous ces objets qui produisent au Roi quarante-deux millions, ajoutés au montant de l'unique impôt dont il vient d'être parlé, lui composeraient un revenu total de plus de sept cent quarante millions. On en voit la preuve numérique dans le tableau ci-joint.

TABLEAU DE RÉPARTITION  
DE DEUX MILLIONS DE PERSONNES.

	PAR JOUR.			PAR AN.			NOMBRE de personnes. <i>Cent mil.</i>	TOTAL de chaque classe par an.			
	<i>liv.</i>	<i>sol.</i>	<i>den.</i>	<i>liv.</i>	<i>sol.</i>	<i>den.</i>		millions	mil.	liv.	
Première, taxée pour chaque personne à			2	3,	0,	10					
2 <sup>c</sup>	0,		3	4,	11,	3	<i>Idem.</i>	456,		250	
3 <sup>c</sup>	0,		6	9,	2,	6	<i>Idem.</i>	902,		500	
4 <sup>c</sup>	0,		9	13,	13,	9	<i>Idem.</i>	1,	368,	750	
5 <sup>c</sup>	0,	1,	0	18,	5,	0	<i>Idem.</i>	1,	825,	000	
6 <sup>c</sup>	0,	2,	0	36,	10,	0	<i>Idem.</i>	3,	650,	000	
7 <sup>c</sup>	0,	3,	0	54,	15,	0	<i>Idem.</i>	5,	475,	000	
8 <sup>c</sup>	0,	4,	0	73,	0,	0	<i>Idem.</i>	7,	300,	000	
9 <sup>c</sup>	0,	8,	0	146,	0,	0	<i>Idem.</i>	14,	600,	000	
10 <sup>c</sup>	0,	14,	0	255,	10,	0	<i>Idem.</i>	25,	550,	000	
11 <sup>c</sup>	1,	5,	0	459,	5,	0	<i>Idem.</i>	45,	525,	000	
12 <sup>c</sup>	1,	12,	0	584,	0,	0	<i>Idem.</i>	58,	400,	000	
13 <sup>c</sup>	1,	13,	0	602,	5,	0	<i>Idem.</i>	60,	225,	000	
14 <sup>c</sup>	1,	14,	0	620,	20,	0	<i>Idem.</i>	62,	500,	000	
15 <sup>c</sup>	1,	15,	0	638,	15,	0	<i>Idem.</i>	63,	875,	000	
16 <sup>c</sup>	1,	16,	0	667,	0,	9	<i>Idem.</i>	65,	709,	000	
17 <sup>c</sup>	1,	17,	0	675,	5	0	<i>Idem.</i>	67,	525,	000	
18 <sup>c</sup>	1,	18,	0	693,	10,	0	<i>Idem.</i>	69,	350	000	
19 <sup>c</sup>	1,	19,	0	711,	15,	0	<i>Idem.</i>	71,	175,	000	
20 <sup>c</sup>	2	0,	0	730,	0,	0	<i>Idem.</i>	73,	000,	000	
								millions	mil.	liv.	
								Deux millions de personnes par an	698,	366,	666
								Fermes et droits conservés	42,	000,	000
								TOTAL	740,	000,	000

S'il n'est point d'obstacles insurmontables qui s'opposent à une semblable opération, quelle ressource immense l'État ne trouverait-il pas dans une augmentation de revenu qui se renouvelle sans cesse, et qui surpasse les trésors réunis de tous les potentats de l'Europe ? Quelle facilité pour acquitter, même pour amortir les dettes de l'État, sans rien retrancher de la magnificence royale ! Quelle satisfaction de penser que la guerre même la plus

opiniâtre, ne peut tout au plus que prolonger de quelques années l'ouvrage de l'extinction totale de ces dettes ! D'un autre côté, quel soulagement pour les peuples de n'avoir plus qu'un seul tribut à payer, d'être délivré de cette multitude d'impôts sur les personnes, sur les fonds, sur les consommations ; taille, taillon, usensile, capitation, dixième, vingtième, deux sols pour livre, quatre sols pour livre, gabelles, droits d'aides, droits de gros, trop bû, congés, entrées, péages, ponts et chaussées, droits réputés domaniaux, contrôle, insinuations, centième denier, octrois même patrimoniaux des villes, qui pourraient être également supprimés, sauf à les remplacer aux villes par délégation sur le nouvel impôt ! Mais inutilement s'arrêterait-on à déduire tous les avantages d'une semblable opération, si elle était par elle-même impossible. Il faut donc avant toutes choses examiner :

- 1°. Si l'opération en général est possible.
- 2°. Si l'inégalité apparente de ce genre d'impôt doit le faire rejeter.
- 3°. Si l'intérêt de quelques personnes y met un obstacle insurmontable.
- 4°. En quelle forme et de quelle manière cette opération peut être exécutée.

*Si l'opération en général est possible ?*

I. En premier lieu, l'opération serait-elle impossible, soit à raison du nombre des personnes, soit à raison des sommes auxquelles il est question de les imposer ?

Quant au nombre des personnes, on en suppose deux millions. Sur la fin du dernier siècle, le dénombrement fait de l'ordre du Roi par tous les intendants de province, montait, pour la totalité du royaume, à vingt millions de personnes. Quelque grande qu'ait été depuis la dépopulation<sup>a</sup>, et quand on la supposerait de quatre millions, il resterait encore seize millions d'habitants. Sur seize millions court-on risque d'en supposer deux millions de contribuables ? Cette supposition peut d'autant moins être critiquée, que l'on sait que les seuls rôles des taillables contiennent plus de six millions de personnes.

Il ne serait pas plus raisonnable de critiquer, comme excessive, la proportion que l'on met à chaque cote d'imposition. Lorsqu'après avoir retranché quatorze millions de personnes, les premiers que l'on impose ensuite sont taxés à un écu par an, quelle comparaison de cette seule unique charge, avec celles que supportent dans l'état présent les plus indigents ? Les rôles des villages d'autour de Paris, font foi qu'un simple journalier, qui n'a ni feu ni lieu, ni terre ni vigne, en un mot, qui n'a que ses bras, paie douze livres par an, indépendamment de ce qu'il lui en coûte d'ailleurs en droits sur le peu qu'il consomme. Ce serait donc une diminution des trois quarts en faveur des indigents. La dernière et la plus forte des vingt classes n'est que de 730 livres, et cette proportion est certainement beaucoup au-dessous des facultés des plus opulents. Mais est-il cent mille personnes dans le royaume à pouvoir désigner pour payer chacune 730 liv. ? Si l'on entend les

<sup>a</sup> The idea that the population of France was diminishing was a view shared by a large number of economists, philosophers and statesmen of that time.

désigner par un état ou dignité éminente, on aurait peine en effet à trouver dans le royaume cent mille personnes que l'éminence de leur dignité destine à l'honneur de payer la plus forte somme, parce que les premières dignités ne sont pas multipliées à tel excès. Mais, si l'on cherche dans le royaume 100 000 personnes, abstraction faite de toute qualité, dont l'aisance peut suffire à 730 liv. par an, il ne sera certainement pas difficile de trouver beaucoup au-delà de ce nombre. La ville de Paris, que l'on répute ordinairement contenir en nombre et en richesses le vingtième du royaume, devrait donc, dans les cent mille personnes, en fournir pour son vingtième cinq mille seulement. Le seul quartier de Saint-Roch y suffirait, et au-delà. Il n'est guère de marchand de la rue Saint-Honoré qui, dans l'état présent, ne paie tous les ans plus de 730 livres pour entrées et droits de leurs marchandises, indépendamment des autres impositions de capitation, industrie, dixième, vingtième, etc. Le moindre marchand de vin<sup>1</sup> est obligé tous les ans d'avancer en droits vingt mille livres pour son approvisionnement ; croit-on qu'il ne s'estimerait pas heureux de payer seulement chaque année 730 livres pour obtenir la liberté entière de son commerce ? Combien en trouverait-on encore dans tous les autres quartiers de la capitale, et dans la bourgeoisie, sans parler de plus de douze mille personnes qui roulent équipage ? Dès lors que l'imposition se réglerait, non à raison des dignités ou charges seulement, mais à raison de l'aisance et de l'avantage que chacun peut trouver à être affranchi de tous les autres impôts, est-il possible que l'on doute de trouver dans toutes les capitales, dans toutes les villes de commerce du royaume, de quoi compléter les cent mille personnes destinées à composer la classe de 730 livres ? Mais quand, par impossible, il y aurait quelque chose à diminuer sur le nombre des dernières classes, n'y aurait-il point, dans les étages inférieurs, à augmenter le nombre suffisamment pour faire la compensation ? N'y a-t-il point à reprendre sur ces quatorze millions de personnes que l'on a laissées à l'écart, et qui, dans notre supposition, ne sont point taxées ? Enfin, que l'on dise combien il s'en manquera en somme, il y a certainement de quoi réduire sur un revenu total de sept cent quarante millions : cette réduction ne pourrait jamais être considérable ; et quelle qu'on la suppose, elle ne serait jamais telle que le Roi ne trouvât encore une augmentation immense de revenu.

*Si l'inégalité apparente de ce genre d'impôt doit le faire rejeter ?*

II. On objecte que ce nouvel impôt participerait au vice de la capitation, que quelques-uns regardent comme la plus injuste de toutes les impositions par son inégalité. Mais est-il bien vrai que cette inégalité soit particulière à la capitation ? Et ne se trouve-t-elle pas de même dans les autres impositions ? Celles qui se règlent par la considération des fonds que l'on possède, ne laissent-elles pas une inégalité encore plus révoltante entre l'indigent, qui paie, à raison d'un modique héritage qu'il possède, et le riche, qui ne paie

<sup>1</sup> Un marchand de vin a bien de la peine à se tirer d'affaire, s'il ne débite par an que 400 muids\* de vin, pour chacun desquels il paie 50 liv. 1 s. 3 den. de droits. C'est donc 20 000 liv. qu'il paie pour les 400. Ce même marchand de vin est encore taxé de règle à 300 liv. sur le rôle de la capitation.

\* Around 1 300 liters or 340 gallons.



rien sur les biens immenses que renferme son portefeuille ? N'en est-il pas de même des droits qui se paient sur ses consommations ? Ce que le riche prend sur son superflu pour acquitter les droits d'une pièce de vin, le pauvre le prend sur son nécessaire ; et peut-on dire qu'il y ait entre eux une véritable égalité de proportion ? La capitation, telle qu'elle se perçoit aujourd'hui, est un impôt essentiellement inégal, parce qu'il se règle sur les états et dignités qui n'indiquent pas nécessairement l'égalité de fortune ; on remédie à cette inégalité dans le plan du nouvel impôt, puisque la cotisation doit s'en faire, non à raison de la dignité, mais à raison de l'aisance du contribuable. La capitation est essentiellement arbitraire, parce que les rôles en sont faits d'office par un Intendant, qui ne peut jamais connaître les facultés de ceux qu'il impose : au contraire, ainsi qu'on le verra ci-après, les rôles du nouvel impôt seraient taxés par les contribuables eux-mêmes, suivant la connaissance qu'ils auraient de leur faculté. Voilà donc l'inégalité et l'arbitraire sauvés autant qu'ils peuvent l'être ; et ce qui resterait encore d'inégalité inévitable, ne peut plus être un sujet de se plaindre ou de résister à l'opération. Un journalier, qui paie aujourd'hui par an douze livres de taille, et qui serait modéré à un écu, indépendamment de ce qu'il paierait de moins sur le prix des denrées et ustensiles à son usage, content dans ce premier moment du soulagement qu'il éprouverait, n'imaginerait certainement pas de refuser cet avantage, sous prétexte qu'un autre, un peu plus aisé que lui, ne paierait aussi qu'un écu. Celui qui paie aujourd'hui trois vingtièmes, une double ou triple capitation, et des droits sur toutes les consommations, indépendamment de plusieurs mille livres de taille de son fermier, qui diminuent d'autant le revenu de son fonds, serait-il tenté de critiquer une opération, qui lui impose pour toute chose 730 liv. et à son fermier une somme modique, par la seule raison qu'un autre, qui est trois fois plus riche que lui, ne paierait de même que 730 livres ; enfin, le remède le plus certain à une inégalité qui se trouve partout, est de rendre l'impôt si léger, qu'il ne soit pas au-dessus des facultés du plus indigent ; et il est évident qu'ici ce remède, joint aux autres dont on vient de parler, rendra toute inégalité insensible.

*Si l'intérêt de quelques personnes y met un obstacle insurmontable ?*

III. On objecte encore l'inconvénient de supprimer tout à coup une multitude de gens de finance, que la suppression des impôts rendrait inutiles. Il s'agit d'apprécier le plus ou le moins de cette objection.

Il faut observer d'abord que cet arrangement ne touche à aucune des charges des finances. Les trésoriers, les receveurs généraux, les receveurs des tailles, loin d'y perdre, y gagnerait considérablement puisque leur maniement augmenterait à proportion de l'augmentation des revenus du Roi, qui passeraient tous par leurs mains. À l'égard des fermes générales, une grande partie des droits qu'elles régissent étant supprimées, beaucoup d'employés deviendraient inutiles. Cet arrangement ne devant avoir lieu que dans un terme, il conviendrait de l'annoncer d'avance, pour donner le temps à tous ces inutiles de se pourvoir d'autres occupations. Il en est qu'il pourrait être nécessaire d'aider, en leur continuant partie de leurs appoin-

tements pendant quelque temps ; et ce secours, que l'humanité accorderait à un nombre de bas employés, qui ne vivent que de maltote, même l'indemnité, s'il y avait lieu en général de l'accorder aux fermes, ne serait pas à charge au Roi, vu l'augmentation immense de revenu annuel qu'il acquerrait. Au surplus, on a l'exemple de la suppression que l'Impératrice a faite dans ses États, après sa guerre de Bohême, de trente mille employés ; et de ce qui s'est fait en France, il n'y a pas longtemps. M. de Séchelles<sup>a</sup> ne s'est point fait un embarras de supprimer deux cent cinquante sous-fermiers, et les suppôts de sous-fermes, pour procurer au Roi une centaine de millions une fois payés. Y aurait-il plus de difficulté à réformer en partie les fermes générales, lorsqu'il s'agit de procurer à l'État une augmentation de revenu annuel de plusieurs centaines de millions ? Les fermiers généraux n'auraient plus les aides, les gabelles, les droits d'entrées des villes dans l'intérieur du royaume, les droits de contrôle, ni aucuns des droits réputés domaniaux ; il leur resterait seulement la ferme du tabac, les domaines réels, les francs-fiefs et amortissements, les entrées et sorties de la frontière. L'objet de leurs gains excessifs diminuerait pour l'avenir sans aucune perte réelle pour le présent ; mais leurs immenses fortunes deviendraient plus assurées par la même opération qui assurerait la fortune de l'État.

Mais c'est trop s'arrêter sur une pareille objection, comme si l'intérêt de quelques particuliers devait dans des circonstances aussi pressantes, balancer l'intérêt de l'État, la nécessité reconnue de remédier à son équipement, et de pourvoir à sa libération. Le parlement a déjà dit au Roi plus d'une fois, et tous les autres parlements avec lui, qu'il n'est plus possible d'ajouter impôts sur impôts, parce que la mesure en est parvenue à son comble<sup>b</sup> ; il a dit avec vérité que les vingtièmes surpassent les facultés des peuples ; qu'ils sont la ruine des campagnes, de la noblesse et des cultivateurs. Enfin, il a dit que la voie des emprunts n'est plus praticable, soit parce qu'ils sont le germe de nouveaux impôts démontrés impossibles, soit parce que la bonne foi même ne permet pas de faire des emprunts, lorsqu'il n'est plus de fonds libres et d'hypothèques à pouvoir leur assigner. Dans cette extrémité, il ne resterait plus que l'attente d'une banqueroute de l'État, qui entraînerait nécessairement celle d'une multitude de particuliers, la désolation universelle, un tissu de calamités et de désastres, un avenir affreux, mais très prochain, dont on n'oserait envisager le tableau. C'est à ces excès de maux qu'il s'agit de trouver le remède. Il n'en est qu'un ; le parlement l'a indiqué et a frappé au but, lorsqu'il a dit qu'*il consistait à simplifier les impôts autant qu'il est possible, à diminuer les frais de régie et de perception, à retrancher toutes les dépenses qui ne tournent pas à la splendeur et au profit de l'État*. Quel meilleur moyen de simplifier les impôts, que de les réduire à un seul ? Quelle autre

<sup>a</sup> Jean Moreau de Séchelles, Controller-General of Finances from July 30th, 1754, to April 24th, 1756.

<sup>b</sup> This had been said for decades if not for centuries. « On a mis taille sur taille, et imposition sur imposition » wrote Bernard de Girard in 1570; « la plupart des contribuables n'en peuvent plus, sont mangez et remangez » added Nicolas Froumenteau a few years later. (Bernard De Girard, *De l'estat et succez des affaires de France* [1570], éd. 1572, p. 130 ; Nicolas Froumenteau, *Le secret des finances de France*, 1581, p. 28.)

façon de diminuer les frais de régie et de perception, si ce n'est de supprimer les droits des fermes ? Quelles dépenses tournent moins à la splendeur et au profit de l'État, et méritent mieux d'être retranchées, que celles qui s'appliquent à entretenir une armée entière de basse maltote ? Ce que l'on propose n'est donc qu'une idée plus détaillée de ce que le parlement a lui-même proposé ; c'est l'application de ses principes, et c'est d'après lui que l'on dit : *Que ces moyens sont les seuls par lesquels il soit possible de faciliter la libération de l'État, et de suffire à ses besoins.*

Combien d'avantages multipliés dans une opération qui détruirait l'usu-re, l'agio, la concussion, le péculat, les rapines qu'occasionnent les visites des commis des aides, les crimes politiques du faux-saunage et de la contrebande ! Quelle consolation pour les peuples de n'être plus exposés à racheter leurs propres denrées par le paiement des droits à l'entrée des villes, à racheter les fonds du patrimoine de leurs familles, par le paiement de droit de centième denier, à perdre en droits de contrôle, de papier timbré, etc., ce qui leur reviendrait de la poursuite de leurs droits légitimes ; enfin, à voir passer entre les mains des sangsues publiques le fruit des sueurs et des travaux du laboureur et du vigneron ! Mais quel avantage pour l'État de porter à sept cent quarante millions de revenu, qui, en 1749, ne montaient pas à deux cent cinquante millions ! Que l'on s'efforce de contredire la possibilité de cette augmentation de près de cinq cents millions de revenu annuel ; combien retranchera-t-on sur le nombre de deux millions seulement de contribuables que l'on suppose dans ce grand royaume, dont la seule capitale contient plus d'un million d'âmes ? Combien retranchera-t-on sur la portion de 730 livres, qui est celle de la plus forte imposition ? Il est évident que jamais on ne parviendra à réduire ces cinq cents millions d'augmentation, à tel point qu'il n'en reste de quoi satisfaire à tous les besoins de l'État. Il y aura toujours une augmentation quelconque et un soulagement certain, et il est un moyen bien simple d'accroître en peu de temps cette augmentation jusqu'au point auquel on l'a fixée. Que le gouvernement, sur les premiers produits de l'augmentation, répande dans le royaume pour huit ou dix millions de bestiaux, juments, vaches, chèvres et brebis, soit qu'on les fasse parquer dans les friches, soit qu'on les vende à bas prix et à crédit aux particuliers ou communautés, fallût-il même les donner en pur don, c'est de l'argent placé avec usure au profit de l'État. On ne tardera pas à voir l'effet de cet expédient, plus efficace que les systèmes et académies d'agriculture. <sup>a</sup> Bientôt l'amélioration des terres, jointe à l'avantage exclusif que les Français auraient de n'être sujet qu'à un seul impôt, multiplierait tellement la population, qu'on ne serait plus embarrassé de compléter, même d'excéder de beaucoup le nombre de deux millions de contribuables.

*En quelle forme et de quelle manière cette opération peut être exécutée.*

IV. Quant à la façon d'opérer et d'asseoir ce nouvel impôt, il faut d'abord observer qu'une opération qui s'étend sur des milliers d'hommes, si

<sup>a</sup> A royal agricultural society had been setted up in Bretagne and elsewhere with the ambition of improving land cultivation throughout the country.

elle est violente, est une secousse et un ébranlement général qui ne peut réussir. Il faut par conséquent la rendre facile et volontaire, en faisant agir tous les ressorts de la confiance. Lorsqu'on ne veut que le bien commun, on ne court point risque d'offrir à chacun les moyens de le reconnaître, de s'en persuader, et dans l'espèce présente de combiner et calculer à part soi, combien il profite et profitera d'année en année par l'exemption des droits sur les denrées qu'il consomme ou qu'il emploie, sur ses vêtements, ameublements, approvisionnements, sur les reconstructions et réparations de ses maisons, et améliorations de ses héritages ; enfin d'apprécier la liberté inestimable de ses fonds, de ses actions et de son commerce. Le plan est flatteur et avantageux à tout le monde, sauf l'exécution. Il est donc de la sagesse de présenter le plan sans contrainte, et d'admettre tous les intéressés à concourir par leur propre fait à son exécution. On n'aura à s'en prendre qu'à soi-même, et l'on se pardonnera facilement les vices de l'exécution, surtout si l'on conserve encore par-delà la faculté de les rectifier.

Il s'agit donc d'annoncer le plan et ses motifs, de donner un point d'appui pour entamer l'opération ; laisser aux contribuables la faculté, dans un terme prescrit, de s'arranger entre eux pour la répartition ; et lorsqu'ils ne pourraient s'accorder, renvoyer à leurs juges naturels la décision de leurs différends. Le tableau de vingt classes de cent mille personnes peut servir de proportion pour de nouveaux rôles, c'est-à-dire qu'il faut y ramener la cotisation de ceux qui sont inscrits sur les anciens. Si l'on voulait se régler suivant les rôles des impositions réelles par forme de cadastre, beaucoup de contribuables échapperaient, parce qu'il en est beaucoup qui ne possèdent point de bien-fonds ; et à l'égard de ceux qui en ont, comme souvent ils les possèdent en différents endroits, ou il faudrait pour un même homme autant d'impositions particulières que de lieux dans lesquels il possède des biens, ou il faudrait le suivre dans tous les endroits, pour apprécier la totalité de sa fortune, et l'imposer à proportion.

Il est une façon plus simple et plus facile, sauf les correctifs à y mettre ensuite. Chacun paie la capitation, et ne la paie qu'en un endroit, et est inscrit sur un rôle. Il faut que sur ce rôle, chacun, au prorata de ce qu'il paie actuellement, soit mis dans une des classes du tableau : c'est-à-dire, sur le rôle de capitation, à la somme qu'il paie actuellement substituer celle de la classe du tableau dans laquelle il doit être placé ; de sorte que si, sur le rôle de capitation, il est taxé à la plus basse proportion, comme les plus indigents, il sera au même titre taxé à un écu par an, prix de la classe des plus indigents, suivant le tableau. Cette nouvelle taxe ne servira pourtant, comme il a été dit, que d'un point d'appui. La somme totale du rôle ainsi ébauché, sera comparée par les contribuables, avec la somme totale de chacun des rôles voisins, pour parvenir à s'égaliser de ville à ville, de paroisse à paroisse, de concert entre leurs députés ; sinon, sur leurs mémoires respectifs, la contestation sera sommairement et contradictoirement jugée dans un terme prescrit. Toutes les villes d'une province ainsi réglées entre elles pour le total de leur imposition, ce total demeurera fixé par chacune d'elles, et la répartition s'en fera en la même forme entre les communautés d'une même ville et entre les contribuables d'une même communauté, ou d'une même

paroisse de campagne, qui s'imposeront eux-mêmes chaque année, suivant la connaissance qu'ils ont de leurs facultés respectives, ainsi qu'il se pratique pour la taille dans les villages des environs de Paris, en se distribuant entre eux la totalité de la somme à laquelle le rôle aura été fixé de concert ou par jugement. Alors les nouveaux rôles auront leurs perfections, et seront rendus exécutoires ; et dès ce moment toutes autres impositions cesseront.

Peut-être y aurait-il moyen de simplifier encore cette opération, ou de l'arranger dans une meilleure forme. Quoi qu'il en soit, on la croit possible, et l'on ne connaît nulle autre ressource équivalente. C'en est assez pour exposer aux yeux du public une idée que chacun peut juger, corriger, perfectionner. Si le public, par son propre choix, préfère ce bien qu'on lui indique au mal présent, s'il approuve cet arrangement, s'il le désire, on ne tardera pas à reconnaître que son suffrage et ses offres assurent d'avance le succès. Qu'alors le souverain goûte la satisfaction la plus solide et la plus digne d'un grand Roi ! Qu'il trouve à jamais l'accroissement de sa grandeur et de sa magnificence dans le bonheur et le contentement de ses sujets !

## II.

[Du Pont], *Réflexions sur l'écrit intitulé Richesse de l'État*

*De toto statu rerum communium cognosces, quae quales sint, non facile est scribere.*<sup>a</sup> Cicéron

*AVIS.* — L'auteur avertit que toutes les éditions qui ont pu paraître sont incomplètes, fausses, et subreptices, et que l'on doit regarder comme telles, toutes celles qui ne sont pas contresignées des deux lettres ci-après.

À MONSIEUR L. A. D. V.<sup>b</sup>

Monsieur,

Quelque importante que soit la matière dont traite cet écrit, son peu d'étendue, sa qualité de réfutation semblent lui interdire l'honneur de vous être offert. J'ose cependant vous prier de l'agréer : ces *Réflexions* sont le premier ouvrage que je donne au public. Souffrez qu'à mon début je m'honore de vos bontés, et je réclame le titre de votre élève. Si je parvenais un jour à savoir écrire, pour que personne n'en soit surpris, je suis bien aise que chacun apprenne que c'est vous qui m'avez montré.

Recevez les témoignages du profond respect, et de la reconnaissance de celui qui sera toute sa vie,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur \*\*\*\*.

<sup>a</sup> It is difficult to address in writing the overall political situation of the country. (Cicero, Letter to Lentulus ; *Epistulae ad Familiares*, 1.8.1 ; ed. by Shackleton Bailey, 19.)

<sup>b</sup> L'abbé de Voisenon. (See *Mémoires*, p. 99.)

P. S. Peut-être vous semblerait-il que j'aurais dû entrer dans de certains détails, qui se seraient trouvés placés naturellement ici : mais mon intention n'a été que de réfuter un auteur, dont les erreurs éblouissantes pourraient devenir dangereuses ; si j'ai fait voir qu'il s'est trompé dans le principe, et qu'il a exagéré les conséquences, mon but est rempli ; et si, content d'avoir prouvé que son plan était défectueux, je n'ai pas assez indiqué celui que l'on pourrait suivre, c'est que je crois qu'il est très difficile de donner de bons conseils à ses maîtres, et plus imprudent encore de les faire imprimer.

RÉFLEXIONS SUR L'ÉCRIT INTITULÉ  
*RICHESSSE DE L'ÉTAT*

L'étude la plus belle et la plus recommandable, est, sans contredit, celle du bien public : mais c'est aussi celle qui demande le plus de circonspection, et dans laquelle les plus petites erreurs sont de la plus grande conséquence. En ce genre, on doit se défier des auteurs qui promettent trop ; et il est plus que vraisemblable que les gens qui ne voient d'obstacles à rien, n'ont pas tout examiné.

Un citoyen respectable, dont le zèle au moins mérite des éloges, propose dans un écrit intitulé : *Richesse de l'État*, de soulager le peuple en faisant au Roi un revenu de plus de 740 millions. Quoique le fonds de son projet ne soit pas neuf<sup>1</sup>, s'il est exécutable, applaudissons-le. *Quelle ressource dans les besoins de l'État !* Mais si cette idée n'est qu'une chimère séduisante, hâtons-nous de le faire concevoir ; car s'il était possible que celui qui offre au gouvernement des calculs exagérés fût écouté, il préparerait à son maître des regrets, à ses compatriotes des infortunes, et à lui-même un repentir.

Une première objection, qui peut-être devrait être la seule, serait de demander à l'auteur comment il fera, pour que les revenus publics soient de plus d'un quart plus forts que la somme des revenus particuliers ?<sup>2</sup>

Je lui accorde pour démontré que la plus opulente classe des citoyens paiera très facilement 730.<sup>3</sup> Comment fera-t-il voir que les huit classes inférieures, qui font près de la moitié des contribuables<sup>4</sup>, ne doivent dégrader que de 18 liv. par tête dans chaque classe ? Comment persuadera-t-il à des gens éclairés, que chaque membre de cette moitié des contribuables soit en état de payer tous les ans 500 liv. au moins ?

L'auteur raisonne très bien son premier et dernier terme. Sur quel principe a-t-il statué les autres ? L'arbitraire ne doit pas être employé dans une matière aussi importante. Pourquoi<sup>5</sup>, en partant de la seconde classe à la troisième, de la cinquième à la sixième, et de la huitième à la neuvième, double-t-il son imposition ? tandis que de la neuvième à la dixième, il se contente de l'augmenter des trois quarts ; de la première à la seconde, de la

<sup>1</sup> Voyez à la fin du *Testament politique* attribué à M. le maréchal duc de Belle-Isle, dans le codicile, depuis la page 186, jusqu'à la page 195.

<sup>2</sup> Le total des revenus particuliers, évalués par le vingtième, est de 581 000 000 liv.

<sup>3</sup> Elle paie actuellement beaucoup plus.

<sup>4</sup> Voyez le tableau qui se trouve page 1 de la *Richesse de l'État*. [Here p. 134.]

<sup>5</sup> Voyez le tableau ci-dessus cité.

troisième à la quatrième, et de la sixième à la septième, de la moitié ; de la quatrième à la cinquième, et de la septième à la huitième, d'un tiers ; enfin, de la douzième à la treizième, d'un trente-deuxième seulement, et ainsi en augmentant par des fractions très petites jusqu'à la vingtième, qui ne croît sur la précédente que d'un trente-neuvième. Ne semblerait-il pas que cette affectation de doubler rapidement dans les premières classes, pour augmenter ensuite de très peu de chose dans les suivantes, a eu pour but de jeter dans le milieu de l'addition de grosses fortunes qui produiraient un total éblouissant, et qui, à travers des autres, échapperaient à la critique. Gardons-nous d'écouter cette idée sûrement injuste. Le patriotisme et le zèle de l'auteur sont ses garants, et prouvent suffisamment qu'il s'est trompé de bonne foi.

Je suis persuadé qu'il a cru, avec la même bonne foi, mettre son plan au-dessus de toute atteinte, en ne supposant que deux millions de contribuables. Comme cette partie est la plus séduisante de son projet, et la seule qui lui donne de la vraisemblance, qu'il me permette d'entrer dans quelque détail, et de la soumettre à son propre examen.

Je pose d'abord pour principe que personne ne paie que ceux qui ont, et je ne crains pas que cela me soit contesté. Suivons ce principe dans le fait : voici M\*\*\*, qui a 30 000 l. de rente et dix domestiques. Ces domestiques n'ont rien, puisque leur subsistance précaire dépend de la fortune de leur maître ; aussi paie-t-il non seulement la capitation de ses gens, mais encore tous les droits établis sur leur consommation. Je vois donc que M\*\*\* est déjà chargé, lui compris, de la quote-part de onze personnes.

Allons à la campagne. Je rencontre un manouvrier qui fait argent de ses bras, et n'a nul autre bien sur la terre. Cet homme, dit l'auteur que je combats, paie 12 liv. ; quand cela ne serait pas tout à fait exact, toujours est-il vrai qu'il contribue de quelque chose aux besoins publics, et cette contribution, où la prend-t-il ? Sur le produit de son travail ; mais ce travail, qui est-ce qui le paie ? Un fermier voisin : je vais trouver ce fermier ; nous sommes dans l'août. Je vois un vieillard encore vigoureux, et d'une physionomie respectable, qui congédie une vingtaine de moissonneurs ; des batteurs en grange l'attendent pour s'arrêter à lui ; je l'aborde :

Mon père<sup>1</sup>, lui dis-je, vous me paraissez à la tête d'un atelier considérable ?

Il me répond honnêtement :

— Monsieur, j'ai huit charrues. Ma ferme contient environ 550 arpents, et j'en rends au propriétaire 4 800 liv.

MOI. — Combien occupez-vous de monde à peu près ?

<sup>1</sup> Ce dialogue n'est pas un conte en l'air, c'est le résumé d'une conversation effectivement tenue, avec un bon fermier de Brie ; on a seulement eu l'attention de diminuer le nombre des hommes que cet honnête fermier dit employer. On aurait pu s'en dispenser, sans doute, mais les inconvénients de calculer trop bas sont légers, et ceux de calculer trop haut, sont immenses. Les personnes qui connaissent le détail de l'économie rustique savent bien qu'une ferme de huit charrues, occupe plus de monde, et nourrit plus de bestiaux que je ne dis ici.

LE FERMIER. — Monsieur, j'emploie huit garçons de charrue, six filles pour le laitage de quarante vaches, un vacher, un berger qui me garde six cent moutons, un garçon de cour, vingt moissonneurs, six batteurs, deux faucheurs, un bourrelier, un charron, un maréchal, en tout quarante-huit personnes, sans compter ma femme, moi, et quatre enfants qui mettent la main à tout.

MOI. — Tous ces gens-là vous coûtent-ils cher ?

LE FERMIER. — Monsieur, les uns plus, les autres moins ; tant y a qu'ils vivent et paient la taille ?

MOI. — J'entends : c'est vous qui leur donnez de quoi la payer.

LE FERMIER. — Hélas ! Monsieur, il le faut bien : car comment feraient-ils ? Les collecteurs les poursuivraient, et je n'aurais plus d'ouvriers.

MOI. — Et les impositions que vous devez pour votre compte, à combien se montent-elles ?

LE FERMIER. — Ah ! Monsieur, plus haut que notre bon Roi ne voudrait ! J'ai pour 1 800 livres de tailles, et 600 livres de capitation, sans compter encore la dîme qu'il faut payer à notre curé. Mais nous travaillons de bon cœur pour tirer tout cela du sein de notre bonne mère nourrice ; elle n'est ingrate que pour ceux qui ne sont pas laborieux.

MOI. — Respectable cultivateur, soyez content ; j'ai entendu dire que le Roi songeait sérieusement à diminuer les impôts.

LE FERMIER. — Je le crois bien, Monsieur, cette pensée est digne de lui, tout en irait mieux ; nous en ferions bien meilleur compte à notre propriétaire ; et si ne serions-nous pas embarrassés, comme nous le sommes quelquefois.

MOI. — Qui est votre propriétaire ?

LE FERMIER. — C'est M\*\*\*, qui demeure à Paris ; il a plusieurs autres terres, les unes plus grandes, les autres plus petites que celle-ci : toutes ensemble lui valent trente mille livres de rente.

MOI. — Mais, mon cher ami, la terre est à M\*\*\*. Vous m'avez dit que, s'il y avait moins d'impôts, vous lui en rendriez bien meilleur compte, les impôts sont donc autant de diminué sur son revenu ?

LE FERMIER. — Eh ! pardi, Monsieur, où les prendrait-on ? Il n'y a point de mines en France ; et quand il y en aurait, elles ne vaudraient pas nos champs. Les impôts deviennent une partie des frais de culture ; plus il y a de frais, moins il en reste pour le maître. Au surplus, ce n'est pas mon métier à moi que de tant raisonner. Vous autres gens de la ville n'avez que cela à faire ; et voilà des hommes qui m'attendent. Adieu.

Si ce n'est pas l'affaire du fermier de raisonner, c'est la mienne ou celle de mes lecteurs. Je dis : M\*\*\* a ici 4 800 liv. de rente (mettons 5 000 liv., car j'aime à être à l'aise dans mes calculs) ; ce revenu, avant de parvenir à lui, a déjà payé les impositions de cinquante-quatre personnes ; si, comme cela est vraisemblable, le reste de son bien est exploité à peu près de la même manière, avant qu'il les ait reçues, ses 30 000 livres de rente auront déjà payé la contribution de 324 citoyens au moins. Mais j'ai remarqué plus haut qu'il était chargé à Paris de celle de onze autres : voici donc, sans



compter une partie des femmes et les enfants, 335 têtes, et un seul contribuable.<sup>1</sup>

Il y a encore une espèce de rentiers qui sont les créanciers de l'État ; c'est-à-dire qui ont acheté, pour une certaine somme, que des temps d'infortunes avaient rendue nécessaire, le droit de vivre dans une indolente oisiveté de la sueur et du sang de leurs concitoyens. Le revenu de cette sorte d'opulents, loin de prêter une base à l'impôt, en est au contraire une exorbitante diminution<sup>2</sup> : cependant il faut convenir que, dans la circonstance actuelle, ils semblent présenter un assez grand nombre de têtes contribuable ; mais, si l'on observe que je n'ai point encore parlé des commerçants et des artisans (si prodigieusement multipliés dans ce siècle au grand détriment de l'agriculture et de la population), qui, quant à l'impôt, sont (ainsi que les garçons, compagnons, ouvriers, et apprentis qu'ils occupent), précisément dans le cas des manouvriers de la campagne, puisqu'ils ont leur subsistance uniquement fondée sur les besoins ou sur le luxe des possédants biens, soit en terres, soit en contrats ; on sentira qu'y compris les domestiques, un seul contribuable de cette classe, qui emploie moins de monde

<sup>1</sup> Je ne cherche pas à me dissimuler les objections, et je vais me proposer celle qui me semble la plus frappante :

*Le fermier, me dira-t-on, a de votre aveu et du sien, des vaches et des moutons. Ces bestiaux sont une richesse dont il est propriétaire, et sur laquelle il paiera son imposition. Voici donc encore un contribuable réel, et nous en aurons de cette espèce autant que de fermiers.*

Je répons : Ces bestiaux ne sont richesses qu'en tant qu'ils améliorent la récolte par leur engrais. Ils sont un outil d'agriculture, outil utile et indispensable, sans lequel le revenu serait mince, et fort mal assuré. Certainement un soc est un autre outil qui rapporte plus qu'une vache, et qui ne mange point ; faut-il regarder les socs comme une richesse et taxer haut ceux qui en ont ?

Le fermier, en se chargeant de l'entreprise, a calculé ce que ces bestiaux pourraient lui rendre sur cette terre, et a haussé le bail en conséquence. Si l'imposition tombe sur lui comme possesseur de bestiaux, il baissera son bail, et tous les propriétaires en souffriront. De quelque manière qu'on se retourne, le bétail vit sur le fonds, donc le fonds paie l'impôt du bétail.

Si, sous le spécieux prétexte de multiplier les contribuables, on pouvait empêcher le fermier de se récompenser sur le maître, cette manœuvre ressemblerait à celle d'un homme qui ferait dessoler son cheval pour lui rendre le pied plus léger.

<sup>2</sup> Cette espèce de riches ont une opulence destructive ; et, lorsqu'ils deviennent communs chez un peuple, rien n'est plus propre à hâter sa ruine. Indépendamment des impositions extrêmes qu'ils nécessitent, ils perdent les mœurs et ce respectable esprit des maximes antiques, qui est le grand ressort des États. Toutes les conditions vont s'engloutir dans celle-là. Chacun trouve qu'il est plus doux et plus commode d'être le pensionnaire de la nation, que celui de la nature, qui ne donne ses bienfaits qu'au travail, ou de l'industrie qui n'est rien sans lui. Le luxe insensé prend naissance. Le noble lui-même, indigné de se voir éclipsé par un homme au-dessous de lui, apprend à ne faire cas des places, que lorsqu'elles donnent des appointements capables de lui rendre au moins l'égalité : tout est alors perverti. Nous n'en sommes pas encore à cette extrémité funeste, mais nous y serions venus. Ô mes compatriotes ! bénissons à jamais le prince heureux et sage qui entreprend de rembourser tous nos créanciers ; souffrons encore, souffrons quelque temps pour être délivrés d'une charge aussi pesante. Quel est l'homme qui, tourmenté des douleurs de la pierre, ne supporte pas constamment celles de l'opération ?

que la première, est cependant chargé de la quote-part de plus de dix têtes.<sup>1</sup> On en conclura donc qu'il n'est pas vrai qu'il y ait dans le royaume deux millions de contribuables<sup>2</sup>, quand même on supposerait, contre le fait, vingt millions d'habitants.<sup>3</sup>

Je pourrais encore chicaner l'auteur sur la manière dont il propose de connaître les fortunes des citoyens. La confiance est le plus beau des moyens sans doute, mais peut-être en présume-t-il un peu, quand, pour asseoir un impôt, on s'en rapportera aux déclarations des particuliers : il sera certainement utile d'avoir fait cette *réforme préalable de l'humanité*, qu'il regarde au commencement comme une chimère. Passons sur ces bagatelles, je serais fâché que l'on me reprochât de vouloir chagriner dans les détails un écrivain, dont je respecte d'ailleurs le zèle et le mérite. C'est l'amour de la patrie et de la vérité, qui m'a engagé à jeter ces réflexions sur le papier : je n'oublierai rien pour tâcher de rendre cette dernière palpable ; mais je ne m'écarterai jamais des égards que je dois à un citoyen estimable et considéré. Sans m'amuser donc à des observations peu importantes, je lui demanderai encore une fois la permission de poser des faits qui achèveront, je crois, de décider la question.

Le plus pauvre, dit l'auteur du nouvel écrit, paie 12 liv. ; ni lui ni moi ne doutons que le plus riche ne paie infiniment plus de 730 liv., et cependant il s'en faut plus de 300 millions que l'État ne trouve (dans la situation forcée où sont les choses) la somme qu'il veut faire espérer. Croit-il que l'on ait trop ménagé les classes intermédiaires ? C'est à lui que j'en appelle, ses lumières et son humanité me répondent qu'il n'osera pas dire oui.

Mais, objectera-t-on, les frais de perception, les fermes, les employés... Je sais aussi bien qu'un autre qu'il y a des abus, le gouvernement pense à les corriger, et à simplifier cette machine énorme, que l'on appelle *finance*.

<sup>1</sup> Comme je suis de bonne foi, je ne disconviens pas qu'il est possible qu'il y ait une autre sorte de contribuables réels ; ce sont les négociants, qui font un commerce décidément avantageux avec l'étranger. J'ose dire cependant qu'il est au moins incertain que cette classe de négociants existe parmi nous : pour la constater, il faudrait avoir la vue très longue, très juste, et perçante jusque dans les moindres détails ; il faudrait savoir combien le sol a fait sa mise primitive pour ce commerce ; il faudrait s'assurer que les fortunes de la plupart des négociants ne sont pas le fruit des gains faits par les retours sur leurs compatriotes. Dans tout État qui aura un luxe considérable, s'il commerce surtout avec des pays dont le luxe soit inférieur, il sera toujours fort à craindre que les marchands ne s'enrichissent aux dépens des autres sujets. Mais, quand on regarderait cette classe comme bien prouvée, même comme nombreuse, je remarquerai toujours que chacun de ces négociants paie pour sa femme, pour ses enfants, pour ses garçons, pour ses domestiques, pour tous les commis, facteurs et marinières qu'il emploie, et je conclurai que de quelque manière que je me tourne, je vois plus de dix têtes pour un contribuable.

<sup>2</sup> Voyez le tableau qui est à la fin. [Here p. 148.]

<sup>3</sup> L'on m'objectera que diminuant si fort le nombre des contribuables, je dois sentir que les plus indigents d'entre eux pourront payer une taxe bien plus considérable, que celle que propose l'auteur de la *Richesse de l'État* ; c'est ce que j'ignore ; mais ce dont je suis très certain, c'est qu'il y a un grand nombre de propriétaires, faisant valoir leur bien par eux-mêmes, qui souvent ne retirent pas leurs frais, et s'endettent sur le fonds jusqu'à ce qu'il soit mangé. Il est vrai que cela vient de l'effet d'une petite culture indigente ; car la pauvreté, comme toutes les choses de ce monde, tend à se multiplier d'elle-même.

Quant à moi, j'ai longtemps et profondément étudié cette partie avec l'ardeur la plus vive, et le zèle le plus vrai ; je crois savoir, à peu près, à quoi peuvent se monter les frais de perception, et je le dirais bien, si cela était nécessaire<sup>a</sup> ; mais (indépendamment de ce que, si l'on peut parvenir à ménager sur ces frais, une grande partie de cette économie doit, par la meilleure des politiques, retourner au profit du peuple) quand on en ajouterait la totalité aux revenus que l'État a déjà, l'on serait encore furieusement loin du compte de notre auteur. Je n'ai plus qu'un mot à lui dire, et je finis.

Je suis surpris, je l'avoue, qu'un homme tel que lui ait cru que, si le Roi avait annuellement des contributions de ses peuples près de 700 millions, il garderait encore un droit sur les marchandises qui entrent et qui sortent du royaume. Non : nos Rois sacrifieraient ces droits à l'immunité et à la facilité du commerce, si leurs revenus étaient suffisants ; ils ne savent point tirer le sang de leurs sujets, et ne mesurent les impositions que sur les nécessités publiques. Véritablement ces nécessités sont grandes dans un État tel que le nôtre ; et ceux qui penseront que le Roi a 200 000 hommes de troupes, et 200 forteresses à entretenir, des vaisseaux à construire, des pensions à faire, des rentes à payer, des gages et des appointements sans nombre à donner, et la majesté du premier trône de l'Europe à soutenir, trouveront bien que ses revenus sont trop faibles. <sup>b</sup> D'un autre côté, LOUIS LE BIEN AIMÉ jetant un œil de compassion sur la misère de ses sujets, voyant les villages dépeuplés, de belles terres incultes et désertes, et les villes un réceptacle de mendiants, est le premier à sentir qu'ils sont trop forts. Un milieu est à prendre sans doute : ce milieu consiste à diminuer les frais de perception, à établir la proportion la plus exacte, à soulager les classes indigentes, en chargeant un peu plus celles qui ne le sont point.

Déjà le Roi a témoigné sa bienveillance pour son peuple, et le désir qu'il a de fixer cette proportion si indispensable, par l'édit qui ordonne qu'il sera fait un dénombrement de tous les biens-fonds du royaume ; déjà, par la déclaration qui met un sol pour livre sur les droits d'entrée, il a prouvé que, dans le besoin où nous laisse l'épuisement occasionné par une guerre cruelle, il voulait chercher dans nos villes les secours dont on ne saurait se passer, et ménager par conséquent la partie agricole, c'est-à-dire la partie intéressante et malheureuse de ses sujets, il s'occupe de notre bonheur ; déjà il nous en donne l'espérance, l'année 1770 le verra éclore, de grands ministres et des citoyens zèles travaillent à en faciliter les moyens ; si nous pouvons quelquefois seconder leurs vues, et leur fournir des idées utiles, employons-y notre temps, nos veilles et notre fortune ; mais, avant que de nous exposer à leurs regards, pesons nos discours : je ne connais point de chagrin comparable à celui d'un honnête homme, dont l'erreur aurait trompé son Roi.

Après avoir satisfait à ce que j'ai cru devoir à la vérité, il me reste à parler du mérite de l'auteur que j'ai combattu ; son ouvrage respire le zèle, et

<sup>a</sup> I doubt this sentence can be taken at face value.

<sup>b</sup> The Physiocrats did not argue very boldly, in general, on the topic of reducing pomp and extravagant expenditure on the part of the monarch. See similarly Nicolas Baudeau, *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du Roi*, 1763, p. 69.

peint les meilleures intentions ; il est d'ailleurs écrit avec ce feu, avec cette vivacité simple et mâle, qui sont le cachet du génie. C'est par l'effet qu'il fit sur moi à la première lecture, que j'ai senti combien les erreurs d'un homme d'esprit étaient d'une dangereuse conséquence, et demandaient à être relevées avec célérité. J'ai d'abord été séduit et ébloui. Je suis persuadé que plusieurs autres se sont trouvés dans le même cas ; heureux, si ces réflexions détruisent leur illusion comme la mienne : elles ont été dictées par le même zèle qui anime mon adversaire, elles ne doivent point l'offenser. Je ne pense pas qu'il me soit rien échappé qui puisse lui déplaire ; si ce malheur m'était arrivé sans que je m'en aperçoive, qu'il m'excuse ; car ce ne fut pas mon intention. J'honore ses talents, j'adore tous ceux qui consacrent les leurs à l'utilité publique ; et je croirais avoir bien mal témoigné mon amour pour la patrie, si je m'étais attiré la haine d'un de ses meilleurs citoyens.

*TABLEAU formé pour donner une idée du nombre des contribuables réels.*

Comme on ne saurait présenter une vérité sous un trop grand nombre de faces, on va essayer de savoir combien il y a de contribuables réels, en soustrayant du nombre de personnes qui sont dans le royaume, toutes celles qui ne peuvent pas porter ce titre. Soit d'après l'auteur même seize millions d'âmes, ci

16 000 000

Ce n'est pas exagérer que d'avancer que, dans ce nombre, il y a au moins quatre millions d'enfants, ci

4 000 000

Reste à douze millions de têtes, dont la moitié sont femmes. De ces six millions de femmes, c'est bien tout au plus s'il y en a la moitié qui existent, et qui paient leurs impositions par elles-mêmes ; les autres y sont en puissance de mari, et ne doivent pas être comptées. Ôtons donc encore ici

3 000 000

Passons aux hommes qu'emploie la culture, et dont nous avons fait sentir l'immunité. Nous avons six millions d'arpents de terres labourées en grande culture : par le rapport du fermier de Brie, nous savons qu'une charrue exploite 68 arpents, c'est pour les six millions d'arpents, 88 235 charrues. Sept têtes par chaque font 617 645 têtes. Je peux bien faire présent de dix-sept mille hommes à l'auteur de la *Richesse*. Mettons ci

600 000

Nous avons trente millions d'arpents de terre en petite culture, qu'exploite environ un million de charrues, à trois têtes par charrue, c'est calculer bas, et voici cependant trois millions<sup>1</sup>, ci

3 000 000

La ville de Paris contient près de deux cent mille domestiques, tant hommes que femmes ; elle ne fait surement pas un dixième du royau-

<sup>1</sup> L'on observera que je ne parle point des vigneron, bûcherons, mairaiers, etc., je suppose qu'ils sont occupés par les fermiers pendant les moissons. Je serais cependant à portée de prouver que, dans bien des pays vignobles et couverts de bois, comme la Bourgogne, par exemple, où la culture des grains est assez négligée, il y a une très grande quantité d'ouvriers attachés à la terre, qui n'ont jamais mis la main à la moisson. Mais j'aime mieux perdre un nombre considérable de têtes, que de risquer d'en faire un double emploi. Ceux qui voudront me rendre une justice exacte, peuvent évaluer les manouvriers de cette espèce, et les jeter sur mon dernier reste.

me, nous pouvons donc poser hardiment un million de domestiques,  
 ci 1 000 000

Les mendiants sont si prodigieusement multipliés, que je crois entendre  
 la vérité crier contre moi, lorsque je n'en suppose que 200 000

Autant en troupes, ci 200 000

Reste quatre millions de têtes, dont il faut ôter au moins les sept huitièmes des commerçants, et tous les artisans, espèce de domestiques non gagés, mais vivant cependant aux dépens des possédants biens, qui sont seuls contribuables. <sup>a</sup> Combien restera-t-il pour cette dernière classe ? Je le demande à l'auteur que j'ai combattu ; et je me tais. Il serait contre mon caractère d'ajouter quelque chose, lorsque l'évidence a parlé.

\*\*\*

Grâce à tous les retards de MM. les imprimeurs, ces Réflexions étaient encore sous presse, lorsqu'il a poussé un rejeton à la *Richesse de l'État*. Ce rejeton est un plan de loterie, conçu dans l'idée de donner une année d'avance du revenu que promet l'auteur de *la Richesse*. S'il est permis à tout homme de dire son avis sur tout ce qui est offert au public, je prendrai la liberté de hasarder le mien. La loterie telle qu'elle est proposée, ne serait pas remplie ; non pas que ce grand mouvement d'argent vers le Trésor royal fût dangereux, mais parce qu'il n'est pas possible : les billets ne pouvant être payés qu'avec le superflu, et la plus grande partie des fonds de la nation étant affectés au nécessaire. Néanmoins cette idée de loterie est ingénieuse ; et, si l'on réduisait les billets à 300 livres, et les lots en proportion, elle serait sûrement praticable, et pourrait en moins de douze ans, en n'en faisant qu'un tirage par an (et il serait difficile de faire davantage), payer toutes les dettes de l'État, supposé, comme l'avance un auteur moderne, qu'elles se montent à quinze cent millions. L'auteur de la feuille intitulée *Ressource actuelle*, m'a prévenu, et je n'en suis pas fâché ; car très peu m'importe que ce soit moi ou un autre qui ait proposé quelque chose d'avantageux, pourvu que la chose proposée puisse être utile au bien public. J'aime le Roi et la patrie, j'espère que l'on me rendra la justice de le croire, et les rivalités de l'amour-propre disparaissent devant une passion si noble. Aussi ne crains-je point de déplaire au citoyen qui a donné le plan de loterie, en perfectionnant une idée qu'il me serait facile de lui prouver que j'ai eue aussitôt que lui, et que j'aurais fait imprimer, sans la raison qui termine le *post-scriptum* de ma dédicace. Je pense déjà l'avoir rendue possible en supposant les billets de 300 livres, et le plus gros lot, par conséquent, de 2 500 000 livres. <sup>1</sup> Je vais en rendre le remplissage assuré, en proposant d'accorder au zèle qui se hâtera de prendre des billets, la récompense qui lui est la plus propre : l'honneur d'être connu de son maître. Que l'on présente au Roi toutes les semaines une liste des intéressés à la nouvelle loterie ; qui doute que ce

<sup>a</sup> This kind of reasoning must have attracted the attention of François Quesnay, who soon tried to get in contact with Du Pont.

<sup>1</sup> Voyez la feuille intitulée *Ressource actuelle, ou Supplément à la Richesse de l'État*.

prince ne vît avec le plus grand plaisir l'empressement de ses sujets à contribuer à la liquidation des dettes publiques ? Et qui doute encore que le mélange de gloire et d'espérance, qui naîtrait d'une loterie ainsi combinée, ne fit la plus vive impression sur le cœur des Français ?

Peuple aimable et généreux, siècle trop méprisé peut-être, en vain des stoïques affectés déclameront-ils contre vous ! En vain des esprits légers et badins tourneront-ils vos vertus en ridicule !<sup>1</sup> Vous avez mille traits qui forceront toutes les âmes sensibles de s'écrier : ô heureuse ! heureuse la nation qui adore son monarque, qui chérit le bien public, qui aime la patrie, et dont chaque citoyen ose s'empresse à la servir !

### III.

#### *Comments by Melchior Grimm about the Richesse de l'État*

[*Correspondance littéraire*, ed. Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, t. X, 2016, p. 252-261.]

Paris, 15 juillet 1763.

M. de Voltaire dit que l'auteur de la *Richesse de l'État* est comme Gri-bouille, qui se cache sous l'eau de peur de se mouiller à la pluie. Son projet d'enrichir le Roi, en supprimant tous les impôts, a excité une guerre tout à fait déplaisante. Il paraît tous les jours une feuille pour ou contre ce projet, et ce qui me choque le plus, c'est que toutes ces feuilles sont écrites d'une manière si ignoble, si basse et si barbare, que le style seul suffit pour donner une juste idée du mérite de nos écrivains politiques. Tâchons d'oublier tout ce bavardage insipide dont on nous étourdit les oreilles depuis un mois, et essayons de réduire toute cette importante et triste matière des impôts à quelques réflexions générales.

C'est sans doute un grand inconvénient, que tant de gens désœuvrés et fainéants se mêlent d'écrire à tort et à travers, et de nous donner rêves sur des choses dont ils ne connaissent pas les premiers éléments. L'honnête et estimable avocat Moreau<sup>a</sup>, connu par la pureté de ses mœurs et par son grand zèle pour la religion, et dont la plume mercenaire a déshonoré la France pendant longtemps par la feuille de l'*Observateur Hollandais*, et qui a fait un si bel effet en Europe, et dont les prophéties ont été si bien accomplies ; cet illustre écrivain, qui passe pour un aigle au Marais et dans le quartier de la finance, a le premier attaqué le système de M. Roussel, par

<sup>1</sup> Ce ridicule, jeté sur des matières qui certainement n'en sont pas susceptibles, n'est peut-être pas aussi dangereux que l'on pourrait le croire ; il diminuera le nombre des concurrents, mais il n'écartera que ceux dont l'on n'aurait pu tirer aucun parti. La raillerie est le fléau des âmes faibles et des esprits médiocres, le patriotisme et le génie sont trop au-dessus de ses traits, et les verront tomber sans s'émouvoir. Toutes les fois que la plaisanterie voudra jouter avec l'honneur et la vertu, cela présentera l'image d'une multitude de petits pétards chinois, qui viendraient se briser contre une cuirasse à l'épreuve de la balle.

<sup>a</sup> Jacob-Nicolas Moreau (1717-1804).

des *Doutes modestes*<sup>a</sup>, où il insiste principalement sur le danger de cette liberté avec laquelle tout le monde imprime ses rêveries sur le bien public. Je n'ai point la fatuité de vouloir me rencontrer avec ce grand homme sur aucun principe, au contraire. Il ne redoute ce danger que pour les gens en place, qu'il trouve beaucoup trop doux de laisser examiner leurs opérations par des écrivains sans vocation, et je conviens que les imbéciles et les sots ont tout à craindre de la liberté de la presse ; mais l'homme d'État qui aura la conscience de ses talents et de ses forces, la favorisera toujours ; et, faisant des criaileries des frondeurs le cas qu'elles méritent, il cherchera la récompense de ses travaux dans l'hommage libre de quelques sages, qui devient tôt ou tard l'arrêt du public et de la postérité. Je n'aime pas les frondeurs ; leur chaleur indiscreète ne peut s'allier qu'avec un esprit borné qui m'ennuie ; mais j'ignore en quoi ils peuvent être dangereux à l'autorité dans un siècle où la soumission est généralement et parfaitement établie, et où il n'y a jamais eu d'autres factions que pour ou contre les billets de confession et la musique française. Ce que je sais, c'est que les bavards n'ont jamais fait de révolution, et qu'il nous manque aujourd'hui jusqu'à l'énergie des âmes qu'il faut pour en produire ; ce que je sais encore, c'est que tous les grands hommes, même dans les temps les plus orageux, ont toujours méprisé les frondeurs, et que tous les hommes en place à tête étroite, même dans les temps les plus paisibles, les ont toujours persécutés. Écoutez Moreau, Le Franc de Pompignan, et d'autres grands hommes de cette espèce, ils vous feront regarder tout homme qui pense comme criminel de lèse-majesté. Henri IV, bien loin d'attenter contre la liberté générale de penser, qui appartient à tout homme par le droit naturel, et qui fait le bonheur ainsi que la gloire d'un peuple, négligeait jusqu'aux avis de complots au milieu des fureurs de la Ligue, et disait qu'il lui serait moins cruel de mourir que de vivre d'une vie inquiète et craintive. Ce prince d'éternelle mémoire, ayant entendu les propos d'un batelier qui, ne le connaissant pas, se plaignait vivement des impôts, ménageait peu le Roi, et encore moins sa maîtresse, ce prince ne sut d'autre châtement pour le frondeur que de le mander au Louvre, de lui faire répéter tous ses propos en présence de la belle Gabrielle, et de le renvoyer, en lui disant que l'impôt dont il s'était plaint était aboli. Il y a loin de Henri IV à l'avocat Moreau et aux grands hommes de notre siècle. Sans croire, comme eux, aux dangers de tant d'écrits dont ils savent extraire le venin jusqu'à la dernière goutte, je ne me réjouis pas plus qu'eux de cette multitude d'écrivains, sans vocation et sans talent, qui se montrent sur la scène dès que quelque question s'attire l'attention du public. La manière dont ils traitent le sujet montre d'abord combien le nombre des bons esprits est petit, et combien tous les autres sont absurdes, et cette réflexion est très affligeante. Le grand nombre de ces écrivains de toute espèce prouve aussi une énorme quantité de gens désœuvrés et oisifs, et c'est un grand fléau dans un État qui suppose une corruption fort avancée et dès longtemps préparée. Enfin, d'une assemblée de beaucoup de médecins,

<sup>a</sup> *Doutes modestes sur la Richesse de l'État, ou Lettre écrite à l'auteur de ce système par un de ses confrères* (June 13th, 1763).

on peut inférer l'état fâcheux du malade, et le moment où tout le monde se mêle de dire son avis est ordinairement celui de l'agonie.

Le plus grand vice du projet de M. Roussel, et celui cependant qu'on a le moins attaqué, c'est qu'il est fondé sur une imposition arbitraire. Dans toutes les taxes réglées, ce vice est mortel ; il est seul la source de tous les maux dont on se plaint en France. Le fardeau des impôts n'est pas moins pesant en Angleterre qu'en France ; les deux couronnes ont des dettes énormes auxquelles il faut faire face. D'où vient donc que tout prospère en Angleterre, tandis que tout est ici en souffrance ? C'est que les Anglais ne connaissent pas la taille arbitraire, c'est que je ne crois pas qu'il y ait un pays en Europe où il soit loisible à un officier du souverain d'imposer un particulier à sa fantaisie, en faisant la répartition générale, et d'ordonner tous les ans une diminution ou une augmentation de taxe selon son bon plaisir, et plus encore selon celui des subalternes, qui décident ainsi du sort des peuples, selon leurs faveurs et leurs haines, et souvent selon le taux de leur cupidité. La seule inquiétude que cette variation porte dans les esprits ne peut avoir que les suites les plus funestes. Que serait-ce donc, si un pauvre paysan ne pouvait se faire faire un habit sans que M. le subdélégué n'en inférât que cet homme est plus riche cette année qu'il n'était, et qu'il est en état de supporter une taille plus forte ? Comme cette manière de procéder serait proprement un châtement infligé à l'industrie, il en résulterait un découragement général, et de ce découragement la dépopulation et la fainéantise. Voilà le but où nous tendons, si nous n'y sommes pas arrivés ; Messieurs les médecins, vous ferez tant que vous voudrez les plus beaux systèmes du monde ; si vous ne réussissez pas à faire disparaître ce symptôme, je vous avertis que votre malade périra. Quand le projet de M. Roussel n'aurait d'autre inconvénient que celui d'une imposition qui ne peut jamais être qu'arbitraire, il faudrait le rejeter bien vite. L'établissement de la capitation révolta tous les esprits ; cette taxe fut longtemps odieuse au peuple, parce qu'elle est arbitraire. On s'y est accoutumé, me dira-t-on, et j'en conviens ; l'esclave se fait même à la chaîne qui le lie ; mais n'attendez pas d'un esclave l'attachement et les services d'un homme libre. La seule imposition solide, juste et raisonnable, est celle des terres ; et quoi qu'en disent nos grands hommes du parlement, l'établissement d'un cadastre général que le Roi a ordonné dans son dernier lit-de-justice, pour asseoir ensuite une taille réelle et invariable sur chaque province, voilà le seul et véritable remède au mal. Il est seulement à craindre que tant d'immunités, tant de privilèges particuliers ne s'opposent encore ici au bien général, et que l'exécution de ce cadastre ne reste une chimère sans réalité. Il ne paraît pas que le corps du clergé, ni les autres privilégiés, soient fort effrayés d'un projet qu'ils ont tant combattu il y a dix ans, lorsqu'on leur a demandé la déclaration de leurs biens... Après la taxe des terres, l'impôt sur les consommations est le plus équitable, lorsqu'il est réparti avec quelque intelligence, parce qu'il est encore vrai que celui qui consomme le plus est celui qui est le mieux en état de contribuer aux besoins du gouvernement. La droite raison veut que les denrées de première nécessité soient respectées, et qu'on charge de préférence les objets de luxe. La forme de la perception



décide encore infiniment des bons ou mauvais effets de cet impôt. On a vu les mouvements que la seule manière de percevoir un léger impôt sur le cidre et le poiré vient d'exciter en Angleterre. Ce peuple a raison. C'est un attentat contre la liberté domestique, qui doit être sacrée chez toutes les nations, que d'envoyer des commis fouiller dans les maisons des particuliers : l'asile du dernier des citoyens doit être aussi respecté à cet égard que le palais du prince. Cette inquisition attaque d'ailleurs les mœurs dans leur source. Le peuple, qui gémit sous la tyrannie des commis ambulants, devient bas et fripon ; son industrie se borne à perfectionner et à multiplier les moyens de fraude et de chicane ; la franchise se change en astuce ; tout sentiment honnête s'efface ; et si vous ne regardez cette dégradation comme le plus grand des maux, faites-vous commandant de chiourme ; mais pour l'intérêt public et pour celui de votre propre gloire, ne vous mêlez jamais de gouverner un peuple...

J'ai dit que l'avocat Moreau a été le premier à écrire contre la *Richesse de l'État*, des *Doutes modestes*. Dans cette feuille, il n'a fait que répéter ce que les gens sensés ont dit sur le projet de M. Roussel. Tout ce qui lui appartient personnellement est aussi odieux que ses autres productions. Il est juste que tout écrivain dont la plume est vendue, soit bas. Je pardonne encore à Moreau d'être lourdement et froidement satirique, et je me console aisément qu'un écrivain à gages ait peu de talent ; mais est-il donc indispensable qu'il attaque son adversaire d'une manière infâme ? Il prétend d'abord dans l'avertissement, qu'il y a une société de gens de bien qui s'occupent de la réforme de l'État, et qui se flattent de venir à bout de l'indocilité des ministres. Tout homme qui se permettra de dire son sentiment sur quelque partie de l'administration publique, sera agrégé par Moreau à ce corps de frondeurs, et déferé aux ministres comme leur ennemi personnel. Il suppose ensuite que l'auteur de la *Richesse de l'État* s'est caché à la campagne, pour se dérober au ressentiment du ministère d'avoir publié son plan, et c'est une tournure adroite pour faire sentir au ministre des finances qu'il aurait dû sévir contre l'auteur de ce projet. Il est vrai que de si nobles armes ne peuvent être employées avec succès que contre des philosophes qui n'ont ni cabale, ni protection pour eux, et que les *Doutes modestes* ont excité une indignation générale, dès qu'on a su que l'auteur de la *Richesse de l'État* était conseiller au parlement. Moreau lui-même a senti la fausse démarche qu'il avait faite, et il s'est hâté de publier une autre feuille, qui a pour titre : *Entendons-nous, ou le Radotage d'un vieux notaire sur la Richesse de l'État*. C'est d'un ton si noble que nos écrivains politiques discutent les matières de leur ressort, et cela s'appelle au Marais, avoir de l'imagination et le talent des tournures. Quoi qu'il en soit, le vieux notaire traite l'auteur de la *Richesse de l'État* avec beaucoup d'égards et de ménagements. Son but est d'ailleurs de justifier toutes les opérations du dernier lit-de-justice. Il entre à ce sujet dans tous les détails, et affecte de parler des ministres avec beaucoup de liberté, afin de gagner la confiance du public, et de n'avoir pas l'air d'un écrivain à gages : mais ceux qui le paient devraient bien avoir regret à leur argent ; car si les feuilles de cet estimable avocat leur font jamais le moindre profit, j'y serai bien trompé. Il en veut beaucoup dans son Radotage à l'immunité des

rentiers ; j'ai dit là-dessus ce que je pense. Il est très fâcheux que le Roi soit obligé de faire des emprunts si onéreux, et principalement à rente viagère, parce que l'État est écrasé, et que la facilité de placer à fonds perdu relâche tous les liens de la société ; mais sous un gouvernement heureux et sage, l'État ne sera jamais dans le cas d'emprunter à des conditions trop avantageuses aux créanciers ; et si malheureusement il s'y est trouvé, il n'a d'autre moyen de se libérer que le temps et la plus austère économie ; tous les autres produisent des convulsions dont il se ressent le premier. Il est juste que le rentier jouisse d'un revenu plus clair et moins embarrassé que le propriétaire des terres, parce que le risque et l'incertitude de la fortune du premier doivent être contrebalancés par l'avantage passager du moment...

Aux *Doutes modestes* un partisan de M. Roussel (car je ne puis croire que ce soit M. Roussel lui-même) a opposé des *Observations certaines*, dans lesquelles il qualifie l'avocat Moreau de quidam, de farceur, de parodiste, d'émissaire, de partisan, de calculateur normand, d'Harpagon anonyme, etc., et finit par l'envoyer avec ses *Doutes* aux petites maisons ; mais ce n'est pas là où il faudrait envoyer M. Moreau.

M. Roussel a fait lui-même une suite de la *Richesse de l'État*. C'est un bavardage qui ne dit rien du tout... Un autre auteur, dans un écrit intitulé : *Résolution des Doutes modestes*, propose un autre projet suivant lequel on partagerait les seize millions d'hommes qu'il y a en France, en cinq classes. Ils paieraient tous une taxe, modique comme vous pouvez penser, et elle produirait au-delà de quatre cent onze millions. Chaque classe aurait des privilèges, comme de porter la soie, la dorure, les armes, etc. Ô les tristes rêveurs que tous ces gens de bien !... Une autre feuille intitulée *l'Orage du vingt Juin*, traite encore assez mal l'auteur des *Doutes modestes*. C'est aussi un écrit bien insipide. Le jour de l'inauguration de la statue du Roi, il survint, entre neuf et dix heures du soir, un orage épouvantable qui mit fin aux illuminations de la place, aux concerts et à la danse, et qui causa beaucoup de désordre. Voilà ce qui a donné lieu au titre de cette feuille... Enfin, M. B\*\*\*, qui se dit maître chirurgien de Paris et de Londres, nous a fait part de ses *Rêveries sur les Doutes modestes*... Une autre feuille portant pour titre : *Ressource actuelle*, propose une loterie de six cent mille billets, dont chaque billet serait de cent louis, ce qui produirait 1 440 millions. De cette somme effrayante, l'auteur détache 204 millions pour composer les lots de sa loterie dont le gros est de 20 millions ; c'est une assez jolie petite somme pour risquer cent louis. Il est vrai aussi qu'il y a plus de 153 perdants contre un gagnant ; mais l'auteur ne croit pas que ce soit un obstacle à voir sa loterie remplie. Auquel cas il est en état de donner au Roi, du soir au lendemain, un petit magot de 1 236 millions pour les besoins actuels de l'État : il faut bien que M. le contrôleur-général trouve des ressources de cette abondance.

Ce beau plan a été corrigé par un autre bavard, qui a fait des *Réflexions sur la Ressource actuelle*. Celui-là n'exige des seize millions de Français qu'un don gratuit, depuis vingt sous jusqu'à huit louis, qui serait le plus fort. Cela ne donnerait au Roi que 764 millions ; mais il croit que c'est assez joli. Il en ôterait même quelques millions pour en former une loterie de reconnaissance, dont les billets seraient distribués entre les seize millions de contri-

buants. Le gros lot ne serait que d'un million, mais comme on pourrait le gagner en payant une taxe de vingt sous, l'auteur espère que les intéressés voudront bien se contenter de cette bagatelle... On reste abasourdi sous cette foule d'écrits absurdes. De tous ces bavards, il n'y en a pas un qui ait le sens commun. La feuille qui a pour titre *Réflexions sur l'écrit intitulé Richesse de l'État*, est le seul écrit un peu sensé qui ait paru dans cette triste et fastidieuse querelle...

*Le Consolateur, pour servir de réponse à la Théorie de l'Impôt et autres écrits sur l'économie politique*, a paru avant toutes ces feuilles qui occupent le public depuis un mois : on l'attribue à M. le baron de Saint-Supplix ; c'est l'ouvrage d'un homme instruit et sage qui sait douter. L'horreur qu'il a des frondeurs lui fait excuser quelquefois des choses très répréhensibles, qu'il aurait sûrement condamnées lui-même s'il avait écrit sans dessein de réfuter. Quoi qu'il en dise, il me permettra de ne pas regarder les frondeurs comme dangereux ; c'est de tous les hommes ceux que je craindrais le moins, si j'étais ministre. Le frondeur dit, tout est perdu ; le flatteur dit, tout est au mieux. Ils ont tort tous les deux ; mais s'il y en a un de punissable, c'est sûrement le dernier. *Le Consolateur* tient le milieu ; mais parfois il aime un peu trop son métier. Il finit son livre par un morceau de consolation de M. de Voltaire, qui se trouve à la tête de la tragédie de *Tancrède*, et qui n'a pas infiniment honoré ce grand homme. Dans ce passage, la meilleure preuve que M. de Voltaire apporte de l'état florissant de la France, c'est que la ville de Lyon a un bel hôpital et un beau théâtre. J'aimerais autant un pays florissant qui pût se passer de beaux hôpitaux, et quant aux salles de spectacle, il est certain qu'en sortant de l'opéra de Dresde, on ne devinerait point que les billets de la *steuer*<sup>a</sup> perdent 50 ou 60% sur la place. Pour revenir au *Consolateur*, vous n'y trouverez point de vues grandes et générales, mais des idées pratiques sur les finances, le commerce et l'agriculture, dont je crois qu'on peut tirer parti. Il doit trouver crédit auprès des administrateurs des États, parce qu'il ne cherche ni à les dominer, ni à les avilir. Quoique l'état présent de la France soit spécialement l'objet de ses réflexions, ses principes sont applicables à tous les temps et à tous les pays.

## IV.

*Letter from Voltaire to Du Pont, 16 August 1763*

[D11369 ; *Complete Works*, ed. T. Besterman, t. 110, p. 361 ;  
ed. Pléiade (7882), t. VII, p. 341.]

Au Château de Ferney par Genève, 16 août 1763

Je vois, Monsieur, que vous embrassez deux genres un peu différents l'un de l'autre, la finance et la poésie. <sup>b</sup> Les eaux du Pactole doivent être bien étonnées de couler avec celles du Permesse. Vous m'envoyez de fort jolis vers avec des calculs de 740 millions. C'est apparemment le trésorier

<sup>a</sup> The Treasury bonds issued by the Kingdom of Saxony.

<sup>b</sup> Du Pont had joined some verses to a copy of his first booklet.

d'Aboulcassem<sup>a</sup> qui a fait ce petit état de 740 millions, payables par chacun an. Une pareille finance ne ressemble pas mal à la poésie ; c'est une très noble fiction. Il faut que l'auteur avance la somme pour achever la beauté du projet.

Vous avez très bien fait de dédier à M. l'abbé de Voisenon vos Réflexions touchant l'argent comptant du royaume ; cela me fait croire qu'il y en a beaucoup. Vous ne pouviez pas mieux égayer la matière qu'en adressant quelque chose de si sérieux à l'homme du monde le plus gai. Je vous réponds que si le Roi a autant de millions que l'abbé de Voisenon dit de bons mots, il est plus riche que les empereurs de la Chine et des Indes.<sup>b</sup> Pour moi, je ne suis qu'un pauvre laboureur ; je sers l'État en défrichant des terres, et je vous assure que j'y ai bien de la peine. En qualité d'agriculteur, je vois bien des abus ; je les crois inséparables de la nature humaine, et surtout de la nature française ; mais, à tout prendre, je crois que le bénéfice l'emporte un peu sur les charges. Je trouve les impôts très justes, quoique très lourds, parce que, dans tout pays, excepté dans celui des chimères, un État ne peut payer ses dettes qu'avec de l'argent. J'ai le plaisir de payer toujours mes vingtièmes d'avance, afin d'en être plus tôt quitte.

À l'égard des Fréron et des autres canailles, je leur ai payé toujours trop tard ce que je leur devais en vers et en prose.

Pour vous, monsieur, je vous paie avec grand plaisir le tribut d'estime et de reconnaissance que je vous dois. C'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire.

#### V.

*Réponse à l'auteur des Réflexions sur un écrit intitulé : Richesse de l'État*

*Veritas claudī & ligari potest, vinci non potest :  
quæ & suorum paucitate contenta est, & multitudine  
hostium non terretur.*<sup>c</sup>

S. Jérôme.

Je ne réponds qu'à vous, Monsieur, parce que vous êtes le plus honnête de tous les antagonistes de *la Richesse de l'État*. D'autres ont pris un ton si indécent pour l'attaquer, que ce serait compromettre la vérité à une dispute de halle, que de leur répondre.

<sup>a</sup> In the *Arabian Nights*.

<sup>b</sup> Voltaire's admiration for Asia was genuine.

<sup>c</sup> Truth can be locked away and bound, yet cannot be defeated. It will find its defenders to be enough, and will not be surprised of the multitude of its enemies. (Hieronymus, *In Hieremiam libri VI, Corpus Christianorum*, series Latina (CCSL), t. 74, p. 232.)

The sentence was later used by Le Trosne : *De l'utilité des discussions économiques*, 1766.

Mais, ainsi qu'eux, vous soutenez que la *Richesse de l'État* est un projet absurde et impraticable. Je crois le contraire ; et je vais, par un calcul établi sur le vôtre même, que j'adopte par paresse, essayer de vous le démontrer.

Je dis que j'adopte votre calcul par paresse, parce que j'en ai un dans la tête qui est pour le moins aussi probable que le vôtre, et qui donne un résultat fort différent. Mais le vôtre me suffit pour vous réfuter ; et, en partant de votre propre principe, vous aurez au moins à me contester ; et ce n'est pas peu de chose. Entrons en matière.

Toute ma fortune consiste en vingt-quatre fermes, qui, toutes ensemble, me rendent *douze mille livres*.

Je ne parle plus de ce que j'ai eu à payer pendant la guerre. Aujourd'hui il faut que je paie les deux vingtièmes et les deux sols pour livre.

Or, les deux vingtièmes et deux sols pour livre de 12 000 liv. font	1320
Parce que mon père m'a laissé le titre de marquis, je suis imposé pour la capitation à	300

Capitation de mes domestiques	6
-------------------------------	---

Je paie, de plus, bien réellement la taille et la capitation de mes vingt-quatre fermiers. Tout ce que j'en sais de positif, c'est qu'un d'eux, dont la ferme me rend 1 550 liv., paie 600 liv. de taille seulement, sans compter sa capitation. Je puis donc estimer que je paie, pour mes vingt-quatre fermiers, en taille et en capitation, au moins une somme de

4000

À vue de pays, tous les droits que je paie par mes consommations, peuvent s'estimer au moins à

1000

Total	6626
-------	------

Je me flatte, Monsieur, que vous ne trouverez pas que ce calcul soit outré. Voilà donc 6 626 liv. que je paie bien réellement au Roi, sans compter les droits que mes fermiers peuvent payer par leur consommation, que je n'ose estimer ici.

Ajoutez à cela, Monsieur, les réparations qu'il faut faire annuellement, sans quoi la terre tomberait en non-valeur ; les accidents, par intempéries des saisons, qui forcent toutes les années à quelques remises ; les non-valeurs, par mauvaises paies ; il y en a toujours quelques-unes. Et vous verrez qu'une terre d'un revenu qui devrait être au moins de dix mille livres net, à cause des impôts qui se lèvent sur les non-valeurs comme sur les valeurs effectives, donne à peine de quoi vivre à son propriétaire.

À présent, Monsieur, supposons qu'on réalise la *Richesse de l'État* à raison de deux millions de contribuables, ne conviendrez-vous pas qu'un homme de 12 000 liv. de rente sera certainement assez éloigné de la classe de 730 liv. ? Eh bien ! Monsieur, à raison de ma propriété, je désire que tout propriétaire de 12 000 liv. de rente soit taxé à 730 liv., tous les autres impôts supprimés ; et tous mes fermiers, l'un dans l'autre, à raison de 100 livres chacun. Cela ferait, pour mon imposition réelle, 3 130 livres. Je vous laisse à calculer ce que j'y gagnerais ; en observant que cette terre, que je n'afferme aujourd'hui que 12 000 livres, la serait au moins de 13 600 livres ; car on pourrait sans témérité dire davantage. Mais laissons de côté les fermiers, et ne raisonnons que sur les propriétaires. Me soutiendrez-vous, Monsieur,

qu'il n'y ait pas dans tout le royaume cinq cent mille hommes qui jouissent de 12 000 livres de rente, soit en terre, soit par bienfaits du Roi, soit par industrie ? Il serait très juste que tous ces citoyens fussent taxés : et je viens de faire voir que tous ceux qui jouissent de ce revenu, du plus ou du moins, gagneraient beaucoup à l'être à 730 livres, tous autres impôts supprimés. Or, cinq cent mille à 730 livres font déjà 365 millions. Je vous laisse à présent, Monsieur, à répartir depuis 12 000 liv. de rente, jusqu'à la plus grande opulence, et depuis 12 000 l. de rente, jusqu'à l'extrême modicité, à raison de quatre millions de contribuables, comme vous l'avez admis. J'en emploie ici cinq cent mille, et je ne doute point qu'on ne puisse les trouver aisément en France. Les trois millions cinq cent mille autres doivent certainement donner encore quelques millions.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous avez aujourd'hui fait des réflexions qui vous auront convaincu que c'est avec beaucoup d'habileté et de sagesse que l'auteur de la *Richesse de l'État* conserve des droits d'entrées et de sorties aux frontières du royaume. Le bien du commerce l'exige.

Je n'en dirai pas davantage, parce qu'il n'est question ici que de présenter une idée qui fasse réfléchir, et non pas des arrangements définitifs.

Omnia jam fiunt fieri quæ posse negabam,  
Et nihil est de quo non fit habenda fides. <sup>a</sup>

Le marquis de \*\*\*

## VI.

[Du Pont], Réponse demandée par Monsieur le marquis de \*\*\*  
à celle qu'il a faite aux Réflexions sur l'écrit intitulé : *Richesse de l'État*.

Periculosum est credere et non credere :  
Hippolytus obiit, quia novercæ creditum est :  
Cassandræ qui non creditum, ruit Ilium :  
Ergò exploranda est veritas multùm priùs.  
PHÆDR. <sup>b</sup>

Monsieur,

J'ai reçu par la voie publique la réponse dont vous avez honoré mes réflexions ; vous m'en demandez une, et je la dois du moins à votre politesse : je présume qu'elle sera courte, parce que j'aurais grand tort de vous contredire lorsque nous sommes presque toujours du même avis. Vous employez

<sup>a</sup> Now all things will be, that I denied could be,  
And there is nothing which is not deserving of belief.  
(Ovide, *Triustium*, lib. I ; *Tristia*, I, 8, 7-8.)

<sup>b</sup> It is dangerous both to believe and not to believe.  
Hippolytus died because his stepmother was believed,  
When Cassandra was not believed Troy was destroyed.  
Thus the truth must be explored long before. (Phaedrus, *Fables*, 3, 10.)

environ la moitié de votre ouvrage à faire voir que vous payez les impositions de vos fermiers, j'en ai fait autant, et la démonstration de cette vérité occupe sept pages de l'écrit auquel vous avez daigné répondre. <sup>1</sup> Vous me présentez un compte de 6 626 livres d'impôt que vous payez au Roi, vous dites que ce calcul n'est pas outré, et je pense de même ; si vous m'eussiez laissé le soin de le faire, je l'aurais porté beaucoup plus haut ; en observant seulement (car il faut être scrupuleux et sévère quand on pose des faits), en observant, dis-je, que ce n'est pas sur 12 000 liv. de rente que vous payez cette somme, mais sur 50 000 liv. au moins de reproduction totale, qui ne vous donnent que 12 000 liv. de revenu, parce que la plus grande partie en est hypothéquée de droit naturel à la subsistance de vos fermiers, et de 135 citoyens qu'ils font travailler, sur votre bien ; selon le calcul que vous adoptez *par paresse*, et que je soutiendrai par persuasion jusqu'à ce que l'on m'ait démontré qu'il ne vaut rien. Je vois par le vôtre que vos 12 000 liv. sont imposées seulement à 2 626 liv. Le reste de l'impôt est pris sur la part de vos cultivateurs, et viendrait incontestablement grossir la vôtre s'ils étaient moins chargés, comme je crois l'avoir fait sentir, page 15. <sup>a</sup>

Passons ; je ne suis point surpris que vous désiriez d'être taxé à 730 liv. et de voir vos fermiers à 100 liv., ce qui vous soumettrait à une contribution de 3 130, au lieu de 10 000 liv. environ, que votre bien paie annuellement. Je conviens que vous seriez très soulagé, mais ce qui m'étonnerait fort, serait, que lorsque vous, et par conséquent tous les autres contribuables paieraient trois fois moins, le Roi reçût trois fois plus, et mes réflexions n'ont pas dit autre chose. <sup>2</sup>

Vous me demandez s'il y a dans le royaume 500 000 hommes qui jouissent de 12 000 liv. de rente, vous m'assurez que vous n'en doutez pas : si j'allais vous répondre que j'en doute, nous n'aurions rien prouvé.

Je croyais avoir clairement démontré depuis la page 9 de mon ouvrage, jusque et compris la page 21 <sup>b</sup>, qu'il n'y aurait pas dans le royaume deux millions de contribuables, en supposant même vingt millions d'habitants. Ce qui revenait à dire qu'il n'y en avait pas 1 600 000, puisque nous ne sommes que 16 millions. <sup>c</sup> Je vous demande à mon tour si près d'un tiers des contribuables de la nation jouissent de 12 000 liv. de rente ? <sup>3</sup> Je ne pensais pas que le nombre des riches fût si grand : mais pour savoir à quoi nous en tenir, posons le terme auquel il n'y aurait ni riches ni pauvres, marquons

<sup>a</sup> Here page 144.

<sup>b</sup> Here from page 143 to 146.

<sup>c</sup> A low estimate by all standards.

<sup>1</sup> Depuis la page 10 jusque et compris la page 17 de l'édition in-8°, la seule que j'avoue. (Here from page 143 to 145.)

<sup>2</sup> Voyez page 23. (Here page 146.)

<sup>3</sup> Je remarquerai que vous me parlez de rentes possédées, par industrie, et que je n'entends point l'acception de ce mot. L'industrie intérieure n'est, à mon sens, que le mouvement de la richesse d'une main à l'autre : il la rend apparente en mille endroits, et ne la multiplie nulle part ; c'est l'effet d'une roue qui n'ayant qu'un certain nombre de rayons, semble présenter une surface contigüe quand on la meut avec rapidité. Les hommes qui ont de l'industrie sont les gagistes de ceux qui ont des biens, leurs impositions sont donc toujours remboursées par ceux-ci.

la borne de la médiocrité. Ce serait la situation de tous les citoyens si les fortunes étaient absolument égales, et afin de présenter la chose en beau, supposons-nous plus riches que nous ne sommes, ne calculons pas sur l'état actuel, mais sur l'état possible auquel un auteur célèbre<sup>1</sup> évalue nos revenus dans l'établissement général d'une bonne et grande culture : comptons 2 538 334 000 liv. pour la reproduction totale, qui fournirait 600 millions de revenu aux propriétaires, 450 millions pour l'impôt et la dîme, 600 millions pour préparer la reproduction de l'année suivante, et le reste pour rembourser les frais des avances et leurs intérêts. Eh bien ! dans cette avantageuse supposition, chez un peuple de 16 millions d'âmes dont les fortunes seraient égales, le revenu de chaque père de famille serait de 634 liv. 10 s. 4 d., ce qui selon le calcul ordinaire ferait par tête 158 liv. 12 s. 7 d. Et si l'inégalité avait lieu chez ce peuple tous ceux qui auraient au-dessus de ce terme seraient riches, tous ceux qui se trouveraient au-dessous seraient pauvres. Vous comprenez à présent qu'il faudrait avoir fait un grand nombre de pauvres pour rassembler 12 000 liv. de rentes sur la tête d'un seul homme ; et que si chez le peuple dont nous parlons, il y avait beaucoup de citoyens qui eussent ainsi 12, 20, 30, 100 mille livres de rente, il faudrait nécessairement qu'il y en eût une quantité innombrable qui fussent réduits au-dessous de leur quote-part naturelle, et tel est le fait. Je sens bien que cela ne paraîtra guère possible aux habitants de Paris, mais les esprits examinateurs trouveront mon raisonnement plausible, et ceux qui auront voyagé en Sologne, en Auvergne, etc., etc., s'apercevront que je n'ai point observé ceci aux Indes. Pardonnez-moi la digression, elle tenait au sujet ; je continue.

J'ignore pourquoi vous avancez que *j'admets quatre millions de contribuables*, je n'ai admis cela nulle part ; et j'ai dit formellement dans mon tableau, que lorsque de 4 millions de têtes, on ôterait au moins les sept huitièmes des commerçants, et tous les artisans, sans parler d'une très grande quantité de vigneron, bûcheron, etc., le reste serait pour lors des contribuables réels.<sup>2</sup> Vous n'avez pas contredit le raisonnement que j'ai fait pages 19, 20 et 21, au sujet des artistes, des négociants, des commis, des facteurs, et des mariniers.<sup>a</sup> Je suis donc surpris que vous n'avez pas fait sur les quatre millions cités, la soustraction que je proposais : sans doute mon ouvrage ne méritait pas d'être lu avec une attention scrupuleuse.

Venons à la phrase la plus importante de votre lettre ; *vous êtes persuadé, Monsieur, que j'ai fait des réflexions qui m'ont convaincu que le bien du commerce exige la conservation des droits d'entrée et de sortie aux frontières du royaume*. Je conçois qu'il y aurait un volume à faire sur cette phrase, et le volume fini, vous trouveriez peut-être mes réflexions toutes contraires à ce que vous les supposez aujourd'hui. Mais je ne m'engagerai point dans une discussion de cette étendue ; premièrement, parce que mon temps ne me le permet pas<sup>b</sup> ;

<sup>1</sup> M. le marquis de Mirabeau.

<sup>2</sup> Si l'on voulait avoir une idée de ce reste, il faudrait d'abord observer que dans Paris où l'on compte un million d'âmes, il y a au moins 750 000 commerçants ou artisans de toute espèce, passer ensuite à nos ports de mer, à nos manufactures, etc., etc., etc.

<sup>a</sup> Here pages 145 and 146.

<sup>b</sup> I doubt whether this statement is true.



secondement, parce que j'ai pour principe que, lorsqu'on est jeune, il faut faire des études très longues, des ouvrages fort courts.

Vous me permettez cependant de jeter ici quelques notions simples qui vous rendront au moins la chose problématique.<sup>1</sup>

Le commerce proprement ainsi nommé, est le troc qu'un État ou les membres font de leur superflu contre le superflu des autres.

La manœuvre de ce troc se réduit à deux opérations, vendre, et acheter.

Les États sont entre eux comme les particuliers, et celui qui vend le meilleur marché, et qui achète le plus cher, fait tout naturellement le plus grand commerce.

L'intérêt de tout État est donc de se ménager autant qu'il est en lui, l'avantage de la concurrence dans les deux cas.

Voyons en quoi les droits d'entrée et de sortie peuvent faciliter ou gêner l'une et l'autre opération ; d'abord, quand à la vente, il est clair que les droits de sortie augmentent le prix de la marchandise, que pour conserver la concurrence il faut que le propriétaire baisse sur la valeur réelle, que cet impôt donc, qui au premier coup-d'œil semble remboursé par l'étranger acheteur, tombe doublement sur le régnicole vendeur, tant par la diminution de la première main, que par l'avantage qu'ont d'autres étrangers de courir sur tous ses marchés, et de borner tous les jours l'étendue de ses opérations.<sup>2</sup> Les droits de sortie pourraient donc fort bien être nuisibles au commerce, isoler une nation, la forcer de consommer son superflu sur le territoire ; ce qui conduirait bientôt à n'avoir point du superflu, et ce qui resserrerait journellement l'agriculture, qui ne s'embarrasserait que de l'instant, dès qu'elle ne pourrait plus répandre ses fruits sur l'univers.

Mais, dira-t-on, *s'il est de notre intérêt de nous ménager la concurrence de la vente, il est encore de notre intérêt d'empêcher les étrangers d'en faire autant chez nous ; en facilitant nos ventes, et gênant les leurs par des droits d'entrée, nous procurerons partout l'avantage de nos négociants, nous aurons saisi le fin du commerce, nous vendrons beaucoup ce qui attirera l'argent des autres peuples, nous achèterons peu ce qui conservera le nôtre, nous deviendrons infiniment plus riches qu'eux.*

C'est ainsi qu'avec des mots, et un extérieur de finesse, on éblouit le vulgaire peu instruit des grandes choses, fort attentif aux petits intérêts. L'objection que je viens de me faire en faveur des droits d'entrée dans le royaume, et qui, comme le sonnet du misanthrope, paraîtra peut-être trop bonne à bien des lecteurs, est composée de trois erreurs importantes ; la première est la confusion de l'intérêt du commerce des nationaux, avec

<sup>1</sup> Je supplie que l'on ne me fasse pas l'injustice de croire que je cherche à rien censurer ; quand le gouvernement a établi quelque chose, je suppose qu'il a eu ses raisons. Mais comme ce qui a été très sage dans un temps, peut cesser de l'être par la suite des circonstances, il est toujours utile de jeter la lumière de l'examen sur les questions intéressantes. J'espère que l'on verra dans mes écrits l'empreinte du zèle, et jamais celle de l'esprit de critique.

<sup>2</sup> Ces droits ne seraient supportables que dans le cas où un État serait l'unique possesseur d'une certaine *denrée* ; encore trouverait-il plus d'avantage à enrichir ses négociants, qui deviendraient un magasin perpétuel de ressources toujours prêtes dans l'occasion, qu'à recueillir ses revenus d'une douane qui peuvent se trouver taris à la première déclaration de guerre.

celui du commerce de la nation ; la seconde est la persuasion que l'on peut vendre toujours, et n'acheter jamais ; la troisième est l'idée de richesse attachée à l'argent qui n'en est que le signe représentatif. Un mot sur chacune de ces erreurs, et je finis cette lettre déjà plus longue que je ne me le proposais.

Première erreur. Pour se mettre à portée de la connaître, il faut se rappeler la définition que nous venons de faire du commerce ; *c'est le troc du superflu d'une nation, contre le superflu d'une autre, par le moyen de la vente et de l'achat*. Effectivement, il ne peut s'asseoir que sur le superflu, personne ne cherchant à se défaire de son nécessaire. Mais si le superflu était une masse existante chez de certains peuples, à force de vendre il s'annihilerait, et le commerce se tuerait lui-même ; pour lui fournir sans cesse il faut donc que le superflu renaisse comme le débit. Or, nous n'avons aucuns biens renaissants que ceux de la terre, et ceux qui leur sont adjacents, comme les bestiaux, etc. L'agriculture est donc la mère du commerce, qui n'est que la vente de l'excédent des produits sur les besoins. À regarder la chose en grand, toute circulation des produits sur la surface intérieure du territoire, n'est commerce que pour les particuliers ; par rapport à la nation, elle n'est que le voiturage des denrées aux consommateurs. Ceux qui sont chargés de ce voiturage, sont des commis qui retirent leur droit de subsistance, de même que le chartier qui conduit au marché le blé ou le vin de son maître. Les voituriers sont une classe précaire dans l'État, classe dépendante des agriculteurs, et qui ne doit jamais leur faire la loi. Si pour faciliter la vente intérieure, on gêne l'entrée des marchandises étrangères qui seraient cause d'un immense débit extérieur par les retours qu'elles exigeraient nécessairement, on assure aux négociants un gain clair sur leurs compatriotes, mais on diminue le bénéfice total de la nation. Et dans ce cas là je le répète, on ne distingue point entre le commerce national et celui des nationaux. L'un est celui de la chose, l'autre n'est que celui de l'homme ; encore l'avantage de ce dernier dans un commerce universel, immense, etc., bien entendu <sup>1</sup>, serait-il bientôt plus considérable que le petit lucre passager auquel on sacrifie la richesse publique.

La seconde erreur, qui consiste à croire qu'*il nous est possible de vendre toujours, et de n'acheter jamais*, ou du moins, *de n'acheter que peu*, tient à la première, elle est non moins générale, elle a passé en maxime, et plus d'un honnête citoyen a dit, écrit et répété, que ce devait être le but de notre politique. <sup>a</sup> Il n'y a cependant rien de sage que ce qui est exécutable, et rien qui le soit aussi peu que leur conseil. Pour vendre, il faut avoir des acheteurs, et selon l'axiome que nous avons posé, que *nul ne commerce de son nécessaire*, il faut que les acheteurs aient du superflu, et du superflu renaissant pour fournir à un commerce perpétuel ; or comme nous nous soucierions peu de vendre si nous n'étions payés, il faut bien que nous nous accommodions de

<sup>1</sup> Il est si vrai que l'intérêt général des marchands serait la liberté du commerce, que l'on en voit tous les jours qui donnent à perte dans le pays étranger des marchandises qu'ils ont exportées, et dont le débit n'a pas eu lieu ; plutôt que de les réimporter, ce qui les assujettirait à de nouveaux droits.

<sup>a</sup> What we call today mecatilism.

leur monnaie. Expliquons ce terme que je ne prends pas ici dans le sens vulgaire ; il n'y a de richesse chez un peuple que la quantité de biens dont il peut disposer ses nécessités satisfaites. Prenons un exemple, et supposons une nation qui n'aurait d'autre produit que ses blés ; supposons encore que la récolte de cette nation donne année commune de quoi fournir tous les jours dix livres de pain à chacun de ses citoyens ; ce serait un immense superflu, chaque tête n'en consommant pas plus de deux livres par jour : si ce peuple était entouré de voisins qui (pénétrés du beau principe qu'il faut vendre pour augmenter son pécule, et ne point acheter, parce que cela le diminue), lui offriraient de toutes parts des bestiaux, des vins, des toiles, des étoffes de toute espèce, mais qui refuseraient constamment de se charger de ses grains ; le peuple au blé, au milieu de tant d'offreurs, mangerait son pain sec, boirait de l'eau, irait tout nu, et verrait inutilement moisir les quatre cinquièmes de sa récolte. Bien est-il vrai que les offreurs ne seraient pas contents, parce que leurs marchandises superflues pour eux, ne leur feraient aucun profit, et se moisiraient comme blé de la nation granicole, ce qui les obligerait à changer bientôt de maximes, et à acheter jusqu'à la concurrence de ce qu'ils voudraient vendre. L'équilibre est la première loi de la nature, la balance est la première condition du commerce ; et nous ne pouvons pas gêner par des droits d'entrée notre liberté d'acheter à l'étranger, que le coup ne porte sur notre faculté de lui vendre : s'il ne peut débiter qu'une moindre quantité de son superflu, il lui est impossible de se charger d'une plus grande quantité du nôtre. Notre reproduction ne se moisira pas en magasin, parce que personne n'aimant à prendre une peine inutile, elle diminuera d'elle-même pour se mettre au niveau du débit : et l'agriculture étouffée dans toutes ses branches, par le lierre des préjugés de commerce, languira, jusqu'à ce qu'une main secourable et hardie coupe du haut en bas les chaînes où l'enlace ce perfide ami.

Peut-être m'allez-vous dire, *que mon hypothèse qui serait bonne si l'on commerçait en simple échange, tombe à faux parce que l'on solde en argent ; et que par ce moyen on peut vendre ses denrées sans prendre en retour celles de personne, en amassant au contraire de toutes parts, l'argent qui est généralement regardé comme la principale richesse.*

Ah ! nous y voilà donc à cet argent ; et la troisième erreur que je voulais combattre vient d'elle-même se représenter. Si je fais voir que l'espoir d'être payé en argent par des peuples dont on ne prend pas les marchandises, est illusoire, et que l'argent n'est point richesse, j'aurai à peu près rempli la tâche que je m'étais imposée.

Les métaux précieux ne croissent pas en Europe comme les plantes, et n'y multiplient pas comme les bestiaux et les vers à soie ; chaque peuple en a une certaine quantité <sup>1</sup>, s'il était obligé de solder sans cesse ses comptes en argent, en achetant toujours plus qu'il ne vendrait, sa quote-part serait bientôt tarie, et comme je l'ai dit plus haut, son commerce se tuerait lui-même.

<sup>1</sup> Cette quantité s'accroît journellement (c'est-à-dire, diminue de valeur) en raison du commerce direct ou indirect, que ce peuple fait avec l'Amérique. Mais l'accroissement en est très lent, parce que si l'Amérique envoie, on porte aux Indes, ce qui maintient une espèce d'équilibre.

Nous ne voyons cependant pas arriver ce désastre, c'est une preuve que chaque État fait sa balance ou à très peu de chose près, qu'il lui rentre autant par ses ventes, comme il dépense par ses achats. <sup>1</sup> Toute manœuvre qui tendrait à empêcher cet effet naturel et indispensable, serait la destruction du commerce, si d'elle-même elle n'était pas impossible.

Si j'avais intention de faire un livre (et Dieu m'en garde) je m'engagerais à prouver par l'histoire, que toutes les opérations faites en conséquence, ont tourné au détriment de ceux qui les ont tentées, séduits par cette illusion de mode que *l'argent est richesse*. Rien n'est moins vrai, l'argent n'est pas plus richesse, que les lettres de change ne sont argent : il est un représentant universel, inventé pour la facilité des transports ; c'est pour me servir d'un proverbe commun, *un bon valet qui devient un mauvais maître*. Il est tellement asservi de la nature, à tout ce qui est richesse réelles et naissantes, qu'il n'est utile que parce qu'il peut servir à les procurer. Dès qu'il voudrait se passer d'elles, il n'aurait aucune valeur, et elles en ont une véritable indépendante de lui ; elles l'attirent sans cesse, au taux qui leur plaît, et qui leur est propre ; son abondance ne sert qu'à en diminuer le prix, parce que toute la masse d'argent qui se trouve dans un État, étant destiné à représenter toute la masse des richesses qui y sont aussi contenues, si l'on augmente la quantité des métaux, on ne fait que stipuler tacitement qu'un plus grand nombre de parties d'argent, sera donné pour un nombre égal de parties quelconques de biens réels ; aussi voyons-nous que tout est proportionnellement plus cher dans les pays où l'argent est plus commun ; parce que de lui-même il se met en équilibre et de niveau avec les denrées : et les gouvernements ne peuvent rien sur cet effet qui tient à la constitution des choses.

Il me serait facile d'entasser à ce sujet raisonnement sur fait, et fait sur raisonnement, mais je voulais être court et je l'oublie ; concluons, en disant que tout impôt, tout droit d'entrée, qui aura pour but de gêner les retours de l'étranger en marchandise, pour se les procurer en argent, sera pernicieux et destructif pour le commerce de la vente, et qu'il portera sur un principe illusoire.

Excusez, Monsieur, si je laisse tant de choses à dire sur une matière qui ne saurait être trop profondément traitée ; une lettre a des bornes, et la patience des lecteurs en a d'autres qui sont souvent moins étendues encore. D'ailleurs, il ne s'agit pas de tout détailler, mais de *présenter*, selon vos expressions, *des idées qui fassent réfléchir*. Je serais flatté si pardonnant aux miennes les défauts que la pauvreté de notre langue laisse dans des matières abstraites, elles vous engageant à remettre en question ce que vous aviez cru devoir décider. Plus votre phrase est imposante, et plus elle annonce de lumières, plus je me suis cru obligé d'indiquer le moyen de la traiter à fond.

<sup>1</sup> On me citera peut-être ici l'Espagne, qui certainement solde en argent ; mais j'observerai qu'elle a des mines, et que les métaux pour elle sont produits renaissants. Encore ne s'est-elle pas trop bien trouvée d'avoir préféré la conquête des richesses de signe aux biens immenses que la nature produirait sous ses pas. Les mines n'ont qu'un certain revenu qui baisse toujours par la diminution du prix du métal, et par l'augmentation des frais, mais le revenu de l'agriculture est susceptible d'un accroissement infini, et l'on ne peut dire où il s'arrêterait dans un pays peuplé et fertile.

Je ne me flatte pas d'avoir une réponse ; si je la recevais, je crois devoir vous avertir que quand je n'y répliquerais point, je ne me tiendrais pas pour vaincu. Peut-être y reviendrai-je quelque jour, mais quand à présent je me dois à des occupations indispensables.

Je suis avec respect, Monsieur, votre, etc.

D. P.

## VII.

### *Observations du marquis de \*\*\* sur la Richesse de l'État*

O proceres, censore opus est, an haruspice nobis ? <sup>a</sup>

En répondant à l'auteur des réflexions sur un écrit intitulé *Richesse de l'État*, j'ai démontré que, dans l'état actuel des choses, les propriétaires de terre payaient plus de la moitié de leur revenu en impôts. Il n'est pas difficile de conclure que, d'une pareille position, doit nécessairement s'ensuivre la ruine du commerce, l'anéantissement des finances, la subversion des États ; point bien plus important qu'on ne l'imagine dans un royaume tel que la France, où il est essentiel que, dans le sein des plaisirs, dans les calculs du commerce, dans les travaux de la magistrature, dans les sollicitudes de la religion, l'esprit militaire subsiste toujours. Non, il ne saurait être indifférent à l'État, malgré ce qu'en prétendent quelques mauvais politiques, qu'un noble ruiné soit obligé de vendre sa terre à un concessionnaire enrichi, qui ne peut donner à l'État qu'une suite d'héritiers de la bassesse et de l'iniquité de son âme.

Pour prévenir un tel malheur, il faut laisser aux gentilshommes, qui n'ont que leurs terres, de quoi vivre avec décence sans être obligés de faire des dettes. Comment le peuvent-ils faire ? Comment peuvent-ils soutenir le service, quand ils paient la moitié de la valeur de leur terre au Roi ? Il est donc nécessaire de les soulager.

L'auteur de la *Richesse de l'État* en donne le moyen le plus assuré. En vain quelques gens, dont on pénètre assez les vues, font des efforts pour rendre ce projet ridicule, pour le faire croire impraticable ; jamais ils ne persuaderont quiconque sait réfléchir. Pour prouver que la *Richesse de l'État* est impraticable, il fallait démontrer qu'on n'a jamais pu venir à bout de lever le dixième, le vingtième, les quatre sols pour livre, les deux sols pour livre, la taille et la capitation, les quartiers d'hiver, les ustensiles, etc. Si tous ces différents impôts ont été assis et levés sans aucun autre inconvénient que ceux qui sont inhérents à leur nature, il est incontestable que la *Richesse de l'État* peut être mise à exécution avec tous les défauts qui lui sont propres.

Réfléchissons donc. Le grand, le seul inconvénient qu'on puisse reprocher à la *Richesse de l'État* est l'arbitraire. En quoi peut consister cet arbitraire ? C'est que moi, par exemple, qui, naturellement par ma petite fortune, ne serai susceptible, suivant une juste et équitable répartition, que de la classe de 100 liv., on me mettra dans celle de 300 liv. Le grand malheur !

<sup>a</sup> Is it a censor or a soothsayer that we need? (Juvenal, *Satires*, II, 121)

Ne serai-je pas bien fondé à crier à l'injustice, quand on me soulagera de 6 326 livres au moins, puisque, dans l'état actuel des choses, je paie au moins 6 626 livres ? Ainsi, en exécutant la *Richesse de l'État*, on ne pourra commettre d'injustice qui ne soit un très grand et très précieux soulagement pour ceux qui en seront les victimes. Quel objet de désir pour des peuples accablés ! Quel objet d'empressement pour les ministres citoyens du meilleur et du plus compatissant de tous les Rois !

L'exécution de la *Richesse de l'État* est donc fort désirable. Je ne m'étendrai pas sur tous les avantages qui en résulteraient, il faudrait un livre ; et les soins que je dois à ma petite terre, ainsi qu'à ma goutte, ne me permettent pas d'en faire un. Mais ces avantages sont inappréciables, et seraient bien promptement très sensibles.

Je ne trouve qu'une chose à redire au plan de la *Richesse de l'État* ; c'est que le plus pauvre contribuable n'est pas assez soulagé, et que les riches le sont beaucoup trop. L'estimable auteur de ce projet dit, dans son *Développement*, que le journalier, par tous les accessoires actuels, taxé aujourd'hui à douze livres, ne l'était originairement qu'à vingt sols ; et il prétend le soulager en ne le mettant qu'à trois livres. C'est sur ces vingt sols originaires que je voudrais le soulager.

J'ai risqué un tableau, dans lequel les douze premières classes sont infiniment moins chargées que dans le sien ; les cinq dernières seulement le sont beaucoup davantage, quoique fort modiquement. Cependant je trouve près de vingt-trois millions pour le Roi de plus par ce moyen. Le peuple est infiniment soulagé, et la taxe du riche est presque insensible.

Ce n'est pas le seul avantage que je trouve au tableau que je risque ici. Le Roi a-t-il besoin de secours extraordinaires ? Doublez la taxe des huit dernières classes ; ce doublement donnera 220 millions, sans que le peuple s'en aperçoive. Cela est-il insuffisant ? Répartissez encore 220 millions sur ces huit dernières classes : la plus forte contribution ne sera que de 1 350 livres, et celle de la treizième classe de 300 livres. J'ose avancer qu'il n'y aura aucun de ces contribuables qui ne soit encore infiniment soulagé de ce qu'il paie aujourd'hui. Par là, le pauvre ne sera jamais plus chargé dans un temps que dans l'autre ; la main-d'œuvre, les denrées, rien n'augmentera dans l'intérieur ; le commerce n'aura à redouter que les hasards de la guerre, qui augmenteront, sans doute, de quelque chose les denrées étrangères, qui, étant la plupart de luxe, n'intéressent en rien le nécessaire physique du pauvre. Cependant, par cette opération, le Roi aurait 712 975 000 livres, sans impôt extraordinaire sur le pauvre.

J'ai admis, avec l'auteur de la *Richesse de l'État*, toutes les fermes et droits qu'il a conservés. J'avoue cependant que je désirerais bien que le Roi voulût rendre le tabac marchand, parce que le peuple en consomme une si prodigieuse quantité, que cette denrée ne peut plus être regardée comme un caprice de luxe, mais comme un véritable besoin de première nécessité. Plus ces sortes de besoins sont à bas prix, plus la main-d'œuvre est à bon marché : et, moins la main-d'œuvre est chère, plus les opérations de commerce prennent d'activité et se multiplient, en augmentant au profit du prince la masse des droits d'entrées et de sorties. Par là, le Roi gagnerait au

double, et sûrement beaucoup mieux, quelques millions qu'il sacrifierait en accordant la liberté du commerce du tabac. Après avoir présenté une répartition suivant la division de l'auteur de la *Richesse de l'État*, j'ai osé en essayer une à raison de six millions de contribuables. Bien des raisons, que je détaillerais si je faisais un livre, mais qui seraient trop longues à exposer ici, me font croire que le nombre effectif de contribuables de France n'est pas éloigné de six millions, si peut-être il ne le surpasse. Cette supposition, au surplus, ne peut servir qu'à mettre dans un plus grand jour l'exigence du fond du projet, dont l'essence ne peut en aucune façon dépendre de tous ces tableaux simulés, tels qu'ils puissent être.

Les taxes et le nombre des classes dans ce second tableau sont les mêmes que dans le premier. Le résultat, y compris les fermes et droits conservés, est de 309 475 000 *livres*. Le doublement de la taxe pour les huit dernières classes donne 236 *millions*. Pareille somme, répartie une seconde fois dans ces huit dernières classes, le total donne au roi 781 *millions* ; somme qui paraît suffisante pour acquitter l'État en temps de paix, et soutenir la guerre la plus opiniâtre, sans que le peuple soit chargé, et sans que la moindre opération de commerce et de circulation puisse jamais être gênée.

RÉPARTITION D'UNE IMPOSITION  
entre deux millions de contribuables.

CLASSES.	Imposées an.	par	Nombre des contribuables.	Produit total de l'impôt.
1	10		Cent mille	50 000
2	15		idem	75 000
3	1 0		idem	100 000
4	1 10		idem	150 000
5	2 0		idem	200 000
6	3 0		idem	300 000
7	4 0		idem	400 000
8	5 0		idem	500 000
9	6 0		idem	600 000
10	12 0		idem	1 200 000
11	24 0		idem	2 400 000
12	50 0		idem	5 000 000
13	100 0		idem	10 000 000
14	150 0		idem	15 000 000
15	200 0		idem	20 000 000
16	250 0		idem	25 000 000
17	300 0		idem	30 000 000
18	350 0		idem	35 000 000
19	400 0		idem	40 000 000
20	450 0		idem	45 000 000
Deux millions de contribuables				230 975 000

Fermes et droits conservés	42 000 000
	272 975 000
Augmentation d'impôts, pour les huit dernières classes, pendant les nécessités de l'État	220 000 000
	492 975 000
Seconde augmentation, dans ces mêmes classes, dans le cas de plus grande nécessité.	220 000 000
	712 975 000

RÉPARTITION D'UNE IMPOSITION  
entre six millions de contribuables.

CLASSES.	Imposées par an.	Nombre des contribuables.	Produit total de l'impôt.
1	10	690 000	350 000
2	15	600 000	450 000
3	1 0	555 000	550 000
4	1 10	500 000	750 000
5	2 0	450 000	900 000
6	3 0	400 000	1 200 000
7	4 0	340 000	1 360 000
8	5 0	380 000	1 900 000
9	6 0	300 000	1 800 000
10	12 0	290 000	3 480 000
11	24 0	260 000	6 240 000
12	50 0	230 000	11 500 000
13	100 0	200 000	20 000 000
14	150 0	180 000	27 000 000
15	200 0	160 000	32 000 000
16	250 0	140 000	40 000 000
17	300 0	120 000	36 000 000
18	350 0	90 000	31 500 000
19	400 0	70 000	28 000 000
20	450 0	50 000	22 500 000
Six millions de contribuables			267 475 000
Fermes et droits conservés			42 000 000
			309 475 000
Augmentation d'impôts, pour les huit dernières classes, pendant les nécessités de l'État			236 000 000
			547 475 000



Seconde augmentation, dans ces mêmes classes, dans le cas de plus grande nécessité.

236 000 000  
781 475 000

Je n'estime ici les fortunes que jusqu'à 40 000 livres de rente, qui forment la vingtième classe. Ceux qui sont plus riches rougiraient de ne payer que 450 liv. d'impôt. Ils feront des offres plus considérables, qui pourront être appliquées au soulagement et même à la décharge entière des classes les moins riches.

Malgré tous les avantages de cette imposition unique et personnelle, quelques personnes pensent qu'il serait encore plus avantageux d'établir cette imposition unique sur la farine et sur la viande, en supprimant tous les autres droits. Mais on ne fait pas attention que, suivant ce projet, dans les nécessités de l'État, le pauvre supporterait la surcharge comme le riche ; au lieu qu'en exécutant la *Richesse de l'État*, suivant l'idée que je présente, il n'y aurait que le riche qui supporterait d'une façon bien modique le poids des besoins extraordinaires de l'État : le peuple ne s'en apercevrait jamais. Cela est d'autant plus important, que c'est chez le bas peuple que réside l'industrie précieuse qui est le sang de l'État, qu'il ne faut jamais laisser coaguler pour qu'il soit toujours en santé. Il paraît d'ailleurs que la perception de l'impôt unique, suivant la *Richesse de l'État*, serait beaucoup plus aisée, moins sujette à formalité et à d'autres inconvénients, que la perception d'un droit unique sur la farine et sur la viande.

Je finis enfin, en observant que, la ferme des domaines d'occident ne frappant que sur des objets de commerce, je croirais très avantageux de la supprimer, et d'établir dans toutes les colonies une imposition personnelle, à l'instar de celle proposée par l'estimable et bon citoyen l'auteur de la *Richesse de l'État*. DIXI.<sup>a</sup>

LE MARQUIS DE \*\*\*.

<sup>a</sup> I have said what I had to say.

LETTERS FROM M<sup>LLE</sup> LE DÉE

Letter 1 — W2-5750

[Lundi] 14 février 1763.

J'ai promis à mon petit de lui écrire. Je souhaiterais pour le moment suspendre le noir qui est familiarisé avec moi depuis huit jours, mais cela ne sera guère possible, il est trop bien fondé. Ce serait bien pis si je n'avais pas Maman Doré car enfin j'ai le plaisir de l'avoir, de lui parler, et de l'écouter, sans cela je ne sais ce que je serais. Déjà je suis fort inquiète de toi mon petit ami et de tes affaires. <sup>a</sup> Je n'ai aucune nouvelle, je n'en puis avoir, tout cela est consolant si tu veux. Pour mettre le comble, c'est que mon papa depuis jeudi [10] n'a pas quitté le lit. Pendant trois ou quatre heures, il a été purgé, saigné, pour une dépletion d'humeur et un grand mal de tête, et sans faire le détail des causes de sa maladie il souffre beaucoup et ne pourra guère davantage. Cependant il n'y a nul danger, il va même un peu mieux aujourd'hui, mais voilà presque huit jours, c'est bien long pour papa et encore plus pour ta petite qui aime son papa comme elle le doit, et pour lui, et pour elle, parce qu'il lui semble que c'est la route des bons cœurs, et des âmes bien nées, et celle qu'elle suivra toujours.

Il est pourtant vrai, mon petit, que si mon papa va de mieux en mieux comme nous le souhaitons tous, notre arrangement est d'aller chez votre papa demain, c'est-à-dire il est très sûr que notre maman ira, mais le plaisir que cela ferait à ta petite, est cause qu'elle n'ose pas trop se flatter, au reste elle compte bien que son petit lui donnera de ses nouvelles, et lui dira tout ce qu'il pourra savoir, ce même mercredi, ou jeudi. Elle mérite bien cette attention, entendez-vous petit ou plus d'amie et c'est sauf votre bon plaisir beaucoup dire.

Letter 2 — W2-5751

[Dimanche] 20 février 1763.

Depuis hier, j'ai passé le temps à en vouloir, et à être fâchée contre tout le monde, en exceptant mon petit que je trouve fort aimable d'avoir obéi à sa petite en n'étant point venu ce soir la voir. C'est avec grand plaisir qu'elle voit son bon ami, mais elle est raisonnable, et veut toujours l'être, ainsi que son petit qui ne peut ni ne doit se fâcher quand sa petite ne veut pas le voir parce qu'il faut qu'elle ait de très bonnes raisons et tu ne saurais croire ce qui m'en coûte d'avoir besoin de ceux qui m'entourent, c'est-à-dire un domestique, car les meilleurs n'en valent rien. Cependant je ne dois pas

<sup>a</sup> Probably him approaching Choiseul.

craindre ma bonne, je l'aime et lui rend justice, mais elle a des moments d'humeur. Au reste c'est mon petit qui me dédommagera de tout cela et j'avoue qu'il ne me convient guère de me plaindre, et je me tais pour dire à mon ami qu'il sera mon petit tant qu'il voudra, que sa bonne amie l'aime bien, oui elle t'aime, et te prie de ne point lui en vouloir, car dans le vrai, ce n'est pas sa faute. Notre Maman<sup>a</sup>, comme tu sais, a été incommodée, il faut que tu viennes savoir demain, l'après-midi, si cela va mieux. Ça lui fera plaisir, ta petite ne sera pas fâchée de voir son amant et sur toutes choses si tu parles de tes affaires devant mon papa, fais-toi entendre, ça l'intéresse, notre chère Maman lui en a dit tout ce qu'elle a pu mais c'est la protection de la Marquise<sup>b</sup> qui le ravit, aussi ne manque pas de lui apporter tout ce que tu feras imprimer. Adieu petit, ma plume ne peut plus écrire, elle est si mauvaise qu'elle refuse à te dire que tu n'as pas écrits à ta petite.

Letter 3 — W2-5756

Ce 15 à 6 heures du soir<sup>c</sup>

Quoi Monsieur, vous êtes donc mécontent de moi ? Mais croyez-vous de bonne fois que je puis vous faire et dire davantage ? Je suis charmée quand j'ai de vos nouvelles ; que je vous vois, je reçois vos billets et même de vous. Je m'y prends de façon que mon papa ne pourra jamais me défendre de vous voir (c'est-à-dire si vous suivez exactement tout ce que vous me promettez). Que faut-il faire de plus ? Ah, à vous entendre, être fâchée de votre départ ; mais non je ne puis m'y résoudre. J'en aime le sujet, je ne vous le cache point.

Je voudrais que vous puissiez être sûr de votre sort ; de ce que l'on doit à votre travail, à votre mérite. Je ne serais pas moins contente que tous ceux qui vous connaissent, et cela pour vous-même. Ce n'est ni pitié, ni complaisance, vous n'êtes pas fait pour l'un, ni moi pour l'autre. C'est uniquement l'estime que j'ai pour vous, mais ça n'est pas fait pour vous satisfaire.

Je vous avoue que je ne dois, et je ne puis vous rien dire de plus ; cependant resouvenez-vous de ce que je vous disais il y a deux jours, que j'avais été difficile (vous le savez) et que je le serai encore (quel mal ça vous a-t-il fait, et que craignez vous ?). Néanmoins ne me jugez pas sur ce que j'avance car il ne me convient guère d'être si difficile, il me faudrait du mérite, et tout ce que vous me donnez en bonté, et plus encore, quelque richesse, mais je n'ai rien de tout cela, et j'ose souhaiter et espérer, mais le tout avec des bornes. Je me soucie fort peu d'une grande fortune, je veux simplement

<sup>a</sup> Mme Doré. (See Mémoires, page 87).

<sup>b</sup> Most likely the king's favorite, marquise de Pompadour.

This letter is intriguing, because Du Pont tells us in his Mémoires how Quesnay sought him after the publication of his first economic booklet. On the basis of this letter, however, it would seem that he had already been in contact with Quesnay and Mme de Pompadour prior to this period, probably after having given notes to Choiseul.

<sup>c</sup> Probably mid-1763.

un bon caractère, une bonne conduite, et que l'on m'aime, autant comme je suis capable de retour, et voilà pourtant tout.

Il me semble vous entendre dire : où n'en trouverez-vous pas davantage ? Je le sais, le plus me flatte beaucoup, mais encore une fois j'ai le temps, et il me doit servir à n'être pas obligée de revenir sur mes pas, et je dis plus, d'y être forcée, c'est tout ce que je craindrais longtemps. Il faut continuer à connaître les feux de jeunesse, et tous les écarts qu'il faut faire, soit dit en passant, car je crois devoir mieux penser de vous.

Mais aussi mon petit cousin, vous êtes bien jeune, et très jeune, je sais votre âge (me le ferez-vous oublier ?), en attendant, et souhaitant quelque année de plus. Je vous chagrine, vous ne pensez pas comme moi, c'est rebutant, mais laissons ça là.

C'est demain que vous partez, je serai un mois sans avoir de vos nouvelles directement et ça pour de bonne raison. Mais pensez petit cousin qu'à votre retour vous trouverez peut-être Maman Doré à Paris, et que vous serez obligé de l'aller voir, ça ne vous coûtera pas, elle vous veut tant de bien ; à ce que vous dites que vous l'aimez, et l'aimerez toujours. Je ne suis pas pour vous de mentir, car j'aime cette Maman à la folie (et l'aimerai toujours).

Eh bien, ne valait-il pas que nous nous désemmêlons en quelque chose, nous avons une Maman qui nous aime tous deux, et qui nous veut du bien. Ah, je vous disais qu'elle fût maîtresse, il s'ensuivrait que nous serions heureux tous deux.

Voyez que mon papa est galant, il est sorti ce soir. Ma bonne a bien voulu me quitter peut-être un quart d'heure. C'est à vous petit cousin de juger si je l'ai bien employé. Au reste l'intention y était. Si vous aviez pu deviner vous auriez arpenté la rue du Bac, mais vous réservez vos finesses pour les jeudis, je vous en fait mon compliment, et vous prie (pas bien fort) d'embrasser votre charmante sœur<sup>a</sup> pour moi et de lui faire un million d'excuses de me servir de son adresse, et par conséquent de lui donner la peine de vous remettre ce billet. Je suis honteuse, mais faites ma paix, car je désire l'amitié de Mademoiselle votre sœur et je la juge assez bonne pour ne pas me la refuser. Vous la lui demandant je finis en vous assurant que je suis cette petite cousine que vous n'aimez pas.

Lettre 4 — W2-5759

Undated<sup>b</sup>.

Ces deux mots, petit cousin, sont pour vous dire que je suis fâchée, et que vous n'êtes point aimable de vouloir que je vous écrive, et souvent. Vous qui prétendez qu'il faut que je croie tout ce que vous me dites, vous vous réservez apparemment le droit de ne me pas croire. J'ai beau vous

<sup>a</sup> Anne Alexandrine Du Pont (born in 1742).

<sup>b</sup> Around October 1763. It is at this time that we find three dots replacing the words *amant*, *amour*, etc.

assurer que je n'aime point à écrire, que c'est pour moi la chose du monde la plus maussade, et plus encore que je n'ai point le temps, tout cela ne vous fait rien. Eh bien votre ... ne vous ... point. Vous avez cru et vous vous êtes trompé. Ce qu'elle a fait jusqu'à présent ne vient pas d'elle, c'est quelque sentiment que votre conduite lui avait inspiré, elle a pensé que par reconnaissance elle devait vous en faire part. Mais vouloir qu'elle aime à écrire, ah, ne vous y trompez pas, vous ne réussirez point à lui insinuer des goûts qu'elle ne peut ni ne veut avoir, et trouvez-le bon, parce qu'il est libre de ressembler à son ... qui veut être aimé, avec ses goûts, sa raison, et sa force, parce qu'il ne sait pas comme l'on change.

Letter 5 — W2-5757

Ce matin à 7 heures, 30 de ce mois.<sup>a</sup>

Soyez sûr petit cousin que la lettre de Maman m'a fait plaisir, et que je ne vous en aurais pas parlé si c'eût été autrement. Vous savez que cette Maman vous connaît et vous aime, et en conséquence ce qu'elle vous a promis et ce qu'une femme de son mérite peut tenir, vous l'avez choisie pour votre Maman, et plus, votre amie, et vous ne vous êtes point trompé. Je vous trouverais bien heureux si tous les choix que vous faites ressemblaient à celui-là, mais mon cher ... y trouve une furieuse différence...

Pour revenir à vos inquiétudes ne craignez rien, sur ce que Maman m'a écrit, non plus que sur ma réponse. Je lui parle de son fils, il est vrai pour la seconde fois, parce que je voulais le connaître avant (je ne sais si j'ai bien réussi). Mais malgré tout c'est à Maman, à qui je dois dire ce que je pense, et elle aura lieu de m'en vouloir si j'agissais différemment avec elle. Vous me direz peut-être depuis le temps que je vous ... Vous êtes à lui parler de moi, hélas ; oui petit cousin, cependant je sais qu'il ne tenait qu'à moi de vous deviner. Il y a longtemps par vos lettres, vos chansons, et ... Mais comme je ne me suis jamais mis dans le cas d'être trompée je voulais avant toutes choses connaître si vos sentiments étaient comme je les souhaitais, c'est-à-dire soutenus d'honneur et de vertus, car il n'y a que cela qui peut me plaire, vu ma façon de penser.

Eh bien, vous allez encore me dire que je ne vous dis rien, que je me plais à vous chagriner, et que vous ne voulez pas devoir mon cœur aux événements. Non il est vrai que je ne suis pas faite pour ne le donner qu'à une fortune ; vous le savez votre ... pense mieux que cela, mais cependant elle n'en a pas, et voilà justement ce qui la chagrine dans l'incertitude, et de plus encore c'est que nous avons tous une destinée, dont nous doutons jusqu'au moment de la remplir. Et cela est vrai, petit cousin, que sais-je moi, j'ai beau jusqu'à présent ne pas avoir déjà prouvé les sentiments que vous avez pour moi, y avoir répondu comme je le devais et qu'après tout cela nous ne soyons pas faits pour vivre ensemble. Je vous l'avoue, toutes ces idées jointes à bien d'autres me font trembler, car ce n'est pas la mort

<sup>a</sup> Probably October 1763, for the reasons stated in the last footnote.

que je crains, ah il faut la craindre, comme une bonne coutume, et y penser quelquefois, néanmoins je souhaite vivre longtemps, et je ne veux point ressembler à mon ... qui se désole pour le plaisir de le faire, car de craindre que je ne sois malade, et presque morte, pour avoir été huit jours sans avoir de mes nouvelles, ça me paraît vite. Vraiment il perd la raison, je le sens bien, mais que lui dire à cela, qu'il vaut mieux encore la pouvoir perdre, et je permettrai et conseillerai à sa petite sœur de se bien moquer de lui, et pour elle et pour moi, ne pouvant être témoin de toutes ses folies.

Que je plains ce petit chou pour la quantité de patience qu'il lui faut. Elle ne devait guère m'aimer, mais elle est si bonne, que je veux croire qu'elle m'aime un peu. Aussi ne suis-je pas ingrate, et je vous charge vous petit cousin de l'en assurer.

Je n'ai plus de temps car j'entends papa qui se lève, ainsi petit cousin, je finis, et je suis celle... à qui vous ne devez pas être si indifférent.

Letter 6 — W2-5752

Ce [mercredi] 16 novembre 1763.

Bien petit cousin, ce billet vous a donc fait plaisir, je m'en doute un peu, mais j'en attendais votre réponse et vous avez bien fait de la faire vous-même, ne pouvant malheureusement pour moi avoir la liberté de voir votre charmante sœur, parce que je suis trop éloignée, car sans cela je tricherais mon papa et en lui épargnant mille petits soins j'aurais la satisfaction d'assurer ce petit chou que je l'aime beaucoup et que je suis bien flattée des amitiés qu'elle me fait faire, ne les méritant certainement pas. Vous trouverez peut-être petit cousin que j'ai été longtemps à répondre à votre billet, il est vrai, mais je sortis, je reçus du monde tous les jours et vous savez que je suis peu seule. Serez-vous content, voilà puisque excusé. Là, vous le seriez bien davantage si vous eussiez été témoin d'une conversation, il y a deux jours, avec une femme respectable qui m'argua beaucoup et qui voudrait m'en donner des preuves. Elle commença par me gronder de cette fortune que je dois léguer et me parlât d'une autre que je pourrai accepter. J'ai pris mon sérieux et l'écoutais sans trop entendre tout ce qu'elle avait à me dire. Ça me paraissait trop long pour ce que j'avais à lui répondre, je pensais à toutes autres choses. Elle s'en aperçut et m'en fit la demande. J'étais prête à lui dire que je pensais à ... Je me retins et lui fit une réponse dont elle ne fut pas contente et je la fis par conséquent changer de propos. Et quand je dis que si mon petit cousin m'eût vu, et entendu, il m'aurait trouvé charmante, c'est presque la vérité.

Pour changer de ton, il vous a donc plu d'écrire à notre Maman et de lui déposer tout ce que vous vous croyez capable de me faire éprouver toute votre vie. Là, je vois bien que vous savez combien cette Maman vous aime (mais n'en abuser-vous pas un peu ?). Vous en aurez réponse, je ne la saurais ; ainsi question inutile. Vous avez toujours bien fait de ne lui pas dire que je vous avais écrit car je vous en aurais voulu et réellement, parce que malgré toute l'amitié que j'ai pour notre Maman, et le penchant que j'aurais

de ne lui rien cacher, je m'en trouve forcée, vu que je ne peux pas recevoir de ces lettres sans que papa les voie et de plus son mari voit toutes les siennes, et elle lui dit tout, et ça ne me plairait pas.

Et tenez, petit cousin, je suis bien aise que vous sachiez un peu ma façon de penser. Vous croyez peut-être que je ressemble aux trois-quarts des femmes, qui sont fêtées, aimées, et qui ont donc cette bienveillance, que vous désirez tant, et qui souvent perdent la tête, pensant qu'il vaudrait mieux n'être pas aimées, que d'être seules ou en garder le secret, et cela parce que ça ne flatte pas assez leur amour-propre. Pour moi, ça me déplairait beaucoup je pense, singulièrement me direz-vous, mais je ne changerai pas.

Nous avons du temps devant nous, nous sommes quatre, votre petit chou, notre Maman, vous petit cousin et moi, nous sommes assez. Il est de conséquence que mon papa ne sache rien, vous ne l'ignorez pas, pour que vous puissiez lui faire une ou deux visites dans le mois. Vous avez dû être content de lui vendredi, ainsi croyez-moi, mon petit cousin, la quantité d'amis ne valent rien, on se sert bien mieux soi-même (exemple de Mille Le Brun). Ne vous laissez pas deviner. Je pense que ça vous est difficile, ou que ça ne vous fait rien, mais du moins faites un peu d'attention à ce qui me ferait de la peine, je crois que vous ne souffrez pas que je vous le répète.

Le temps va me manquer et j'aurai encore mille chose à vous écrire ; si j'avais pu vous faire venir demain jeudi, ça m'aurait fait plaisir. Je m'y suis prise de toutes les façons pour ne pas sortir, mais petit cousin, je n'ai pas réussi, il faut que je sorte toute la journée, avec papa. Je ne sais le jour que vous pourrez venir, peut-être serai-je seule dimanche [20] depuis quatre heures jusqu'à six, mais je ne peux pas encore vous l'assurer. Si vous venez dans la semaine, que ce soit le mercredi, c'est le jour que papa reste presque la soirée dans son bureau. Car sans deux de nos amies qui m'ont fait la garantie de rester jusqu'à sept heures, j'aurais un peu moins griffonné, mais voilà tout, et j'oublie petit cousin, ne vous avisez jamais de me complimenter sur mes lettres. Premièrement, je ne crois rien de tout ce que vous m'en dites et de plus c'est que je ne vous croirai pas, moi qui les déteste encore, et qui jusqu'à présent ne les aie faites qu'à ceux qui m'aiment, et que j'aime un peu. Il est vrai petit cousin que vous qui prenez le titre d'amant, et qui êtes fait pour avoir de l'indulgence pour tout le monde, comment n'en auriez-vous pas, pour cette ... que vous aimez et que vous aimerez toujours ; mais du moins ne lui faites pas sentir, elle ne l'ignore certainement pas. Voilà papa qui demande le souper, il faut malgré moi que je finisse ; ainsi adieu, et adieu petit cousin jusqu'au jour où vous aurez le temps de venir voir votre ... et en attendant dites mille choses pour moi à votre aimable sœur, embrassez-la, et assurez ce petit chou que je l'aime et que je serais enchantée de pourvoir l'en assurer moi-même.

## Letter 7 — W2-5754

Ce 23 [novembre] à midi, 1763.

Je sais aussi bien que vous petit cousin que nous avons été quinze jours sans nous voir, mais je vous demande, vous en avez vu avec moins de plaisir, si vous le croyez tant pis ; car si je dois être sûre que vous m'aimez autant que vous le dites... l'absence ne doit rien faire, et si vous connaissez mon cœur, ne lui faites donc pas injustice ; car il est incapable de tromper. Je ne m'en plains pas, et je vous ferais bien voir que mon ... voulut s'en plaindre, hélas. Ce serait mal, mais très mal. Cependant il souhaite, il exige, il demande mes mots, qui l'assurent que c'est de lui qu'il veut tenir son bonheur ; vraiment, cela ne serait pas si difficile, si cette petite cousine n'apercevait et ne se doutait pas de mille obstacles. Tous subsistent. Ceux pour qui vous travaillez maintenant, je répondrais presque du succès, il ne me faut pour garant que votre mérite, et le désir que vous avez de réussir, et l'envie que ceux qui vous connaissent auront de s'acquitter avec vous.<sup>a</sup> Mais il en est auquel vous croyez ne devoir pas penser, néanmoins vous ne les ignorez pas petit cousin, et moi c'est tout ce qui met des bornes à la satisfaction que je devrais avoir, étant sûre que vous voulez m'être éternellement attachée. Malgré tout il m'est impossible de lire dans les secrets de Dieu, je ne peux savoir ce qu'il me destine, mais aussi je sais bien qu'il se fait obéir, et je crains que les vœux de cette Maman chérie ne soient pas remplis. Petit cousin, comme j'écris naturellement ce que je pense, et ... aime bien mes lettres<sup>b</sup>, mais il ne m'aime pas et je m'en resouviendrai, et quand aujourd'hui je lui ferai la mine, si je le vois, parce que je ne suis pas de bonne humeur. J'avais beaucoup de choses à lui dire et j'espérais avoir le temps de lui écrire ce matin. Je ne l'ai pas rencontré, et j'ai de l'humeur ; et plus encore parce qu'il sera là où je passerai, et qu'il attend ma réponse, parce qu'il faut que j'aime à servir. Ah c'est un petit vilain ; adieu, adieu, mon espion, c'est le seul nom que vous méritez aujourd'hui.

## Letter 8 — W2-5755

Ce mardi 13 [décembre<sup>c</sup>] à midi

Ce petit cousin, il est triste, il a de l'humeur, il a couru, couru... et a perdu son temps. Il va mercredi [7], pour faire sa petite visite, croyant

<sup>a</sup> Most likely Mirabeau and Quesnay, but it could always be argued that Mlle Le Déé did not have at that time a very clear understanding of what his fiancé's career path was. In fact, in this path, Du Pont had first been walking randomly.

<sup>b</sup> From this I infer that the letter is probably from November 1763, because in the one dated November 16th, Mlle Le Déé writes in a similiary fashion.

<sup>c</sup> Most certainly December, because, 1. in her letter dated November 16th, Mlle Le Déé asks Du Pont to come on Wednesdays; 2. in the year 1763, the 13 of December was indeed a Tuesday; 3. Mlle Le Déé mentions "mercredi 21 du mois" near the end of the letter, and again in 1763 the 21<sup>st</sup> of December was a Wednesday.



comme de raison être bienvenu, et point, aussitôt entré on l'aurait voulu renvoyer. On lui demande ce qui l'amène dans le quartier<sup>a</sup>, il faut que ce soit lui pour trouver une réponse à une demande aussi déplacée ; après cette petite cousine qui depuis dimanche avait mille choses sur le cœur, lui raconte à peu près ce qui l'attriste, la chagrine, il ne s'attendait pas à cela, et ne s'en serait pas douté ; il venait pour dissiper son humeur et au contraire elle augmente, mais à qui la faute ? Hélas à ce fanfan<sup>b</sup> qui étant sûre que son papa savait que M. Dupont la trouvait de son goût, ne devait pas le gâter en oubliant qu'elle lui avait dit il y a deux mois qu'elle ne devait ni pouvoir le voir souvent, et surtout à l'insu de son papa. Et malheureusement il l'a trouvé deux ou trois fois, il ne peut plus douter de ce qu'on lui a si bien assuré, et il n'est pas fou. Il y a mille choses qui ne sont que trop vraies, et où on ne peut lui répliquer, mais avec tout cela petit cousin lorsque vous viendrez rarement, il ne sera pas mécontent, car je puis vous assurer qu'il respecte beaucoup toute votre famille<sup>c</sup>, et vous estime comme vous le méritez. Vous m'allez dire que cela ne vous flatte pas trop, que vous aimeriez bien mieux qu'il vous regarde comme l'ami de la maison, et que cet été vous veniez tous quelques jours. C'est vrai, mais, du consentement de Mlle Le Brun, vous passiez pour être son ami et papa n'avait rien à dire, quoiqu'il ne fut pas content de sa conduite, de son mauvais ton, et de tous les propos qu'elle s'attirait : elle n'était pas sa fille, et c'est tout différent. Vous aurez à me dire que papa ne vous connaît donc pas, s'il ne vous fait pas la justice qui vous est dûe. D'accord, je sens que je ne pense pas tout à fait comme lui, néanmoins je suis sa fille, je l'aime beaucoup, je le regarde comme un bon père, et un bon ami, je sais sa façon de penser, et je dois lui sacrifier quelques choses. Aussi me suis-je promis de vous voir, mais peu. Soyez persuadé, petit cousin, qu'il m'en coûte, car j'aime bien à vous voir. Encore si je pouvais vous écrire, mais non. Vous savez ce que je vous dis mercredi [7] que je ne pouvais de la semaine, et dimanche j'étais occupée toute la matinée, papa galamment m'a fait compagnon toute l'après-dîner, et de plus la soirée. Aussi je contais tout mon petit chagrin à ma bonne qui me dit, consolez-vous, demain vous aurez peut-être le temps, et comme je le souhaite, je me lève de bonne heure, je me dépêche de faire mille choses, je prends bien vite la plume et me mets en toute commodité sur l'appui de ma fenêtre, pour dire deux mots à ce petit cousin qui lui fassent croire que je ne peux ni ne veut l'oublier. Je n'ai pas le temps de former la première syllabe que j'entends dire à papa où est ma fille. La plume me tombe et je descends vite... et trouve une de mes parentes, jeune femme fort aimable venant de Versailles pour passer huit jours avec moi. Je ne peux que lui en savoir gré, j'ai l'air satisfaite, mais je savais outre qu'elle m'empêchera de vous voir, c'est que je vois le moment où je passerai la semaine sans vous

<sup>a</sup> Mlle Le Dée lived around the crossing of the Rue du Bac and the Rue de Babylone, in today's 7th arrondissement, and where the *Bon Marché* was built three quarter of a century later.

<sup>b</sup> This child. — Mlle Le Dée is of course talking about herself.

<sup>c</sup> The Du Pont family was not of noble lineage and did not follow the catholic dogma, therefore limiting its access to certain circles.

donner de mes nouvelles. Mais elle est allée dîner en ville, et je saisis un petit quart d'heure où j'ai enfin le plaisir de griffonner, et si vous aviez eu l'esprit de me donner votre adresse<sup>a</sup>, ma bonne qui sort cette après-midi aurait été chez vous, et m'aurait rapporté de vos nouvelles, car je n'en aurais de la semaine, et je ne peux deviner si papa sort jeudi [15], ou dimanche [18], et encore s'il ne me fera pas sortir avec lui, mais mercredi 21 du mois<sup>b</sup> papa aura ses états à faire, ainsi petit cousin venez sur les six heures, ma bonne laissera toutes les portes ouvertes, elle me l'a promis pour qu'il ne puisse vous entendre et nous causerons environ une heure, vous m'apporterez ainsi des nouvelles de notre cher Maman si vous en avez. Adieu, petit cousin, pensez un peu à cette petite cousine. Donnez mille baisers à Mademoiselle Dupont pour elle et faire la paix, car elle n'a pas le temps de lui rien dire. C'est mal et très mal mais aussi ce n'est pas sa faute.

Letter 9 — W2-5753

Ce [samedi] 24 décembre 1763.

Petit, votre bonne amie veut vous prévenir qu'il vient d'arriver chez elle le domestique de sa maman, qui reste pour ses affaires jusqu'à jeudi [29], et comme elle n'a pas oublié que peut-être demain vous porterez vos pas à la barrière<sup>c</sup>, elle s'imagine que voilà une occasion si vous voulez écrire deux mots à cette aimable maman qui vous aime beaucoup, mais je me trompe, ce n'est pas cela que je voulais vous dire car vous le savez bien. C'est qu'elle a écrit à sa petite fille une lettre, vous pouvez le croire, toute pleine d'amitié ; voilà une demie heure que je la lis et je suis obligée de la mettre sous clef pour ne la point avoir dans mes mains, de crainte que papa ne m'y surprenne et ne puisse croire que je suis fort affligée et les apparences seraient bien trompeuses. Adieu, petit cousin, vous allez juger que je ne sais ce que je dis et ne vois pas même ce que j'écris. C'est pour faire plaisir à ... s'il faut que j'aïlle dîner, ils m'ont appelé, adieu petit, ne venez demain qu'en cas que vos affaires vous le permettent, que sur les six heures car j'ai du monde toute la journée, un parent qui est venu passer deux jours mais qui s'en va après le dîner et puis encore messieurs Le Brun et Dufrenois. Ma bonne aura soin de vous dire si papa n'est pas dans son bureau mais je suis presque sûre qu'il y sera, adieu, encore une fois, petit cousin, votre adresse me rend service, parce que vous l'aurez plus tôt et croyez-moi toujours votre petite cousine.

Le Dée

<sup>a</sup> At that time Du Pont only gave the following address: *Monsieur Dupont, rue Sainte-Anne, butte Saint-Roch, près la rue du Hazard, chez le commissaire*. Mlle Le Dée obviously did not know his exact address until then.

(The Rue du Hazard is known today under the name of Rue Thérèse.)

<sup>b</sup> In 1763 the 21<sup>st</sup> of December was a Wednesday.

<sup>c</sup> This wall was located close to the *butte Saint-Roch*, in the ill-famed neighborhood where Du Pont lived.

## Lettre 10 — W2-5758

Undated<sup>a</sup>.

Je suis obligé de sortir, petit cousin. C'est ma bonne qui me conduit, elle me fait prendre la rue du Bac pour aller avoir le plaisir d'aller chez vous<sup>b</sup>, savoir si vous êtes encore enrhumé et si vous pouvez venir aujourd'hui, faire votre visite à papa, aussi comment se porte votre petit chou. Enfin elle veut savoir tout ce que vous avez sûrement à me dire. Je la gronde d'oser vous aller voir sans être sûre que cela ne vous fasse point de peine, mais je ne suis pas la maîtresse ; elle le veut, ainsi grondez-la bien fort... Bonjour et adieu, petit, car je sors dans l'instant.

<sup>a</sup> Later in December 1763 or at the beginning of 1764, because in her letter dated December 13rd, Mlle Le Déé had shown she did not know Du Pont's exact address at that time.

<sup>b</sup> From the Rue de Sèvres until where Du Pont lived, one has to walk the Rue du Bac for 15 minutes. The full itinerary takes almost half an hour.

1764

5

THE FREEDOM OF GRAIN TRADE

I.

*De l'exportation et de l'importation des grains*

DE L'EXPORTATION  
ET DE  
L'IMPORTATION  
DES GRAINS.

*Mémoire lu à la Société royale d'agriculture  
de Soissons, par M. DU PONT, l'un des associés.* <sup>a</sup>

---

... fluunt Imbres, nascitur Aurum. F. Q. <sup>b</sup>

---

À SOISSONS,  
*Et se trouve*  
À PARIS,  
Chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement,  
rue de la Harpe à l'Hercule.

M. DCC. LXIV.  
AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI

<sup>a</sup> This book was only partially originating in the text read before the Royal agricultural society of Soissons, as Du Pont acknowledged in his Mémoires when he mentioned « mon livre, dont le mémoire que j'avais lu à la Société d'agriculture de Soissons était à peine une ébauche ». (See before, page 115.)

The Royal agricultural society of Soissons did not like being dragged along in such a way. In Soissons, a majority of members were opposed to the ideas promoted by Du Pont in the book and they later continued to act with hostility towards him.

See on this, the letter by Du Pont to the associates of the board in Laon, dated April 8th, 1765, in the Archives départementales de l'Aisne (série D), to be printed in the next volume.

<sup>b</sup> Rain falls, and gold springs up. François Quesnay

## AVERTISSEMENT

On croit que l'événement funeste arrivé depuis l'impression de cet écrit<sup>a</sup>, ne doit point faire supprimer un hommage que dicta la vérité.

Malheur à l'homme, qui craindrait de jeter quelques fleurs sur la tombe de ceux auxquels il offrit son encens !

### À MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR

MADAME,

J'ai entrepris de traiter une matière si intéressante pour la nation, et si conforme à vos vues pour le bien public, que j'ai cru pouvoir aspirer à l'honneur de vous présenter mon travail. La protection décidée que vous accordez à ceux qui s'appliquent à l'étude de la science économique, lui assurait en quelque façon le droit de paraître sous vos auspices ; et vous avez daigné en recevoir l'hommage.

Vous avez vu naître, MADAME, cette science importante et sublime avec laquelle on pèse le destin des empires, dont la félicité sera toujours plus ou moins grande, en raison de ce qu'on s'y attachera plus ou moins à l'observation de l'ordre invariable que la nature a mis dans la dépense et dans la reproduction des richesses : la justesse de votre esprit vous en a fait sentir les principes, la bonté de votre cœur vous les a fait aimer, et c'est à vous que le public en doit la première connaissance, par l'impression que vous avez fait faire, chez vous et sous vos yeux, du *Tableau économique* et de son explication.

Cette précieuse anecdote vous a acquis des droits sacrés sur la bénédiction des peuples ; quelles marques plus touchantes de leur reconnaissance que les inquiétudes et les alarmes qui se sont répandues sur tous les ordres des citoyens pendant la maladie cruelle qui a paru menacer vos jours. Voilà, MADAME, l'encens véritablement flatteur pour une âme élevée, il était digne de vous.

Je suis avec respect,

MADAME,

Votre très humble et très obéissant serviteur  
Du Pont,  
de la Société royale d'agriculture de Soissons.

<sup>a</sup> The king's favorite, marquise de Pompadour, had died from tuberculosis on April 15th, 1764.

## PRÉFACE

Il s'agit de prouver les avantages immenses que la nation trouverait dans la liberté générale, entière, absolue et irrévocable du commerce extérieur des grains.

Comme la vérité existe par elle-même, et qu'elle est dans la nature, *démontrer* ne signifie que *faire voir* ; et l'art de juger n'est autre chose que le talent d'ouvrir les yeux.

Voyons donc ; que les faits, que l'expérience précèdent toujours nos raisonnements ; rassemblons les pièces du procès, et mettons le lecteur dans le cas de décider sans nous, malgré nous, malgré lui.

C'est à quoi nous destinons ce très petit ouvrage. <sup>a</sup>

Que les grands maîtres qui nous ont instruit et devancé<sup>b</sup>, pardonnent si nous revenons ici sur des vérités claires, palpables, triviales, peut-être pour eux. C'est pour tout le monde que nous écrivons.

DE L'EXPORTATION ET DE  
L'IMPORTATION DES GRAINS

CHAPITRE PREMIER OU PRÉLIMINAIRE.

*Dépenses de la culture, et reprises du laboureur.*

Puisque nous devons parler de l'utilité, de la nécessité et de la facilité d'avoir une grande abondance de blé, et une très grande abondance d'argent par le moyen de ce blé, il est convenable de jeter préliminairement un coup d'œil sur la manière dont il nous vient, et sur les conditions nécessaires pour le faire croître et multiplier.

Des personnes très versées dans les détails de l'économie rurale, ont observé, que dans l'établissement d'une ferme de 120 arpents<sup>1</sup> cultivée par une charrue et quatre forts chevaux, il fallait, l'un portant l'autre, faire avant la première récolte une dépense de 10 000 liv. et ensuite recommencer annuellement une dépense d'environ 2 000 liv.

<sup>a</sup> At a young age, Du Pont had warned in his second booklet, that one must undertake very long studies and publish very small books. (*Réponse demandée par Monsieur le marquis de \*\*\* à celle qu'il a faite aux Réflexions sur l'écrit intitulé : Richesse de l'État*, 1763, here p. 161). However, he later regretted not to have explained himself with more details in *De l'Exportation*. (See the letter from Mlle Le Déé, September 12th, 1764, W2-5859, here p. 400; and the letter dated September 15th, 1764, to the president Labouret from the Royal agricultural society in Soissons, found in the Archives départementales de l'Aisne, série D, and published here page 292.)

<sup>b</sup> François Quesnay, and the marquis de Mirabeau, most notably. Du Pont might have thought also about Boisguilbert, one of the first economists he read (See *Éphémérides du citoyen*, 1769, t. XI, p. 8), or the marquis d'Argenson, whom he met as a young man.

<sup>1</sup> Nous comptons l'arpent de 100 perches quarrés, et la perche de 22 pieds. \* L'arpent de M. de Vauban\*\* se trouve d'environ un cinquième de moins ; et compensation faite de ces deux mesures, nos calculs de produits et ceux de cet auteur reviennent à peu près au même. \* 51,07 ares. \*\* *Projet de dîme royale* (1707).

Dix mille livres de fonds qu'il faut d'abord employer sur la terre, deux mille livres que l'on en retire et que l'on y reverse tous les ans, voilà donc le détail des dépenses de la culture ; détail modéré, et qui ne craint pas la contradiction.

Pour que cette culture continue, il faut que le fermier ne mange jamais le fonds de richesses qui en est le moteur ; c'est-à-dire, il faut qu'il ait toujours ses reprises assurées sur la reproduction.

Ce que nous appelions les *reprises* du laboureur est composé de ses avances annuelles, indispensables pour préparer la récolte de l'année suivante ; et des intérêts de ses premiers fonds, indispensables encore pour lui faire une réserve qui puisse parer aux grands accidents, aux grêles, aux inondations, aux gelées, à la nielle, etc., sans le forcer de diminuer ses avances ; ce qui diminuerait la reproduction, et d'accidents en accidents détruirait la culture, si les intérêts ne faisaient pas face dans ces moments imprévus.

Ces intérêts si importants sont évalués à 10% : et l'on ne trouvera point que ce soit trop ; si l'on considère les événements terribles auxquels ils sont exposés, si l'on remarque qu'une grande partie du premier fonds de richesses d'exploitation est déperissable, se gâte par le service, et demande à être renouvelé ; si l'on pense que ces intérêts sont les conservateurs et la garantie des baux, et que c'est d'eux, en quelque façon, que dépend le salut de la société ; si l'on observe d'ailleurs, que tout travail mérite récompense, et qu'il ne serait ni juste, ni sûr, que celui qui est le plus pénible, et de qui dépendent tous les autres, fût privé de la chose qu'ils prétendent tous.

Dans une ferme telle que celle dont nous parlons (et qui dit une ferme en dit mille, parce que, quant à ce calcul, elles ne diffèrent que du plus au moins), les *reprises* du laboureur seront donc composées

De ses avances annuelles,	2 000 l.
Des intérêts des dépenses qui ont précédé la première récolte	1 000
Total	3 000

De quelque manière que l'on s'arrange, quelle que soit la valeur de la reproduction totale, dès que l'on prétend à en avoir une autre qui lui soit égale, il faut indispensablement que le laboureur commence par se nanter de ses reprises : cela ne souffre point de démonstration ; tout le monde sait qu'il n'y a pas d'effet sans cause, tout le monde sent qu'il ne peut y avoir de récolte sans culture, et de culture sans les dépenses nécessaires pour y subvenir.

Nous avons choisi notre exemple dans le cas le plus avantageux, dans celui où les avances donnent proportionnellement les plus grands produits. C'est encore un fait sur lequel nous ne nous appesantirons point, parce qu'il a été prouvé dans mille endroits, et qu'il est de notoriété publique.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La petite culture qui s'exécute avec des bœufs, paraît exiger de moindres avances ; mais dans le fait elle en emploie de bien plus considérables, parce qu'elle les prend sur la terre même, au détriment de la reproduction et surtout du *produit net*. C'est ce qui nous a engagé à bannir absolument de nos calculs cette espèce de culture ; nous ne voulons

Il s'agit à présent de savoir quels seront ces produits, et surtout quel sera le bénéfice net de ces produits ? car voici la grande affaire.

Nous l'examinerons dans le chapitre suivant.

## CHAPITRE II.

### *Du produit net de la culture, et à quoi il tient.*

Le *produit net*, disions-nous en finissant le chapitre précédent, c'est la grande affaire. Ceci n'a pas encore besoin de preuve, il est clair que dans toute entreprise qui ne donnerait point de *produit net*, et qui ne rembourserait que les frais, personne ne vivrait sur le bénéfice.

Nous vivons cependant, nous autres *citadins* qui ne contribuons point au travail de la culture, et qui ne sommes pas les gagistes du laboureur : et même il est fort important que nous vivions. Il est encore fort important que l'État ait des défenseurs qui protègent la *propriété* générale, des administrateurs et des juges qui veillent à la conservation des *propriétés* particulières, des ecclésiastiques qui instruisent le peuple, et prêchent la religion et les mœurs.

Or tous ces gens-là, et nous, ne pouvons vivre que sur les produits de la culture ; puisqu'il commence à être généralement reconnu, qu'il n'existe que cette source unique de biens renaissants.<sup>1</sup>

qu'instruire les citoyens qui ne sont point accoutumés aux combinaisons rurales, et nous les aurions effrayés.

Quant aux totaux de dépenses ici cités, ils sont faits sur les rapports combinés de plusieurs laboureurs habiles et intelligents ; rien n'y est exagéré. On peut confronter ces calculs avec ceux qui se trouvent dans l'*Encyclopédie* au mot *Fermiers*, et au mot *Grains*\*, avec ceux de M. Duhamel\*\*, avec ceux de M. Patullo\*\*\*, et encore avec ceux de la *Philosophie rurale*\*\*\*\*, les plus étendus qui aient encore été faits sur les matières économiques.

\* Articles by François Quesnay, in 1756 and 1757.

\*\* *Traité de la conservation des grains* (1754).

\*\*\* *Essai sur l'amélioration des terres* (1758).

\*\*\*\* By the marquis de Mirabeau (1763).

<sup>1</sup> Nous croyons inutile de répéter ici que *l'industrie ne fait que donner la forme aux productions de la terre, qu'elle ne crée rien, que son prix n'est qu'un remboursement de frais de subsistance ; que le commerce n'a aucun produit véritable, qu'il n'est qu'un échangeur, qu'il n'enfante aucun des biens qui prennent de lui la qualité de richesses, qu'il ne fait que les mettre à leur place, en fixer la valeur vénale, et en égaliser la distribution ; que l'argent n'est qu'un signe représentatif, que l'on ne peut en avoir sans l'acheter avec des richesses réelles, que jamais on n'en manquera quand on aura des richesses pour le payer, que sa multiplication qui ne serait pas le fruit d'une augmentation de richesses, ne servirait à rien, qu'il n'est pas possible qu'il y en ait en circulation pour une somme plus grande que celle des richesses avec lesquelles on l'achète, etc., etc.* Ces vérités trop rebattues ne sont ignorées d'aucun lecteur instruit, et les moins habiles comprendront aisément que les produits de la terre, étant les seules choses qui renaissent à de certains périodes, peuvent seuls fournir à des dépenses perpétuelles.

Quand nous disons que *le commerce n'est qu'un échangeur*, etc., il ne s'ensuit pas que nous veuillions l'avilir : bien au contraire. Le commerce, l'industrie, le pécule, sont certainement des choses très essentielles au bien-être de la société ; mais ces choses vont d'elles-mêmes à la suite de l'agriculture quand on ne leur barre pas le chemin. Les esprits faibles et bornés ont vu des opérations brillantes et utiles, ils ont regardé le bras qui faisait ces



Il nous est impossible, comme nous venons de le remarquer, de vivre sur les *reprises* du laboureur, qui constituent ce que l'on appelle les frais ; il faut donc nécessairement qu'il y ait un *produit net*, une part dans la reproduction qui ne se doive à personne, et qui sera le patrimoine de la société. <sup>1</sup>

Plus cette part sera grande, et plus nous aurons nos aises ; et plus nous pourrions satisfaire nos besoins réels et de fantaisie ; et plus nous entretiendrons d'artistes, de négociants, etc., gens qui vivent sur la dépense d'autrui ; et plus l'État, dont la richesse ne peut être fondée que sur la nôtre et proportionnellement à la nôtre, sera opulent, puissant, heureux.

Voilà bien des choses qui tiennent au *produit net*. Le *produit net* lui-même à quoi tient-il ? Il ne faut pas un long raisonnement pour faire voir qu'il dépend de la valeur de la récolte.

opérations, et n'ont nullement pensé à la force qui le mouvait : telles ont été les erreurs dont la nation commence à revenir. Nous avons tous crié en chœur *commerce, industrie, argent* ; sans réfléchir que dès que nous aurions des choses commercables, le commerce viendrait les chercher à moins qu'on ne lui ferme la porte ; que si nous avions beaucoup de denrées à vendre, ceux qui en auraient besoin nous apporteraient beaucoup d'argent pour les acheter ; et que quand nous aurions beaucoup d'argent et beaucoup de richesses, ceux qui seraient bien partagés de l'un et de l'autre se feraient mille besoins de commodité, ce qui exciterait l'industrie, qui fuira toujours des lieux où il n'y aura pas de quoi payer son salaire.

<sup>1</sup> Comme l'agriculture est le seul travail humain auquel le ciel concoure sans cesse, et qui soit une création perpétuelle, tandis que le commerce et l'industrie ne sont qu'une manutention et un revirement de choses déjà créées, les produits de l'agriculture qui par le commerce acquièrent une valeur vénale, sont les seuls qui donnent un bénéfice net et réel ; c'est-à-dire, qui puisse enrichir un homme sans en appauvrir un autre. Dès que la valeur de la récolte a remboursé les dépenses qui l'ont fait naître, et qui sont nécessaires pour la perpétuer, le reste est ce qui constitue le *produit net*, sur lequel seul on peut asseoir un revenu. Ce reste ne coûte rien à personne, puisque tous ceux qu'il a occupé sont payés ; on le doit absolument au terroir, à la providence, à la bienfaisance du Créateur, à sa pluie qu'il verse et qu'il change en or. \* Ce reste, base de tous les revenus, est le grand lien, le *vinculum sacrum*\*\* de la société ; le propriétaire qui en jouit, le partage entre l'État (et cette partie que l'on nomme tribut, sert à la solde de tous ceux qui sont employés au service public) ; les décimateurs, ce qui comprend tout l'ordre ecclésiastique ; et les ouvriers qu'il occupe pour son service particulier. Chacun de ces gens-là, et le propriétaire lui-même, ayant deux espèces de besoins, l'un de subsistance alimentaire, l'autre de vêtements, meubles, ustensiles, etc., partage ce qu'il touche du revenu entre ces deux sortes de dépenses ; l'une retourne directement à la terre par les denrées qu'elle paie au cultivateur ; l'autre se verse sur les ouvriers de tous états répandus dans la société ; ces ouvriers, qui tous ont faim, en renvoient une partie sur la terre en achat d'aliments ; et le laboureur rend cette partie à la classe ouvrière en achat d'habillements et d'outils. C'est par ces communications réciproques et continuelles que chacun subsiste et fait ses affaires, que l'État se soutient, qu'il a des richesses et des hommes *disponibles* en raison de ses revenus, et qu'un petit nombre d'agriculteurs peut nourrir une grande nation. C'est ainsi que les revenus des particuliers sont le thermomètre de ceux du public, qui ne peuvent qu'en être une part proportionnelle. C'est ainsi qu'ils donnent le jeu à toute la société, qu'ils forment l'objet le plus intéressant pour les regards de l'administration, qu'ils lient ces deux choses à jamais inséparables, le bonheur des peuples et la puissance des rois.

Voyez le *Tableau Économique*, et surtout la *Philosophie Rurale*.

\* This is the meaning of the quote by Quesnay on the title page.

\*\* Sacred bond.

La valeur de cette récolte résulte de la quantité totale de la denrée et du prix de cette denrée.

La quantité de la denrée varie, il est vrai, tous les ans ; mais elle se réduit facilement à une année commune, parce que la nature est régulière, même dans ses écarts.

Tout roule donc sur le prix de la denrée, et le prix commun est ce qui détermine le revenu ; c'est-à-dire, la portion de richesses qui se partage entre l'État, les décimateurs, et tous les autres membres de la société qui ne sont point attachés à la glèbe.

On entrevoit déjà confusément que l'augmentation du prix des blés accroîtra tous les revenus. Mais comment et suivant quelle loi cela se fera-t-il ? Voyons, c'est un des plus beaux spectacles que l'on puisse mettre sous les yeux des citoyens.

Lorsque le septier de blé vaut prix commun 12 liv., la *reproduction totale* d'une charrue telle que celle que nous venons de décrire (et l'on se souviendra que cette charrue évaluée sur les apports combinés d'une grande quantité de laboureurs intelligents et de différents lieux, représente ici la proportion de 500 mille charrues, ou de toute la culture en grains du royaume), lorsque le septier de blé, dis-je, vaut 12 liv., la reproduction totale est de 1 272 liv. Le laboureur retire ses *reprises* de 3 000 liv. ; il reste 72 livres pour le *revenu* à partager entre le propriétaire, l'impôt et les décimateurs.

À 13 liv. le septier de blé, la reproduction vaut 3 492 liv. ; le *revenu* ou *produit net* est 492 liv.

À 14 liv. le septier, la reproduction est 3 706 liv. ; le *revenu* 706 liv.

À 15 liv. la reproduction est 3 913 liv. ; le *produit net* 913 liv.

À 16 liv. la reproduction se monte à 4 114 liv. et le *revenu* à 1 114 liv.

À 17 liv. la reproduction vaut 4 310 liv. ; le *produit net* est de 1 310 liv.

À 18 liv. la reproduction devient 4 500 liv. ; le *revenu* monte à 1 500 liv.

À 19 liv. la reproduction vaut 4 685 liv. ; le *produit net* 1 685 liv.

À 20 liv. la reproduction est 4 865 liv. ; le *revenu* 1 865 liv.

À 21 liv. la reproduction valant 5 040 liv., le *produit net* vaut 2 040 liv.

Cette table est l'expression d'un fait historique. Les faits ne se démontrent point, ils se montrent, et c'est une espèce de raisonnement très difficile à confondre.

Cette table est ici fort importante ; qu'on la regarde et après y avoir fait attention, qu'on la regarde encore ; car pour ceux qui l'auront bien vue, tout est dit sur la liberté du commerce des grains.

Dependant comme la vérité est bonne à répéter ; comme on ne saurait trop l'éclaircir et la présenter sous trop de faces ; comme la nation n'est pas encore entièrement revenue des préjugés qui l'ont offusquée depuis cent ans<sup>a</sup> ; nous entrerons dans un plus grand détail. Mais avant de m'y livrer, on me permettra deux observations de conséquence. <sup>1</sup>

<sup>a</sup> Around 1660, when Colbert became minister.

<sup>1</sup> Mes préliminaires paraissent longs peut-être, à ceux d'entre mes lecteurs qui sont plus empressés de savoir ma conclusion que d'en faire une. J'en suis fâché, mais il m'importe d'être toujours entendu d'eux ; d'ailleurs ce petit ouvrage fait pour la vérité, doit être indébranlable comme elle, et je ne veux pas qu'il ressemble à une pyramide renversée.

## CHAPITRE III.

*Observations sur la table précédente.  
Aperçu de l'état actuel de notre culture.*

Il est important de remarquer que la table précédente n'a pas été construite sur le rapport naturel de la culture. Si l'on n'avait suivi que ce rapport, la table aurait présenté un résultat beaucoup plus satisfaisant ; à 15 liv. le septier de blé le *produit net* eût été 1 200 liv., et à 18 liv. notre charrue aurait donné un revenu de 2 000 liv. Mais.....

.....<sup>1</sup> Une seconde observation, non moins essentielle à faire, est que, quand nous parlons du blé à 15, à 18, à 21 liv. le septier, il ne s'agit pas d'un prix passager, ni même du prix commun du marché ; mais du prix commun du laboureur, de celui auquel le vendeur de la première main débite ses grains.

Quand le commerce est libre, ce prix diffère très peu de celui du marché, parce que la concurrence des *blâtières*<sup>a</sup> acheteurs, assurés du débit, surtout lorsqu'ils se dépêchent (vu que la récolte manque toujours quelque part), les engage à enchérir l'un sur l'autre, et à se borner au plus petit bénéfice possible ; et encore parce que les pays qui regorgent, versant tout leur superflu sur les cantons indigents, entretiennent par là une uniformité de prix qui

<sup>1</sup> Pour comprendre ceci, qui paraît abstrait, il faut se représenter qu'il n'y a que trois classes d'hommes dans la société. La première est la *classe productive*, composée des cultivateurs, et de leurs agents indispensables ; la seconde est la *classe des propriétaires* du revenu ou *produit net* de la culture, qui comprend les possesseurs des fonds de terre, l'État et les décimateurs ; la troisième est la *classe dépendante*, industrielle et *stérile*, qui renferme tous les gagistes de la société, à quelque titre que ce soit. La première et la dernière de ces trois classes sont de droit et de fait, franches et immunes de toutes les dépenses qui ne servent pas directement à leur consommation et à leur travail. La dernière, parce qu'elle ne subsiste elle-même que sur la dépense des autres, et que donner et reprendre ne vaut. La première, parce qu'elle est la dépositaire des richesses d'exploitation, seule machine avec laquelle on fabrique les richesses ; que si l'on gênait la machine, on arrêterait l'effet ; et pour amasser du pécule qui fuit, on anéantirait des richesses qui ne reviennent plus

..... Un boisseau de semence produit communément six boisseaux. Si un accident quelconque détruisait, gâtait ou enlevait ce boisseau de semence au laboureur, il est clair que ce serait six boisseaux de perdus pour l'année suivante.

Pour faire tout sentir sur ces objets importants, il faudrait un volume, et je n'ai qu'une note. Ceux qui voudront en prendre une connaissance plus étendue, peuvent consulter le *Tableau économique* imprimé à la fin de *l'Ami des hommes*<sup>\*</sup>, et plus encore la *Philosophie rurale*, livre très nouveau, mais qui sera quelque jour gravé en lettres de lumière dans le cabinet de tous les princes sages, et dans les archives de l'humanité.

*De quelque conséquence que fussent les morceaux qui remplissaient les lacunes que l'on voit ici dans le texte et dans la note, l'auteur les a retranchés à l'impression ; mais en les supprimant, il serait bien fâché de les désavouer : ces morceaux existent en entier dans les mémoires non publics de la Société royale d'agriculture de Soissons. \*\**

<sup>\*</sup> By the marquis de Mirabeau (1756), and in the 8th volume of the edition of 1758.

<sup>\*\*</sup> This text has not been found in the Archives départementales de l'Aisne.

<sup>a</sup> Grain merchants.

empêche la denrée de s'avilir nulle part, et de monter à une cherté excessive en aucun lieu.

Mais quand une nation s'isole et ne veut commercer qu'avec elle-même, elle se condamne alors à subir toutes les inégalités de ses récoltes, et même à les outrer dans le prix de ses grains. Lorsque l'année est abondante et que la récolte surpasse de beaucoup la consommation habituelle, un petit nombre de marchands régnicoles<sup>a</sup> craint de se charger de magasins qui peuvent être d'un long débit, et sont à coup sûr d'un dispendieux entretien : le laboureur, plus pressé de vendre qu'ils ne le sont d'acheter, baisse le prix de sa denrée au-dessous de toute proportion et jusqu'à ce qu'il ait trouvé des acquéreurs. Si au contraire la récolte n'est pas suffisante pour la consommation de l'année, la terreur se répand dans tous les esprits, ceux qui se trouvent un peu d'argent se hâtent à la fois de faire leur provision ; les vendeurs de grain, moins pressés alors que les acheteurs, profitent de la circonstance et se tiennent haut ; quelques-uns même (à ce qu'on dit, car le fait est douteux) ferment leurs greniers pour augmenter la cherté ; le bas peuple crie, souffre, pille, et le blé devient à un prix exorbitant.

Il résulte de là que le laboureur ayant dans ces moments de folie vendu un petit nombre de septiers fort cher, et dans les années d'abondance et de *stagnation* un grand nombre à très bon marché, a débité le total de ses grains à un prix commun, beaucoup plus bas que celui de l'acheteur consommateur, qui a mangé tous les ans un nombre égal de septiers, tantôt chers et tantôt à bon marché.

Un coup d'œil sur un calcul déjà connu fera sentir la chose mieux qu'un long raisonnement. <sup>1</sup>

*État des prix du blé en France, l'exportation étant défendue.*

ANNÉES	SEPTIERS par arpent.	PRIX du septier.	TOTAL par arpent.	FRAIS, tailles et fermages par arpent chaque année.
Abondantes	7 sept.	91. s.	63 l. s.	66 liv.
Bonnes	6	10 15	64 10	66
Médiocres	5	13 5	66 5	66

<sup>a</sup> National.

<sup>1</sup> Ce calcul est tiré originairement de l'*Encyclopédie* au mot *Grains* ; on le trouve encore dans l'*Essai sur l'amélioration des terres*, de M. Patullo, et dans les *Observations sur la liberté du commerce des grains*\*. Nous avons été forcés de diminuer les données dont se sont servis ces auteurs ; ces données vraisemblablement étaient autrefois exactes, et d'après le fait ; mais il est certain qu'aujourd'hui elles seraient extrêmement exagérées. Tout le monde sait combien il s'en faut que le prix commun des marchés de la nation soit depuis longtemps dix-sept livres huit sols, pour le septier de blé.

Quoique nous soyons dans nos données beaucoup plus près de la vérité, nous savons bien que les juges sévères peuvent encore nous accuser d'avoir tablé fort au-dessus du fait actuel. Mais nous espérons quelque chose des effets de la liberté intérieure que l'humanité du roi vient d'accorder aux besoins de ses sujets. \*\*

\* By Claude Humbert Piarron de Chamousset (1759).

\*\* The edict dated May 25th, 1763.

Faibles	4	17	68	66
Mauvaises	3	25	75	66
TOTAL	25 sept.	75 liv.	336 l. 15 s.	330 liv.

*Prix commun fondamental.*

330 liv. de dépenses divisées à 25 septiers, donnent 13 liv. 4 s. qui est le prix commun que chaque septier coûte au laboureur.

*Prix commun de l'acheteur.*

Un homme consomme trois septiers de blé par an, c'est 15 septiers en cinq ans, qui lui coûtent 225 liv. en trois fois 75 comme ci-dessus total de cinq septiers.

225 liv. divisées à 15 septiers donnent 15 liv. pour le *prix commun de l'acheteur*.

*Prix commun du vendeur.*

336 liv. 15 s. produit total de cinq années, divisées par 25 septiers, donnent 13 liv. 9 s. 4 den. pour le *prix commun du vendeur*, qui ne passe que de cinq sols quatre deniers le *prix fondamental*<sup>1</sup> et est d'une livre dix sols huit deniers moindre que celui de l'acheteur.

Si l'on réduisait toujours les disputes en faits, et les faits en tableaux, on abrégerait beaucoup de contestations.

Il est, par exemple, une vérité, vérité triste, qui devient sensible à la seule inspection de celui-ci, c'est que par le défaut de liberté extérieure et générale du débit de ses denrées, le laboureur est absolument en perte dans les années abondantes, et qu'une récolte considérable qui paraît à la raison, au bon sens, à l'humanité, à la religion, devoir être regardée comme un bienfait du ciel, est un fléau terrible pour l'agriculteur qui l'a fait naître<sup>2</sup>; et que si l'on était souvent sujet à ce fléau singulier, il faudrait indispensable-

<sup>1</sup> Le *prix commun du vendeur* doit nécessairement être plus haut de quelque chose que le *prix commun fondamental*, parce que c'est le laboureur qui en passant son bail statue le *prix fondamental*: il le statue d'après le calcul qu'il a fait de ses dépenses; et comme il est juge souverain en cette partie, et qu'il ne veut pas se trouver à court, il doit naturellement se laisser un peu de marge. Cette marge qui fait l'aisance de la culture, et la subsistance du pauvre paysan qui vit autour des grandes fermes, constitue la différence qui se trouve entre ces deux prix; différence cependant qui ne peut être considérable, parce que la concurrence des fermiers y mettrait bon ordre.

<sup>2</sup> M. Dupin rapporte dans un mémoire sur la liberté du commerce des blés\*, qu'il s'est trouvé chez un grand seigneur dans le moment où celui-ci recevait d'un de ses hommes d'affaires en province, une lettre conçue en ces termes: *De mémoire d'homme il n'y a eu une année aussi abondante dans ce pays-ci, les granges ne sont pas assez grandes, et le paysan ne sait où mettre sa récolte. Ainsi les affaires de vos fermiers seront très mauvaises, et il ne faut pas vous attendre à toucher un sol d'eux cette année.*

\* Claude Dupin, *Mémoire sur les blés*; *Economiques*, 1745, p. 229.

ment baisser le prix des baux, et par conséquent diminuer les impositions, etc., etc., etc.

Il est clair encore par ce même état, que (quand l'exportation et l'importation des grains ne sont pas libres) si le blé vaut communément 15 l. pour les consommateurs, il n'est vendu qu'environ 13 l. 10 s. par les laboureurs ; c'est-à-dire, qu'il ne doit entrer que pour la valeur de 13 liv. 10 s. dans la table du chapitre précédent, car ce sont les laboureurs qui payent les revenus, et qui en déterminent la somme ; jamais on ne leur fera passer bail que de leur consentement, et ils ne consentiraient point à leur perte ; comme nous l'avons déjà dit, ils sont maîtres et législateurs en matière de calculs ruraux.

Or, selon les règles de la table du chapitre précédent, lorsque le prix commun du blé est à 13 liv. 10 s. le septier de Paris pesant 240 l., la *reproduction totale* de notre charrue vaut 3 600 liv. et le *produit net* est 600 l. La dîme qui prend ordinairement le douzième du produit total, enlève 300 liv. Il reste pour le propriétaire et l'impôt 300 livres.

Maintenant que voici notre situation présente statuée (et les connaisseurs ne m'accuseront pas de l'avoir statuée en laid), voyons quel changement y apporterait la liberté générale, absolue et irrévocable du commerce extérieur des grains.

#### CHAPITRE IV.

##### *Effet du commerce ; quel sera le prix que la liberté absolue donnera en France au septier de blé.*

Le commerce est l'art de se procurer son nécessaire par le moyen de son superflu<sup>1</sup> ; c'est une convention fraternelle à l'avantage de tous les contrac-

<sup>1</sup> L'être éternel qui voulait que les hommes de tous les pays se regardassent en frères, s'est plu à les unir par la chaîne impérieuse des besoins ; il a disposé notre demeure de manière que les liens d'une dépendance mutuelle nous forcent à respecter et à chérir nos semblables, et nous apprennent que nous ne pouvons nuire à personne qu'à notre propre détriment.

Les biens *usuels* répandus inégalement, et en quelque façon *par classes* sur la surface de la terre, donnent partout du superflu, et ne complètent le nécessaire nulle part. De là est né le commerce, aussi ancien que la société, et qui seul a pu l'agrandir : le commerce qui rendant le superflu *disponible*, a donné l'être à la richesse, mère de la population.

Le possesseur des grains a senti que du surabondant de sa récolte, il pouvait faire part à son voisin vigneron, lequel en revanche lui ferait aussi part de son vin. Dès ce moment, à proprement parler, il n'a plus existé de superflu, car le cultivateur, de quelque genre que ce soit, s'est aperçu dès lors que le superflu de son espèce de culture, n'était autre chose que la faculté de se procurer son nécessaire sur les produits des autres cultures auxquelles il ne s'était point adonné : le laboureur a vu que tous les grains qu'il ne pouvait consommer, étaient en effet du vin, des habits et de l'argent.

Mais sans les échanges et le commerce, toutes les choses qui y sont sujette auraient été superflues, ou plutôt n'auraient pas existé, ce qui eût produit la misère universelle, et eût suffi pour empêcher la formation de la société.

tants<sup>1</sup>, moyennant laquelle ils s'engagent à compenser mutuellement la différence de leurs nécessités par celle de leurs richesses. Il établit une sorte de communauté de biens entre les nations qui le permettent et le favorisent (c'est-à-dire, qui le laissent libre), communauté dont l'indispensable effet est de porter les marchandises dans tous les lieux où se trouve le besoin qui en assure le débit.

De cette communauté il résulte un *prix commun* à tous les peuples qui en jouissent ; c'est-à-dire, que chaque peuple est obligé de vendre au même prix que les autres, ou de se passer d'acheteurs, et d'acheter aussi au même prix que les autres, sous peine de ne trouver personne qui lui vende. Principalement lorsqu'il s'agit d'une denrée, comme le grain qui croît et est cultivé dans tous les pays, ce *prix commun* entre les peuples est un prix uniforme (c'est-à-dire sujet à peu de variations, aux plus petites variations possibles), parce que l'abondance se promenant tantôt dans un lieu, et tantôt dans un autre, pour une région aussi étendue que l'Europe, la masse totale des grains est toujours à peu près la même ; et toute la différence consiste en ce que celui qui vend aujourd'hui, achètera demain ; uniforme encore, parce qu'une liberté irrévocable, enhardissant tout le monde à faire des magasins, prépare partout de copieuses ressources pour les années de disette ; de sorte que le *prix commun du marché général* égalise non seulement le sort des pays plus ou moins favorisés de la nature dans la même année, mais aussi celui des bonnes et des mauvaises récoltes dans des années différentes.

En voici assez pour faire sentir qu'un peuple, que quelque peuple que ce soit, trouvera toujours beaucoup de bénéfice à entrer dans la *confédération négociante*, et à accéder au *prix commun du marché général* ; plutôt que de vouloir faire *corps à part*, avoir ses denrées à un prix à lui particulier, et s'obstiner à ne laisser à personne la jouissance, en commun et pour son argent, des avantages qu'il croit tenir de la nature : avantages qui cessent d'en être dès que l'on prétend empêcher les autres d'en profiter.<sup>2</sup> Mais ceci ne parle qu'au raisonnement et à la réflexion ; parlons aux yeux.

<sup>1</sup> Rien de plus frivole que les spéculations de quelques savants, et d'un beaucoup plus grand nombre de politiques sur le commerce ; que ces questions tant rebattues, souvent par de trop grands hommes : *la balance de ce commerce est-elle ou non à notre avantage ? Ce commerce nous enchaîne-t-il nos voisins, on nous soumet-il à eux ? Payons-nous un tribut aux autres peuples, ou recevons-nous le leur ?* Le commerce n'enchaîne personne exclusivement, les deux parties sont liées l'une à l'autre par le besoin réciproque et de vendre et d'acheter ; il ne saurait être un tribut, parce que la quotité de l'échange se fixe toujours sur la masse du superflu de la nation qui en a le moins ; il ne faut pas craindre qu'elle mette jamais son nécessaire en jeu ; le nécessaire est une chose sacrée que les hommes ne s'arrachent point à eux-mêmes ; le commerce ne peut être au désavantage de qui que ce soit ; comme il n'a de pouvoir que sur le superflu, sa vertu principale est de donner de la valeur aux choses qui n'en ont point : tous les peuples achètent ce qui leur convient, et payent avec ce dont ils n'ont que faire ; la balance est donc avantageuse pour tout le monde.

<sup>2</sup> La grande et grossière erreur de la politique humaine, tant de celle des États que de celle des particuliers, a été la manie de se cantonner, de ne voir que soi, de prétendre subsister exclusivement et aux dépens des autres ; mais par une juste punition du ciel, chacun s'est enlacé dans le nœud qu'il préparait à son voisin.

Dans l'intérieur de la société, le manufacturier et le rentier ont désiré que le pain soit à bas prix, l'un pour faire de plus gros gains, l'autre pour vivre avec plus d'aisance ; ils ne se

Quel sera ce *prix commun du marché général*, qui doit servir de base à nos calculs ?

L'expérience a fait voir qu'avant l'invention du système prohibitif, le septier de blé se donnait communément pour le tiers du marc d'argent, ou environ dix-huit livres de notre monnaie actuelle.<sup>1</sup> Les Anglais vendent

sont nullement embarrassés de l'état du laboureur et de celui des revenus publics ; mais ils n'ont pas pris garde que la conséquence de leurs judicieuses combinaisons empêcherait l'argent d'arriver jusqu'à la poche de celui qui doit acheter la marchandise, et détruirait le fonds sur lequel est hypothéquée la créance.

À l'extérieur, les nations ont voulu faire un commerce exclusif, vendre de tout et n'acheter de rien, sans s'inquiéter si cela était possible ; faire tout croître, tout manufacturer chez elles, sans songer que *non omnis fert omnia tellus\**, que si la providence avait destiné tous les pays au même rapport, elle leur aurait donné le même climat et les mêmes positions ; sans examiner s'il n'y aurait pas plus d'avantage à acheter à l'étranger de certaines choses, et à lui fournir par là les moyens de faire emplette des denrées sur lesquelles on peut avoir le plus grand *produit net*, et que la nature a destiné au *peuple vendeur*, par le soin qu'elle prend de contribuer chez lui à la *reproduction* : les mêmes peuples ont voulu être à la fois les fournisseurs et les commissionnaires universels, sans réfléchir que ces deux emplois étaient incompatibles, vu que les *peuples fournisseurs ou vendeurs* de la première main, doivent faire une forte consommation, qui entretienne chez eux la valeur vénale de la denrée ; tandis que les nations commissionnaires ou revendeuses sont obligées, dans la crainte de renchérir la marchandise, de resserrer leurs dépenses, qui chez elles sont totalement en frais, au lieu que chez les autres elles sont toutes en richesses, filles et mères des revenus. Chaque corps politique s'est revêtu d'une triple cuirasse ; ils ont bien fait pis, les peuples les plus sages se sont fait des guerres sanglantes pour des prétentions insensées et ruineuses ; aucun n'a voulu voir qu'une guerre de commerce n'était jamais qu'une barbare extravagance qui va directement contre son objet ; que l'on ne pouvait attaquer le commerce de ses voisins, sans diminuer le sien propre ; et que s'opposer aux ventes de son ennemi, c'était borner ses achats, c'était lui enlever le moyen de payer les choses que l'on serait bien aise de lui vendre, que l'on a un besoin indispensable de lui vendre.

Chacun connaît la fable des *membres et de l'estomac\*\**, cette belle fable prise dans toute l'étendue, et je dirais volontiers dans toute la majesté de son sens, cette belle fable est l'histoire universelle. Tous les peuples sont les membres d'un corps immense qu'on appelle le genre humain ; et malheur à celui qui jaloux de l'embonpoint de son camarade, osera, je ne dis pas le frapper (ce serait un crime horrible et contre nature), mais lui refuser le secours de ses services, car il en pâtira le premier.

\* Not every land will bear all fruits, or we cannot all do everything. (Virgil, *Eclogues*, 8.62.)

\*\* La Fontaine, *Fables*, III, 2.

<sup>1</sup> En toute matière de prix il faut partir d'un principe clair et sensible, c'est que l'argent monnayé n'étant point richesse, mais le *signe représentatif commun* de tout ce qui est richesse, la masse totale de la monnaie représente toujours la masse totale des richesses qui sont en circulation. De telle sorte que la totalité du pécule équivalant exactement celle des richesses, la cent-millième partie d'une des deux masses répond toujours à la cent-millième partie de l'autre ; excepté dans de petites circonstances particulières et de courte durée, les prix suivent sans cesse cette loi qui tient à l'équilibre universel des choses, et les variations qu'ils éprouvent en sont l'effet ; un coup d'œil rapide sur l'histoire en sera la preuve.

Nos pères (je veux dire les anciens habitants de l'Europe), établis sur les dépouilles de cette Rome qui depuis mille ans accumulait celles de l'univers, étaient beaucoup plus riches en pécule qu'on ne le pense communément dans ce siècle où tant d'hommes lisent, et où si peu savent lire. Il en existait cependant une moindre somme qu'aujourd'hui, mais



présentement le leur à peu près 22 liv. dans les marchés de l'Europe, il est incontestable que notre concurrence fera baisser ce prix ; mais d'excellentes raisons trop longues à détailler ici, prouvent qu'il n'est pas possible qu'il tombe au-dessous de 18 l. c'est-à-dire, que les variations iront au plus de 16 à 20 liv. comme en Angleterre, elles vont actuellement de 20 à 24 livres.<sup>1</sup>

Voyons par un tableau résumé dans le goût de celui du chapitre précédent, quel sera l'effet de cette variation.

aussi il existait moins de richesses réelles. L'Angleterre tyrannisée par des rois despotiques, ou déchirées par les guerres civiles, n'était rien ; l'Allemagne était à moitié couverte de bois ; le Nord, retraite de quelques barbares, dont les fréquentes émigrations prouvent la misère et non pas le nombre, n'existait pas quant au commerce ; la France, l'Espagne, et l'Italie, seules contrées alors opulentes et bien cultivées, l'étaient en effet plus qu'elles ne le sont actuellement : mais il est toujours de fait que s'il y avait une moindre masse d'argent, il y avait aussi moins de richesses et de consommateurs dans la totalité de l'Europe.

Dans cet état de choses qui s'est soutenu depuis Charlemagne jusqu'à Louis le Jeune, la proportion des richesses au pécule était telle qu'un septier de blé valait le tiers du marc d'argent. La fureur des croisades qui se répandit alors, ayant enlevé des sommes immenses qui allaient se perdre dans la Palestine ou en chemin, diminua réellement la masse du pécule, et le pécule haussa de valeur relative ; le septier de blé ne valut plus que la cinquième, la sixième, et enfin la huitième partie du marc d'argent. La destruction de l'empire grec qui enleva une nation commerçante, dont le pécule très considérable entraînait par conséquent dans la communauté de biens que le négoce établissait entre les peuples de l'Europe, renchérit encore l'argent au point que sous le règne de Louis XI, et même dès la fin de celui de Charles VII, le septier de blé ne valait plus qu'un quinzième du marc. Sous François I<sup>er</sup>, la découverte de l'Amérique apporta tout à coup une forte quantité de pécule ; on le vit rapidement baisser de valeur relative, et le blé remonter par conséquent ; la proportion de ce règne fut année commune d'un septier de blé pour la cinquième partie d'un marc d'argent. Sous Henri II enfin le pécule augmenta tellement, qu'il reprit avec les denrées la même proportion qu'il avait sous Charlemagne et ses successeurs, d'un septier de blé pour le tiers du marc d'argent : proportion qui s'est conservée depuis.

Mais pourquoi, dira-t-on, cette proportion s'est-elle soutenue, tandis que les transports d'Amérique ont sans cesse augmenté la masse du pécule ? Pourquoi ? Je l'ai dit plus haut, parce que les richesses et les consommateurs ont multiplié ; non pas en France, en Espagne et en Italie, ou tout prouve le contraire, mais dans l'Angleterre qui s'est enrichie, policée et peuplée, dans l'Allemagne qui a vu des moissons où elle voyait des forêts, dans la Suède et le Danemark qui se sont civilisés et défrichés, dans la Russie qui est sortie du néant. Depuis que ces États se sont formés, d'autres raisons ont contribué à entretenir la même proportion ; d'un côté la maladie des porcelaines, des mousselines et des toiles peintes, les compagnies qui se sont formées pour aller verser aux Indes l'argent que l'Amérique envoie chez nous ; de l'autre les colonies agricoles de l'Angleterre, qui faisant chaque jour des progrès, créent des richesses qui se reversent en Europe par la métropole, et contrebalancent les mines du Pérou.

<sup>1</sup> Il est à remarquer que l'accroissement de la population, de la consommation et des richesses (qui marchent toujours d'un pas égal à la suite de la liberté du commerce) pourra faire remonter assez rapidement le *prix commun du marché général* au taux où il est aujourd'hui, et l'on sent quel prodigieux effet cette observation ferait dans notre calcul, mais nous ne parlons que du moment présent. Il faut laisser quelques combinaisons flatteuses à faire pour ceux qui viendront après nous.

*État du prix qu'aurait le blé en France, conformément  
aux effets que produit l'exportation en Angleterre.*

ANNÉES	SEPTIER par arpent	PRIX du septier.	TOTAL par arpent.
Abondantes	7	16 liv.	112 liv.
Bonnes	6	17	102
Médiocres	5	18	90
Faibles	4	19	76
Mauvaises	3	20	60
TOTAL	25	90	440 liv.

*Prix commun de l'acheteur.*

3 septiers de blé par an, c'est 15 septiers en cinq ans, qui coûteraient 3 fois 90 liv. ou 270 l. qui divisées par 15 donneraient 18 l. pour le prix de chaque septier.

*Prix commun du vendeur.*

440 liv. produit total de 5 années, divisées par 25 septiers, donneraient 17 l. 12 s. pour septier ; ainsi le *prix commun du vendeur* ne serait que de 8 s. moindre que celui de l'acheteur.

Le *prix commun fondamental* hausserait jusqu'à la petite marge de quelques sols de moins que le prix commun du vendeur ; c'est-à-dire que le prix des baux et l'impôt territorial augmenteraient proportionnellement à l'accroissement du *produit net*, et le *produit net* alors (comme on le voit par la table du chapitre 2) serait de 1 425 liv., qui n'est au plus aujourd'hui que de 600 liv.

Oh ! certainement à présent tout est dit : et je bornerais ici cet ouvrage, si je ne savais que les hommes jettent toujours un regard de complaisance sur l'inventaire de leurs richesses.

#### CHAPITRE V.

*De l'accroissement de l'agriculture et des revenus,  
fruit de la liberté absolue du commerce des grains.*

Il est clair que si la liberté absolue et irrévocable de l'exportation et de l'importation des grains, qui établira chez nous le *prix commun* et peu variable du *marché général*, porte à 1 425 livres le *produit net* d'une charrue, évalué à présent à 600 livres, cet effet répandu proportionnellement sur toutes les charrues du royaume qui donnent un *produit net* d'environ 164 millions,

sur lequel le revenu du roi ne pourrait être que de 47 millions au plus<sup>1</sup> ; cet effet, dis-je (sans accroissement et sans amélioration aucune de culture), ferait monter le revenu de la nôtre en grains, à 389 millions 500 mille livres, et par conséquent la quote-part de l'État deviendrait d'elle-même cent onze millions de revenu sur les grains seulement. Cela vaut déjà bien la peine qu'on y pense : mais ceux qui borneraient là leurs idées seraient exorbitamment loin de la vérité. Cet immense accroissement de *produit net* multiplierait partout des améliorations, des augmentations, des créations de culture, qui donneront aussi de nouveaux revenus dont la racine (c'est-à-dire, les richesses mères et productives), n'existe pas même aujourd'hui. Cela est simple et facile à concevoir, il ne faut encore que regarder pour s'en convaincre. L'instant qui, donnant la liberté au commerce, accroîtra la *valeur vénale* des grains, en assurera l'uniformité, et répondra par conséquent de l'augmentation de tous les revenus, ne dissoudra cependant aucun des engagements déjà contractés, et ne rompra point les conventions faites en raison de l'état actuel des choses : les baux subsistants ne souffriront nul changement jusqu'à leur échéance. Ces baux sont faits pour neuf ans : or comme il en expire et s'en renouvelle à peu près un nombre égal tous les ans, il résulte de là que les propriétaires et l'impôt ne participeront dans la première année de liberté qu'à la neuvième partie de l'augmentation des revenus, le reste de cette augmentation demeurera entre les mains des cultivateurs qui en accroîtront leurs avances, et l'employant en dépenses productives, multiplieront leurs entreprises, ou amélioreront leur culture ; ce qui donnera de toutes parts des additions de *produits nets*, qui grossiront sans cesse la masse des richesses de la nation et de l'État. À la seconde année, les deux neuvièmes de l'augmentation des revenus seront passés entre les mains des propriétaires<sup>2</sup>, et contribuables à l'impôt ; les sept autres neuvièmes tourneront encore au profit de la culture. Dans la troisième année, le tiers ou les trois neuvièmes de l'accroît sera revenu aux propriétaires ; et les six neuvièmes restants consacrés de nouveau à la multiplication des richesses. Et ainsi jusqu'à la neuvième année, où tous les baux étant renouvelés, la culture ne recevra plus d'augmentation que par l'accroissement des dépenses et de la consommation.

Ces vérités claires, mais vagues et indéterminées ici, se soumettent à l'évaluation la plus stricte, et à la démonstration la plus scrupuleuse, comme on le verra par le tableau ci-joint ; car il est bon de voir, cela épargne au lecteur une tension d'esprit fatigante, et à l'auteur de longs raisonnements toujours inutiles quand ils ne portent pas sur des faits.

<sup>1</sup> Il s'en faut beaucoup que le revenu royal monte à cette somme ; cela serait, si la dîme était proportionnelle au revenu, ainsi qu'il est de l'essence de toute imposition non destructive : mais la dîme se levant sur la reproduction totale, devient une imposition irrégulière qui, l'un portant l'autre (vu le prix où sont aujourd'hui les blés en France), enlève le tiers du *produit net* au détriment du revenu royal et de celui des propriétaires ; ce qui réduit l'impôt territorial sur les grains à trente-huit millions seulement.

<sup>2</sup> Je crois inutile d'avertir les lecteurs sensés, que quand je dis les propriétaires, il ne s'agit ni de tel, ni de tel, mais de la totalité des propriétaires de la nation.

Tout est de fait dans le calcul que nous allons placer ici ; nous savons par la table ci-dessus (chap. 2), table fondée sur les évaluations des laboureurs, seuls juges-experts en cette partie ; nous savons, dis-je, quels sont les *produits nets*, et les *reprises* ou frais de la culture, suivant les différents prix du septier de blé ; nous savons par ces mêmes évaluations quelle est la proportion des avances primitives aux avances annuelles ; nous savons encore, de science certaine, que tous les baux existants seront expirés d'ici à neuf années ; nous savons que ceux qui se recontracteront à mesure, le seront selon les circonstances actuelles alors, et que la concurrence des fermiers assurera la rentrée de l'accroît du *produit net* aux propriétaires et à l'impôt. Nous avons donc tous les éléments nécessaires pour faire ce calcul ; et dans la seule chose qui peut avoir l'air d'une conjecture, nous avons soin de nous tenir si fort au-dessous de la vraisemblance, que nous ne craignons nullement d'être taxés d'exagération.

Nous supposons donc, que dans la première année de liberté, le *prix commun du vendeur* de nos grains n'aura encore reçu qu'environ la moitié de l'accroissement qu'un commerce bien établi lui assurera dans la suite, et qu'il faudra six ans pour l'amener par une progression géométrique, au véritable *prix du marché général*. On conçoit que si cette supposition n'est pas sans fondement, du moins elle est peu ménagée. Bien des gens trouveront sans doute difficile à croire qu'entrant en concurrence avec des peuples accoutumés à vendre leurs blés 21 et 22 livres le septier dans les marchés de l'Europe, nous ne puissions obtenir des nôtres que 15 livres 14 sols ; mais il faut s'imaginer que nos concurrents ont leurs correspondances établies, tandis qu'il faudra former les nôtres, et que nos marchands, peu accoutumés à la manœuvre de ce commerce, perdront dans les commencements une partie du prix de la denrée en faux frais. D'ailleurs, en tout j'aime à calculer bas et à mon désavantage, cela évite le désagrément de reculer ; sans compter que dans la matière dont il s'agit, la force des choses et de la vérité parle assez haut, et le profit d'un commerce libre est assez grand, pour que 20, 30, 40 millions de plus ou de moins sur la totalité des revenus du royaume, deviennent un objet de nulle considération.

Que nos lecteurs regardent donc le tableau qui termine ce chapitre, et qui exprime la marche de l'accroissement des revenus et de la culture, pendant les neuf années nécessaires pour le renouvellement entier des baux.

Ce tableau a été fait avec la plus grande attention ; que les calculateurs l'épluchent, le pèsent et le jugent, c'est leur droit ; mais que ceux qui ne savent ou ne veulent point compter, ne s'avisent pas de nous contredire.

*Tableau de l'effet de la liberté du commerce extérieur des grains, par rapport à l'accroissement de l'agriculture et du revenu, pendant le temps nécessaire pour renouveler tous les baux ; en supposant que la liberté ne produise dans l'abord qu'environ la moitié du bien que l'on en espère, et qu'il faille six ans pour établir en France ce commerce dans tous ses avantages, et encore en supposant que la culture aie toujours à supporter le contrecoup des charges indirectes qui retombent au double sur le revenu.*

	PRIX du septier	REPRISES du laboureur sur chaque septier.	REPRODUC- TION totale.	PRODUIT NET.	AVAN- CES primitives.	AVAN- CES annuelles.	RAPPORT du produit net aux avances annuelles.	ACCROÏT TOTAL du produit net.
État actuel.	<i>liv. sol.</i>	<i>liv. sol. den.</i>		<i>liv.</i>	<i>liv.</i>	<i>liv.</i>		
1 <sup>ère</sup> Année de liberté.	13 10	11 5	3 600	600	10 000	2 000	30%	...
2 <sup>e</sup> Année.	15 14	11 12 4	4 054	1 054	10 000	2 000	52,025 %	454 <sup>liv</sup>
3 <sup>e</sup> Année.	16 15	11 15 10	4 402	1 281	10 323	2 081	63,075%	681
4 <sup>e</sup> Année.	17 5	11 17 6	4 961	1 484	10 706	2 187	67,85%	884
5 <sup>e</sup> Année.	17 9	11 18 2	5 265	1 608	11 217	2 304	69,8%	1 008
6 <sup>e</sup> Année.	17 11	11 18 6	5 532	1 708	11 665	2 416	70,75%	1 108
7 <sup>e</sup> Année.	17 12	11 18 8	5 763	1 791	12 059	2 515	71,2%	1 191
8 <sup>e</sup> Année.	Idem.	Idem.	5 938	1 847	12 377	2 594	Idem.	1 247
9 <sup>e</sup> Année.	Idem.	Idem.	6 061	1 887	12 599	2 650	Idem.	1 287
	Idem.	Idem.	6 124	1 907	12 713	2 678	Idem.	1 307

*Qui augmentent chaque  
jour par l'accroît des  
richesses productives,  
mentionné en l'autre part*

	ACCROÏT total du produit net.	<i>Qui se partage entre</i>	L'ACCROÏT du revenu des propriétaires, du roi et des décimateurs.	L'AC- CROÏT des avances primitives	ET L'ACCROÏT des avances annuelles.	PRODUIT NET nouveau causé par l'accroît des avances productives, selon le rapport où la culture est dans l'année.	REVENU à partager entre les propriétaires, le roi et les décimateurs.
État actuel.	...	...	...	...	...	...	<i>liv. sol.</i> 600 0
1 <sup>ère</sup> Année de liberté.	454 <sup>liv</sup>	...	50 <sup>liv.</sup> 8 <sup>sol</sup>	322 <sup>liv.</sup> 18 <sup>sol</sup>	80 <sup>liv.</sup> 14 <sup>sol</sup>	...	650 8
2 <sup>e</sup> Année.	681	<i>qui se partagent entre</i>	151 6	423 12	106 2	19 <sup>liv.</sup> 7 <sup>sol</sup>	751 6
3 <sup>e</sup> Année.	884		294 13	471 8	117 19	126 15	894 13
4 <sup>e</sup> Année.	1 008		448 0	448 0	112 0	212 14	1 048 0
5 <sup>e</sup> Année.	1 108		615 10	394 0	98 10	293 17	1 215 10
6 <sup>e</sup> Année.	1 191		794 0	317 12	79 8	366 19	1 394 0
7 <sup>e</sup> Année.	1 247		969 17	221 12	55 11	423 10	1 569 17
8 <sup>e</sup> Année.	1 287		1 144 0	114 8	28 12	463 1	1 744 0
9 <sup>e</sup> Année.	1 307		1 307 0	0 0	0 0	483 8	1 907 0

### NOTA

I°. On aurait pu conduire ce calcul jusqu'à la quinzième année, parce que les baux refaits durant les six premières années, où le prix des blés n'a pas encore pris tout son accroissement, donnent aux fermiers un bénéfice qui ne sera rentré aux propriétaires que depuis la dixième jusqu'à la quinzième année, et qui, dans cet intervalle, procurera un accroissement de richesses productives qui n'est point entré dans ce compte-ci. Si on l'y avait fait entrer, le revenu serait monté à environ 2 200 livres, ce qui, sur toute la culture en grains du royaume, aurait accru les richesses productives ou d'exploitation de 285 millions, et aurait donné, par ce moyen, une reproduction annuelle de 125 millions, dont près de 41 millions de produit net ou revenu ; mais on a passé ce bénéfice pour la dépense en réparations des biens-fonds dégradés, reconstructions de bâtiments, etc.

Il est à remarquer, par rapport à cette dépense, qu'elle sera moins considérable, relativement à notre calcul, qu'on ne le croirait au premier coup d'œil, attendu que les pays qui en ont le plus grand besoin, sont ceux exploités en petite culture : or l'accroît du revenu soustrait tous les ans des richesses productives en faveur des propriétaires dans les lieux où les terres sont affermées, ne le sera point, et tournera directement au profit de l'exploitation dans les pays de petite culture, où le propriétaire fait lui-même les avances.

II°. On a affecté de porter ce calcul au-dessous de toutes les évaluations reçues, afin d'être d'autant plus au-dessus de toute contradiction. Il est d'usage dans les calculs économiques, de compter 18 livres le septier de blé, prix commun du vendeur, pour le temps de liberté ; ce qui suppose le prix commun du marché à 18 livres quelques sols : dans ce cas, la culture rapporterait 75 de produit net pour 100 d'avances annuelles, en supposant, comme dans ce tableau, la continuité des charges indirectes que supportent les avances de la culture, et 100 pour 100 si toutes les dépenses qui ne sont pas d'exploitation, de travail et de consommation, étaient prises sur une part désignée à cet usage dans le revenu ; part qui serait conséquemment proportionnelle au revenu.

*Par rapport aux charges indirectes que supportent les avances productives au détriment de la reproduction et du revenu, voyez la note 6, page 16<sup>a</sup>, et la note 17, page 47<sup>b</sup>.*

## CHAPITRE VI.

### *Continuation du précédent.*

Il paraît sans réplique, par le tableau que l'on vient de voir, qu'un revenu de 600 liv. sera porté dans neuf ans à 1 907 livres, moyennant l'irrévocable liberté du commerce extérieur des blés. Il est donc sensible que le revenu total de la culture des grains, évalué aujourd'hui 164 millions, sera alors de 536 millions. Le roi, jouissant des deux septièmes de ce revenu<sup>1</sup>, aura tous les ans 153 millions à recevoir sur les seuls produits de la charrue. Cela paraît beaucoup peut-être, aux gens qui n'ont jamais envisagé que les faibles revenus d'une nation livrée aux désordres du système prohibitif et du prix vil et variable ; il y a cependant bien plus encore. Nous avons d'autres cultures que celle des grains<sup>2</sup>, nous en avons même pour lesquelles nous

<sup>a</sup> Here note 1 page 187.

<sup>b</sup> Here note 1 page 198.

<sup>1</sup>

*Il y avait ici une note importante qui a été supprimée par l'auteur. On la retrouverait de même que les autres lacunes du chapitre 3, dans les mémoires secrets de la Société royale d'agriculture de Soissons. \**

\*Again, this text has not been found.

<sup>2</sup> La culture se tourne toujours du côté où elle est le plus profitable, en vertu de la tendance que le ciel a donnée aux hommes vers leur intérêt ; chacun veut cultiver la chose sur laquelle il a vu son voisin faire un grand bénéfice. Augmenter la valeur d'une denrée,

sommes plus privilégiés de la nature (tels sont les vins, etc.). Or tout est lié, tout se tient sur la terre, tout a des chaînes secrètes, gages de la bonté divine, et par une influence aussi rapide que le feu électrique, lorsque la richesse se répand sur une branche de culture, toutes les autres en ressentent la commotion.

Une augmentation considérable de richesses nationales, c'est-à-dire, de plus gros revenus pour les riches, et conséquemment de plus grands salaires pour les pauvres, ne sont autre chose qu'une faculté universellement plus grande de tout acheter, et de se pourvoir de vin, de viande, de bois, etc., d'où naîtra une plus forte consommation, qui amènera indispensablement un accroissement de *valeur vénale*, parce que toute marchandise renchérit en raison de la quantité et surtout de la richesse des acheteurs.

Or un accroissement de valeur vénale sur toutes ces denrées ne produira pas un effet différent de celui que nous venons d'en voir naître par rapport aux grains. Toute culture a ses *reprises*, ou ses frais indispensables, et son *produit net* ; en haussant le prix de la denrée, on augmente un peu les *reprises* et beaucoup le *produit net* : cela est général sur quelque chose que ce soit. On estime que le revenu de ces autres genres de biens, évalué aujourd'hui à environ 244 millions, serait au moins doublé par l'influence de la richesse, fruit de la liberté du commerce des grains. Le total des revenus de la nation serait donc au bout de neuf années monté à un milliard vingt-quatre millions, qui donneraient au roi un revenu direct d'environ 300 millions levés presque sans frais.

Il est à remarquer que, comme nous l'avons déjà dit, tous ces calculs supposent la continuité des charges indirectes, qui supportées par les

c'est donc en assurer la multiplication ; donner la liberté entière, absolue et irrévocable de l'exportation et de l'importation des grains, liberté qui accroîtra le prix commun des nôtres, c'est donc nous assurer un préservatif contre la disette ; *cherté foisonne*. Mais lorsqu'une espèce de culture s'étend aux dépens des autres, la production de ces autres devenue plus rare augmente de prix, ce qui ranime le genre de culture que l'on allait négliger, et ce qui maintient l'équilibre. La compensation de l'emploi des terres suivra donc toujours celle du prix des différentes productions du territoire ; le tout pesé à la scrupuleuse balance de l'intérêt personnel et particulier, balance qui n'est point sujette à l'erreur, parce qu'elle est d'institution divine, balance qui examinée avec réflexion et de près, se trouve (quoi qu'en disent les rhéteurs) exactement et intimement liée à celle de l'intérêt public. Car l'intérêt public n'est autre chose sinon que la nation soit riche et heureuse, qu'elle ait de gros revenus, qui puissent toujours fournir à tous ses besoins, et donner en sus une part suffisante pour le maintien du gouvernement, pour l'entretien de la défense au-dehors, et de la police au dedans. Or pour que la nation ait de grands revenus, il faut que chaque citoyen travaille à reproduire et à multiplier les siens de la manière qui lui paraîtra le plus convenable, et celle qui lui paraîtra le plus convenable sera toujours celle qui lui rapportera le plus. Peu importe à l'État que son territoire produise du blé, du vin, du chanvre, ou du bois ; la seule chose qui l'intéresse est d'avoir beaucoup de revenu par la vente de ses productions, soit dans l'intérieur, soit à l'étranger ; avec cela on se pourvoit de tout. Si dans les marchés de l'Europe la ciguë\* se vendait plus cher et mieux que le blé, il n'y a point de doute que ce serait de la ciguë et non des grains que l'on cultiverait, et qu'il faudrait cultiver ; car avec l'argent qui en reviendrait, on achèterait du blé et encore autre chose.

\* A dangerous plant which can serve as poison.

avances annuelles de la culture retombent au double sur le revenu, et auxquelles la nécessité des circonstances oblige aujourd'hui le gouvernement. Mais à mesure que les revenus de la nation et de l'État augmenteraient, cette nécessité diminuerait ; ce qui redresserait la marche des choses, et donnerait lieu à un calcul tout différent, dont le résultat serait d'environ deux milliards de revenu pour la nation, et plus de cinq cents millions pour le roi. <sup>1</sup>

Ces notions élémentaires suffisent pour rendre moins étonnants, et pour faire concevoir les progrès rapides du rétablissement du royaume sous l'administration de M. de Sully<sup>2</sup> : et l'on voit par elles que les mines du

<sup>1</sup> Pour produire tous ces effets, il n'est pas nécessaire que nous vendions un seul muid\* de blé à l'étranger, il suffit que nous ayons la liberté de le faire et d'acheter les siens, liberté qui nous assure la participation au *prix commun du marché général* et à tous ses avantages. \* Representing 18 hectoliters and 73 liters.

<sup>2</sup> Tout le monde sait combien M. le duc de Sully favorisa la liberté du commerce des grains. Il changea là-dessus le système du gouvernement. Avant qu'il eût la direction des affaires, le 4 mars 1595, on avait encore rendu une ordonnance prohibitive ; mais il parvint aisément à convaincre Henri IV des avantages de la liberté. Rien ne le prouve mieux que deux lettres de ce monarque, adressées dans le même jour à M. de Sully, au sujet d'un traité fait avec l'Espagne. Nous ne nous refuserons point à la satisfaction de placer ici ces deux lettres ; on y verra quelle était la façon de penser du roi, et avec quelle bonté il veillait aux intérêts de ses sujets. Tout ce qui vient de ce grand prince est en droit d'exciter notre attendrissement, et c'est avec les larmes du respect et de l'amour que je vais transcrire ses expressions. \*

*Mon cousin, je suis bien-aise que vous ayez conclud et arrêté avec le cardinal Bufalo, l'ambassadeur d'Espagne et le sénateur de Milan, le traicté dont je vous avais donné charge pour le rétablissement du commerce, je suis bien de votre avis qu'il est nécessaire d'avoir la ratification d'Espagne avant que faire la publication : mais cependant parce que je sais que c'est chose qui est fort désirée de mes sujets, vous leur ferez entendre aux lieux que vous jugerez le plus nécessaire, que dès-à-présent je leur accorde la permission de faire transporter des bleds, sans les assubjetir à prendre aucuns passeports ni autre seüreté que les avis que vous leur donnerez de ma volonté, réservant à leur donner la liberté entière des autres marchandises, lorsque la ratification estant venue d'Espagne, je vous ordonnerai de faire faire la publication générale dudict traicté ; et n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau le 17 octobre 1604. HENRY.*

Voici la seconde de ces lettres pour le même sujet.

*Mon cousin, vous sçavez mieux que nul autre, puisque c'est vous qui l'avez fait, comme le traicté pour la liberté du commerce ayant esté conclu et résolu, la publication n'en a esté différée que pour attendre la ratification qui en doit venir d'Espagne ; mais cependant, parce que je sçais que c'est chose qui est fort désirée de mes sujets, et qui leur est importante et commode, j'ai estimé que le retardement de la publication ne devoit point regarder de leur donner cette consolation de leur faire sçavoir ce qui s'en est passé ; et encore de leur permettre dès-maintenant de le pouvoir exécuter, pourvü que ce soit pour les bleds seulement : pour cette occasion vous leur ferez sçavoir ce que dessus ; et comme de cette heure la permission leur est par moi accordée pour le transport desdits bleds, sans les abstraire à prendre aucun passeport ni autre seüreté que cette déclaration que vous leur ferez de ma volonté, leur ordonnant néanmoins de différer le transport des autres denrées jusqu'après que ladite publication aura été faite ; et n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau ce dix-septième jour d'octobre mil six cent quatre. HENRY.*

Dans cette même année 1604, le Parlement de Toulouse rendit un arrêt qui défendait l'exportation des grains. M. de Sully en écrivit sur-le-champ au roi, comme d'un fait attentatoire à son autorité et au bonheur de ses peuples, et le roi fit casser l'arrêt du Parlement.



Pérou sont sous nos pieds. Oui, elles y sont ; car jamais les métaux qui en viennent ne passeront qu'à ceux qui auront des richesses à donner en échange, et si les richesses croissent dans nos champs, que nous importe qui aille en Amérique et aux Indes ? Ce seront toujours nos commissionnaires.

#### CHAPITRE VII.

*Objection : réponse ; Avantage pour le bas peuple dans l'augmentation des salaires.*

Jusqu'à présent voilà qui va bien ; nous voyons clairement, sans raisonnements pénibles, et par la seule inspection des faits, que l'entière et irrévocable liberté du commerce extérieur des grains ferait beaucoup plus que tripler les revenus de la nation et de l'État. *Mais*, crieront les contradicteurs citadins, *tous ces calculs ne sont fondés que sur le renchérissement des blés, et par conséquent du pain ; le peuple est déjà si pauvre, que pour peu que le pain renchérisse, il ne pourra y atteindre. Au lieu que la prohibition tend à entretenir l'abondance dans le royaume, ce qui soutient le bas prix plus à la portée des pauvres gens.*

Ah ! revenons sur nos pas, et examinons cette objection, quoique déjà fort usée, car il est incontestable qu'il ne faut pas faire de la peine aux *pauvres gens*.

1°. *Que nos calculs ne soient fondés que sur l'augmentation du prix des blés, cela n'est pas vrai.* Car ils sont aussi fondés sur le peu de variation de ce prix ; et les variations sont telles aujourd'hui, qu'il y a trente sols de perte pour les revenus de la nation sur chaque septier de blé, lesquels 30 sols ne tournant point au profit du consommateur, qui achète le blé 15 livres, lorsque le laboureur ne le vend que 13 livres 10 sols. De sorte qu'en rapprochant seu-

Nonobstant cet exemple, le juge de Saumur s'avisait de réitérer en 1607 la défense de transporter les blés hors du royaume. M. de Sully non seulement fit casser la sentence, mais fit décréter d'ajournement personnel les officiers de justice qui l'avaient rendue.

Tous ces faits sont de notoriété publique ; le rétablissement de l'agriculture, le bonheur de la nation, la richesse et la puissance du monarque, en furent les conséquences nécessaires et rapides. Au reste il ne faut pas inférer des expressions dont je me sers ici, que M. le duc de Sully eût une connaissance détaillée de la science et des calculs économiques, il en ignorait la marche, et s'égarait quelquefois (l'interdiction du commerce qui avait donné sujet aux deux lettres de Henri le Grand, que nous venons de citer, en est la preuve) ; mais la force de son génie le redressait et lui en faisait voir les résultats.

Dans le fait cette science utile et profonde est nouvelle ; l'illustre et sage Vauban, le patriote abbé de Saint-Pierre n'en avaient aucune idée ; cette découverte, qui immortalisera notre siècle aux yeux de la reconnaissante postérité, est due à un homme\*\* d'un génie sublime et perçant, qui s'est acharné à observer la marche de la nature, qui a vu que ses opérations suivaient des lois invariables, et qui a imaginé une formule de calcul\*\*\* propre à les exprimer dans tous les cas. La lumière universelle est née de cette ingénieuse invention, qui vaudra à celui qui l'a faite la première place peut-être dans la liste des bienfaiteurs du genre humain.

\* The letters quoted by Sully in the *Economies royales* were often fabricated.

\*\* François Quesnay. \*\*\* The *Tableau économique*.

lement les deux prix, ce que fera la liberté du commerce extérieur, on augmentera de moitié tous les revenus sans renchérir aucunement le pain.

2°. *Que la prohibition tende à entretenir l'abondance dans le royaume* ; c'est ce que j'ignore et qui m'importe peu ; je sais bien seulement qu'elle n'y est pas propre. Et de ceci il y a preuve de fait, car sous Henri IV nous avions une grande quantité de grains à vendre à l'étranger, tandis qu'à présent nous sommes sujets à des disettes assez fréquentes nonobstant la prohibition<sup>1</sup> ; et l'Angleterre qui n'avait pas de récoltes suffisantes, avant de favoriser par des récompenses l'exportation des grains, en a de surabondantes aujourd'hui, parce que rien n'encourage une forte culture comme un débit avantageux. Mais lorsque, dans un pays fermé par des lois prohibitives, le laboureur est écrasé sous le poids d'une récolte abondante, dont il ne sait que faire et qui ne rembourse pas ses frais ; lorsqu'il n'a point d'argent pour payer son propriétaire et la taille ; lorsque redoutant de se trouver dans le même cas, il ne laboure que ses meilleures terres, néglige les autres, épargne le travail et les façons ; lorsque méprisant une denrée avilie, il la garde sans soin, la gaspille, et en nourrit ses bestiaux ; lorsqu'ensuite le gouvernement entraîné par la nécessité, étourdi par les plaintes des propriétaires, et pressé par la difficulté de lever les impôts, accorde une permission passagère d'exporter après que la *misère de l'abondance* a déjà fixé les grains au plus bas prix ; lorsque des cultivateurs affamés d'argent, craignant de laisser passer le moment de liberté, craignant que la permission donnée aujourd'hui ne soit révoquée demain, se hâtent de vendre aux premiers *offreurs* ; il arrive que le royaume s'effruite réellement, et que la récolte venant ensuite mal préparée, mauvaise, insuffisante, et l'étranger se souciant peu d'envoyer des denrées dans un pays d'où on ne les laisse point ressortir en cas de *non débit*, il est de nécessité que la famine soit partout. C'est ainsi que la prohibition entretient l'abondance.

3°. *La prohibition ne soutient pas plus le bas prix qu'elle ne fait l'abondance.* Nous avons vu que les prix du blé dans un royaume où il y a prohibition variaient depuis moins de 10, jusqu'à plus de 25 livres le septier ; et rien n'est plus nuisible à la subsistance des peuples. Car il doit y avoir une relation indispensable entre la valeur des denrées et le prix des journées, puisque le but de celui-ci est de procurer au journalier le moyen de subvenir à ses besoins : or chacun arrangeant à peu près sa dépense sur son gain,

<sup>1</sup> L'auteur d'une brochure nouvelle\*, qui a cru disculper M. de Colbert de n'avoir point assez favorisé le commerce des grains en citant une longue suite d'arrêts du Conseil, les uns contenant des permissions passagères, particulières et à temps préfix, les autres décidément prohibitifs, ajoute que *si l'on veut bien faire attention que dans ce temps-là la France était le seul magasin de l'Europe, on conviendra que rien n'était plus sage que ces précautions prohibitives, passagères... mais qu'elles seraient déplacées aujourd'hui... que l'Angleterre et le Nord lui disputent cet avantage.*

Je ne vois là-dedans qu'une vérité claire, c'est que la France était alors le seul magasin de l'Europe ; mais que depuis l'on a si heureusement usé de *ces sages précautions prohibitives*, qu'elle ne l'est plus et ne le sera jamais. Ah ! dirait Jeremie, *videbant inimici malum meum et gaudebant, quis ad lacrymandum oculos dabit mihi ?*

\* Jacques Du Val d'Eprémessnil, *Lettre à M. \*\*\* sur l'imputation faite à M. Colbert d'avoir interdit la liberté du commerce des grains*, 1764, p. 35.

selon le prix moyen des denrées, si elles viennent à hausser tout à coup, comme cela arrive dans un pays de désordre et de prohibition, toutes les combinaisons des *pauvres gens* sont anéanties ; il ne se trouve plus de proportion entre les salaires et les dépenses alimentaires des ouvriers ; leur gain ne suffit plus à leur subsistance ; la misère devient subite, générale, et dévore le territoire et les habitants. Mais un pays qui, laissant la plus grande liberté au commerce extérieur des productions du cru, est toujours sûr de participer au *prix commun du marché général*, n'est point sujet à ces tristes secousses ; la valeur des denrées n'y éprouve que de lentes et faibles variations ; le pain ne s'y mange jamais plus cher que chez les autres peuples ; et comme je viens de le dire, chacun y proportionnant sa dépense à son gain, est sûr d'y vivre sans révolutions et sans malheurs.

*L'abondance*, nous dit-on en quatrième lieu, *cause le bas prix plus à la portée des pauvres gens d'entre le peuple*<sup>1</sup>. C'est ce qu'il faut voir ; quant à moi j'ai rencontré souvent force honnêtes et véritablement *pauvres gens* de ce peuple, qui demandaient l'aumône en lieux où sûrement il ne manquait ni blé ni pain, et où même il n'était pas à un prix exorbitant : mais à quelque prix qu'il fût, ils n'avaient point d'argent pour en acheter.

L'argent, c'est donc la principale affaire ; c'est la condition *sine quâ non*. Et d'où vos pauvres en tireront-ils, quand la plus grande partie des propriétaires, réduits à la subsistance, ne pourront leur donner d'ouvrage, faute d'avoir eux-mêmes de quoi payer les ouvriers ?... Mais si au contraire vous assurez de l'argent aux propriétaires par l'augmentation de leur revenu, vous ne faites que leur procurer le moyen de faire une plus grande dépense, et ils la feront<sup>2</sup> ; car le revenu n'est bon que pour en jouir, et l'on n'en peut jouir qu'au profit des autres hommes. Il s'en faut beaucoup que la charge de consommateur soit aussi inutile qu'on le croirait au premier coup d'œil. Ce sont les consommateurs qui servent de chaîne à la société par le revenu qu'ils versent de toutes parts ; c'est par le secours de leur dépense que les hommes qui ne possèdent que leurs bras acquièrent la faculté d'acheter du pain, de la viande, et des habits ; par cette dépense le revenu de la nation se divise de mille manières, de sorte qu'il n'en reste à chacun que sa consommation personnelle (en quoi le riche diffère peu de celui dont il paye les travaux ou les services), ce qui fait à peu près en réalité le partage que nous avons fait ailleurs en hypothèse en cherchant quelle était la quote-part d'un citoyen.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Si cela était vrai, nous verrions les *pauvres gens* courir en foule dans les cantons où les denrées sont à bas prix. Tout au contraire, nous voyons les montagnards de l'Auvergne et du Limousin, quitter leur pays pour venir à Paris chercher des denrées six fois plus chères. Cela vient de ce qu'à Paris ils trouvent des salaires, au lieu que dans leurs villages misérables tout est à trop vil prix pour que les propriétaires aient de l'argent à faire gagner à personne. Or les hommes *possédants bras* courent après les salaires comme les hirondelles après les mouches.

<sup>2</sup> Il est incontestable que tout l'argent des revenus annuels d'une nation se dépense annuellement par les propriétaires ; car un très petit nombre d'entre eux l'enferme, mais aucun ne l'emporte après sa mort.

<sup>3</sup> Il n'y a que le calcul qui puisse faire comprendre combien un écu de plus sur le prix du septier de blé, ferait circuler de centaines de millions dans le royaume.

Or, comme la liberté du commerce extérieur des grains triplera au moins le revenu de la nation, et ne pourra cependant tripler avec la même rapidité le nombre *des partageants* ce revenu, il arrivera que la part de chacun sera plus forte ; ou en d'autres termes, que les propriétaires dépensant tout leur revenu, lequel sera triplé, et n'employant pas trois fois plus de gagistes, feront faire plus d'ouvrages ; ce qui assurera des salaires à tout le monde, et un plus fort salaire à chacun.

Alors quoique le pain soit un peu plus cher il sera infiniment plus à la portée des *pauvres gens* d'entre le peuple : parce que tout ce peuple aura de l'argent, vu qu'il aura des salaires et des salaires proportionnés au renchérissement de sa dépense. Et comme dans ce temps-là, il n'y aura plus de disette de revenus qui nécessite la disette du travail, il sera peut-être possible de prendre un parti au sujet des mendiants : chose très difficile aujourd'hui, parce que les uns le sont par libertinage, et les autres par une misère réelle et forcée ; et l'une de ces deux espèces de pauvres est aussi respectable, que l'autre est répréhensible.

#### CHAPITRE VIII.

*Objection, réponse. La liberté du commerce des grains occasionnera une diminution relative dans le prix des denrées, et notamment dans celui du pain.*

Il y a des gens qui ne comptent point, mais qui parlent : comme le nombre en est assez considérable dans la nation, voici un chapitre exprès pour eux.

Ces messieurs pourraient faire des objections au sujet du chapitre précédent. *Quel profit, nous diront-ils peut-être, quel profit retirera-t-on du renchérissement des blés, si ce renchérissement augmente le prix des salaires, et par conséquent celui des autres productions ; et même les frais de la culture du blé, des vignes, etc., en un mot tous les travaux des hommes, puisque la nourriture des hommes aura haussé de prix ? Nous ne gagnerons rien à l'augmentation de nos revenus, parce que nos denrées prenant un accroissement proportionnel de valeur, tout reviendra au même.*

Soit, je le veux bien pour un moment, car je n'aime pas la dispute. Mais voici un fait, c'est que, quand le blé ne vaut prix commun que onze livres le septier, le laboureur ne retire que ses frais, et ne peut payer aucun revenu. Il ne faut d'autre preuve de ce fait que la décision même du laboureur : car, comme nous l'avons déjà dit plus d'une fois, il est juge souverain en cette partie, et pour avoir du revenu, il est indispensable qu'il veuille et qu'il puisse en payer.

Il est aisé cependant de sentir au premier coup d'œil que plus il y aura de revenu, plus il y aura de rétribution ou de salaire pour les différentes classes de citoyens ; plus il y aura de consommation et de débit pour toutes les différentes productions du territoire ; plus les richesses et la circulation se multiplieront dans les villes, par les dépenses des grands propriétaires qui y résident ; plus l'industrie, les manufactures, le commerce prospéreront ; plus il y aura de travail et d'aisance pour l'ouvrier journalier, et de secours pour l'infirme et l'indigent ; plus enfin il y aura de facilité pour le paiement des créanciers et des rentiers.

Or, ceci posé, il s'ensuit du raisonnement de nos adversaires que jamais le laboureur ne pourra payer de revenu, car si la valeur du blé augmente d'un sixième, les frais de culture, selon leur hypothèse, augmenteront aussi d'un sixième ; et l'accroissement de prix du blé ne lui fournira point d'excédent par-delà ses frais pour payer le fermage, les impôts, etc. Il lui serait de même très indifférent que la valeur du blé baisse d'un sixième, d'un tiers, ou de moitié, car les frais de culture baissant à proportion, tout sera égal suivant leur système, et il vaudrait autant, pour le cultivateur, que le blé ne fût pas plus cher que l'eau qui est pour le moins aussi précieuse, mais toujours point de revenu. Les fermiers payent cependant un revenu aux propriétaires en raison du prix des blés, ou laissent les terres en friche. <sup>1</sup>

*Mais, reprend-t-on, ce n'est pas cela, vous ne nous entendez pas, il s'agit des propriétaires eux-mêmes, qui recevant plus de revenu et achetant tout plus cher, et donnant comme vous venez de le démontrer, de plus forts salaires aux ouvriers qu'ils emploient, sont bornés à la même quantité d'ouvrages et d'achats, que s'ils avaient moins de revenu et tout à meilleur marché.*

Bien, nous y voilà ; c'est-à-dire, que lorsque le blé sera à onze livres, et que les propriétaires n'auront (d'après la décision du laboureur) aucun revenu, ils pourront néanmoins employer autant d'ouvriers et faire autant d'achats que si leurs terres leur donnaient du revenu. Car le raisonnement poussé jusque-là nous conduirait nécessairement et *gradatim* à cette conclusion ridicule. Encore le paradoxe doit-il s'étendre à tous ceux qui ont leur travail ou des denrées de toute espèce à vendre, aux rentiers même ; car quoique les laboureurs ne pourraient payer aucun revenu au roi ni aux propriétaires des terres, le roi et les propriétaires pourraient payer aussi bien et faire les mêmes achats, le débit des denrées, les salaires et les arrérages des rentes <sup>2</sup> seraient également assurés.

Voilà une belle logique, et c'est ainsi que l'on s'enserme quand sur des matières de calcul on veut décider et ne calculer point. J'espère que nos contradicteurs se dégoûteront de cette méthode et que ceux d'entre eux qui n'en sont pas incapables, compteront et reviendront à notre compte : dès qu'ils voudront réfléchir, ils sentiront une fois pour toutes que plus les blés seront à haut prix, et plus les laboureurs pourront payer des revenus ; que plus le territoire donnera de revenu, et que plus la nation sera riche, plus la

<sup>1</sup> Comme personne ne veut affermer sa terre pour n'en recevoir aucune location, quand il ne se trouve plus de fermiers qui veuillent s'assujettir à payer un revenu, il n'y a pas plus de baux. Cependant la terre n'est pas encore abandonnée pour cela ; le propriétaire aime mieux faire les avances, qu'il est forcé de prendre en plus grande partie sur le fond même, faute d'argent, ce qui établit ainsi la *petite culture*. Culture languissante et pauvre, qui peut subsister sans profit pour la nation, tant qu'elle rend les frais.

<sup>2</sup> Les rentes seront établies sur les brouillards des rivières, dans tout pays où elles ne seront pas assurées par le revenu des biens-fonds. Ceux d'entre les rentiers qui craignent d'acheter le blé plus cher ne savent pas que la décadence des revenus et de l'impôt est une suite inévitable de la prohibition du commerce des grains ; que par cette décadence leurs rentes commencent déjà à envahir le revenu royal ; que si le système prohibitif continuait, les revenus diminueraient au point de ne pouvoir suffire à les payer. Ce qui, malgré toute la droiture du gouvernement, forcerait l'État à une banqueroute aussi désespérante pour un prince équitable et bon, que désastreuse pour ceux qui s'y trouveraient compris.

nation sera riche, plus le roi et les propriétaires pourront dépenser au profit de tous ; ils verront que tous les cultivateurs vivant sur les *reprises* du laboureur, ne pourront jamais endurer la disette tant que ces reprises seront assurées ; ils s'apercevront en même temps que tout le reste de la société partage le revenu, puisque tous les hommes qui composent ce reste sont ou propriétaires *possédant revenu*, ou ecclésiastiques vivant sur la dîme qui doit être une portion du revenu, ou gagistes de l'État subsistant par des honoraires que fournit l'impôt *autre part du revenu*, ou artistes et commerçants dont les salaires et les gains qui les font vivre sont établis sur la *dépense du revenu* faite par les ecclésiastiques, les employés du gouvernement et les propriétaires ; ils reconnaîtront que le prix du pain étant augmenté d'un sixième, tandis que la richesse publique et toutes fortunes particulières ont triplé, cette augmentation qui les effraye devient une diminution relative très considérable, et qui produit pour le peuple le même effet que si le pain était réellement baissé des deux tiers, toutes autres choses subsistant dans l'état actuel ; ils n'auront pas de peine à concevoir que si la quote-part de chaque père de famille est l'un portant l'autre vingt sols par jour, quand le septier de blé se vend 15 livres, et que le pain par conséquent doit valoir 18 deniers ou six liards la livre lorsque le septier de blé se vendra 18 livres, et par conséquent la livre de pain 21 deniers ou 7 liards <sup>1</sup>, et que ce même père de famille aura 3 livres par jour (ou telle autre augmentation de salaire qui sera toujours en raison composée du renchérissement des dépenses et de l'augmentation des revenus), il ne lui prendra nulle envie de se plaindre ; et ce peuple dont on paraît aujourd'hui vouloir embrasser la cause, sera très content de son sort devenu réellement trois fois plus heureux.

<sup>1</sup> Le son paye au moins la mouture du blé ; le septier de Paris rend 180 liv pesant de farine blutée, qui font 220 livres de pain ; l'usage est de faire trois fournées de suite ; chacune contient environ 110 pains de quatre livres, produit des deux septiers ; les frais de façon et cuisson pour ces six septiers en trois fournées, sont de 8 liv. 3 s., comptons 9 liv. et c'est donner du large, cela fera 1 liv. 10 sols par septier. Si l'on veut donc savoir quelle doit être la valeur du septier de blé relativement à celle de la livre de pain, il faut multiplier le prix de celle-ci par 220, puis ôter 1 liv. 10 sols du produit de la multiplication, le reste sera la valeur du septier, prix commun du marché, et *vice versa*.

[*The errata gives the following addition :*] Ce calcul est fait suivant les évaluations ordinaires des meuniers et des boulangers ; mais depuis que ceci est imprimé, l'auteur a eu communication du procès-verbal de l'expérience faite en dernier lieu à l'Hôpital général de la Salpêtrière ; il résulte de cette expérience qu'un septier de blé mis en farine selon la mouture économique a rendu 252 liv. 8 onces de pain. Il suit de là que tous frais faits, le prix de la livre de pain ne doit être que d'autant de deniers que le septier de blé mesure de Paris a coûté de livres. Ainsi donc à 18 liv. le septier, prix commun de liberté, le pain se vendrait six liards la livre ; et s'il était possible que le septier de blé montât jusqu'à 24 liv. le pain ne se vendrait cependant que 2 sols, ce qui n'est pas une cherté capable d'alarmer qui que ce soit.

## CHAPITRE IX.

*Autre objection, réponse. L'accroissement de la population sera encore une conséquence de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains.*

Les contradicteurs nous attaqueront peut-être encore : *Vous ne réfléchissez point, diront-ils, vous nous parlez sans cesse d'accroissement de revenu, et puis d'accroissement de reproduction ; si l'on vous écoutait, nous regorgerions bientôt de denrées de notre cru, et nous reviendrions au cas que vous avez appelé la misère de l'abondance : nous ne trouverions point à débiter une si grande quantité de denrées, nous n'en pouvons vendre que tant en Espagne, tant en Italie, tant dans tel autre endroit ; vous en auriez beaucoup de superflues dont vous ne sauriez absolument que faire : votre entreprise périrait faute de débit, vous auriez un grand fonds de boutique et point d'acheteurs, etc., etc., etc.*

Cette objection n'est point une chimère, elle se trouve dans les livres imprimés.<sup>1</sup>

Je vais lui répondre par une histoire. « Je me promenais il y a quelque temps au Palais Royal<sup>a</sup>, avec un homme de beaucoup d'esprit et de sens<sup>b</sup> ; les moineaux marchaient sur nos pas ; pourquoi, lui dis-je, voyons-nous ici une prodigieuse quantité de ces petits oiseaux, tandis que l'autre jour à la chasse nous avons à peine rencontré deux ou trois ? Aux champs ils sont libres, en plein air, peu incommodés, peu fréquentés des humains, pourquoi n'y sont-ils pas proportionnellement beaucoup plus nombreux que dans ce jardin, petit et renfermé, où l'affluence du monde devrait les effrayer et les faire fuir ? Pourquoi ?... Pourquoi, m'interrompit-il, regardez ; en effet, il me fit voir vers le café un homme qui leur jetait du pain : voici la raison, ajouta-t-il, ces oiseaux trouvent ici facilement et abondamment de quoi vivre, ils s'y rassemblent et y multiplient ; dans les bois où leur pâture est moins bonne et plus difficile à rencontrer, ils sont plus rares. Sachez, mon ami et ne l'oubliez pas, que la *mesure de la subsistance sera toujours celle de la population.* »<sup>c</sup>

Reprenons un ton plus sérieux, la plaisanterie indispensable contre de certaines façons de raisonner, n'est cependant point dans mon caractère ; et je la hais surtout dans des sujets qui importent au bien de ma patrie, et plus encore au bonheur de l'humanité.

*Nous aurons, dit-on, des denrées de notre cru, fruits d'une reproduction trop abondante, et que nous ne pourrions vendre à l'étranger ; qu'en ferons nous ? Des hommes. Apprenez, raisonneurs citadins, apprenez que dans un État riche*

<sup>1</sup> Voyez le Consolateur. \*

\* *Le Consolateur, pour servir de réponse à la Théorie de l'impôt et autres écrits sur l'économie politique* (1763), by Sébastien-Alexandre Costé, baron de Saint-Supplix.

<sup>a</sup> Du Pont lived very close from there, around the crossing of rue Saint-Anne and rue du Hasard (today's rue Thérèse).

<sup>b</sup> The marquis de Mirabeau.

<sup>c</sup> This very malthusian statement is the title of the second chapter of the first part of *l'Ami des Hommes* by the marquis de Mirabeau (ed. 1756, p. 11).

et qui a des revenus, les hommes se sèment dans les champs, se labourent et se hersent avec le blé qui doit les nourrir.

*La misère de l'abondance* ne peut se faire sentir que dans les pays où les propriétaires n'ont point de revenu, ou n'en ont qu'un trop faible pour fournir des salaires suffisants à la classe ouvrière ; ce qui force chacun de resserrer sa consommation, au détriment de l'agriculture qui ne débitant pas ses produits est obligée de diminuer un revenu déjà trop médiocre, et qui par la continuation de cette triste manœuvre court à son anéantissement total.

Mais quand l'abondance est née de l'aisance universelle, et des reversements considérables que la classe productive a reçu par les dépenses de la société, il n'est jamais à craindre qu'elle soit trop grande ; il arrive de tous côtés des hommes qui viennent chercher des salaires et de l'aisance ; l'aisance fait naître de nouveaux consommateurs qui contribuant à soutenir le bon prix de la denrée, assurent, par là même, les revenus qui les mettent dans le cas de la payer.<sup>1</sup>

Lorsque le laboureur ne retire que ses frais, il est clair que personne n'ayant de revenu pour payer sa denrée, la reproduction de la terre ne peut nourrir que lui et ses *compagnons agriculteurs* qui font partie de ses frais : dès que la valeur vénale de la denrée lui donne le moyen de faire un petit revenu capable de fournir à la subsistance d'un seul propriétaire, tout d'un coup l'argent de ce revenu qui ne paraît suffisant que pour un seul homme (étant dépensé par cet homme, qui ne peut ni le manger ni s'en habiller en nature), en fait vivre deux ; savoir le propriétaire, et un de ces travailleurs que j'ai appelé les *hommes possédant bras*, lequel a été employé pour la fabrication, le transport, la vente et des vêtements et ustensiles consommés par le propriétaire<sup>2</sup>. Mais si le revenu augmente, la dépense du propriétaire devient plus forte, le prix des salaires plus haut, d'où suit une aisance universelle, c'est-à-dire, une consommation généralement plus considérable ; cette consommation comme tout le monde sait (et comme nous l'avons observé plus d'une fois), cette consommation a deux branches : l'une alimentaire, et celle-là nécessite l'accroissement de l'agriculture, auquel est alors attaché celui du revenu ; l'autre *vestiaire* et de commodité, et celle-ci employant plus de bras, lesquels sont tous payés par le moyen du revenu, entraîne un accroissement de population qui entretient celui de la culture et le débit de la denrée.

Ô hommes ! ô Français ! ne vous inquiétez point de savoir qui mangera vos blés quand vous serez devenus riches ; ce sera vous, ce seront vos voi-

<sup>1</sup> L'agriculture est sur terre *l'alpha* et *l'omega*, et le commencement et la fin de toute richesse ; il n'y a rien qui n'en vienne, et rien qui n'y retourne par un circuit plus ou moins long ; de sorte que la consommation du revenu qu'elle fournit sert à la soutenir.

Les Égyptiens, peuple cultivateur et ingénieux, représentaient la divinité par l'image d'un serpent, qui mangeant le bout de sa queue formait un cercle. Ils avaient raison, c'était la peindre par l'agriculture qui est le premier de ses bienfaits.

<sup>2</sup> Quand je dis *et un travailleur*, les gens de bon sens comprennent bien que je n'ai pas intention de dire que ce propriétaire n'a fait travailler qu'un seul homme, et l'a occupé entièrement ; mais je prends la chose dans le résultat : en effet, que je fournisse à vingt hommes, à chacun un vingtième de sa dépense, ou à un seul homme toute sa dépense, cela revient au même.



sins, vos neveux, vos enfants ; vos enfants que vous ne refuserez plus à la nature, et que vous offrirez à la patrie, quand elle pourra leur faire un sort ; vos enfants, que vous n'immolerez plus avant leur naissance à l'ennui de votre misère et à la crainte de la leur.

#### CHAPITRE X.

*Opinion passée sous silence. Avantage de la liberté  
de l'exportation et de l'importation des grains,  
relativement à notre commerce extérieur.*

Nous avons répondu, presque malgré nous, aux principales objections qui se sont rencontrées dans notre chemin ; mais nous n'avons nulle envie de ressembler à ce voyageur qui avait entrepris de tuer toutes les grenouilles qui l'étourdissaient en passant. Nous épargnerons donc à nos lecteurs l'ennui de voir prolonger ces discussions, où le triomphe trop facile ne laisse pas même le plaisir du combat. C'est pourquoi nous passerons sous silence l'opinion de ceux qui voudraient *que l'on accordât des permissions passagères, ou particulières à de certaines provinces dans les années abondantes ; et que l'on retirât ces permissions dans les temps de stérilité.* Comme si la balance des récoltes pouvait être entre les mains du gouvernement, qui lui-même ne peut voir les récoltes que par les yeux d'autrui ; comme si une permission passagère pouvait jamais être donnée à temps, vu que, quand la nécessité de la donner se fait sentir à ceux qui en ont le pouvoir, le mal est fait et sans remède ; comme si une permission passagère avait la moindre analogie avec un commerce libre ; comme si une permission passagère pouvait procurer la participation au *prix commun du marché général* ; comme si les *blâtiens* de l'Europe osaient s'hasarder sur une permission passagère et révocable, qui peut tout à coup arrêter leur fortune entre deux guichets ; comme si une permission passagère n'était pas le meilleur moyen possible pour effruiter le royaume à très bas prix et sans retour ; comme si une permission passagère n'était pas destructive de l'envie de faire des magasins, de la liberté du débit desquels rien ne répond ; comme s'il fallait fermer la porte aux secours des étrangers précisément lorsqu'on en a besoin ; comme si les étrangers pouvaient être d'humeur à envoyer leurs blés dans un pays d'où ils ne seraient plus les maîtres de les retirer en cas que le débit n'en ait pas eu lieu ; comme si la permission générale et irrévocable d'exporter pouvait jamais être dangereuse ; comme s'il était à craindre que les autres peuples viennent acheter notre blé quand nous en manquons, c'est-à-dire, quand il est plus cher chez nous que chez eux ; comme si le projet de nous affamer, dont on a bercé des têtes frivoles, pouvait être formé de concert par tous les peuples de l'Europe à la fois ; comme si toutes les autres nations *granicoles*, nos concurrentes qui n'ont point de revenus sans le débit de leurs grains, n'étaient pas bien plus pressées de les vendre que d'acheter ceux d'autrui ; comme si une somme de plus de 700 millions qu'il faudrait pour cela, se trouvait facilement dans la poche de quelques négociants ; comme si dans le cas où il se rencontrerait un peuple assez peu sensé pour tenter cette ridicule et dange-

reuse entreprise, il ne serait pas bientôt obligé de nous revendre nos propres grains à perte, vu que nous n'en aurions que faire, et serions secourus par toutes les nations ; comme si nos grains en changeant de propriétaires changeaient de lieu, et comme si les magasins ne s'en feraient pas chez nous-mêmes ; enfin, comme si celui qui achètera nos blés dix-huit francs le septier, et fera tripler nos revenus, n'était pas notre meilleur ami, quelque fût son nom, Pierre ou Jean, étranger ou régnicole, Anglais, Hollandais, Français, Turc ou Chinois, si l'on veut. <sup>1</sup>

Négligeant donc cette opinion, et toutes les objections à qui elle a pu servir de fondement, nous passerons à l'examen des avantages que notre commerce extérieur trouvera dans la liberté de l'exportation et de l'importation de nos grains.

J'y en remarque trois au premier coup d'œil.

Le premier tient à la nature de la chose ; c'est le bénéfice que nous trouverons à vendre à l'étranger les denrées de notre cru, par préférence à nos marchandises de main-d'œuvre.

En effet personne ne contestera, sans doute, que le commerce le plus propre à enrichir la nation ne soit celui qui sera le plus considérable, qui à sommes égales donnera le plus grand *produit net*, et dont le débit sera le plus assuré. Toutes ces conditions se rencontrent dans le commerce des grains.

1°. Ce commerce sera le plus considérable de tous ceux que nous pouvons faire ; car on convient généralement que nous pouvons entrer, l'un portant l'autre, pour deux à trois millions de septiers par an, dans la vente de grains qui se fait en Europe. Comptons deux millions et demi, ces deux millions et demi de septiers à 18 livres chacun (comme ce sera le prix de liberté) vaudront quarante-cinq millions de livres ; et je demande quelle est la manufacture qui exporte pour une pareille somme ? <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Il est difficile de ne pas rire, quand on écoute les propos sérieux que débitent un millier de trembleurs, qui après avoir entendu toutes vos raisons, reviennent encore à dire, *oui .... mais .... si les étrangers, si les riches vont tout enlever, ils revendront au prix qui leur plaira : le blé renchérra partout, et la disette .....* Eh, qu'ils enlèvent ! que le blé renchérisse ! croyez-vous qu'avec la concurrence de tous les vendeurs de grains de l'Europe, leurs manœuvres puissent jamais faire monter le blé jusqu'à 45 liv. le septier ? *Oh non ....* Eh bien, tranquillisez-vous ; car comme vous achetez aujourd'hui le septier 15 liv., avec le revenu que vous avez dans le temps de liberté que triplera vos revenus (ce dont vous ne disconviendrez plus, si vous avez compté) tant que vous consommateur ne payerez pas le blé 45 liv le septier, il y aura du bénéfice pour vous, et une diminution relative dans le prix du pain.

<sup>2</sup> Nous sentons combien le petit objet dont nous parlons ici est peu intéressant, en comparaison des grands avantages que procurera la pleine liberté du commerce extérieur, en assurant à nos grains le prix constant qui a cours entre les nations commerçantes ; et nous n'aurions pas relevé une chose d'une si faible conséquence, si l'on ne nous avait longtemps entretenu avec une emphase insidieuse d'autres bagatelles d'une bien moindre conséquence encore.

Savary\*, ce mercier célèbre, qu'on appelait jadis un négociant, qui osait faire imprimer sans rougir que *la manufacture la plus noble était celle des étoffes d'or et d'argent*, qui l'avait persuadé à son siècle, et presque au nôtre, Savary rapporte qu'il se fabrique à Lyon pour 17 millions d'étoffes, y compris le bénéfice des marchands revendeurs. Il dit que pour faire ces étoffes, on emploie environ onze millions de matières premières (tant soie qu'or et

2°. De ces 45 millions, il y en aura au moins 14 millions en *produit net*, ou *revenu annuel* (comme on le voit par la table du chapitre II) ; et je demande encore quelle est la manufacture qui en défalquant la somme qui doit rembourser les avances de la matière première, plus, en soustrayant tous les salaires d'ouvriers, et les dépenses de bâtiments, instruments, outils, etc., donne tous les ans 14 millions de bénéfice aux entrepreneurs ?

3°. De ces 14 millions de *produit net*, le roi en recevra tous les ans 4 millions directement, pour sa portion dans le revenu ; et je demande encore quelle est la manufacture qui rapporte 4 millions clairs et nets au Trésor royal tous les ans ?

4°. Le débit de nos grains est immanquable, parce qu'il a pour base la nécessité de manger à laquelle tous les hommes de l'univers sont assujettis, et pour conservatrice la fertilité de notre terroir que personne ne peut nous enlever ; et je demande encore si nous sommes certains que les nations étrangères conserveront aussi longtemps le goût de nos étoffes, de nos babioles et de nos colifichets, que l'appétit qui leur suffit pour consommer nos denrées alimentaires ? Je demande si nous pouvons répondre de la constance de nos artistes à demeurer parmi nous, comme de l'immobilité de nos champs ? Et pendant que je faisais cette question, l'expérience voyait la Grande-Bretagne en possession de l'acier et des cristaux que nous fournissons à l'Europe dans le siècle dernier, et Berlin faisant des étoffes de soie capables de le disputer à Lyon.

Passons au second avantage que notre commerce extérieur trouvera dans la liberté absolue de celui des grains.

## CHAPITRE XI.

### *La liberté extérieure du commerce des grains nous donnera le moyen de multiplier nos achats à l'étranger.*

Nous avons dit ailleurs, nous avons dit plus haut, et nous le répéterons sans cesse, parce que les vrais principes du commerce sont bons à rappeler dans ce siècle-ci, que tout négoce supposait équilibre, balance de ventes et d'achats ; que ceux qui voulaient vendre et ne point acheter, n'y entendaient rien ; et que très heureusement pour eux la chose était impossible, car sans cela ils se ruineraient en voulant ruiner les autres.

Nous disons, par une conséquence du même principe, qu'il est très avantageux d'acheter beaucoup à l'étranger, parce que c'est le moyen de s'enrichir en l'enrichissant. Tout ce que l'on vend consiste en denrées ou marchandises qui seraient superflues si l'on n'en faisait cet usage, et qui nous procurent le moyen d'acheter d'autres choses qui satisfont à nos besoins réels ou de commodité. Or pour avoir la faculté de nous pourvoir

argent) tirées de l'étranger ; et que quand le commerce fleurit, les étrangers achètent environ le tiers de ces étoffes.

\* Jacques Savary, *Le parfait négociant*, 1675 (ed. 1752, p. 70.)

d'une grande quantité de choses, il faut ou que nous en ayons beaucoup à vendre, ou que les nôtres aient beaucoup de valeur, le plus haut degré de valeur possible ; et c'est encore une des conditions de la liberté du commerce des grains : il augmentera le prix des nôtres, c'est-à-dire qu'il nous donnera le moyen d'avoir, avec une quantité égale de grains, un plus grand nombre de choses à notre utilité ou fantaisie. Pour me servir d'un exemple connu <sup>1</sup>, je suppose que nous achetions aux Hollandais une mesure de poivre du prix de vingt livres, il nous faudra, pour payer ce poivre, la valeur de deux septiers de blé, si notre blé ne se vend que 10 liv. le septier ; mais si nous pouvions faire monter notre grain jusqu'à 20 livres, alors il ne nous faudrait plus que la valeur d'un septier pour acheter la même quantité de poivre. Il y a donc un grand avantage de notre côté dans l'accroissement du prix de notre denrée, sans que pour cela il y ait de la perte du côté de l'étranger qui reçoit la même valeur de sa marchandise.

#### CHAPITRE XII.

*Autre avantage dans la liberté du commerce extérieur des grains, lequel nous devons à la position de notre pays.*

La Société royale d'agriculture de Bretagne a supérieurement développé cet avantage dans ses Mémoires de l'année 1759 et 1760 : nous ne présentons ici qu'un extrait de sa démonstration.

Les pays du nord sont le principal grenier de l'Europe ; c'est là que nous prenons nos grains quand nous nous trouvons dans des années de disette ; c'est là que les Hollandais puisent les leurs, qu'ils réexportent ensuite en Espagne, au Portugal et en Italie. Aucun pays n'est placé plus avantageusement, pour fournir ces trois États, que la France, les mers du nord n'étant pas libres, et celles de Hollande très dangereuses dans de certains temps de l'année : il est donc plus que vraisemblable que si nous avions la liberté de l'exportation et de l'importation, les peuples du nord avec qui nous faisons un grand commerce en vins et eaux-de-vie, frèreraient en retour nos vaisseaux en grains, et feraient leurs magasins chez nous, pour être plus à portée de faire transporter au premier signal de besoin, dans le pays où il se ferait sentir. D'un côté nous gagnerions à cette opération (nécessaire et commode aux propriétaires de la denrée) les frais de magasinage, de remuage, et partie de ceux de transport, ce qui ferait un bénéfice réel et considérable, sinon pour notre commerce, du moins pour nos commerçants <sup>2</sup> ; et

<sup>1</sup> Voyez la *Philosophie Rurale*. \*

\* Page 195 of the 1763 edition.

<sup>2</sup> On a trop longtemps confondu l'intérêt du commerce d'une nation avec celui des commerçants de la même nation ; un commerçant est par lui-même un homme fort utile, mais c'est un homme indépendant, libre, et qui n'appartient à aucun pays ; qui ne procure par son séjour dans un État agricole d'autre profit à cet État que celui de la consommation ; profit illusoire, car en supposant la liberté du commerce, il eût fait la même consommation au profit de l'état agricole hors de son territoire comme dessus. Il faut donc se déshabituer du préjugé en faveur des commerçants *régnicoles*, ou soi-disant tels. Chacun le sent par soi-même, le meilleur commerçant pour notre avantage sera toujours celui qui

de l'autre côté nous aurions une ressource de plus en cas de disette : parce que du moment où le débit serait avantageux chez nous, les *dépoteurs* s'empresseraient de nous vendre avec d'autant plus de plaisir, qu'ils y gagneraient les frais d'un nouveau transport. Ce dernier avantage ne mérite pas une grande considération, car il n'est nullement vraisemblable qu'une nation *granicole* puisse jamais en avoir besoin. La liberté du commerce qui donnant à nos grains le *prix commun du marché général*, assurerait aux propriétaires des revenus, et aux laboureurs la rentrée de leurs avances, préviendrait à jamais la disette. Toutes nos terres seraient cultivées, toutes le seraient avec les dépenses convenables, et alors une mauvaise récolte chez nous serait une espèce de miracle.

### CHAPITRE XIII.

#### *Conclusion.*

Que l'on contredise, ou que l'on approuve ; que des adversaires s'élèvent et répliquent, ou que tout garde un profond silence ; il n'en sera pas moins vrai que, puisque la liberté de l'exportation et de l'importation de grains fournira aussi une grande matière à ce commerce d'entrepôt dont nous avons jadis été si jaloux, puisqu'elle nous donnera le moyen de multiplier nos achats à l'étranger, puisqu'elle établira chez nous le plus avantageux des commerces, puisqu'elle amènera une diminution relative à nos facultés dans le prix des denrées, puisqu'elle nous répondra de ne jamais manger le pain plus cher que les autres nations, puisqu'elle assurera de l'ouvrage à tous ceux qui n'en ont point, puisqu'elle augmentera les salaires du pauvre peuple, puisqu'elle procurera partout l'accroissement de l'agriculture et l'abondance qui en est la suite, puisqu'elle triplera tous les revenus, la puissance de l'État et l'aisance des particuliers ; il n'en sera pas moins vrai, dis-je, que cette liberté générale, absolue et irrévocable, sera toujours le premier pas de toute administration prospère et qu'en elle consiste principalement le système régénérateur, la vraie *richesse de l'État*, la grande et la belle opération de finance.

La liberté du commerce des grains nous assurera la participation au *prix commun du marché général*, c'est-à-dire à un prix constamment avantageux ; par elle nous traiterons en frères tous les autres peuples, et nous partagerons leurs biens ; par elle la richesse qui naîtra des mains des fermiers viendra se répandre sur la société, tous les produits s'accroîtront rapidement, tout le monde en partagera le bénéfice ; les revenus de l'État s'augmenteront de jour en jour, et ils ne craindront plus de dessécher leur source ; le commerce multipliera tous les rapports, parce qu'alors seulement il commencera à

vendra le meilleur marché, et qui achètera le plus cher. Or nous ne pouvons trouver ce commerçant que dans la concurrence libre et entière de tous les peuples de l'univers. Un négociant régulier favorisé (préférentiellement à l'étranger) n'est autre chose qu'un monopoleur autorisé.

exister dans ses véritables proportions ; la *classe* industrielle ou *stérile* aura un fond d'avances renaissantes<sup>1</sup> et assurées, parce qu'alors elles ne seront plus composées des débris de leur origine ; tous ces effets naturels de la liberté n'ont point échappé à la bonté du prince, à ses lumières et à celles de ses ministres : c'est à ces avantages frappants que nous devons l'utile déclaration<sup>a</sup> enregistrée dans toutes les cours souveraines pour permettre la liberté du commerce intérieur ; déclaration d'autant plus précieuse à nos yeux qu'elle était devenue indispensable, et qu'en nous assurant un bien réel, elle est en quelque façon l'annonce d'un bien infiniment plus grand, sur lequel nous comptons, que nous osons espérer de notre amour pour le roi, et plus encore de sa tendresse pour nous.

Il viendra un temps où la prohibition sera ensevelie sous les voiles de l'oubli ; les siècles futurs auront peine à se persuader qu'il fut un pays où des familles indigentes maudissaient les présents du ciel, où les larmes du laboureur se mêlaient à la pluie qui fertilisait ses champs ; nos descendants rougiraient d'avouer nos erreurs qu'ils ne pourront comprendre, et démentiront l'histoire par respect pour leurs aïeux.

## RÉSUMÉ

Comme pour bien saisir une vérité, il faut l'envisager en raccourci et d'un coup d'œil, nous terminerons ce mémoire par un résumé de celles qui y sont contenues.<sup>b</sup>

Chapitre I<sup>er</sup>. — Il ne peut y avoir d'effet sans cause, et par conséquent de culture sans les dépenses nécessaires pour l'entretenir. De ces dépenses il y en a qu'il faut recommencer tous les ans : on les appelle *avances annuelles*. Les autres ne se font qu'une fois avant la première récolte : on les nomme *avances primitives*. Il faut que le cultivateur en retire les intérêts, parce qu'elles sont déperissables, et encore parce que s'il ne retirait pas ces intérêts qui lui font un petit corps de réserve, il ne pourrait faire face aux conditions de son bail dans les mauvaises années. Les avances annuelles et les intérêts des fonds dépensés avant la première récolte, sont donc ce qu'on appelle les *reprises* du laboureur, et ce qui constitue les frais de la culture.

Ch. II. — Si la récolte ne rendait au laboureur que ses frais, il est clair que personne ne vivrait sur le bénéfice : or comme un État ne peut être composé simplement de cultivateurs, et que ceux qui ne le sont point ne peuvent pas vivre sur les *reprises* du laboureur, qui constituent les frais de la culture, à laquelle ils ne travaillent point, il faut nécessairement qu'il y ait un *produit net*, qui ne se doive à personne, et qui soit le patrimoine de la société. Plus ce *produit net* qui se partage entre les propriétaires des terres, l'État et les décimateurs sera grand, et plus chacun vivra à l'aise, et pourra satisfaire à tous ses besoins. Il est sensible que ce *produit net* tient à la valeur

<sup>1</sup> Voyez le *Tableau Économique* et la *Philosophie rurale*.

<sup>a</sup> The edict of May 25th, 1763.

<sup>b</sup> This sort of large summary at the end of a book is typical of the publications of the marquis de Mirabeau.

de la récolte ; car plus la récolte aura de valeur, plus les frais prélevés, le reste sera considérable. Une table <sup>1</sup> qui n'est que l'expression historique du fait, montre quelles sont les proportions diverses du *produit net* ou *revenu aux reprises*, suivant les différents prix des blés ; on y voit que lorsque le septier de blé, mesure de Paris, ne vaut que 12 liv., une charrue montée selon la plus grande et la plus forte culture, ne peut rapporter que 272 liv. de revenu ; que lorsque le blé vaut 15 liv. le septier, la même charrue donne un revenu de 913 liv., et un de 1 500 liv. quand le blé vaut 18 liv. etc.

Ch. III. — Il y a deux observations à faire sur cette table ; la première qu'elle est construite d'après le fait actuel, c'est-à-dire dans *la supposition de l'existence des charges indirectes* que supportent les avances de la culture et qui retombent *au double sur le revenu* ; sans cette considération la table présenterait un rapport bien plus avantageux, et à 18 liv. le septier, le *revenu* serait 2 000 liv. et non pas 1 500 liv.

La deuxième observation est qu'il s'agit dans cette table du *prix commun du vendeur* des grains, qui dans un pays de liberté diffère très peu de celui des marchés, parce qu'il est peu sujet à variation ; mais dans un pays qui prétend ne commercer qu'avec lui-même, les variations sont telles que le laboureur ayant dans les années abondantes débité un grand nombre de septiers à très bon marché, et dans les années de disette un petit nombre de septiers fort cher, il a vendu la totalité de ses grains à un prix commun fort au-dessous de celui de l'acheteur consommateur, qui a tous les ans mangé un nombre égal de septiers, tantôt chers, et tantôt à bon marché.

Un calcul connu (mais que le changement des choses oblige de faire sur des données différentes de celles qui ont déjà été offertes au public) prouve que dans un pays de prohibition, où le blé vaudrait, prix commun, 15 liv. le septier pour les consommateurs, il ne serait vendu que 13 liv. 10 s. par les laboureurs.

En prenant cette supposition de 13 liv. 10 s. le septier, *prix commun du vendeur*, pour notre histoire, ce qui serait la faire en beau, il s'ensuivrait que chez nous la reproduction totale d'une charrue dans la meilleure culture vaudrait 3 600 liv. dont 600 liv. de *produit net*, ou revenu. La dîme qui se lève ordinairement au douzième, enlèverait 300 liv. ; il resterait 300 liv. à partager entre le propriétaire et l'impôt.

Notre situation présente ainsi statuée, il s'agit de savoir quelle différence y causera la liberté absolue et irrévocable du commerce extérieur des grains.

Ch. IV. — De la liberté générale et absolue du commerce, il résulte un *prix commun* entre tous les peuples qui en jouissent. Ce *prix commun* est uniforme, surtout par rapport à une denrée comme le grain, que l'on cultive dans tous les pays, parce que la masse totale en est toujours à peu près la même, et que la récolte ne manquant jamais partout et toujours quelque part, il arrive seulement que celui qui vend aujourd'hui achètera demain ; uniforme encore, parce que les magasins, fruits de la liberté du commerce, empêchent toujours la disette, et égalisent le sort des bonnes et des mauvaises années.

<sup>1</sup> Voyez cette table, pag. 13. (Here page 186.)

Avant l'invention du système prohibitif, le septier de blé se donnait pour le tiers du marc d'argent, ou environ 18 liv. de notre monnaie.

Les Anglais le vendent actuellement près de 22 liv. prix commun dans les marchés de l'Europe ; il y a donc lieu de croire, et de fortes raisons prouvent que notre concurrence ne peut pas faire baisser le *prix commun du marché général* au-dessous de 18 liv., c'est-à-dire que les plus grandes variations seraient chez nous de 16 à 20 liv., comme elles sont en Angleterre aujourd'hui de 20 à 24 liv. Un calcul fait voir que dans ce cas, le *prix commun du vendeur* des grains serait 17 liv. 12 s. et ne différerait que de 8 s. du *prix commun du marché général*, les baux et l'impôt territorial hausseraient de droit, proportionnellement à l'accroissement du *produit net*, et l'on voit par la table du chapitre 2, que le *produit net* d'une charrue serait alors de 1 425 liv., qui n'est au plus aujourd'hui que de 600 liv.

Ch. V. — Si l'admission du *prix commun du marché général* fait monter à 1 425 liv. le produit net d'une charrue, évalué à présent à 600 liv., cet effet répandu sur toutes les charrues du royaume, qui donnent aujourd'hui un *produit net* d'environ 164 millions, sur lesquels le revenu du roi ne pourrait être que de 47 millions au plus, et n'est dans le vrai que de 38 millions (parce que la dîme, qui, comme toute autre imposition, devrait être proportionnelle au revenu, ne l'est cependant pas, et emporte près d'un tiers du *produit net* au détriment du revenu royal, et de celui des propriétaires) ; cet effet, dis-je, porterait sans aucun accroissement de culture le revenu de la nôtre en grains, à 389 millions 500 mille livres, et la quote-part de l'État deviendrait d'elle-même 111 000 000 liv. de revenu sur les grains seulement. Mais il y a encore autre chose à considérer : cet immense accroissement de produit net ne changera rien aux conventions déjà contractées, et les baux actuels subsisteront jusqu'à leur échéance ; ces baux sont de 9 ans en France ; il en finit donc un neuvième tous les ans ; c'est-à-dire que durant la première année de liberté il rentrera aux propriétaires et à l'impôt un neuvième de l'accroissement du *produit net*, dans la seconde année deux neuvièmes, et ainsi jusqu'à la neuvième année, que toute l'augmentation du revenu sera passée en entier aux trois propriétaires du revenu des biens-fonds ; savoir le possesseur même de la terre, l'État et les décimateurs ; on voit de là que pendant le cours des baux les cultivateurs ont partagé avec les propriétaires l'accroissement du *produit net*. Mais ce bénéfice passé entre les mains des agriculteurs, ne sera nullement perdu pour la nation ; ils le reverseront sur la terre, par une augmentation de travaux et de dépenses qui multiplieront les salaires des ouvriers ; ils étendront leurs entreprises, amélioreront leur culture et en tireront de nouveaux *produits net*, dont la racine, c'est-à-dire les richesses mères et productives, n'existe pas même aujourd'hui.

Un tableau <sup>1</sup> construit avec la plus grande attention, exprime la marche de cet accroissement de culture et de revenu. Ce tableau, où tout est porté bas, est fait dans la supposition que la liberté du commerce extérieur des grains ne produira d'abord qu'environ la moitié du bien que l'on en espère,

<sup>1</sup> Voyez ce tableau pag. 46. (Here p. 197.)



et qu'il faille six ans pour établir en France ce commerce dans tous ses avantages.

Ch. VI. — On voit par ce tableau qu'un revenu de 600 liv. faisant environ la 273 millièmes partie de la culture en grains du royaume, évaluée aujourd'hui à 164 millions de *produit net*, étant au bout de 9 années porté à 1 907 liv., le revenu total de cette même culture serait alors de 536 millions, dont le roi jouissant des deux septièmes aurait tous les ans 153 millions à recevoir, sur les seuls produits de la charrue.

Ce n'est pas là tout ; un accroissement de richesses nationales, ne faisant autre chose que fournir à chacun le moyen de faire une plus grande dépense, et de se pourvoir plus facilement de vin, de viande, de bois, etc., excitera une plus forte consommation de toutes ces denrées, d'où naîtra une augmentation de valeur vénale, parce qu'une marchandise renchérit toujours en raison de la quantité des acheteurs <sup>1</sup>, mais une augmentation de valeur vénale sur toutes ces denrées ne produirait pas un effet différent de celui que nous venons d'en voir naître par rapport aux grains ; toute culture a ses *reprises* ou frais indispensables, et son *produit net* ; en haussant le prix de la denrée, on augmente un peu les *reprises*, et beaucoup le *produit net* ; cela est général sur quoi que ce soit. On estime que le revenu de ces autres genres de biens, évalué aujourd'hui à 244 millions, serait au moins doublé par l'influence de la richesse, fruit de la liberté du commerce extérieur des grains. Les revenus de la nation seraient donc en neuf ans montés à un milliard vingt-quatre millions, qui donneraient au roi un revenu direct d'environ 300 millions, levés presque sans frais. Il est à remarquer que, comme on l'a déjà dit, tous ces calculs sont en supposant la continuité des charges indirectes, auxquelles la nécessité des circonstances a forcé le gouvernement ; mais à mesure que les revenus directs augmenteraient, cette nécessité diminuerait, ce qui donnerait matière à un tout autre calcul, dont le résultat serait environ 2 milliards de revenu pour la nation, et plus de 500 millions pour le roi.

Ces notions élémentaires suffisent pour faire concevoir les progrès rapides du rétablissement du royaume sous l'administration de M. de Sully.

Ch. VII. — *Mais*, disent les contradicteurs, *tous ces calculs ne sont fondés que sur le renchérissement du pain ; pour peu que le pain augmente le peuple ne pourra y atteindre, au lieu que la prohibition entretient l'abondance dans le royaume, ce qui soutient le bas prix plus à la portée des pauvres gens.*

Cette objection est composée de quatre faussetés.

1°. Nos calculs sont fondés autant sur le peu de variation du prix des blés, que sur leur renchérissement, et la valeur est telle aujourd'hui qu'il y a

<sup>1</sup> D'ailleurs on se conforme toujours dans l'emploi des terres sur le débit et le prix des productions ; on s'étend du côté de celles qui sont les plus profitables, on restreint la culture des autres, ce qui augmente leur prix ; ainsi la compensation des prix s'établit et se règle sur les productions du territoire, selon cet ordre naturel indiqué par l'intérêt même. La production la plus chère devient toujours la plus abondante ; *cherté foisonne*. Le débit et le haut prix constant du blé procurés par la pleine liberté du commerce sont donc des préservatifs assurés contre la disette.

30 s. de perte pour les revenus de la nation sur chaque septier de blé, sans aucun profit pour l'acheteur consommateur.

2°. La prohibition n'est nullement propre à entretenir l'abondance dans le royaume ; au contraire rien n'encourage une forte culture comme un bon débit, et l'Angleterre, qui n'avait pas de récoltes suffisantes avant qu'elle eut favorisé par des récompenses l'exportation des grains, en a de surabondantes aujourd'hui. Il est de la nature de la prohibition d'amener la disette, et c'est ce que l'on montre par l'exposition du fait.

3°. La prohibition n'entretient pas plus le bas prix qu'elle ne fait l'abondance ; la prohibition cause les variations excessives des prix, et les variations sont bien plus nuisibles à la subsistance des peuples que la cherté constante ; chacun arrangeant à peu près sa dépense sur son gain, si la valeur des denrées hausse tout à coup, les combinaisons des pauvres gens se trouvent anéanties, et il est alors de nécessité que la misère devienne générale ; car dans les chertés subites et imprévues (telles qu'elles le sont toutes dans un pays fermé par prohibitions), il ne peut plus y avoir de proportion entre les salaires et les dépenses alimentaires des ouvriers.

4°. Que le bas prix soit plus à la portée des pauvres, cela est encore faux. Les pauvres comme les riches ne peuvent avoir aucune denrée sans l'acheter, ne peuvent acheter sans argent, ne peuvent avoir d'argent que par leur travail (dont le salaire est toujours proportionné au prix des productions alimentaires), et les pauvres ne peuvent trouver de travail, si les riches n'ont pas de revenus pour le payer ; quand une nation a de grands revenus, ils se répartissent proportionnellement aux différents états des citoyens, parce que les riches en jouissent, c'est-à-dire, le dépensent ; car le revenu n'est bon que pour en jouir, et un homme ne peut rien dépenser dans la société qu'au profit des autres. Toute soustraction faite, il ne reste à l'homme le plus riche de ses immenses revenus, que sa consommation personnelle et la prérogative du choix selon ses goûts : en quoi il diffère peu de ceux dont il paye les travaux ou les services.

Il n'y a que le calcul qui puisse nous faire comprendre combien un écu de plus sur le prix du septier de blé ferait circuler de centaines de millions de plus dans le royaume. Mais pour tous ceux qui sont capables de sentir et d'embrasser les calculs, il est clair que plus il y aura de revenus, plus il y aura de rétributions et de salaires pour les différentes classes de citoyens ; plus il y aura de consommation et de débit pour toutes les différentes productions du territoire ; plus les richesses et la circulation se multiplieront dans les villes, par les dépenses des grands propriétaires qui y résident ; plus l'industrie, les manufactures, le commerce prospéreront ; plus il y aura de travail et d'aisance pour l'ouvrier journalier, et de secours pour l'infirme et l'indigent ; plus il y aura de sûreté et de facilité pour les paiements des créanciers et des rentiers ; ainsi quoi qu'alors le pain soit un peu plus cher, il sera infiniment plus à la portée du peuple ; car tout ce peuple aura de l'argent, parce qu'il aura un salaire proportionné au renchérissement de sa dépense.

Ch. VIII. — Il y a des gens qui ne comptent point, mais qui parlent. Ces gens diront peut-être, *quel profit peut-on retirer du renchérissement des blés, si ce*

*renchérissement augmente le prix des salaires et par conséquent celui de tous les travaux des hommes, les frais de culture même par le haussement du prix de la nourriture des cultivateurs ? Nous ne gagnerons rien à l'augmentation de nos revenus, parce que nos denrées prenant un accroissement proportionnel de valeur, tout reviendra au même.*

En accordant ce raisonnement, il faut convenir d'un fait : c'est que, lorsque le septier de blé ne vaut prix commun que onze livres, le laboureur ne retire que ses frais, et ne peut payer aucun revenu. La preuve de ce fait est la décision même du laboureur, car pour avoir du revenu, il faut qu'il veuille et puisse en payer. Il suit de là que par le raisonnement des contradicteurs, jamais le laboureur ne pourra payer de revenus ; si le prix de ses denrées hausse d'un sixième, les frais de culture, selon cette hypothèse, augmenteront aussi d'un sixième ; ainsi jamais d'excédent par-delà les frais pour payer le fermage et la taille ; les fermiers cependant payent des revenus à raison du prix des blés, ou laissent les terres en friche.<sup>1</sup>

Si l'on applique l'argument aux *propriétaires eux-mêmes, qui recevant plus de revenu, et payant tout plus cher, sont bornés à la même quantité d'achats que dans le cas où ils auraient moins de revenu et tout à meilleur marché*, la difficulté subsiste. Car en suivant le raisonnement, lorsque le septier de blé ne vaudra que onze livres, et que d'après la décision du laboureur, le roi ni les propriétaires des terres n'auront aucun revenu, ils pourront néanmoins payer aussi bien, et faire les mêmes achats, le débit des denrées, les salaires, les arrages des rentes seront également assurés. C'est ainsi que l'on s'enferme, quand sur des matières de calcul on veut décider, et ne point calculer ; il est à croire que nos adversaires se dégoûteront de cette méthode ; ceux qui n'en sont pas incapables compteront, et dès qu'ils voudront réfléchir, ils sentiront que plus les blés seront à haut prix, et plus la nation sera riche, et plus le roi et les propriétaires pourront dépenser au profit de tous. Ils verront que tous les gens non cultivateurs vivent sur le revenu ; ils reconnaîtront que si ce revenu (qui comprend la richesse publique et toutes les fortunes particulières) est triplé, tandis que le prix du pain ne sera augmenté que d'un sixième, cette augmentation qui les effraye sera une diminution relative très considérable. Ils concevront que si la quote-part d'un père de famille est l'un portant l'autre vingt sols par jour, quand le pain vaut 15 deniers, ou cinq liards la livre, lorsque ce même père de famille payera le pain dix-huit deniers ou six liards, et qu'il recevra 3 liv. par jour, ou telle autre augmentation de salaire proportionnelle au renchérissement de sa dépense, et encore à l'augmentation des revenus, il n'aura garde de se plaindre.

Ch. IX. — D'autres gens se sont imaginés qu'il n'y avait pas de bon sens à compter sur un accroissement de reproduction et de revenu. *Si l'on vous croyait*, disent-ils, *nous regorgerions bientôt de denrées de notre cru que nous ne saurions où vendre : nous n'en pouvons débiter que tant en Espagne, tant en Italie, tant dans tel autre endroit ; votre entreprise périra faute de débit, etc., etc., etc.*

<sup>1</sup> Ce qui réduit alors le propriétaire à faire lui-même les avances, et qui établit ainsi la *petite culture*, qui peut subsister sans profit pour la nation tant qu'elle rend les frais.

Cette objection, quoiqu'imprimée <sup>1</sup>, n'en est pas plus solide. Quand on jette du pain dans un endroit, les moineaux s'y rassemblent ; les hommes courent après les salaires, comme les oiseaux après la pâture, et *la mesure de la subsistance sera toujours celle de la population*. Dans un pays riche, et qui a des revenus, on ne peut jamais éprouver la misère de l'abondance ; l'aisance universelle y amène et y crée de nouveaux consommateurs, qui contribuent à entretenir le bon prix de la denrée, assurent par là même le revenu qui les met dans le cas de la payer. Il ne faut donc pas s'inquiéter pour savoir qui mangera nos blés, quand nous serons devenus riches ; ce sera nous, ce seront nos voisins, notre postérité, la leur.

Ch. X. — Quoique nous ayons répondu aux principales objections qui se sont rencontrées dans notre chemin, notre intention n'est pas d'ennuyer toujours le lecteur par ces discussions trop peu équivoques ; c'est pourquoi nous passerons sous silence l'opinion de ceux qui voudraient que l'on *accordât des permissions passagères ou particulières à de certaines provinces pour exporter dans les années abondantes, et que l'on retirât ces permissions dans les temps de stérilité*. Il est trop clair qu'une permission passagère accordée dans le temps de la non-valeur des grains, ne prévient pas la perte que cause cette non-valeur ; le mal est déjà fait. Et la permission n'y remédie pas ; car les marchands de l'Europe n'osent se hasarder sur la foi d'une permission passagère, qui peut être révoquée le lendemain ; une telle permission ne peut donc pas nous faire participer au *prix commun du marché général* ; cette fausse et insidieuse ressource ne sert qu'à tromper l'attente du laboureur. Il est trop sensible encore qu'une permission générale, absolue et irrévocable, doit toujours procurer les avantages que l'on en attend, et ne peut jamais être dangereuse <sup>a</sup> ; car les étrangers ne viendront pas acheter nos grains quand nous en manquons, c'est-à-dire, quand ils sont plus chers chez nous que chez eux, etc., etc.

Négligeant donc toutes les objections auxquelles cette opinion ridicule a pu servir de fondement, nous terminerons cet écrit par un examen des avantages que le commerce extérieur de la nation trouvera dans la liberté de l'exportation et de l'importation des grains. Il s'en présente trois au premier coup d'œil.

Le premier est le bénéfice que nous trouverons à vendre à l'étranger les denrées de notre cru, par préférence à nos marchandises de main-d'œuvre.

On convient généralement que nous pouvons entrer, l'un portant l'autre, pour deux à trois millions de septiers tous les ans dans la vente de grains qui se fait en Europe. Mettons deux millions et demi. Ces deux millions et demi à 18 liv. le septier (ainsi que ce sera le prix commun de liberté) vaudront 45 millions de livres, sur lesquels il y aura 14 millions au moins de *produit net annuel*, et 4 millions au roi en impôt direct pour sa portion dans le revenu, et l'on demande quelle est la manufacture qui exporte pour 45

<sup>1</sup> Dans le *Consolateur*. \*

\* See before note 1 page 207.

<sup>a</sup> In November 1765 Le Trosne published a booklet under the very title *La liberté du commerce des grains, toujours utile et jamais nuisible*.

millions tous les ans ? Quelle est la manufacture qui, toutes avances de matières premières, tous salaires d'ouvriers, tous frais de bâtiments et machines déduits, donne annuellement 14 millions de bénéfice aux entrepreneurs ? Quelle est la manufacture dont les exportations rapportent tous les ans 4 millions clairs et nets au Trésor royal ? On demande encore lequel des deux commerces est le moins précaire, et si nous pouvons garantir la constance de nos artistes à demeurer chez nous comme l'immobilité de nos champs ? Londres et Berlin ont fait la réponse.

Ch. XI. — Le second avantage pour notre commerce extérieur est la faculté de multiplier nos achats à l'étranger : on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter ; il faut nécessairement faire l'un jusqu'à la concurrence de l'autre ; mais si l'on vend des choses de peu de valeur, il en faudra donner beaucoup pour avoir celles que l'on désire. Si au contraire les choses que l'on vend ont une grande valeur, avec une moindre quantité de choses on fera un plus grand commerce ; car la nation alors pourra augmenter le nombre de ses achats, sans multiplier celui de ses ventes. Le haussement du prix de nos denrées est donc un grand bénéfice pour nous, et ce bénéfice ne causera aucune perte à l'étranger, qui recevra toujours la même valeur des marchandises qu'il nous aura vendues.

Ch. XII. — Le troisième avantage, qui a déjà été développé dans les mémoires de la Société royale d'agriculture de Bretagne, est dû à notre position qui nous met dans le cas de servir d'entrepôt aux blés du nord pour le commerce d'Espagne et d'Italie : ce qui procurera à la nation le profit des frais de garde et magasinage, et nous assurera une ressource de plus en cas de disette ; si tant est que la disette fût possible chez nous avec l'accroissement de notre agriculture, et les magasins qui se formeront de toutes parts de notre propre denrée.

Ch. XIII. — On conclut que puisque la liberté du commerce extérieur des grains triplera tous les revenus, la puissance de l'État, l'opulence des riches, les salaires des pauvres, puisqu'elle rendra la subsistance des peuples plus aisée, puisqu'elle accroîtra l'agriculture, la population et le commerce : c'est dans cette liberté indispensable que consiste principalement le système régénérateur, la vraie *Richesse de l'État*, la grande et la belle opération de finances.

## AVERTISSEMENT

*Dans un ouvrage tel que celui-ci, qui embrassant la totalité des choses, devait avoir une marche suivie et serrée, il n'était pas possible de discuter toutes les opinions. Il y a des gens trembleurs qui conviennent des avantages immenses du libre commerce des grains, mais qui cependant insinuent qu'il n'est pas encore temps de donner la liberté extérieure à ce commerce, et qui se forgent et s'exagèrent des inconvénients.*

*Un d'entre eux a fait imprimer dans la Gazette du commerce<sup>1</sup> une lettre qui expose toutes ses inquiétudes ; cette lettre a déjà été réfutée par une autre dans la même Gazette<sup>2</sup> et comme on ne saurait donner trop de publicité aux questions intéressantes et patriotiques, il nous paraît convenable de les joindre ici toutes deux, et même d'y ajouter quelques réflexions. Non que la réponse, très bien faite, nous paraisse insuffisante, mais parce qu'il vaut bien mieux risquer de faire un ouvrage inutile, que de laisser la moindre équivoque sur des vérités auxquelles la puissance de l'État, l'opulence et le bonheur de la nation sont attachés.*

## LETTRE

*À l'auteur de la Gazette du commerce.*

Extrait de la Gazette du 3 mars 1764. <sup>a</sup>

*De Paris le 22 février 1764.*

Je réponds, Monsieur, à une lettre insérée dans votre Gazette du commerce, N<sup>o</sup>. 6, 21 janvier 1764, dans laquelle sont très clairement déduits et même démontrés les avantages que produirait à la France la libre exportation de ses grains à l'étranger. L'auteur, en bon patriote et en homme éclairé, invite les citoyens à donner leurs idées sur une question aussi importante ; il permet même qu'on combatte son opinion, qu'on renverse son système, qu'on lui oppose des raisons, et c'est ce que je n'ai garde d'entreprendre, puisque je déclare ici que j'admets et suis prêt à signer ses principes, et toutes les conséquences qu'il en tire. Je suis donc convaincu comme lui : 1<sup>o</sup>. *Que la libre exportation des grains dans l'intérieur du royaume est de droit naturel, qu'il est étonnant qu'on ne l'ait pas senti plus tôt.* 2<sup>o</sup>. *Que l'exportation des grains à l'étranger sera une source inépuisable de richesse et de force pour la France.* J'ajoute même qu'il n'est personne qui révoque en doute de pareilles vérités, et qu'il n'est aucune objection à leur opposer ; mais ces vérités senties, démontrées, reconnues, tout est-il dit ? Faut-il lever tout à l'heure toutes les écluses, procurer un écoulement libre et subit à nos grains ? N'y a-t-il aucun ménagement, aucune précaution à prendre ? Voilà pourtant la

<sup>1</sup> Voyez la *Gazette du commerce* du 3 mars 1764. N<sup>o</sup>. 18. page 139.

<sup>2</sup> Voyez la même *Gazette* du 10 mars, page 159.

<sup>a</sup> By François Véron Duverger de Forbonnais, author of *Éléments du commerce* (1754).

question sur laquelle personne ne s'exerce. Tout le monde appuie, développe et renchérit sur la démonstration des principes ; peu de gens nous apprennent à employer ces mêmes principes ; peu de gens aplanissent, ou vont au-devant des difficultés qui peuvent se trouver dans la libre exportation des grains. Je crois cependant qu'il y en a, et je vais proposer des doutes à cet égard. Je désire de tout mon cœur que l'auteur de la lettre déjà citée les trouve faciles à résoudre, et veuille bien s'en donner la peine. Cela peut donner naissance à des dissertations dignes, Monsieur, d'être insérées dans votre Gazette.

1°. Tout nouvel établissement, quoiqu'utile et avantageux, tout changement dans les usages accrédités et dans la pratique d'une nation, a nécessairement à lutter contre les préjugés, l'habitude, la mauvaise foi, et une certaine timidité qui doit accompagner les pas chancelants de cette nation, dans une carrière qu'elle ne connaît pas. Les abus mêmes avec lesquels nous sommes nés, sont chéris des sots, et maintenus, pullulés par les méchants.

2°. Le caractère d'une nation doit être préliminairement consulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle, même pour son propre avantage.

3°. C'est à de timides essais, à nombre de fautes préliminaires, à une longue possession que les Anglais doivent les avantages résultants du libre transport de leurs grains dans tous les marchés de l'Europe. Adopter le même système, l'amener de loin, et petit à petit, c'est prudence ; mais ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection où nous le trouverons établi en Angleterre, c'est peut-être témérité. D'après l'exemple des Anglais, nous pourrions éviter de tomber dans les mêmes fautes qu'eux ; mais nous en ferons d'autres personnelles et relatives à notre génie, à notre constitution : 50 à 60 ans d'avance, en fait de police, de commerce et d'administration, font une prépondérance en faveur de celui qui jouit, très nuisible à celui qui veut par imitation partager le bénéfice.

4°. Le commerce en général ne saurait être libre dans une partie, et gêné dans l'autre. La liberté ne s'isole, ne se restreint point à un seul objet ; elle règne sur tous, ou sur aucun ; pourra-t-elle exister dans le commerce des grains, à côté de la gêne dans celui des autres denrées, et au milieu des entraves et des formalités qui dessèchent les diverses branches de notre commerce ? Tout se tient dans l'administration d'un État, il faut donc que tout y marche du même pas, qu'il n'y ait qu'un même esprit, que les principes soient généraux, et qu'avant d'établir une nouvelle forme, on ait tellement renversé l'ancienne, qu'il n'en subsiste rien, ni traces, ni agents.

5°. En Angleterre, la nation entière veille à l'administration et à la police des grains. Chaque particulier est éclairé sur ses propres intérêts, les identifie à l'intérêt général, et a droit de les réclamer collectivement contre la surprise, l'ignorance et les faux rapports. Il y a des lois fondamentales, à l'aide desquelles on élague les difficultés, bien loin de permettre que les difficultés étouffent les lois : un mal connu est aussitôt corrigé sans délai, sans opposition, l'immutabilité des principes et des systèmes y est maintenue ; il n'y est pas continuellement nécessaire, pour opérer le bien public, d'un concours de volontés indépendantes, et en opposition les unes aux

autres ; biens et maux politiques, rien n'y est personnel aux membres, tout appartient à la société en général.

6°. A-t-on en France des tableaux fidèles de la quantité de terres labourables, et destinées à porter du blé, de la masse de leurs productions année commune, de celles que les semences emploient, du nombre des bouches à nourrir, et en un mot de ce qu'exige la consommation générale ? S'il est vrai que nos récoltes, une année dans l'autre, ne rapportent que pour dix-huit mois de subsistance à quinze millions d'individus, si les semences consomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire sortir par an que le superflu d'environ trois mois de nourriture.

7°. Le pain est de première nécessité en France, plus particulièrement qu'en Angleterre, parce qu'un même nombre de Français en consomment journellement trois fois plus qu'un même nombre d'Anglais. Le besoin en est donc plus grand chez nous que chez eux, la privation de fait ou de supposition en serait plus affreuse, et les moyens de remédier à cette même disette, plus longs et plus chers. Il est impossible que l'exportation des grains n'en renchérisse le prix, ce sera même un des avantages du projet ; mais cet avantage sera d'abord plus particulièrement et plus directement pour le propriétaire des terres, que pour le manœuvre et le journalier, qui ne haussera sa main-d'œuvre que petit à petit, en raison du plus d'occupation qu'il trouvera, et de l'augmentation de la masse de l'argent que le commerce attirera dans le royaume. Mais ces deux heureux effets seront postérieurs à l'augmentation subite du prix des grains, dès la première année de leur exportation. Or c'est ici où il faut un peu calculer le caractère de notre nation ; elle est vive, pétulante, peu réfléchie, aisée à alarmer ; que le pain renchérisse, et que les marchands de blé aient des magasins pleins et tout prêts à se vider pour l'étranger ; qu'une seule voix s'élève indiscrètement, et crie : *nous allons être affamés, tous nos blés sortent, on travaille à nous ôter la subsistance* ; qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple, et ne le portera pas à aller follement mettre le feu aux magasins déjà remplis ? Concluons.

#### CONCLUSION.

J'ai dit que la sortie de nos grains est avantageuse, de droit naturel et nécessaire, qu'elle était la source de la puissance et des richesses d'une nation agricole. Je le dis encore, et j'ajoute, sans croire cesser d'être d'accord avec moi-même, qu'il y a des inconvénients à prévenir, des tempéraments à garder, des mesures préliminaires et préparatoires à prendre : par exemple, je pense qu'il faut, avant tout, commencer par remettre de l'argent dans les provinces, et des moyens parmi les laboureurs. Je gémis de voir tout l'argent se concentrer à Paris, y attirer les hommes et dévaster les campagnes. De dix-sept cents millions d'argent monnayé qu'on peut compter en France, il y a au moins 1 200 à Paris, il en reste 500 circulant dans les provinces, à partager entre le commerce et l'agriculture ; cela peut-il être suffisant, la proportion y est-elle ? Une juste répartition d'hommes, d'argent, de travail et d'industrie dans un État, fait sa force et son activité,



puisque c'est le sang politique qui doit circuler également et conserver l'équilibre dans toutes les humeurs et les parties : un boursoufflement au contraire, un dépôt d'argent dans un royaume, dans un canton, dans une ville, ou chez un particulier, dessèche, mine, oblitère tous les lieux, tous les êtres voisins. Mais quels sont les moyens de faire refluer l'argent de Paris dans les provinces ? Ils sont très simples, tout le monde les pense ; je le dis : Il est abusif que le produit des plus grandes terres, celui des évêchés et abbayes, les appointements ou gages quelconques, le produit de certaines caisses fiscales, tous les fonds levés pour les chemins du royaume, et ces sommes immenses destinées à l'usure ou consignées pour l'achat de cette foule de charges et offices continuellement en mouvance ; il est contre la saine politique, dis-je, que cette énorme masse d'argent s'apporte à Paris et s'y fixe. Si les grands terriers, les évêques, les abbés, les receveurs généraux, etc., se tenaient chacun à leur poste, à leur détail, il en résulterait d'abord du bon ordre, de l'édification, moins de cabales, d'intrigues, de manèges, de confusion, des mœurs, des connaissances, beaucoup plus de citoyens, de bons maris, de bons pères, de bons maîtres, de fidèles sujets ; en un mot, et c'est ce dont il s'agit plus particulièrement ici, il en résulterait de l'aisance pour nos pauvres provinces, du travail pour le peuple, des secours pour les vassaux malades ou indigents, du fumier pour les champs, et les récoltes doubleraient en raison de l'augmentation des bras et de l'argent. L'effet d'une aisance ainsi occasionnée dans nos campagnes, par les retours des deniers et du travail qui en est inséparable, serait prompt, doux, naturel et général ; celui que l'auteur de la lettre attend de la première vente de nos grains à l'étranger, n'a pas, je crois, les mêmes caractères et a beaucoup plus d'inconvénients.

2°. Qu'on nous donne du temps pour nous familiariser un peu avec la libre circulation de nos grains dans l'intérieur du royaume. Nos organes sont encore affaiblés, abrutis par l'ancienne gêne et le découragement. Lisez la lettre écrite de Paris à l'auteur de la Gazette, N°. 4, janvier 1764, *sur l'impossibilité actuelle et absolument morale, d'attirer des blés de Champagne et de Lorraine en Provence, etc.*<sup>1</sup> Les plus saines nourritures surchargent toujours un estomac convalescent, notre vue affaiblie soutient à peine la plus douce lumière. Allons pas à pas. Que le laboureur et le marchand apprennent à connaître la dépendance où ils doivent être l'un de l'autre, qu'ils s'exercent respectivement dans la spéculation du commerce des grains de province à province ; c'est-à-dire sur les moyens d'emmagasiner, de garder et de transporter les blés par le plus court chemin, à moins de frais possibles ; que les voitures et les canaux de communication s'établissent d'abord bien du centre aux extrémités ; que le peuple s'accoutume à l'idée si effrayante et si souvent rejetée des magasins de blé ; que quelque temps de possession nous guérisse de la méfiance attachée à l'instabilité de nos règlements.

3°. Les capitaux et l'activité rendus à la terre, la circulation des grains bien établie de province à province dans l'intérieur du royaume, le ressort de spéculation rendu à nos marchands, à nos laboureurs, par le libre com-

<sup>1</sup> L'ordinaire précédent prouve que ceci porte à faux.

merce intérieur, la masse des semences, et par conséquent des récoltes petit à petit augmentée, commençons alors par interdire toute entrée chez nous aux grains, aux farines étrangères, et ouvrons aux nôtres quelques-uns de nos ports les plus à portée des peuples que nous voulons nourrir, soit qu'ils aient réellement besoin, soit que par le meilleur marché nous voulions porter coup à leur agriculture, ou à celle de leurs fournisseurs.

4°. Le grand point est de diviser les opérations, et de mettre entre chacune d'elles assez d'intervalle, pour pouvoir en bien connaître tous les effets, les inconvénients et les remèdes ; ce qui exige de la part du gouvernement la plus grande suite, la plus constante attention. Car, à moins d'une correspondance fidèle, d'une grande application, Paris ne peut guère être instruit des maux qui ravagent les provinces, que quand il n'est plus temps d'y remédier, et si par malheur, il venait à se tromper sur les effets de la libre exportation de nos grains, et à lui attribuer le désordre ou la disette qui pourrait l'accompagner, cette ressource inépuisable pour la France deviendrait en horreur à tout bon Français, serait bannie pour jamais, et nous rentrerions dans l'esclavage et la barbarie de nos préjugés.

5°. Il ne faut pas tellement s'en fier à l'augmentation du prix du blé, au-dessus ou au niveau du taux fixé, pour croire que cette augmentation nous avertira exactement, à point nommé, de l'instant où il faudra arrêter la sortie de nos grains, ou plutôt en attirer d'étrangers. Le Français, occupé du seul moment présent, s'affecte peu de l'avenir ; avide de jouir, s'il trouve à se défaire de toute sa récolte, il le fera sans réserve, sans réflexion, et la disette sera déjà dans le royaume, que le prix du blé l'indiquera à peine. Le besoin en blé des peuples de l'Europe, alternativement manquants de cette denrée, peut se calculer, il l'a même été, et la quantité n'en est pas énorme. Or, plus l'excédent de nos consommations de cette denrée approchera de la somme desdits besoins de nos voisins, moins en y satisfaisant (cause, but et effet unique de l'exportation de nos grains), moins, dis-je, aurons-nous à craindre pour nous-mêmes une disette occasionnée par leur sortie ; puisque la demande n'en sera guère plus forte que notre superflu, et que l'on peut se procurer en France, année commune, de quoi fournir à la subsistance de 24 millions d'hommes au moins, pour deux ans, c'est-à-dire plus du double de ce que nous recueillons aujourd'hui ; c'est ce qui fait que j'insiste sur l'aisance du laboureur, sur la multiplication des capitaux, des bras, des charries, des défrichements, et sur l'interdiction des grains et farines étrangères, pour opération préliminaire au transport de nos grains chez l'étranger. Pour éviter la surabondance, l'engorgement, et dès lors l'avitilissement de nos grains accrus par l'augmentation de l'agriculture, des semences et des récoltes (fruits de l'aisance du laboureur), je propose d'ouvrir à mesure, et la balance à la main, des débouchés proportionnés à l'excédent de notre consommation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

## LETTRE

*À l'auteur de la Gazette du commerce, en réponse à la précédente.*

Extrait de la Gazette du 10 mars 1764. N°. 20.

*De Paris le 4 mars 1764.*

Je viens de lire, Monsieur, votre Gazette, N°. 18, et j'y vois avec cette satisfaction qu'inspire l'amour de la vérité, que vous ne dissimulez aucune des objections qui s'élèvent même contre les opinions que vous avez embrassées. Ce plan, Monsieur, est le seul capable de procurer à la nation une instruction solide sur ses plus grands intérêts.

La réponse que vous insérez dans votre Gazette, N°. 18, à la lettre du N°. 6, propose, contre l'exécution actuelle de la liberté du commerce des grains, des doutes d'autant plus capables de faire impression, qu'ils sont précédés de l'aveu des principes évidents qui militent en faveur de cette liberté ; et on se plaint que personne ne s'exerce sur cette partie de la question qui concerne les précautions à prendre.

Je ne suis point l'auteur de la lettre, N°. 6, et peut-être mon opinion personnelle est-elle aussi éloignée du tranchant de l'une, que de l'extrême timidité de l'autre. Cependant il me semble que ceux qui traitent les questions économiques en grand, sans autre objet que l'instruction publique, sont fondés à exposer les vérités dans leur étendue la plus rigoureuse. Ils se reposent sur la sagesse de l'administration du soin de distinguer ce qui doit être fait pour le salut public, et ce qui peut être accordé, soit à l'opinion populaire, lorsqu'il s'agit de la rectifier sur un article intéressant, soit à la prévoyance qui lui conseille de prévenir scrupuleusement toute combinaison possible d'événements capables d'altérer l'effet d'une opération importante. C'est cette application juste des principes aux circonstances particulières ou locales qui forme la difficulté de la science de gouverner : le génie seul, aidé d'une longue observation, a droit d'apprécier la différence d'un moment à un autre, et de trouver dans le principe même la règle des exceptions qui doivent en modifier l'effet général, conformément aux temps et aux lieux. Il n'est donc pas surprenant que les bons esprits qui ont médité sur la liberté du commerce des grains, aient été retenus par cette réflexion judicieuse. Parmi ceux qui professent la nécessité de la liberté, peut-être en est-il qui eussent proposé des modifications à cette liberté, s'ils eussent assez présumé d'eux pour croire utiles au public leurs observations sur la manière d'exécuter, ou bien s'ils ignoraient que dans ces sortes de matières on ne voit que trop souvent des gens rendre hommage à la vérité pour en arrêter plus sûrement les effets. Il est rare de voir des hommes instruits, ou qui prétendent l'être, en contradiction ouverte sur les principes ; mais il l'est encore plus de les voir d'accord sur les expédients lorsqu'il faut opérer. C'est toujours sur les détails que roulent les discussions, que s'élèvent les difficultés ; les incidents s'accroissent avec les répliques, l'objet principal est enfin perdu de vue, et de là résulte souvent ce paradoxe monstrueux, qu'une chose

indispensable ne peut être exécutée. Lorsque des hommes sont également portés à concourir au même but, la diversité des opinions produit un grand bien ; chacun propose ses moyens, et de la discussion réciproque naît la lumière : mais lorsque les uns proposent et que les autres ne s'occupent qu'à détruire sans édifier, on ne peut en attendre que l'incertitude et l'indécision. Sully n'eût rien réformé s'il eût attendu le concours de ceux-mêmes qui se vantaient d'avoir de l'expérience et de l'habileté dans sa partie. Richelieu, pour élever la fortune de la France, ne changea point impunément de principe, et son plan ne fut pas moins contrarié par les préjugés des politiques qui l'avaient précédé dans les conseils, que par l'envie des courtisans. Plusieurs provinces manqueraient probablement à cet empire, si les conseils de guerre eussent décidé des batailles données par les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Vendôme. Dans tous les temps, dans tous les lieux, l'avis du plus grand nombre produisit rarement de grands succès ; et il est peut-être naturel de penser que la seule instruction nécessaire à un public qui n'a point à délibérer sur l'exécution, est celle qui coupe la racine de ses préjugés, par la démonstration des bons principes ; celle enfin qui, en lui apprenant qu'il faut agir, le prépare à recevoir avec reconnaissance les expédients que la sagesse du gouvernement aura adoptés.

Ce choix est si délicat, que les particuliers semblent devoir mettre beaucoup de retenue dans de semblables propositions ; et l'exemple de l'excellent *Essai sur la police des grains*<sup>a</sup>, nous apprend qu'il ne suffit pas de bien penser sur le fond, pour bien opérer.

L'auteur n'a-t-il pas proposé, comme une précaution convenable, de mettre un droit à la sortie de nos grains ? Or, si ce droit arrête la sortie, ce n'est pas la peine de faire une loi nouvelle ; s'il ne l'arrête pas, que signifie cette précaution ? Où se bornera, où s'étendra son influence ?

Il paraît donc que les bons citoyens ont rempli leur tâche, en prouvant à la nation que la culture des grains dépérit, parce qu'elle n'est pas assez lucrative, et que toute nation qui n'aura pas envisagé l'agriculture du côté du commerce, sera dans ce cas. Car la circulation intérieure ne peut par elle-même augmenter le profit général de la culture, ni hausser la valeur du blé. Si l'on veut donc soutenir et augmenter cette culture, il faut pouvoir vendre à un prix proportionné aux dépenses ; est-il un autre moyen que le commerce avec l'étranger, qui fera participer nos denrées aux prix que vaut la denrée dans les autres marchés ? Voilà ce qui est indispensable et plus fort que tous les doutes ; sans argent, point de denrées. Réglez comme il vous paraîtra convenable les conditions de ce commerce, pourvu que vos règles ne l'anéantissent pas ; mais il faut que je vende à profit, si vous voulez que je produise. Vos paroles sont belles, votre prudence est grande ; mais lorsque vous agirez, j'agirai ; ma parole est sûre, car mon intérêt est ma caution. La vôtre ne l'est pas, car vous ne connaissez pas ma situation, puisque vous me conseillez d'y rester ; voilà le véritable état de la question : toutes les fois qu'on cherchera à l'éluder, il sera permis de croire que les principes avoués ne sont pas bien saisis dans toute leur étendue, ou que les préjugés

<sup>a</sup> By Claude-Jacques Herbert (1755).

sont plus forts que la conviction ; car il n'appartient qu'aux préjugés de vouloir et ne vouloir pas.

Résumons cependant les objections, de peur que l'on ne nous accuse de les mépriser, et encore plus d'être embarrassés d'y répondre.

1°. *Les abus avec lesquels nous sommes nés, sont chéris des sots, et maintenus, pullulés par les méchants.*

R. Cela est de toute vérité, mais il ne faut point répéter ce que disent ces gens-là ; encore moins le faire valoir.

2°. *Le caractère d'une nation doit être consulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle, même pour son avantage.*

R. Jamais une vérité morale et vaguement alléguée n'a détruit un fait physique : la nation parle comme elle le peut, les compagnies supérieures, les bureaux d'agriculture, le vœu des citoyens éclairés et instruits, les laboureurs, tout dépose que l'anéantissement de la culture procède de l'avilissement du prix des grains. Le caractère national serait-il de vouloir sortir de la misère, et d'en être aussitôt repentant ? Il faut abréger pour aller au fait ; mais on nous regarde comme des enfants.

3°. *C'est à de timides essais, à nombre de fautes, une longue possession, que les Anglais doivent les avantages résultant du libre transport de leurs grains. Ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection où nous le trouvons établi en Angleterre, c'est peut-être témérité.*

R. Quelles sont donc ces fautes qu'ont faites les Anglais ? L'auteur aurait bien dû nous faire part de ses mémoires très secrets sur cette partie. L'histoire et les statuts d'Angleterre ne nous en apprennent que deux : la première, d'avoir cru qu'un droit d'entrée sur les grains étrangers suffirait pour mettre la culture nationale au pair, ce qui ne réussit point en effet. La deuxième, d'avoir proclamé une fixation de prix pour la sortie si basse qu'elle fût sans effet, ce qui déterminait un an après à la fixation actuelle.

Au surplus, on ne demande pas la police d'Angleterre, mais son effet ; choisissez l'expédient, mais donnez une valeur à nos denrées. Ainsi c'est créer une chimère pour la combattre que de nous parler de la perfection anglaise, et de l'ambition de nos laboureurs. Personne ne prétend que nous vendions dans ce moment autant de grain que les Anglais, car cela est impossible ; mais que la liberté permanente d'en vendre produise une hausse sur le prix, capable de rembourser les frais de la culture, et d'inviter à son amélioration. Nous nous reconnaitrons volontiers dans l'enfance, nous ne demandons pas à grandir avant l'âge ; mais laissez-nous l'usage de nos membres, car nous serons d'autant plus faibles, que nous les aurons moins exercés. La perfection du commerce, c'est d'avoir la préférence sur les étrangers ; or nous l'aurons dès qu'on nous permettra d'avoir tout le superflu que nous pouvons nous procurer ; car nous sommes l'État le plus grand, le plus plantureux, comme disaient nos pères, et le plus mal cultivé après l'Espagne ; arrêter ce qui peut seul nous y conduire, c'est donc incendier les moissons.

Lorsqu'il fut question en Angleterre de tirer l'agriculture de son état de dépérissement par une grande opération, les mêmes raisonnements s'y firent, et de plus forts encore, car alors nous nourrissions l'Espagne en en-

tier, et nous substentions plus souvent l'Angleterre qu'elle ne vient aujourd'hui à notre secours ; nous avons encore des terres à cultiver cependant, ainsi la témérité de nos voisins était encore plus grande. Comparons la situation actuelle de notre culture et de la leur, voilà la solution.

Mais la difficulté fût-elle encore plus grande, est-ce un bon conseil que de ne rien tenter ? Des hommes actifs et courageux redoubleront d'efforts ; il n'y a que l'impossibilité démontrée capable de les décourager.

4° *Le commerce en général ne saurait être libre dans une partie et gêné dans l'autre... Il faut que tout marche d'un pas égal, et qu'avant d'établir une forme nouvelle, on ait tellement renversé l'ancienne, qu'il n'en subsiste rien.*

R. Voilà encore une cumulation de maximes générales, dont l'affirmative ne conclut rien sur la question particulière, et dont la négative peut occasionner des volumes de controverses, à la faveur desquelles on mettra à l'écart la question essentielle.

Eh ! quand même cela serait vrai, ce qu'on est fort éloigné d'accorder, faudrait-il croire que les grains qui forment les six douzièmes au moins du revenu national, ne devraient pas avoir une valeur proportionnée à la dépense de leur production, parce que les autres branches des revenus primitifs seraient dans le même cas ? Un homme fracassé ne se servirait pas du bras le premier guéri, jusqu'à ce que tous les deux le fussent !

Mais allons plus loin ; les grains seuls sont dans le cas de la prohibition. Chacun fait de son vin, de son sucre, de sa toile, de son drap, ce qu'il lui plaît, le vend comment et à qui il le juge à propos, au prix qui lui convient : ainsi les grains seuls, on le répète, la moitié du revenu national, ne profite pas de la liberté accordée à toutes les autres propriétés ; cette comparaison est donc un argument en leur faveur ; et ce n'est point ici qu'il a été employé pour la première fois.

5° *En Angleterre la nation entière veille à l'administration et à la police des grains. Il y a des lois fondamentales, à l'aide desquelles on élague les difficultés, l'immutabilité des principes et des systèmes y est maintenue.*

R. Puisque l'auteur fait tant d'état du caractère national dans cette question, et qu'après avoir supposé gratuitement aux Français une opposition générale contre leur plus grand intérêt, il en conclut qu'il vaut mieux les laisser dans la pauvreté que de les enrichir malgré eux, je crois à mon tour être en droit de conclure que la nation instruite aura autant d'influence pour le maintien des bons principes, que pour soutenir le principe de sa destruction. J'ajoute que de tous les peuples de l'Europe, aucun n'est si constamment attaché aux maximes qu'il embrasse : lisez nos lois, étudiez nos formes ; vous y verrez des variations nécessaires, mais lentes et peu fréquentes ; le fond est toujours conservé. Cela vient de la grande confiance du peuple dans le gouvernement, et du respect de celui-ci pour les lois. C'est par cette raison qu'on ne demande pas des permissions momentanées, mais une loi permanente. Cette loi aura ses gardiens, les mêmes qui veillent à la conservation du petit nombre de nos lois fondamentales et des lois essentielles qui y suppléent ; avec cette heureuse différence entre elles, que le législateur pourrait les changer ou les modifier, si le salut public l'exigeait.

Il est donc évident que nous avons autant de moyens d'être sages et heureux que les Anglais.

6°. *A-t-on en France des tableaux fidèles de la quantité des terres labourables et destinées à porter du blé... de ce qu'exige la consommation générale ? S'il est vrai que nos récoltes ne rapportent, une année dans l'autre, que pour 18 mois de subsistance à 16 millions d'individus, si les semences consomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire sortir par an que le superflu d'environ 3 mois de nourriture.*

R. Pour toute réponse on pourrait alléguer deux faits. 1°. La moitié de la France voit consommer ses récoltes de grains à des usages que le défaut de débouché a seul introduits : ce que les hommes ne consomment pas d'orge et même de blé, ce que les greniers n'en peuvent pas contenir, est donné aux cochons. 2°. Dans l'année 1709, la plus mémorable de nos époques disetteuses, les blés que le gouvernement fit venir, ne servirent point à la subsistance nationale, et furent gâtés faute de vente. Il se trouva en France même de quoi subvenir aux besoins ; et ce qui rendit cette année si désastreuse, ce fut, indépendamment des autres circonstances, la perte presque totale d'une année de revenu ; dès lors la cessation d'une année de salaires. On avance ce fait d'après des témoins respectables.

Mais allons plus avant. Nous n'avons à la vérité aucun tableau légal et authentique sur la population, ni sur la quantité de nos terres ensemencées : cependant plusieurs personnes ont observé, et ces observations sont un préjugé plus recevable qu'un doute, surtout lorsque chacun en a vérifié la justesse dans les parties qu'il a été à portée de connaître. On est donc assez d'accord qu'il y a environ 16 millions de personnes à nourrir, au lieu de 15 que suppose l'auteur. On convient encore assez généralement que bonnes et mauvaises années compensées, la récolte donne une année et demie de subsistance, semences prélevées ; au lieu que l'auteur dans cette année et demie comprend les semences. On sait à l'appui de cela que lorsqu'il n'y a que ce qu'on appelle demi-année, on n'est pas inquiet de la subsistance, parce que l'année pleine comme l'année 1763, rend la subsistance de 3 à 4 années : en effet l'année dernière, dans la plus grande partie du royaume, la récolte n'a pu être engrangée. On croit donc ne pas sortir des bornes raisonnables, en posant l'évaluation actuelle de nos récoltes à une année et demie l'une dans l'autre : on croit qu'on serait fondé à la porter plus loin mais il faut abréger.

On compte communément 40 millions d'arpents de terre en labour pour toutes espèces de grains.

10 millions en froment, méteil, seigle et maïs.

15 millions en orges et menus grains.

15 millions en jachères.

Total : 40 millions d'arpents.

La récolte moyenne à 4 septiers, y compris la semence, donne sur les 10 millions d'arpents en froment, seigle et maïs 40 millions.

Les 15 millions d'arpents en orge et menus grains 60 millions.

Total 100 millions.

Déduisons-en pour les semences 19 millions.

Reste 81 millions.

Savoir	32 millions en blés.
Et	49 en orge et menus grains,
Total :	81 dont la moitié de ces derniers sert à la nourriture des hommes.

Nous avons donc environ 50 millions de septiers de grains à employer à notre subsistance. On se flatte d'être resté au-dessous du vrai plutôt que de tomber dans l'exagération.

16 millions d'hommes à 2 septiers  $\frac{1}{4}$ , l'un dans l'autre, n'en consomment que 36 millions de septiers ; il nous reste donc environ 20 millions d'excédent ou la demi-année, sans compter les châtaignes et les pommes de terre.

Si cet excédent sort, ou seulement la moitié, nous pouvons craindre qu'une mauvaise année ne nous mette à découvert, d'être forcés de recourir à l'étranger pour racheter cher ce que nous lui aurons vendu à bon marché.

L'objection est pressante, je ne crois pas l'avoir affaiblie ; voyons si elle est solide.

Le septier pèse 240 liv. ; par conséquent 5 millions de septiers pèseront 1 200 000 000 liv. Le tonneau de mer pèse 2 000 liv. ; ainsi ce sont 600 mille tonneaux de mer. Or pour les exporter il faudrait 2 000 vaisseaux de 300 tonneaux. Ils n'existent pas en France, ainsi la seule précaution de ne se servir que de vaisseaux français nous met dans l'impossibilité actuelle d'exporter seulement 5 millions de septiers, ou le quart de notre superflu ; ce qui forme à peu près le tiers de ce qui peut être consommé en Europe, dans les pays qui reçoivent du blé de l'étranger.

Par conséquent pour exporter seulement tous les ans un million de septiers, ou le vingtième de notre superflu, il faudra qu'il soit construit exprès environ 200 ou 300 vaisseaux, de 150 à 200 tonneaux ; car nous n'avons pas assez pour des objets plus lucratifs.

Tel est donc à peu près le tableau du commerce par lequel nous pouvons commencer à entrer en concurrence avec l'étranger. Les 8 à 10 millions d'argent étranger que cette opération peut verser parmi les cultivateurs en sont le moindre bénéfice. L'effet le plus utile pour nous sera d'augmenter la valeur de nos récoltes, en rapprochant un peu nos prix de ceux de tous les marchés de l'Europe ; et quand même cette augmentation ne serait que de 20 s. par septier sur le froment, et de 10 s. sur les autres grains, il en résulterait sur nos 40 millions d'arpents ensemencés un bénéfice d'environ 52 millions pour les fermiers, somme au-dessus du montant de la taille.

Je ne dois faire, ni au public, ni à l'auteur de la lettre, l'injure de développer les conséquences ; mais je rappellerai que dans l'état actuel, la valeur du blé ne forme presque que le pair de sa dépense.

7°. *Le pain est de première nécessité en France plus particulièrement qu'en Angleterre, parce qu'un Français en consomme journellement trois fois plus qu'un Anglais.*

R. On ne veut pas disputer sur la proportion ; mais pourquoi y a-t-il une différence entre eux, car il en existe une ? Le voici : le Français ne faisant point argent de son blé, et son blé ne payant point la façon, il n'a que cela



pour vivre ; il ne cultive point de pommes de terre qui le nourriront mieux, plus agréablement et à moins de frais. Voyez l'Allemagne, même l'Alsace et la Lorraine.

8°. *L'exportation renchérit le prix ; mais cet avantage sera d'abord plus particulièrement et plus directement pour le propriétaire des terres que pour le manœuvre et le journalier, qui ne haussera sa main-d'œuvre que petit à petit.*

R. Voilà la bonne objection ; mais elle est résolue par la démonstration faite ci-dessus de l'impossibilité d'exporter actuellement seulement un million de septiers, ou la 56<sup>e</sup> partie d'une récolte moyenne. Cependant on a évalué l'augmentation générale des prix, à raison de cet enlèvement, à un quinzième : ce qui coûte 14 d. en coûtera peut-être 15, et il y aura évidemment au moins un 30<sup>e</sup> de travail de plus. Où est donc l'inconvénient ?

9°. *Que le pain renchérit, et que les marchands de blé aient des magasins pleins et tout prêts à se vider pour l'étranger, qu'une seule voix s'élève indiscrètement et crie : on travaille à nous ôter la subsistance ; qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple ?*

R. Donnez une loi, le magistrat répondra de tout : Il punit ordinairement de mort ces sortes d'indiscrétions, puisqu'on les appelle ainsi. Mais considérons cet assemblage ; le pain est renchérit, les magasins des marchands de blé sont pleins, tout prêts à se vider pour l'étranger, et le peuple les brûle. Je ne crois point que cette marche soit naturelle ; elle est contraire aux intérêts de ceux qui la tiendraient.

Je suis, etc.

## RÉFLEXIONS,

*Pour servir de seconde réponse à la lettre insérée  
dans la Gazette du commerce, N°. 18. <sup>a</sup>*

Il s'agit de savoir si tous les avantages du commerce extérieur des grains avoués et reconnus, il est temps de donner cette liberté ? Si elle a des inconvénients qui doivent la faire retarder ? Si dans le cas où elle en aurait, ces inconvénients seraient effectivement parés par le retard ?

Nous traiterons séparément ces trois questions.

### PREMIÈRE QUESTION.

L'auteur de la lettre que nous examinons, dit sur la première question qu'il faut nous donner le temps de nous familiariser avec la circulation intérieure, qu'il faut interdire l'entrée des grains étrangers, qu'il faut donner des moyens au laboureur, multiplier les capitaux, les bras, les charrues, les défrichements, renvoyer la consommation dans les provinces, ensuite que l'on pourra, la balance à la main, ouvrir à mesure quelques débouchés, etc.

Un mot sur chacune de ces opinions.

<sup>a</sup> By Du Pont.

1°. *Nous donner le temps de nous familiariser avec la liberté de la circulation intérieure.* Nous donner le temps, soit, puisqu'on le veut ; mais il y a trois mois que l'on jouit de la liberté intérieure, celle de l'exportation n'est pas encore décidée ; ainsi voilà qui est déjà fait. On a donné du temps, et puisqu'il ne s'agissait que de se *familiariser*, nous ne devons pas être loin du terme, car il ne paraît point que cette liberté de la circulation ait beaucoup effrayé nos provinces de l'intérieur. <sup>1</sup> Il est vrai que l'auteur voudrait que ce temps embrasse celui d'établir *des canaux de communication du centre aux extrémités* ; c'est nous renvoyer loin. Les canaux, comme toute autre entreprise publique, ne peuvent se faire que par le moyen des revenus de la nation ; les revenus tiennent au prix avantageux et uniforme des productions du territoire ; le prix uniforme et avantageux ne peut être que celui du *marché général*, auquel on participe par la liberté de l'exportation et de l'importation. Dire donc : *commencez par faire des canaux*, c'est dire faites de la dépense, tandis que vous n'avez point d'argent. Il serait plus conséquent, sans doute, de dire : ayez de l'argent et des revenus, donnez pour y parvenir la liberté de l'exportation et de l'importation des grains, *afin de pouvoir faire des canaux*. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> La liberté de la circulation intérieure n'a pas produit l'effet que l'on en désirait ; les grains n'ont presque point renchéri. La raison en est simple, c'est que malgré les plaintes que l'on affecte, de voir des enlèvements rapides, il est de la nature de toutes les opérations de commerce de se faire avec lenteur. Ceux qui s'imaginent que le blé monterait tout à coup à un prix excessif dans le cas de liberté, ne connaissent point la marche de l'esprit humain, qui ne peut acquérir que progressivement des lumières, et moins encore celle de l'esprit des négociants, qui ne veulent rien faire qu'à coup sûr, et qui par conséquent vont toujours pas à pas dans leurs entreprises.

D'ailleurs la liberté de la circulation intérieure, quoiqu'indispensable, est le plus insuffisant de tous les remèdes : car elle ne multiplie pas la consommation, ni par conséquent le débit ; elle ne peut qu'égaliser le prix d'une province à l'autre. On ne fait point revenir un apoplectique en lui jetant de l'eau fraîche, ni en lui donnant des tisanes, il faut le saigner. \*

\* Du Pont had studied medicine for some time. (See Mémoires, page 79 sq)

<sup>2</sup> *Les canaux* sont un outil de commerce, outil commode, et qui ménage bien les frais ; mais comme pour avoir de ces outils là, il faut les payer, il est très sûr qu'on s'en souciera peu, tant que l'on ne verra point la nécessité et l'utilité présente de s'en servir. On trouvera toujours du commerce dans les lieux où seront des canaux ; sans doute : c'est que l'on n'a jamais fait de canaux dans les pays où il ne peut point y avoir de commerce. Les simples communications même ne s'établissent qu'à mesure que le besoin s'en fait sentir. Le grand moyen donc pour avoir force *canaux de communication du centre aux extrémités*, c'est de donner la liberté de l'exportation et de l'importation des grains ; la circulation intérieure ne peut jamais produire cet effet, car, quelque libre que cette circulation soit, les habitants des provinces de l'intérieur ne s'aviseront point d'envoyer leurs grains en Normandie, tant que cette fertile province n'aura pas le débouché du superflu des siens ; chacun restera à sa place, chacun consommera sur son champ le produit de son champ, personne ne cherchera à multiplier ce produit non débitable, au contraire on resserrera sa consommation pour ménager sa peine, et pour donner moins de prise à des impositions indirectes qui portent dessus ; de là travail médiocre, culture faible, superflu, commerce, canaux et communications nuls. Mais si toutes nos provinces maritimes avaient la liberté de l'exportation, les provinces de l'intérieur trouveraient le débit de leurs grains, qui, de proche en proche, viendraient remplacer les exportés ; de là combinaisons de commerce, magasins, *canaux, communications*, travail, industrie ; de là accroissement de culture, de

2°. *Interdire l'entrée des grains étrangers*, voilà une manœuvre bien hardie pour quelqu'un qui paraît timide ; ce serait un préliminaire de commerce d'une espèce peu commune, et qui certainement n'est pas propre à lier des correspondances. Heureusement qu'une pareille interdiction ne s'exécutera jamais ; dans les années abondantes elle serait inutile, les étrangers n'apporteront pas leurs blés chez nous quand nous n'en aurons que faire, et quand les nôtres seront à meilleur marché que les leurs ; dans les années de disette elle serait révoquée incontestablement ; la police qui veille avec tant d'attention à la subsistance du peuple, s'empresserait même à acheter des grains étrangers.

3°. *Donner des moyens au laboureur*. Excellente maxime ! belle et sage opération ! Mais comment ? *En multipliant les capitaux...* expression que je n'entends pas ; les capitaux peuvent s'accroître insensiblement par l'addition de quelques nouveaux produits nets, qui tourneraient au profit des avances productives ; mais des capitaux qui multiplient, surtout dans un pays fermé au commerce extérieur, et où la culture rend à peine les frais, je n'ai jamais vu cela... *Les bras...* ah ! cela est différent, les bras peuvent multiplier ; le moyen est facile ; il ne s'agit que d'avoir des salaires suffisants à donner aux hommes qui n'ont que des bras, et je répons de leur postérité<sup>1</sup> ; l'aisance peuple, il n'y a que le luxe de décoration et la misère sa compagne qui soient dépopulateurs : mais pour avoir des salaires suffisants à donner à tous ceux qui ont besoin d'ouvrage, il faut avoir des revenus ; pour avoir des revenus, il faut vendre avantageusement les denrées de son territoire ; pour vendre avantageusement ses denrées, il faut que le prix en soit peu variable ; pour avoir un prix peu variable, il faut participer à celui du marché général, il faut exporter et importer ; vouloir d'abord *multiplier les bras*, c'est mettre l'effet avant la cause.

Il est vrai que ce n'est pas seulement les bras que l'on veut multiplier, ce sont aussi *les charrues et les défrichements...* Les défrichements ? Quelle singulière marche ! Quoi, vous convenez que le laboureur manque de moyens, parce que le vil prix de ses productions rembourse à peine ses frais de culture, parce qu'il est surchargé de grains, parce qu'il éprouve universellement *la misère de l'abondance* ; et vous opinez que pour remédier à ce malheur il faut accroître la culture, *multiplier les charrues et les défrichements*, et se bien garder d'ouvrir la porte que tout cela ne soit fait ? ... Oui certainement vous viendriez ainsi à la liberté du commerce extérieur (quand on s'est jeté par terre il faut bien se relever si l'on ne veut mourir là). Mais vous y viendriez

richesses, de population, de revenus ; de là bonheur pour le peuple, gloire et puissance pour le roi. Voilà la différence du tableau.

<sup>1</sup> On voit que l'intention des contradicteurs est de reculer le plus loin possible. Attendre pour donner la liberté de l'exportation que les bras soient multipliés, c'est demander beaucoup de temps.

Je ne profite pas de la moitié de nos avantages ; je pourrais relever des façons de raisonner bien extraordinaires. On ne veut pas donner la liberté du commerce extérieur que nos récoltes ne surpassent de beaucoup notre consommation, et pour moyen on propose de multiplier les consommateurs.

par une route cruelle. Ne voyez-vous pas que vous augmenteriez encore l'avilissement du prix de vos grains, que bientôt ils ne rembourseraient plus que les frais, que si la culture ne rendait que les frais, on toucherait au moment de n'avoir plus de culture, parce que le laboureur n'y trouvant aucun profit, ne mesurerait plus son travail que sur son appétit et apprendrait bientôt le secret d'aller pieds nus et de boire dans sa main ? Ne voyez-vous pas que si la culture ne rendait que les frais, il ne pourrait y avoir aucun revenu pour qui que ce soit ; que dès que vous n'auriez point de revenu, vous deviendriez une nation nulle, qui n'aurait ni gouvernement ni soldats, qui serait le jouet de ses voisins et la proie du premier entreprenant ? Ne voyez-vous pas que dès que vous manqueriez de revenu vous n'auriez pas la même subsistance alimentaire ; qu'il faudrait que vous viviez de l'air, vous et ce peuple dont vous craignez la fureur, et ces pauvres à qui vous viendriez vendre du pain à bon marché, mais qui n'en pourraient acheter à aucun prix ?<sup>1</sup>

4°. Pour ce qui est *d'envoyer de la consommation dans les provinces, par le séjour auquel on obligerait les grands propriétaires, etc.*, c'est réellement une opération bonne, utile et judicieuse, pourvu qu'elle se fasse *par tous moyens doux et honnêtes*, comme disait notre bon roi Henri le Grand. Mais cette opération est absolument indépendante de l'exportation et de l'importation des grains, et n'a aucun droit pour passer devant ; car rien ne peut être plus pressé que d'assurer à ces mêmes propriétaires des revenus considérables, et leur séjour en province en sera bien autrement avantageux ; rien ne peut être plus pressé que d'assurer au peuple un prix constant et uniforme dans la plus importante des denrées alimentaires, afin qu'il ne soit plus exposé aux transitions subites et cruelles, qui, dans un pays fermé au commerce, se trouvent nécessairement entre le vil prix et la cherté excessive. D'ailleurs quelque avantageuse que soit cette opération, elle est décidément insuffisante pour l'effet que l'on s'en propose ; le séjour des grands propriétaires dans les provinces transporterait la consommation, mais ne la multiplierait guère, il n'augmenterait point le nombre des mangeurs. Les provinces nourrissent la capitale ; si l'on répand les habitants de cette capitale dans les provinces, ils seront nourris tout de même, peut-être un peu plus au large ; mais surtout, quant au pain, la différence sera petite (chacun sait le proverbe du peuple, *que personne ne dine deux fois*) ; les cantons éloignés vendront mieux, les pays de l'intérieur vendront moins ; ôtez de cela l'épargne des frais de transport, qui tournent eux-mêmes en consommations, reste à très peu de chose près zéro pour la masse.

Ces conseils, de *se familiariser avec la circulation, de faire des canaux, de donner des moyens au laboureur, d'envoyer la consommation dans les provinces, de multiplier les bras, les charrues, les défrichements, etc.*, avant de donner la liberté

<sup>1</sup> Je me trompe, lorsque l'on aurait ainsi détruit la culture et dissous la nation, par la multiplication des entreprises rurales et l'obstination du *non-débit*, on ne serait pas encore pour cela obligé de vivre de l'air ; il resterait une ressource, ce serait de manger jusqu'à extinction *ces mêmes capitaux* que l'on voulait multiplier tout à l'heure. L'usage de cette ressource, qui rend le mal sans remède, est le secret dont on s'est servi de tout temps pour placer des déserts où il y avait des empires.

de l'exportation des grains ; ces conseils vagues pourraient se résumer par ce discours : « Nous sommes pauvres, notre agriculture est dans un état de dépérissement et de langueur, *nos organes sont encore affaîssés, abrutis par l'ancienne gêne et par le découragement*<sup>1</sup>. Il y a un moyen de sortir promptement de cette triste situation, moyen qui est de *droit naturel*, et qui *serait pour la France une source inépuisable de richesse et de force*<sup>2</sup> ; ce moyen est la liberté entière et absolue de l'exportation et de l'importation des grains, *personne n'en doute et je suis prêt à le signer*<sup>3</sup> ; mais comme nous sommes bien pauvres et que la nécessité du remède est pressante, je conclus qu'une méthode qui nous enrichirait si vite pourrait être très pernicieuse, et qu'il faut attendre pour nous en servir que nous n'en ayons presque plus besoin. »

Passons, car il serait dur, et d'entendre toujours raisonner ainsi, et d'être toujours obligé de réfuter de la sorte.

5°. Après toutes les opérations préliminaires et lentes sur lesquelles nous venons de jeter un coup d'œil, l'auteur propose enfin *d'ouvrir des débouchés à mesure, et la balance à la main*. La balance à la main ! Beau mot ! mais qui fut souvent d'une interprétation bien funeste. C'est *la balance à la main* que s'est établi le système destructif qui nous a conduits au point où la culture rend très peu de chose par-delà les frais ; c'est la balance à la main, que le juge de Saumur défendit en 1607 l'exportation des grains ; et si la Cour alors n'applaudit point à son zèle indiscret, ce n'en est pas moins *la balance à la main* que depuis 1661 il s'est rendu tant d'ordonnances prohibitives ; ce fut *pour y tenir de plus près la main*, qu'en 1699 on interdit le commerce de province à province... Il n'y a qu'une balance toujours invariable et sûre, c'est celle que l'Être suprême a établi dans la marche des opérations naturelles. Celle-là nous répond que jamais le blé ne sortira des lieux où il sera nécessaire et cher, pour aller dans ceux où il sera abondant et à bon marché ; celle-là nous répond que le commerce une fois libre, la disette sera impossible, et que tous les peuples de l'Europe mangeront constamment le pain au même prix, parce qu'ils se secoureront mutuellement, et de proche en proche.

Ô balance sublime de la nature, tu n'es bien qu'entre les mains de ton auteur ! Toutes les fois que des créatures faibles et bornées, sujettes aux passions, à l'ignorance, à l'intérêt, à l'erreur, ont osé s'arroger la direction, leur main vacillante n'a fait que précipiter alternativement tes bassins.

## SECONDE QUESTION.

### *La liberté de l'exportation et de l'importation des grains a-t-elle quelque inconvénient ?*

L'auteur dont nous prenons la liberté de discuter ici les opinions, ne présente qu'une seule crainte qui vaille la peine d'être relevée.

<sup>1</sup> Voyez dans la lettre ci-dessus à la pag. 136, lig. 27. (Here page 225, line 29.)

<sup>2</sup> Voyez même lettre, p. 130, ligne antépénultième. (Here page 226, line 15.)

<sup>3</sup> Voyez même page. (Here page 226.)

*Il redoute que l'accroissement de la richesse se faisant sentir d'abord plus particulièrement sur les revenus des propriétaires, que sur le salaire des ouvriers et journaliers, le renchérissement du pain ne cause quelque sédition parmi le peuple.*

Je réponds que l'accroissement de la richesse se faisant sentir d'abord plus particulièrement sur le produit net de la culture (produit qui se partagera entre les propriétaires et les laboureurs)<sup>1</sup>, que sur la dépense et les salaires des ouvriers et journaliers, le renchérissement du pain ne pourra causer aucune émotion, et moins encore de sédition parmi le peuple.

Il paraît peut-être au lecteur que je n'ai fait que répéter l'objection ; cependant je n'y sais point d'autre réponse. Expliquons-nous.

1°. Le renchérissement des grains ne sera rien moins que subit, comme on fait semblant de le croire ; il sera au contraire progressif et très lent, parce que nos marchands seront d'abord peu entrepreneurs et peu routinés à ce commerce. L'auteur dit lui-même que *nous ne pouvons ambitionner de le porter tout d'un coup au point où il est en Angleterre*. Il ajoute que *nos organes sont encore affaiblis, abrutis par l'ancienne gêne et le découragement*, que nous sommes peu exercés sur les moyens d'emmagasiner, de garder et de transporter les blés par le plus court chemin, et à moins de frais possibles. Donc nous perdrons en frais une partie du bénéfice qui semblerait nous assurer le bas prix actuel de nos grains ; donc nos ventes n'iront pas vite, donc nos exportations seront faibles, donc le renchérissement de nos blés ne sera pas considérable<sup>2</sup>. C'est d'après toutes ces opérations mûrement pesées qu'on a cru ne devoir compter le prix du vendeur des grains qu'à 15 liv. 14 sols pour la première année de liberté<sup>3</sup>, ce qui suppose à 16 liv. environ le prix commun du marché, qui est aujourd'hui à 15 liv. Cette augmentation qui serait à peine d'un denier sur une livre de pain, n'est sûrement pas capable d'allumer la sédition.

2°. Ce renchérissement insensible dans les dépenses des ouvriers et journaliers augmentera de plus des trois quarts le *produit net* de notre culture, puisque les laboureurs qui ne vendent aujourd'hui leurs blés que 13 liv. 10 sols, sur quoi ils retirent 11 liv. 5 sols pour leurs reprises, trouveront alors à les débiter à 15 liv. 14 sols.

Dès lors les fermiers, qui, comme nous l'avons vu, partageront ce bénéfice avec les propriétaires, l'emploieront à mesure en travaux et entreprises de culture, qui occuperont les manouvriers de la campagne trop oisifs aujourd'hui ; de même que les propriétaires, par l'augmentation de leur dépense, suite indispensable de celle de leur revenu, multiplieront le travail, et faciliteront la subsistance des ouvriers habitans dans les villes.<sup>4</sup>

Or le revenu et tous les travaux qu'il paye (travaux si nécessaires à un peuple que la misère *désœuvré*) étant augmentés des trois quarts dès la première année de liberté, tandis que la dépense alimentaire des ouvriers ne

<sup>1</sup> Voyez le grand tableau, page 46 du mémoire. (Here page 197.)

<sup>2</sup> Voyez le grand tableau, page 46 du mémoire. (Here page 197.)

<sup>3</sup> Voyez encore le grand tableau page 46 du mémoire précédent. (Here page 197.)

<sup>4</sup> Comme la vérité n'a qu'un langage, je suis forcé de me répéter ; je sens bien cependant qu'il y a des choses assez claires pour ne devoir être dites qu'une fois : mais est-ce ma faute si dans le nombre il se trouve des gens avec lesquels il est indispensable de recommencer ?

sera accrue que d'un dix-huitième dans cette même année, il est clair que leur subsistance sera plus aisée, qu'ils commenceront à goûter les prémices d'un sort infiniment préférable à celui qu'ils ont aujourd'hui, et que l'espérance (qui sera toujours facile à communiquer aux Français) de voir améliorer leur situation, répondra de leur tranquillité. Ce n'est pas avec les peuples contents que l'on fait les séditieux.

On me dira peut-être *que depuis que l'on jouit de la liberté intérieure, le pain a renchéri de trois liards par livre à Bordeaux, et qu'il y a eu une émeute populaire.*

J'ignore si ce fait que j'ai entendu conter à Paris est bien constaté ; on me permettra donc de proposer en réponse six questions.

1°. Y a-t-il eu à Bordeaux une émeute populaire ?

2°. Est-ce le renchérissement du pain qui a été cause de cette émeute ?

3°. Est-il vrai que le pain y soit renchéri de trois liards par livre ?

4°. Pour que le pain renchérisse de trois liards, il faut que le prix du septier de blé ait haussé de 8 liv. 5 sols au moins ; est-il vrai que dans la Guyenne il ait souffert cette augmentation ?

5°. Si le septier de blé n'est pas renchéri de 8 liv. 5 sols, n'aurait-il pas été facile à la police d'empêcher le pain d'augmenter de trois liards par livre ?

6°. Un tarif public, qui exprimerait quelle doit être la valeur de la livre de pain relativement à celle du septier de blé, ne suffirait-il pas à cet égard pour éviter tout monopole de la part des boulangers ?

Toutes ces questions bien éclaircies, je suis plus que persuadé qu'il se trouverait que le septier de blé n'a pas augmenté en Guyenne de 8 liv. 5 sols, que le pain n'a pu conséquemment renchérir de trois liards par livre, que ce renchérissement impossible n'a pu causer une émeute populaire, et peut-être même qu'il n'y a point eu d'émeute.

C'est une singulière chose que cette crainte des séditions ; on a bien raison de dire que la peur ne raisonne point. La liberté de l'exportation ou de l'importation des grains peut, à la longue et par des gradations insensibles, faire renchérir les nôtres d'un écu par septier, c'est environ un liard sur la livre de pain, et l'on tremble que le peuple se mutine. La prohibition au contraire qui décourage la culture, prépare la disette, dégoûte de la formation des magasins, et ferme la porte au secours de l'étranger, la prohibition qui expose une nation à sentir tout à coup l'effet d'une mauvaise récolte, et moyennant laquelle il n'y a qu'un pas de la *misère de l'abondance* à celle du besoin, la prohibition qui voit et qui fait passer rapidement les blés depuis moins de 10 liv. jusqu'à 25 et 30 liv. le septier, la prohibition n'excite point les alarmes, et l'on se repose de la tranquillité publique sur la police et sur les maréchaussées.

Ce renchérissement du pain est le grand argument des contradicteurs ; mais *les nations ne subsistent pas de pain seulement*, dirait J. C. <sup>a</sup> Le pain est la moindre chose dont il s'agisse ici ; nos adversaires ne verront-ils jamais que la puissance de l'État, l'impôt assuré et non destructif, la dette publique, l'aisance et la félicité particulière, que tout cela est le pain, et tient au ren-

<sup>a</sup> Gospel of Matthew, 4:4.

chérissenient des blés. Raisonneurs compatissants, dont tous les regards vont se concentrer dans un four, écoutez donc que des politiques qui ne voudraient envisager que le pain, s'exposeraient bientôt à en manquer ; songez que si les grains sont à vil prix, vos fermiers ne pourront vous payer de revenus ; que lorsque vous n'aurez point de revenus, votre charité sera impuissante ; il ne vous sera pas possible de donner à ce peuple de l'ouvrage, ni par conséquent des salaires ; et que cette disette de travail et de salaire le mettra dans le cas de ne pouvoir rien acheter, pas même du pain, et le forcera à mourir de misère, à voler, à mendier, ou à émigrer.

### TROISIÈME QUESTION.

On a vu par l'examen des deux questions précédentes qu'il y avait nécessité, et nécessité sans inconvénient, de donner à présent la liberté entière et absolue de l'exportation et de l'importation des grains ; mais quand les inconvénients que l'on y a cherché seraient aussi réels qu'ils sont imaginaires, seraient-ils une raison suffisante pour retarder une opération *qui est de droit naturel et qui serait pour la France une source inépuisable de richesses et de force* ? Sont-ils de nature à être parés par le retardement ? Telle est notre troisième question.

Il n'a pas plu à l'auteur de la lettre que nous réfutons de la traiter, peut-être a-t-il senti que la proposer c'était la résoudre. Car que craint-on ? Les séditions, suite du renchérissement des blés ? Mais dans dix ans comme aujourd'hui, l'effet de la liberté du commerce extérieur sera de renchérir le prix commun des blés ; et si l'on suivait le conseil de l'auteur, il y aurait (selon sa façon de raisonner) une plus forte raison de redouter ce renchérissement ; car alors *la multiplication des charrues et des défrichements* aurait redoublé l'avitissement des grains, et le prix des nôtres différerait encore plus qu'il ne fait de celui du marché général, ce qui l'exposerait donc à une plus grande variation que celle qu'il peut essayer aujourd'hui. La difficulté (si tant est qu'il y en eût une, car actuellement nos contradicteurs appellent ainsi la nécessité pressante), la difficulté augmenterait donc, bien loin de diminuer par le retardement. *Mais alors on aurait pris des mesures...* Et qui empêche d'en prendre ? *On aurait fait des magasins...* Non, on ne fera point de magasins en France tant que l'on n'aura pas la liberté de l'exportation. On sait que le royaume est trop fertile pour se hasarder à former des magasins coûteux, que plusieurs bonnes années de suite peuvent forcer à se consumer en frais, et qui se trouveraient enfin trop renchéris par la garde, pour pouvoir soutenir la concurrence des grains étrangers quand le moment du débit serait venu ; d'ailleurs il ne faut pas s'imaginer que ces magasins que la liberté du commerce encouragera et fera nécessairement former de toutes parts, soient principalement faits avec l'argent des Français ; l'argent est trop rare chez nous <sup>1</sup>, et son intérêt trop haut, pour que les grandes entre-

<sup>1</sup> L'auteur de la lettre que nous examinons, avance, il est vrai, qu'il y a 1 700 millions d'argent monnayé en France. Il ignore sans doute ce que tout le monde commence à savoir, c'est que l'argent monnayé étant une chose que l'on ne peut se procurer qu'en donnant une autre chose de valeur égale en échange, il n'est pas possible qu'il y en ait



prises du commerce rural aient beaucoup de charmes à nos yeux. Nous sommes encore un peu blasés par ce commerce illusoire qu'on appelle *agiot* ; et quoique les esprits se disposent assez généralement à en revenir, on peut compter que du moins dans les commencements ce seront nos voisins qui, plus exercés que nous aux combinaisons du commerce, feront chez nous la plus grande partie des magasins de notre propre denrée. <sup>1</sup> C'est ainsi que la liberté de l'exportation et de l'importation des grains attirera l'argent de l'étranger, pour vivifier nos champs et ranimer notre culture par l'achat des blés que nous exporterons, et encore par l'achat d'une partie de ceux que nous n'exporterons point. Mais nos voisins ne s'engageront dans cette opération si utile pour nous, que lorsqu'ils verront que la liberté du débit est sûre, et que les magasins peuvent par conséquent procurer quelque gain à ceux qui les formeraient. La seconde ressource des magasins nombreux et considérables reculera donc, ainsi que l'époque de la liberté extérieure ; on fera comme on a fait jusqu'à présent, le fermier un peu aisé gardera ses

chez une nation pour une plus grande somme que celle à laquelle se monte le revenu de ses biens-fonds. Il n'a pas réfléchi que les cultivateurs étant les seuls hommes qui reçoivent tous les ans de la nature une certaine quantité de richesses nouvelles et non achetées, il fallait nécessairement que tout le pécule de la nation leur repassât annuellement entre les mains par la vente de leurs denrées ; que ce pécule rentrait de leurs mains dans la société par le paiement des fermages et des impositions ; que les propriétaires, et les gagistes du gouvernement qui vivent sur l'impôt versaient par leur dépense ce pécule, partie sur les cultivateurs, et partie sur les artisans, marchands et ouvriers de toute espèce, qui ne possédant aucun autre bien que leurs bras et leur industrie, ne peuvent avoir d'argent que par le salaire qu'ils reçoivent des propriétaires du revenu ; que ces propriétaires ne peuvent pas donner de salaires, et par conséquent répandre d'argent dans le commerce et la circulation, pour une somme plus forte que celle qu'ils ont reçue de leurs fermiers, vu que l'argent ne croît pas dans leur poche et que les fermiers eux-mêmes n'en ont pu recevoir, et par conséquent donner pour une somme plus grande que celle de la valeur des productions qu'ils ont vendues ; qu'en calculant donc les ventes annuelles des fermiers, on aura toujours la somme à laquelle se monte en total l'argent monnayé du royaume. À côté de ces combinaisons solides et incontestables, les relevés de ce qui se fabrique aux hôtels des monnaies, et de ce qu'on appelle l'appoint de la balance du commerce, sont d'une bien petite autorité ; attendu que l'on ne tient point registre de la contrebande, ni de ce que nos officiers versent dans le pays étranger en temps de guerre, ni de, etc.

La ressource de dire, *il y a des thésauriseurs et de l'argent qui dort*, est une ressource pitoyable ; s'il y avait dans le royaume plus de 1 200 millions à dormir, l'intérêt de l'argent serait bien autrement bas qu'il n'est. Tous nos riches se rassemblent dans la capitale ; pour peu qu'on les ait fréquentés, on n'est que trop sûr qu'ils ne thésaurisent point ; et quand quelques-uns d'eux le feraient, cela ne mettrait en compte qu'une bagatelle bien médiocre et bien passagère, le goût d'amasser des trésors ne durant jamais deux générations, tandis que celui de les dépenser passe de père en fils. Enfin partant du grand principe, qui est de calculer le produit des terres pour juger de la somme du pécule, on verra que les 1 700 millions d'argent monnayé existent à peine en Europe.

Voyez le *Tableau économique* et la *Philosophie rurale*.

<sup>1</sup> Cette observation ne doit point nous alarmer. Si les étrangers font des magasins de blé chez nous, ce sera dans la vue d'y trouver leur intérêt ; cet intérêt nous répondra donc que lorsqu'ils y verront du bénéfice ils vendront ; et qu'ils n'exporteront que lorsque l'abondance tiendra le blé chez nous à plus bas prix que chez les autres peuples, de tout le profit que les magasiniers y voudront faire, et encore de tous les frais de transport ; car ils nous vendront toujours de préférence à prix égal et même inférieur, pour ménager ces frais.

grains tant qu'il pourra, le cultivateur indigent vendra sur le champ et à bas prix, et quand il s'agira enfin de donner cette liberté, de l'utilité et de l'importance de laquelle on convient aujourd'hui, on en reviendra encore à la crainte du renchérissement et des séditions.

Il n'est pas étonnant que ces observations aient échappé à nos contradicteurs, leur logique est d'une espèce peu commune, et la meilleure manière de les réfuter serait peut-être de rapprocher leurs principes de leurs conclusions : essayons.

Nous ne pouvons, disent-ils, sans courir risque de la disette, *faire sortir chaque année* que la quantité de grains suffisante *pour trois mois de nourriture* <sup>1</sup> (c'est environ neuf millions de septiers) ; donc nous devons redouter une liberté qui enlèverait peut-être à présent un million de septiers, et qui dans la suite en pourrait faire exporter jusqu'à deux ou trois millions tous les ans.

*La nation est vive, pétulante, peu réfléchie, aisée à alarmer*, on peut en craindre des séditions si le pain venait à renchérir ; donc *il faut interdire toute entrée aux grains, aux farines étrangères* <sup>2</sup>.

Comme *les Anglais ont cinquante ou soixante ans d'avance sur nous*, notre commerce en grains ne pourra de longtemps égaler le leur <sup>3</sup> ; donc nous devons le retarder encore.

*Notre commerce sera d'abord languissant et faible*, nos correspondances, nos transports et nos communications seront dans les commencements *peu rapides et mal établis* <sup>4</sup> ; donc il ne faut pas lever toutes écluses crainte d'épuisement ; donc aussi *nous devons défendre l'importation des grains étrangers* crainte de surabondance.

Nous avons *par an neuf millions de septiers de grains superflus* <sup>5</sup> qui s'accumulent depuis très longtemps, et qui causent l'avisement du prix de cette denrée ; donc il faut se garder encore d'en laisser sortir, donc *il faut multiplier les charrues et les défrichements*, etc., etc., etc.

Quoique ces sortes d'inconséquences fourmillent dans la lettre que nous venons d'examiner, nous devons quelques louanges à l'auteur ; il faut convenir qu'il a employé dans cette occasion tout l'art et tout le talent imaginables ; il a rendu ses objections aussi spécieuses qu'il soit possible, mais ce n'est pas sa faute si l'on ne saurait défendre une mauvaise cause avec de bonnes raisons.

<sup>1</sup> Voyez la lettre ci-dessus, page 133, lig. 27. (Here page 224, line 7.)

<sup>2</sup> Voyez même lettre p. 134, lig. 17, et p. 137, l. 26. (Here page 224, line 25, and page 226, line 2.)

<sup>3</sup> Même lettre, page 132, lig. 13. (Here page 223, line 27.)

<sup>4</sup> Même lettre, page 136. (Here page 225.)

<sup>5</sup> Même lettre, page 133, lig. 27, et page 139. (Here page 224, line 9, and page 226.)

## II.

*Lettre au sujet de la cherté du blé en Guyenne*[*Gazette du commerce*, mai 1764 ; en brochure, Paris, 1764.]

LETTRE À MONSIEUR \*\*\*

Au sujet de la cherté des blés en Guyenne.

*Paris, 8 mai 1764.*

MONSIEUR,

Vous auriez désiré que dans le livre qui vient de paraître sur l'*Exportation et l'importation des grains*, on eût discuté plus profondément le fait de la cherté que l'on vient d'essuyer à Bordeaux, et que l'on eût aussi fait mention de la disette actuelle qu'éprouve l'Italie.

La liberté du commerce des grains est trop intéressante pour quiconque aspire à s'honorer du titre de citoyen, pour que l'on puisse se refuser à l'examen d'aucun des objets qui peuvent y avoir quelque rapport. J'ai donc reçu vos observations avec reconnaissance, Monsieur, et je me hâte d'y répondre ; non pour ajouter de nouvelles démonstrations à la vérité (déjà trop claire aux yeux, qui, comme les vôtres, ne sont point prévenus), mais afin que s'il se trouvait quelqu'un qui osât la contredire, il ne se prévale pas du moins de la faiblesse de son défenseur.

Votre lettre se réduit à deux questions.

1°. La cherté de grains qui vient de se faire sentir à Bordeaux ne doit-elle pas inspirer des craintes sur la liberté de l'exportation ?

2°. La disette où se trouve aujourd'hui l'Italie ne fait-elle pas une raison plus forte encore contre cette liberté ?

D'abord sur la première question, je vous avouerai, avec toute la franchise que je me dois à moi-même, que j'ai parlé très légèrement, trop légèrement peut-être, de la cherté à laquelle les blés sont montés à Bordeaux en dernier lieu, et que j'ai regardée comme un fait qui pouvait être exagéré par les bruits publics.

Je ne croyais pas que dans un ouvrage qui ne roule que sur les avantages de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains, je fusse indispensablement obligé de discuter les événements qui ont pu arriver en Guyenne, province qui n'a pas eu et qui n'a point la liberté de l'exportation, province où l'importation est nécessairement découragée, par les conséquences du système prohibitif.

*Les blés ont été chers dans cette province ... qu'est-ce que cela prouve, si la récolte a été mauvaise ? Et il est de fait qu'elle l'a été dans presque toutes nos provinces méridionales ... Est-ce un malheur que les grains renchérissement un peu dans un pays où ils ont manqué ? Point du tout : cela est dans la nature, et rien de ce que fait la nature n'est mauvais en soi. Il est en même temps indispensable et heureux, que dans les années faibles le renchérissement vienne suppléer à la quantité de la denrée pour que le labou-*

reur, qui a peu de grains à vendre, souffre moins, et soit plus en état de satisfaire à toutes les dépenses dont son exploitation est chargée. Si lorsqu'il ne recueille que deux septiers par arpent, le blé n'était pas plus cher que quand il en récolte quatre, qui est-ce qui rembourserait ses frais de culture ? Et s'il n'était pas remboursé de ses frais, qui est-ce qui voudrait répondre de la moisson de l'année suivante ? Et si la moisson de l'année suivante se trouvait impossible, vu que le cultivateur n'aurait pu faire les dépenses nécessaires pour la préparer, qui est-ce qui ne voit pas qu'au lieu d'une cherté passagère, on aurait une famine absolue, d'autant plus durable qu'elle se perpétuerait d'elle-même, et d'autant plus cruelle qu'elle proviendrait également de la disette des denrées et de celle des revenus ?

Voici la famine véritablement à craindre, voici la seule redoutable, celle qui vient du défaut de richesses d'exploitation et de revenus. Lorsqu'il y a abondance de revenu, la disette des denrées n'est rien ; de tous les coins du monde on s'empresse de venir vendre à ceux qui ont de quoi payer. Mais quand il n'y a point de revenu, la plus grande abondance des denrées n'empêcherait pas le peuple de mourir de faim ; car à quelque bas prix que soient ces denrées, elles en ont toujours un, on ne les donne pas, on les vend ; et comment les faire payer à des gens qui n'auraient pas de quoi acheter ? Qu'on cesse donc de nous représenter comme un grand malheur pour la Guyenne, cette augmentation de prix qui a peut-être préservé la culture de la province de l'anéantissement.

*Mais, dira-t-on, quelque utilité qu'un tel renchérissement puisse avoir pour la conservation de l'agriculture, cela n'empêche pas qu'il ne soit très dur pour les habitants des villes : celui-ci est arrivé avec la liberté de la circulation, on peut donc croire qu'elle y a contribué. Et si elle y a contribué, que ne doit-on pas craindre de la liberté de l'exportation et de l'importation qui aurait de bien plus grands effets ? ...* Allons pas à pas, et ne confondons rien. La cherté a été une suite naturelle de la mauvaise récolte, la liberté de la circulation intérieure n'a pu en rien influencer sur cette récolte, puisqu'elle n'a été donnée que depuis ; et quand elle aurait été accordée six mois plus tôt, elle n'y eût point encore influé ; car la moisson dépend principalement des préparatifs qui la précèdent, et qui se font toujours à l'épargne quand on n'a point l'espoir du débit. Or la culture de ces terres qui ont donné mauvaise récolte, a été faite dans un temps de pleine prohibition.

Que la liberté de la circulation, qui devait être un remède, ait contribué à augmenter le mal, c'est ce qui serait aussi ridicule à avancer, qu'impossible à concevoir. Pour que la liberté de la circulation ait produit cet effet, il faudrait que l'on eût enlevé des blés de la Guyenne pour les porter dans d'autres provinces. L'a-t-on fait ? Qui oserait répondre, oui ? L'a-t-on pu faire ? Est-il possible qu'il se trouve des gens assez fous pour acheter une denrée dans le pays où elle est chère et rare, afin de la porter vendre dans un autre où elle serait plus abondante et à meilleur marché ? Est-ce ainsi que combinent les négociants ? Non sans doute : on a au contraire porté considérablement de blé à Bordeaux ; et cela en a même relevé le prix pour un moment dans quelques-unes de nos provinces intérieures.

*Mais ces transports n'ont point empêché que le blé n'ait été plus cher à Bordeaux, et dans toutes nos provinces méridionales, qu'il ne l'est ordinairement ...* Et croit-on que dans ce moment de disette il eût été à meilleur marché si l'on n'avait apporté aucun secours ? Si les secours n'ont pas été d'abord aussi considérables qu'on l'aurait désiré, est-ce à la circulation qu'il faut s'en prendre ? Ne voit-on pas que c'est précisément le contraire ? que cela vient du défaut de la circulation ? que cela vient même du défaut de l'exportation ? Car il ne peut y avoir de circulation complète sans la liberté de l'exportation et de l'importation. N'est-il pas sensible que si l'on avait eu la liberté du commerce extérieur la ville de Bordeaux aurait toujours été fournie, étant par sa position un entrepôt très considérable, qui bien loin de procurer la disette eût alors servi à secourir la province ? Ne conçoit-on pas que ceux qui de différents lieux ont fait couler des grains en Guyenne, sans avoir de liberté pour le débit extérieur, n'ont du faire leur envoi qu'avec précaution, et en petite quantité, dans la crainte que si l'on y portait trop de blé, il ne fallut bientôt le vendre à bas prix, y perdre les frais de transport, et peut-être plus (comme cela est en effet arrivé à quelques-uns) ; au lieu que si l'on eût été libre d'embarquer ses grains à Bordeaux pour les faire passer dans le pays étranger, toutes nos provinces se seraient pressées d'en envoyer en Guyenne, parce que c'était celle où le grain était le plus cher, et encore parce que dans le cas du *non débit*, chacun aurait envisagé la ressource d'une prompte exportation.

Pour ce qui est de l'Italie, la famine qu'elle éprouve aujourd'hui ne doit en aucune façon nous alarmer sur les effets de la liberté du commerce ; elle n'est nullement la suite de cette liberté. Chacun sait comment, et suivant quels principes s'est toujours fait le commerce des blés dans ce pays, qui nous a donné les premières leçons de l'art prohibitif, et je ne le relèverai point. J'observerai seulement que l'Italie, qui n'a pas habituellement des récoltes suffisantes à sa consommation, est désavantageusement située pour se fournir de grains, lorsque nous nous obstinons à n'en point vendre, que la famine y a été imprévue <sup>1</sup>, que les défenses d'exporter, et les précautions violentes auxquelles le gouvernement s'est livré, dès que l'on s'est aperçu de l'insuffisance de la récolte, ont effrayé les peuples du Nord et les Anglais, qui auraient pu fournir un secours abondant, et qui au contraire ont craint de transporter des grains dans un pays où ils n'auraient point eu la liberté de les sortir lorsqu'ils n'auraient plus trouvé de bénéfice à les vendre ; qu'ainsi tout a donc contribué à faire une famine, de ce qui n'eût été naturellement qu'une cherté passagère et peu considérable. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce fait d'Italie ; j'aime peu les détails, et je présume que la plupart de ceux qui en tirent leurs objections n'en sont pas mieux instruits que moi. Si j'avais à parler de l'Italie ce ne serait que pour dire qu'elle nous offre la plus belle occasion de commencer la réparation de notre agriculture, par le débouché avantageux qu'elle présente à nos grains accumulés. J'ajou-

<sup>1</sup> Les premières nouvelles de la cherté de Naples et de Sicile portent, *la récolte n'ayant pas répondu à l'espérance que donnait la beauté des campagnes, etc.*

Voyez *Gazette de France*, année 1763, N° 76, art. de Palerme, 12 août.

terais peut-être que si l'on comptait profiter de ce débouché en accordant des permissions particulières, on ne ferait qu'assurer une fortune immense à quelques hommes, sans hausser pour cela le prix commun de notre denrée, sans augmenter nos revenus, sans ranimer notre culture, sans faire aucun bien à la nation ; mais quant à ces permissions particulières, tout le monde sait qu'on ne les donne pas.

J'ai l'honneur d'être,  
MONSIEUR,

Votre très humble  
et très obéissant serviteur  
DUPONT.  
A.D.L.S.R.D.D.S.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Meaning *Associé de la Société royale d'agriculture de Soissons*. Du Pont wanted to mention his title without receiving criticism from his colleagues.

THE PROHIBITION TO PUBLISH ANY WRITING  
CONCERNING THE ADMINISTRATION OF FINANCE

I.

*The original declaration*

DÉCLARATION DU ROI,  
*qui fait défenses d'imprimer, débiter ou colporter aucuns écrits,  
ouvrages ou projets concernant la réforme ou administration des finances.*

Donnée à Versailles, le 28 mars 1764. — *Registrée en Parlement le 31 mars de la même année.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : à tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT. En ordonnant par l'article premier de notre déclaration du 21 novembre dernier, qu'il nous serait incessamment envoyé par nos Parlements, par nos Chambres des comptes et par nos Cours des aides, des mémoires contenant leurs vues sur les moyens de perfectionner et simplifier l'établissement, la répartition, le recouvrement, l'emploi et la comptabilité de tout ce qui compose l'état de nos finances, et de donner à toutes cesdites parties la forme la moins onéreuse à nos sujets : nous avons assez fait connaître le désir sincère où nous sommes de recevoir tous les éclaircissements et les avis capables de concourir au meilleur ordre possible dans nos finances et au soulagement de nos peuples ; mais autant des mémoires sagement combinés par nos Cours peuvent être utiles à ce grand objet, autant des mémoires et des projets formés par des gens sans caractère qui se permettent de les rendre publics, au lieu de les remettre aux personnes destinées par état à en juger, peuvent-ils y être contraires et nuisibles. Les écrits qui paraissent dans le public sur ces matières, ne peuvent que répandre des alarmes dans les esprits, nuire au recouvrement indispensable de nos deniers, exciter des préventions capables d'empêcher le bien même que nous pourrions opérer, avec le secours des mémoires dictés par le zèle éclairé des magistrats, et porter le plus grand préjudice au bien de notre État et à celui de nos sujets. Quelques-uns même de ces écrivains, à l'abri de prétendus projets de finance, se livrent à des déclamations injurieuses, et osent se permettre quelquefois les calomnies les plus punissables. Dans ces circonstances, il nous a paru indispensable de prendre les précautions les plus promptes pour remédier à cet excès de licence dans un moment surtout où tous nos sujets doivent attendre avec respect et soumission le résultat des travaux que le zèle de nos Cours produira dans peu, et le fruit des décisions que nous désirons de pouvoir donner pour le soulagement de tout notre royaume.

À CES CAUSES et autres à ce nous mouvants, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons fait, et par ces présentes, signées de notre main, faisons très expresses inhibitions et défenses à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils

soient, de distribuer à l'avenir dans le public, faire imprimer, débiter ou colporter aucuns écrits, ouvrages et projets concernant la réforme de nos finances ou leur administration passée, actuelle ou future ; comme aussi à tous imprimeurs, libraires, colporteurs et autres, d'imprimer, vendre ou distribuer lesdits écrits, à peine contre les auteurs et distributeurs d'être poursuivis extraordinairement à la requête de nos procureurs généraux et de leurs substituts sur les lieux.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés et féaux conseillers les gens tenants notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter de point en point selon leur forme et teneur ; car tel est notre plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le 28<sup>e</sup> jour de mars, l'an de grâce 1764, et de notre règne le 49<sup>e</sup>. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, PHELYPEAUX. Vu au conseil, DE L'AVERDY. Et scellée du grand sceau de cire jaune.

## II.

### *Remontrances du Parlement de Dijon*<sup>a</sup>

*Très humbles et très respectueuses remontrances du Parlement séant à Dijon, au Roi, au sujet de la déclaration du 28 mars 1764, portant défenses d'imprimer ou débiter aucuns écrits ou projets concernant la réforme ou administration des finances.*

Sire,

Parmi plusieurs déclarations que Votre Majesté vient d'envoyer à son Parlement, la seule qui n'ait pas été enregistrée dès le premier moment, et sur laquelle il ait cru devoir lui adresser ses très humbles et très respectueuses remontrances, est la déclaration du 28 mars dernier, qui fait défenses d'imprimer, débiter, ou colporter aucuns écrits, ouvrages ou projets concernant la réforme ou l'administration des finances.

Elle a paru à votre Parlement inutile en elle-même, nuisible aux citoyens, dommageable à l'État.

Les réglemens faits au sujet de l'imprimerie défendent qu'il s'imprime rien sans permission ; si l'on enfreint ces réglemens, nous avons des lois pénales qui y ont pourvu, et qu'on ne peut faire exécuter avec trop d'exactitude : la sévérité de ces lois peut, à la vérité, être éludée, du moins en partie, en imprimant chez l'étranger ; mais la nouvelle déclaration n'apporte aucun remède à cet inconvénient, et à l'égard des autres, un redoublement de vigilance (s'il en était besoin) de la part des censeurs et des officiers de la police ne suffirait-il pas pour parer aux abus qui pourraient survenir ? Quel peut donc être le motif assez puissant pour faire promulguer une loi nouvelle ?

Votre Parlement, Sire, craindrait de se tromper s'il croyait apercevoir ce motif dans le préambule de la déclaration. On y lit *que les écrits qui paraissent*

<sup>a</sup> The parts presumably written by Du Pont are placed inside square brackets.



*dans le public peuvent nuire au recouvrement indispensable de vos deniers... que quelques-uns même de ces écrivains se portent à des déclarations injurieuses.*

Votre Parlement garant de la soumission et de la fidélité de vos sujets, peut répondre à Votre Majesté qu'il n'y aura jamais que l'impossibilité absolue qui puisse nuire à la perception de ses deniers ; pour les déclamations injurieuses, s'il en échappait, elles mériteraient indubitablement d'être punies, mais il n'est pas besoin d'une nouvelle ordonnance pour calmer à cet égard les inquiétudes des préposés au recouvrement de vos finances. Cette profession, tant qu'il plaira à Votre Majesté de la conserver, sera comme toutes les autres sous la protection des lois et de votre Parlement, chargé du soin de les faire exécuter. Il ne souffrira pas que la réputation des citoyens soit attaquée par d'autres citoyens. Conservateur et vengeur de l'honneur de tous vos sujets, ceux qui seront offensés peuvent être assurés de la justice la plus impartiale.

Dès que les lois ont pourvu, dès que leurs ministres veillent à la sûreté et à la tranquillité de tous les citoyens, et par conséquent des préposés au recouvrement de vos finances, une attention nouvelle et particulière pour eux de la part du législateur paraît au moins être superflue.

Dans tous les états on peut également aspirer à la considération personnelle, plusieurs de ceux qui exercent aujourd'hui des emplois de finances méritent cette considération, la première de toutes ; et quand on en sent bien la valeur, on y trouve aisément de quoi satisfaire une juste et noble ambition.

Pour la considération personnelle due à l'état qu'on a choisi, elle doit être réservée pour les professions dont elle fait la récompense. Les récompenses des richesses sont les richesses même ; l'honneur et la gloire sont pour cette noblesse qui ne connaît, qui ne voit, qui ne sent de vrai bien que l'honneur et la gloire ; le respect et la considération pour ces ministres et ces magistrats, qui ne trouvant que le travail après le travail, veillent jour et nuit pour le bonheur de l'empire.<sup>1</sup>

Si cet ordre est interverti, si les richesses sont honorées, si elles suffissent pour attirer cette considération dont les Français sont si jaloux, bientôt, à la honte et à la ruine de la nation, ils préféreront la profession où les richesses et la considération se trouvent réunies sans péril et sans peine.

Votre Majesté peut seule rétablir l'ordre, rappeler les mœurs, élever l'âme de ses sujets. Les services qu'un homme vertueux rend à son pays peuvent être récompensés, jamais ils ne peuvent être payés ; quiconque les vend, en quelque genre que ce puisse être, ne travaille plus pour la patrie, et n'a plus droit d'aspirer aux faveurs du souverain.

Si Votre Majesté veut bien distinguer les professions, accorder des marques de considération à ceux qui les remplissent dignement, enlever aux richesses une valeur idéale qu'elles ont usurpées au-delà de leur valeur réelle, vos sujets s'empresseront de parcourir les différentes routes qui conduisent à la gloire, sans que pour cela il en coûte rien à l'État. Comme les richesses sont les récompenses des richesses, l'honneur est la récompense de

<sup>1</sup> Esprit des Lois, Liv. XIII, Ch. XX.

l'honneur ; et pour un vrai Français un regard favorable de son Roi est au-dessus de tous les trésors du fisc.

La déclaration du 28 mars dernier, inutile en elle-même, est d'ailleurs nuisible aux citoyens.

Votre Majesté permettra-t-elle que votre Parlement prenne la liberté d'observer que l'idée que présente une loi doit être déterminée, afin que l'infraction ne puisse pas être équivoque. La déclaration du 28 mars ne paraît pas remplir parfaitement cet objet, elle fait défenses à tous vos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de distribuer dans le public, faire imprimer, débiter ou colporter aucuns écrits, ouvrages ou projets concernant la réforme de vos finances, *OU LEUR ADMINISTRATION PASSÉE, ACTUELLE OU FUTURE.*

[Le mot *administration* est un terme si générique, qu'il y a peu de matières que l'on puisse traiter, sans qu'il s'y mêle des choses que l'on pourrait prétendre avoir trait à l'administration. Tous les temps passés, présent et avenir sont interdits aux réflexions des auteurs, et cette loi effrayante pour tout homme sage, doit naturellement arrêter la plume de nos meilleurs écrivains. Qui pourra se répondre que dans un livre, quel qu'il puisse être, on ne trouvera pas quelque chose qui ait rapport à l'administration *passée, actuelle, ou future* ? Ces défenses, à force d'être étendues, manqueraient à leur objet : elles ne diminueraient point la foule des écrivains obscurs, de ces gens sans idée, qui croient les remplacer par des mots ou par des invectives. Ils inonderont le royaume de leurs productions clandestines furtivement imprimées en France ou publiquement chez l'étranger. De mauvaises brochures obtiendront un débit que de meilleurs ouvrages leur auraient enlevé : la défense fera lire ce que sans elle le mépris aurait fait tomber dans l'oubli. L'homme qui n'a rien à perdre, qui par son obscurité se dérobe à la loi, qui n'écrit que par intérêt, écrira toujours ; celui qui a une réputation à conserver, qui respecte la loi, qui n'écrit que pour le bien de la société, n'écrira plus. Aucun auteur sage ne voudra s'exposer à être *poursuivi personnellement* pour des expressions mal interprétées, ou dont il n'aura pas prévu toutes les applications. Aucun ne voudra se soumettre à une espèce d'inquisition, peut-être aussi dangereuse que celle qui est établie dans les lieux où le délire de la raison humaine a fait admettre ce tribunal formidable.]

Cette crainte ne serait que trop bien fondée ; et par les effets qu'elle produirait infailliblement, la déclaration du 28 mars, inutile en elle-même, nuisible aux citoyens, serait encore dommageable à l'État.

La vérité, l'unique objet de la recherche de tout esprit raisonnable, ne parvient communément à l'évidence qu'après avoir subi l'épreuve de la contradiction. Il y a peu de projets qui ne présentent une face séduisante ; ce n'est qu'en les entourant toutes, ce n'est qu'en balançant le pour et le contre, ce n'est qu'en examinant le bien et le mieux, qu'on peut arriver au résultat le plus utile.

La déclaration du 28 mars nous ferait perdre cet avantage, non seulement sur un objet, mais elle nous l'enlèverait encore sur tout ce qui intéresse le bien de l'humanité. L'agriculture, le commerce, les arts, tout tient à l'administration. L'histoire même ne serait plus qu'une compilation sèche de faits qui, dans l'immense révolution des temps, se sont souvent représen-

tés, et qui cesseraient d'être intéressants pour la morale et pour la politique, si on cessait de les envisager par l'influence qu'ils ont eu sur le bonheur ou sur le malheur des empires.

[Nous devons aux recherches profondes des écrivains de notre âge, non pas le précieux édit qui permet l'exportation des blés, l'amour paternel qui dirige toujours Votre Majesté vers le bien de ses sujets, lui avait fait pressentir tout ce qui s'est dit de bon sur cette matière, mais nous leur devons incontestablement le cri de l'applaudissement général, et l'extinction des préjugés, qui, pendant plus de deux siècles, ont tari la principale source des richesses de l'État.

Ces préjugés étaient si forts, que Votre Majesté a cru devoir y condescendre. Pour calmer des inquiétudes qu'une plus grande habitude des principes aurait dissipées, elle a bien voulu, *quant à présent et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné*, apporter à une liberté qui doit être indéfinie, des limitations qu'Elle lèvera sans doute quand les heureux effets de sa loi bienfaisante auront encore mieux instruits les peuples de leurs vrais intérêts.]

Votre Parlement que Votre Majesté a daigné consulter sur les moyens de parvenir à une réforme, qui, sans doute, lui a paru nécessaire, ose réclamer pour lui-même les secours dont il serait privé par la déclaration du 28 mars. Le préambule annonce, à la vérité, que les mémoires peuvent être remis *aux personnes destinées par état à en juger* ; mais outre que par cette voie ils arriveront sans avoir passé par l'épreuve de la contradiction, pourquoi enlever à un patriote qui veille et réfléchit pour le bien de son pays, l'éloge et la reconnaissance de ses concitoyens ? D'ailleurs l'instruction publique est-elle à négliger ? Le plus sûr garant de la parfaite exécution des lois est l'intime conviction, de la part des peuples, qu'elles leur sont favorables.

Votre Parlement, Sire, chargé des pénibles et continuelles fonctions de la magistrature, occupé sans cesse du droit public et du droit des particuliers, pourra-t-il aisément apercevoir tous les moyens de réformation, en combiner tous les avantages, en prévoir tous les inconvénients ? Il espère que son zèle pour le service de Votre Majesté et pour le bien de l'État lui fera découvrir la route la plus sûre pour arriver à ce but, l'unique objet de ses désirs. Mais de quelque part que vinsent des vues utiles à la patrie, il n'aurait pas moins de satisfaction à les adopter, qu'il en aurait senti à pouvoir vous les présenter comme les siennes.

THE DEBATE OVER LARGE-SCALE  
AND SMALL-SCALE CULTIVATION

I.

*Lettre d'un correspondant analysant le livre de M. Du Pont*

[*Gazette du commerce*, n°44, 2 juin 1764.]

À Paris, le 25 mai 1764.

Il y a déjà longtemps que la question du commerce des grains a été le sujet des réflexions de plusieurs bons esprits en France. Il semble qu'il n'y ait plus rien à désirer après tout ce qui a été dit sur cette matière. Il est même difficile actuellement de ne pas employer quelques-unes des idées de ceux qui l'ont traitée les premiers. Cependant on doit toujours accueillir favorablement, à ce qu'il nous semble, les ouvrages où l'on aperçoit de nouveaux efforts de la part de leurs auteurs, pour lever les doutes, dissiper les préjugés et inspirer la confiance. Les grains sont, de l'aveu de tout le monde, la base et la cause première de toute fortune publique dans une nation agricole. Mais ces grains doivent-ils être la matière d'un commerce libre, ou doivent-ils être resserrés et consommés dans les bornes du terrain qui les produit ? On ne connaît point d'auteur qui ait soutenu la seconde partie de cette question. Tous au contraire prétendent que le commerce des grains doit jouir en France de la liberté la plus entière et la plus favorable. C'est aussi le sentiment de M. du Pont, l'un des associés de la Société Royale d'Agriculture de Soissons, dans une brochure in-8° qu'il vient de donner au public, intitulée : *de l'Exportation et de l'importation des grains*. Cette brochure se trouve à Paris, chez *Simon*, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe. L'auteur a divisé son ouvrage en treize chapitres, que nous allons parcourir pour donner une idée de son écrit à nos lecteurs.

L'agriculture ne peut se soutenir sans des dépenses nécessaires pour l'entretenir. Les unes sont *annuelles*, et les autres *primitives*. Il faut que les premières rentrent annuellement dans les mains du cultivateur, et qu'il retire les intérêts des secondes, sans quoi il serait bientôt hors d'état de satisfaire à ses charges et de continuer ses travaux. Mais si la récolte ne rendait au laboureur que les frais annuels et les intérêts de sa première mise, personne ne vivrait sur le bénéfice, puisqu'il n'y en aurait que pour lui. Il faut donc que la culture donne un *produit net* qui ne se doive à personne, et qui soit le patrimoine de la société. Or ce produit net est proportionné à la valeur de la récolte. L'auteur donne ici une table qui présente les proportions diverses du produit net aux reprises du laboureur. Il résulte de cette table que lorsque le septier de blé, mesure de Paris, ne vaut que 12 l., une charrue montée selon la plus grande et la plus forte culture, ne peut rapporter que 272 l. de produit net, et que la même charrue donne un produit net de 1 500 l. quand le blé vaut 18 l. le septier. Ce calcul est bien différent, com-

me on le voit, de celui de M. Giroust dans sa lettre du 10 avril, insérée dans la Gazette, N<sup>o</sup>. 34. M. du Pont fait deux observations sur sa table qui ont pour objet, d'avertir 1<sup>o</sup>. qu'elle est faite sur la supposition de l'exigence des charges indirectes que supportent les avances de la culture, et qui retombent au double sur le revenu ; sans cette considération, dit-il, la table présenterait un rapport bien plus avantageux, et à 18 l. le septier le produit net serait de 2 000 l. au lieu de 1 500 l. ; 2<sup>o</sup>. qu'il s'agit dans cette table du prix commun du vendeur des grains qui dans un pays de liberté diffère très peu de celui des marchés des autres pays, et qui dans un pays de prohibition est sujet à de grandes variations.

Mais quelle serait la différence entre notre situation actuelle et celle de la liberté absolue et irrévocable du commerce extérieur des grains ? De cette liberté générale et absolue, il résulte un prix commun entre tous les peuples qui en jouissent. Avant l'époque de la prohibition parmi nous, le septier de blé valait le tiers du marc d'argent, ou environ 18 l. de notre monnaie. Les Anglais le vendent actuellement environ 22 l. de notre monnaie, prix commun des marchés de l'Europe. Il est très vraisemblable que notre concurrence ne ferait pas baisser le prix commun du marché général au-dessous de 18 l., ainsi le prix de nos blés ne varierait chez nous que de 16 à 20 l., comme il ne varie en Angleterre que de 20 à 24 l. Le calcul fait voir que dans ce cas, le prix commun du vendeur des grains serait chez nous à 17 l. 12 s. Les baux et l'impôt territorial hausseraient de droit, proportionnellement à l'accroissement du produit net, qui serait alors pour une charrue de 1 425 l.

Or 1 425 l. de produit net, évalué maintenant à 600 l. par charrue porterait, sans aucun accroissement de culture, le revenu de la nôtre à 389 millions 500 mille liv. Ce bénéfice serait d'abord en grande partie pour nos cultivateurs pendant le temps des neuf premières années de liberté, et passerait ensuite tout entier aux propriétaires des biens-fonds ; savoir au possesseur même de la terre, à l'État et au décimateur. Mais le bénéfice, passé d'abord entre les mains des agriculteurs, donnera lieu à un nouvel accroissement de produits nets dont on trouve un tableau à la page 46 de l'ouvrage<sup>a</sup>.

On voit par ce tableau que, selon M. du Pont, un revenu de 600 l., faisant environ la 273 millième partie du revenu de la culture en grains du royaume, évalué aujourd'hui à 164 millions, étant au bout de neuf années porté à 1 907 l., le revenu total de cette même culture serait alors de 536 millions. Un pareil accroissement de revenu ferait aussi augmenter toutes les autres productions, et le résultat de ces accroissements serait de porter le revenu de la nation à environ 2 milliards, dont il y aurait plus de 500 millions pour le roi. Il est aisé d'après ces notions, dit M. du Pont, de concevoir les progrès rapides du rétablissement du royaume, sous l'administration de M. de Sully. Il passe ensuite à l'examen des difficultés qu'on peut lui faire, il consacre à cet objet plusieurs chapitres dans lesquels on trouvera de la force et de la chaleur dans les répliques. Nous y renvoyons nos lecteurs, parce que nous sommes forcés d'abrégéer.

<sup>a</sup> Here page 197.

M. du Pont, après cette discussion dont il se tire très bien, à ce qu'il nous semble, passe à l'examen des avantages que le commerce extérieur trouvera dans la liberté de l'exportation et de l'importation des grains.

Ces avantages seront, 1°. le bénéfice que nous trouverons à vendre à l'étranger les denrées de notre cru. On convient généralement, dit M. du Pont, que nous pouvons entrer, l'un portant l'autre, pour deux à trois millions de septiers tous les ans dans la vente des grains qui se fait en Europe. Qu'on suppose cette vente à deux millions et demi ; cette quantité à 18 l. le septier, qui sera le prix commun du temps de liberté, produira 45 millions, sur lesquels il y aura au moins 14 millions de produit net annuel. Or, demande M. du Pont, quelle est la manufacture qui, tous frais prélevés, donne annuellement 14 millions de bénéfice aux entrepreneurs ? 2°. La faculté de multiplier nos achats à l'étranger. 3°. De devenir par notre portion l'entrepôt des blés du Nord pour le commerce d'Espagne et d'Italie ; ce qui nous procurera le profit des frais de garde et de magasinage, et nous assurera une ressource de plus en cas de disette. D'où il faut conclure que, puisque la liberté du commerce extérieur des grains doit augmenter les revenus et la puissance de l'État, l'opulence des propriétaires, les salaires des pauvres, l'agriculture, la population et le commerce, c'est dans cette liberté qu'il faut principalement chercher la vraie *richesse de l'État*.

M. du Pont a jugé à propos de faire imprimer à la suite de son ouvrage la lettre qui se trouve dans la Gazette du commerce du 3 mars 1764, N°. 18, page 139, avec la réponse à cette lettre qui se trouve aussi dans la Gazette N°. 20, page 153. Quoiqu'il juge, dit-il, la réponse à la lettre du N°. 18 très bien faite, il a fait imprimer à sa suite des réflexions, pour servir de seconde réponse à cette lettre du N°. 18. « Non, dit-il, que la réponse nous paraisse insuffisante, mais parce qu'il vaut bien mieux risquer de faire un ouvrage inutile que de laisser la moindre équivoque sur des vérités auxquelles la puissance de l'État, l'opulence et le bonheur de la nation sont attachés ».

Ces réflexions méritent d'être lues, elles offrent de nouveaux développements qui nous paraissent propres à confirmer de plus en plus dans leur opinion les partisans de la liberté absolue du commerce des grains et à dissiper les doutes et les inquiétudes de ceux qui seraient opposés à ce système.

M. du Pont a certainement des connaissances, des vues et du zèle ; nous désirerions que dans les notes, dont il a orné son ouvrage, il n'eût pas hasardé quelques principes, qui ne nous paraissent pas aussi évidents qu'il les pense. Il dit par exemple dans une note de la page 29, que « le commerce n'enchaîne personne exclusivement... qu'il ne saurait être un tribut... qu'il ne peut être au désavantage de qui que ce soit... que la balance est avantageuse pour tout le monde ». <sup>a</sup>

Ces idées sont bien opposées à celles qu'ont eues jusqu'ici toutes les personnes qui ont réfléchi sur le but et les effets du commerce. Nous sommes persuadés que lorsque M. du Pont se donnera la peine d'étudier avec soin les opérations du commerce, et les bons ouvrages qui ont été faits sur cette matière, il pensera bien différemment. Une nation, dans son commerce a-

<sup>a</sup> Here note 1 page 191.

vec les autres peuples, leur fournit des marchandises de toutes espèces ou pour une somme d'argent égale à celle du prix des marchandises qu'elle en tire, ou pour une somme supérieure, ou enfin pour une somme inférieure ; dans le premier cas elle est au pair, dans le second elle lève un tribut sur les autres, et dans le troisième elle est imposée elle-même. Si ceci avait besoin de preuves, nous renverrions aux *Éléments du commerce*<sup>a</sup>, ouvrage qu'on n'étudie pas assez parmi nous ; nous renverrions encore avec confiance à la Lettre d'un négociant *sur les désavantages d'une nation dans la sortie de son argent à l'étranger*. On trouvera cette lettre dans la Gazette du Commerce, N°. 23, et sa suite numéros 31 et 33.

## II.

*Extrait d'une lettre de M. Giroust,  
laboureur à Bussy-Saint-Georges, du 13 juin 1764.*

[*Gazette du commerce*, n°50, 23 juin 1764.]

L'analyse que vous faites, Monsieur, du livre de M. Dupont, dans votre Gazette du 2 juin N°. 44, m'a causé beaucoup de surprise : cette analyse fait sentir au public une différence considérable dans les frais de l'exploitation d'une charrue dont j'ai donné le détail dans ma lettre du 10 avril, insérée dans la Gazette, N°. 34, avec le produit net de 1 500 l. que M. Dupont donne à l'exploitation d'une charrue du Soissonnais, lorsque le blé vaut 18 l. le septier.

Quand il y aurait une différence aussi marquée que vous semblez le démontrer, elle ne tiendrait rien du miracle, et ne pourrait non plus donner aucune atteinte d'erreur à mon opération.

Quelle différence, répéterai-je à mon tour, entre la plus savante théorie et la physique-pratique ? La première donnant un libre effort à son vaste génie, embrasse tous les objets et parle de tous les états en principes généraux ; mais dans quelle erreur n'est-elle pas sujette à tomber lorsqu'elle veut entrer dans les détails des états dont elle ne connaît les principes que par spéculation. Au lieu que la seconde ne s'appliquant le plus souvent qu'à l'étude du seul état où elle se borne, en connaît par expérience jusqu'à la moindre partie du plus petit détail.

Je suis moralement sûr que depuis Soissons jusqu'à Paris, les charrues ne sont attelées que de deux chevaux chacune, et un troisième pour relayer les deux autres, ainsi qu'il est de nécessité ; je suis également certain que cette même charrue n'exploite que difficilement 30 arpents de terre en blé, mesure de 20 pieds pour perche et 100 perches pour un arpent, en leur donnant 4 labours : or il faut que cet auteur ait écrit pour un pays au-delà de Soissons, et qui m'est inconnu, puisqu'il admet 4 forts chevaux par charrues (ce sont ses termes) et lui fait exploiter 40 arpents mesure de 22 pieds pour perche, ce qui revient à 50 arpents mesure de 20 pieds. Voici sa première opération.

<sup>a</sup> By Forbonnais.

Par la seconde il avance que la dépense annuelle de la culture de cette charrue, coûte au cultivateur 2 000 l., et que l'intérêt de sa mise primitive doit être de 1 000 l., ayant dépensé 10 000 l., ce qui fait 3 000 l. qu'il doit retirer par préférence, et que lorsque le blé ne vaut que 12 l. le *septier*, la reproduction de cette charrue ne monte en totalité qu'à 3 272 l., et en prélevant 3 000 l. il ne reste de produit au laboureur que 272 l. pour acquitter la taille, la location et la dîme des 120 arpents de terres qu'il fait exploiter à chaque charrue, et lorsque le blé vaut 18 l. le *septier*, le produit net donne 1 500 l. pour remplir ces mêmes objets. Quoique M. Dupont donne un tableau à la suite de cet ouvrage, je n'aperçois pas aisément combien il fait produire de septiers de blé à chaque arpent pour remplir la supputation de 3 272 l. le blé étant à 12 l. le *septier*, et celle de 4 500 l., le blé à 18 l. le *septier*. Il présente néanmoins par ce même tableau 5 années de récolte, savoir, l'abondante devant rendre 7 septiers, la bonne 6, la médiocre 5, la faible 4, et la mauvaise 3 *septiers*, ce qui fait un total de 25 *septiers*, mais suivant les prix auxquels on porte le blé, et les comparant aux produits des sommes annoncées, le calcul ne me paraît point juste.

Il veut démontrer en outre que les frais annuels de chaque arpent, montent y compris la taille et la location à 66 l., ce qui reviendrait en totalité pour les 40 arpents qu'il fait exploiter à chaque charrue à 2 640 l., pendant qu'il n'a fixé ces mêmes frais qu'à 2 000 l., et voulant faire entendre que la récolte de chacun de ces arpents peut produire année commune, 5 septiers, il dit que chaque septier coûte au cultivateur, de valeur intrinsèque, 13 l. 4 s. Voilà à la vérité une différence de 4 l. 13 s. 4 d. par septier, sur les frais des environs de Paris à ceux de Soissons. Mais j'ai à répondre à cette objection, qu'il peut être très probable que le septier de blé ne coûte au cultivateur au-delà de Soissons, que 13 l. 4 s., tandis qu'il peut être également constant qu'il coûte aux environs de Paris 17 l. 17 s. 4 d. : et en voici les raisons. En général dans le Soissonnais la main-d'œuvre y est au meilleur marché possible ; le domestique mange à peine de la viande et ne boit de vin que les 4 fêtes annuelles ; objet déjà intéressant. Il faut y joindre la location des terres, la taille, et les autres frais domestiques, qui, à peine chez eux égalent la moitié des nôtres. Ne sont-ce pas en un mot ces différents objets qui mettent le plus ou le moins de prix aux blés ?

Mais si mon ouvrage était susceptible de critique, il serait plus aisé de la faire, que de celui de M. Dupont. J'ai détaillé les différents objets de ma culture par chapitre ; j'en ai fixé le produit par arpent, et si j'ai employé quelques articles que l'on jugea ne devoir pas faire partie de la dépense, on peut me le reprocher et j'y répondrai avec satisfaction.

J'ai encore observé que cet auteur, dans le résumé de ses chapitres, répétait à différentes fois que lorsque le blé ne se vend que 11 l. le *septier*, il ne reste aucun produit net au cultivateur, c'est-à-dire que la culture lui coûte ce prix, sans comprendre ni taille, ni location ; or en partant de ce principe je me trouverais très rapproché de M. Dupont, le produit de mon arpent étant de 6 *septiers*, ma taille et ma location, tant pour l'année de jachères que pour celle de récolte, montant à 36 l. divisées en six, c'est 6 l. par *septier*, qui jointes aux 11 l. par septier dont parle notre auteur, voilà mon septier par ce



moyen porté à 17 l., et il n'y aurait pour lors que 17 s. 4 d. de différence à celui du Soissonnais.

Par tout ce raisonnement je n'entends point donner atteinte aux vastes lumières de M. Dupont, au contraire, je respecte sa profonde théorie. Je conviendrai, d'après lui, que la liberté du commerce des grains est un garant sûr contre toute crainte de disette, et pour arrêter la folle ambition des fermiers, qui n'a été fondée jusqu'à présent que sur l'extrême variation du prix des blés, et qui cessant d'être sujets à aucune révolution, forcera ces mêmes cultivateurs à apprécier avec modération les terres qu'ils voudront affermer.

### III.

#### *Observation sur quelques articles du mémoire de M. Dupont, concernant l'exportation et importation des blés*

[*Gazette du commerce*, n°61, 31 juillet 1764.]

Il semble qu'il y a une grande erreur de calcul sur la production de la culture, entre M. de Vauban et l'auteur du mémoire sur l'exportation des grains.

M. de Vauban prétend, dans sa Dîme royale, page 47 et 48<sup>a</sup>, que par des examens faits avec la plus scrupuleuse exactitude, il a trouvé que l'acre de terre de moyenne qualité, et communément cultivée en Normandie, rapportait 90 gerbes, que la gerbe l'une dans l'autre rendait 10 l. de grain, qu'ainsi 5 gerbes formaient le boisseau pesant 50 l., et les 5 boisseaux, le septier de Paris de 240 l. et 10 l. de plus.

L'acre contient 160 perches carrées.<sup>1</sup>

La perche communément en Normandie est de 22 pieds.

L'arpent, mesure du Châtelet, contient 100 perches carrées. La perche, 20 pieds carrés.

Le rapport de l'arpent à l'acre est donc, que 4 acres formeront 7 arpents 2/3 environ.

Or, l'acre ne rapportant année commune que 90 gerbes, ou 900 l. de grain, c'est-à-dire, 3,75 septiers, 4 acres ne produiront que 3 600 l. de grain au septiers justes, à 240 l. le septier.

L'auteur du mémoire de l'exportation des grains, prétend au contraire page 150<sup>b</sup>, que l'arpent communément cultivé, rapporte 4 septiers mesure de Paris, d'où il suit que 7 arpents qui ne font que l'étendue de 4 acres, produiront 30 septiers, quand les 4 acres, suivant M. de Vauban, n'en produisent que 15.

Cette différence de moitié, ne mérite-t-elle pas d'être approfondie ? M. de Vauban a toujours passé pour avoir apporté autant de sagesse et de précautions dans les examens, que de justesse dans ses calculs. Son expérience sur la production d'un acre a été faite près de Rouen, dans un canton où la plus grande partie des terres est au moins de la moyenne qualité ; comment

<sup>a</sup> From the original edition of 1707.

<sup>b</sup> Here page 231.

<sup>1</sup> M. de Vauban compte la perche pour 22 pieds.

donc ce grand homme a-t-il pu faire une erreur aussi considérable ? Ou, depuis lui, la meilleure culture des terres a-t-elle pu procurer cette double fécondité ? L'un et l'autre est difficile à croire. Sur quelles épreuves plus sûres, mieux constatées que celles de M. de Vauban, l'auteur du mémoire a-t-il établi ses calculs ? Quelle différence immense ne s'ensuit-il pas dans la somme de la production générale ?

Il faut encore observer que M. Dupont compte d'après 40 millions d'arpents, dont 10 millions employés en labour pour les blés, et qu'il admet indistinctement pour tous, la même production, à l'exception qu'il leur donne seulement une égale et moyenne culture. Il est cependant certain, qu'il y a, sinon moitié, au moins un grand tiers de mauvaises terres, qui ne peuvent jamais rendre autant, non pas que les bonnes et fortes terres, mais que celles de moyenne qualité, ce qui peut encore le jeter dans l'erreur.

La consommation de 36 millions de septiers, suivant le dénombrement qu'il suppose, c'est-à-dire de 2,25 septiers par an, ou d'une livre et demi de pain par jour pour chaque tête, que donne encore l'auteur, ne paraît pas assez forte.

On calcule ordinairement sur 3 septiers par personne, cela est sans doute trop pour le général, mais on peut dire qu'il y a les  $\frac{4}{5}$ <sup>e</sup> du royaume (ce qui forme le peuple, tant dans les villes que dans les campagnes) qui doivent consommer 3 septiers ; par la raison que l'auteur lui-même en apporte, page 151<sup>a</sup>, qu'ils n'ont ordinairement que du pain pour vivre.

Or, ces $\frac{4}{5}$ <sup>e</sup> à trois septiers par tête, font trente-huit millions quatre cents mille septiers, ci	<i>Septiers.</i> 38 400 000
---	--------------------------------

Supposons que le cinquième restant ne consomme que deux septiers par an, c'est-à-dire	6 400 000
---	-----------

LE TOTAL sera de	44 800 000
------------------	------------

Et la différence entre la consommation fixée par M. Dupont, et celle-ci se trouvera de	8 800 000
--	-----------

On peut dire à la vérité que sur les  $\frac{4}{5}$ <sup>e</sup> qu'on suppose consommer 3 septiers par an, il y en a au moins un cinquième qui ne vit que de raves, de châtaignes, de sarasin, etc.

Ce cinquième fera sur les	38 400 000
une diminution de	7 680 000

Il ne restera alors que	30 720 000
-------------------------	------------

Auxquels ajoutant la consommation du cinquième à deux septiers par tête, montant à	6 400 000
--	-----------

Restera au total pour la consommation	37 120 000
---------------------------------------	------------

Et la différence entre la consommation de 36 millions, et celle ci-dessus, qui paraît la plus vraisemblable, sera encore de

1 120 000
-----------

Sauf erreur de calcul.

<sup>a</sup> Here page 232.

On se flatte que l'auteur du mémoire ne s'offensera pas de cette observation ; on espère même qu'il voudra bien faire part de l'hypothèse sur laquelle il a fondé ses calculs. Au reste, quoi qu'il ait pu se tromper, soit sur la quotité des terres, soit sur leur production, soit sur la consommation, son système n'en sera pas moins adopté, par tous ceux qui, dégagés d'un vieux préjugé et de terreurs paniques, se seront attachés à approfondir quelle est la véritable base des richesses de l'État, et la souche productive d'où s'élèvent les diverses branches du commerce, des arts, de l'industrie, et quels sont les moyens les plus efficaces pour affermir cette base, et fortifier cette souche en étendant et multipliant ses racines.

## IV.

*Avis divers, contenant des précisions  
sur la démarche de M. Dupont dans cette controverse*

[*Gazette du commerce*, n°62, 4 août 1764.]

De Paris, le 31 juillet 1764.

M. Dupont répondrait avec grand plaisir aux observations insérées dans la *Gazette du Commerce* du mardi 31 juillet N°. 61, page 484<sup>a</sup>, si ces observations regardaient son ouvrage. Mais pour peu que l'on aie lu l'avertissement qui se trouve à la page 128 du livre intitulé de *l'Exportation de l'importation des grains*<sup>b</sup>, on sait que M. Dupont ayant jugé à propos de faire quelques réflexions sur la lettre insérée dans la *Gazette du Commerce* du 3 mars N°. 18, contre l'exportation des grains, *non* (ce sont les termes de M. Dupont, cités depuis dans la *Gazette* du 2 juin, N°. 44) *non, que la réponse très bien faite*, déjà insérée dans la *Gazette* du 10 mars, N°. 20, lui parut insuffisante, on sait, dis-je, que M. Dupont a cru devoir transcrire ces deux lettres extraites de la *Gazette du Commerce* ; la première pour exposer au public le sujet de ses réflexions, la seconde pour rendre une sorte d'hommage au citoyen estimable qui l'avait prévenu.

C'est sur cette lettre tirée de la *Gazette du Commerce* du 10 mars N°. 20, c'est sur cette lettre que M. Dupont a appelée très bien faite, et à laquelle il n'aurait pas eu la fatuité de donner cet éloge, s'il en eût été l'auteur ; sur cette lettre qui dans le livre de M. Dupont, où elle occupe depuis la page 140, jusqu'à la page 153<sup>c</sup>, n'est pas même imprimée avec l'orthographe dont il fait usage<sup>d</sup> ; c'est sur cette lettre que portent les observations insérées dernièrement dans la *Gazette du Commerce* du 31 juillet, n°. 61.

Le bruit public est que la lettre que l'on attaque, est de M. de Forbonnais, homme très connu, et très digne de l'être, qui certainement à nul égard, n'a besoin d'être défendu par M. Dupont.

<sup>a</sup> Here page 257.

<sup>b</sup> Here page 222.

<sup>c</sup> Here page 227 to 233.

<sup>d</sup> See note a p. 102.

## V.

*Défense de la grande culture, dans des Réflexions sur la culture des terres, au sujet d'une récente brochure de M. Le Trosne*[*Gazette du commerce*, n°71, 4 septembre 1764.]

M. LE TROSNE, avocat du Roi au bailliage d'Orléans, vient de faire imprimer son Discours sur l'état actuel de la magistrature, prononcé le 15 novembre 1763, avec des notes. Nous croyons devoir rapporter celle de la page 72, qui indique d'une façon très énergique la suite des principes qui dérivent du tableau économique développé par l'auteur citoyen de la Philosophie Rurale<sup>a</sup>, et qui a le plus grand rapport à tout ce qui a été dit dans nos feuilles sur le commerce des grains. Ce discours se vend chez PANCKOUCKE, libraire, rue et à côté de la Comédie Française.

L'auteur s'exprime ainsi, 1°. La terre ne produit rien ou presque rien sans culture.

2°. La culture exige un fond primitif d'avances, et des frais annuels.

3°. Ce fond doit être aussi sacré que la propriété des héritages mêmes. Il doit être d'autant plus respecté, que la terre ne peut être enlevée, au lieu que les richesses d'exploitation peuvent être dérobées à la terre et portées ailleurs. Elles peuvent être attaquées sourdement, sans que le gouvernement s'en aperçoive, et s'échapper des mains du cultivateur, au grand préjudice de la reproduction.

4°. La grande culture exige de fortes avances, et donne un grand produit ; la petite culture en exige moins, mais ne rend presque rien, donc elle est plus coûteuse.

5°. Les richesses avancées tous les ans, et risquées par le cultivateur, doivent lui être restituées tous les ans avec l'intérêt de ses avances primitives et annuelles assez fort pour le mettre en état de subvenir aux accidents, et de soutenir son atelier. Or, cette restitution ne peut lui être faite que par la vente de ses denrées.

6°. Il n'y a de produit net qu'après le remboursement des avances, et le paiement du bénéfice ou intérêt dû au cultivateur.

7°. Le cultivateur vit sur ce bénéfice ; mais l'État, le propriétaire, le clergé, les rentiers, toute la classe stérile et tout le reste de la nation, ne vit que sur le produit net, c'est-à-dire, sur ce qui excède la portion immune et inattaquable du cultivateur.

8°. Il est donc bien intéressant pour toutes les classes de citoyens qu'il existe un grand produit net. Or, la quotité du produit net dépend uniquement de la vente plus ou moins avantageuse des denrées.

9°. Les denrées sont des biens par leur nature, mais elles ne sont riches que par leur valeur.

10°. Donc l'abondance, jointe à une grande valeur, est le point où il faut tendre : donc une nation ne doit jamais craindre de voir ses denrées à un

<sup>a</sup> This is of course a mistake. The *Tableau économique* was printed in Mirabeau's *Philosophie rurale* (1763), but Quesnay was the author of it, not Mirabeau.

prix trop haut (la disette à part), parce qu'elle ne doit pas craindre d'avoir un trop grand revenu.

11°. Or, la valeur vénale dépend du plus ou moins de consommation des denrées de premier besoin.

12°. Donc si la quantité des denrées excède de beaucoup la consommation nationale, ce superflu n'est plus richesses, et nuit à la valeur du nécessaire. Il faut 60 septiers au lieu de 40 pour rembourser le cultivateur, 30 au lieu de 20 pour payer le propriétaire, 18 au lieu de 12 pour payer l'impôt ; c'est 36 septiers de perte sur 108.

13°. Le blé est la denrée la plus nécessaire ; mais on ne peut en faire d'excès ; la consommation dépend du plus ou moins de population ; donc si la population nationale ne suffit pas, il est indispensable, pour soutenir la valeur, d'aller chercher des consommateurs par le moyen du commerce, à qui il appartient de procurer le débit et la valeur.

14°. Quand même la consommation nationale serait au pair avec l'agriculture, il faudrait encore exporter, si on veut étendre la culture qui n'a d'autres bornes que la consommation.

15°. La culture étant impraticable sans le secours des bestiaux, soit comme agents, soit comme engrais, l'accroissement de la culture entraîne la multiplication des bestiaux ; nouvelle branche de richesse pour la nation.

16°. Mais s'il dépend d'une nation de faire tomber la valeur de ses grains et d'anéantir son revenu, en fermant toutes les communications, il ne dépend pas d'elle de donner à ses denrées autant de valeur qu'elle pourrait le désirer. Tout ce qu'elle peut faire est de participer au prix commun des grains chez les nations voisines, et même l'effet de la concurrence sera de le faire tomber. (Il est à 21 l. en Angleterre le septier, il tombera à 18 l. dès que la France se présentera pour le partager.)

17°. Or c'est le commerce qui établit ce niveau invariable entre les nations commerçantes.

18°. Il faut donc décharger ce commerce de toute espèce de droits au-dedans et au-dehors du royaume, car tout impôt donne aux étrangers un avantage sur nous, et il faut donc lui laisser la plus grande liberté au-dedans et au-dehors, pour l'entrée et pour la sortie, pour les régnicoles et pour les étrangers ; car, qu'importe qui nous débarrasse de notre superflu et qui voiture nos denrées. Le grand intérêt d'une nation agricole, est de vendre et de procurer à ses productions des débouchés à moindres frais qu'il est possible, parce que les frais sont pris sur la chose, diminuent le bénéfice, et sont un grand obstacle à la sortie. Elle doit donc établir la concurrence entre ses voituriers et les voituriers étrangers, et ne pas restreindre son exportation pour vouloir profiter seule du mince bénéfice de la voiture, surtout lorsqu'elle n'a point assez de vaisseaux pour y suffire, et que les étrangers ont le fret moins cher.

19°. Le commerce des premières denrées est donc le commerce le plus essentiel à une nation agricole. Plus il est rapide et libre, et plus les denrées ont de valeur, plus la reproduction est forte, plus il y a de produit net, plus la nation est riche, plus le propriétaire a de revenu, plus il dépense, et met

les autres classes en état de dépenser ; par conséquent plus la population augmente, car elle est toujours en raison des moyens de subsistance.

20°. Le grand avantage de l'exportation ne consiste pas tant dans la quantité des grains qu'on peut exporter, et qui sera très bornée par la concurrence, que dans la participation au prix commun de l'Europe, dans l'avantage d'un prix égal et soutenu ; dans la petite augmentation de valeur, mais constante, qui fera refluer plus de richesses dans la campagne où elles se reproduisent au centuple : 20 l. de plus seulement par septier sur le froment, 10 l. sur les menus grains, forment un bénéfice pour les cultivateurs de 50 millions, somme au-dessus du montant du pied de la taille.

21°. Voici la marche du revenu dans l'état prospère. Il est distribué par le propriétaire, moitié à la classe productive, moitié à la classe stérile, mais de manière que chaque moitié, sans s'arrêter un instant, passe et repasse de l'une à l'autre classe par le moyen des achats et des ventes nécessitées par les besoins mutuels, ce qui opère un reversement continu et réciproque qui fait mouvoir et vivifie toute la machine économique.

22°. Donc, puisque tout le revenu passe par chacune des deux classes, il est aussi intéressant pour la classe stérile qu'il l'est pour la classe productive, que les denrées aient une grande valeur, ou ce qui est la même chose, qu'il y ait un grand revenu dans l'État, parce que tout le revenu se dépense annuellement, et que la dépense procure du salaire et de l'ouvrage à tous ceux qui ne vivent que de leur travail.

## VI.

### *Examen critique de l'axiome n°4 proposé par M. Le Trosne sur la grande et la petite culture*

[*Gazette du commerce*, n°79, 2 octobre 1764.]

De Franche-Comté, le 24 septembre 1764.

« La grande culture exige de fortes avances, et donne un grand produit ; la petite culture en exige moins, mais ne rend presque rien, donc elle est plus coûteuse. »

J'ai compris d'abord par les mots, grande et petite culture, celles qui se font par les animaux de traits et à bras d'hommes. Dans cette hypothèse, l'axiome qui donne lieu à ces observations ne souffrirait point de réplique ; voulant m'assurer si c'est ainsi qu'on l'entendait, j'ai eu recours à la Théorie de l'impôt<sup>a</sup>, elle fait mention dans ses spéculations des produits de l'une et l'autre de ces cultures ; cet ouvrage renvoie pour leurs définitions, au Dictionnaire de l'Encyclopédie, qui m'apprend que je me suis trompé sur leurs significations, c'est au mot Grains, voici comme il s'explique : « l'agriculture en France est de deux sortes, la grande est celle qui se fait avec des chevaux, et la petite est celle qui se fait avec des bœufs. »

<sup>a</sup> By Mirabeau (1760).

Les choses en cet état, l'expérience que j'ai de l'une et de l'autre culture contrarie la prétention que l'on examine ; elle m'engage à hasarder quelques réflexions.

Mon voisin cultive dans le même lieu pareille quantité de terre, par le secours d'une charrue attelée de 3 chevaux ; lorsque nous commençons nos travaux en même temps, j'ai toujours remarqué qu'il finissait son labour quelques jours plutôt, c'est le seul avantage qu'il ait sur moi, et je ne lui en connais pas d'autres, ne m'étant jamais aperçu qu'un journal de terre labouré avec des chevaux, rendit davantage qu'un autre journal labouré avec des bœufs, ni qu'il occupât plus d'hommes que le labour avec des chevaux ; on réclame sur ces faits le témoignage de tous les laboureurs de cette province : s'il arrive que quelque sol labouré avec des chevaux donne une récolte plus abondante que d'autres labourés avec des bœufs, on ne peut l'attribuer qu'à la bonté du fond, et non à la différence du labour. Nos anciens ont toujours préféré le labour des bœufs à celui des chevaux, ce qui a donné lieu à ce proverbe, *l'onglet du bœuf engraisse le sillon qu'il trace* ; les modernes ne mettent point de doute que le fumier des bœufs ne soit infiniment meilleur pour l'engrais que celui des chevaux, c'est donc un avantage que la soi-disant petite culture a sur la grande. Examinons si elle n'en aura pas d'autres sur les frais d'avance et d'exploitation ; pour s'en convaincre, établissons l'objet de ces avances par deux états de comparaison.

*FRAIS d'avances pour l'exploitation d'une charrue conduite par 3 chevaux, et d'une autre conduite par 4 bœufs, dont les intérêts ainsi que les charges courantes, seront prélevés sur le produit annuel, savoir les intérêts des avances primitives à 10%, et les avances courantes à 5%.*

CHARRUE ATTELÉE DE CHEVAUX.	Charges courantes à prélever sur les récoltes annuelles	Charges primi- tives, fixes et permanentes.
Achat de 3 chevaux de 4 à 5 ans, à 200 liv. chacun, c'est le moins		600 liv.
Deux chariots, 160 liv., une charrue, une herse, harnais et autres ustensiles, 90 liv., ci		250 liv.
Un valet, un chasse-avant, gages et nourritures,	240 liv.	
Quinze milliers de foin à 12 liv. le <i>millier</i> ,		
60 mesures d'avoine à 25 liv.,	247 liv. 10 s.	
Entretien et réparation du maréchal, du charon, du taillandier et du bourrelier,	30 liv.	
Semences de 80 mesures de blé, et de 80 mesures de mars,	260 liv.	
	777 liv. 10 d.	850 liv.
Les intérêts annuels à 5 et à 10%,	38 liv. 17 s. 6 d.	85
	816 liv. 7 s. 6 d.	
CHARRUE ATTELÉE DE BŒUFS		
Achat de 4 jeunes bœufs au plus,		300 liv.

Deux chariots, 90 liv., une charrue, une herse, harnois et autres ustensiles,		130 liv.
Dix milliers de foin et 6 mesures d'avoine,	127 liv. 10 s.	
Un valet, un bouvier, gages et nourriture,	150 liv.	
Réparation, charon, taillandier et bourrelier,	4 liv.	
Semences,	260 liv.	
	541 liv. 10 s.	430 liv.
Intérêts annuels à 5 et à 10%,	27 liv. 1 s. 6 d.	43 liv.
	568 liv. 11 s. 6 d.	

*RENTRÉE des avances primitives par les intérêts annuels à 10% qui seront prélevés, ainsi que les charges courantes, intérêts d'icelles sur les récoltes annuelles.*

#### CULTURE DES CHEVAUX.

Les intérêts des avances de 850 liv. à dix pour cent pendant dix ans,	850 liv.
Les chevaux seront vieux et hors d'état de service, on les vendra au plus 30 liv. la <i>pièce</i> ,	90 liv.
Neuf journées de labour de plus par année, qu'on n'en fera avec des bœufs pour dix ans,	270 liv.
Les équipages et ustensiles restants, évalués par rapport au déperissement,	75 liv.
Bénéfice sur les avances primitives de 850 liv., de 435 liv.	1 285 liv.
Les intérêts des avances étant de 430 liv. à 10% pendant 10 années, sont de	430 liv.
Les bœufs seront vieux, on les vendra pour la boucherie, au moins	480 liv.
Les équipages et ustensiles évalués par rapport au déperissement,	70 liv.
Bénéfice sur les avances primitives de 430 liv., ci 550 liv.,	980 liv.

La petite culture, soi-disant, aura donc un avantage sur la grande de 115 liv., indépendamment que les frais d'exploitation, les charges courantes diminueront de près de moitié.

Par ce tableau on suppose une récolte égale et sans accidents, quoique ceux auxquels les chevaux sont assujettis, soient plus considérables et plus fréquents ; le moindre est une perte totale. Ceux qui peuvent survenir aux bœufs ne sont rien en comparaison, le couteau réserve toujours une partie et presque la totalité de valeur au propriétaire. La petite culture a donc encore cet avantage sur la grande.

Mais, dira-t-on, un cultivateur qui se sert de chevaux, s'occupe l'hiver à faire des voitures, et gagne beaucoup sur celui qui ne se sert que de bœufs.

Cet avantage est illusoire, il est même préjudiciable à la bonne culture, surtout lorsque le cultivateur va voiturier au loin ; pendant qu'il se livre à de pareilles occupations, il paye et il nourrit un journalier pour battre son grain avec son valet : ce voiturier pendant ces voyages, ruine ses chevaux et ses



harnais, il mange du pain blanc<sup>a</sup> et des mets qui flattent son goût ; de retour à son foyer, la nourriture frugale de sa famille n'a plus d'appas pour lui, il cherche à s'en éloigner de nouveau, il n'y revient qu'au moment où les ouvrages le pressent, mais toujours trop tard. Il ne trouve point d'engrais, celui que ses chevaux ont fait est perdu pour lui, ses fonds reçoivent une mauvaise culture, parce que les coups de labour n'ont pas été donnés dans les temps convenables ; la récolte arrive, elle ne lui offre que misère. Ces inconvénients se font sentir dans les campagnes voisines des grandes villes ; les laboureurs séduits par le faux appas d'un gain imaginaire, voiturent sans cesse pour le commerce, et pour les chantiers de toute espèce d'approvisionnement, aussi leurs fonds sont-ils des plus mal cultivés. Ceux attelés de bœufs se contentent de ne voiturier que leurs denrées aux marchés, et dans les mortes saisons ils s'occupent à conduire de la marne sur leurs terres. Une vaste contrée de cette province, le GRAND-VEAU, prouve ce qu'on avance à cet égard ; tous les habitants se servent de chevaux ; toute l'année ils voiturent, ils parcourent toutes les contrées du royaume, leurs fonds sont négligés, et produisent à peine de quoi faire subsister leur famille.

On convient que le laboureur attelé de chevaux, peut recevoir des bénéfices qui ne sont point entrés en considération, c'est en se procurant des juments au lieu de chevaux, et en élevant des poulains ; quand on suppose qu'il se mettra par là au niveau de celui attelé de bœufs, c'est tout ce qu'il pourra espérer, mais il ne sera pas possible de généraliser ce moyen partout, il faudrait du fourrage et des pâtures, secours qui manquent à la plupart des communautés.

Pour donner plus de force à cette discussion, on a recours au Dictionnaire de l'Encyclopédie, qui a fait la distinction de la grande et de la petite culture. *V. le mot Agriculture.*<sup>b</sup>

« On n'emploie, dit-il, en France, que des chevaux et des bœufs, le bœuf laboure plus profondément, commence plus tôt, finit plus tard, est moins maladif, coûte moins à nourrir et en harnais, et se vend quand il est vieux. »

La petite culture, soi-disant, rend autant que la grande, elle demande beaucoup moins de fonds, d'avances, d'exploitations, donc elle est moins coûteuse.

## VII.

*Lettre de M. Dupont de la Société royale  
d'Agriculture de Soissons, à l'auteur de la Gazette.*

[In four parts : *Gazette du commerce*, n°84, 20 octobre 1764 ;  
n°86, 27 octobre 1764 ; n°88, 3 novembre 1764 ; n°89, 6 novembre 1764.

— Booklet edition, Soissons, 1764]

J'ai vu avec surprise, Monsieur, dans votre Gazette du 2 octobre, N°. 79, que l'on attaquit l'axiome inséré dans la Gazette N°. 71, au sujet de la

<sup>a</sup> Commoners mostly ate brown bread.

<sup>b</sup> This article was written by Diderot himself.

grande et de la petite culture. <sup>a</sup> J'ai vu avec plus de surprise encore que la lettre qui contredit cet axiome, reconnu depuis très longtemps par tous les agriculteurs éclairés, réclamait l'autorité de l'Encyclopédie, qui certainement ne parle pas en sa faveur. Avant d'examiner combien cette autorité est contraire au sentiment de l'auteur, je le prie de me permettre quelques observations sur les choses qu'il avance.

1°. L'exemple de son voisin sur lequel il s'appuie, prouve contre lui. Ce voisin qui se sert d'une charrue attelée de 3 chevaux, a, de l'aveu du cultivateur à bœufs, *fini son labour neuf jours plus tôt* que ce dernier <sup>1</sup>. Il pourrait donc labourer neuf jours de plus, s'il avait une quantité de terre suffisante pour occuper son atelier. Dans ces neuf jours il labourerait une sole d'environ 14 arpents mesure de roi, ce qui ferait pour les trois soles, 42 arpents de terre que le voisin pourrait exploiter de plus que le critique, et la grande culture ne doit pas être décriée sur un point de comparaison mal choisi.

2°. Ce *voisin* qui n'a pas de quoi occuper ses chevaux, *se livre à faire des charrois et perd son fumier*. Autre fait particulier qui ne prouve rien. Un fermier riche, qui dans un pays de grande culture, exploite 120 arpents de terre à 22 pieds pour perche, avec quatre chevaux, a bien de quoi les occuper, hors des labours, à voiturier du fumier et des marnes sur les terres, et à conduire ses denrées au marché : il ne les emploie presque jamais à des usages étrangers au bien de son exploitation, à moins qu'il n'y soit contraint par une ordonnance de l'Intendant.

3°. *Je ne me suis jamais aperçu*, dit l'auteur, *qu'un journal de terre labouré avec des chevaux, rapportât plus qu'un autre labouré avec des bœufs*. C'est qu'il n'a point vu de journaux de terre bien labourés avec des chevaux, par un bon fermier, qui ne fit point de charrois, et qui suffisamment riche, eût les troupeaux nécessaires à son exploitation.

Par la grande culture les terres sont partagées ordinairement en 3 soles, la 1<sup>ère</sup> porte du blé, la seconde des mars, et la troisième est en jachères <sup>2</sup>. L'usage de la petite culture est d'assoler les terres par moitié, une des deux soles porte du blé et quelquefois une très petite quantité de mars, et l'autre est en jachères qu'on appelle guérets dans plusieurs cantons. Il résulte de cette différence que la grande culture a une forte quantité de fourrages provenant de la sole des mars, qui jointe à la paille du froment, servent à nourrir les chevaux presque toute l'année et les moutons à l'étable, donne celle d'avoir des troupeaux considérables, dont l'engrais double la récolte. Dans les pays de petite culture, en Limousin, en Berry, on est très content quand

<sup>a</sup> The booklet edition contains, before this, some sort of introduction : « Vous avez inséré dans votre Gazette du mardi 4 septembre, n°71, une excellente note extraite d'un discours de M. Le Trosne ; cette note contient 22 propositions économiques, exposées avec beaucoup de force et de netteté : voici la quatrième de ces propositions :

*La grande culture exige de fortes avances, et donne un grand produit, la petite culture en exige moins, mais ne rend presque rien, donc elle est plus coûteuse. »*

<sup>1</sup> Voyez la lettre dont il s'agit, Gazette de Commerce, N°. 79, page 633, ligne 17 de la seconde colonne, et page 634, ligne antépénultième. [Here p. 263, l. 7, and p. 264, l. 19.]

<sup>2</sup> Je dis partagées ordinairement, parce que selon la méthode de M. Patullo, et selon celle que l'on suit dans les pays de Caux, il n'y a point de terre en jachères.

on a récolté, l'un dans l'autre, trois septiers mesure de Paris, par arpent. Les terres les plus fertiles donnent quatre septiers, et elles sont rares. Or, on a vu dans la Gazette de Commerce du 23 juin de cette année, N<sup>o</sup>. 50, que M. Giroust, laboureur en grande culture à Bussy-Saint-Georges, comptait le produit de son arpent de six septiers année commune, et dans la Beauce, dans la Brie, etc., il est très ordinaire de voir un bon fermier récolter 7 à 8 septiers par arpent

4<sup>o</sup>. L'auteur continue, *je ne me suis jamais aperçu que cet autre journal labouré avec des bœufs occupât plus d'hommes que celui labouré avec des chevaux*. Il est possible que dans la Franche-Comté où l'usage le plus général est de labourer avec des bœufs, les cultivateurs qui se servent de chevaux, entraînés par l'exemple de ceux qui emploient les bœufs, occupent un chasse-avant indépendamment du chartier qui tient les manches de la charrue. Je vois même que l'écrivain auquel je répons, a compté en effet un chasse-avant dans l'état qu'il présente de la culture à chevaux ; mais ce personnage y est absolument inutile. Dans la Normandie, dans la Picardie, dans la France, dans la Beauce, dans la Brie et dans le Soissonnais, provinces dont les détails de la culture me sont très familiers, et où la grande culture est généralement usitée, un seul chartier avec son fouet, dont il ne se sert presque jamais, et qui reste planté sur sa charrue devant lui, fait marcher deux, trois, ou quatre chevaux, selon l'usage du lieu ; on laboure ainsi dans ces provinces un arpent et demi, et souvent plus dans les grands jours, et les *chasse-avant* y sont des êtres inconnus. Dans le Limousin au contraire, dans la Bretagne, dans la Bourgogne, dans la Gascogne et dans le Berry, dans toutes les provinces enfin que je connais exploitées en petite culture, chaque charrue emploie, outre le bouvier qui en tient les manches, un piqueur pour faire avancer les bœufs.

Or, 120 à 130 arpents de terre <sup>1</sup> sont exploités par une seule charrue, montée de 4 forts chevaux, et conduite par un chartier. La même étendue de terrain exigerait trois charrues tirées par 12 bœufs, que mèneraient trois bouviers et trois piqueurs.

Dans les endroits où l'on se sert de trois chevaux, une charrue exploite 84 à 90 arpents avec 6 chevaux et 2 hommes ; la même étendue par la petite culture occuperait cinq charrues, vingt bœufs et dix hommes.

Enfin, il y a des endroits où l'on ne laboure qu'avec deux chevaux, une charrue ainsi attelée exploite 72 à 75 arpents ; les deux font valoir environ 150 arpents avec 4 chevaux et 2 hommes. Le même terrain emploierait 4 charrues, 16 bœufs et huit hommes.

Dans la première combinaison, la petite culture exige trois fois plus d'animaux de labour, et six fois plus d'hommes que la grande culture.

Selon la seconde combinaison la petite culture n'exige que cinq fois plus d'hommes que la grande, mais il lui faut trois fois et un tiers plus d'animaux de labour.

<sup>1</sup> Dans tous nos calculs nous nous servons de l'arpent mesure de roi, de 100 perches carrées, 22 pieds pour perche.

Par la troisième combinaison enfin, la petite culture n'exige que 4 fois plus d'hommes, mais elle demande aussi 4 fois plus d'animaux de labour que la grande.

Ces propositions sont un peu différentes de celles du cultivateur à qui nous répondons.

5°. Je ne sais pas quelle est la raison qui l'engage à présenter dans son calcul les intérêts des *avances primitives* à 10%, et ceux des *avances courantes* ou *annuelles* seulement à 5%. Cette distinction, indépendamment de ce qu'elle multiplie les êtres sans nécessité, serait très dommageable aux laboureurs et par conséquent aux propriétaires et à l'État.

Il faut avant la première récolte, faire une dépense qui comprend les *avances primitives* ou le fond de richesses d'exploitation, et les *avances annuelles* nécessaires pour faire naître cette première récolte. La récolte doit rembourser les *avances annuelles* indispensables pour en préparer une seconde, doit encore payer les *intérêts* des fonds dépensés jusqu'à elle, doit en outre fournir un *produit net* ou revenu à partager entre le propriétaire, l'État et le décimateur. Les *intérêts* des fonds dépensés avant la première récolte sont une chose aussi sacrée que les *avances annuelles* et les richesses d'exploitation : c'est d'eux seuls que dépendent l'existence et le maintien de la société. Sans ces intérêts que les laboureurs accumulent, ils ne pourraient après une mauvaise récolte faire face aux conditions de leurs baux et à l'impôt ; les dépenses publiques et particulières seraient interceptées ; ou (ce qui serait bien plus terrible encore et ne reculerait le mal qu'en le redoublant et le rendant sans remède) on spolieurait les richesses d'exploitation pour contraindre les fermiers au paiement des propriétaires et de l'impôt.<sup>1</sup> Or, si l'on considère à combien d'accidents la culture est sujette, et combien il est important que le paiement des baux et la rentrée des deniers publics ne soient jamais interrompus, on sera convaincu qu'il s'en faut beaucoup que les intérêts des avances primitives et annuelles, que l'on doit prélever sur chaque récolte, soient à 10% à un taux trop fort, et que malheureux sont les pays où l'on est obligé de les prendre à un taux plus faible.

Au surplus, passons sur cet article, ainsi que sur quelques autres que je pourrais relever, mais qui ne tiennent point essentiellement à la différence de la grande et de la petite culture.

6°. L'auteur compte *quinze milliers de foin pour la nourriture de trois chevaux*. Je répète que je ne veux pas disputer sur l'usage de la Franche-Comté que j'ignore, mais ce qu'en rapporte le cultivateur qui y habite, prouve encore que la culture à chevaux est mal exécutée dans cette province. Dans les

<sup>1</sup> (Footnote contained only in the booklet edition) Plusieurs ordonnances de nos rois défendent de saisir *les animaux servant au labourage*. Cette défense est dans l'esprit du droit romain et bien plus encore dans celui du droit naturel. Il est clair que l'intention des législateurs était que la reproduction des richesses, sans laquelle il ne peut subsister de société, ne fût jamais interrompue. Il est tout aussi clair que cette intention n'est nullement exécutée lorsqu'on a la liberté de saisir tous les troupeaux excepté les animaux de labour. Une ferme sans troupeaux et par conséquent sans fumier, est également hors d'état d'être cultivée que si elle était sans chevaux ou sans bœufs, car dès lors elle ne peut plus rendre les frais bien loin de produire un revenu.

pays où cette culture est ordinaire, les chevaux consomment peu, et dans bien des endroits point du tout de foin ; les pailles de froment et les fourrages des pois, des vesces, des féveroles et des lentilles, y suppléent ; de sorte que les chevaux font naître eux-mêmes leur nourriture.

7°. Le cultivateur dont nous prenons la liberté d'examiner ici les opinions, n'explique point s'il nourrit toute l'année ses bœufs à l'étable, ou si dans l'été il les laisse errer dans les *pâturaux* selon l'usage général de la petite culture. S'il suit ce dernier usage (que la plupart des partisans de la petite culture regardent comme une économie, parce que chez eux la terre est plus précieuse, et que, n'ayant pas le moyen de la défricher, on la laisse volontiers en pâtures vagues et non cultivées, qui occupent environ un cinquième du territoire dans ces provinces indigentes), s'il suit ce dernier usage, il ne s'est pas exprimé avec exactitude en disant que son *voisin et lui cultivaient la même quantité de terre*. Car en outre le cultivateur à bœufs doit avoir dans ce cas des friches pour y lâcher ses bœufs pendant l'été, ce qui oblige encore à faire des clôtures de branchages<sup>1</sup> pour défendre ses champs des bœufs ainsi lâchés.

Or, pour calculer avec justesse, il faut répartir le produit de sa terre en labour sur celui des autres terres incultes qui dépendent de son exploitation, et qui y sont indispensables ; ce qui sur le total, doit rendre le revenu de chaque arpent assez mince.

8°. L'auteur avance *qu'après dix ans de service on vendra les bœufs de labour deux cinquièmes de plus qu'ils n'ont coûté*<sup>2</sup>. Il me permettra de nier le fait, et d'observer d'abord que les bons cultivateurs ne font pas travailler les mêmes bœufs pendant dix ans. Ces animaux n'ont guère que six ans d'un fort travail, et au bout de six ans, quand on les revend *maigres*, on perd un quart dessus ordinairement. Si on les faisait travailler dix ans, on y perdrait plus de moitié.... *Mais on ne les revend pas maigres, on les engraisse auparavant*. Ah ! c'est une autre affaire, et qui ne regarde point la culture des grains. Le talent unique des cultivateurs ruraux, est de ne pas confondre les objets. L'engrais des bœufs exige des herbages ; il y a (surtout dans les pays de petite culture, où la matière de ce commerce se présente naturellement) une grande quantité de personnes qui ont des herbages et des prairies, et qui achètent des bœufs maigres, les engraisent dans ces herbages et les revendent ensuite pour la boucherie. Un laboureur peut avoir aussi des herbages et engraisser lui-même ses bœufs. Mais cela n'empêche point qu'en quittant la charrue, les bœufs ne soient maigres ; et si la prairie leur donne de la graisse et augmente leur prix, cet accroissement de valeur n'est pas fourni par le bœuf, mais par le pré ; il est donc le revenu du pré, et non un profit fait sur le bœuf.

<sup>1</sup> Cet usage indispensable des clôtures rend le produit des bois presque nul pour l'État dans les pays de petite culture, attendu la grande quantité qui est passe ainsi en frais de la culture des grains.

<sup>2</sup> Voyez la lettre citée page 634, ligne 22, et page 635, ligne 3, dans la Gazette de Commerce du 2 octobre, N°. 79. [Here p. 264, l. 17, and p. 264, l. 27.]

\*\*\*

*Dans la Gazette du 20 de ce mois, N<sup>o</sup>. 84, nous avons donné copie de la lettre de M. Dupont, jusque et compris l'article 8 de ses observations. Ainsi nous la continuons, et l'auteur dit :*

9<sup>o</sup>. Il y a, Monsieur, entre les provinces où l'on ne se sert que de la grande culture, et celles où l'on ne fait usage que de la petite, une différence assez remarquable et très importante, dont votre correspondant n'a point parlé. Dans les premières on trouve des fermiers qui apportent sur une terre un fond considérable de richesses d'exploitation, souvent égal au tiers de la valeur de la terre, qui y font annuellement de fortes avances, et qui indépendamment de la taille dont ils sont chargés, s'engagent à payer 6, 8 ou 10 liv. de loyer par arpent.<sup>1</sup> Dans les provinces de petite culture au contraire, les fermiers sont presque des êtres inconnus ; on se sert à la place de métayers. Ceux-ci sont de pauvres paysans qui ne possèdent que leurs bras, le propriétaire est obligé de leur faire toutes les avances, et même de les nourrir jusqu'à la première récolte ; après laquelle ils partagent par moitié le produit brut, dîme prélevée. La part du métayer lui sert à vivre avec sa famille jusqu'à la récolte suivante, et à vivre si pauvrement qu'il est de calcul et de fait (triste fait que je pourrais prouver par vingt pièces originales que j'ai dans les mains) que dans plusieurs de ces provinces, les métayers et tous les colons qui ne sont point propriétaires, n'ont l'un portant l'autre que 27 l. 18 s. par tête à dépenser dans toute une année pour leur nourriture et leur vêtement. La part du propriétaire doit lui rembourser les intérêts des avances qu'il a faites, doit le mettre à portée de soutenir les malheurs imprévus, mais inséparables de la culture, doit payer l'impôt, devrait en outre lui donner un revenu quelconque. Il est plus que douteux qu'elle suffise à tous ces objets.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> (Footnote contained only in the booklet edition). M. Giroust expose dans les Gazette du Commerce n<sup>o</sup> 34 et n<sup>o</sup> 50, qu'il paye douze livres de loyer et six livres de taille par arpent, sans parler de la dîme qui se monte au moins à 4 livres 10 sols, ce qui constitue un produit net de 22 livres 10 sols par arpent, quoique son arpent soit plus petit d'un cinquième que le nôtre. J'ai vu dans des pays de petite culture vendre la propriété d'un arpent de terre, pour une beaucoup moindre somme que celle rendue annuellement en produit net par l'arpent de M. Giroust. Il est vrai qu'attendu le prix où sont les blés, M. Giroust n'y fait pas son compte ; et qu'il ne pourrait payer une taille et un loyer si considérable, que dans le cas où les blés seraient en haute valeur.

Je cite avec plaisir les calculs de M. Giroust, parce qu'ils sont imprimés, parce que M. Giroust est un cultivateur fort intelligent, et encore parce qu'on a voulu lui persuader mal à propos que ses calculs différaient beaucoup d'avec les miens.

<sup>2</sup> Ces détails d'agriculture peuvent sembler faiblement intéressants à de certains lecteurs. Ils le sont infiniment sans doute, pour les vrais citoyens et pour les hommes d'État, je n'en veux, pour preuve que cet endroit-ci.

Dans les provinces de grande culture, comme les terres sont affermées, le prix des baux donne la plus sûre évaluation du produit net, et peut servir de règle pour la répartition des tailles.

Dans les provinces de petite culture au contraire, où l'on trouve une confusion de produits qui s'absorbent les uns les autres, et dont par conséquent une grande quantité sont illusoires ; dans ces provinces où les propriétaires sont payés en nature, où ils sont en par-

Il est surprenant, je l'avoue, que l'on soit obligé de revenir sur ces vérités familières à tant de monde, et consignées depuis si longtemps dans des écrits publics et estimés. Ce qui m'étonne particulièrement, est que l'auteur citoyen, à qui je demande la grâce de me pardonner la franchise avec laquelle je lui répons, n'ait point achevé de lire dans l'Encyclopédie, le mot *Grains* qu'il a cité, et le mot *Fermiers* auquel le mot *Grains* renvoie. S'il eût pris cette peine, il se serait vraisemblablement épargné une discussion dans laquelle il n'a pas fait entrer tous les éléments nécessaires ; il aurait vu le parallèle exact des deux cultures, et le calcul des frais de l'une et de l'autre<sup>1</sup> ; il aurait vu que *quatre chevaux labourent autant de terrain que douze bœufs*, et coûtent environ moitié moins d'achat<sup>2</sup> ; il aurait vu que *quand les chevaux seraient trois fois plus maladifs que les bœufs, le risque serait égal entre 12 bœufs et 4 chevaux, sans parler des maladies épidémiques des bœufs, plus redoutables encore que les maladies particulières des chevaux*<sup>3</sup> ; il aurait vu que dans la petite culture excepté l'achat des bœufs, c'est la terre elle-même qui avance presque tous les frais d'une manière très onéreuse aux propriétaires, encore plus à l'État. Car les terres qui restent incultes pour le pâturage des bœufs, privent les propriétaires et l'État du produit que l'on en tirerait par la culture. Les bœufs dispersés dans ces pâturages ne fournissent point de fumier ; les propriétaires confient peu de troupeaux à ces métayers ou paysans chargés de la culture de la terre, ce qui diminue extrêmement le produit des laines en France. Mais ce défaut de troupeaux prive les terres de fumier ; et faute d'engrais elles ne produisent que de petites récoltes qui ne sont évaluées que le

tie cultivateurs, puisque la fourniture des avances roule sur eux, la connaissance du PRODUIT NET est d'une extrême difficulté, et demande pour être assujettie à quelques règles, une étude préliminaire profonde et détaillée, faite par les hommes du métier, et presque impossible actuellement à MM. les commissaires départis, déjà surchargés d'affaires : il suit de là qu'avec les plus grandes lumières personnelles et les plus louables intentions, ces MM. ne peuvent empêcher que le redoutable fléau de l'arbitraire ne frappe dans toute sa force sur ces provinces malheureuses où la grande culture et les fermiers sont ignorés. Ce fléau serait certainement capable d'y semer la misère si elle n'y était pas déjà ; mais nous pouvons espérer avec confiance que la sage bonté du roi, et les lumières de ses ministres, trouveront enfin le moyen de l'anéantir.

<sup>1</sup> V. l'Encyclopédie au mot FERMERS.

<sup>2</sup> *Ibid.* On y verra le calcul détaillé par lequel il se trouve que toute compensation faite de ce que l'on retire des bœufs en les revendant après qu'ils ont quitté la charrue, il y a trois onzièmes de bénéfice à se servir de chevaux, sans parler de la meilleure culture qu'ils font, et ne considérant simplement que ce qu'ils coûtent, relativement aux bœufs.

M. Quesnay, auteur du mot FERMERS et du mot GRAINS, suppose dans ce calcul que l'on ne retire rien de tout des chevaux après qu'ils ont servi ; et il est vrai qu'en général on en retire très peu de chose. Il y a cependant plusieurs cantons et entre autres les PAYS DE CAUX, où les fermiers achètent de beaux chevaux de haute et forte taille, âgés de 3 ou 4 ans ; ils en ont une quantité suffisante, de sorte que ces chevaux n'ont que ce qu'il faut de travail pour développer leurs forces, et pas assez pour les ruiner, et après s'en être servi pendant 2 an, ils les revendent et gagnent environ un quart dessus.

Si nous prenions cet exemple pour degré de comparaison avec la petite culture, on sent combien l'infériorité de cette dernière deviendrait plus marquée. Mais nous sommes très éloignés de la méthode de ceux qui se laissent entraîner à conclure du particulier au général. C'est pourquoi nous nous en tenons aux calculs de l'ENCYCLOPÉDIE.

<sup>3</sup> *Ibid.*

*grain cinq, c'est-à-dire, le quintuple de la semence, ou environ trois septiers par arpent ; ce qu'on regarde comme un bon produit. Aussi les terres abandonnées à cette culture ingrate sont-elles peu recherchées ; un arpent de terre qui se vend 30 ou 40 liv. dans ce pays-là, vaudrait deux ou trois cent livres dans des provinces bien cultivées*<sup>1</sup>.

C'est un furieux argument que ce prix des terres : car on ne paye le terrain qu'en raison du produit qu'il donne, et si la culture à bœufs avait tant d'avantages sur la culture à chevaux, si elle avait seulement l'égalité, comment se ferait-il qu'à sol pareil, on vendrait dix fois moins les terres dans les provinces où elle domine, que dans celles où on ne la connaît pas ?

Je ne dis point qu'avec des richesses et de la dépense, on ne puisse approcher le rapport de la petite culture de celui de la grande ; je ne dis pas non plus que dans le moment de langueur et de dévastation qui dans bien des endroits, précédait l'anéantissement total des fermiers (qui, sans doute, en seront préservés par les effets de la liberté du commerce des grains, et par une suite de toutes les opérations bienfaisantes d'un gouvernement éclairé), je ne dis pas que l'on n'aie pu, que l'on ne puisse encore trouver des terres exploitées avec des chevaux, et cependant d'un assez mauvais rapport. Il y a sûrement mille espèces différentes de cultures dans le royaume, dont la connaissance détaillée, assez difficile à acquérir, importe également à ceux qui gouvernent et à ceux qui sont gouvernés. Mais je dis que l'on peut réduire par classes toutes ces espèces de culture aux deux genres dont nous venons de parler ; que de ces deux genres de *culture*, celle que l'on nomme *grande* a l'avantage à tous les égards ; et qu'il serait fort à souhaiter que nous eussions les moyens de l'établir dans toutes nos provinces.

Par la grande culture, on ne laisserait nulles terres en friche ; tout rapporterait un revenu aux propriétaires et à l'État.

Par la grande culture, le terrain vague des pâturaux se couvrirait de récoltes qui nourriraient des hommes et de nombreux troupeaux, dont les laines mieux soignées par de riches cultivateurs, deviendraient bientôt plus belles, et dont le fumier doublerait encore nos moissons.

Par la grande culture, on multiplierait les chevaux, ces animaux si précieux et si utiles, que nous sommes si souvent obligés d'acheter fort cher de l'étranger. Plus il faudrait de chevaux pour les fermiers, et plus on trouverait de profit à en élever, et par conséquent plus on en élèverait ; plus il s'en élèverait, et plus il s'en trouverait d'élite, de selle et d'équipage, plus il serait facile d'avoir de belles races, plus les remontes de la cavalerie deviendraient aisées, et une nouvelle source de richesse serait ouverte pour la nation.

Par la grande culture enfin, on aurait un élément fixe et sûr pour la répartition équitable de l'impôt, et l'arbitraire de cette répartition s'anéantirait avec la dernière facilité, à la satisfaction du souverain et des peuples.

Je ne vois pas, Monsieur, ce que les partisans de la petite culture pourraient présenter en sa faveur pour balancer de tels avantages. Si quelqu'un d'entre eux jugeait à propos de répliquer à cette lettre, je l'invite à y réfléchir mûrement avant de prendre la plume ; à peser les raisons qui font que l'on trouve de riches fermiers dans les pays de grande culture, tandis que dans

<sup>1</sup> V. l'Encyclopédie au mot GRAINS.



les autres on est réduit à de misérables métayers ; à vérifier la différence du prix des terres, et à examiner les véritables causes de cette différence qui ne sont point du tout dans la différente qualité du sol, comme on l'a cru trop précipitamment. Le profond respect que l'on doit au public exige qu'on ne le fatigue point par des discussions inutiles et répétées, et qu'on ne s'hasarde pas à attaquer les principes universellement reçus, à moins que l'on ne soit extrêmement assuré de les confondre, et que l'on n'ait sur tous les articles ses preuves en mains.

Comme l'auteur de la lettre inférée dans votre Gazette N°. 80, ne présente qu'une assertion et non un raisonnement à l'appui de la lettre insérée dans votre Gazette, N°. 79, que je viens d'examiner, je me crois dispensé de lui répondre personnellement. Si j'ai tort, il a raison. Je suis, etc.

\*\*\*

Je ne puis mieux finir, Monsieur, qu'en vous invitant à insérer dans votre Gazette un état de comparaison de la grande et de la petite culture, qui se trouve dans la *Philosophie Rurale*, depuis la page 238, jusqu'à la page 243 de l'édition in-4°. L'usage que vous avez pris de citer assez souvent des morceaux intéressants pour la nation, tirés des livres nouveaux que de bons citoyens mettent au jour, m'engage à vous proposer d'en agir ainsi quelquefois, et surtout dans la circonstance présente, avec la *Philosophie Rurale*. Ce livre précieux contient des trésors, et il est digne de votre zèle d'en répandre de temps en temps quelques-uns.

#### EXEMPLE DE LA GRANDE CULTURE. <sup>1</sup>

##### *Généralité d'Amiens, Élection de Saint-Quentin, ferme de Lisoir.*

Cette ferme contient 360 arpents divisés en trois soles, et cultivés par trois charrues, il n'y a point de prés, les terres sont presque de pure craie, situées sur des coteaux et sujettes aux ravages des torrents causés par les pluies fort fréquentes dans le pays, on ne tire de ces terres le produit détaillé ci-dessous, que par beaucoup de fumier et un travail si difficile, qu'il faut quatre forts chevaux à une petite charrue, et encore fatiguent-ils extrêmement. L'état de cette ferme a été fourni par un habile laboureur qui en a été le fermier.

<sup>1</sup> (Footnote contained only in the booklet edition). Il est visible que la *Philosophie rurale* a été imprimée sur quelque manuscrit dérobé, et qui n'a pu être suivi par l'auteur à l'impression. De là viennent incontestablement quelques fautes de chiffre dans les calculs. Ces fautes, qui n'ôtent rien au mérite de ce livre profond, sont très faciles à corriger par les lecteurs qui veulent y faire attention et s'entendre. Par exemple, quand une addition présente une erreur dans le total, il est clair que c'est une faute typographique, etc. On en a corrigé quelques-unes de cette espèce dans la citation que l'on fait ici.

## AVANCES PRIMITIVES.

Chevaux de labour, moutons, vaches et suites, juments, truies, etc.	12 775 liv.
Ustensiles de ménage,	1 000
Instruments, machines et ustensiles de la culture, harnais de chevaux, etc.	2 000
Semences,	2 500
TOTAL de cette portion des avances primitives	18 275

Dépenses en avances pendant 18 mois, pour les premiers travaux qui précèdent la première récolte, suivant l'état des dépenses annuelles ci-dessous, de 6 760 liv. par an, pour 18 mois,

Dépenses pour la subsistance du fermier et de sa famille pendant le même temps, ameublements, etc. 3 700

Le total des avances primitives est donc de 32 115 liv. <sup>a</sup> 13 840

## AVANCES ANNUELLES.

Nourriture des chevaux de labour, pour l'avoine seulement,	2 250 liv.
Gages des chartiers, valets de basse-cour, servantes, bergers, etc., et leur nourriture,	2 000
Batteurs,	1 000
Maréchal, charron, bourrelier, cordier,	500
Frais de récolte,	600
Engrangement des grains et leur garde avant la moisson, faux frais et accidents,	300
TOTAL des avances annuelles	6 650 <sup>a</sup>

## PRODUIT.

<i>Produit net.</i>	Fermages,	4 000 liv.	
	Taille,	720 liv.	960
	Capitation,	240	5 660 liv. <sup>2</sup>

<sup>a</sup> The figures are different in the booklet edition.

<sup>1</sup> (Addition in the booklet edition). Mais la dépense du fermier et de sa famille n'entre ici en compte que pour 1 119 livres, ce qui serait sur le pied de 736 livres par an. Dans un bon ordre de culture cette dépense est estimée à 1 800 livres par an pour un emploi de trois charrues. Cette observation doit porter les avances primitives à 33 646 livres.

<sup>2</sup> L'impôt n'est ici qu'environ le quart du produit net. — (Addition in the booklet edition). L'impôt n'est ici qu'environ le quart du produit net, à cause des corvées militaires dont on est extrêmement surchargé dans cette province, et qui ne permettent pas de suivre pour l'impôt la proportion établie dans le reste du royaume.

	Dîme qui se lève au 24 <sup>e</sup> ,	700	
<i>Reprise du laboureur.</i>	Frais annuels y compris la contribution du fermier pour sa dépense annuelle et celle de sa famille	7 496 liv.	11 244
	Intérêt des avances primitives et annuelles du fermier,	3 478	
	PRODUIT TOTAL		16 904 liv. <sup>a</sup>

La dépense du fermier et de sa famille n'entre ici en compte que pour 736 liv. En bon ordre de culture elle est estimée 1 800 liv. dans un emploi de trois charrues ; mais le produit net des bestiaux de profit, dont on ne parle point ici, doit y suppléer ; en ce cas les avances doivent monter à 8 560 liv.

Les avances annuelles montant à 8 560 liv., rendaient environ 70% de produit net, malgré le défaut de liberté du commerce des grains, dans le temps où l'état de cette ferme a été levé.

On donnera l'exemple de la petite culture dans un autre ordinaire.

\*\*\*

#### EXEMPLE DE LA PETITE CULTURE.

*Généralité de Limoges, élection de Brive,  
paroisse de Concèzes, villages de la Roussalie et de Leycuras.*

Il y a deux domaines de bon fonds de terrain, dépendants de la ferme de Pompadour, qui contiennent 71 arpents, dont 21 de prés.

#### AVANCES PRIMITIVES.

Bœufs, vaches, brebis, juments, truies, etc.	1 035 liv.
Charrues, charrettes, instruments et outils aratoires,	300
Meubles et ustensiles de ménage,	300
Semences,	200
TOTAL de ce fonds d'avances primitives,	1 835

À quoi il faut ajouter la dépense pendant 18 mois des avances annuelles pour les travaux qui précèdent la première récolte ; cette dépense selon l'estimation suivante des frais annuels, est pour 18 mois, 309 liv. Ainsi le total des avances primitives est de 2 144 liv., dont l'intérêt seulement au denier 20, est 107 liv. 4 sol.

<sup>a</sup> The figures are different in the booklet edition.

Les avances annuelles consistent dans l'entretien des charrues, charrettes, instruments et outils pour la culture<sup>1</sup>, et la dépense faite pour 11 personnes à nourrir, laquelle ne se monterait pas à plus de 19 liv. chacune, parce que, comme on le va voir, le fermage, l'impôt et la dîme prélevés, il ne reste que 206 liv. 9 sol., sur quoi il faut prendre l'entretien des instruments aratoires.

PRODUIT.

Le produit total de ces deux métairies, suivant l'estimation forcée faite par les *abonnateurs* dans l'*arpentement* général de cette province, est de 740 liv., à quoi ajoutant 58 liv. pour la dîme levée ici au dixième sur les parties décimables, fait en total 798 liv. distribuées ainsi.

	Dépense des métayers et de leurs familles au nombre de 11 personnes, qui, réduites seulement au pain et à l'eau et aux moindres vêtements, dépensent au moins 30 liv. chacun, en tout,	330 l.
<i>Avances annuelles,</i> 450 liv.	Nourriture de 4 bœufs de labour, consommant par an chacun 40 <i>quintaux</i> de foin à 15 liv. le <i>quintal</i> , en tout,	450 l. 120
	Intérêts seulement au denier 20 des avances primitives faites par le propriétaire,	107 l. 4 s.
	TOTAL des reprises	557 l. 4 s.

Qu'il faut défalquer du produit total de 798 liv., reste pour le produit net 240 liv. qui se distribuent ainsi.

<sup>1</sup> (Footnote contained only in the booklet edition). Dans la grande culture, les frais d'entretien des instruments aratoires sont payés par les intérêts des avances primitives et annuelles, prélevés à 10% sur la récolte. Ici les métayers sont chargés de cet entretien quoique leur consommation soit déjà restreinte à l'extrême, et quoiqu'ils ne touchent pas un sol de ces intérêts. Le propriétaire de son côté, qui a tous les accidents de la culture, la gelée, la grêle, la nielle, la mortalité des bestiaux, à supporter, n'a pour y subvenir que les intérêts de ses avances primitives, prélevés au faible taux de 5% ; et que l'on ne peut lui adjuger à un taux plus fort dans ce cas malheureux de culture. Car si on comptait dans l'exemple actuel les intérêts des fonds dépensés avant la première récolte, à 10% comme dans la grande culture, il n'existerait de produit net sur ces deux domaines que pour la valeur de la dîme, encore serait-ce à la faveur des prés ; car bien loin qu'il y eût un produit net, il se trouverait 40 liv. de perte sur la culture des grains, et l'on ne saurait où asseoir l'impôt. Aussi peut-on dire que dans la plupart des provinces de petite culture, il n'y a à proprement parler point de produit net, et que les propriétaires vivent et payent l'impôt sur les intérêts de leurs avances. Quand on en est réduit là, l'existence même de la pauvre culture que l'on pratique est toujours précaire et incertaine, une mauvaise récolte cause les plus terribles ravages, les propriétaires sont en général malaisés, et les colons dans la plus triste misère.

	Taille,	85 l. 19 s.	153 l. 11 s.
	Fourrages et ustensiles,	31 2	
<i>Produit net</i>	Capitation,	36 10	
<i>240 liv.</i>	Pour la dîme,		58
	Pour le revenu du propriétaire,		28 9
	Total		240
	L'impôt retire par arpent,	2 l. 3 s. 6 d.	
	La dîme,	16 s. 1 d.	
	Le propriétaire,	8 s.	
	Total	3 l. 7 s. 7 d. <sup>a</sup>	

Tels sont les résultats de l'évaluation établie sur le produit total de 798 liv. pour les soixante-et-onze arpents.

Pour savoir le produit des 50 arpents de terre exploités ici par la petite culture, il faut le démêler d'avec celui des prés. La dîme qui est de 58 liv., ne se lève que sur la récolte des terres, et elle enlève ici le dixième du produit total, ainsi 58 liv. indiquent que le produit total des 50 arpents, est 580 liv. ; en les défalquant de 798, il reste pour le produit total des prés, 218 liv., dont un quart ou environ 55 liv. est en frais, reste en produit net, 163 liv., chargées de 133 liv. d'impôt, qui réduit le revenu du propriétaire à 30 liv., c'est par arpent de prés 1 liv. 4 sol. 9 den., et l'impôt retire 6 liv. 11 sol. par arpent.

Le produit total des 50 arpents de terre est de 580 liv. distribuées ainsi.

Avances annuelles,	395 liv.	502 liv.
Intérêts seulement au denier 20,	107	
La dîme,	58	
L'impôt,	15	79
Le revenu du propriétaire,	6	
		581

Le produit net par arpent, est 1 liv. 11 sol. 5 den., au lieu que dans la ferme de Lisoir, il est de 17 liv. 19 sol.

La dîme enlève,	1 l. 3 s. 2 d.	au lieu de	1 l. 19 s. <sup>1</sup>
L'impôt retire,	6 <sup>2</sup>	au lieu de	3
Reste pour le revenu,	2 3	au lieu de	13

<sup>a</sup> The figures are different in the booklet edition.

<sup>1</sup> La dîme ne se lève sur les terres de cette ferme, qu'à la vingt-quatrième gerbe, elle serait environ de 4 liv., si elle se levait comme dans l'autre exemple, à la dixième.

<sup>2</sup> (Footnote contained only in the booklet edition). Sans compter les vingtièmes.

Total	1 11 5	17 19
-------	--------	-------

Le produit total de 360 arpents de terre comme ci-devant, ne serait ici que de

3 750 liv. <sup>1</sup>	au lieu de	18 000 liv.	<i>Différence,</i>
550	de produit au lieu de	5 660	<i>comme 1 à 10,5. <sup>a</sup></i>

### VIII.

#### *Réponse du laboureur francomtois à la lettre de M. Dupont <sup>b</sup>*

[*Gazette du commerce*, n°94, 24 novembre 1764.]

Le laboureur du comté de Bourgogne qui a entrepris l'examen de l'axiome, nombre 4 de la feuille N° 71, n'avait en vue que de prouver qu'il n'y trouvait point d'application pour cette province ; il a avancé des faits propres à convaincre. M. Dupont <sup>c</sup> les critique ; il m'en oppose d'autres que je ne contredirai pas. Il parle de la pratique de l'Île-de-France <sup>2</sup>, il peut avoir raison. J'ai rapporté celles de la Franche-Comté, il ne s'ensuit pas que j'aie tort, il résultera de nos différentes opinions, que la proportion ne peut-être généralisée, et qu'on en a voulu faire mal à propos un axiome. Déjà un fermier du Limousin approuve mes observations, il renchérit sur moi <sup>3</sup>. J'ai avancé que 4 bœufs faisaient autant d'ouvrage que 3 chevaux ; ce fermier

<sup>1</sup> C'est environ 23 on 24 liv. pour la valeur de la récolte alternative d'une année de jachère et d'une année de moisson de chaque arpent ; c'est à peu près le produit ordinaire de la petite culture, comme on le voit dans l'ENCYCLOPÉDIE, art. GRAINS.

<sup>a</sup> (Addition in the booklet edition). Je n'ajouterai rien à cet exposé des faits ; c'est au public à les juger.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'estime et de considération,  
Monsieur,                    Votre, etc.

<sup>b</sup> This letter was included in the booklet edition, with the following introduction:

« Je n'ai jamais écrit, je n'écrirai jamais que par amour pour le bien public et par zèle pour la vérité. Je puis avoir des critiques et des contradicteurs ; mais dans aucun temps de ma vie je ne connaîtrai d'adversaires, et je serai toujours personnellement étranger aux discussions qui pourront m'occuper quelquefois. Ne cherchant donc que la lumière, je serais bien fâché de dissimuler les raisons de ceux qui sont d'un autre avis que le mien.

On a répondu à ma lettre sur la différence qui se trouve entre la grande et la petite culture. Cette réponse m'a paru avoir de la vivacité et de la chaleur dans le style. A-t-elle autant de force dans les raisonnements ? C'est au lecteur à en juger. J'ai cru devoir la lui mettre sous les yeux dans une même brochure avec la lettre qui y a donné lieu.

J'ai seulement ajouté quelques notes à la réponse que l'on m'a fait, pour marquer les endroits où l'auteur et moi convenons des mêmes faits, ceux où il me paraît avoir oublié des choses importantes, ceux où je crois qu'il ne m'a pas entendu, et ceux même où je crois (il me permettra de le dire) qu'il s'est écarté de la question. »

<sup>c</sup> In the booklet edition *M. Dupont* is replaced by *M. D. P.*

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Il parle aussi de la pratique de la Picardie, de la Brie, de la Beauce, de la Normandie, et en particulier de celle du Pays de Caux relativement à la grande culture. Il parle aussi de celles de la Gascogne, de la Bretagne, de la Bourgogne, du Limousin, du Bourdonnais et du Berry relativement à la petite culture.

<sup>3</sup> Voyez la feuille N°. 80, page 645, seconde colonne.

prétend que 6 bœufs en font plus que 6 chevaux <sup>1</sup>, voilà un beau champ pour M. Dupont, il y a de quoi l'étonner et le surprendre ; j'aurais attendu que le public nous jugeât ; mais M. Dupont ignore à ce qu'il dit bien des choses, parce que je ne me suis pas suffisamment expliqué sur certains faits, peut-être avec trop peu d'ordre et de méthode ; j'ai annoncé ma qualité ; que peut-il attendre de moi ? Il est grand littérateur et grand spéculateur, je n'ai pour moi que la pratique, je vais néanmoins tenter de répondre aux différents articles de sa lettre, je désirerais avoir des talents afin de rendre cette discussion plus intéressante pour la société.

1°. J'ai dit que le laboureur mon voisin, avec trois chevaux, finissait son labour quelques jours plus tôt que moi. Si j'ai évalué ces jours au nombre de 9 dans l'état de comparaison, c'est pour accorder à la culture des chevaux, tout l'avantage possible sur celle des bœufs.

Conclusion de là qu'en journées de labour par année, une charrue exploiterait une ferme de 41 arpents, ou 62 journaux de notre mesure, tandis qu'une telle charrue aurait de l'emploi pour toute l'année dans cette province, quoiqu'assolée comme l'Île-de-France par tiers, est un paradoxe que personne ne soutiendra avec M. Dupont <sup>2</sup>. Cette combinaison ne paraît pas exacte, qu'il soit permis de le dire.

2°. Je me suis fait cette objection parce qu'on pouvait me la faire ; il n'y a d'ailleurs que trop d'exemples de cette pratique ruineuse. On convient avec M. Dupont, qu'un bon fermier a de quoi occuper son attelage pour l'amélioration des terres qu'il cultive, mais n'y a-t-il pas dans les environs de Soissons des fermiers qui se laissent entraîner par les faux appas d'une économie mal entendue, qui se livrent à ces sortes d'occupations ruineuses pour l'agriculture ? <sup>3</sup> On est assuré que les campagnes voisines de Soissons

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Il est fort aisé d'*avancer* et de *prétendre* ; il est fort naturel même qu'un cultivateur soit trompé quelquefois sur les faits généraux par les faits particuliers qui se passent autour de lui. Mais il serait bon aussi de comparer. L'agriculteur de Franche-Comté dit (numéro 7 de sa lettre) qu'il exploite avec quatre bœufs un domaine de 60 journaux revenant à 40 arpents mesure de roi. L'agriculteur soissonnais a avancé, sans être contredit, qu'avec quatre bons chevaux on exploitait dans les pays de grande culture une ferme de 120 arpents mesure de roi ; il l'a prouvé par l'exemple de la ferme de *Lisoir* ; il le prouverait par cent autres exemples, si cela était nécessaire. Qu'importent, après cela, les *assertions* et les *prétentions* des uns ni des autres, quand le fait est décidé par leur aveu mutuel ?

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Une charrue à chevaux bien montée laboure un arpent et demi, et même deux dans les grands jours, ce qui fait en 9 jours au moins 14 arpents ; qui multipliés par 3, attendu qu'une ferme en grande culture est toujours divisée en trois soles, donnent 42 arpents. L'agriculteur soissonnais n'a pas prétendu qu'une charrue labourât en 9 jours 42 arpents de terre. Mais il soutiendrait qu'une charrue à chevaux, qui aurait 9 jours d'avance par labour, peut et doit avoir chacune de ses *soles* de 14 arpents, plus forte que celle qui labourerait 9 jours de moins.

<sup>3</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Mais quand on veut comparer les deux cultures, faut-il mettre en parallèle ceux qui exécutent bien la petite, avec ceux qui exécutent mal la grande, ou qui emploient leurs chevaux à d'autres travaux ? Cette méthode peut-elle mener à la connaissance de la vérité ?

L'agriculteur franc-comtois est l'agresseur ; il a entrepris de prouver que la grande culture est moins avantageuse que la petite. L'agriculteur soissonnais a essayé de démontrer au premier que l'on ne pouvait pas juger de la grande culture par celle qui s'exécute avec

lui en présenteront grand nombre, mais ce n'est pas de son cabinet qu'il les découvrira ; il en trouvera en Bourgogne, en Champagne, comme partout ailleurs.

3°. On ose assurer à M. Dupont, qu'on a vu depuis longtemps, et que l'on voit tous les jours, des terres labourées avec des chevaux, qui ne sont pas d'un plus grand rapport que celles qui sont labourées avec des bœufs, c'est un fait notoire. <sup>1</sup> On est surpris que M. Dupont l'ignore. L'usage d'*assoler* les terres par moitié est pernicieux, il épuise les fonds, il n'en reste qu'un quart en jachères, ils n'auraient pas suffisamment de repos, aussi ne le pratique-t-on pas en Franche-Comté.

4°. Dans cette province où la culture des chevaux est assimilée avec celle des bœufs <sup>2</sup>, ces différentes manières de cultiver n'épargnent pas le travail des hommes. Une charrue est toujours desservie par trois chevaux ou 4 bœufs, il faut à l'une et à l'autre 2 personnes, une pour conduire les animaux, et l'autre pour tenir la charrue <sup>3</sup> ; nos terres ne sont pas de la nature de celles de l'Île de France ; c'est encore un fait qui <sup>4</sup>, quoiqu'ignoré par M. Dupont, n'en est pas moins certain.

5°. M. Dupont dit qu'il ignore encore la raison qui m'a engagé à répéter dans mes états de comparaison, les intérêts des avances d'exploitations primitives à 10%, et ceux des avances courantes, seulement à 5% ; et sans être instruit des motifs qui servent de base à ces états, il conclut néanmoins que je multiplie les êtres sans nécessité ; que cette distinction est domma-geable aux laboureurs, aux propriétaires et à l'État.

des chevaux de la Franche-Comté ; et qu'il ne fallait pas décrier la culture à chevaux en général, *sur un point de comparaison mal choisi*. On lui répond qu'il existe en plusieurs endroits des points de comparaison dont on ne saurait partir (et dont on part cependant), il le savait bien, et il avait lui-même cité et plaint les *haricotiers*.

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). *Qui n'a pas été nié*. On a seulement dit que ce fait n'existait que dans les lieux où il manquait de fermiers riches qui, avant la quantité de troupeaux nécessaires pour fournir beaucoup d'engrais à leur exploitation, emploient de bons chevaux, qui les font bien travailler, qui les nourrissent bien, et *qui ne les envoient pas paître*.

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). C'est-à-dire où il n'existe point de culture à chevaux bien montée, où il n'y a point de grande culture, proprement nommée.

<sup>3</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Il faut que les chevaux soient bien mauvais s'il est nécessaire de les piquer comme des bœufs ; sans doute la nourriture qu'ils ramassent en pâture dans les forêts, les chaumes et les jachères (voyez numéros 6 et 7) ne les rend pas vigoureux, et de là vient qu'ils emploient deux hommes au lieu d'un. On ne voit rien de semblable dans les pays de grande culture. Mais qu'est-ce que cela prouve ? sinon que la culture à chevaux est mal exécutée en Franche-Comté, et qu'il ne fallait pas partir de là pour la combattre : et qu'a dit de plus l'agriculteur soissonnais ?

<sup>4</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). *C'est encore un fait qui mériterait d'être constaté*. Il y a en Limousin et dans beaucoup d'autres endroits, une grande quantité de terres d'une fertilité naturelle surprenante, et d'une qualité infiniment supérieure à celles de l'Île de France ; lesquelles néanmoins sont d'un très mauvais rapport. La différence de culture fait tout. D'ailleurs il ne s'agissait point des terres de la Franche-Comté ; pourquoi l'agriculteur de cette province s'efforce-t-il de rendre particulière une question qu'il a entamé lui-même en général ?



J'ignore à mon tour sur quoi M. Dupont fonde cette prétention ; en attendant qu'il ait la bonté de nous en instruire, je vais lui rendre compte des raisons qui m'ont engagé à distinguer les frais d'avances d'exploitations primitives, d'avec les avances courantes et annuelles, de répéter les intérêts des premières à 10%, et les autres à 5 seulement.

Sans les avances d'exploitations primitives et annuelles, point de produit ; M. Dupont, défenseur de l'axiome qui donne lieu à cette discussion, adoptera incontestablement celui que je prends la liberté de mettre sous ses yeux.<sup>1</sup>

Les unes et les autres de ces avances doivent rentrer aux cultivateurs, et elles ne peuvent être prises que sur le produit de la récolte ; or, je leur fais rentrer les avances d'exploitations primitives en 10 années, à raison d'un dixième par chacune, parce qu'il ne serait pas possible de les prendre sur le produit de la première, il ne resterait pas de quoi payer le propriétaire ni les charges de l'État. Il faudrait vendre les instruments et le bétail, et cesser la culture.

Les avances annuelles ne payent que 5%, parce qu'elles rentrent toutes les années. Ces 5% prélevés, le surplus du produit récompense le fermier de son travail, et lui sert à payer le propriétaire et l'impôt ; on ne voit pas pourquoi ces intérêts prélevés peuvent nuire au paiement des charges<sup>2</sup>, ils prouvent au besoin la possibilité de satisfaire à tout.

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). D'autant plus volontiers que cet axiome est incontestable ; qu'il sert de base à la *Philosophie Rurale*, livre que je me fais honneur d'étudier tous les jours ; qu'il est à peu près la répétition de l'endroit auquel l'agriculteur franc-comtois croit répondre ici ; et qu'il peut servir de résumé au premier chapitre du livre intitulé de *l'Exportation et de l'Importation des grains*.

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). L'agriculteur soissonnais n'a jamais dit que *les intérêts des avances annuelles prélevées puissent nuire au paiement des charges* ; mais au contraire qu'il était dangereux de ne les prélever qu'à 5%, tandis qu'ils devraient l'être à 10% comme ceux des avances primitives.

On allègue ici pour raison de borner ces intérêts à 5%, que *les avances annuelles rentrent tous les ans* ; mais cette raison ne paraît point du tout suffisante, car les avances annuelles ne rentrent que pour être redépensées ; elles sont hypothéquées à la reproduction de l'année suivante ; le cultivateur n'en saurait disposer pour aucun autre usage qu'à sa perte et à celle de la société ; ainsi ces avances toujours rendues par la terre, mais toujours rendues à la terre, sont pour le cultivateur une dépense aussi absolue que celle de ses avances primitives, et qui doit par conséquent répéter ses intérêts au même taux de 10%.

Il ne faut que regarder à quoi servent les intérêts de toutes les avances des laboureurs, pour sentir combien il est important de ne les pas restreindre sur cet article. Ces intérêts ne servent pas, ainsi qu'on le croit en Franche-Comté, à rembourser le fonds des avances primitives, mais à les entretenir à mesure qu'elles dépérissent, et à pourvoir aux accidents (comme la grêle, la nielle, la mortalité des bestiaux, etc.) à quoi les fermiers sont exposés, et qui les ruineraient si cette ressource ne leur était pas assurée dans leurs reprises annuelles.

On évalue que la marche de ces accidents est telle qu'en dix ans les fermiers souffrent un dommage égal à la valeur d'une récolte entière. Si le fermier ne trouvait donc pas souvent dans les intérêts de ses avances, de quoi subvenir à ses engagements, ses richesses seraient saisies et enlevées, et la culture anéantie. On conçoit donc que les intérêts à 10% de toutes les avances des cultivateurs sont à peine suffisants, et que si l'on voulait réduire ceux des avances annuelles à 5%, le fonds de réserve des fermiers en deviendrait d'autant plus faible, et par conséquent la société serait d'autant plus exposée à voir manquer le

M. Dupont dira peut-être que le fermier sera lésé, en ne recevant ces fonds d'avances d'exploitations, que par parcelles et en 10 années. Il m'accordera la liberté de lui représenter que le fermier sera dédommagé de ce retard par le produit de l'économie rurale ; tels sont l'éducation des troupeaux, de la volaille et les fruits, etc. On ne sait d'autres moyens, à moins, que d'adopter celui que M. Dupont indique, de cultiver 42 arpents de terre en 9 jours de labeur, mais on doute qu'il puisse être mis en pratique ; si cela était possible, la classe agricole serait heureuse, elle acquerrait bien de l'aissance, et par une suite nécessaire, plus de considération.

6°. M. Dupont trouve que la culture à chevaux est mal exécutée en Franche-Comté, en accordant 15 milliers de foin pour la nourriture de 3 chevaux pendant l'année ; que dans sa province<sup>1</sup> on les nourrit avec la paille qu'ils font produire. C'est un fait qu'on ne contredira pas, puisque M. Dupont l'avance ; mais il me permettra de lui observer que j'entends dire pour la première fois que des chevaux de travail puissent être nourris avec de la paille<sup>2</sup> ; cette nourriture peu solide occasionnerait de mauvais labours<sup>3</sup>. Économistes par nécessité<sup>4</sup>, nous leur donnons, mes confrères et moi, en hiver, de la paille mélangée de foin. Je n'ai jamais prétendu dire qu'on les nourrissait de foin pur ; un cheval par tout pays en consomme 20 livres pesant dans 24 heures et c'est le moins ; chacun en consommerait 7 300 liv. par année, et les 3, 21 900 liv. Cette combinaison a échappé à M. Dupont. Je n'en ai passé en dépense qu'environ les deux tiers, par la raison qu'ils

paient des baux et celui de l'impôt, ou à voir spolie les richesses d'exploitation pour contraindre à ces deux paiements, après une mauvaise récolte.

Il est surprenant qu'un écrivain, qui se dit laboureur, n'ait pas vu cela du premier coup d'œil.

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Il n'a jamais parlé simplement *de sa province* ; il n'aurait pas ainsi rétréci une expression qui devait être presque générale.

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Je suis persuadé de la bonne foi du cultivateur franc-comtois, ainsi je serais bien fâché d'imputer à autre chose qu'à son inattention et à la rapidité avec laquelle il m'a répondu, les fréquentes omissions qu'il se permet. Je n'ai jamais prétendu que l'on nourrit les chevaux simplement *avec de la paille*, comme on paraît l'insinuer ici ; et j'ai dit formellement dans le passage auquel on répond que *la paille du froment et les fourrages des pois, des vesces, des fêveroles et des lentilles suppléaient au foin dans bien des endroits*. Cette nourriture jointe à l'avoine qui est sous-entendue, est très saine et très bonne. Les chevaux ainsi nourris sont très forts, font trois fois autant d'ouvrages que les bœufs de Franche-Comté, et sont moins sujets à devenir poussifs que les chevaux nourris avec du foin.

<sup>3</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). On n'a jamais accusé les fermiers de Beauce de faire de *mauvais labours*. Cependant leurs chevaux ainsi que ceux de beaucoup d'autres pays se passent de foin. Il n'y a même presque point de prairies dans cette province, et si elle était réduite à la culture des bœufs, elle resterait en friche : ce qui ferait, en vérité, grand dommage.

<sup>4</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). *Nota bene*. Qu'en agriculture il n'y a point de bonne économie quand on prend ce mot dans le sens d'épargne par la nécessité, ou quand on se méprend sur la dépense.

*Nota encore*, que les cultivateurs de Franche-Comté sont sujets à une économie forcée. C'est en effet l'apanage de ceux qui sont réduits à la petite culture.

pâturent une partie de la belle saison<sup>1</sup>, et qu'on leur mélange le foin avec de la paille en hiver ; M. Giroust cependant évalue la consommation du foin à la moitié en sus.<sup>2</sup>

7°. Mes bœufs pâturent dans la bonne saison comme les chevaux<sup>3</sup>. Les forêts qui sont en défenses<sup>4</sup>, les chaumes et les jachères qui n'ont pas besoin de clôtures<sup>5</sup>, et pour ne rien laisser ignorer à M. Dupont, pour qui j'ai la plus parfaite vénération, et de qui je voudrais mériter l'estime, j'ai l'honneur de l'informer que mon voisin et moi cultivons chacun 60 journaux de terre<sup>6</sup> qui nous occupent toute l'année, que nos fonds sont assolés par tiers<sup>7</sup>, l'un pour le blé, l'autre pour les grains de mars, et le troisième

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Ah ! ..... Des chevaux qui *pâturent pendant la belle saison* ! Je ne suis plus surpris si l'on en tire si peu de travail et s'ils font maître de si mauvaises récoltes. Que deviennent leurs forces avec la maigre nourriture qu'ils peuvent ramasser dans des *forêts*, dans des *chaumes*, dans des *jachères* ? Quel profit tire-t-on de leurs fumiers éparpillés, perdus dans ces forêts, ou clairsemés inutilement sur les chaumes et sur les jachères ? Ce n'est point là, sans doute, de la *grande* et opulente *culture*.

On ne conteste aucun de ces faits pour la province où réside l'auteur qui les écrit ; mais on ne peut s'empêcher de lui répéter, sans manquer au respect que mérite son zèle, qu'il aurait dû voir les autres provinces, et s'instruire de ce que c'était que la *grande culture*, avant que de l'attaquer en public.

<sup>2</sup> Voyez sa lettre, Gazette de Commerce, N°. 34.

<sup>3</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). *Les bœufs pâturent* ; soit, nous savions cela. *Comme les chevaux* ; c'est une autre affaire, car dans la grande culture les chevaux ne pâturent point et ne doivent point pâturer.

<sup>4</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). *Les forêts* ne sont jamais absolument *en défense*. Dans les pays de grande culture, on se garderait bien d'envoyer pâturer les bestiaux dans les forêts ; indépendamment de ce que l'on perdrait par cet usage le fumier dont les bons cultivateurs connaissent tout le prix, le bétail détruirait les rejets et le jeune plant renaissant, et empêcherait les forêts de se repeupler ; ce serait faire tort en même temps aux bois et à la terre labourable. Ainsi, soit que l'on laisse des terres en friche pour le pâturage, ou soit que l'on envoie les bestiaux paître *dans les forêts*, il en résulte toujours un double dommage qui doit entrer dans nos calculs.

<sup>5</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Les chaumes et les jachères *n'ont pas besoin de clôture*, sans doute : personne n'avait dit qu'il leur en fallût. Mais les terres chargées des moissons en ont besoin, dans les pays où *les bœufs et même les chevaux vont paître* sur les *chaumes* et sur les *jachères* où ils ne sont pas retenus, nous dit-on, *par des clôtures*.

<sup>6</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Voyez plus haut (numéro 1<sup>er</sup>) que 62 journaux égalent 42 arpents. Donc 60 journaux font 40 arpents et deux tiers. Ces 40 arpents deux tiers sont exploités par 4 bœufs *occupés toute l'année*. Or 4 chevaux exploiteraient 120 arpents, ce qui confirme bien le calcul de l'*Encyclopédie* qui dit qu'il faut 12 bœufs pour faire l'ouvrage de 4 chevaux. Voyez aussi la note 2<sup>e</sup> plus haut. [Here note 1 page 279.]

<sup>7</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Cet usage doit donner quelque avantage à la culture de Franche-Comté, sur celle de presque toutes les provinces de petite culture où l'on assole par moitié.

Il se trouve toujours dans les différents pays de petite culture, ainsi que dans ceux qui se servent de la grande, des usages locaux plus ou moins avantageux, que l'on réduit à des moyennes proportionnelles dans les calculs généraux. Dans la Chalosse, par exemple, on nourrit toute l'année les bœufs à l'étable ; cette méthode (malheureusement trop rare et contraire à la pratique générale des pays de petite culture) est néanmoins celle qui peut le plus en approcher le rapport de celui de la grande, attendu que par elle on ne perd pas les fumiers, et l'on a moins besoin de conserver des friches pour les pâtureaux. Cependant les terres de cette province, quoique naturellement d'une fertilité surprenante, sont encore d'un assez médiocre produit, tandis qu'elles en rapportent certainement un très considé-

pour les jachères qui servent de *parcours*, et que nous ne laissons rien d'inculte.

8°. M. Dupont révoque en doute qu'au bout de 10 ans de service, on puisse vendre un bœuf de labour les 2/5<sup>e</sup> de plus qu'il aura coûté. Je ne puis passer cette prétention, parce qu'elle est contraire à ce qui se pratique en cette province ; je conviendrai avec lui, qu'il est rare qu'un laboureur garde ses bœufs un si long temps ; si j'ai fixé ce terme, j'ai pensé devoir le faire pour suivre une marche parallèle avec la culture des chevaux. Il faut donc s'expliquer autrement : la culture des bœufs n'y perdra rien.

Supposons un laboureur qui lève un train, il achètera des chevaux de 5 ans, il s'en servira jusqu'à 8 ; s'il veut renouveler son attelage, il perdra la moitié du prix que ces chevaux lui avaient coûté <sup>1</sup>.

Celui qui se sert de bœufs, les achètera de l'âge de 3 ans <sup>2</sup> ; après 3 années de service, il les vendra le double de ce qu'il les jura payés, sans les engraisser.

9°. M. Dupont entre dans le détail de la grande et de la petite culture, il y trouve une différence dont il dit que je n'ai point parlé ; je suis très éloigné d'admettre cette distinction <sup>3</sup>, puisque je soutiens qu'une charrue attelée de

table, quand le haussement peu variable du prix des grains (résultant de la liberté entière et universelle dans ce commerce, que la sage bonté du roi a daigné promettre pour la suite, à ses sujets, par le paternel édit du mois de juillet dernier) aura donné aux habitants le pouvoir et le goût d'y établir la grande culture.

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Excepté les laboureurs qui achètent de jeunes chevaux de 3 à 4 ans et qui les revendent avec profit au bout de 2 ans, comme ceux du pays de Caux que nous avons cité, l'usage général des fermiers en grande culture, n'est pas de renouveler ainsi leur attelage. Ils se servent souvent 10 ou 12 ans des mêmes chevaux, avec le soin seulement, quand ils en ont 4, d'en avoir deux vieux et deux jeunes. En effet un bon cheval a au moins dix ans de service, mais soit qu'ils les renouvellent ou ne les renouvellent pas, on ne saurait accuser l'auteur des mots *Fermiers* et *Grains*, dans l'*Encyclopédie*\*, ni moi qui le défends ici, d'avoir exagéré le calcul en faveur de la grande culture ; car nous avons posé qu'après 10 ans de service, on ne retirait rien du tout des chevaux ; et nos combinaisons sont faites d'après cette hypothèse.

\*François Quesnay.

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Oui, cela se pratique ainsi dans quelques cantons. Mais des bœufs de trois ans sont trop faibles ; il faut les ménager extrêmement au travail pour pouvoir les revendre en bon état, et en apparence avec un profit qui se trouve bien détruit par la perte que l'on éprouve sur leur travail, qui gagne à peine leur nourriture. En tout cas, on fait usage de la même pratique à l'égard des chevaux dans plusieurs endroits exploités en grande culture, et l'on y trouve le même avantage, si c'en est un ; car la plupart des laboureurs ne courent pas après un tel profit.

<sup>3</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). L'auteur s'y prend un peu tard, pour soutenir que la culture des bœufs et celle des autres animaux de trait, ne méritent aucune distinction, puisque ces distinctions qu'il ne veut point admettre étaient déjà connues du temps d'Homère.

Voyez l'épigramme. \*

\* The epigraph reads as follows:

« ..... τ' ἐπὶ οὐρα πέλονται

Ἥμιόνων, (αἱ γὰρ τε βοῶν προφερέστεραί εἰσιν

Ἐλκόμεναι νεοῖο βαθείης πηκτόν ἄροτρον)

Ἰλιάς, Κ. 351, 353. [Iliad, Book X, 351, 353]

bœufs, laboure autant de terre qu'une autre attelée de chevaux, qu'un arpent labouré avec des chevaux, ne donne pas une récolte plus abondante qu'un arpent labouré avec des bœufs <sup>1</sup>.

Qu'importe dans la question agitée, qu'un fermier opulent entreprenne l'exploitation d'une terre considérable qui demande 10 ou 20 charrues pour sa culture <sup>2</sup> ; si ce fermier la fait valoir par lui-même, il se procurera le nombre de domestiques et de bestiaux nécessaires pour la desservir. Que cette possession soit divisée entre 10 ou 20 métayers ou misérables grangers, chacun d'eux aura une charrue, mais ils n'emploieront ni plus ni moins d'hommes <sup>3</sup>, ni de bétail que le fermier opulent <sup>4</sup>. Les fonds recevront

..... les sillons labourés par des mules (car elles sont très supérieures aux bœufs pour labourer profondément avec une forte charrue les champs qui n'ont pas encore été défrichés) ».

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). On a vu ce qu'il fallait penser de ces assertions.

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). L'agriculteur soissonnais va peut-être se trouver obligé de charger cet alinéa de quelques notes assez longues ; mais ce n'est pas sa faute si son anonyme confrère de Franche-Comté lui paraît n'avoir point du tout entendu la question.

Il s'agissait de savoir laquelle des deux cultures donne le produit le plus avantageux. Or on a dit dans la lettre précédente, que dans les pays de grande culture on trouvait des fermiers riches qui payaient aux propriétaires, six, huit, dix ou douze livres de loyer par arpent. On a dit qu'au contraire, dans les pays de petite culture, il n'y avait presque point de produit net. Ce n'était pas une nouveauté. C'est un fait démontré dans l'*Encyclopédie*, prouvé par mille exemples, confirmé d'une manière qui ne souffre point de réplique par le prix des terres ; et M. Dupré de Saint-Maur l'attestait il y a près de 20 ans (dans l'Essai sur les monnaies, pages 26) en évaluant l'un dans l'autre à quinze sols par arpent le fermage de la petite culture ; sur quoi le propriétaire est obligé de fournir le bétail à titre de cheptel-mort, c'est-à-dire, sans en retirer aucun profit ; ce qui réduit ce fermage à douze sols au plus par arpent. Et cependant l'on demande en réponse en quoi cette différence importe à la question agitée ? On demande en quoi il importe au propriétaire d'avoir huit ou dix livres de revenu, plutôt que douze sols ? En quoi il importe d'avoir des fermiers opulents, plutôt que de misérables métayers et grangers ? En quoi il importe que la culture soit animée, soutenue, fomentée par la richesse, ou découragée par la pauvreté ?

<sup>3</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Voilà une étrange prétention ! Qu'est-ce qui obligeait l'agriculteur franc-comtois de répondre à la hâte, tandis qu'il aurait été si facile à un homme comme lui de compter ?

1° On suppose 20 métayers ou misérables grangers pour faire l'exploitation de la même étendue de terrain qui serait entreprise et exécutée par un seul fermier opulent. Ces métayers sont cependant chacun selon leur portée, entrepreneurs de culture. Ils sont pères de familles, et ils ont des manouvriers sous eux. Voilà donc déjà 20 familles, qui encore ont chacune au moins un enfant hors d'état de travailler, à nourrir aux dépens de la chose, au lieu de la seule famille du fermier entrepreneur.

2° Les 20 métayers, si leur atelier est monté comme celui de l'agriculteur franc-comtois (et il s'en faut beaucoup qu'ils le soient en général aussi bien), exploiteront 800 arpents de terre entre eux 20, avec chacun une charrue de quatre bœufs occupés toute l'année sur 40 arpents dont un tiers en jachères. Ces 20 charrues exigeront 40 hommes pour les conduire. Le fermier opulent exploitera fort à l'aise les 800 arpents assolés de même par tiers, avec 7 charrues de 4 chevaux conduites par 7 hommes.

3° Les 20 métayers emploieront autant de bétail, nous dit-on plus bas : je suis loin d'en convenir ; mais du moins auront-ils chacun un troupeau grand ou petit. Il faudra donc 20

pâtres pour garder les troupeaux des vingt métayers. Le *fermier opulent* aura un seul troupeau plus considérable de beaucoup que les 20 autres réunis, et qui sera conduit par un seul berger intelligent et bien payé.

Il en sera de même de toutes les autres espèces de bestiaux ; et l'on vient nous dire que les 20 métayers n'emploieront ni plus ni moins d'hommes que le *fermier opulent*.

Quelqu'un pourrait peut-être m'objecter, que *d'après cela la petite culture a un avantage sur la grande, car enfin voilà beaucoup d'hommes qui vivent*. Oui, ils vivent sur les frais qu'ils augmentent en diminution du revenu des propriétaires et de l'État. S'il y avait moins d'hommes qui vivent ainsi, les frais de la culture seraient moins grands, le revenu des propriétaires et de l'État augmenterait d'autant ; la dépense de l'État et des propriétaires augmenterait donc aussi en proportion ; et sur cette dépense de l'État et des propriétaires augmentée par la diminution des frais de culture, il vivrait au moins autant d'hommes qu'il en vit actuellement sur ces frais ; il en vivrait même beaucoup davantage, car la grande culture multiplierait les produits de la terre et les moyens d'acheter ces produits. S'il nous était donc possible d'établir par tout le royaume la grande culture, les propriétaires en serait plus aisés, plus riches, plus heureux, et l'État en serait plus puissant, parce qu'il aurait de plus grands revenus, et encore parce qu'une moindre quantité d'hommes étant employés aux travaux indispensables de la reproduction et vivant par conséquent sur les reprises des cultivateurs, à nombre égal, il y en aurait une plus grande quantité de *disponibles*. Ces hommes *disponibles*, et subsistants par des richesses *disponibles* comme eux, seraient employables non seulement au maintien mais aussi à l'amélioration de la chose publique. On pourrait les occuper à faire des chemins et des canaux, ce qui multiplierait les débouchés, diminuerait les frais de commerce, et augmenterait ainsi de mille manières la masse des richesses en général, et en particulier celle des *richesses disponibles*, seule base de la puissance des États.

D'ailleurs les hommes vivants sur la dépense des avances de ces *métayers ou misérables grangers* sont *misérables* comme ceux qui les emploient ; ils manquent de tout, la plus grande partie d'entre eux ne mange pas même de pain : des galettes de blé noir et des châtaignes composent toute leur nourriture, ils ne boivent que de l'eau, couchent sur la paille, et vont presque nus ; leurs enfants fatigués de trop bonne heure, affaiblis surtout par les mauvais aliments, parviennent rarement à l'âge de puberté, et s'ils le passent ne deviennent que des hommes sans force et d'un tempérament épuisé. Ceux au contraire qui vivent sur la dépense des *fermiers opulents* sont sains et robustes, la différence en est sensible dans nos armées ; ceux-ci, de même que ceux qui subsistent par la dépense du revenu des propriétaires, ne manquent pas de moyens pour élever leurs enfants, ils sont bien logés, bien nourris, bien couchés, bien vêtus ; et n'est-ce donc rien que le bonheur et la multiplication des hommes ?

<sup>4</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Par rapport au bétail, il faut faire comme par rapport aux hommes, il faut compter. Dans les pays de grande culture, les seuls où l'on trouve des *fermiers opulents*, ils y nourrissent 5 moutons sur trois arpents, même dans bien des endroits on a deux moutons par arpent. L'ordinaire est aussi d'avoir une vache par 12 arpents (dans le pays de Caux même on a deux bêtes à cornes pour 10 arpents) sans parler des cochons, de la basse-cour, et des chevaux. Tous ces bestiaux y vivent des seuls produits de la ferme, sans qu'il soit besoin de prairies, et sans qu'il y ait une parcelle de fumier perdue, attendu que l'on n'est pas obligé de les envoyer *pâture dans les forêts ou dans les friches*.

Dans les pays de petite culture au contraire, les métayers emploient au plus trois moutons sur cinq arpents, et une vache sur vingt arpents, encore est-ce à la faveur des pâturages, des *forêts*, et des terres laissées exprès en friche. Les *fermiers opulents* de la grande culture emploient donc sur la même étendue de terrain au moins les trois cinquièmes de plus de bêtes à laines, et les deux cinquièmes de plus de bêtes à cornes. Je ne parle que des bestiaux destinés à l'engrais de la terre. Nous connaissons de quel côté est l'avantage par rapport aux bestiaux de labour.

une culture égale, le produit sera le même, tout sera en raison de rapport <sup>1</sup> ; il n'y aura de différence que sur le bénéfice qui, dans le premier cas, céderait à un seul ; qui, dans le second, serait divisé entre 10 ou 20 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). C'est encore une supposition fort précipitée que celle-ci qui dit que *la culture sera égale, le produit le même et tout en raison de rapport*. Rien ne prouve mieux que l'on s'est trop hâté de répondre ; car avec le talent et l'esprit qui brillent dans l'élocution du défenseur de la petite culture, il est assez visible que s'il eût réfléchi quelques instants de plus, il aurait senti qu'il mettait là en fait, ce qui est en question. Il n'y a qu'un moyen de décider cette question ; c'est d'examiner quel est le produit. Il n'y a qu'un moyen de juger sagement et sûrement de ce produit, quand on n'est pas à portée de voir et de peser tous les détails ; c'est d'observer quel est le prix du loyer des terres et quel est celui de leur vente ; car l'intérêt personnel éclairé par sa propre expérience, et par celle d'autrui, les apprécie en général à leur juste valeur. On a indiqué ce moyen aux partisans de la petite culture ; on leur a dit, la plus grande partie de vos terres *ne se louent point* ; les propriétaires sont obligés d'y faire les avances de la culture, et ont souvent peine à les retirer. Le peu qui s'en loue, se loue à très bas prix. Le capital, la propriété, s'en donnent pour 30 ou 40 livres l'arpent, et souvent pour moitié ou pour 3 quarts moins. Dans les pays de grande culture les terres *se louent six, huit, dix, douze livres l'arpent*, qui se vend 200 ou 300 livres et souvent davantage. *Votre culture n'est donc pas égale ? Vos produits ne sont donc pas les mêmes ? Tout n'est donc pas en raison de rapport ?* Ils ne nient, ne discutent et n'examinent aucun de ces faits, et ils répondent : *Notre culture est égale ; nos produits sont les mêmes. Tout est en raison de rapport.*

Il est vrai que lorsqu'ils ne peuvent nier les faits, ils se rabattent à dire que *leurs terres valent moins, parce qu'elles sont d'une qualité inférieure à celle des provinces où la grande culture est établie*. Mais c'est encore une supposition gratuite et qui méritait aussi la peine d'un examen avant d'être assurée comme un fait. On me permettra de douter que les cultivateurs qui sont assez peu instruits des usages de la grande culture, sur laquelle ils écrivent, pour croire qu'il faut *un chasse-avant aux chevaux*, et que l'on doit *les laisser pâturer dans la belle saison*, soient beaucoup plus éclairés sur la qualité du sol des provinces où se pratique cette culture qu'ils ne connaissent pas. Il faudrait que la différence de qualité des terres fût extrême pour occasionner celles que l'on trouve dans le prix : on n'en voit point de telles entre les terres de la première et de la dernière qualité dans les provinces de grande culture. (Quand je dis la dernière qualité, on entend bien que je ne parle ni des roches ni des sables absolument stériles, mais de la dernière qualité de terres cultivables). Il y en a de bonnes et de mauvaises en tout pays ; il s'en faut beaucoup que celles de l'Île de France où nos contradicteurs s'attachent soient en général de la première qualité. J'en connais d'infiniment supérieures dans plusieurs pays de petite culture, qui cependant valent dix fois moins. Ce n'a jamais été la qualité du sol qui a décidé uniquement de la valeur des terres. Il y a sans doute chez les Illinois des terres excellentes qui sont à très bas prix, parce qu'elles n'y sont pas mises en valeur. Or la valeur de la terre dépend absolument du produit qu'elle donne, et ce produit dépend principalement, quant à la quantité, de la différence de la culture, et quant au prix, de la différence des débouchés. D'où résulte ce principe, qu'il ne faut qu'améliorer la culture et multiplier les débouchés pour augmenter considérablement le revenu et par conséquent la valeur foncière du territoire.

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Si cette hypothèse était vraie, les métayers devraient être plus aisés que les domestiques des fermiers, puisqu'indépendamment de leur subsistance personnelle, dont ils jouiraient, dit-on, de même, *en raison de rapport*, ils auraient en outre leur part du bénéfice que l'on accorde au fermier entrepreneur. Or au contraire il est de fait incontestable qu'il n'y a pas un domestique de fermier en grande culture qui ne fasse deux fois plus de consommation et n'ait au moins deux fois plus d'aisance, que les métayers n'en ont dans les pays de petite culture ; quoique ceux-ci ne payent aux propriétaires qu'un produit presque nul, et qui n'est le plus souvent que les intérêts à un taux très bas des avances que le propriétaire a fait ; tandis que les fermiers payent une forte taille et un gros loyer. Il est donc clair que *la culture n'est pas égale ; que le*

Le calcul cité par M. Dupont, qui nous représente les colons dans un état d'indigence, capable d'effrayer l'humanité, mériterait d'être examiné avant de l'adopter ou de le contredire.

On adopte avec respect le moyen que M. Dupont indique par la note 6<sup>e</sup> mais on ne convient pas que dans certaines provinces, le produit net des fonds soit d'une extrême difficulté à découvrir, plutôt que dans d'autres. Je serai peut-être en état de répandre pour cette province des lumières sur ces objets, capables d'éviter l'arbitraire, comme le fléau le plus à craindre : je pourrai même indiquer un moyen simple qui procurera de tels avantages à l'État et aux peuples<sup>1</sup> : mais ce n'est pas ici le lieu, cela n'a point de rapport

*produit n'est pas le même ; que rien n'est en raison de rapport et que, faute de l'examen convenable, on s'est livré trop promptement à une suite de conjectures qui n'ont un air séduisant que parce qu'elles mettent sans cesse en fait ce qui est en question, ou plutôt ce qui est démenti par tous les faits.*

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Trêve de censure ici. Tous les écrivains sont sujets à être contredits, et contredisants ; mais tous les citoyens sont frères et amis, et Dieu me préserve de jamais regarder autrement quiconque pourra être utile à ma patrie et au genre humain.

C'est donc à ces deux titres que je félicite l'auteur de ce qu'il trouve peu de difficulté à connaître le produit net des biens-fonds dans les provinces de petite culture ; et je le prie instamment de rendre publics au plus tôt *les lumières qu'il peut répandre sur cette partie et le moyen simple qu'il imagine pour éviter l'arbitraire dans la répartition de l'impôt.*

C'est avoir déjà très bien saisi le principe de ce moyen, que de songer à répandre des lumières sur le produit net de la culture ; et c'est du fond du cœur que je souhaite à l'agriculteur de Franche-Comté, le plus grand succès dans ses recherches à ce sujet. Puisse son exemple en encourager beaucoup d'autres à étudier aussi les produits nets de toutes les différentes espèces de culture ! Il n'y a point d'étude plus intéressante, plus belle, plus utile, plus noble, plus digne de l'homme et du citoyen. Car le ressort conservateur, et je dirais volontiers le lien constitutif des empires, celui qui forme une nation et une puissance de ce qui n'aurait été qu'une peuplade, celui sans lequel il ne pourrait exister de chose publique, c'est *l'impôt*, autrement dit la portion de richesses consacrées au maintien de la société et par conséquent à la garantie du droit de propriété des citoyens. Cet impôt une fois proportionné aux besoins publics et à la richesse de la nation, ne saurait être trop immanquablement assuré ; tout dépend de lui. Il ne peut donc être réparti avec une équité trop éclairée. Car si faute des éléments nécessaires on était réduit à l'asseoir arbitrairement et suivant des apparences trompeuses, il ne pourrait manquer d'attaquer alternativement le droit de propriété d'un grand nombre de citoyens, en leur faisant payer plus que la quote-part due par leurs richesses disponibles ; et dans un pays où il porterait sur des cultivateurs obligés par des baux de payer une redevance fixe à leurs propriétaires, il ne pourrait manquer de spolier souvent les avances productives de la culture, et d'anéantir ainsi une quantité considérable de richesses, quand par l'effet de l'arbitraire ou celui des rejets il viendrait les charger à l'improviste d'une dépense qu'ils ne pouvaient évaluer dans leurs calculs, ou, ce qui reviendrait au même, quand par la diminution de la consommation et du commerce ils les priverait d'une recette à laquelle ils avaient pu et dû s'attendre. Dans cette supposition, on ne pourrait empêcher l'impôt de retomber au double sur le revenu, d'aller ainsi très souvent contre l'intention du souverain, et contre le but de son institution, qui est d'être utile à tous les citoyens, de les protéger tous, et de n'en léser aucun. On ne pourrait l'empêcher de détruire par parcelles trop multipliées, les richesses de la société à la conservation desquelles il est voué, et de se détruire par conséquent lui-même. Or il n'y a rien qui puisse conduire à la justice rigide dans la répartition de l'impôt, et à cette extinction absolue de l'arbitraire si désirée par le prince et par les peuples et qui



avec ma proposition de la feuille N<sup>o</sup>. 79, non plus que les discussions dans lesquelles M. Dupont entre.

Quand je me livrerais à l'examen des articles de l'Encyclopédie, sur les mots *Fermiers* et *Grains*, les calculs qui les accompagnent ont été faits pour des pays différents <sup>1</sup> ; je ne prétends ni les contredire, ni les adopter. Ceux que j'ai donnés pour cette province n'en seront pas moins certains. M. Dupont se donne la peine de discuter d'autres faits qui n'ont point de connexion avec ma lettre du 24 septembre. Ils ne sont pas sans réponse, mais M. Dupont paraît n'y pas vouloir être contredit.

Je finis par inviter ceux qui voudront répliquer à son opinion, *de réfléchir mûrement avant que de prendre la plume, et de ne pas manquer au respect que l'on doit au public en le fatiguant de discussions inutiles*. Ce reproche est dur <sup>2</sup>, mais il n'est pas conséquent : il me permettra cette observation, sans manquer aux égards que j'ai pour lui. L'examen qu'il a fait de ma lettre du 24 septembre, et la réponse que je lui attribue, déterminent à penser qu'il n'a pas l'avantage qu'il s'imagine. La lettre d'un fermier du Limousin, insérée dans la feuille N<sup>o</sup>. 80, n'est pas de son avis. Si ce fermier a raison, je n'aurai pas tort <sup>3</sup>.

leur serait mutuellement si avantageuse ; il n'y a rien qui puisse y conduire, que la connaissance profonde des produits nets ; puisque hors le *produit net*, il n'y a rien sur la terre qui soit contribuable, et sur quoi on puisse enlever la moindre chose sans une extrême déprédation de richesses.

Cette étude *des produits nets* qui exige encore quelques talents deviendra facile et familière à nos neveux ; et rien ne sera plus glorieux, sans doute, pour les hommes d'État qui l'encouragent aujourd'hui, pour les académies d'agriculture qui doivent s'y livrer entièrement, pour les citoyens qui y contribueront de *leurs lumières*, et surtout pour celui dont le génie sublime, juste et sage, leur a frayé la route, et qui apprit le premier à l'humanité ce que signifie ce mot PRODUIT NET\*, quelle est son importance et combien de choses y sont attachées.

Il serait à souhaiter que les découvertes que nous devons au zèle et au travail de l'agriculteur franc-comtois pussent être de quelque utilité hors de sa province ; mais malheureusement il nous dit lui-même que l'on ne saurait juger des autres par celle-là ; et nous savons par notre expérience, que chaque canton exige un devis particulier.

\* François Quesnay.

<sup>1</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Oui. *Et pour beaucoup de pays différents* ; ce qui les rend plus intéressants, plus sûrs, et plus essentiels à examiner.

<sup>2</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Ce n'était point *un reproche*, il ne pouvait être *dur* à l'avance, et si je l'avais cru tel, il serait supprimé. C'était un conseil, donné en raison de l'importance de la matière et de la quantité de choses qui y sont comprises, lesquelles me paraissent mériter une étude préalable à la discussion. Je n'examinerai point si ce conseil était superflu.

<sup>3</sup> (Note by Du Pont in the booklet edition). Je crois qu'il résulte de la lecture de ces notes, 1<sup>o</sup> Qu'avec des talents, de l'esprit, du zèle et des lumières locales, le défenseur de la petite culture n'a pas touché à la question, qui roulait sur la différence du produit des deux cultures, tant entre elles que par rapport à leurs frais respectifs, qui roulait encore sur la différence du loyer et du prix des terres exploitées par l'une ou par l'autre méthode. 2<sup>o</sup> Qu'il s'est contenté de mettre en fait par des suppositions contradictoires, ce qui était en question. 3<sup>o</sup> Qu'il n'avait pas une idée nette de la grande culture qu'il a attaquée en public et *en général*, dans la Gazette du Commerce du 2 octobre. 4<sup>o</sup> Qu'il n'avait pas encore senti la nécessité d'accorder aux cultivateurs les intérêts à 10% de leurs avances annuelles,

CORRESPONDENCE WITHIN  
THE SOCIETY OF AGRICULTURE OF SOISSONS

## I.

*Lettre à M. le président Labouret*

[Archives de l'Aisne, série D.]

Paris, 15 septembre 1764.

Monsieur,

C'est avec bien du regret que je répons si tard à l'obligeante lettre dont vous m'avez honoré. M. de Méliand a pu vous dire quelle en a été ma reconnaissance, mais des occupations indispensables et de la dernière importance, une maladie assez longue<sup>a</sup>, et le mémoire que j'ai prié Monsieur l'Intendant de vouloir bien faire remettre à la Société de ma part, ont tellement employé tous mes instants, que je n'en ai pu saisir un seul pour la chose qui m'aurait fait le plus de plaisir, qui était de vous répondre.

Tous les écrivains qui travaillent pour la vérité seraient bien heureux Monsieur s'ils rencontraient souvent des lecteurs tels que vous, qui cherchent à en approfondir les détails. Je m'attendais bien à en trouver de tels dans notre Société. Ils sont plus rares dans le monde où une grande quantité de gens lisent sans penser, où une plus grande quantité jugent sans avoir lu, où l'on défend l'erreur par habitude et quelquefois la vérité sans l'entendre, quand elle se met à la mode. Il est très heureux pour la nation, et pour mon livre, que le système de la liberté dans le commerce des grains soit en effet devenu à la mode, et que cette fois-ci les calculateurs aient donné le ton. J'ai vu applaudir mon ouvrage par des gens qui n'y entendaient rien, et qui ne l'avaient peut-être pas ouvert ; j'aime bien mieux, Monsieur, le voir critiquer par vous, cela me prouve qu'il a mérité votre attention. Il ne s'agit plus que d'éclaircir les difficultés qui vous arrêtent, c'est ce que je vais tâcher de faire ; et pour y parvenir plus sûrement, je vais vous les rappeler ici. Je copie votre lettre, c'est vous qui parlez.

comme de leurs avances primitives. 5° Qu'il a souvent oublié ce que j'avais dit, et m'a fait dire en plusieurs endroits ce que je n'ai jamais pensé. 6° Enfin, que la chose la plus claire de sa lettre, est la démonstration qu'il donne de ce que ses *quatre bœufs occupés toute l'année, ne font que le tiers de l'ouvrage de quatre chevaux*. Démonstration de laquelle dépendent toutes les autres, et qui décide le fait à l'avantage de la grande culture, et de l'auteur des mots *Fermiers et Grains* dans l'*Encyclopédie*.

<sup>a</sup> On the basis of the letters sent to him by Mlle Le Dée, we can fairly describe this as an overstatement. Du Pont frequently suffered from what could be a common cold, and he once hurt his leg, but nothing was too serious or lasted very long.

*Première objection.* — « Vous supposez, page 13 de votre livre<sup>a</sup>, le prix commun du septier de blé à 12 livres, la reproduction totale d'une charrue de 120 arpents à 3 272 liv., les reprises de laboureur à 3 000 liv., donc, dites-vous, il ne reste que 272 liv. à partager entre le propriétaire, l'impôt et le décimateur.

Je ne vois pas pourquoi ce partage n'est pas fait aussi avec le fermier. En supposant que le septier de blé soit toujours à 12 liv. à l'expiration des 9 ans terme ordinaire du bail du fermier, il ne lui restera que 2 000 liv. qu'il ne versera plus sur la terre s'il cesse de continuer son exploitation ; avec quoi aura-t-il vécu ? Est-ce avec l'intérêt de ses premières avances qui dépérissent tous les ans ? Pour lors il aura mangé ses 10 000 liv. Première difficulté. »

*Réponse.* — 1°. *Pourquoi les 272 liv. ne se partagent-elles pas ainsi avec le laboureur ?* C'est que sa part est déjà faite, ces 272 liv. ne sont un produit net que parce que tous les frais de culture qui forment la part du laboureur et de ses agents, sont au préalable remboursés.

2°. *Sur quoi le laboureur aura-t-il vécu ?* Sur la dépense de ses avances annuelles, dans lesquelles on compte sa dépense personnelle, attendu qu'il est lui-même un des outils essentiels de la culture. On alloue au fermier dans le compte de ses avances annuelles, 600 liv. pour sa rétribution personnelle et l'entretien de sa famille. Cette somme est peu forte, sans doute, mais un fermier intelligent tire parti des intérêts de ses avances primitives, et les fait valoir dans son exploitation, ce qui procure encore une aisance pour lui et pour sa famille qui ne doit entrer en aucun compte ; parce qu'elle dépend beaucoup de la capacité de l'homme, chose difficile à évaluer, et surtout parce qu'il faut laisser de la marge au cultivateur, attendu qu'il importe que beaucoup de gens fassent ce métier-là, et que l'on ne fait point le métier où l'on ne trouve aucun profit. D'ailleurs il y a peu de fermiers en grande culture qui n'exploitent qu'une charrue, et ils sont plus à l'aise (ce qui naturellement amène un plus grand revenu, proportionnel au propriétaire) quand ils en font valoir plusieurs.

Au bout de ses 9 ans le fermier se trouvera donc au moins aussi riche qu'il l'était en commençant son bail ; puisque ses intérêts auront conservé ses avances primitives dans leur entier, en remédiant annuellement à leur dépérissement. Il y a mieux, en finissant leurs baux les fermiers qui n'ont pas essuyé des accidents extraordinaires doivent l'un portant l'autre se trouver plus riches de mille écus au moins qu'ils ne l'étaient en commençant. Et il est indispensable que cela soit ainsi, sans quoi l'on n'aurait point de fermiers ; car quel serait l'homme possédant un certain fonds qui voudrait s'assujettir à une direction fatigante, et se charger d'une entreprise risquable, s'il n'espérait pas d'y augmenter son capital, et d'y acquérir les moyens de faire à ses enfants un établissement à peu près semblable au sien ?

Ces milles écus dont la fortune du fermier d'une charrue de 120 argents doit accroître au moins dans le courant d'un bail, naissent de la cumulation et du bon emploi des intérêts de ses avances primitives, qui ne se dépensent

<sup>a</sup> Here page 186.

pas annuellement tous entiers pour l'entretien. J'aurai l'honneur de communiquer là-dessus un mémoire à la Société.

*Deuxième objection.* — Je continue à recopier votre lettre. « J'ai réduit la somme de 3 272 liv. en septiers de blé, ce qui m'a laissé 272 septiers et deux tiers. Si le septier de blé se porte de 12 liv. à 13 liv. il y aura d'augmentation 272 livres 13 sols 4 deniers. S'il vient à 15 liv. il y aura 272 écus et  $\frac{2}{3}$  ce qui formera un produit net de 1 090 liv. au lieu de 913 liv. qui est votre produit net. Je trouve la même différence sur toutes vos progressions. »

*Réponse.* — L'observation est spécieuse et forte, c'est ma faute si l'on a été dans le cas de la faire, la crainte de surcharger mon livre de calculs, dans un siècle et dans un pays où les calculs épouvantent, souvent même ceux des lecteurs qu'il est le plus essentiel de persuader, a été cause que je n'ai presque donné partout que des comptes faits ; et que je n'ai point assez détaillé les principes de ces comptes, et la manière de les faire, c'est le grand défaut de mon livre ; défaut que je corrigerai à une seconde édition, ou du moins dans les mémoires que la Société fera imprimer, si elle me permet d'y insérer les chapitres deux, cinq et six de mon ouvrage, tels que je les éclaircirai, allongerai, corrigerai et refondrai entièrement. Ce défaut a contribué au succès de mon livre comme je l'avais prévu dans ce qu'on appelle le public, mais il a déplu aux têtes profondes et calculatrices, et je dois par conséquent en faire l'amende honorable et la réparation. Ce que je ferai avec d'autant plus de plaisir, qu'il m'a déplu à moi-même plus qu'à personne ; et que je me suis gêné pour ne présenter mes calculs qu'en résultats, et par conséquent faire plus mal que si j'en eusse détaillé les données.

Voici l'éclaircissement de celui dont il s'agit ici.

On peut comme vous l'avez fait réduire toute la reproduction en septiers de blé, cela abrège le calcul ; mais il faut observer que la charrue dont nous parlons ne récolte cependant point année commune et compensation faite des bons et des mauvais terroirs 272 septiers de blé, elle n'en récolte guère que 200, comme vous l'aurez vu dans le mémoire sur le nouvel édit, que M. de Méliand a bien voulu se charger de faire remettre à la Société de ma part, mais la valeur des 72 autres septiers est fournie par les grains de mars, que l'on estime environ les  $\frac{3}{8}$  de la valeur des blés. Et comme lorsque le prix du froment vient à hausser, celui des grains inférieurs et des mars hausse proportionnellement, il en résulte que l'on peut compter toute la reproduction comme si elle était composée de 272 septiers  $\frac{2}{3}$  de blé. Ceci posé si le prix du septier de blé monte de 12 liv. à 13 liv. la valeur de la reproduction totale devient très réellement 3 545 liv. 13 sols 4 deniers, mais il y a une chose à considérer, c'est que le produit net n'est cependant point dans ce cas de 545 liv. 13 sols 4 deniers.

L'augmentation du prix du blé renchérit tout naturellement les salaires des ouvriers employés par le laboureur, le grain même qu'il consomme dans sa maison vaut davantage, et doit lui être compté pour une plus grande dépense. Le sublime et savant auteur de la *Philosophie rurale*, homme digne d'être le président honoraire et perpétuel de toutes les académies d'agriculture, homme profond dans ses vues et scrupuleusement exact dans ses calculs, que j'ai contredit souvent pour les éclaircir et dont j'ai cent fois

vérifié la justesse en les examinant avec des cultivateurs éclairés, le savant auteur de la *Philosophie rurale* a évalué que la dépense annuelle du laboureur se trouvait dans le cas d'augmentation de valeur de la reproduction totale accrue d'un sixième de l'augmentation, de sorte qu'il ne passe que les cinq sixième de l'accroît en augmentation de produit net, et l'autre sixième est en augmentation des avances annuelles, et par conséquent des reprises. Ainsi lorsque le blé sera monté de 12 liv. le septier à 13 liv. les reprises seront de 3 045 liv. 4/9 et le produit net seulement de 499 liv. 8/9. À 14 liv. le septier les reprises seront 3 090 liv. 8/9 et le produit net 727 liv. 4/9.

J'ai craint dans mon livre de présenter à la fois trop d'idées différentes au lecteur si je lui parlais aussi de ces variations dans les avances annuelles et dans les reprises du laboureur, en raison du prix du septier de blé ; ce qui m'a engagé à supposer les reprises invariables à 3 000 liv. J'ai cru pouvoir le faire avec d'autant moins de scrupule qu'il ne s'agissait pas là précisément d'un calcul de fait, mais d'un calcul théorique<sup>1</sup>, dans lequel la chose à déterminer était les différentes proportions du produit net à la reproduction totale, et aux reprises du laboureur, suivant les différents prix du septier de blé. Une raison qui a achevé de me décider à supposer ainsi les reprises invariables, est que l'auteur de la *Philosophie rurale* et celui du *Tableau économique* se sont assujettis à cet usage dans leurs tableaux et je crois essentiel que les écrivains qui travaillent avec zèle pour le bien de la vérité, paraissent se contredire le moins qu'il est possible ; afin de ne jamais prêter le flanc à certains épilogueurs qui sont à l'affût des contradictions, réelles ou apparentes, entre les auteurs citoyens, manière de combattre qui ne détruit point la vérité, mais qui peut en retarder la marche par rapport à bien des esprits.

Je vais vous placer ici la table qui se trouve dans le chapitre 2 de mon livre, dans sa véritable étendue et d'après les principes que je viens de poser ; ce qui suffira je crois pour vous éclaircir l'énigme de mes progressions.

<sup>1</sup> Quand on veut faire des calculs précis et pratiques, il faut inventorier une forme. Mais alors on n'a que le compte de cette forme, car celle d'à côté a de légères différences qui exigeraient un calcul nouveau ; il est très important de savoir juger et évaluer ces différences ; c'est une partie du travail de nos académies, mais dans les calculs généraux on n'est obligé de donner que des moyennes proportionnelles, qui indiquent juste les rapports ; car les différences mêmes suivent la loi des rapports.

*Table des proportions du produit net d'une charrue de 120 arpents, à la reproduction totale net, et aux reprises du laboureur, suivant les différents prix du septier de blé.*

Prix du septier de blé	Valeur de la reproduction totale	Reprises du laboureur	Produit net	En supposant que la valeur de la reproduction fut telle, que les reprises doivent être	Le produit net serait
à 12 l.	3 272 l. 2/3	3 000 l.	272 l. 2/3		
à 13 l.	3 545 l. 1/3	3 045 l. 4/9	499 l. 8/9	3 000 l.	492 l. 5/12
à 14 l.	3 818 l.	3 090 l. 8/9	727 l. 1/9	3 000 l.	705 l. 11/15
à 15 l.	4 090 l. 2/3	3 136 l. 1/3	954 l. 1/3	3 000 l.	913 l. 13/49
à 16 l.	4 363 l. 1/3	3 181 l. 7/9	1 181 l. 5/9	3 000 l.	1 114 l. 1/22
à 17 l.	4 636 l.	3 227 l. 2/9	1 409 l. 7/9	3 000 l.	1 310 l. 14/25
à 18 l.	4 908 l. 2/3	3 272 l. 2/3	1 636 l.	3 000 l.	1 499 l. 34/49
à 19 l.	5 181 l. 1/3	3 318 l. 1/9	1 863 l. 2/9	3 000 l.	1 684 l. 73/121
à 20 l.	5 454 l.	3 363 l. 5/9	2 090 l. 4/9	3 000 l.	1 864 l. 1/7
à 21 l.	5 726 l. 2/3	3 409 l.	2 315 l. 2/3	3 000 l.	2 033 l. 21/25

Il y a dans mon livre 2 040 liv. au lieu de 2 038 liv. Cette légère différence vient sans doute de ce que dans mon livre j'ai un peu négligé les fractions, qui par elles-mêmes ne peuvent être rigoureuses dans un tel calcul, et qui auraient donné un air minutieux à mon ouvrage. Et cette négligence en aura cumulé quelques-unes.

*Troisième objection.* — Je copie toujours votre lettre. « À la page 105 seconde de votre résumé vous dites M. que le septier de blé à 18 liv. donnerait un produit net de 1 500 liv., et qu'il serait de 2 000 liv. sans l'existence des charges indirectes que supportent les avances de la culture. Je ne vois pas comment les charges indirectes peuvent apporter de la variation dans le produit net de la reproduction de la culture, à partager entre le propriétaire, l'impôt et le décimateur. »

*Réponse.* — Je commencerai, Monsieur, par vous renvoyer aux notes 6 et 17 qui se trouvent pages 14 et 35 du manuscrit original de mon livre que j'ai pris la liberté d'adresser à la Société, et de déposer dans ses mémoires.<sup>a</sup> Ces notes, que l'on ne m'a pas laissé la liberté d'imprimer, étaient faites exprès pour expliquer mon expression, dans laquelle je ne me suis servi du mot *charges indirectes*, que par adoucissement pour ne pas dire *impositions indirectes*, dans un moment où il venait de paraître une déclaration qui dé-

<sup>a</sup> Here note 1 page 187 and note 1 page 198. — This text has not be found.

fend de faire rien imprimer qui ait rapport à *l'administration passée, présente ou future des finances, sous peine d'être poursuivie extraordinairement*. (Heureusement pour la nation et pour ceux qui l'aiment, que cette loi ne sera pas exécutée à la rigueur, que quelques cours souveraines ont réclamé contre, et que le Parlement de Dijon qui a refusé de l'enregistrer vient tout présentement de faire de très belles remontrances à ce sujet<sup>a</sup>). Je vous renverrai surtout Monsieur, à la *Philosophie rurale*, livre dont je ne puis trop vous recommander la lecture, qui contient des trésors pour les hommes capables d'une étude profonde et sérieuse : livre qui, j'ose le répéter, est digne de servir de manuel à toutes nos académies d'agriculture, et dont celle d'Orléans a tiré de grandes et belles lumières, comme vous en aurez sans doute vu un échantillon dans quelques-unes des notes du discours de M. le Trosne membre de ladite Société, sur *l'état actuel de la Magistrature*.<sup>b</sup> Vous trouverez dans la *Philosophie rurale*, chapitre 9, du rapport des dépenses avec l'agriculture, titre du *Détail des causes du dépérissement des revenus*, article des *impositions indirectes et des impositions spoliatrices*, noté marginalement *impositions destructives du revenu du souverain et de la nation*, qui tient depuis la page 251 jusqu'à la page 274 de l'édition in quatre, vous y trouverez la démonstration savante de la proposition que j'ai avancé.

Pour vous préparer seulement à cette lecture indispensable mais un peu fatigante, je vais essayer de vous démontrer encore ici cette importante proposition, d'une manière plus courte et plus à la portée de tout monde.

Il s'agit de prouver que tout impôt indirect (c'est-à-dire qui n'est pas levé à la source du revenu ; mais qui se prend soit sur les hommes employés à l'exploitation de la culture, au service du commerce, ou aux travaux de l'industrie, comme la taille personnelle, la capitation et le vingtième de l'industrie, soit sur les dépenses de la société, sur les ventes et les achats, comme les droits d'aides, de douanes, d'entrées, de sorties, etc.) retombe au double sur le produit net de la culture, lequel doit fournir le revenu des propriétaires de l'état et des décimateurs.

C'est dans cette preuve que je me renferme aujourd'hui ; car pour ce qui est de savoir si la perte que ces impôts indirects causent aux produit net de la culture, est précisément d'un quart, c'est ce qui, le principe prouvé, résultera d'un calcul de fait que vous trouverez dans les notes d'une nouvelle édition de la *Théorie de l'impôt*, à laquelle je travaille actuellement ; plus flatté d'être simplement l'éditeur et le commentateur d'un tel livre, que d'être auteur de mon chef.

Venons à ma démonstration.

Il ne serait possible d'y rien entendre, sans partir de la division des hommes qui composent un état agricole, en *classe productive* ou des cultivateurs, *classe des propriétaires du revenu*, et *classe stérile* ou industrielle qui comprend tous les gagistes de la société. Cette division qui fait la base du tableau économique, et que vous trouverez rappelée dans la note 4 page 9 de mon

<sup>a</sup> See before page 248.

<sup>b</sup> Guillaume François Le Trosne, *Discours sur l'état de la magistrature et sur les causes de sa décadence*, 1764.

livre, et dans la note 6 page 14 du manuscrit que j'ai pris la liberté d'offrir à la Société<sup>a</sup>, cette division est indispensable dès que l'on veut raisonner sur tout ce qui importe au bien public et à la richesse de la nation ; car comment savoir les variations que cette richesse peut et doit éprouver dans des circonstances données, si l'on ne veut pas se donner la peine de la voir naître, et de suivre la marche de la dépense, qui amène sa reproduction ?

*La classe productive* dépense annuellement une somme quelconque que nous appelons ses *avances annuelles*, au moyen de laquelle dépense elle subsiste et tire de la terre *la reproduction* ; elle dépense les avances, partie sur elle-même par les denrées qu'elle consomme, et partie sur la *classe stérile* à laquelle elle achète les outils et les vêtements dont elle a besoin.

*La classe des propriétaires* reçoit ce qui reste en produit net sur la reproduction après que *la classe productive* s'est remboursée de ses reprises indispensables pour continuer la culture. Cette *classe des propriétaires* dépense le *produit net* qu'elle a reçu, partie à *la classe productive* dont elle achète les aliments nécessaires à sa subsistance, et partie à la *classe stérile* qui lui fournit les meubles, les habits, les ustensiles, etc.

*La classe stérile* reçoit une portion de la dépense du revenu ou produit net et une portion de la dépense des avances annuelles de *la classe productive*. Elle dépense sa recette d'abord partie sur elle-même, et partie sur *la classe productive* ; mais définitivement toute la dépense de *la classe stérile* se trouve passée en entier à *la classe productive*, tant pour la subsistance journalière des agents de *la classe stérile*, que pour l'achat des matières premières qui composent les avances de cette *classe stérile* ; matières premières qu'elle œuvre, qu'elle retourne, qu'elle travaille, et qu'elle débite sans cesse (sans y rien ajouter), chez *la classe productive*, chez celle des propriétaires, et chez elle-même. Ces matières premières, qu'il faut renouveler perpétuellement, font partie de la reproduction totale.

Il suit de l'examen de cette manœuvre, qui donne la vie à la société, la conviction soutenue et dans les détails de cette vérité incontestable par elle-même : *la valeur de la reproduction totale est égale à celle de toutes les sommes qui se réunissent, se dépensent, et se consomment à la classe productive*. Ou en d'autres termes, *la valeur de la reproduction totale est égale à celle de ce qui se vend des productions de la terre, plus celle de qui se consomme par les cultivateurs*. Ce qui revient à dire *la valeur de la reproduction totale est égale à elle-même*.

La dépense des avances annuelles de *la classe productive* fait naître la reproduction totale. La dépense que *la classe des propriétaires* et *la classe stérile* font à *la classe productive* détermine la valeur de la reproduction totale ; attendu qu'un magasin ne vaut qu'en raison du prix que la concurrence et la richesse des acheteurs mettent à la marchandise qui le compose.

Dire qu'un *impôt de 50 millions par exemple levé sur les ventes et sur les achats, sur les dépenses enfin, éteint pour 50 millions de richesses*, ou en d'autres termes *diminue de 50 millions la valeur de la reproduction*, c'est dire une chose fort simple et fort claire, car c'est dire que *s'il y a pour 50 millions de moins de denrées achetées, il y en aura pour 50 millions de moins de vendues*. Ou ce qui revient au

<sup>a</sup> Here note 1 page 185 and note 1 page 187.



même, que *si sur chaque vente de denrées le fisc prélève une somme quelconque, et que la réunion de toutes les sommes enlevées par le fisc égale 50 millions, les vendeurs des denrées auront vendu la totalité de la reproduction 50 millions de moins que si le fisc avait laissé aller la nature.*

Or il est sensible que quand la classe productive vend ses denrées 50 millions de moins, la valeur de la reproduction totale est de 50 millions plus faible.

Une chose très importante à considérer c'est que le retour des sommes reçues par le fermier dans le cours de l'année précédente pour les denrées qu'il a vendues est ce qui peut seul le mettre à portée de retirer des reprises et de payer le revenu à la récolte de l'année courante. Il faut que le laboureur dépense sur la terre avant d'en obtenir la récolte, mais il faut indispensablement qu'il vende cette récolte avant de payer son propriétaire. Cela ne souffre aucune difficulté.<sup>1</sup>

Suivons ceci dans le fait. Un impôt de 50 millions sur les dépenses de tout le royaume a une influence d'environ 50 liv. Sur une charrue, nous avons prouvé ailleurs que dans son rapport naturel la culture rendait cent de revenu pour cent d'avances annuelles ; de sorte que dans une ferme d'une charrue, dont la reproduction totale vaudrait 5 000 liv., les avances annuelles seraient 2 000 liv., les intérêts des avances primitives 1 000 liv., ce qui constitue les reprises à 3 000 liv., et le revenu à 2 000 liv. Pour que le laboureur puisse payer ces 2 000 liv. de revenu, il est indispensable qu'on lui ait acheté pour 5 000 liv. de production y compris celles qu'il a consommé, et qu'il est censé avoir vendu à lui-même car avant tout il doit se nantir de ses reprises. Si un impôt indirect établi sur les ventes et sur les achats, ou ce qui revient au même sur les vendeurs et sur les acheteurs, enlève 50 liv. de la dépense de l'année 1764 par exemple, il est clair par les propositions précédentes que la production aura été vendue pour 50 liv. de moins, et que le retour de toutes les sommes dépensées à la classe productive, soit pour l'achat de ses denrées soit pour sa consommation personnelle, n'aura dans l'intervalle qui précède la récolte de 1765 fourni au fermier que 4 950 liv. au lieu de 5 000 liv., de sorte que la valeur de la reproduction totale sera diminuée de tout l'impôt. Le fermier sur ces 4 950 liv. doit retirer ses reprises, outil sacré de la reproduction. Les reprises de 3 000 liv. ôtées, il ne reste plus que 1 950 liv. pour le revenu. On voit déjà que le rapport de la culture est changé par le renchérissement non productif des dépenses, et que 3 000 liv. de reprises dont 2 000 liv. d'avances annuelles, qui produisaient net 2 000 liv. de revenu ne produisent plus que 1 950 liv. ; mais sur ces 1 950 liv. qui constituent le revenu des propriétaires pour l'année 1765, l'impôt de cette année 1765 n'est point payé. On le prélève encore sur les dépenses

<sup>1</sup> On m'objectera peut-être qu'il y a bien des laboureurs qui gardent leur récolte pour la vendre à plus grand profit, et qui néanmoins paient leur propriétaire, et font leurs avances comme s'ils l'avaient vendue. Je réponds que dans ce cas le fermier a vendu sa récolte à lui-même, puisqu'il en a payé le prix à la terre et au propriétaire ; qu'il ne doit plus alors être considéré comme simple cultivateur, mais comme commerçant de ses denrées ; qu'il est très avantageux que les fermiers réunissent ces deux qualités, et fort essentiel que les raisonneurs ne les confondent point.

qu'il renchérira de 50 liv., de sorte que dans l'année 1765 quoique le revenu primitivement de 2 000 liv., n'ait payé que pour 50 liv. livres d'impôt, il est réellement diminué de 100 liv. à la perte du propriétaire, de tous ceux qui vivent sur sa dépense, et du laboureur à qui elle doit revenir.

Il semblerait de cet exemple incontestable que l'impôt enlevant encore 50 liv. sur la dépense de l'année 1765, devrait diminuer encore de 50 liv. la valeur de la reproduction totale, tellement qu'en 1766 la perte du revenu serait de 150 liv. ; cela semblerait, dis-je, au premier coup d'œil devoir être ainsi, et cependant cela n'est point ; et la perte que cause un impôt indirect se borne au double de l'impôt quand les fermiers peuvent retirer leurs reprises, ou quand les propriétaires sont eux-mêmes les cultivateurs. En voici la raison. Sur les dépenses de l'année 1764 le fisc a levé un impôt de 50 liv. (ou 50 millions) ; cet impôt levé sur toutes les dépenses les a gênés toutes pendant le cours de l'année, a empêché le retour des sommes nécessaires au cultivateur pour payer le même revenu au propriétaire, et retirer les mêmes reprises ; a diminué d'autant la valeur de la reproduction totale, et celle du revenu, si les reprises ont pu se retirer intactes, ce qui est le cas le plus avantageux. Cet impôt n'a produit tous ces effets que parce qu'il a intercepté l'ordre naturel des dépenses et qu'il en a retiré des sommes qu'il n'a pu y remettre dans cette année, puisque la levée de ces sommes n'a été achevée qu'avec l'année. Dans l'année 1765 il n'en ira pas ainsi, le fisc interceptera encore 50 liv. (ou 50 millions) sur les dépenses, mais aussi il remettra en circulation l'impôt qu'il a levé l'année précédente, de sorte que tirant 50 liv. d'une main il les reversera de l'autre, ce qui amènera à la classe productive le retour des mêmes sommes nécessaires pour, à la récolte de 1766, fournir les mêmes reprises au cultivateur et le même revenu au propriétaire. Non pas les mêmes reprises et le même revenu qu'en 1764, car en 1765 le fisc ne dépensant pas plus qu'il ne reçoit, ne peut faire remonter la valeur de la reproduction totale, mais les mêmes reprises et le même revenu qu'en 1765. C'est-à-dire que la reproduction totale et par conséquent le revenu, baissés de 50 liv. (ou 50 millions) par l'effet de la 1<sup>ère</sup> année où l'impôt indirect a été établi se soutiennent ensuite à cet état, où étant de 50 liv. (ou 50 millions) plus faibles, ils ont néanmoins toujours le même impôt de 50 liv. (ou 50 millions) à payer. Ce qui fait exactement pour le revenu une perte double de ce que le fisc retire de l'impôt.

[At the end of the letter, there is an addition to this page, stating: page 20 à la grosse étoile avant de continuer lire ceci :

Voici donc quelle est en résumé la différence d'un impôt direct à un impôt indirect. L'impôt direct qui n'est autre chose qu'une portion fixe et déterminée du produit net de la culture, portion consacrée au maintien de la chose publique, l'impôt direct est reçu par l'État en même temps que le revenu des propriétaires et dépensé en même temps, il ramène au cultivateur les mêmes sommes, ce qui donne la même valeur à la reproduction totale, et au revenu de l'année suivante. L'impôt indirect au contraire, levé sur la dépense des propriétaires ou ce qui revient au même sur la tête de ceux qui n'acquièrent la faculté de payer que par la dépense des propriétaires, se trouve nécessairement parvenu au fisc un an plus tard puisqu'il

n'est levé que par parcelles sur les dépenses, quand elles sont en marche pour rentrer au cultivateur. Levé un an plus tard, il ne peut être dépensé par le fisc qu'un an plus tard. Son unique effet est donc de retarder d'un an la circulation des sommes qu'il enlève. Mais retarder la circulation c'est détruire. Car dans un an ces sommes rendues à la terre se seraient reproduites une fois ; or la reproduction diminuée une fois, de toute la valeur des sommes dont on a empêché le retour au cultivateur, ne remonte point, quand on lui rend ces sommes d'une main en les lui reprenant de l'autre. Elle reste dans son état d'affaiblissement, diminuée de toute la valeur de l'impôt dont en outre elle est encore chargée. [*End of the addition.*]

Mais ce n'est pas là tout. Nous avons supposé que le laboureur avait toujours la faculté de retirer ses reprises, et de faire ainsi supporter la perte au revenu ; nous avons supposé faux, un fermier lié par un bail est obligé de payer toujours le même revenu au propriétaire, quoique l'effet d'un nouvel impôt indirect ait diminué la valeur de sa reproduction. Alors il ne peut payer le même revenu qu'en prenant l'impôt sur ses avances annuelles, alors l'impôt qui n'était qu'indirect devient spoliatif, alors la marche de sa dégradation devient aussi effrayante que rapide et incontestable. Vous trouverez dans la *Philosophie Rurale* aux endroits que j'ai cités, une table qui prouve simplement et sans réplique, que (supposant la culture dans son rapport naturel) un impôt de cette espèce qui spolie tous les ans 50 liv. sur les avances annuelles d'un ou de plusieurs cultivateurs, éteindrait en 9 ans pour 51 100 liv. de richesse d'exploitation, c'est-à-dire aurait anéanti la valeur de 5 charrues, quoique dans ces 9 ans il n'ait rapporté au fisc que 450 liv. Les fermiers parent autant qu'il est en eux cette perte funeste, en payant l'impôt dans ce cas aux dépens de leurs intérêts, au lieu de le payer aux dépens de leurs avances. Cette manœuvre indispensable retarde beaucoup la marche de cette effrayante progression, et nous sommes bien heureux qu'elle aie et doive avoir eu lieu, car sans elle nous n'aurions plus en France ni fermiers, ni richesses d'exploitation, ni produits nets, et notre nom serait rayé de la liste des nations.

Vous trouverez dans les notes de la *Théorie de l'impôt* quand elles paraîtront un calcul clair de l'effet que produit ce retranchement de leurs intérêts dont les fermiers parent une partie de la redoutable influence de l'impôt indirect et spoliatif.

Je pense, Monsieur, que vous concevez à présent comment les *charges indirectes* (ou pour parler plus exactement les impôts indirects) dont la culture reçoit indispensablement le contrecoup, peuvent apporter de la variation dans le produit net à partager entre les propriétaires, l'État et les décimateurs, puisque vous avez vu par l'exemple que j'ai pris, que dans le cas d'un impôt indirect qui influencerait de 50 liv. par charrue, les avances annuelles de cette charrue qui valent 2 000 liv. et devraient reproduire net ou reprises prélevées 2 000 liv. ne reproduisent plus que 1 950 liv. nets. Pour savoir si le produit net d'une telle charrue, le blé étant constamment à 18 liv. le septier, doit n'être actuellement que 1 500 liv. qui dans son rapport naturel serait de 2 000 liv., il s'agit de savoir s'il existe actuellement en France 250 millions d'impôts indirects qui par la multiplicité des frais de perception reviennent à 400 mil-

lions d'imposition payée par la nation, fait que je ne veux point décider ici, mais qui mérite d'être étudié avec profondeur, et pour lequel je n'ai pas encore tous les éléments nécessaires à une démonstration de détail ; quoiqu'il y ait de fortes inductions, dans lesquelles il faut faire entrer pour beaucoup les impôts nécessairement spoliatifs sur les terres affermées, les tailles de rejets, que l'on peut appeler *tailles flottantes*, et qui ne peuvent entrer dans les calculs des fermiers puisqu'elles sont imprévues, etc.

Il me reste, Monsieur, à vous demander excuse de tout mon barbouillage, que vous aurez peut-être peine à lire. Je n'ai point actuellement de copiste sous la main, et je suis si excessivement occupé que je ne puis m'asservir à recopier moi-même. Si vous voulez bien confier cette lettre à M. l'Intendant, je le prie de la faire copier pour la Société, et j'espère qu'il m'accordera cette grâce, comme vous celle de la communiquer à ces Messieurs.

Je prie aussi la Société et vous, de pardonner aux fautes de langue, aux répétitions, etc. J'écris à course de plume, vous le voyez ; d'ailleurs j'écris pour des hommes, pour des citoyens, et non pas pour des rhéteurs, et je suis plus curieux de dire des choses que d'arranger des mots.

Daignez être persuadé du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble  
et très obéissant serviteur  
Dupont, associé.

## LETTERS FROM Mlle LE DÉE AND OTHER LETTERS

Letter 1 — W2-5761

*From Mlle Le Dée to P. S. Du Pont*

Ce [samedi] 7 janvier 1764.

Monsieur,

C'est pour ma bonne que je prends la plume, car elle ne m'aimerait plus si je ne vous faisais pas ses remerciements. Elle a été bien sensible à votre façon de donner des étrennes et m'a assuré que c'était la première qui lui avait fait tant de plaisir, persuadée qu'elle ne les mérite pas, et que ce qu'elle faisait, votre mérite lui inspirait, car enfin, cette bonne De Louise croit vous connaître, j'ai beau lui dire qu'elle se trompe, elle me répond qu'elle veut me ressembler, et que j'aurais beau faire, elle aura toujours ces petites attentions, parce qu'elle vous aime et estime beaucoup. Entendez-vous Monsieur, c'est sous sa dictée que j'écris. Elle vous prie de la croire très reconnaissante, et qu'elle fera une emplette de votre goût et du mien. Je lui dis à cela que ce sera ce qu'il lui fera plaisir, que cependant j'avais quelque doute que vous aimiez un peu l'or, et que vous ne seriez pas fâchée en venant l'embrasser lundi de lui voir des boucles d'oreilles. Elle est enchantée de mon avis, et me prie de les faire acheter. Je crois le faire cette après-midi.

Vous permettrez Monsieur que je finisse en vous assurant que ma bonne est avec amitié et respect votre très humble servante, De Louise.

Letter 2 — W2-5762

*Idem*

Ce [samedi] 7 janvier 1764.

Ce n'est plus ma bonne qui écrit, c'est moi. Mais petit cousin, je suis plus embarrassée qu'elle. Je voudrais vous gronder, je ne sais comment m'y prendre, et je suis d'une honte affreuse de ce que ma volonté est si faible, car il faut malgré tout que je vous contente et que je m'applique. Oui, je sais bien pourquoi le ton grondeur ne m'irait pas aujourd'hui. Le voulez-vous savoir, petit cousin ? C'est que mon ... m'a donné des étrennes... Charmant vous allez dire, je n'en doute pas. Et moi je gagerais bien que ça ne peut se deviner. J'aurai été mille ans à pouvoir m'en douter. Au reste c'est plus satisfaisant pour lui, et ça lui vaudra bien quelques choses. Néanmoins, petit cousin, je veux avoir un peu de raison, vous ne pouvez me désapprouver. J'ai reçu sans le savoir, et sans le vouloir, une alliance. Cela ne se comprend pas. Je suis encore à en souhaiter, et elle est bien faite pour moi. J'ai eu le plaisir de la mettre, et j'ai craint un moment, elle ne voulait plus sortir de sa prétendue place, et comment je n'en voulais qu'à moi, mais pour que ça ne m'arrive plus, il faut que vous trouviez bon que je vous en fasse le gardien. Vraiment ce n'est pas remplir votre objet, mais ce sera comme cela. Je ne

suis toujours pas commis de ne rien recevoir et vous ne pouvez vous fâcher contre cette petite cousine, parce que le titre de gardien, qu'elle vous accorde, n'est pas si maussade. Cependant si vous n'étiez pas content de cet arrangement faites votre meilleur avis, envoyez ces avis à notre Maman, vous pouvez en trouver l'occasion, et je vous promets de les lui annoncer. Elle vous aime assez pour en faire un bon usage.

Petit je les garderai peut-être jusqu'à mercredi, faute d'en vouloir charger la petite poste. Je sais bien que si vos affaires vous le permettent vous serez lundi sur les cinq heures au logis. Vous augmenterez mon cercle, car j'ai quatre ou cinq hommes à dîner. J'aimerais que vous fissiez le sixième, mais il ne faut pas que j'y pense et je serai forcée de m'en méfier car c'est Dufrenois qui est à la tête de cette belle compagnie. Adieu petit cousin, venez toujours faire votre belle visite, pour papa, et nous vous verrons mercredi, et nous causerons de ce que contient votre dernier billet, car je ne peux plus écrire, j'ai un mal de tête cruel depuis jeudi, causé par un gros rhume, qui ne sera rien, mais il m'incommode beaucoup. J'avoue qu'il faut que j'aime bien ma bonne pour sortir cette après-midi, pour vos étrennes. Je vous souhaite tout ce qui peut vous faire plaisir, et c'est très galant. Petit cousin, dites en autant à votre aimable sœur pour moi, baisez ce petit chou et dites-lui que le jour de l'an ne permet pas que je sois fâchée, que cependant elle m'a trahi, et que c'est bien laid.

Letter 3 — W2-5760  
*From Mlle Le Dée to Mme Doré*

Undated. [Around January 10th, 1764]

Maman,

Qu'allez-vous penser de votre fanfan<sup>a</sup>, il y a huit jours qu'elle a votre adresse, qu'elle a souhaité bien fort, aussi croyez qu'elle n'en est que plus chagrinée de ne s'en être pas encore servi, mais petite mère ce n'est pas ma faute, j'ai à vous dire tout ce que vous ne pouvez vous imaginer, car vous croyez connaître mon amant, et celui qui veut être mon mari, et qui est persuadé qu'il le sera, n'ayant plus le pouvoir de s'attacher à d'autre qu'à votre fanfan. Mais non vous ne le connaissez pas comme moi. Ah, petite mère, je n'ai aucune plainte à vous en faire. Ses procédés sont uniques, il ne peut trouver d'expression assez forte pour me dire combien il m'aime, ses lettres sont charmantes. Lorsque nous sommes ensemble, son maintien pour l'assurer est très bon, son propos est d'un homme qui aime vraiment, mais qui estime autant ce qui m'attache à lui singulièrement. Et vous allez voir ce qu'il a fait au jour de l'an, les étrennes qu'il m'a données, et enfin où nous en sommes, Maman. Le [mardi] 3 janvier il me donna comme à l'ordinaire une lettre, sous enveloppe, et me dit ma bonne amie voilà vos étrennes. Je la prends et la mets dans ma poche, ne touchant point au fait

<sup>a</sup> Child (Enfant). But can also be said referring to a young girl or woman.

« Oui, ma pauvre fanfan, pouponne de mon âme » (Molière, *École des maris*, II, 14.)

de ce que c'était, pensant que c'était une petite pièce de vers ou une chanson. Mais non, c'était, Maman, qui l'aurait cru, et deviné, ce n'est ni vous, ni moi, deux anneaux faits en alliance, et juste pour mon doigt, avec promesse d'ajouter à cette chaîne toujours quelque anneau de plus, et que si cette Maman que j'aime tant eût été à Paris, qu'il les lui aurait mis entre les mains, pour me les donner, parce qu'il y en a un petit qui voudrait me voir porter en public. Voilà mes preuves bien grandes de ce qui souhaite et espère beaucoup. Mais Maman, après tous mes premiers mouvements passés, c'est-à-dire de surprise, de plaisir et de chagrin, d'être la gardienne de ce qui ne serait peut-être pas pour moi, j'ai pris ma résolution de lui écrire ce que je pensais et qu'il fallait mieux qu'il vous en fit la gardienne ou qu'il le fût lui-même, lui faisant observer que ce titre que je lui accordais n'était pas si maussade. Je croyais que ça lui suffirait, ma lettre lui en disait assez pour ma pensée, mais point. Il me fit sa réponse, et vint me l'apporter, sans être cachetée, et me dis : lisez de grâce cela devant moi. Il m'en coûta un peu, mais je le fis. Ah, cette maudite lettre était bien faite pour le cœur de votre fanfan, je n'ai pu l'achever. Il eut grand peur, jusqu'à ma réponse, qui fut que je les garderai, n'étant pas capable comme il le craignait d'avoir trompé notre Maman, lui et moi. Ainsi, jugez, petite Maman, d'après cela, ce que je lui suis et serai, si les événements nous sont favorables à tous deux. Parce que ce Dieu qui doit faire le second lien, je lui demande sa volonté, et pour ma satisfaction j'espère un peu de sa bonté pour notre bonheur à tous deux. Petite Maman, venez bien vite, vous ne sauriez faire trop de plaisir d'hâter un peu votre voyage, pour vos enfants qui vous aiment de tout leur cœur, et qui veulent conserver toujours votre amitié. Croyez-les, petite Maman, vous êtes bien bonne, et vos enfants ne sont pas mauvais. Adieu, ma tendre Maman, car j'ai pris le temps que papa prenait un remède, il va descendre. Il se porte mieux.

Le cinq ou le six [février], ou plus tôt, entendez, petite mère à moi ?<sup>a</sup>

Letter 4 — W2-5763  
From *Mlle Le Dée* to P. S. Du Pont

Ce [jeudi] 19 janvier 1764.

Comme toutes vos lettres méritent des réponses, et que vous avouez à cette petite cousine qu'elle ne sait pas parler, au moins voudrait-elle vous prouver que sa plume sait rendre ce qu'elle pense. À votre avis, il me fallait donc la traduction de ces anneaux, pour qu'ils me fussent plus chers, mais, pouvais-je oublier qu'ils venaient de vous, c'est-à-dire, d'un homme de mérite, de qui je connais l'esprit et le cœur, si ressemblant pour le prix, chacun dans leur genre, et dont je dois être sûre, sa conduite jusqu'alors me l'ayant prouvé ; car si vous me connaissez, comme vous me le dites, il est inutile que je vous dise ce qui me plaît, ce que je souhaite, et tout ce que je dois attendre d'un homme qui m'estime et qui a tous les autres sentiments, je

<sup>a</sup> The adress on the letter is : à *Mme Doré*, à *Nemours*.

crois, renfermé dans celui-là, plus durable, et par conséquent celui qui tant que je vivrai me plaira davantage, et qui est seul capable de me fixer. Je puis donc croire, petit cousin, tout ce que vous m'assurez. Il le faut pour votre satisfaction, et le but de toutes vos espérances, que je ne puis désapprouver, puisque j'ai en main ce que vous croyez pouvoir tenir toute votre vie. Ça ne peut que me faire plaisir, si je vous aime, comme vous me le dites dans le billet du 12... Vous pouvez penser que je m'imagine bien, que vous savez ce que je ne puis m'empêcher de vous prouver, étant très persuadée à qui j'ai affaire, et de qui je ne puis, et n'ose en craindre aucun abus. Jugez d'après cela, petit cousin, comme je trouve toutes vos raisons de ce certain mercredi, bonnes. Ah, si vous pouviez avoir ma lettre, vous verriez que je les ai toutes saisies, et qu'elle ne pourra être bonne, que si nous ne nous connaissons ni l'un, ni l'autre, mais vous n'aimez pas quand je vous dis que j'en ai une, qui m'attriste : d'être la gardienne, par vos refus, de ces anneaux ; vous trouvez que c'est désespérant, de ne pouvoir la savoir, que c'est manquer de confiance, et que je ne dois pas, à moins que je ne les garde par complaisance, vous auriez presque raison petit... si mon cœur était susceptible d'être complaisant, mais il sait connaître ses amis, et sans se faire tort, sait leur rendre justice. À vous dire vrai je ne m'en plains pas. Aussi je le garderai comme il est, tant qu'il sera en mon pouvoir, de même petit de tout ce que vous voulez que je sois gardienne. Je ferai, n'en doutez pas, tout ce qui dépendra de moi pour détourner et tâcher que tous ceux qui me connaissent pensent comme nous : sans donner aucun doute de ce qui sera, si Dieu le veut ainsi, car les hommes ne sont d'eux-mêmes capables de rien. Je penserai toujours comme cela, et espérerai un peu, parce que je suis convaincue que Dieu est bon avec ceux qui l'aiment de tout leur cœur.

Adieu petit, car je veux que vous ayez cette lettre en rentrant chez vous ce soir. Je commence à croire que les vendredis ne sont point heureux, preuve il y a huit jours. Cependant je ne veux plus y penser, ça m'a fait je vous le jure toute la peine que cela mérite, et j'en ai bien assez, je ne veux plus que vous pensiez à cela, petit. Je suis même fâchée des affiches que vous avez fait mettre, car elles seront intimes, mais je vous permets de ne pas oublier le dix huit janvier 1764, et moi petit c'est à Monsieur P. Samuel Dupont, associé de la société royale d'agriculture de Soissons, que je me lie, et le reste que je n'oublierai certainement pas. Bonsoir petit, embrassez votre petit chou.<sup>a</sup>

Je ne puis vous donner de jour pour nous voir, car je sais que vous avez affaires, mais à mercredi [25]. Et en attendant portez-vous bien, petit, et votre petit chou aussi<sup>b</sup>.

N'oubliez pas ce que vous m'avez promis de votre bibliothèque.

<sup>a</sup> Probably an official announcement of their upcoming marriage.

<sup>b</sup> That is, the younger sister of Du Pont.



## Letter 5 — W2-5764

*Idem*

Ce [vendredi] 20 janvier 1764.

Il est inconcevable combien la petite poste me donne d'humeur depuis quelques jours. Vous le savez, petit cousin, et encore hier la lettre, j'espère qui vous aura été rendue ce matin, devait vous l'être le soir, ma bonne l'ayant mise dans la boîte du bureau avant six heures ; pour l'ordinaire les facteurs les lèvent jusqu'à huit, mais il n'est pas venu de la soirée ; c'est désolant parce qu'ils nous étourdissent, lorsque je n'en ai que faire, à toutes les heures du jour. Papa en rentrant hier m'a annoncé qu'il sortirait samedi [21] pour faire encore des visites indispensables, et qu'il dînerait en ville. Si vous étiez bien aimable, petit, vous viendriez entre quatre ou cinq me voir un petit moment, m'apporter ces livres, et cette petite cousine serait contente. Si cependant ça ne vous dérange pas de vos affaires, quoiqu'elle sait que vous n'êtes pas capable de lui sacrifier une heure de votre temps. Elle vous engage très fort à ne point venir si votre travail ne vous le permet pas. Néanmoins elle aurait de quoi vous dédommager en vous donnant trois semaines, ou un mois sans venir à cette barrière. <sup>a</sup> À votre place ça m'engagerait un peu, car cette rue du Bac est bien longue<sup>b</sup>, mais vous me direz, ce sont mes affaires : d'accord, votre bonne amie voudra tout ce que vous voudrez, autrement ce serait être déraisonnable.

## Letter 6 — W2-5765

[Lundi] 23 janvier 1764.

Depuis samedi [21], mon petit, je n'ai pu trouver un moment favorable pour vous écrire. J'avais beaucoup de choses à vous dire, et ce qui me fâche, c'est que papa quoique malade ne m'a pas fait aujourd'hui la galanterie de se coucher de bonne heure, et cela me vient tout au plus mal. Je serai à vous, petit, jusqu'à ce que mes yeux se ferment ; mais ce ne sera pas long, et c'est bien dommage, car j'ai demain une bien bonne commissionnaire, c'est votre amie Louise, elle sera plus exacte, il n'y a pas de doute, que la petite poste, et moins oublieuse dans la mission que celui qui se dit mon très humble serviteur. Je ne veux cependant pas m'en plaindre aujourd'hui, car je n'ai pas le temps, il faut que je dise à mon petit quelque chose de bien intéressant, pour moi et pour lui, s'il veut ; c'est que Maman part le cinq ou le six de février, pour venir passer quinze jours chez son enfant, qui ne peut être plus satisfaite de cette bonne nouvelle, qu'elle attend dans le vrai, depuis quatre mois, et elle n'a jamais rien trouvé de si long, et en effet il était temps que ça finisse, et que sa Maman s'acquitte un

<sup>a</sup> The barrière de Sèvres, close to where Mlle Le Déé lived, and in today's Paris, at the crossing between the rue de Sèvres and the boulevard Pasteur.

<sup>b</sup> From the rue Sainte-Anne, where Du Pont lived, until the Rue de Sèvres, one has to walk the Rue du Bac for 15 minutes. The full itinerary takes almost half an hour.

peu avec elle ; ça ne peut être autrement, parce que cette Maman est adorable. Vous ne me démentirez pas, petit, j'en suis sûre. Et d'après cela je remets à mercredi [25] à dire à mon ... tout ce que je sais et tout ce que ce voyage procurera de plaisir à sa bonne amie qui ne dort pas encore, mais qui va se coucher pourtant de peur que papa ne l'entende ; ainsi, petit, recevez un très grand bonsoir.

Letter 7 — W2-5766

[Vendredi] 27 [janvier 1764]  
à dix heures du soir.

Je crains, petit, que vous veniez demain [samedi 28] me voir, et vous seriez mal reçu, parce que je ne puis encore vous donner mon jour pour voir votre aimable sœur. J'ai bien fait ce que j'ai pu pour trouver à papa une honnête défaite, pour sortir, aussi je n'en suis plus inquiète ; mais il pleut toujours, et ça déplaît fort à papa de me voir sortir par le mauvais temps ; pour moi vous comprenez, petit, que cela doit m'être indifférent, et que pour ne pas manquer l'heure que votre petit chou voudra bien me donner, je m'y ferais conduire, tout au plus vite. Au reste les jours se rencontrent mal pour moi, et vous allez voir petit. Papa sort demain, je ne sais l'heure où il rentrera. Dimanche [29], ce ne serait ni le jour de votre petit chou ni le mien. Lundi [30], j'ai déjà les Le Brun à dîner, et je ne puis déranger ma bonne de la matinée, mais je pense que vous feriez bien de venir le soir voir votre fanfan un moment. Elle pourra vous rendre compte de ce qu'elle fera mardi [31], s'il ne pleut pas. C'est à regret qu'elle met cette condition, mais il la faut. En attendant ce lundi [30] petit reposez-vous bien, votre travail le demande, et votre bonne amie aussi, parce que vous ne lui enlèverez pas de la tête que vous êtes un peu délicat, et que votre ouvrage vous tue... et que tout ce qu'il faut souhaiter pour le présent, et ce que je vous souhaite, c'est d'avoir un commis ou copiste, qui vous soit attaché, et capable de vous soulager assez pour avoir vos nuits tranquilles ; car petit, pour que l'homme travaille longtemps il lui faut du repos. Entendez-vous petit ? C'est une leçon que votre bonne amie vous donne, il faut la suivre. Adieu, petit, car je veux écrire à notre Maman. Venez lundi [30]. Si vous pouvez me dire l'heure que votre petit chou se trouvera chez qui... c'est la mémoire qui manque, il n'y a pas de mal à ça... Donnez mille baisers à ma bonne amie, et dites-lui que son almanach m'amuse et que c'est le plus joli que j'ai eu de l'année. Adieu encore une fois petit, vous savez bien que c'est votre bonne amie qui vous écrit, ce que vous lui êtes, tout est bien bonsoir.

Letter 8 — W2-5767

[Mercredi] 1<sup>er</sup> février 1764.

Malgré que ce ne soit pas le jour des nouvelles, petit, il faut vous en dire. C'est que notre Maman part demain de Nemours, pour arriver ven-

dredi, où vous savez. Ainsi votre bonne amie aimerait assez que vous puissiez trouver le temps de venir demain voir son papa, qui sera peut-être sorti. Actuellement il est à la comédie, et demain il pourra être chez M. Desbordes ; mais on aura grand soin de lui dire que vous êtes venu pour le voir, et rapporter cette... que je vous conseille de laisser chez vous, jusqu'à ce que ma bonne aille tout exprès la chercher. Si cependant ça vous dérangeait trop ne venez pas, et je vous trouverai très raisonnable, et à vous dire vrai, j'aimerais assez pouvoir le penser, et vous le dire quelquefois. Et si vous ne pensez pas comme votre bonne amie, ce n'est pas sa faute, tâchez que ce ne soit pas la vôtre, et vous serez bien aimable. Petit, êtes-vous encore triste ? Vous auriez tort car votre bonne amie est très gaie, et il lui semble que vous devez l'être. Je ne veux vous rien dire de vos couplets, vous savez ce qu'ils sont, petit ; pour l'air, je la savais hier au soir, je ne m'en doutais pas ce matin, j'en étais sûre à dîner, et maintenant j'attends avec impatience qu'elle puisse me revenir, et je vais de ce pas courir après, vous souhaitant Monsieur tout ce que vous voulez. Je dis nonobstant tout cela bonsoir à mon petit et compte bien demain [jeudi 2] qu'il embrassera son petit chou, ou samedi [4] par la rue du Bac.

## Letter 9 — W2-5768

[Vendredi] 3 février 1764.

Ne craignez point, petit, ce n'est pas votre bonne amie qui vous écrit, car vous ne l'aimeriez plus, elle manquerait à ce qu'elle vous a promis, et ce serait un trait à ne pas oublier, et vous en avez déjà tant, qu'elle ferait mal d'y admettre celui-là ; aussi ne veut-elle vous rien dire, non, rien est son mot : vous le savez, petit, mais ça n'est pas trop fait pour vous alarmer. Votre bonne amie est enchantée d'avoir sa maman, elle ne pense plus, elle parle, et veut parler, ça l'amuse. Je me sers de ce terme, parce que c'est mon plus mauvais, et que je laisse à mon ... le plaisir de deviner, tous ceux dont je pourrais, et voudrais me servir. Au reste, petit, vous me devez ... Y pensez-vous, vous me répondrez bien un oui ; mais, quand je vous dirais qu'hier vous vous êtes en allé, sans me dire adieu, vous n'y saurez plus, vous ne saurez même pas ce que je veux dire, et voilà comme vous doutez de tout. Et fanfan, que sait-elle, elle sait que son petit travaille. Sa maman lui demande quand viendra son fils, elle ne sait trouver une réponse, et ça ne lui va pas trop, mais elle attend samedi [4], ou dimanche [5], pour que sa maman prenne jour. Et pour dire un peu ce que je pense il pourra se retrouver quelque mardi, n'en voulant pas dire davantage. Je suis bien ce que vous savez, petit, ou si vous aimez les déférences, ce que vous ne savez pas.

## Letter 10 — W2-5769

[Vendredi] 3 février [1764].<sup>a</sup>

Mon petit papa s'est couché hier à 8 heures, je n'ai lu ta petite lettre qu'à 9, et j'ai passé une heure bien triste. Je pensais pourtant à ce petit, mais je ne le voyais pas, et j'en avais tout le temps, c'est très désagréable. Cela a beau arriver souvent, je ne m'y fais pas, et ne m'y ferai jamais, car j'aime bien avoir ceux qui m'aiment, et plus encore ceux que j'aime, ce qui a été bien rare, et ce qui me plaît infiniment depuis que je connais le mérite de mon petit, et tout ce que je pouvais souhaiter dans ma façon de penser, qui n'est je crois pas si ordinaire ; car je vois que toutes les femmes trouvent toujours bien ceux qui les aiment, et moi point du tout. On ne voit que trop que la plupart des hommes aiment les femmes parce qu'elles sont faites pour contenter leurs passions. C'est dans la nature, je le sais, Dieu l'a voulu ainsi, et le permet en observant les règles convenables pour cela. Donc qu'il ne nous faut point de grâce de nous aimer, aussi ta petite n'a jamais été jusqu'alors satisfaite de leurs prétendues amitiés. Pour son petit c'est tout différent, elle le croit vraiment honnête homme et toutes les qualités qui conviennent à un bon mari, qui doit aimer sa femme pour lui, et autant pour elle, c'est-à-dire que tout lui doit plaire, de sa femme, même ses défauts, en tâchant de les réprimer et détruire si cela se peut, et je pense que c'est très possible, quand une femme aime son mari comme elle se doit, et est flattée de lui plaire toute sa vie. Ta petite pense comme cela, et tu ne dois pas en être étonné, tu es fait pour avoir une honnête femme. Mme Dupont ne renouvellera pas comme tu dis le mérite des anciennes ? C'est à quoi elle ne peut compter, mais elle sera aimée de son mari, et c'est tout ce qu'il lui faut pour être heureuse, et faire son possible pour que son mari puisse dire qu'il est heureux de l'avoir. Va, mon petit, compte bien que cela seul fera mon bonheur, et voilà toute la richesse que je dois souhaiter, et que j'aimerai à partager avec toi. Quoique je me sois prise de bonne heure pour t'écrire, je n'aurai pas le plaisir de te dire bien long, j'entends papa, il suffit qu'il m'ait entendu levée, pour commencer à être tout à lui, et à ce qui le regarde. Je suis enchantée que tu aies ta montre et de la façon dont tu t'y es pris pour la ravoire. Cela te fait connaître à ta petite, et si tu dois y gagner, elle y gagne bien davantage par le plaisir que ça lui procure. Je ne serai peut-être pas seule ce soir, ainsi ne viens pas, ni même de la semaine. Je n'aime pas plus à te dire cela, que tu n'aimes à l'entendre. Écris toujours à ta petite tes affaires, et tout ce qu'elle aime à savoir, elle en fera de même, quand elle le pourra. Adieu mon petit, je suis toujours forcée de rester en chemin de tout ce que j'ai à te dire, mais n'oublie pas que c'est ta petite qui t'aime.

Dis à ma bonne amie que je l'aime, et suis très sensible aux amitiés qu'elle me fait faire, et donne-lui pour ta petite un baiser, qui ne peut te rien coûter, aussi ne veut-elle pas entendre parler de dette. Adieu. Maman qui

<sup>a</sup> Probably 1765, but could be 1764 as well.

n'écrit à personne, que penses-tu de cela ? Pour moi je trouve que c'est mal. Je n'ai encore qu'une lettre.

Letter 11 — W2-5770

[Lundi] 6 février 1764.

Je conviendrais avec vous petit que notre Maman est bonne, et que voulant lui ressembler, je ne suis pas mauvaise, tout en lui disant, et comptant, ce que je suis sûre, de ne pouvoir oublier. J'ai du plaisir, sans doute, et peut-être plus que vous ne pensez, petit, et c'est tout simple, je trouve que je suis souvent de son avis. C'est fort agréable pour moi. Vous me direz à cela je n'y perds pas, ma bonne amie. Ô non, cette maman vous aime beaucoup. Cependant, n'y aurait-il que cette maman, votre bonne amie aurait grande envie de répondre à ce que vous lui demandez, ainsi prenez le pour dit. Persuade-toi petit ami que c'est ta petite qui sait, et saura toujours s'attacher au vrai bon, et qui te rend toute la justice qu'elle te doit, connaissant ton esprit, ton cœur, ton caractère, tes mœurs, et tout ce qui est fait pour plaire à une femme qui a un bon cœur, et qui a l'honneur et les vertus de son sexe en partage et qui ne démentira en rien tout ce par quoi vous vous attachez à elle, tant que votre conduite et vos actions lui prouveront que vous l'aimez et estimez comme elle le souhaite. Adieu, petit ami, je compte vous voir avec maman demain matin [mardi 7] un moment chez vous pour ne vous pas déranger le soir et que vous nous disiez si nous aurons une place pour la chaise. Mercredi [8] ne faites pas comme ce mardi [31], tout en nous attendant ne perdez pas votre matinée, car votre temps est précieux, petit, aussi votre petite vous permet du consentement de sa maman, de ne point venir souvent jusqu'au 15. Et malgré tout le plaisir que je ne puis manquer d'avoir en lisant vos billets petits ou grands, je suis assez votre amie pour vous en dispenser, et te permettre de penser plus au 15 qu'à ta petite amie.<sup>a</sup>

Un petit bonjour demain, avec Maman, là petit j'y pense c'est encore mardi, et il n'y a que huit jours, ce n'est pas si loin. Baisez votre petit chou pour nous deux Maman.

Heureusement que ce billet n'est pas parti. Tout est changé. Maman vient de me prouver que vous ne pouvez savoir s'il nous sera possible de sortir demain ou après, attendu que son choix est bien faible, et qu'elle a bien mal à la tête (et son fanfan aussi) et puis encore mon papa est incommodé, je ne sais si ça aura de la suite, et dans cette incertitude il m'est impossible de penser à sortir. Entendez bien tout cela petit ami, et surtout ne vous dérangez de vos occupations, que mercredi [8] au soir, c'est Maman qui vous l'ordonne, et votre petite, qui ne s'inquiète pas moins du 15 que tous vos amis. Trouvez-vous qu'elle en a le droit ? Dites oui, petit, car vous le pouvez.

<sup>a</sup> On the 15th of February, Du Pont was supposed to give the final version of his book *De l'Exportation* to the publisher. In all likelihood he did. The censor signed his approval on February 27th.

## Letter 12 — W2-5771

[Vendredi] 10 février 1764.

Je n'ai pas écrit hier à mon petit, ce serait mal si je l'eûs pu, et il peut m'en croire, c'est le moment qui m'a manqué. Je sortais avec notre Maman, pour plusieurs visites, et j'ai été bien près de mon petit, puisque j'ai vu son papa, qui était fort aimable, mais il s'est aperçu de mon anneau, et m'a demandé si j'étais marié. Il m'a donné une envie de rire, en lui répondant tout simplement que non, et que je le saurais. Je donnai un coup d'œil à notre maman pour m'aider à faire l'histoire ambulante, qui en était aussi à rire de l'idée de votre papa. Il ne faut pas lui en vouloir, car il faudra bien qu'il ne nous en veuille pas avec le temps. Petit, j'ai été bien contente, mercredi [8] que papa n'était pas bien, parce qu'il faut vous ménager ce jour, surtout pour le reste de l'hiver, après nous verrons.

Mais pensons au présent, et à ce qui nous fait plaisir, comme d'être sûr que mon petit sera satisfait le 15 des louanges que ses amis et protecteurs ne manqueront pas de lui faire. Sois persuadé que ta bonne amie le souhaite trop, pour que ça ne soit pas ainsi, et le mieux de tout cela, c'est que tu le mérites. À ce soir, mon petit, mais avant six heures car maman ferme son œil à sept. Ne baise pas cette lettre, elle ne dit rien, si tu veux cependant ta bonne amie te dira qu'elle ne t'aime pas, et qu'elle ne t'attend pas ce soir, et même que de la journée elle ne pensera à son petit, ça lui sera difficile, mais elle ne veut pas le chagriner.

## Letter 13 — W2-5772

[Samedi] 11 février 1764.

Mon petit ami, ta maman et ta petite savent se payer de bonne raison, et t'engagent fort à ne point venir que passé mercredi [15], si tu ne peux mieux faire, elles seront toujours contentes, étant les premières à te rendre toute la justice qui t'es dûe, et sois persuadé de la part qu'elles prennent aux malheurs que tu ne pouvais prévoir. Ta bonne amie surtout ne peut en revenir. Quoi, savoir que son petit travaille peut-être jours et nuits, et se trouve dans l'obligation de le faire, jusqu'au 15 ? Ce ne peut qu'être fort triste pour elle ; encore si ça diminuait la pensée de son petit, mais non, parce qu'il aime bien sa petite, il est fâché de ne la pas voir, de ne pouvoir lui écrire. Au reste, le 15 passé nous nous dédommageront ; les bonnes nouvelles que tu auras pour ceux qui t'aiment, nous y engageront. Adieu, petit, aimez votre maman et votre petite comme vous en êtes capable, et croyez qu'elle ne pourrait se fâcher que si elle n'était pas sûre de ce que vous leur êtes. Ne voyant pas mon petit d'ici à mercredi [15] je lui écrirai avant de lui annoncer le jour où nous irons dîner chez son papa, ce que nous retarderons le plus que nous pourrons.

## Letter 14 — W2-5773

[Mercredi] 22 février [1764].

Mon petit ami, ta visite m'a fait grand plaisir, mais elle me laisse bien du noir, et si tu es persuadé que ta petite aime son amant comme elle se doit, et le peut, aie donc la complaisance de mettre deux mots à la petite poste (aujourd'hui) qui l'assure que tu n'es pas malade, et que tu ne crains pas de l'être. C'est un service que tu lui rendras, car elle est fort triste depuis hier. Il lui semble qu'elle te voit travailler, et te vois souffrir ; ah, petit, ç'en est trop à la fois. Elle sent bien que tu ne peux réussir à cela, ça l'inquiète, parce qu'elle t'aime, et qu'elle ne peut faire autrement, elle est ta bonne amie, ta petite, et que tu seras tel par la suite, dis donc petit, ta petite femme. Mais je crois que cela suffit pour être fâchée de te savoir malade et ne pouvoir borner son chagrin. Aussi s'il faut te prier de me donner des nouvelles de ce que tu fais et feras, je t'assure que je t'en prie bien fort. Ne prends pas le temps de me dire que tu aimes ta petite, car je ne veux savoir que ce que je ne peux deviner, qui est si tu te portes autant bien, comme je le souhaite. Bonjour petit, j'attends ton bonsoir par la petite poste.

## Letter 15 — W2-5774

[Mercredi] 22 février [1764],  
à dix heures du soir.

Faut-il te dire, mon petit ami, que ta visite a fait grand plaisir à ta petite. Non, tu le savais avant de la faire, car elle était fort inquiète, et quand je t'ai vu ce soir, il y avait plus d'une heure que je regardais honteusement ma montre, qui faisait le procès de la petite poste, et qui de plus, était cause que j'avais mille idées plus tristes les unes que les autres, fondées sur ton mal de tête, et la mine changée que tu avais hier. Tu me dis que ça va mieux aujourd'hui, j'en suis tout à fait contente, ainsi que de t'avoir vu pour en juger, mon petit ami. Mais ménage-toi tant que tu auras beaucoup d'ouvrage, prends le plus de repos que tu pourras, et ta petite t'aimera bien, inquiète-toi de ta santé, comme tu fais de la sienne, et tu seras tout à fait raisonnable. Quoique mon petit, tu y penses très fort, ne t'inquiète pas de ma petite santé, elle n'est pas mauvaise, à ça près d'avoir mal à la tête depuis quelques jours, et d'être dans les petits remèdes, qui feront disparaître ce que cette peur n'a pas arrêté, mais seulement retardé. Ainsi ne te chagrine pas petit, dans peu cela ira mieux, j'en suis presque sûre. Il est pourtant vrai que tu as fait passé à ta petite une soirée bien agréable. Tu es venu la voir, son papa était assez aimable, il n'en dit pas beaucoup, mais il est sincère, et depuis quelques jours je vois avec plaisir qu'il parle souvent de toi. Ce soir Maman, M. Doré et moi, nous n'avons cessé de lui donner autant bien que nous avons pu, quelque éclaircissement sur ce que tu as fait, ce que tu fais

maintenant, sans oublier le plaisir que tous les docteurs<sup>a</sup> se font de te prouver par mille petit riens, qu'ils sont contents de toi et qu'ils travaillent d'après ton ouvrage<sup>b</sup> et pour t'assurer un état. Enfin petit c'était de nous quatre, à qui en dirait le plus pour te rendre toute la justice qui t'est dûe, et que tout le monde sera flatté de te rendre, mon petit. Mon papa compte bien qu'il verra ce que tu fais imprimer, ce qui sera dédié à Mme la marquise<sup>c</sup> ; nous l'en avons assuré, et il voudrait déjà le tenir. Et je puis et veux croire qu'il pense comme nous sur ton compte, tu n'auras pas de peine à le croire, car ce serait se faire tort que de ne pas connaître ton mérite. Adieu petit, je ne veux pas te demander quand tu reviendras reprendre le baiser que tu m'as emporté, je garde un profond silence. Viens quand tu voudras, petit ami, et surtout ménage-toi, prends du repos. C'est ma recommandation éternelle. Bonsoir petit.

Letter 16 — W2-5776

[Mercredi] 29 février 1764, à dix heures.

Mon petit, papa dispose de ma gaîté comme il lui plaît. Ce matin, son air froid et de mauvaise humeur me confirme assez ce que ma bonne m'avait rendue de ses soupçons qui à mon avis pourraient être fondés sur ce qu'il ne te voit pas assez souvent depuis que Maman est chez lui. Il craint qu'on ne lui cache tes visites, et s'il pouvait n'en plus douter, ah, mon petit, que de chagrin n'éprouverais-je pas, car mon papa ressemble un peu au tien, il ne revient pas aisément lorsqu'il croit être en droit de se fâcher. Et mettons-nous à sa place, les pères, en général, ne conduisent pas assez leurs enfants ; tout ce qu'ils savent dire quand ils sont jeunes, c'est qu'il faut diriger leur intention et leur vue et d'après cela se croient en droit d'examiner toutes leurs démarches. Je te demande, petit, ne penserons-nous pas de même ? Cela pourrait bien être, ainsi avouons qu'ils n'ont pas toujours tort. Cependant pour revenir à ce qui nous regarde, je ne vois pas le grand mal qu'il y aurait quand mon papa saurait que c'est pour moi que tu viens au logis. Je sais qu'il craint les mystères. Eh bien, il n'y en aurait plus, si comme cela doit être, nous aimant et nous connaissant, ton but est le mien. Rien de si honnête, et ne voulant connaître que l'honnête, je t'avoue que tout ce qu'il faut employer pour nous voir en cachette, me déplaît souverainement. Cela ne va pas du tout à ma façon de penser et d'agir, et comment faire ? Le mieux, est que papa ne sache rien, me diras-tu, et moi j'aimerais bien mieux qu'il puisse tout savoir, du moins je n'aurais pas le chagrin de croire que ses soupçons et ses doutes me font tort, vu sa façon de penser. Mais ce qui me plaît, petit, c'est qu'il a beau questionner ma bonne, il ne lui parle point de toi et crois aisément ce qu'elle lui assure. C'est bien bon pour nous, parce que je ferais faire à ma bonne tout ce que je voudrais. Et sais-tu

<sup>a</sup> The doctor Quesnay and other men who were not doctors.

<sup>b</sup> *De l'exportation et de l'importation des grains.*

<sup>c</sup> Marquise de Pompadour.



le remède que je trouve ? Oui, je te l'ai dit, c'est de faire tes visites pas plus tard que six heures, tant que nous aurons notre Maman, et après nous verrons, et en attendant je vais me chercher un endroit sûr pour que tu puisses m'écrire par la petite poste et que les lettres me soient rendues exactement. Bonsoir petit, à demain sur les cinq ou six heures, je ne peux plus rien dire, j'ai trop froid.

[Jeudi] 1<sup>er</sup> mars 1764.

Bonjour petit, je suis plus contente aujourd'hui qu'hier. Papa m'a fait bonne mine toute la soirée, et j'espère qu'il sera de même aujourd'hui. Ta petite en sera très gênée, elle pensera qu'elle aime bien son petit et fera plus, elle lui dira s'il veut l'entendre....

Si vous êtes sûr que votre bonne amie vous aime, sans qu'elle vous le demande, apportez-lui la copie de la lettre de M. Demouraux, et puis d'autres. Vous lui ferez plaisir. À cinq heures.

Letter 17 — W2-5777

[Samedi] 3 mars 1764.

Mon petit, ta petite ne t'écrit pas. Elle pense pourtant bien à son petit, et à tout ce qui le regarde et l'intéresse, mais elle est triste, si triste qu'elle n'ose te rien dire. Comme elle doit croire tout ce que tu lui dis, il faut donc qu'elle prenne son parti, et qu'elle s'apprête à passer le mardi gras<sup>a</sup> sans son petit. Cela est bien dur, en vérité ce n'était pas son objet d'amusement, il s'en faut de beaucoup, et ce qui est fait pour me consoler, petit, c'est que je crois que tu te dois à la maîtresse, et que tu le sais. Aussi il faudra bien vouloir ce que tu pourras faire, parce que tu te dois aussi à ton travail, et puis un peu à ta petite sœur, que tu aimes, et qui est malade, ce que je n'aime point à savoir. Je ne t'en dirai pas davantage, petit, tu en es assez triste. Crois seulement que tu n'es pas seul. Adieu, à demain [dimanche 4] si tu as un moment, ou à lundi [5], car c'est le plaisir que j'attends ces jours gras. Rien ne peut plus m'en faire, la compagnie, le spectacle, tout cela n'est rien, et de voir mon petit une demi-heure, c'est quelque chose. Adieu, encore une fois, petit, ménagez votre petit rhume, votre bonne amie vous l'ordonne.

Donnez un baiser au porteur de cette lettre, il ne sera pas perdu, entendez-vous, petit ?

Letter 18 — W2-5778

[Mardi] 6 mars 1764.

Mon petit, à ton avis, il fallait te renvoyer de bonne heure dimanche [4], pour que ton ouvrage ne souffre pas de l'imprudence de ta petite, et voilà

<sup>a</sup> Tuesday 6th of March 1764.

comme on ne sent pas toujours ce qu'on est capable de faire. Rentré chez toi, tu passes le temps à écrire à celle que tu aimes, donc que ce jour devait lui être consacré, avec d'autant plus de justice, que c'est le seul ; ayant eu assez de raison, pour dire à sa maman, qu'il fallait oublier la partie de spectacle, puisque son petit était obligé de travailler le jour et la nuit, qu'il ne convenait nullement que ce fut elle qui fut capable de lui faire perdre son temps, et qu'en toute occasion elle serait fâchée de démentir tous les sentiments qu'elle croyait lui devoir, et que de le dire n'était rien. Pensais-je bien, petit ? Oui, parce que je veux t'aimer comme tu le mérites, et croire que tu le mériteras toujours, en continuant d'aimer ta petite, comme elle le veut et l'a souhaité jusqu'au moment qu'elle t'a connu assez pour se persuader que tes sentiments étaient dignes d'une femme qui avait en horreur la source de plaisir de tous nos jeunes gens, et qui n'était pas faite pour ne s'attacher et n'aimer qu'à des propos, comme font toutes nos agréables, qui ne connaissent pas et ne veulent pas connaître le vrai bon. Je les plains, et suis fâchée de ne pouvoir que cela, parce que cela ne ressemble pas à la tâche que me donne le cœur de mon petit. J'aurais beau faire pour y réussir, le motif est ingrat au bien que d'aimer mon petit comme il veut l'être. C'est son amitié pour moi qui ne cesse de me prouver que rien n'est si aisé et que tant qu'il voudra il sera sûr de ma façon de penser et de mon cœur, qui est à lui puisqu'il l'a su gagner, ne pouvant refuser le sien, qui est tendre, et honnête dans ses désirs, et je crois en être sûre, mon petit, voulant qu'il ressemble au mien et puisqu'il sont faits pour être unis, et que tu le souhaites aussi, rien ne pourra les empêcher d'être heureux. Tu travailles pour cela, prends courage, petit, il me semble que le plus difficile est fait. Tu es connu, cela doit suffire à tous ceux qui te veulent du bien, et qui ont sûrement besoin de ton mérite. J'ai reçu ta lettre hier [mardi 5] à huit heures, elle m'a fait grand plaisir, et ne m'a pas paru longue : premièrement tu me l'avais annoncée, et puis tous les détails qui la composent sont faits pour être sentis, approuvés, faisant reconnaître l'esprit de mon amant, et son cœur, qui est jaloux de faire connaître sa façon d'aimer, qui jusqu'à présent n'a pas su déplaire à sa petite, qui est pourtant difficile en fait d'amitié. Car tu étais il y a dix mois jaloux de Des Naudières<sup>a</sup>, mais tu ne savais pas que plus il paraissait m'aimer, et plus je le détestais, et c'est tout simple, il ne te ressemblait en rien. Tu me diras à cela que dans le temps je ne te connaissait pas trop. D'accord, mais je savais bien ce que je souhaitais, aussi sa fortune aurait été du double, que cette alliance ne m'aurait pas plus intéressée qu'elle a faite, et j'ai été très contente lorsque ma famille a bien voulu n'y plus penser. Il n'en sera pas de même de mon petit, son état assuré, et assez honnête pour deux. Puisqu'une femme qui n'a rien peut lui plaire toute la vie, il doit s'attendre à en être dédommagé ou du moins satisfait, d'avoir fait le bonheur d'une femme qui en saura connaître tout le prix, et qui ne cessera de lui prouver, autant qu'elle en sera capable. Sera-ce ta petite qui jouira de ces avantages avec toi ? Ah, petit, tu diras bien oui, mais ça n'est

<sup>a</sup> The rich and old man who was supposed to marry Mlle Le Dée. (See *Mémoires*, here page 88.)

pas fait. Espérons, cela ne nous est pas défendu. On m'appelle, mon petit n'aura pas de mes nouvelles aujourd'hui, c'est bien fait, lui qui m'a donné hier une belle et grande lettre, qui a suspendu un peu le chagrin que j'ai eu toute la journée dont je me serais passé divinement, mais je sais que mon petit en a sa part de son côté, ainsi je devrais plutôt chercher à la diminuer, ou bien me taire.

Même jour au soir.

Je ne pensais pas que j'aurai le plaisir de voir mon petit. J'étais triste, et aussi inquiète de ton petit chou<sup>a</sup>, et puis de toi, de ton vilain rhume. J'ai vu ce qui en était, aussi l'ai-je pris comme ordinairement on prend ce qui n'est pas du tout fait pour rire, en supposant qu'on ne ressemble pas à ton père, qui me fatigue de ses plaisanteries. Je n'étais point d'humeur à les écouter, et à pouvoir les entendre. Je ne pouvais plus douter que tu ne fus réellement triste, et de plus je le voyais très bien, c'en était assez. Et ta petite lettre que j'ai trouvée en rentrant, elle est toute gentille et toute aimable comme toi. Cependant mon petit vous êtes un peu vilain. Si tu es capable de croire que celle de 10 pages m'a fatigué, car ce n'est pas vraisemblable, c'est donc pour faire de la peine à ta petite que tu lui fais ce conte. Eh bien, c'est très mal, mais comme il faut toujours faire le bien pour le mal, votre petite veut que vous lui promettiez de faire quelque chose à votre rhume, pour l'apaiser, et elle n'est point du tout contente de vous. Tu n'y penses pas, petit, tu travailles le jour, et peut-être les nuits, et tu restes jusqu'à les quatre heures sans manger. Tu cherches donc à être malade. Ah, je t'en prie bien fort, mon petit, de vouloir bien suspendre cette recherche, elle ne va pas du tout à ta petite. Comme il fait très humide à marcher et que ça augmenterait votre rhume, ne venez pas demain [mercredi 7], je le défends, ni même jeudi [8], et tant que tu seras enrhumé. Écris un peu à ta petite, donne-lui des nouvelles de cette petite sœur, des tiennes, et elle sera contente de voir que son petit fait attention à ce qu'elle lui dit et que c'est qu'il aime sa petite.

Letter 19 — W2-5779

[Mercredi] 7 mars [1764], à midi.

Mon petit ami, je n'ai le temps que de te dire que j'ai reçu ta petite lettre et que je suis fâchée d'avoir redoublé ta tristesse. Ce n'était pas mon intention. J'étais plus triste de voir que tu l'étais, que de ce que j'avais éprouvé la veille, par le refus que papa faisait à notre maman, de me laisser sortir avec elle. Ainsi je te prie, mon petit, suspends tes rides, et crois que je ne serai jamais gênée lorsque je te saurai du chagrin, et que rien n'est si naturel pour le cœur de ta petite qui t'aime et qui sait bien aimer. J'ai embrassé notre maman, six fois pour toi. Elle te fait mille amitiés et t'aimera ainsi que sa

<sup>a</sup> Du Pont's younger sister.

petite fanfan, toute sa vie, pouvant être sûre de notre retour pour tout ce qui est sentiment, et ce qu'elle mérite à tous les égards.

Mon petit, si tu crois que ça ne fasse point de mal à ton rhume de venir ce soir, et que tu es dans le temps, viens baiser ta petite qui t'aime mais qui te recommande de venir sur les cinq heures ou point. Donne-moi des nouvelles de ta petite sœur et crois donc petit qu'elle m'intéresse assez pour me dire comme elle se trouve, et ce que l'on pense de sa maladie. Adieu, petit, ne viens pas si tu es enrhumé, crainte de te faire mal et de chagriner ta petite femme. Surtout depuis cinq jusqu'à six si ça ne te dérange pas.

Letter 20 — W2-5780

[Vendredi] 9 mars 1764,  
à dix heures.

Je te dirais, mon petit, que je voudrais bien n'apprendre des nouvelles que de toi. Les tiennes me plaisent, et je conclus de là que tout ce qui vient de toi n'est fait que pour me faire plaisir. Tu étais ce soir gentil comme un cœur, coiffé comme pour ta petite, c'est-à-dire à son goût, tu le sais bien, et tu ne l'oublieras pas, car tu as une mémoire bien heureuse. Ta petite visite m'a fait grand plaisir, et je ne suis pas seule, parce que tout ce que tu dis, ou fais, est fait pour faire la même impression à tout le monde. Ta petite cependant se chargerait bien de la part des autres, parce qu'il lui semble qu'elle sait ce que tu vaudrais mieux que personne. Il suffit que tu sois son petit pour cela. Tu me parais toujours enrhumé, et toujours fort occupé. Ménage-toi, c'est ta petite qui te le dit, et qui ne cessera, jusqu'à ce qu'elle te paraisse radoter, ce qu'elle n'ose pas croire. Si par hasard tu avais le temps demain, viens comme aujourd'hui nous apprendre tout ce que tu sauras en nouvelles, car je ne veux plus en entendre que de toi ; ou écris, si cela te dérange trop de venir. Pour lors je dirais mon petit viendra dimanche, je le verrai, l'écouterai, et me dirai : je ne saurai comment m'y prendre, pour ne pas aimer à être sa petite femme. Adieu.

Bonsoir mon petit, puisqu'il faut ressembler à ceux avec qui l'on vit, c'est-à-dire, notre Maman, pour se coucher de bonne heure.

Je te dépêche ce petit mot parce que j'ai à sortir demain, j'ai du monde, et par-dessus tout j'ai beaucoup à travailler, sans déplaire à mon petit.

Letter 21 — W2-5781

[Dimanche] 11 mars [1764],  
à dix heures.

Mon petit, je t'ai quitté bien gaiement hier au soir, mais depuis quelle journée. Mon papa toujours souffrant et fort triste, assez de monde pourtant, pour apprendre des nouvelles, et quelles nouvelles. J'attendais Maman avec impatience, étant presque sûre qu'elle te verrait, et qu'elle me dirait au vrai ce que je pouvais et devais croire, de tout ce que l'on m'avait dit, et en

conséquence je paraissais moins triste. Maman arrive. Ah, petit, je vais vite, et pourquoi, tu le sais, et l'effet était sûr. Cependant, mon petit, je ne sais pas comment tu pourras faire pour prendre ce contre-temps là sans peine. Mais ton mérite, et ton courage, est grand, il faut bien qu'il te serve. Ainsi ne t'inquiète, et ne te chagrine pas. Apprends que c'est la revanche de ta petite, qu'elle t'offre de bien bon cœur. Oui mon petit, s'il t'aime, comme tu veux l'être, c'est sa tâche, et il le sent bien. Comme il faut prendre son parti dans tous les évènements de la vie, mon petit ami, et que ton temps n'est pas plus à toi, ne viens pas, n'écris point, mais aime toujours ta petite. Adieu.

Letter 22 — W2-5782

[Jeudi] 15 mars 1764, à 9 heures.

Mon petit ami, il ne sera pas dit que je suis levée avant trois heures, pour passer la matinée sans t'écrire ; il me semble que ce serait pour ta petite un chagrin, dont elle veut être absolument maîtresse, et qui n'est pas faite pour lier avec ceux qui l'entourent, qui ne sont pas petit, dans l'idée qu'elle veut toujours être bien avec son petit, qui n'est pas capable de penser, et d'agir autrement, que pour se faire aimer de sa petite, qui sait bien aimer, et par conséquent qui ne peut pas aimer bien des gens. Non, mon petit, il n'y aura jamais de foule dans mon cœur, je crois pouvoir l'assurer. Et tu vas voir, j'aime mon papa, comme je le dois, et comme il mérite de l'être, mon frère, de même, et puis notre Maman (que je viens de quitter, et tout me le répète. Ah, mon petit, je me désolerais, si tu n'en étais pas fâché, car tu sais bien ce que je peux, puisque je l'aime.) Et toi, tu tiens donc ton rang après Maman, et bien souhaité, tu n'es pas mal partagé. Et puis j'aime bien ta petite sœur, et puis c'est tout. Juge donc que je suis bien raisonnable, car je n'aime pas tous ceux qui m'aiment, mais j'aime bien ce que je crois devoir, et pouvoir aimer. Oui, mon petit, c'est comme cela et ce sera toujours de même. Je ne suis pas plus difficile, tout en l'étant cependant assez. Voilà deux fois que je te quitte pour papa qui actuellement est occupé sans cesse. J'aurais pourtant bien aimé aujourd'hui avoir le temps de t'écrire à mon aise, mais je ne le puis, et je ne peux plus rien, puisque je ne peux plus voir mon petit. Au reste, il n'emploiera pas plus mal son temps. Ainsi à quoi bon se chagriner, il faut être raisonnable à tout. Mon petit, entendez-vous, je ne veux pas que vous soyez triste. Cette nouvelle ne me plaît pas. Donnez m'en beaucoup, mais pas cela. Je veux savoir comment va ton rhume, et Mme la marquise<sup>a</sup>, et ta petite sœur. Reçois ces trois hordes, mon petit, et que j'aie des nouvelles demain, par la petite poste. Sur-tout mets ta lettre assez tôt pour qu'elle me soit rendue le soir, par mon fidèle Berger<sup>b</sup>. Ce n'est pas ma faute, si c'est la vérité toute pure. Si j'eusse pu te donner une adresse plus élégante, je l'aurais fait pour toi, mais pour

<sup>a</sup> The marquise de Pompadour was seriously ill and died soon after.

<sup>b</sup> On him, see *Mémoires*, here page 126.

moi, c'est la plus sûre que je puisse trouver, et c'est tout ce qu'il me faut. Ainsi tu mettras comme à l'ordinaire, sous enveloppe tes lettres, mais à l'adresse de *M. Berget au coin de la rue de Babylone, rue du Bac, chez le marchand de vin*. Adieu, mon petit, écris à ta petite, et elle saura te dire le jour et le moment, où tu puisses venir réparer le mal que tu lui as fait hier, en lui souhaitant le bon soir, elle a tenu la joue malade pendant une heure. Adieu, donne-moi donc bien de tes nouvelles, pour moi j'ai ton rhume, ou le même, et puis la tête, et puis tout ce que je ne veux pas que tu me dises, ce qui me fait taire, et qui cependant ne peut être autrement. Je n'ai plus Maman, et c'est tout dire.

Letter 23 — W2-5783

[Samedi] 17 mars 1764.

Mon petit, tu ne t'ennuies donc pas, quand tu parles de ta petite, mais ta petite sœur, pense-t-elle de même ? Crois-tu qu'elle ne soit pas désobligée de voir que toutes les demoiselles qu'elle a choisies pour amies, et qui ne peuvent être que très bien, sont dans ton esprit moins bien que ta petite ? À la bonne heure, crois-le si tu peux et si tu veux, mais ne t'imagines pas que ta petite sœur puisse te ressembler. Pour moi, je crois très fort que tous tes contes l'ennuient et qu'elle n'est pas faite pour me juger d'après ce que tu lui dis, et en conséquence je dois craindre un peu, et même beaucoup, pour réussir à être son amie, comme je dois le souhaiter, si Dieu veut, que je sois ta petite femme, ce que j'espérerai tant que tu prouveras que c'est l'estime que tu as pour moi qui a fait naître tes sentiments, et qui les soutiendra toujours. Oui, mon petit, c'est ainsi qu'il faut que cela soit pour que nous puissions jouir du même bonheur, et être tous les deux par la suite contents de notre sort. D'après ta lettre, mon petit, et que je serais en droit de croire, que tu es jaloux des personnes que j'aime, mais si cela était, ce que je ne puis penser, tu aurais grand tort, car sont-elles capables de m'empêcher de t'aimer ? Non, tu es mon petit, et veux être mon mari. Cela me suffit pour te donner le rang qui te plaît, et ce que tu mérites. Ainsi, mon petit, plus de querelle mal placée, apprenez que votre petite ne veut pas être fâchée avec vous. Je suis très contente de la santé de ta petite sœur, M. Lebrun venant de m'assurer encore que cela allait mieux, et puis Mme de Pompadour qui ne va point mal, tout cela est bien bon. Je n'ai eu tes lettres qu'hier au soir, n'étant pas maîtresse de les avoir plus tôt. Je suis fort embarrassée pour te dire le moment où nous pourrions nous voir. Cependant, ne pouvant trouver mieux, viens demain déjeuner avec moi. Ne fais point de toilette, et viens sur les sept heures au plus tôt, car je serais levée à six. Je ne puis t'en dire davantage. Seulement, je suis ta petite qui pour changer veut te dire qu'elle ne t'aime pas. Viens demain dimanche [18] avant sept heures. Embrasse ta petite sœur. Adieu.

## Letter 24 — W2-5784

[Lundi] 19 mars 1764 à 9 heures.

Mon petit, tu prétends que je ne puis aimer autant que toi, mais je ne conviendrai jamais de cela. Premièrement il faudrait que tu ne le méritasses point, pour que cela puisse être possible. Secondement, il faudrait que ta petite fût insensible, ce qu'il ne lui est guère possible ; ou encore, que tu la crusses injuste, mais ce serait ne la pas connaître. Ainsi, mon petit, vous qui vous en flattez, comment tenez-vous ces propos ? Je vous dirais qu'elle n'est pas contente. Cependant, si tu croyais bien fort qu'elle ne t'aime pas, avoue que tu n'en dirais mot ; car si cela ne faisait pas son éloge, cela ne ferait pas davantage le tien, parce qu'enfin, elle sait bien comme on aime, et comme on doit aimer ceux qui nous aiment. Et ta petite sait bien que tu l'aimes, et elle sait tout aussi bien qu'elle veut t'aimer et tu te plaindrais, mon petit, je t'assure, que ta petite ne le veut absolument pas. Ou bien elle se fâchera contre son petit, il ne viendra plus déjeuner avec elle, sa petite ne lui dira plus qu'elle l'aime. Voilà ce qu'il gagnera, et il est bien le maître. Oh non, il ne voudra pas l'être à ce point, et il fera bien. Adieu, mon petit, je t'écris sans en avoir le temps. Il faut que je te quitte plus tôt que je ne voudrais, je trouve cela maussade, néanmoins cela te fera croire que ta petite pense à toi, et c'est toujours quelque chose. Embrasse, je t'en prie, ton aimable sœur pour moi, dis-lui que je l'aime bien, et que je suis bien punie de ne la pas voir.

Je saurais te dire quand tu pourras venir, sans te demander si cela te fera plaisir.

Mon pauvre papa va toujours bien doucement et cela me chagrine beaucoup plus que de savoir que tu t'imagines que ta bonne amie ne t'aime pas assez.

Écris-lui toujours, et donne-lui des nouvelles des trois personnes qui l'intéressent. Adieu.

## Letter 25 — W2-5775

Undated. [Around March 1764.]

Malgré que mon petit m'a bien recommandé de me coucher, je veux pourtant avant de lui obéir, écrire deux mots à mon bon ami, car je m'en voudrais si je ne le faisais pas. Il y a si longtemps que ça ne m'est arrivé, l'as-tu trouvé petit comme moi, j'en doute, par le plaisir que j'aurais eu de t'assurer par écrit combien je prends part à toutes tes bonnes nouvelles, et à la joie que tu veux bien avoir lorsque tu me dis que c'est pour ta petite, que tu seras content d'avoir un état. Rien de si flatteur pour elle, et toi mon petit tu te contenteras donc d'une femme au-dessous de l'ordinaire, qui sera tout vraiment bonne femme, qui ne saura qu'être fort attachée à son ménage, aimer son mari de tout son cœur et ses enfants, si elle en a, ce qu'en bon ami il me faut te souhaiter vu la petite façon aisée que tu veux prendre pour

les élever et en faire des gens de mérite, ce à quoi tu réussiras peut-être, car il ne faut pas trop se flatter. Adieu, petit, j'aurai toujours le temps de reprendre la conservation pour te prouver que je ne peux pas penser comme toi *sur l'éducation des enfants*, mais je te sais bien bon gré mon petit de t'intéresser si fort à ma santé, je t'assure, et tu peux me croire que j'ai autant de plaisir à la conserver pour toi, comme pour moi et même davantage, aussi ne t'inquiète pas mon petit ami, je ferais tout ce qui dépendra de moi, pour te conserver ma petite santé, et t'assurer que j'aime bien mon petit parce qu'il le mérite. Bonsoir, ta petite est raisonnable et ne veut pas chagriner son amant, elle va se coucher, vite vite.

Petit, ta petite se porte bien aujourd'hui, et t'attend ce soir un peu avant 9 heures si tu peux. Bonjour, aimez votre bonne amie comme vous savez.

Letter 26 — W2-5785

[Mercredi] 21 mars 1764.

Mon petit, en t'écrivant je me procure deux plaisirs à la fois. Celui de faire ce qui m'amuse, et puis de savoir que tu attends et souhaites les lettres de ta petite. Rien de si engageant pour ne pas t'en laisser manquer, aussi ne suis-je pas en faute lorsque tu n'en as pas. Celle-ci est pour te dire que ta petite visite m'a fait plaisir, quoique je n'eusse pas l'air gaie, mais mon petit j'avais bien mal à la tête, et c'est bien pardonnable surtout quand il est assez fort pour ne pas diminuer lorsque l'on est avec son bon ami. Cependant, mon petit, j'ai une chose à te recommander, si tu aimes ta petite, c'est de ne point courir, ni marcher, à te faire mal, pendant que tu es enrhumé, et qu'il fait un temps humide. Elle aime bien à te voir, mais tu as de l'ouvrage pardessus la tête, et de l'affaire. Cela ne lui vaut-il pas une visite, puisque c'est pour elle que tu travailles ? Tu lui as dit et elle te croit, car elle ne te ressemble pas.

Ainsi, petit, écrivez à votre petite tout ce qui peut l'intéresser, et lui faire plaisir, et cela en deux mots, puisque ce n'est que le temps qui manque. Adieu mon petit, il faut que papa me sente dans sa chambre, il va mieux, il mange un peu, et reste très longtemps levé. Ainsi prends garde de ne pas faire d'imprudence le soir. Mon mal de tête est moins fort aujourd'hui et n'aie pas peur, ta petite se ménage bien, puisque ça peut te faire plaisir. Adieu, pensez un peu à cette fanfan, qui ne vous aime pas, et qui le dirait volontiers à tout le monde, sans aimer à mentir. À 9 heures, je déjeune, et écris à ... Embrasse toujours ta chère sœur pour moi, et dis-lui de ma part qu'elle ne se ménage pas assez.

Letter 27 — W2-5786

[Vendredi] 23 mars [1764] à 7 heures.

Mon petit, comme tu avais de l'humeur hier, ta petite ne viens pas t'en donner aujourd'hui. En ne te donnant point de nouvelles, tu sauras que son mal de tête est bien moins fort, qu'elle pense souvent à son petit, mais



qu'elle ne peut guère trouver l'instant de lui dire ce qui la fâche un peu, et beaucoup si tu veux, cela dépend de toi. Dis-moi des nouvelles de notre marquise, aujourd'hui ou demain. Quand je n'en ai point de toi, j'en ai de fort mauvaises, et cela ne me va pas du tout. Mon papa ne se porte pas encore bien, il n'a point de force, il prend médecine demain. À dimanche mon petit, à déjeuner tu verras que ta petite se porte bien, parce que cela fait plaisir à son petit ami.

Letter 28 — W2-5914

Undated. (Probably Samedi 24 mars 1764).

Bonjour mon petit ami. Ne te chagrine pas, je serais seule ce soir ; ainsi vient me voir un moment sur les huit heures ; je ne quitterai la chambre de papa qu'à cette heure là. Je viens de lui faire prendre médecine ; il est toujours de même, c'est-à-dire plus souvent mal que bien. Je ne puis t'en dire davantage. À ce soir, apporte-moi ce que je te demandai mardi au soir. Adieu petit, tu sais que c'est ta petite qui t'aime, et qui t'aimera toujours si tu veux.

Letter 29 — W2-5787

[Mardi] 27 mars [1764] au soir.

J'ai tes deux lettres, mon petit ami. Celle d'hier, je n'ai pu l'avoir qu'à deux heures, et j'avoue que j'aurais eu le temps d'être bien inquiète, si je n'avais pas vu mon petit hier au soir. Aussi lui sais-je très gré de sa petite visite. Je me serais très fort passée de lui savoir pour le moment une main de moins. Cette aventure ne m'a pas plu, je ne peux même pas l'oublier. Mon petit, j'étais donc dans cet instant, à la minute de te perdre ou de t'avoir blessé ? Ah, ta petite ne peut te rendre tout ce qu'elle pense, et pour toi et pour elle il vaut mieux qu'elle se taise. Oui, mon petit, cela pourrait te plaire, si tu doutais qu'elle t'aime, mais, tu sais le contraire, et je t'assure qu'elle prend plaisir à se persuader que tu mérites bien son amitié. Ainsi, petit, il ne tient qu'à toi qu'elle pense toujours de même. Mais es-tu bien déterminé à passer huit jours sans voir ta bonne amie ? Si cela était, tu aurais tort, car elle ne le veut pas ; pourquoi, et comment, ah, écoute, mon petit, puisque tu ne le saurais deviner. C'est que je me suis aperçu, comme je te l'ai déjà dit, que la visite que tu as faite à papa lui avait fait plaisir, depuis il me parle plus souvent de toi, et voilà trois jours que sa montre avance d'une heure et demi, et il nous dit, lorsque nous lui en parlons, qu'il veut la laisser, jusqu'à ce que tu viennes<sup>a</sup>. Donc qu'il s'y attend, petit, et tout simplement par l'intérêt que tu prends à sa santé, et que ta visite lui a prouvé. D'après cela, si ce petit était huit jours sans apercevoir sa petite, ce serait sa faute, et il n'aurait pas de mots à dire, ou bien ne serait pas écouté,

<sup>a</sup> Du Pont was a very skilled clockmaker.

c'est à lui de voir ce qu'il aimera le mieux, et sa réponse ne m'inquiète pas beaucoup. Il est bon que tu cherches. Cependant ce qui fait grand plaisir à ta petite, c'est que son papa se porte presque bien depuis sa dernière médecine, il en prend encore une demain, je le quitterai peu, et voilà ce qui me fait griffonner bien vite à mon petit avant de me coucher. Car depuis plus de quinze jours j'aime à me coucher de bonne heure et à me lever tôt, ce qui fait que mon petit n'a pas eu un mot de sa petite aujourd'hui et n'en a pas souvent. Mais cela ne durera pas toujours. Mon petit, ne t'inquiète pas de la santé de ta petite ordinairement mauvaise. Il est vrai que depuis longtemps la tristesse de la maison n'a pas peu contribué. Adieu, mon petit ami, donne-moi de tes nouvelles, et dis-moi ce que tu pourras. Ta petite fait mille amitiés à ta charmante sœur, et la prie de se bien ménager, et toi, petit, je ne te parle pas de cela, mon cœur m'en dit trop.

Letter 30 — W2-5788

[Mercredi] 28 mars 1764, à dix heures du soir.

Que mon petit ne soit pas fâché contre cette cousine, car elle est fort aimable, elle n'arrive que dans huit jours, elle s'est fait saigner hier, tout exprès pour cela. Ainsi, petit, il n'est pas temps de bouder, nous nous verrons avant. Comme je ne m'amuse pas à regarder la date de tes lettres, tout en lisant celle que je ne n'ai pu recevoir qu'aujourd'hui sur les huit heures, j'étais piqué de savoir que tu n'avais pas reçu de mes nouvelles, auparavant d'écrire. Mais celle datée de mardi au soir m'a rassuré, car enfin mon petit, si je pouvais disposer un peu plus de mon temps, je ne retrancherai pas tes plaisirs, et tu n'aurais pas à dire à ta petite : écris-moi. Cependant tu le dirais bien longtemps, avant que ça puisse la fâcher. Au contraire, dis-lui toutes les fois que tu le voudras, ou que tu en auras le droit, ce que ta petite te refusera toujours avec grand plaisir, parce qu'elle présume qu'elle ne saura jamais se priver de ce qui doit l'amuser le plus, étant sûre de l'amitié de son petit, et de l'avantage qu'il trouve à être aimé de sa petite femme, qui lui dit et qui aimera toute sa vie à lui en donner des preuves, se flattant qu'il le mérite bien, si comme il pense, *nous n'étions pas faits pour être séparés*. Ah, petit, j'ose le croire, et le veut, puisque cela te fait plaisir, et il me semble que ce qui t'en fait, commence à m'en faire. Heureux, si personne ne nous désapprouve, ce qui pourtant ne m'inquiète pas beaucoup. N'ai-je pas raison, petit ? Oui, car nous avons le temps de penser à cela. Aussi je t'engage très fort de ne point t'ennuyer quand tu ne vois pas ton fanfan, cela n'est pas même raisonnable, et toi qui te pique d'en avoir, de la raison, et qui veut qu'on le remarque, tâche donc qu'il soit possible, et tarie tes bâillements, finis tes contes, et ta petite ne t'en aimera pas moins. Elle souhaite que tu t'amuses partout, et ne veut pas croire que cela puisse être autrement. Quoi, mon petit sera noir, sera maussade : mais non, je ne consentirai jamais à cela, je veux qu'il pense souvent à sa petite, et par conséquent qu'il soit très gai. Cela serait, s'il était raisonnable, mais il ne veut que le dire, cela ne suffit pourtant pas. Mon petit, ta petite te demande la permis-

sion de s'aller coucher ; après toi, c'est ce qu'elle aime le mieux, que son lit. Adieu, ne va pas croire qu'elle est malade, elle se porte bien, surtout depuis trois jours elle n'a plus plus mal à la tête. Elle aime bien son petit ami, et voilà ce qu'il lui faut. Dis toujours de même, et nous serons contents tous deux. Mon papa va de mieux en mieux, il est gai, et nous sommes très bien ensemble. Viens le voir quand tu pourras, ta petite n'ose te faire venir le soir, car il se couche tôt, hier à neuf heures, et si tu venais à cette heure là ce serait trop tard. Si je pouvais deviner, je ne m'en priverai pas, je dirai à mon petit, papa s'est couché, et nous nous verrons, mais cela ne se peut, ainsi console-toi, et moi aussi. Bonsoir.

Letter 31 — W2-5789

[Vendredi] 30 mars 1764 à 7 heures.

Mon petit, en ouvrant l'œil, je prends la plume, pour te dire que ta petite est fort contente de toi. Ta lettre d'hier est bien bonne pour elle, elle lui prouve qu'en l'écrivant tu croyais parler à ta bonne amie, qui aime bien à t'entendre, et à savoir tout ce qui est capable de t'affecter, et plus je la relis et plus je suis indigné du procédé de ton père. Rien de si dur, et de si méprisable. Quoi, petit, c'est ton père, cela me désespère. J'ai déjà souhaité mille fois que le tien ressemble au mien, je me trouvais avoir raison, et à peine le connaissais-je, et je perdrais peu, si je n'aimais pas mon petit. Mais c'est différent, je dois le connaître, et en conséquence conseiller à ce petit d'être toujours avec lui honnête et doux ; s'il y perd, cela ne durera pas ; le bien se trouve en temps récompensé. Courage, petit, tu n'as peut-être plus guère à paraître lui être à charge. Dieu permettra que cela finisse, puisqu'il prend tant de plaisir à regarder ses enfants moins bien que des étrangers. Cela n'est pas pardonnable, pour moi il y a déjà longtemps que cela me déplaît, et je me flatte que nous ne lui ressembleront pas.

La marquise va donc mieux, j'en suis fort aise. Fais dépêcher ton imprimeur, gronde le bien fort. <sup>a</sup> Cette petite sœur est toujours incommodée, cela m'attriste autant qu'elle le mérite. Dis-lui donc bien, pour toi et pour moi, de ne pas faire d'imprudences. Elle doit savoir mieux que personne qu'il n'y a pas de plaisir à chagriner ses vrais amis. Donne-lui un baiser, et sais moi gré de la commission ; cependant si tu veux, car si je le pouvais, je le ferais tout aussi bien que toi. Bonjour mon petit, j'ai bien du plaisir de savoir que tu viendras voir papa, du moins je te verrais. Viens de bonne heure. Si tu as ta montre, ta petite sera bien charmée, car elle ne te dit pas le chagrin qu'elle en a. Juge-en par tous les désagréments que cela te cause, qui sont on ne peut plus déplacés. Adieu, petit, papa déjeune et se lève avant huit heures, et se couche à dix. Je ne verrais plus mon petit. Cependant dimanche il faudra bien que l'épicier nous serve un peu, je saurais te le dire. À tantôt, je te donne un baiser d'avance et je fais très bien.

<sup>a</sup> For the book *De l'Exportation et de l'importation des grains*.

## Letter 32 — W2-5790

[Samedi] 31 mars 1764.

J'ai attendu mon petit sur sa parole, il n'y a pas de mal à ça. Sa petite lettre a confirmé ce que je ne doutais cependant pas du tout, car je ne peux pas croire qu'il soit capable de manquer à venir voir sa bonne amie pour le plaisir que ça lui procure. Il l'aime, ainsi il ne peut jamais trouver d'excuse qui lui convienne mieux que ses affaires. Sa petite les recevra, et n'en sera que plus contente. Oui, mon petit, je voudrais que tu fusses un peu débarrassé, cela me ferait plaisir. Je le souhaite même beaucoup, pour te voir plus souvent, et puis savoir que tu n'es pas obligé de travailler jour et nuit. Petit, cela me déplaît, c'est trop fatigant, et je suis inquiète. Cela peut te faire grand mal, et je ne serais pas tranquille que tu ne le sois toi-même, et c'est tout naturel, je suis celle qui doit savoir toutes tes affaires, et qui sera toujours prête à partager tes plaisirs et tes peines, et à s'intéresser à tout ce qui te regarde. Aussi informe-moi de tout, je ne puis en trop savoir. Cela est fait pour moi, puisque je suis ta petite femme, et surtout ta meilleure amie.

Petit, l'idée que tu auras pu venir hier sur les 9 heures m'attriste. Papa ne s'est couché qu'à 9 et demi, je n'aurai pas été maîtresse de te voir, tu aurais perdu ton temps, cela me fâche aussi. Mon petit, pour me faire plaisir, ne viens pas tant que tu seras si occupé. Prends ces instants-là pour te reposer, écris un petit mot, il faut que cette petite ait de tes nouvelles, tu le sais bien. Je te dirais que voilà deux jours que papa nous fait demander que sa montre soit portée à raccommoder, ne pouvant plus la retarder et avançant de deux heures, et il y a près de huit jours qu'il t'attend et que nous le forçons d'attendre, mais aujourd'hui elle sera portée et ce n'est pas ta faute, ni la mienne, ainsi ni pensons plus. Tu viendras le voir quand tu seras débarrassé. Je souhaite que cela soit bientôt, pour lui, pour moi, et puis très fort pour toi. Bonjour, mon petit, songez que votre petite ne veut pas que votre ouvrage vous rende malade. Prenez du repos. Adieu, ta mie Louise se fâche de ce que je l'oublie dans mes lettres, ainsi souviens-t-en et crois qu'elle t'aime bien. Je vais faire le déjeuner de papa, si tu étais près de moi ce serait le tien.

## Letter 33 — W2-5791

[Dimanche] 1<sup>er</sup> avril 1764.

Tu quittes ta petite, elle court au lit de son papa, content qu'il se lève, et point, il demande à boire, et veut se reposer, et la renvoie déjeuner. Elle est bien fâchée, mon petit, de la méprise. Tu aurais déjeuné avec elle, cela ne t'aurais pas fait de mal, et cela lui aurait fait grand plaisir, et faut-il que ce soit sa faute, c'est bien fait. Encore ne sait-elle pas se punir, il faut qu'elle écrive pour diminuer sa faute, en accusant à son petit qu'elle a eu tort, mais qu'il n'en croie rien, parce qu'il ne doit pas chagriner sa petite, qui l'aime assez pour être bien triste de l'avoir renvoyé si vite, et c'est bien plus qu'il

ne doit exiger, sachant à n'en plus douter que sa petite sait bien comme on aime son bon ami et comme on doit l'aimer, tant qu'il sait et saura le mériter, comme il me l'assure pour toujours, ce qui ne peut dépendre que de lui. Oui, mon petit, adviens cela si tu veux. Je suis malgré tout charmée d'avoir vu ce petit à qui j'écris, car ce serait bien pis que la peine de l'avoir renvoyé. De n'avoir reçu sa dernière que ce soir, je trouve cela bien long, petit, quand même, c'est maussade, et c'est tous les jours. Plains donc ta petite si tu crois qu'elle t'aime. Je vois avec plaisir dans ta lettre que tu as fait les mêmes remarques que moi à la réception que t'a fait ce tendre et cher papa, et tu ne peux en avoir été malgré tout ce que tu m'en as dit, aussi satisfait que ta petite.

Bon, voilà un ami à papa qui vient déjeuner, et a passé l'éclipse<sup>a</sup>, je m'en serais bien et très fort passé. J'avais encore mille chose à dire à mon petit, et en rentrant chez lui, il ne trouvera que ce petit vilain billet, qui pourtant ressemble à bien d'autres. Adieu, car il faut que je paraisse, et fasse un peu de toilette, et je ne ressemble pas à quelqu'un que je n'ose nommer, j'aime beaucoup à faire ma toilette, et ne peut souffrir que cela puisse déplaire. Adieu tout de bon, c'est à mon petit ami que je parle. Papa ne veut pas voir l'éclipse, il est couché, et on m'appelle pour faire compagnie à ce beau monsieur, cela ne me plaît pas, quand j'écris à mon petit. Je vais lui faire la moue, et il n'aura que cela, et c'est tout ce qu'il mérite.

Letter 34 — W2-5792

[Mardi] 3 avril 1764, à dix heures du soir.

Je suis encore seule, ce qui fait que je profite de cet instant pour dire bonsoir à mon petit, et qu'il sache que j'ai sa petite lettre d'hier, qui est tout aimable, et qui me représente si bien ce qu'il est, à sa petite, ce qu'il veut être, et ce qu'elle espère qu'il sera toujours, ne pouvant douter de tout ce qu'il mérite et de tout ce qu'elle doit faire, pour répondre à des sentiments aussi flatteurs pour elle, et qui lui prouvent tant qu'elle est aimée de ce petit qu'elle trouve si bien à son goût, et qui est fait pour être aimé. Oui, je le veux croire, sa conduite et son cœur ne voulant et ne pouvant désapprouver ce qu'une bonne amie n'avance que par ce qu'elle a éprouvé, connaissant son petit assez pour le juger, et le croire très peu capable d'abuser de tout ce qu'elle peut lui dire, parce qu'elle l'aime, et qu'elle le distingue en général de tous les hommes, qui comme je disais ce matin, ne savent pas aimer, et dont les petites gazettes ne sauraient pas plaire, comme celle de mon petit, qui malgré tous leurs détails ne m'en disent pas assez, car je souhaite bien fort qu'elle puisse me dire que ton papa a assez de naturel pour te céder, et se priver même de quelques louis, dans le cas pressant où tu es. Je suis bien fâchée de n'avoir pas assez pour t'offrir, c'est un vrai chagrin pour ta petite, qui toutefois a du malheur, car mon petit ami, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle pense à ta petite situation, et au plaisir de t'obliger. Aussi a-t-elle

<sup>a</sup> A solar eclipse was seen on that day (Sunday the 1st of April 1764).

déjà mis plusieurs fois à la loterie, à ton intention, et il n'y a toujours rien, mais, mon petit, la première fois que je sortirai je te promets de prendre un billet, c'est pour toi, cela m'encourage, car pour moi je n'y ai jamais gagné. <sup>a</sup> J'en aurais pourtant fait un bon usage, au reste ce temps-ci me paraît bien plus convenable, et l'emploi en serait meilleur. Ainsi, mon petit, si tu voyais ta petite venir chez toi dans quelque temps, dit voilà de bonnes nouvelles. Petit, ce n'est pas impossible. Cette idée me fait un plaisir singulier. Ah, ta petite est folle, car elle ne pense qu'à cela, et pourquoi, parce que cela te ferait plaisir. Adieu petit. Aimez votre petite, malgré qu'elle soit folle. Ah, j'oubliais, M. Lebrun, qui a dîné aujourd'hui avec nous, nous a donné de tes nouvelles, à papa surtout, s'est bien informé de la santé de cette petite sœur, et de la marquise, car il paraît si intéressé. Seulement parce que cela te regarde, je ne dis mot, mais les nouvelles me rendent curieuse de bien d'autres, pour que papa ne s'aperçoive que rien ne m'occupe tant, que mon petit, et tout ce qu'il fait, et doit faire, et voilà comme il faut chercher la vérité, c'est bien désagréable quand on n'aime qu'elle. Petit, en donnant le bonsoir à ce bon M. Lebrun, qui me dit qu'il viendrait me voir samedi, je lui demandai s'il passerait avant rue de Richelieu, il m'assura que oui, pour s'informer si le dernier bal n'aurait point incommodé, je lui dis qu'il ne saurait m'en faire, en le badinant un peu, ce qu'il reprit à merveille, mais il voulait sa revanche. Comme je ne pouvais m'empêcher de lui donner une commission pour ces demoiselles, il s'est mis à rire en me promettant de n'y pas manquer, surtout à cette petite sœur. Je repris mon sérieux et lui demandai ce qu'il voulait dire, que je ne comprenais pas. Il me regarde et me dit c'est tout simple, vous l'aimez cette demoiselle, aussi c'est d'amitié, ce que je dis. Je lui dis vous me permettez de ne savoir ce que vous voulez me dire, car je ne comprends pas ce que vous dites ; si j'avais le bonheur de pouvoir cultiver ces demoiselles, il n'est pas douteux que je donnerais la préférence à Mlle Dupont et ferais le possible pour nous donner le nom d'amies. Voilà ce que je pense, et c'est très clair. Je lui dis adieu, et rentrez bien vite, pour rire à mon aise, car tous ces gens là m'amuse beaucoup. Ils croient tout savoir et ne savent rien. En voilà assez pour terminer ce que ta petite ne souhaite pas. Bonsoir. J'attends toujours cette cousine et l'aurai peut-être demain. Je n'écrirai pas souvent à mon petit quand je l'aurai, mais je l'aimerai toujours.

Letter 35 — W2-5793

[Vendredi] 6 avril 1764, à 7 heures.

Mon petit, à peine ai-je le temps de penser à t'écrire, je le fais pour que tu ne sois pas inquiet, et fâché contre la petite. Tu sauras qu'hier papa fut mal, et me chagrina beaucoup. Il n'a pu faire aucun repas. Il fallait lui donner à boire, à chaque minute, et l'on ne tirait pas deux paroles de suite, tant

<sup>a</sup> The young Du Pont was also keen on playing in the lottery. (See *Mémoires*, here page 68.)

il était accablé, ce qui a duré jusqu'au soir. Il était mieux quand je me suis couchée, et il dort encore. Tout en t'écrivant je lui fais un peu de café, pour prendre après une madeleine qui l'attend, et s'il a bien passé la nuit comme je le puis croire, n'ayant eu besoin de personne, il sera beaucoup mieux aujourd'hui, et ta petite aussi. Cette cousine est arrivée avec son fils, hier sur les quatre heures. Rien de si triste que son bonsoir, elle croyait trouver papa bien portant, et sur ma mine elle aurait presque remonté dans le carrosse. Je ne suis pourtant pas fâchée qu'elle partage un peu ma peine, ce dont elle est bien capable, et puis mon petit, qui le voudra bien aussi, puisqu'il aime sa petite. Tout cela me contente, je ne veux point qu'il prenne trop d'inquiétude, il n'en a pas besoin, et pour cet effet j'aurais toujours le temps de lui donner des nouvelles de sa petite et de tout ce qui l'intéresse, comptant bien que cela ne peut que lui faire plaisir. Adieu mon petit, surtout ne te chagrine pas, ta petite se porte comme tu l'as vu, et elle t'aime aussi comme tu sais. Que peux-tu lui demander de plus ? Adieu. Ne viens pas que je ne te le dise. Malgré que ta petite ne pourra presque point répondre à tes lettres, écris toujours un peu, parce que ça lui fait plaisir. Tu sais cela, et je ne peux plus t'en dire davantage. Je suis ta petite. Avant de fermer ce billet, je voulais voir mon papa, il est dans une chaise, cela ne peut que lui bien faire, mais point de médecine, cela le fatiguerait trop. Adieu. Je suis un peu moins triste depuis que je l'ai vu et embrassé.

Letter 36 — W2-5794

[Dimanche] 8 avril 1764.

Enfin, mon petit ami, je trouve le moment de te dire un mot, encore est-il tard, et suis-je bien lasse, aussi ce sera court. Depuis ma dernière de vendredi [6] matin, j'ai reçu toutes les tiennes, celle d'aujourd'hui m'a été rendue sur les une heure, ce qui m'a fait plaisir, car je n'aime pas à les attendre une journée. Cependant, mon petit, je n'exige pas d'en avoir tous les jours, tu as un ouvrage horrible, depuis quelque temps, et ton seul délassement est d'écrire à ta petite ; il faut le croire, dans ce contre-temps, mais je souhaite bien que tu puisses en attraper d'autres, de passer les nuits, cela est trop rude pour toi, et pour ta petite qui est toujours en crainte que cela ne t'incommode un peu sérieusement, surtout avec tous les dérangements que tu ne cesses d'éprouver, n'admettant pas celui de ne point voir ta petite, parce que tu sais bien que ce n'est pas sa faute, mais tout d'autre, que tu ne devrais pas connaître, et qui sont je le sens bien faits pour te beaucoup chagriner ; et faut-il que mon intérêt soit si borné ? Ah, mon petit, je ne suis pas contente, j'aimerais tant pouvoir me dispenser de te dire toute la part que je prends à tout ce qui t'intéresse, car j'ai beau croire que cela te fasse plaisir, je ne puis pas me persuader que cela soit fait pour en faire à ta petite, qui voudrait avoir non pas pour te prêter, mais te donner. Voilà ce qui la satisferait, et lui ferait croire qu'elle s'intéresse à ta situation, et rien ne pourrait lui faire tant de plaisir. Aussi crois-moi, petit, que ta lettre m'a singulièrement attristé. Quoi, ton père ne changera donc pas, il ne veut donc pas

connaître son fils, et sentir qu'il en est le père ? Je le plains, néanmoins c'est chose inutile, car il sera toujours de même, mais ce qui doit te consoler, petit, c'est que tu touches presque au moment où tu n'auras plus besoin de ses prétendus services. Ainsi, un peu de patience, ta petite veut que tu en aies, puisqu'elle te souhaite ce que tu mérites à tant d'égards, et ce qui ne peut te fuir, à la vérité, mais elle n'est maîtresse que de cela, quel dommage. Petit, il faut que tu m'expliques ce que les craintes de ton père signifient. Est-ce qu'il voudrait te prêter sur ton bien ? Voilà ce que j'en ai compris, et vraiment il m'accoutume à mettre tout au pis. Quel homme, et bien mieux quel père, qu'il faut pourtant respecter, mais que peut-on de plus, il faut qu'on me le dise, pour le savoir. Adieu, mon petit. Si je ne puis être lasse de t'écrire, je le suis d'avoir marché toute la journée pour m'amuser très médiocrement, mais pour faire plaisir à cette cousine, et à mon papa qui se porte mieux. Depuis cette sueur du [jeudi] 5 il a pris médecine hier samedi [7], et il n'est pas reconnaissable pour qui l'aurait vu jeudi. Ta petite, elle a toujours quelque chose, tu auras peine à le croire, mais que veux-tu, c'est un rhume, et un mal de gorge, cela n'est pas inquiétant, car ça lui procure une expectoration admirable. Bonsoir petit, ne te chagrine que pour les choses essentielles, encore n'est-ce pas là un bon remède, il faut ménager ta santé et je t'en prie ne te fâche pas tant, cela ne change rien dans les affaires, et il n'en serait pas de même du joli teint de mon petit. Adieu, pour la dernière fois, car demain j'ai à dîner messieurs De Lay, Lebrun, du Merenoy, et puis je ne sais qui, tout ce dont je me persévérerai c'est que mon petit ne sera pas à côté de sa petite. Tu sais bien ce qu'elle veut toujours savoir aimer. Ecris à ta petite sœur un millier d'amitiés et à toi tout ce que tu voudras mon petit.

Letter 37 — W2-5795

[Mercredi] 11 avril [1764] à 8 heures.

Il s'en est peu fallu que mon petit n'ai point de nouvelles, car rien de si vrai que je n'ai pas le temps d'écrire. Je suis très fâchée, mais comment faire ? Ce petit saura toujours à peu près ce qu'il veut savoir, que sa petite a été fort contente de le voir, et qu'elle ne prétend pas qu'il se chagrine de son vilain rhume, et ce qu'elle est presque sûre que si elle ne l'eût pas été de l'hiver, elle aurait eu une maladie plus sérieuse, et plus inquiétante. Et mon petit, je suis très raisonnable, je n'ai jamais tant fait de remède, mais pour te faire plaisir que ne ferais-je pas ? Adieu mon petit ami, je te quitte bien vite, car actuellement je suis si pressée que je n'aurais pas le temps de te laisser prendre un baiser, mon petit. Sans doute que vous vous ménagez, et ta petite qui ne demande pas mieux que d'y contribuer ne veut point vous voir le soir tant qu'il fera si mauvais. Ne crains jamais de lui en trop dire dans tes lettres. Tu sais bien que tu es aimé.

Quand tu viendras le soir que ce ne soit pas avant 8 heures, et les rideaux seront ouverts, quand papa n'y sera pas, mais qu'il fasse bon, tu es



déjà assez enrhumé. Je te donne un baiser que tu peux prendre sur les jolies petites joues de ta chère sœur, que je voudrais bien voir.

Letter 38 — W2-5796

[Lundi] 16 avril 1764 à dix heures.

En finissant la journée j'écris à mon petit, autant pour répondre à ses lettres, que pour soulager le cœur de cette petite, qui est triste, et *qui doit l'être*, non pas des reproches de son petit, car sa réponse les lui fait oublier, étant aussi satisfaite à son tour, de peindre sa façon de penser, et de prouver à ce petit qu'il a tort. Premièrement il ose me dire qu'il n'est pas le plus aimable, ni même le plus aimé... et moi c'est en lui rendant justice que je dirais qu'il a tort, en ce qu'il ne se connaît pas assez, et qu'il connaît sa petite encore moins... qui à lui parler vrai l'aime, comme elle le doit, et comme un homme de mérite doit l'être, d'une honnête femme, qui sait choisir un bon ami et qui veut en faire son mari... si Dieu, ne désapprouvant pas leurs intentions, et voulant bien les unir, comme étant ses enfants, qui par conséquent ne sont pas faits pour aimer le vice et oublier que le préjugé ne doit point céder à la raison, à la nature, l'amour, et la religion, puisque c'est tous ses soutiens. Oui, petit, la raison nous fait connaître le bon, ce doit être son penchant, celui de la nature est souvent le contraire, y joignant cet amour, qui fait naître ces désirs, dont mon petit me parle<sup>a</sup>, et que sans préjugé et sans religion je trouverais fort mauvais, voulant remplir les devoirs d'une bonne chrétienne et ne pouvant me persuader que nous sommes nos seuls juges, aimant, et adorant un Dieu, à qui rien n'est caché, et qui ne pourrait trouver bon, ce qui l'offenserait, nous ayant faits à la bonne heure l'un pour l'autre ; mais aussi, en nous donnant la faculté de nous aimer, nous a aussi donné le pouvoir de nous le prouver. Puisque l'homme et la femme ne doivent faire qu'un, toutefois en se soumettant à l'Église, dont je respecterai toujours les lois, quoiqu'en pense et dise mon petit, qui est toujours surpris et mécontent de ma façon d'aimer, qui pourtant ne changera point, ne voulant et ne pouvant souffrir de tout ce qui peut faire plaisir à mon bon ami, que ce qui est au-dessus des préjugés, et qui ne peut me faire rougir ni me mettre dans le cas de lui dire des choses désagréables, pour lui, et beaucoup plus pour moi, qui prend pour offense ce qui me déplaît, et ce qui n'est fait que pour avilir les vertus de mon sexe, que j'oublierai pour moi personnellement, jusqu'au moment où il faudra céder aux circonstances, et l'idée que ce soit mon petit qui réussisse à cela, n'a pu jusqu'à présent me déplaire, et c'est je crois tout ce qui peut le dédommager des sentiments qu'il a pour cette petite, qu'il aime bien, quoiqu'il en dise.

Il est temps d'en revenir au commencement de ma lettre qui annonce à ce petit que je suis triste. Hélas, mon petit ami, tu dois l'être aussi, l'on nous a assuré ce matin que nous avions perdu notre marquise, et maintenant tout Paris le dit. Quel coup pour ta petite. Je t'avoue que j'ai passé la journée la

<sup>a</sup> The issue of caresses is raised in several letters.

plus triste, et la plus mortifiante qui se puisse, étant obligée de cacher presque toute ma peine, ce qui m'a fait beaucoup de mal ; mais ce qui est fait pour me faire plaisir, c'est que papa a tout de suite pensé à mon petit, et ne s'est affecté de cette nouvelle, que parce que ça dérangerait peut-être ses vues, et son état, que cependant on devra toujours à son mérite, et cela a été une grande joie pour ta petite de voir que son papa estimait et aimait ce petit. Mais dans le fond de son cœur elle n'en était que plus alarmée, aussi viens, petit, quand tu pourras consoler cette fanfan, qui est impatiente de savoir ce que tu auras sans doute à lui dire touchant tes affaires. Bonsoir mon petit ami.

Letter 39 — W2-5797

[Samedi] 21 avril 1764.

Tu ne saurais croire, petit, combien je suis maussade et triste. Je t'ai vu hier, ou plutôt entrevu, c'est toujours quelque chose, me diras-tu. Oui, sans doute, mais je sens bien que les visites du soir ne peuvent plus avoir lieu, et qu'il faut malgré moi dire à mon petit de ne se point donner la peine de venir, car c'est être fort mal à son aise, que d'être obligés de rester dans une rue, et encore dans l'inquiétude d'être aperçus, et reconnus, et s'en allant sans avoir eu d'autre plaisir, que de s'ennuyer bien fort, et de se dire ma petite sera sûrement fâchée de ne m'avoir point vu, ainsi, je n'ai donc gagné de ce passe-temps que beaucoup d'espoir, et le désagrément de chagriner ma bonne amie. Ce n'est pas là ce qu'il me faut, mon petit, tu as et auras raison. D'ailleurs ton papa malade, cela va employer ton temps, j'en suis au désespoir pour lui-même, pour ta chère sœur, je me mets à sa place, et la plains fort, et sais ce qu'il en coûte de voir un père malade, surtout quand il faut attendre son soulagement du caprice des médecins. Pour toi, mon petit ami, je partage bien sincèrement ta peine, je te connais assez pour savoir le degré de sensibilité que tu as pour ton père, je t'en loue. Et pour mon compte, je serai charmée de pouvoir te persuader que quand je m'affecte de ce qui te chagrine, c'est bien plus pour me faire plaisir, et pour la satisfaction que j'en retire, que pour ce que tu y gagnes, car enfin cela ne change rien, dont bien me fâche. Et tout vient à la fois : que n'as-tu pas éprouvé, et que n'éprouves-tu pas tous les jours ? Mon petit, j'ai toutes tes affaires dans ma tête, et mon cœur me les répète souvent, et je lui en sais bon gré. Pour te dire un mot de tes dernières lettres, je les lis avec plaisir, cela ne peut être autrement, et j'ai beau comme me dit ce petit, réfléchir, peser, juger, je ne vois pas qu'il puisse penser et dire autre chose, ni que cette petite amie puisse se conduire différemment qu'elle fait avec ce petit qu'elle aime bien, mais à qui elle ne permettra jamais la plus légère liberté, retiens cela. <sup>a</sup> Tu me diras que c'est mal (et tu ne le penseras pas) et tu auras beau faire, je n'aimerais point à être trop bonne. Cependant sans rien craindre des senti-

<sup>a</sup> The topic is still caresses.

ments de ce petit, je le connais, et je me connais aussi *quoi qu'il en dise*, et avec tout cela, que veux-tu, ta petite ne changera pas, et elle t'aimera.

Adieu, je te dirai le moment de nous voir. Écris-moi tout ce que je veux savoir. N'oublie pas de me rendre un fidèle compte de la santé de ton papa, car cela m'inquiète comme cela le doit. Le mien s'est levé à 9 heures, et ta petite à 9 et demi, tristement, et c'est très croyable.

Letter 40 — W2-5798

[Dimanche] 29 avril 1764 à dix heures.

Petit, ce n'est pas encore aujourd'hui que cette petite écrira à son bon ami. Elle en est bien fâchée, mais depuis que tu l'as quittée, elle a un mal de tête affreux, et qui ne peut lui permettre de rien faire. Viens demain de bonne heure, c'est-à-dire après sept heures, j'aurais soin de ne te pas faire attendre, et je serais avec toi le plus que je pourrais. Et tu ne t'apercevras pas ainsi qu'aujourd'hui, que la fin de ta dernière lettre, a donné un peu d'humeur à ta petite, qui n'aime pas les reproches, et qui souhaiterais que son petit lui rende assez de justice, pour croire que puisqu'elle l'aime, c'est qu'il y a longtemps qu'elle l'estime, et le connaît. Adieu, tu n'es qu'un petit vilain.

Ne vas pas t'inquiéter de mes petits maux, car cela n'en vaut pas la peine. Le mois qui vient ne se passera pas que je n'y mette ordre. Saigner et purger, c'est tout ce qu'il me faut. Et toi, petit, tu devrais pour faire plaisir à ta petite et te faire du bien, prendre des bouillons rafraîchissants, et te purger.

Letter 41 — W2-5799

[Jeudi] 3 mai 1764.

Mon petit, n'allez pas vous mettre dans la tête que je sois faite pour déranger vos affaires. Vous me demandez *mes volontés et mon avis*, mais je voudrais toujours ce qui vous sera avantageux, et ce qui vous mettra dans une situation honnête. Pour mon avis, si je t'aimais moins, je ferais comme bien d'autres ont fait. Je dirais à ce petit, cela ne convient pas à mes vues et à ma façon de penser, et ne poursuis pas. Mais tout au contraire, je veux que tu en parles à tous ceux qui ont connaissance de cette place, et qui te veulent du bien, et que d'après cela tu fasses pour le mieux. Ta petite ne pourra s'empêcher d'être contente, de ceux qui t'auront procuré un état, de toi, et même d'elle, parce qu'elle sent bien qu'elle t'aime, comme tu le mérites, et qu'elle ne doit pas se refuser à ce qui paraît être utile pour la vie. Et encore ce petit me *fait-il des reproches*... Tu crois donc que ta petite les mérites, tu ne finiras pas de lui en faire. Ah, petit, si tu pouvais deviner à quel point tu mortifies ta petite, bien loin de lui dire, tu ne voudrais pas avoir aucune idée qui contredise ce que tu sens pour elle, devant la connaître assez, depuis le temps qu'elle t'appelle son petit et que pour en être venu là, il faut

qu'elle t'estime beaucoup, et t'aime comme tu ne dois pas craindre de l'être. Viens ce soir un moment, tu auras écrit à ta fanfan, qui n'a adopté ce nom, que parce qu'elle ne l'est pas. Entendez-vous, petit... J'aimerais à te gronder comme tu le mérites, mais je n'ai pas le temps. Papa est mieux aujourd'hui, il était fort mal hier, je n'ai quitté sa chambre qu'à minuit passé, et cela d'une indigestion de café. Adieu. Si tu es triste, ne viens pas ce soir, car ta petite l'est assez. Dis à ma bonne amie que je l'aime de tout mon cœur et qu'elle te donne un baiser pour apporter (dis-lui) à celle qui ne t'aime pas.

Letter 42 — W2-5800

[Lundi] 14 mai 1764.

Petit, ta petite fait un grand effort aujourd'hui pour toi, car pour t'écrire deux mots, elle s'est levée à sept heures, et elle dort encore, elle n'y voit pas, mais elle sent bien que c'est à ce qu'elle l'aime qu'elle écrit, et même que ce doit être une petite lettre assez gentille et qui fasse oublier à ce petit qu'il y a bien longtemps qu'il en manque. Dis donc que j'ai raison, et qu'il est fort laid de ne pas répondre aux bonnes et jolies lettres de son petit ami, surtout quand il peint si bien tout ce qu'il pense pour sa petite, et tout ce qu'il veut lui procurer toute sa vie, ce que sa fanfan ne désapprouvera jamais, si elle peut s'assurer dans tous les temps qu'elle est aimée comme elle le souhaite, et comme elle en est capable, ayant un bon cœur, et un cœur fait pour connaître toutes les qualités de celui de son petit, qui sont bien faites pour être toujours aimées et estimées. Voilà son but, elle n'en connaît point d'autre, et ne pourrait rien aimer, qui ne fut susceptible de ces sentiments, qu'elle croit avoir toujours pour son bon ami qu'elle connaît. Oui, petit, ne va pas dire non, car il est très sûr que je ne t'aimerais pas si je ne te connaissais pas, et je puis te dire que je t'aime et que je veux que ta conduite m'en assure la continuation. Ne me dis pas oui, et prouve-le-moi, c'est tout ce que je te demande. Je te dis ceci d'après l'avis de ta petite amie, et même de ta petite femme, parce que deux avis valent toujours mieux qu'un. Et j'espère que tu viendras ce soir approuver ce que ta petite te dit. Tu verras mon frère, qui est arrivé hier à sept heures et qui aurait été charmé de te voir ce même soir, et il s'est chargé de te dire que ta petite n'a pas voulu quitter la fenêtre qu'il ne fut tard, de peur que son petit ne fit une course inutile, tout en disant qu'elle t'avait défendu de venir, et que tu ne viendrais pas, mais qu'elle t'attendait. Et puis viens dire à ta petite qu'elle a tort, qu'elle n'est pas raisonnable, et tu auras raison, car ce trait mérite cela. Quoi, vouloir que son petit lui désobéisse, en venant la voir ? Mais en est-il capable, est-ce que cela lui arrive ? Ah, ce n'est pas à ta femme à répondre. Mais cette petite que tu connais bien, dira avec vérité que pour l'ordinaire tu ne la connais pas assez, l'obéissance, et que c'est mal, mais très mal. Adieu, petit, voilà mon œil qui commence à s'ouvrir, il faut que j'aie dit bonjour à mon papa qui se porte mieux, et comme il prend médecine demain, je tâ-

cherais qu'il soit couché à huit heures, ainsi que ce soit ton heure pour chez ta petite que tu aimes.

Letter 43 — W2-5801

[Mercredi] 16 mai 1764.

Que dirais-tu de ta petite, si tu ne recevais pas en rentrant un billet ? Encore qu'elle est paresseuse. Ah, tu as beau ajouter qu'elle est belle, ça ne lui plaît pas, elle ne veut plus l'être, elle s'ennuie beaucoup quand elle ne griffonne pas pour son petit, parce qu'elle sait bien qu'il n'est pas trop content et qu'elle-même ne peut rien faire qui lui plaise tant que d'assurer à ce qu'elle aime, qu'elle prend plaisir à lui en donner quelque preuve, et surtout quand il peut et doit ne pas ignorer que rien n'est capable d'empêcher sa petite de penser à lui souvent, et presque toujours même. J'ai été charmée de te voir hier, et fort satisfaite de savoir que mon goût et le tien pour ton habit ne fait qu'un. Ah, mon petit, je ne dis pas ce que je n'aurais pas donné pour cela, je l'ai souhaité, comme on souhaite pour l'ordinaire ce qui fait grand plaisir. Mais petit, je crains que ma bonne amie ne soit fâchée, qu'elle ne sente que j'aurais dû choisir d'après son goût, et que ce ne soit malhonête à moi. Cette idée m'attriste, car je serais au désespoir de manquer par ma faute à ce qui pourrait lui faire croire que je sois capable d'oublier les bonnes façons qu'elle a eu pour moi, et l'idée juste qu'elle m'aime un peu ; je dis par ma faute, parce qu'il est très sûr que s'il m'eût été facile, j'aurais été avec tout le plaisir et tout ce que l'amitié peut me dicter pour tout ce que j'aime à devoir à ta petite sœur, lui demander son goût, qui n'aurait pas manqué d'être le mien, et nous aurions été tous trois contents de nos procédés. Mais petit, j'espère bien que tu plaideras ma cause en priant ta charmante sœur de ne m'en pas vouloir et lui donnant un baiser pour sa petite sœur, qui l'aime vraiment de tout son cœur. Il ne faut donc pas t'attendre ce soir, je n'aime pas cela, petit, j'avais arrangé pendant le séjour de mon frère, qu'il fallait que tu fis un petit souper avec nous, et il n'y a pas de possibilité. C'est désolant pour ta petite, et c'est ton vieux docteur<sup>a</sup> qui en est cause. J'aimerais mieux qu'il te demande à son Versailles, du moins je te saurais loin de moi, et si cela ne me consolait pas, cela ne me chagrinerait pas tant. Ah, c'est très vrai, petit. Adieu, reçois le bonsoir de ta petite qui t'aime comme elle le doit, petit ami, et qui te donne un petit baiser.

Letter 44 — W2-5923

Undated. (Around mai 1764)

Mon petit chou, je sors, il est de bonne heure. Je ne te verrais pas, j'en suis fâchée. Nous allons aux Invalides nous promener. Nous reviendrons par le rempart. Il sera bien huit heures, mais tout cela ne t'arrange pas. Fais

<sup>a</sup> François Quesnay.

ta visite à papa un peu honnête, dis-lui des nouvelles si tu en sais. Adieu mon petit, j'ai ce que Berget a reçu, et reçoit de mon bon ami. Cela me fait plaisir, mais je ne puis écrire, petit. Retenez ce que votre petite vous dit malgré elle.

Je vais charger ma bonne de donner ce mot à mon petit pour qu'il sache que je n'ai pas pu faire mieux. Je souhaite le voir, voilà ce dont il peut être sûr. Adieu.

Letter 45 — W2-5801

21 mai 1764.

Je te sais gré, petit ami, du présent que tu m'as fait, il est joli, il est de ton goût, et aurait-il pu manquer d'être du mien ? Oh non ; aussi le porterais-je avec grand plaisir. J'attendrai pourtant notre maman, et ce sera beaucoup mieux, il ne me va pas de paraître dépenser de l'argent pour avoir le cœur de mon petit, qui est à n'en pas douter trop généreux pour vouloir être payé d'une telle monnaie. Je sais assez sa façon de penser, et elle est trop flatteuse pour moi, pour que je sache la démentir en rien, mais je t'assure que je ne tarderai pas à écrire à cette bonne Maman, que mon papa se porte bien, pour faire hâter son voyage, car je veux le porter ce petit cœur, je l'aime trop pour pouvoir le tenir caché. Adieu, car j'ai fort mal pris mon temps pour t'écrire, j'en suis un peu fâchée. Embrasse ton chou pour ta petite, tu sais que tu ne peux y perdre.

Letter 46 — W2-5803

[Samedi] 26 mai [1764].

Sais-tu bien, petit ami, qu'il y a très longtemps que tu m'attrapes avec tes petits billets ; je crois toujours que c'est une lettre que l'on va me donner, et j'entrevois seulement que ce petit a su écrire, et qu'il ne veut pas que sa petite l'oublie, mais rien de plus. Il est très sûr que je ne me contente pas de cela, si je ne pouvais me persuader que vraiment mon petit a de bonnes raisons, et qu'il faut que je les devine pour lui faire plaisir, et pour m'en faire à moi-même, puisque je puis me flatter que je l'aime (quoi qu'il en dise) bien assez pour n'être pas contente, quand il faut que je me prive de ce qui doit m'assurer son amitié et tous les sentiments que j'aime à lui connaître, et que je veux lui faire garder, s'il est possible, comme je ne peux guère en douter. Depuis que je n'ai vu mon petit, ce n'est pas la première fois que je lui écris, cela lui va paraître étonnant, car il y a presque huit jours qu'il n'a reçu de lettre de sa petite, et elle avoue qu'elle a écrit. Oui, petit, jeudi [24] tu devais en avoir preuve, mais comme je m'avisais presque de t'ordonner de me venir voir l'après-midi, et que la veille je te l'avais défendu, je crains de déranger la marche de ta journée, ou qu'il t'en coûte de refuser ta petite, qui voulait avoir le plaisir de te voir. J'ai donc pris le parti de brûler ma lettre, et de ne te point donner de nouvelles. Je n'ai pas

fait cela gaiment ; ce qui m'assure que j'ai bien fait, c'est que je ne t'ai pas entrevu depuis mercredi [23], et que sûrement tu es, et doit être fort occupé, et tant que je pourrais m'en douter, je ne te dirais rien qui puisse te prouver que cela m'ennuie. Adieu, petit, pensez un peu à cette petite qui ne vous voit pas et qui est toujours votre bonne amie. Je ne puis t'en dire davantage ; si ce n'est pas ta faute, ce n'est pas la mienne, car j'ai fort envie de dire à ce petit de venir ; oui, de venir en visite, ou sur les huit heures et demi ; je veux pourtant être discrète, et ne pas dire le jour.

Letter 47 — W2-5804

[Mardi] 29 mai 1764.

Je veux bien croire, petit, que tu prends plaisir à écrire à ta petite, mais est-ce que tu douterais de celui que tes lettres sont sûres de lui faire ? Non. Je veux que mon petit soit persuadé que c'est avec le plus grand plaisir que je les lis, relis, et les garde comme j'ai toujours fait.<sup>a</sup> Et si je ne pouvais pas croire tout ce qu'elles me disent, il est très sûr que je les aimerais moins, et peut-être point du tout. Et ce petit aurait beau se plaindre, je ne pourrais pas mieux faire. Je lui dirais tout simplement qu'il a raison, et que je ne puis avoir tort. Néanmoins, il se donne les airs de se plaindre, parce que je lui parais trop réservée pour ce qui lui ferais plus de plaisir, et à l'entendre le ferait jouir de l'amitié que mes lettres ne cessent de lui prouver. Et cependant j'ai beau m'examiner, petit, je trouve que ma conduite n'est pas si déplacée, elle est d'après ma façon de penser, et le goût que j'ai pour ce qui est décent, et tout ce qui peut être vu de tout le monde, et voilà ce qui fait que souvent je repousse ce petit, ses caresses, et les libertés qu'il se croit en droit de prendre avec sa petite, qui ne veut en souffrir ; non pas qu'elle craigne qu'elle soit si indifférente et méprisante, comme sont les idées de son petit, qui ne lui ferait pas d'honneur, si elle avait le droit d'être vraie, car enfin nous nous aimerions donc sans nous connaître, si cela était possible, et je te demande quelle amitié serait-ce. Pour moi, je ne conçois pas que tu puisses avoir de pareilles raisons à dire à ta petite, qui ne t'aime que parce qu'elle te connaît et sait très bien l'estime qu'elle fait de toi, et si quelquefois il lui arrive d'avoir un peu d'humeur, elle en est fâchée. Oui, elle sent que ce n'est pas répondre à son petit des sentiments qu'elle se croit devoir lui prouver toute sa vie, si comme elle le souhaite il est son mari. Mais aussi en lui disant qu'il est sûr d'être heureux avec sa petite, et que l'aimant assez pour conserver cette volonté, il faut en attendant qu'il ne trouve pas mauvais qu'elle soit difficile dans les preuves d'amitié de son petit, qui ne peuvent être bonnes qu'autant qu'elles ne s'écartent pas du goût et des volontés de sa petite, dont il peut être sûr, s'il veut la rendre heureuse à son tour, en l'estimant et l'aimant comme il le peut et comme elle le veut, et surtout souhaite l'être jusqu'à ce qu'elle soit Mme ....

<sup>a</sup> It is probably Du Pont himself who got rid of all his letters sent to Mlle Le Dée, after she died as her wife.

Petit, je voudrais bien répondre à ta lettre d'hier, elle m'a fait plaisir, et j'ai mon avis à te donner puisque tu me le demandes, mais ce sera pour ce soir. Je me remettrai à t'écrire, car je n'ai pas le temps. M. Lebrun est venu à huit heures pour travailler avec papa. Je me suis absentée pour m'habiller et t'écrire ce petit mot, dont tu seras content, car ta petite amie le veut pour toi et pour elle. Adieu, donne un baiser pour moi à ta petite sœur, et sois toujours son bon ami et le mien, je ne te plaindrai pas.

Letter 48 — W2-5805

Jeudi 7 juin [1764].

Encore faut-il dire à ce petit que je suis bien éloignée d'être fâchée, que son petit billet est gentil comme lui, et que je serai toujours contente quand il saura m'assurer qu'il m'aime et qu'il mérite toute l'amitié de sa petite, qui vaut bien celle d'une autre, qu'en penses-tu petit ? Mais oui, soyons d'accord, il le faut. Si nous savons comme on aime, et que nous manque-t-il pour cela, c'est ce que j'ignore. Tu travailles donc beaucoup, petit ami. Eh bien, ta petite t'en félicite et te recommande de perdre le moins de temps qu'il te sera possible. Pourquoi, me diras-tu ? C'est, mon bon ami, pour mettre un bâillon dans la bouche de nos grands-parents, que je ne veux pas entendre parler, avant que tu sois sûr de quelque chose, et après encore moins, car ils auront beau faire, quand ce petit aura un état, je leur permettrai de penser tout ce qu'ils voudront, persuadée qu'il ne sera plus temps, que cela nous dérange, et que je n'en serai pas moins à toi, petit, si dans ce temps nous pensons comme à présent, et il est sûr que cela ne peut guère être autrement, car je veux croire ce que tu me dis. Oui, cela me plaît. Adieu, petit. Ce mot veut seulement t'assurer que ta petite amie pense à toi et c'est en écrivant à mon frère que je griffonne à mon petit, et en présence de papa. J'ai presque envie de lui dire que j'écris à ses deux fils, mais je veux ton avis avant.

Ne te dérange pas ce soir, petit. Travaille, et pour la peine tu viendras embrasser ta petite demain. Elle te donnera peut-être un petit baiser, et si tu veux même elle t'en donne un. Adieu, car je crains le coup d'œil de papa.

Letter 49 — W2-5806

Samedi 16 juin [1764].

Petit ami, je n'ai eu ta lettre qu'hier à 9 heures en rentrant, et il ne me fallait pas ce retard pour penser à toi, mon cœur t'en assure. Et le mal, c'est que ce n'est pas notre petite poste qui m'a servie. J'ai attendu dix fois plus, et j'ai été fort inquiète, fort triste dans la crainte que tu ne fus malade. Tu ne l'es pas, mais imagine bien qu'un travail comme le tien, c'est-à-dire sans repos, doit fatiguer extraordinairement. Aussi, petit, je te plains pour cela, et pour tout ce que tu voudras, car je sens bien, autant que toi, tous les désagrèments que nous allons éprouver. Petit ami, ne se point voir, toujours



loin l'un de l'autre, ce n'est pas ce que tu souhaites, mais avec du courage l'on vient à bout de tout. Et si tu n'es pas capable d'en manquer, ta petite en aura sûrement, et quoiqu'éloigné tu seras son petit, son bon ami, et tout ce qui mérite son amitié. J'aurais eu tant de plaisir à t'écrire à Versailles. Cette vilaine poste. Mais j'ai de quoi me venger. Ce lundi [18] qui approche me fait bien autant de plaisir. Ah oui, je verrai mon petit, chez lui, je lui donnerai un baiser de bon cœur, et lui dirai que sa petite l'aime bien. Il le sait, mais elle ne hait pas à lui répéter. J'ai une partie de fête aujourd'hui, pour aller à Bellevue. L'on dit cet endroit charmant. Je pense qu'il le serait bien davantage si tu y étais. Aussi préférerais-je de rester dans le plus petit coin de mon jardin, je ne dis pas pour penser à mon petit, mais travailler, lire, et chanter, voilà ce qui me plaît. Les parties, les campagnes, ne me font rien, je n'y suis pourtant pas maussade. Hier j'étais chez Dufrenois, assez gaie, et trop aimable, si je n'eus pas pensé à mon petit, mais où son idée ne me suivrait-elle pas ? Et quoi que je ne fusse pas contente de n'avoir pas de ses nouvelles, et que foncièrement je fusse triste, j'ai toujours affecté d'être gaie, et le tout par malice, car ta petite n'est pas bonne, c'est-à-dire elle ne veut l'être que pour son petit, qui pourtant se plaint de ce qu'elle ne l'est pas, et elle pense qu'elle l'est assez. Comment faire, ils ne sont jamais d'accord, ces enfants. Seront-ils toujours de même ? Ah, non ; et toi, qu'en penses-tu, petit ? Voilà un non, qui paraît bien dit ; il nous reste à savoir qui est-ce qui parle ; pour moi je le devinerais bien.

Adieu, mon petit ami, tu auras ce mot à ton arrivée, qui ne sera mis que tard à la petite poste afin qu'il ne soit pas porté chez ton père. Ainsi, à dimanche. Si étant arrivé tu pensais avoir à faire lundi, tu viendrais me le dire le soir à la borne. Je te ferais guetter si je ne pouvais te voir, et tu me le ferais dire si je puis aller voir ce petit ami, cette aimable sœur, et enfin avoir tout le plaisir que je suis sûre d'avoir. Adieu, petit chou, à sa petite amie.

Letter 50 — W2-5807

[Mercredi] 20 juin 1764.

Mon petit ami, que cette nouvelle me plaît, qu'elle me fait de plaisir. Il me semble que je devrais peindre à ce petit toute ma joie ; j'en ai toute l'envie possible ; mais que veux-tu, je crains d'en dire trop, ou plutôt de n'en pas dire assez, et j'aime mieux que mon silence prouve à mon bon ami que je ne suis pas moins enchantée que lui, du succès que son ouvrage méritait, et de la justice que l'on lui rend. Petit, tu sais, ou tu ne sais pas, avec quelle impatience j'attends tes lettres, et j'étais hier, sans savoir pourquoi, plus empressée d'avoir ma lettre ; enfin, j'ai envoyé trois fois, et ne l'ai point eu. Il faut que tu l'aies mise bien tard. Elle n'a été reçue qu'à huit heures, ce [mercredi] 20, et heureusement pour moi qu'elle m'est venue à midi, par un bon hasard, car je ne puis pour l'ordinaire les avoir que le soir. Si je te fais ce petit détail c'est que je suis fâchée de ne l'avoir pas reçue comme tu le souhaitais, et comme je l'ai désiré, mais ce n'est ni ta faute, ni la mienne. Petit tu ne saurais croire combien je suis punie de ne pouvoir

apprendre cette excellente nouvelle à tout le monde. Est-il possible qu'il y ait tant de choses qui me retiennent ? C'est bien mal. Je voudrais pourtant que mon papa ne tarde guère à la savoir, encore par mon petit, c'est-à-dire malgré moi. Je te donne jusqu'à samedi [23] pour tes affaires, et puisque tu seras sûr de le trouver, il sera sûrement charmé d'apprendre cela de toi, et pour me faire plaisir rends-lui, je t'en prie, dans tous les détails. Adieu petit ami, je n'ai le temps que de t'assurer que je suis de tout mon cœur ta petite. Fais mille amitiés à ta petite sœur, et donne-lui un baiser, je m'en ressouviendrai. Ta mie te fait ses remerciements très humbles.

Letter 51 — W2-5808

[Vendredi] 22 juin 1764.

Mon petit, ne crains pas de griffonner tes lettres, elles seraient toujours lisibles pour ta petite, que tu aimes, qui t'aime, et qui sent par elle-même, tout ce que ton cœur est capable de lui dire. J'ai été un peu triste de te savoir si las, si fatigué. Je ne te l'ai peut-être pas dit, et c'est pourtant très vrai, mais petit ménage-toi pour moi, je n'aime pas quand tu as la moindre indisposition, ton travail n'a pas besoin de cela, et puis ta petite santé, ton teint, tes couleurs en souffrent, et tu sais bien qu'il faut conserver tout cela pour ta petite femme, ainsi un peu de repos et surtout point de chagrin de ne me pas voir, je n'en suis pas plus contente, et pour cet effet je pense un peu plus à l'avenir, je trouve que c'est là le vrai moyen de couler le temps avec moins de désagrément. Et va, mon petit, fais de même, aime ta petite, pense à elle, et que cela te fasse du bien, plutôt que du mal, elle le souhaite ainsi. Comment, tu es venu trois fois hier, et je ne t'ai point vu ? Ah, que j'ai de regrets de toute la peine et du vrai plaisir que j'aurais eu. Mon petit ami, c'est un malheur pour moi, j'en suis bien fâchée, et très triste quand j'y pense. Écoute le détail que j'ai à te faire de ma journée d'hier. Nous étions priés d'aller voir passer la procession rue de Russie chez M. Debenne, où nous avons dîné. Il y avait beaucoup de monde, et plusieurs personnes qui connaissent mon bon ami, et cela ne m'a pas été si indifférent. Il y avait un nommé de Vallerie, qui est homme de lettre, qui a du mérite, et qui part dans deux ou trois jours pour le Limousin. Il te connaît beaucoup, et a fait ton éloge, à ce M. Debenne (qui souhaite faire connaissance avec toi), qui adressant la parole à ta petite, dit tout haut : Mlle, j'ai une bien bonne nouvelle à vous apprendre, c'est que dimanche dernier<sup>a</sup> il a été passé que l'exportation aurait lieu, cela fait honneur à M. Dupont<sup>b</sup>, et j'en suis fort content, beaucoup de mes amis m'en ont toujours dit du bien, j'ai eu son livre, et c'est une justice que l'on lui rend, qui me fait grand plaisir. D'autres personnes ont dit leur mot. Papa est fort satisfait de la nouvelle, et a dit qu'il t'en ferait son compliment de bien bon cœur. Il sait que tu es venu hier à

<sup>a</sup> On June 17th, 1764, in the Council of State, the King being present.

<sup>b</sup> The law mentions « des vœux qui nous ont été adressés de toutes parts » and opinions from « des personnes le plus éclairées en ce genre ».

onze heures, et cela ne fait pas de mal, tu reviendras le voir le plus tôt que tu pourras (et tu fâcheras ta petite). J'aurais voulu que ce M. de Vallerie fut resté à dîner, peut-être aurais-je su ce qu'il va faire en Limousin. Je te l'aurais dit, mais si tu le connais tu le sais. Il dit aussi à M. Debenne que tu allais faire un grand voyage avec M. de Méliand. Petit, j'ai assuré que cette nouvelle était fausse, et j'ai bien fait, parce que tu ne me l'a pas dit, et puis je prévois que cela ne peut pas être, d'après ce que tu m'as dit de ce M. de Méliand. Ah, ce qui m'a fait bien rire aujourd'hui, c'est M. Lebrun, qui en arrivant (après m'avoir dit bonjour) me fait son compliment du succès qu'avait ton livre, parce qu'il n'ignorait pas le plaisir que cela devait me faire. J'avoue que j'aurais dû être embarrassée, mais point. Je vous fais le mien, lui dis-je, par l'intérêt que vous avez toujours pris à ses affaires, et je suis bien aise de vous ressembler. Et il ajoute que tu méritais le suffrage de tous ceux qui te connaissent. D'accord, lui dis-je, aussi n'est-il pas sans amis, et je m'enfuis pour rire à mon aise de son idée. Comme ton docteur<sup>a</sup> est à Paris, et qu'il gronde de ce qu'il ne te voit pas, il ne faut pas que ta petite te dérange auprès de lui. Ainsi ce sera toi qui me dira le jour que tu viendras voir papa. Si cependant je te le donnais tu serais sûr de ne le pas manquer, ainsi que ta petite, mais il faut pour cela que Quesnay ne soit plus à Paris ; tu me le diras. M. Debenne m'a bien prié de lui faire avoir quelque exemplaire de ta dernière lettre<sup>b</sup>, je lui ai promis que je t'en demanderai pour lui, et tu me feras le plaisir la première fois que tu viendras d'en mettre dans ta poche, afin qu'il les ait plus tôt. Il serait bien aise aussi de lire un de ces douze livres dont tu m'a dit qu'il t'en restait trois. <sup>c</sup> Il veut voir la différence de celui qu'il a acheté, et comme je ne lui ai pas assuré que tu en eûs encore, tu feras là-dessus ce que tu voudras. Je ne serais pourtant pas fâchée de lui faire ce petit plaisir. Déjà, je lui ai dit que je te demanderai s'il t'en restait un, comme pour me le prêter, et que si je l'avais, je lui prêterai à condition qu'il me le rendrait tout de suite, pour te le rendre à mon tour. Il en est d'autant plus curieux que c'est Colin de chez la marquise de Pompadour qui lui en a parlé, ainsi à moins que tu n'aies de bonne raison pour ne le pas donner, je crois que tu voudras lui faire ce cadeau et à ta petite amie. Je t'en parlerai quand tu viendras voir papa, et tu me fera tout de suite ta réponse, ou que tu ne peux pas, ou que tu m'en apporteras un. C'est assez clair. Je vais cette après-midi à Bellevue. Si la pluie ne nous en empêche en rentrant, je n'aurai peut-être pas de lettre. Mon petit n'a pas le temps, mais celle d'hier est presque longue, il a été bien aimable. Je l'aime bien aussi, et l'aimerai toujours. Je m'imagine que cela lui est accordé. Je reçois dans l'instant une lettre de notre Maman. Elle ne viendra nous voir que dans le milieu du mois prochain [juillet]. Son chou est un peu incommodé de quelques accès de fièvre, et d'humeur, depuis 15 jours. Cela commence à aller mieux, à ce qu'elle me marque. Adieu, mon petit ami, il me semble que j'aurais bien du plaisir à te voir, à te donner un baiser, mais patience. C'est

<sup>a</sup> François Quesnay.

<sup>b</sup> *Lettre sur la cherté des blés en Guyenne.*

<sup>c</sup> Maybe an edition of *De l'Exportation* with uncensored footnotes.

bien ma lettre que tu ne pourras lire, elle est affreusement griffonnée, mais c'est la faute de ma plume. Petit, ne badinez pas, elle ne vaut pas mieux que toi. Adieu mon chou.

Letter 52 — W2-5809

Ce [dimanche] 24 juin [1764].

Un seul bonjour à mon petit. Te donnant un petit bonjour, mon bon ami, c'est pour que tu ne sois pas inquiet. J'ai reçu toutes tes petites feuilles hier. Je te croirais si je le pouvais. Je suis charmé que le jeune M. de Vallerie soit de ton goût, il est du mien aussi. Son grand air de danseur m'a plu infiniment, et même dans l'instant, car il n'a fait que paraître. J'attends, petit ami, ce que tu auras appris hier pour l'exportation, avec grande impatience, et parle toujours à ta petite de tes affaires, cela lui fait plaisir, tu dois le savoir. J'ai écrit à notre Maman tous ces jours passés. Hier je lui ai appris ce que je sais de l'exportation. Il n'y a pas de lettre, petit, où je ne lui marmotte quelque chose pour toi, et cela parce que vous êtes un petit chou qui le méritez. Adieu, tu vois que ce n'est qu'un bonjour que ta petite t'envoie, et comme tu es sa bonne amie elle y joint un baiser. Prends-le bien vite, cependant, que personne ne nous voie ; et le mal, c'est que nous ne nous voyons pas nous-mêmes. Cela m'ennuie. Adieu petit.

J'ai été à Bellevue samedi. Ah, le joli endroit, je suis fort contente de le connaître. Petit, vous irez avec votre petite femme, elle nous le promet. Du moins elle ne vous y cherchera pas.

Letter 53 — W2-5810

[Lundi] 25 juin 1764 à onze heure du soir.

À ton arrivée, petit ami, j'étais dans le jardin, et je puis dire tout exprès pour te voir, car je savais avant d'y aller l'heure qu'il était ; ainsi ma montre et mon cœur ne m'ont pas trompé, et je me suis trompée moi-même. Je comptais recevoir ce petit, et tout ce qu'il avait à me donner, et le lui rendre du moins un baiser : rien de tout cela. Et pour comble de malheur, je me prive de te reconduire, dans la crainte que papa ne le trouve mauvais, et il n'y pensait pas, la preuve c'est qu'il n'a été te reconduire que parce que je n'y ai pas été. Ah, mon petit, je ne me le pardonne pas, ma bêtise m'a rendu fort bête, fort maussade, et le cœur fort triste, et ce n'est pas étonnant. Huit jours entiers sans voir mon petit, ne pensant donc qu'au plaisir que j'aurais de pouvoir lui donner un bonsoir sans être vue, le pouvant aujourd'hui, si j'eus voulu, que dis-je, si j'eus osé plutôt, mais cela ne m'arrivera plus. Lorsque je saurais deviner comme aujourd'hui, l'heure où ce petit accourra, si je suis dans le jardin je ne le manquerai pas. Je le conduirai fort honnêtement, comme je fais souvent ceux qui viennent nous voir, et je crois que je ferai très bien, tout m'y engage, et surtout l'exemple d'aujourd'hui : je sais trop ce qu'il m'en a coûté, et la peine que cela me fait encore.

À cela près, qui cependant n'est pas un rien pour moi, j'ai eu bien du plaisir à te voir, petit ami, et j'ose croire que tu as été bien aise aussi de voir ta petite. Il me semble l'avoir vu, et cela me console un peu. Sais-tu que tu es fort plaisir, petit ami ? Hier, je reçois une petite feuille, que j'avais peine à trouver dans un si gros paquet, et qui commence par faire un reproche à ta petite, de ce que tu es obligé de lire d'anciennes lettres. À ta place, je ne les lirais pas, parce que, quand tu n'en reçois pas, c'est que ta petite n'a pas le temps, et il est sûr que c'est une punition pour elle, et que tu devrais partager, en voulant attendre de nouvelles, et ne pas reprendre celles qui ont faites leur tour. Cela n'est pas bien, il faut toujours savoir se priver de ce qui fait plaisir. Tu vois ta petite, comme elle s'est privée aujourd'hui, sans ... Taisons-nous, c'est dommage que cet exemple ne soit pas aussi bon qu'il devrait l'être. Je suis charmée que ce que tu as su de cette bonne nouvelle de l'exportation, soit comme tu le souhaitais, et non comme tu le craignais. <sup>a</sup> Je t'en félicite, petit ami.

Ma bonne m'a donné ton petit billet. Je suis étonnée que tu n'aies pas reçu hier le mien. Il est vrai que je n'en mets pas souvent à notre boîte, et souvent ils sont mis tard, c'est-à-dire avant six heures, aussi tu pourrais les avoir le soir. Tu trouves donc que tu ne peux pas me parler de tes affaires, tu as raison. Je voudrais aussi bien que toi que cela fût autrement, mais écris-les, c'est toujours beaucoup. Petit, comme il faut régler notre montre, tu la garderas quelques jours ; cependant, le moins que tu pourras ; mais seulement tu m'avertiras quand tu nous la rapporteras.

Oui, je sais bien ce que je veux dire, je t'annonce que jeudi [28] nous allons dans ton quartier chez M. Desbordes, voir la procession et dîner. Si je pouvais te voir... mais c'est impossible. Adieu, mon petit ami, je te fais autant d'amitiés que tu en mérites. Bonsoir, donne donc un baiser à ta petite sœur pour ta petite amie.

Letter 54 — W2-5811

[Mercredi] 27 juin 1764.

Petit, je n'ai pas été plus contente que toi de ce vilain monsieur, je l'ai souhaité à cent lieues de nous. Son coup d'œil m'impatientait et je jugeais mon bon ami fort mal à son aise ; il me semble que j'avais raison. Pour moi, je m'en voulais de n'avoir pas rempli mon objet, en ayant manqué ton arrivée, et je cherchais ainsi que mon petit ce qui pourrait nous être favorable, mais comme il ne suffisait pas de te trouver, nous n'avons pas été plus satisfaits. Toutefois consolons-nous, et n'en parlons plus. Une autre fois nous aurons plus de bonheur. Je t'avertis que la semaine prochaine je fais ce que je peux pour aller promener avec ma bonne le soir. Tu penses bien que ce ne sera pas le plaisir de me promener qui me fera sortir, mais

<sup>a</sup> The law was a mixture of free-trade and restrictions. Maybe Du Pont had anticipated that the freedom of trade granted by the law, would be even more severely hampered by the restrictive provisions.

celui de te voir, de vers ces moulins où nous allions l'an passé en traversant le rempart. <sup>a</sup> Je présume commencer lundi [2 juillet]. Papa sortant dimanche [1<sup>er</sup>], sera las, et ne sortira point. Avant que tu rendes la montre, je t'avertirai si je trouve un bon moment, mais je ne le crois pas. Demain [jeudi 28] nous serons peut-être avant dix heures chez M. Desbordes. Nous en sortirons pour aller à la messe et promener un peu aux Tuileries, si la jambe de papa le permet. Il serait toujours onze heure et demi, même midi. Vendredi [29] nous restons au logis. Samedi [30] papa enverrait ma mie pour ne pas sortir. Tu vois que ta petite ne peut pas encore deviner le temps où il sera sorti.

Tes manchettes sont toutes blanches, je vais les monter sur un ruban, afin qu'à notre première promenade je puisse les bâtir à une chemise que tu auras le soin de mettre dans ta poche. J'espère que tu vas te ménager un peu. Il faut travailler, mais non pas à se faire mal. Petit, faites attention que c'est un ordre que votre bonne amie vous donne. Oui petit, tu as eu des malaises, tu as été incommodé, je m'en souviens bien, et à présent que tu auras plus de temps, il ne faut faire que les choses si tu crois en avoir besoin, et surtout prendre du repos. Voilà, je crois, le grand remède. Je te dis tout cela parce que cela m'intéresse, beaucoup même. Adieu mon petit ami, si tu veux que je te prouve quelque chose qui te fasse grand plaisir, je n'en sais rien, sinon que je suis celle qui t'aime, et qui t'aime bien. Adieu.

Letter 55 — W2-5812

[Vendredi] 29 juin 1764 à six heures.

Eh bien, mon petit ami, tu croyais donc que ta petite ferait la mine à ton récit de bonne fortune, et qu'elle se fâcherait même avant de savoir de qui tu osais lui parler ? Ah, je suis bien aise de te dire qu'au contraire depuis le commencement jusqu'à la fin, j'ai ri de ton idée et de la mienne qui m'assurant que d'après ton récit c'était ta bonne amie dont tu me parlais, et mon cœur, qui est tout à fait bonne personne, qui ne croit jamais le mal que lorsqu'il ne peut faire autrement, me disait que si mon petit était près de moi, j'irais l'embrasser tout de suite, pour lui prouver que je suis bien éloignée de bouder, de ce qu'il n'est pas capable de faire, aimant sa petite. Et comme elle doit en être sûre, vous trouverez bon, petit ami, que je ne sois pas fâchée, et que je ne me fâche jamais de ce que je n'aurais pas mérité. Entendez-vous, petit ? Et que cela ne vous empêche pas de faire un saut de joie, il est du goût de ta petite, parce que quoi qu'elle n'ait pas fait la mine, elle ne t'en aime pas moins. Soyez sûr de cela, petit chou à moi. Mais je suis pourtant fâchée que ton papa soit malade, et soit de mauvaise humeur pour lui, et je plains fort ma petite sœur et toi, petit, d'être obligés d'en souffrir. Je sais ce qu'il en coûte, j'y ai passé lorsque j'avais mon frère, papa était de même, ne pouvait souffrir nous voir causer, et lorsque nous n'étions pas devant lui il n'était pas plus content, trouvant mauvais de ce que nous

<sup>a</sup> Probably the one close to the barrière de Sèvres.

le laissons. Et comment fallait-il faire ? Je t'avoue qu'il sera toujours difficile pour des enfants de s'amuser avec leur père ou mère, à moins qu'ils ne le veulent, ce qui arrive rarement, car ils s'y prennent mal assez ordinairement. Ils voudraient être l'ami de leurs enfants et ne font rien pour l'être, et souvent si les enfants ont des torts avec leur père et mère (malgré qu'ils les aiment et répètent comme ils le doivent), ce n'est pas tout à fait leur faute. Aussi, si jamais j'en ai, je ferai tout, petit ami, qu'ils n'auront pas d'autre confidente que leur mère, et s'ils ont un bon cœur, ils seront sûrement de bons enfants, car c'est un meuble qui est bien de service.

Petit, je suis contente du billet de M. Turgot, mais je voudrais déjà savoir ce qu'il t'a dit, et pourquoi il t'a fait venir. Tu me promets que je le saurais, ce sera donc ce soir. C'est encore long, mais écoute, je t'ai dit que papa ne sortirait pas samedi [30], et il s'est arrangé pour sortir le matin ou l'après midi. S'il sort le matin il ne rentrera peut-être que le soir. S'il sort l'après-midi ce sera encore plus sûr. Ainsi viens toujours sur les quatre heures. Aie la montre, en cas qu'il soit à la maison. S'il n'y est pas, nous causerons, petit ami, de ce voyage qu'il faut donc que tu fasses. <sup>a</sup> Adieu petit.

Donne un baiser à ma bonne amie. Dis-lui que je serais bien contente si je pouvais être de ses petites promenades du soir. Dis-lui encore, petit chou, que je la prie de t'embrasser pour moi. C'est bien le moindre que tu aies cela pour ta fête. <sup>b</sup> J'ai pourtant un peu honte de t'en parler, mais je réparerai ma faute une autre année. Je suis fâchée d'y avoir pensé si tard. Je t'envoie un baiser. Pour cela et celui de notre charmante sœur, fait deux. Ta petite veut que tu saches qu'elle sait compter. À demain quatre heures. Apporte ta chemise petit ami.

Letter 56 — W2-5813

[Vendredi] 29 juin 1764 à onze heures [du soir].

Mon petit, j'ai eu ta lettre d'hier, ce soir à huit heures. Tu sais comme je l'attendais, aussi m'a-t-elle bien payée de mon attente, car elle m'a fait le plus grand plaisir, de savoir que mon petit doit être content de ce M. Turgot, et du travail qu'il a en main, et qui fera valoir encore plus son ouvrage, quoi qu'il n'en ait pas besoin, et comme tu dis très bien cela ne te peut qu'être fort utile. Aussi suis-je enchantée, mon petit ami, et je puis t'assurer que je ne donnerai pas cette bonne nouvelle pour tes 1180 baisers. Cette dette me plaît pourtant beaucoup. Je reçois celui que tu me donnes avec autant de plaisir qu'il en mérite. Je ne devais répondre à ton billet que demain, mais dans l'instant, Berget qui était aller se coucher, me rapporte bien vite ta petite lettre de ce soir, et qui t'a fait venir si près de ta petite. Si j'eus été bien aise de te voir, petit ami, je ne suis pas moins aise que tu sois assez occupé pour ne pas venir, parce qu'il est presque sûr que tu trouverais

<sup>a</sup> In Limousin.

<sup>b</sup> Saint Peter (Pierre) is celebrated on June 29th.

papa, et tu sais que cela ne t'amuse pas, et surtout quand on ne s'y attend point, c'est trop désagréable, petit ami. Je me console, et console-toi aussi je t'en prie, et travaille, fais tes affaires, et lorsque tu seras moins pressé, je tâcherais de trouver un jour pour nous voir ; ce qui est très difficile, car papa a déjà changé sa sortie de demain trois fois, et il peut encore avoir le temps de la changer ; mais, cependant, il faudra bien qu'il arrange ses affaires. Tu me feras savoir quand tu seras débarrassé. M. Debenne m'a rapporté ton livre, m'a fait mille remerciements, et autant de compliments pour mon petit. Il s'intéresse singulièrement à ce qui te regarde et prétend que M. de Laverdy, d'après le succès de ton ouvrage, devrait te connaître assez pour te procurer une place honnête, et ce que tu m'as déjà dit me ferait croire qu'il ne tiendrait qu'à lui, aussi s'il en reste là, je le déteste. Petit, c'est que je voudrais que ton voyage de Limousin n'ait pas lieu. Si par la suite tu ne pouvais t'en dispenser, il faudrait bien le faire avec le consentement de ta petite, mais si tu ne le faisais pas, ah que je serais contente, car je n'ose y penser. Mais bonsoir, petit ami, car j'ai un peu mal à la tête. Ta lettre de ce soir m'a fait prendre bien vite la plume pour t'assurer que sur ce que tu me dis, je ne peux, ni ne veux t'attendre, et ne sois pas fâché, nous ne pourrions pas nous voir, papa comptant revenir dîner. Ainsi adieu, petit ami, ce n'est que partie remise. Je trouve M. Turgot, sans le connaître, de mon goût, j'en suis fort contente de cet honnête monsieur, et puis aussi de mon petit chou que je n'aime pas. Adieu.

T'écrivant avant de me coucher, cela fait que ma bonne, en sortant demain avant six heures, la mettra tout de suite à ma boîte, et tu pourras la recevoir à huit heures, avant de sortir. Il n'était pas nécessaire de te mettre ces lignes. Ne les lis pas, mon petit, prends seulement un baiser. Adieu.

Ah, j'oubliais, Maman m'a écrit. M. Doré est toujours incommodé, il a pris les métiques deux fois, qui lui ont bien fait. Son indisposition ne vient que d'humeur, et lui cause des petits mouvements de fièvre. Je crains que leur voyage ne se recule de beaucoup.

Letter 57 — W2-5814

[Lundi] 2 juillet 1764.

Petit, j'avais mis dans ma tête que je te verrais hier, et j'ai fait rester ma bonne tout exprès, pendant l'heure de promenade que nous avons été faire au Luxembourg.<sup>a</sup> Rentrée à sept heures, point de nouvelles. J'étais un peu triste, et beaucoup de m'être trompée, petit, et à dix heures j'ai renvoyé pour la troisième fois. Mon petit s'est donné la peine de l'apporter pour que sa petite ne soit plus inquiète. Comment pouvait-on ne lui pas savoir gré de cela, ah, je ne sais, et je trouve que c'est un petit chou qui est fort aimable, et en conséquence que sa petite aime, et aime tout à fait. Petit, tu me dis que tu es fort content, et moi, par le récit de toutes tes affaires, je vois que je

<sup>a</sup> The jardin du Luxembourg.



le<sup>a</sup> dois être encore plus que toi. Mais tu crois que j'ai le temps de t'écrire. Point, je me lève, il est huit heures, je pense à mon petit ami, et puis je sors courir toute la matinée pour notre Maman, qui ne cesse de me donner des commissions, celle-ci est dans le cimetière Saint-Jean, et autour. Ce qui me fâche, c'est que malgré tout son esprit, elle ne m'en donne jamais près de toi. Comme il sera tard quand je rentrerai je ne pourrai ressortir de la journée. Si tu veux venir, viens avec la montre, car cela nous ennuie. Point de promenade pour aujourd'hui, ni demain, j'ai du monde à dîner, après nous verrons. Tu es encore bien aimable d'être inquiet de ma santé, je t'en suis obligée. Elle va joliment, et la tienne, petit ? Apporte-moi donc ta petite mine, que j'en juge. Adieu, petit ami à moi, l'heure me presse. La course que j'ai à faire est bonne, juges-en : il faut que j'emplisse une boîte, et la porte tout de suite aux cochés de Nemours. Si tu recevais ce billet avant midi tu pourrais me trouver, mais non, adieu, le petit chou à sa petite amie.

Tu verras que ta petite pour se dépêcher n'y a rien gagné. Elle ne voulait pas mettre d'enveloppe et c'était mal.

Letter 58 — W2-5815

[Lundi] 2 juillet [1764] à onze heures [du soir].

Petit, l'entrée de papa m'a fort déplu. J'ai eu une bonne peur, mais à la vérité pour l'instant, car il ne m'a pas fait plus mauvaise mine qu'à l'ordinaire après que tu t'en es allé, et avec toi il a été assez bien, le bonsoir donné, car il a été surpris de te trouver dans la salle ; mais comme il venait d'en sortir, il ne pouvait pas s'imaginer qu'il y eût longtemps que tu y fus, ce qui m'a fait plaisir pour nous, et nous avons toujours eu le temps de nous embrasser. Petit, c'est quelque chose, et il y avait longtemps. Tu avais raison tantôt, il y a aujourd'hui 15 jours que tu m'as donné à déjeuner, et que j'ai eu l'avantage de voir ma petite sœur que j'aime. Petit, ton projet pour le soir voir ta petite n'est pas maussade, il lui plaît, mais le mal que j'y trouve c'est de ne te pouvoir donner d'heure. Il était près de 11 heures aujourd'hui, cela ne peut pas aller plus tard, et pas plus tôt que 9 heures. Mais mon petit, il y a des jours où ce serait trop faire d'attendre et pour ne te pas ennuyer, ne viens pas tous les jours, et quand je serai prévenue je laisserai papa un moment, j'irai à la petite porte du jardin passer quelques minutes avec toi. Avant de traverser la rue tu prendras garde aux espions. Tes petites feuilles sont charmantes, petit ami, tu es trop aimable, même trop généreux, ou si tu veux pourtant pas assez, car tu voudrais me disputer, ce que tu m'a donné, peut-être qu'en sais-tu, et dans l'incertitude, c'est mal. Petit, vous n'y pensez pas. À votre place je ne dirais pas à ma petite, *je ne veux pas, je ne prétends pas*, car c'est fort inutile. Écoute petit, je suis si lasse que malgré toute l'envie que j'ai de te dire ce que je voudrais que tu saches, je te quitte et t'assure que je suis de tout mon cœur ta petite amie. Tu ne sauras cela

<sup>a</sup> Mlle Le Déce writes *la*. As this is incorrect in French, I have replaced it by *le*.

que demain, j'en suis fâchée, encore si la petite poste le trouve bon. Ma bonne m'a donné tes baisers, je les ai bien pris, ils n'étaient pas de trop. Adieu.

Letter 59 — W2-5816

[Mercredi] 4 juillet 1764.

Petit, hier au soir, je n'ai pris que le temps de lire et relire ta lettre, et me suis couchée bien vite, parce que sans avoir été au feu de la monnaie, je n'avais pas plus dormi que ceux qui y ont été, et j'avais besoin d'une bonne nuit. Aussi ne puis-je me plaindre de la dernière, je me réveille et me lève, il est huit heures ; tu vois que ta petite peut être éveillée le reste de la journée ; et en conséquence, je souhaite, si tes affaires le permettent, mon petit ami, te trouver sur les remparts, vis-à-vis la barrière de Sèvres, sur les cinq heures et demi, s'il ne pleut pas. J'aurai tes manchettes, et te demanderai un bon quart d'heure pour les mettre à la chemise que tu m'apporteras. Adieu, petit, ma bonne qui va sortir mettra ce petit mot rue du Bac et tu l'auras j'espère avant quatre heures, pour que tu puisses t'arranger pour voir ta petite amie sur les 5 heures et demi, pas plus tard. Si tu peux, et je t'assure que tu as tout plein de dette. Adieu, petit chou, petit ami, je t'attends.

Letter 60 — W2-5817

[Samedi] 7 juillet 1764.

Ah, petit ami, comme tu attends des nouvelles de ta petite, comme tu es triste d'en manquer, on me l'a dit en me donnant ton billet d'hier, et les compliments que tu y as fait joindre, on m'a assuré que tu n'avais pas l'air content, que tu étais triste, je le savais bien petit, depuis notre jolie promenade je n'ai été occupée que du plaisir que j'aurais si je pouvais écrire à mon petit. Que n'ai-je pas fait pour cela, et je n'ai pas trouvé un temps favorable, j'en suis bien fâchée ; je n'aime pas à donner de l'inquiétude à ce petit chou. Il m'en coûte toujours plus qu'il ne peut se l'imaginer. Ah, il sait pourtant bien que sa petite l'aime, ainsi quand il est triste de n'avoir point de lettre, il doit se persuader qu'elle l'est pour le moins autant que lui. Entendez-vous, petit, rien de si vrai. Mais enfin il faut que tu saches ce qui a été cause que je n'ai pas écrit mercredi [4] en te quittant. J'ai trouvé un autre cousin à la maison, c'est des Liénard, qui est gendarme. Il est resté deux jours entiers. Il est très gai, et si j'avais écrit à mon petit, je pourrais dire m'être tout à fait amusée. Je comptais qu'il ferait quelque sortie, ou que j'aurais le temps de te dire un petit bonsoir, mais non ; pour en être débarrassée, il fallait que je dorme, et il était une heure après minuit, et je dirais avec mon petit qu'il a bien fait de s'en aller ; et n'aie peur, je ne l'ai pas engagé de rester, il était libre, quoique du voyage de Compiègne parce qu'il a obtenu un congé jusqu'à la fin du mois. Pour en revenir à notre amusement, tu sais qu'une

de ses sœurs vient d'être mariée (son mari réside à Champs<sup>a</sup>). Il était au mariage de sa sœur, et m'a rendu un fidèle compte de leurs amusements, et du contentement de son aimable sœur. Mais ce n'était pas assez, il fallait bien qu'il me parle un peu de ses affaires, et comme étant sa cousine et amie, me prit pour sa confidente. Aussi m'a-t-il appris qu'il aimait une jeune demoiselle de Vire, qui n'a que 15 ans, qui n'a point de mère, qui a du bien assez, n'est pas jolie, mais qui a une jolie taille et beaucoup d'esprit. Il lui faisait sa cour régulièrement. Son père ne le trouvait pas mauvais, et lui aurait bien donné sa fille, et M. et Mme Linénard n'auraient pas été fâchés. Tu vois qu'il se serait donc marié, s'il n'eût voulu être un peu plus pressé ; mais il a des raisons que je ne blâme point. Cette jeune personne n'a que 15 ans et est fort délicate depuis un an, cela ne peut durer, mais encore faut-il donner le temps. Je lui ai dit ce que je pensais et en qualité de confidente lui ai donné de bons conseils. Il en aura des nouvelles par sa sœur, et s'il le faut, il ira la voir, l'assurer qu'il l'aime, et en fera peut-être sa petite femme. Mais je t'ennuie, petit ami. En bonne parente toutes ces histoires m'ont amusé. Mais ce qui m'a fait plaisir, c'est que ce cousin, sans beaucoup de voix chante joliment et joue de la flûte, et m'a fait chanter. Cela ne m'a pas fait de mal, j'ai même appris une petite chanson pour chanter à mon bon ami, et je la chante moins mal qu'à l'ordinaire. Je m'en veux bien cependant de te savoir encore inquiet, mais mon petit, tu sais qu'il est impossible que ce soit la faute de ta petite femme. Tu lui dis dans ton dernier billet et elle est fort contente de son petit chou qui paraît connaître sa petite, et qu'elle lui laissera toujours faire tout ce qui lui plaira, parce qu'il peut bien penser que ce qui fera plaisir à son petit, lui en fera, et qu'elle ne serait pas capable d'agir autrement, aimant son mari et ne trouvant d'amusant et d'aimable que lui, même dans son cabinet, où elle lui donnera plus de gaieté que ces paperasses. Adieu, petit chou, ne soyez plus triste.

Je sors avec papa aujourd'hui, demain [dimanche 8] et après. En cas qu'il te prit l'idée de venir, ne viens pas, mais j'écrirai, petit.

Letter 61 — W2-5818

[Dimanche] 8 juillet 1764 à sept heures.

Mon bon ami, tu ne dois plus être inquiet. Ma lettre d'hier t'a mis au fait de ce qui a causé mon silence. Tu me diras qu'il a été long, mais pouvais-je faire autrement ? Je t'assure que non, petit, et j'étais aussi bien mécontente de me trouver forcée de passer ce temps sans t'écrire, et te laisser sans aucune nouvelle. Rien n'est si désagréable pour ta petite qui t'aime. N'en doute pas, petit chou ; c'est tout ce que je te demande, parce que tu peux être sûr de ce que je t'avance. Déjà je me persuade tous les jours que tu m'aimes réellement, et il ne m'en faut pas davantage pour aimer à te dire tout ce que je pense, et dois sentir pour mon petit, qui fait de son côté tout

<sup>a</sup> This city is now called Champs-sur-Marne.

ce qu'il peut pour prouver à sa petite qu'il n'aime qu'elle, et que c'est pour la vie.

Je t'avouerai, petit, que ce terme est fait pour me plaire, et j'aime tout ce qui doit être fait pour durer. Je trouve seulement que lorsque l'on a un bon ami, je veux dire un mari de son goût, et qui nous aime, la vie doit paraître trop courte, et elle l'est en effet quand on est heureux. Mais enfin nous sommes jeunes, et j'espère que Dieu nous protégera dans tous les temps et que s'il permet que nous soyons ensemble, ce sera pour longtemps. Ah, oui, petit, il le faut, je le souhaite ainsi.

Après avoir quitté mercredi ce petit ami, je suis venue consulter papa, voir un peu s'il ne faisait pas la mine, de ma jolie promenade. J'ai trouvé que non, au contraire même, aussi l'ai-je assuré qu'il faisait si bon et si agréable, où nous avions été, que ce ne serait pas la dernière fois, parce qu'il fallait profiter du beau temps. Ma bonne qui était là approuvait ce que je disais et n'a pas été fâchée de voir que papa m'écoutait d'un air de bonté, et moi j'ai quitté son bureau fort satisfaite, un peu vite pour prendre le billet de mon petit, et c'est dès ce moment qu'il a fallu me priver. J'ai vu ce cousin qui venait au devant de moi, j'ai attendu pour lire le joli billet de mon petit, lui qui avait conduit ces songes jusqu'à une heure et demi ce mercredi (ah, j'ai vu ce petit une bonne heure, se promener avec sa petite, et paraître tous deux fort contents d'être ensemble, ah, c'était très vrai). Et sais-tu bien, petit, que tes lettres m'ont fait grand plaisir. Premièrement elles me donnent de tes nouvelles, et c'est déjà beaucoup, car si j'en eus manqué, j'aurais fait le second tome de mon petit, il me serait venu dans la tête mille idées plus tristes les unes que les autres, et il s'en faut de tout que j'ai été tranquille. Mais ce chou est bien aimable, il a toujours écrit à sa petite, malgré qu'elle n'écrivait pas. Hier encore une petite lettre charmante, quoiqu'il fut triste en l'écrivant, étant inquiet, s'imaginant tout ce qui n'était pas, et ne sera jamais ; mais c'était plus fort que lui, et il n'y a pas de mal à ça, sa bonne amie ne peut que lui en savoir très gré. J'ai pris de bien bon cœur le baiser que tu me donnais, tu as vu que ce n'était pas cela qui pouvait me délier la main, car j'avais écrit dans le temps. Mais comme tu dis fort bien, c'est que tu as du plaisir à m'en donner, et vraiment, j'en ai aussi à les prendre. Oui petit, vois comme je suis sincère, je te dis tout. Tu es le petit que j'aime, et que j'aime bien. Je me flatte que tu ne pourrais dire le contraire. Sois pourtant sûr que je ferais dans tous les temps ce qu'il me sera possible, pour ne te pas laisser si longtemps sans nouvelles ; c'est autant pour moi, comme pour toi ; car je sais bien ce qu'il m'en coûte. Actuellement que je t'écris, j'ai le cœur bien triste, tu ne pourrais deviner pourquoi, rien n'est si désagréable, si maussade, et si ennuyeux pour ta petite, que ce qu'elle a appris hier. Enfin mon petit il faut bien te le dire, j'ai reçu une lettre de cette cousine de Versailles, qui m'annonce qu'elle vient avec sa parente et son fils, mardi [10] au soir, pour au moins rester la semaine. Je sors aujourd'hui, le pis c'est que je sors encore demain [lundi 9], car sans cela nous nous verrions avant. Tout cela m'impatiente fort. En vérité, j'ai trop de parents. J'entends papa, je ne peux plus écrire mon petit chou. Adieu. Je n'aurai

peut-être pas le temps de donner cette lettre à la petite poste aujourd'hui, quoiqu'il soit au plus midi.

[Dimanche] 8 juillet au soir.

Vois, mon petit, je m'en doutais, je n'ai pas pu disposer de quelque minute. J'ai eu ta lettre en rentrant ce soir, je suis étonné que tu n'aies eu la mienne que ce matin. Ma bonne l'a donné hier à onze heure un peu passé, tu aurais dû l'avoir à trois heures, du moins tu n'en aurais pas voulu si longtemps à ta petite. Je suis fâchée de ce retard, il ne me va pas du tout. Il y avait assez de temps que mon chou l'attendait. Mais petit, que me dites-vous donc, que vous êtes charmé que votre petite se soit amusée, pendant que vous ne faisiez que vous ennuyer ? Mais où as-tu trouvé cela, je ne te l'ai sûrement pas dit, parce que je ne m'amuserais jamais complètement, quand je serais réduite à ne rien dire à ce petit qui ne lui fasse plaisir, et lui prouve que sa petite l'aime et pense à lui à tous les instants. Dans tout mon barbouillage d'hier, tu as dû voir que je n'étais pas contente, et que j'aurais bien donné tout le prétendu amusement pour pouvoir pendant un demi quart d'heure, dire à mon bon ami quelques petites choses. Et il faut toujours vous répéter, petit : tu me demandes ce que tu sais aussi bien que moi, parce que si tu m'aimes, tu sais bien que je t'aime aussi ; déjà tu as beau dire je n'aime pas les dettes, je crois en conséquence m'acquitter de jour en jour, non pas que je souhaite être quitte avec ce petit, cela ne peut pas être et je ne m'y attends pas. Entendez-vous, petit vilain chou à moi. Mais bonsoir, car j'ai mal à la tête. C'est l'arrivée de ma cousine qui en est cause. Je m'en passerais divinement.

Adieu, petit, tu viendras cette semaine nous voir. Je le veux. Et travaille, ne t'arrière pas trop, parce qu'il faut toujours faire cet ouvrage, et puis cela te tue, quand il faut finir.<sup>a</sup>

Je te remercie de ta recette de confiture, je ne pouvais pas mieux m'adresser qu'à mon petit. Elles seront bonnes.

Maman ne sait plus écrire, je ne peux pas deviner si elle a reçu sa boîte, si elle est contente ; enfin quand elle voudra, elle me le fera savoir.

Je vais faire un paquet de tout ce que tu as fait pour ta petite, ton idée n'est pas mauvaise. Tu t'amuseras quelque petit moment, et tu dois être sûr que ta petite sera fort contente lorsqu'elle pourra en faire autant. Tu trouveras tout ce que tu m'as donné depuis un an, car je n'en ai sûrement pas perdu. Adieu, mon petit ami. Prie ta jolie petite sœur de vouloir bien recevoir mille amitiés de ta bonne amie, et donne-lui un baiser, je t'en tiendrai compte, je veux bien entendre parler de pareille dette. Bonsoir petit, ne soyez plus triste, je ne le veux pas.

Tu auras ce paquet le [lundi] 9 juillet, c'est-à-dire demain matin de bonne heure. Je puis le donner à la petite poste aussitôt que les yeux de ta petite seront ouverts. Adieu.

<sup>a</sup> Probably the footnotes to Mirabeau's *Théorie de l'impôt*.

## Letter 62 — W2-5819

[Mardi] 10 juillet 1764.

Rien ne peux me dispenser d'écrire à ce petit aujourd'hui, dans la crainte que j'ai de ne le pouvoir ces jours-ci, aussi souvent qu'il le souhaite, et que je le voudrais moi-même, car c'est toujours un mouvant plaisir, quand par hasard je trouve l'instant de lui barbouiller un petit mot, de lui dire qu'il est mon petit chou, mon petit ami, et tout ce qu'il veut. Je suis sortie ces trois jours, comme tu sais c'était pour faire des visites dans différentes maisons, où l'on peut ne peut s'ennuyer, mais pour moi, je n'étais pas plus contente que lorsqu'il fallait dire à papa : il est temps de nous en aller pour ne pas vous fatiguer, ou marcher vite. Parce que, petit ami, ta petite ne sait pas s'amuser de tout, comme bien des gens, et souvent j'ai plus de plaisir à être seule, oui, cent fois plus. Je fais ce qu'il me plaît, je pense à tout ce qui m'intéresse, je lis les lettres de mon bon ami, je chante ce qu'il a su faire pour sa petite amie, quelquefois je brode, et j'emploie le temps sans m'ennuyer. Cela doit te paraître fort naturel, petit, et je dois cet avantage au seul plaisir que je me fais, de croire que tu m'aimes, et que tu mérites de l'être. Hier au soir, j'étais dans le jardin seule, je souhaitais mon petit chou, pour lui donner un baiser, et quelques fleurs choisies que je ne pourrais cueillir pour d'autres, et en conséquence, que je verrais donc se faner, c'est bien triste. Petit, vous ne savez pas combien votre petite est fâchée de ne vous pas voir, et surtout de ce qui l'empêchera cette semaine de faire sa promenade. Du moins, je n'ose m'en flatter, car il faudra que ses parentes sortent ensemble, et que je le sache un peu devant, pour avertir ce petit, et lui faire perdre le moins de temps qu'il serait possible, et dans l'incertitude que je ne puis m'empêcher d'avoir, je suis bien aise que mon petit sache que demain mercredi [11] il pourrait venir sur les 6 ou 7 heures à la maison, nous y serons, ou sur le rempart. Cependant si tu as à faire, ne te dérange pas (ce n'est que pour voir ta petite en public). J'en serais fâchée, petit, et pour te mettre à ton aise je ne veux pas même t'attendre. Mais on a besoin de moi en bas, j'ai été occupée toute la matinée. Je me suis mise à t'écrire sans avoir beaucoup le temps. On m'appelle, adieu, petit ami.

Ah, mon petit chou, je suis fort contente de n'avoir pas eu le temps de t'envoyer ce petit billet ce matin. Berget est venu à deux heures, sans savoir j'ai quitté papa à table pour recevoir une lettre de mon petit, que je croyais n'avoir que ce soir, ne l'ayant pas reçue hier. Mais je te dis que je suis contente, c'est bien vrai. Mon petit m'envoie des papillotes, je commence par rire, parce que cela me paraissait fort plaisant. Mais rassemblant ces papillotes je vois que mon petit est tout à fait un petit vilain. Je prends sa lettre, je trouve néanmoins qu'elle me fait tout autant plaisir qu'à l'ordinaire. De côté, je trouve un baiser, que je n'ai garde de laisser, et puis quand je pense qu'il demande pardon à sa petite, je dis il fait bien (mais comment pourrait-il être fâché, cela ne le mérite pas, il s'en faut). Il ne sera pas refusé,

seulement, malgré ses conseils, je garde ses *vers de dépit*<sup>a</sup>, et dis un plus grand adieu que je ne voudrais à ce petit vilain que... je n'ai pas le temps d'achever.

Retiens que si ça te dérange trop de venir demain, je te défends de venir. Je ferais ce que je pourrais pour trouver le moment de nous voir au plus tôt. Adieu petit.

Letter 63 — W2-5915

Undated. (Most certainly Mercredi 11 Juillet 1764)

Petit ami, te répondre je ne puis ; j'ai depuis hier cette cousine de Versailles. Je me suis couchée à minuit avec un mal de tête affreux, et que de ne te pouvoir écrire a sûrement augmenté. Il est sept heures, je me lève, et j'aperçois M. Lebrun qui vient comme il a fait hier. Tu conçois que tous deux vont fort me gêner. Je n'ai vraiment pas le temps ; je serais libre ce soir, cependant je t'ai promis de faire une petite promenade au Luxembourg. Demain je te promets d'y être de bonne heure, et nous causerons à notre aise. Ton arrangement n'est pas mauvais ; je te dirai pourtant ce que j'en pense.

Je ne t'engage pas à venir ce soir malgré tout le plaisir que j'aurais de te voir, parce que ta petite aurait besoin de se coucher de bonne heure, et papa se porte assez bien pour ne le faire qu'à neuf ou huit et demi ou trois quart. Mais demain je me fais une dette de pouvoir être une heure ou deux avec toi. Je tâcherai d'être aux Carmes avant neuf heures. Adieu, petit, je suis bien ta petite amie, et puis Madame... Ah, tu me l'as bien dit, je ne dois pas l'ignorer, c'est Madame Dupont, qui a l'honneur Monsieur de vous souhaiter le bonjour et le bonsoir si tu as à faire. Adieu, je suis bien piquée de ne pouvoir t'écrire et j'ai toujours mal à la tête, mais ce n'est rien.

Letter 64 — W2-5820

[Dimanche] 15 juillet [1764] à six heures.

Petit ami, tu penses juste, le seul plaisir dont ta petite jouit à son aise est bien d'avoir de tes nouvelles, d'attendre tous les jours ce qu'il te plaît de lui dire, et pour son agrément de pouvoir seulement trouver l'instant de relire souvent tes jolis petits billets. Depuis mon aimable rencontre, je veux dire mercredi, j'ai eu quatre lettres, et je n'ai pas pu dire un mot. (Petit, soit sûr que cela me déplaît, plus qu'à toi. C'est bien long.) Jeudi [12] et vendredi [13] matin, je me suis bien lassé à faire des confitures, je peux m'en souvenir. Vendredi l'après-midi j'espérais avoir un moment pour dire à mon chou que je suis sa petite, et point du tout, un monsieur et une dame sont venus dans leurs chaises me prendre, pour le plaisir de m'avoir, et de me

<sup>a</sup> Some poetry written by Du Pont.

faire promener dans la campagne, à trois lieues, à Massy, où il y avait à faire. Je ne peux m'en défendre, papa ne le trouvait pas mauvais, et il fallait répondre à la bonté de cette dame. Et de cette sortie, il n'y a que l'air qui me fait plaisir, parce qu'il me fait grand bien, et que je l'aime. Mais quand je suis avec mon petit c'est bien autre chose, rien ne manque pour mon amusement. Je suis donc rentrée trop tard pour ce que je voulais faire. Hier ces dames ne sont sorties qu'à six heures avec une demoiselle qui était venue déjeuner avec elle. J'ai eu papa jusqu'à sept, qu'il est rentré à son bureau. Le mauvais temps a fait revenir ces dames tout de suite. J'ai pourtant employé un petit quart d'heure à chercher ce qu'il manque à mon petit pour faire mon recueil. Tu le recevras avec ce mot, et tu me diras s'il t'en manque, je veux le savoir de toi ; cela m'amuse. Je suis toujours encousinée jusqu'à vendredi ou samedi. Toujours je te le dirai bien vite. N'aie pas peur que j'y manque. Bonjour mon petit, je ne puis t'en dire davantage. Je crains qu'elles ne descendent. Je ne peux jamais me lever avant elles, et il est toujours minuit passé quand je les quitte. Encore de ma chambre faut-il leur parler, tant que j'ai de la lumière, et au lieu d'écrire je prends la lettre de mon petit, car souvent elle n'est pas décachetée, à moins que je n'ai une chape, ce qui est difficile. Tu vois par ce récit comme ta petite est gênée, encore la claquette te le prouve. C'est tout pour toi, puisque tu dois être sûr de la bonne volonté de ta bonne amie, qui aime ce petit chou comme il le mérite. Adieu, je suis bien fâchée, je ne peux te rien dire, cela finira, *je le souhaite pour nous deux petit chou à moi*. Ma bonne vraiment me prie de te dire bien des choses pour elle, et qu'elle n'est pas contente de ne te pas voir.

Letter 65 — W2-5821

[Dimanche] 15 juillet [1764] à minuit.

Mon petit ami, j'ai eu ta lettre ce soir à six heures, parce que je n'ai pas envoyé plus tôt. Mais que tu me dis-tu ? Premièrement que tu as de l'ouvrage plus que tu n'en peux faire, ce que je ne peux souffrir, persuadée que cela te fait mal. Et puis encore que tu as une jambe qui te fait mal depuis vendredi [13]. Cette nouvelle m'a donné un mal d'estomac horrible, et tu as beau me dire de n'être pas inquiète, il fallait me l'écrire le même jour, je t'aurais bien recommandé d'en avoir soin ; car mon petit, vous êtes un étourdi de vous être donné un coup, et plus encore de l'avoir négligé. Il fallait tout de suite bassiner l'endroit douloureux, avec un peu d'eau-de-vie et le faire cinq six fois le jour, et chaque fois y laisser un morceau de papier brouillard, le bas n'aurait pas envenimé, et le mal ne s'augmenterait pas. Mais vous êtes un petit vilain chou, qui n'avez rien dit à personne, pas même à votre petite sœur qui aurait été assez bonne de vous panser la première fois. Tâchez de le faire bien vite, et souvent. Il ne faut pas rire avec ce que l'on attrape aux jambes, et si c'est écorché je préférerais y mettre du vin chaud, avant d'y mettre de l'eau-de-vie. Juge, petit, ce qui sera le mieux, et ne manque pas de le faire, et tu me diras lorsque cela ira bien. Je m'en inquiète comme je le dois, et ne croie pas que ta petite puisse être tranquille,



lorsqu'elle te saura le moindre mal, elle n'est pas faite pour cela. Bonsoir petit, je vais me coucher. J'ai voulu te raccommoder ta jambe. Je ne saurais te dire comme j'ai pris cette nouvelle. Ménage-toi, je t'en prie, si tu es raisonnable et que tu fasses ce que je souhaite. Tu sauras combien ta petite a pris de baisers après être revenue un peu de la peine que lui a fait ma mauvaise nouvelle. Adieu petit, car je ne peux écrire à mon aise, et puis il est tard.

Ma bonne amie vous fera bien recevoir mille amitiés de ta petite, ainsi qu'un baiser, j'en suis presque sûre. Ne manque pas de lui faire mes remerciements, c'est bien le moins. Ma mie est très obligée à ce petit et l'engage à se bien ménager. Elle est fâchée de son accident.

Letter 66 — W2-5822

[Mercredi] 18 juillet [1764].

Il est des plus difficiles pour ta petite de trouver l'instant de te dire un mot. J'ai passé lundi [16] à la maison, sans t'écrire, petit chou, malgré toute l'envie que j'en avais, mais mes cousines ne sont presque pas sorties, et dans l'intervalle j'ai eu une coiffeuse parce que mes cheveux en avaient le plus grand besoin. Hier nous avons été dix aux gros caillant manger une matelote. Nous avons fort bien employé notre journée, on s'est amusé, les trois cousines sur les six ont été conduites par M. Dufrenois aux Tuileries, et il y a de quoi s'amuser, par la quantité de monde et en général de sots personnages. Ton papa t'a-t-il dit qu'il m'avait vue ? Il allait je crois à cette petite maison où nous étions le jour de l'an (et que j'ai bien regardé), il nous a salué, et je lui ai rendu fort honnêtement, et son visage m'a fait imaginé qu'il se portait bien, cela m'a fait plaisir. En rentrant, j'ai eu ton petit mot, qui m'a assuré que mon bon ami était bien raisonnable, qu'il ménageait sa jambe, qui va bien, dont je suis fort aise, petit chou, car j'ai été bien fâchée de savoir que tu l'avais négligé, et que ce rien était devenu sérieux, et que tu souffrais. Je n'ai pas été maîtresse d'apprendre cette nouvelle sans qu'elle me fasse un grand mal, mais c'était si naturel que tu ne dois pas avoir été surpris. Et moi, je serai, mon petit ami, bien punie si je n'eus pas été vivement affectée de son accident. Tu es trop bon de me plaindre (et ne t'avise jamais de me rien cacher, je veux que tu dises tout à ta petite). Mon mal n'est rien, d'autant que le soin que tu prends du tien, en diminuant la douleur, qui n'était sûrement pas peu de chose, puisque ce chou s'en est trouvé fort incommodé. Je me porte assez bien, n'aie pas d'inquiétude. Si je ne t'écris pas, c'est que je ne le puis, je te le répéterai cent fois, car rien n'est si vrai.

[Jeudi] 19 juillet [1764].

Tu verras, petit ami, que tous les instants que j'ai sont pour toi. Hier je voulais te donner de mes nouvelles, je n'ai pas eu assez de temps. Je suis sortie avec ces dames, nous avons marché pendant quatre heures, il faisait bien chaud, j'étais fort lasse. Rentré au soir, j'ai la petite lettre de mon chou

qui est bien gentil, et que j'aime bien, pour le soin qu'il prend de ce qui m'a fait tant de peine. Je me suis couché à deux heures à cause de l'orage, j'ai mal à la tête et ce qui m'impatiente c'est que papa ne refuse pas que je sorte avec ces cousines. Je vais avec elles aujourd'hui dîner chez le contrôleur de M. Delamarche. Ce sont des gens aimables, mais toutes ces sorties là m'ennuient. Adieu, petit ami, je te donne un baiser. C'est là mon vrai plaisir.

Je n'ai pas la tête à savoir ce que j'écris.

Letter 67 — W2-5823.

[Vendredi] 20 juillet [1764].

Mon petit ami, pensiez-vous à votre petite hier sur les sept heures ? Répondez, cela m'intéresse. Petit, je t'ai dit par ce barbouillage d'hier que j'allais dîner à l'hôtel Delamarche. J'y ai porté mon mal de tête, et malgré lui j'ai fait comme les autres, ri, chanté, etc. Sur les six heures nous sommes montés en fiacre pour aller aux boulevards. Mes dames avaient une visite à faire chez un banquet. Il a fallu passer un bout de la rue de Richelieu (j'ai vu Mlle Ourson à la place de ton papa), traversé la rue du Hazard<sup>a</sup>, et entré dans la rue de mon chou<sup>b</sup>, et nous nous sommes arrêté un quart d'heure presque devant ta porte. Je suis descendue la première du fiacre pour avoir le plaisir de regarder ta maison et d'admirer ta rue, que je trouvais belle. Après avoir fait la visite chez ce banquet, ces dames, montées dans la voiture, ont été obligées de me demander ce que je trouvais de curieux. Je ne pus pas leur répondre, je montais tout en regardant ta porte, et un monsieur qui y était en robe de chambre, et je disais, encore si c'était mon chou, il viendrait, quoique boitant, dire bonsoir à sa petite, lui donner la main, ce serait toujours cela, et il ne serait pas fâché de me voir, oh non, j'en suis sûre. Déjà petit j'étais bien parée, et je ne pouvais pas être laide, ou du moins pas trop. Qu'en penses-tu petit ? Mais tu ne me diras pas la vérité, car tu me trouves belle, et c'est tout au plus si je ne suis pas laide. Tu te trompes toujours.

Je veux t'écrire, et je n'ai pas l'instant. Voilà deux fois que je m'y reprends, c'est-à-dire ce matin, je voulais te donner de mes nouvelles, il a fallu n'y pas penser. Je reprends ce soir, et je ne t'en dirais *guère davantage*. Je suis bien charmée que ta jambe se guérisse et te recommande fort de la bien ménager quand tu commenceras à sortir. Je conçois que cela doit t'ennuyer, il y a aujourd'hui huit jours, et c'est long, mais aussi tu travailles, ton temps est bien employé, l'ouvrage avance<sup>c</sup>, et c'est beaucoup. Tu dois aussi prendre du repos autant qu'il t'en faut, et cela me plaît tout à fait. Ta santé ne s'en trouvera pas mal, et elle aura peut-être obligation à ta jambe, car tu avais besoin de repos, du moins je me l'imagine. Quand je pense au plaisir que j'aurais eu de surprendre mon chou, en lui faisant une petite visite hier,

<sup>a</sup> Today's rue Thérèse.

<sup>b</sup> Rue Sainte-Anne.

<sup>c</sup> Probably the notes to Mirabeau's *Théorie de l'impôt*.

je ne peux me consoler de ne l'avoir pas faite, et cependant j'ai mieux fait, mais c'est assez désagréable pour ta petite. Il m'en a bien coûté, et je ne pouvais pas m'en aller. Ah, petit, n'en parlons plus.

J'ai eu des nouvelles de notre Maman, parce que je lui en ai demandé, et elle m'assure pourtant que si elle ne m'a pas écrit, c'est qu'elle voulait attendre, à m'annoncer son arrivée, mais M. Doré a encore eu des accès de fièvre, ce qui la retient pour pas longtemps de venir embrasser son fanfan qu'elle aime. (Je te l'apprends si tu veux, ou plutôt si je le puis.) Elle m'a donné deux commissions, que j'ai faites cette après-midi, seulement rue des Lombards et cimetière Saint-Jean, avec la pluie et la crotte. Je suis très lasse, mais je lui pardonne, pourvu qu'elle vienne bientôt, et que je porte le joli petit cœur que m'a donné mon chou, et que j'ai eu le plaisir de mettre hier, en faisant une histoire à ces cousines, pour que papa ne sache rien. Dans ma course, j'ai acheté l'édit et déclaration pour l'exportation des grains<sup>a</sup>, que l'on criait fort à la porte du Luxembourg. Je ne sais si c'est ce que mon petit a travaillé, mais je veux le voir. En rentrant, j'ai reçu, j'ai pris les quatre baisers de mon chou que j'aime bien, et à qui j'en donne tout ce qu'il voudra en prendre.

Bonsoir petit, je suis bien lasse de ne pouvoir t'écrire. Tu ne saurais croire comme cela m'ennuie. Je sors tous les jours. Outre que souvent cela me fatigue, c'est que ce n'est pas du tout dans mon goût. Et puis il faut se coucher tard, je ne dors pas mon soul. Ah, plains ta petite amie.

[Samedi] 21 juillet [1764].

Petit, pour te parler du départ des cousines et te dire ce que j'en sais, c'est pour mercredi [25], qu'elles prévoient avoir fini leurs visites, leurs promenades. Si tu en es content, je le serais aussi. Elles font tout ce qu'elles peuvent pour m'amuser, papa ne sait plus refuser, dans l'idée que cela peut m'amuser. Mais depuis qu'elles sont arrivées elles lui demandent la grâce de m'emmenner. J'ai eu beau leur dire que je les remerciais pour cet été, et que cet automne il pourrait y avoir moins d'empêchement, que premièrement papa n'était pas encore quitté des médecins, que je ne pouvais le quitter (il a toujours sa jambe enflée), mais ce qui me sert à merveille, c'est l'arrivée de notre Maman, que je ne cesse de leur parler, et qui est sûre d'après sa lettre d'hier. Et puis ne crains pas mon chou, je ne veux pas te quitter. En allant à Versailles je serais trop gênée. Et je ferais tout ce qui dépendra de moi pour ne pas faire accorder à papa ce qui ne lui ferait pas plaisir, et qu'il ne ferait que pour répondre aux demandes de M. et Mme Ducrot qui ont écrit et qui avaient bien recommandé à sa nièce et fille de m'avoir pour quinze jours au moins.

Bonjour petit. Pour te payer de mon barbouillage, je te donne un baiser. Adieu.

<sup>a</sup> The edict of July 17th, 1764.

## Letter 68 — W2-5824

[Mardi] 24 juillet 1764.

Enfin mon petit ami, pourrais-je te dire un mot aujourd'hui ; c'est un vrai plaisir dont je me trouve privée bien mal à propos. Cependant ces dames sont sorties sans moi, voilà le seul jour depuis plus de quinze, mais aussi c'est pour être la garde de papa qui a pris médecine, et je ne sors de sa chambre que pour aller lui chercher à boire. Tu vois qu'il n'est pas si aisé d'écrire, et je ne peux plus y tenir, mon chou. Je me désole surtout depuis lundi. J'en ai le cœur si triste, que j'ai beau ne pas passer une minute sans penser à toi, je trouve le temps long, et si j'avais la facilité de te voir, ou de t'écrire, je sens que je serais plus contente, du moins tu saurais tout ce qui se nourrit si bien dans ma tête, et mon cœur ; et cela te ferait plaisir, oui, petit, je veux le croire. Tous les soirs tes lettres me font un plaisir sensible. Si tu savais, petit chou, comme je les attends, comme je les lis, et relis, et puis comme je me chagrine de ne pas répondre, de ne te rien dire du tout. C'est des plus désagréables pour ta petite. Si tu t'en doutais encore, mais que dis-je, tu ne dois douter de rien, tu sais que cette fanfan t'aime, et sait bien aimer.

J'ai écrit à notre Maman, deux fois cette semaine. Malgré tout ce que je lui ai dit pour toi, j'ai pensé que je ne ferais pas mal de lui envoyer ton billet de dimanche [22], et justement c'était ton intention, j'en suis fort aise. Fais mon compliment à notre petite sœur. Je suis bien enchantée que dans son malheur elle trouve de quoi se consoler si aisément. Elle le mérite à tous les égards. Je finis, mon chou, sans avoir commencé, mais tu verras ma bonne volonté. Mes cousines s'en vont pour le sûr lundi [30], j'ose toujours m'en flatter.

Ah, mon chou, je reçois dans l'instant une lettre de notre Maman, qui est bien chagrine. Son mari a toujours des ressentiments de fièvre, des boutons, leur voyage encore reculé, elle paraît en être bien fâchée, mais elle ne peut l'être plus que moi. Elle m'envoie une petite lettre à remettre à Mme Genvois. Si papa veut cette après-midi j'irai près de mon chou. Tu devines bien ce qu'il en sera, si j'ai ce bonheur, ou au contraire si c'est la poste qui t'apporte ce billet.

## Letter 69 — W2-5920

Mercredi [25 juillet 1764].

Petit ami, hier au soir j'ai reçu ce que j'attendais. Je t'avais écrit dans des moments si remplis de tristesse, que je ne pouvais me dispenser de désespérer de nos deux familles, et d'en être tout à fait désolée, quoique je t'en dise, car ce n'était ni un manque d'amour, de patience et de courage, qui me disait ce que j'écrivais. Pour toi rien ne me doit paraître difficile, ni pénible ; ton estime, ton attachement et ton amour pour ta petite femme te servent de garant de toute sa constance, et de tous les sentiments qu'elle

aime à sentir renaître à chaque minute pour son tendre ami, qu'elle adore de tout son cœur... Je suis pénétrée et sensiblement attendrie de l'impression que t'a fait ce billet. Je sens dans ta réponse tous les mouvements qui t'ont agités, et j'en suis affectée plus que tu ne penses. Moi je serais capable de te causer mille peines pour la vie ? L'idée me fait frémir d'horreur, et je t'en prie, cher ami, ne te chagrine point mal à propos. N'avons-nous pas assez à souffrir de tout ce qui nous entoure ? Faut-il que tu craignes ce qui ne sera jamais ? Mon petit, de grâce, épargne ta sensibilité et la mienne, conservons-nous réciproquement tout ce qui est en nous. Tu es libre, et moi aussi. N'imagine donc pas que je sois assez injuste et assez dure pour faire mon malheur et le tien. Aie autant de confiance en moi que j'en ai en toi, petit. On a beau me dire, faire dire, tout le mal imaginable de toi, mon cœur te connaît mieux que personne, et ne se fiera jamais qu'à lui. Je connais le prix du tien ; il vaut pour le moins autant ; sais de même haïr et mépriser souverainement les calomnies et les calomniateurs, et leur donner tout bas leur démenti, ainsi que ta petite a senti du fond de son cœur à tout ce qu'elle a été forcée d'entendre. Vas, petit chou, ils ne viendront jamais à leur but. Plus ils s'éloigneront de notre objet, et plus nous tâcherons de nous en rapprocher. C'est en ton pouvoir, cher petit : ne point négliger ton travail, conserver ta santé, c'est tout ce qu'il faut pour remplir la place que tu dois espérer de tous tes protecteurs, qui te connaissent bien, et très bien, et tout ce qu'il nous faut pour notre bonheur.

Mon chou, j'ai bien crains que tu ne fus malade la semaine dernière. Ménage-toi, je t'en prie, pour ta petite. Lorsque Mme Doré me dit vendredi *que tu te portais bien, malgré le chagrin, et que ton travail n'en souffrait pas*, je ne pus m'empêcher de lui dire que j'étais enchantée, et que si cela était autrement, que tu ne m'aimerais guère, parce que tu travaillais pour moi, et que ce qu'elle me disait m'en donnait une nouvelle preuve. *Oui, mais il n'a toujours rien*. Ah, on peut espérer, et je finis pour que sa conversation ainsi que je te l'ai déjà dit, ne dure pas si longtemps ; mais il est bien difficile de l'empêcher de parler, aussi mon silence ne fit rien et me fit beaucoup de mal. Mais tu sais tout cela, petit chou, et j'ai à te dire que je suis charmée de savoir M. Gudin à Paris, et que je souhaite de tout mon cœur que ce voyage lui soit autant avantageux qu'il désire, pour lui et ma petite sœur, à qui tu peux assurer que je ne suis point la dupe de tout ce que l'on peut dire sur ce qui la regarde ; je l'ai un peu connue, je sais rendre justice à tout son mérite. Si elle peut trouver le moment de m'écrire, elle ne peut douter combien je serai flattée de cette preuve d'amitié, qui l'assure du plus parfait retour, et de ma tendre reconnaissance. Embrasse-la pour ta petite, et dis-lui, ainsi qu'à M. Gudin, que je leur sais tout le gré imaginable de vous voir prendre part à nos peines et surtout aux tiennes, que même je les en prie tous deux. Adieu, chou, petit ami.

Bonsoir, prends ces baisers..... et souviens-toi que c'est ta petite laide qui voudrait te les donner à toi-même, et qui est toujours en attendant ce plaisir, et bien d'autres encore, ta petite amie, et petite femme. Adieu, tu as vu mon frère dimanche, j'en suis fort aise. Je sais l'intérêt qu'il prend à tout ce qui peut faire notre bonheur. Il n'en a jamais désespéré, aussi je voudrais

bien le voir. Je causerais avec lui, j'ai remarqué que rien ne faisait autant de bien, comme de lui pouvoir dire avec confiance tout ce que l'on pense, et tout ce qui intéresse.... Encore j'aime mieux qu'il attende pour venir que Mme Doré soit à Nemours, car s'il venait ces jours-ci papa (ainsi qu'il la déjà dit) dirait elle a sûrement écrit à son frère, c'est à lui à qui elle se plaint, mais elle a beau faire. Bonsoir tout à fait, je me porte assez bien, petit chou ; il me manque de l'appétit<sup>a</sup>, ce que je mange me fait mal à l'estomac, je n'en dis rien, et ce ne sera rien, ne t'inquiète pas. Ménage ta santé, petit, je crois que tu en as besoin. Je ne sais rien, mais je ne pense pas que la recommandation soit inutile. J'ai vu M. Lebrun hier chez ma tante, et aujourd'hui ici ; il m'en coûte bien de ne lui rien dire. Il m'en donne souvent l'occasion, sans sûrement s'en apercevoir. Au reste, à quoi cela nous servirait-il, à rien. J'aime mieux me taire, puisque mon petit le veut ainsi. Auras-tu vu ton papa depuis vendredi ? Je le voudrais bien ; tu me le diras cher ami. Adieu pour aujourd'hui.

Jeudi [26 juillet 1764.]

J'ai quelque espérance de recevoir de tes nouvelles, petit. C'est aujourd'hui fête, et dimanche nous deux papa nous allons dîner chez ma tante Beuvant. C'est sa fête, la Sainte Anne. <sup>b</sup> Ma mie va dîner chez son mari ; j'aime mieux que la mère Saunier se trouve à 11 heures à la porte de l'église Saint-Eustache<sup>c</sup>, du côté de la rue Férou ; ma mie ne manquera pas d'aller l'y trouver ; la première venue attendra l'autre. Bonjour cher petit, de tout mon cœur ta petite.

Tu ne saurais croire comme je suis contente de n'avoir plus ces détestables parents devant mes yeux. Je voudrais les savoir bien enfoncés dans Nemours. Malheureusement nous les verrons encore, et vraiment ils ont des preuves à te donner, comme tu n'es pas le seul et unique que j'aime : je voudrais bien savoir comment ils s'y prendront. Ah, les vilains, après tout ce qu'ils t'ont dit, ils ne trouveront pas cela difficile, ou bien ils te diront que j'en aime d'autres, car tu sais, ou tu ne sais, qu'ils s'imaginent que mon frère est amoureux de moi. C'est Mlle Le Brun qui par jalousie a fait courir, l'a dit elle-même à qui l'a voulu entendre, mon cousin Liénard même, parce qu'il ne lui faisait aucunement la cour, et qu'il paraissait avoir du plaisir à causer avec moi, parce que son esprit m'amuse beaucoup, et qu'il m'a fait aussi des petits riens en chanson. Elle trouvait fort mauvais qu'il ne lui en faisait pas autant. Sans le dire elle se vengeait en disant qu'il était amoureux, et que je l'aimais, et je ne finirais pas s'il fallait te dire tout le mal qu'elle disait de ta petite. Mme Doré la remplace. Je croyais me tromper il y a près d'un an, mais ce n'est que trop sûr ; je me flatte que tu me connais assez pour que toutes ces horreurs ne te fassent pas la plus petite impression ; de même moi tout ce que l'on peut me dire et rien, c'est la même

<sup>a</sup> The original letter has « ils me manque de la petite ».

<sup>b</sup> Sainte Anne is on July 26th. In 1764, July 26th was indeed a Thursday.

<sup>c</sup> In today's 1st arrondissement, district of Les Halles.

chose. Adieu, des baisers ..... Pour mon chou. Mille compliments d'amitié à ma petite sœur et M. Gudin.

Letter 70 — W2-5825

[Samedi] 28 juillet [1764].

Bonjour mon petit chou, je viens d'écrire une grande lettre à notre maman, pour qu'elle ne doute nullement de l'affliction de ses enfants au sujet de la maladie de son cher mari. Tu es de moitié dans tout ce que je lui dis, et ne crains pas, je fais tout ce qui dépend de moi pour qu'elle ne soit pas fâchée contre toi, et qu'elle t'aime toujours en vrai mère.

Je te renvoie la lettre du docteur, elle est bien bonne, elle me plaît. Et pense toujours à me les envoyer. Cela me fera plaisir.<sup>a</sup>

Que dis-tu de ta visite d'hier ? T'a-t-elle fait plaisir ? Tu vas dire ma petite se moque. C'est vrai, mais sois sûr de celui qu'elle a eu pour le moment et qu'elle sent toujours d'avoir pu embrasser son pauvre petit malade. Mais je te préviens, ne m'attends pas aujourd'hui.

Et puis je finis parce que je n'ai pas le temps. Tu dois savoir cela, mais je te le répète bien malgré moi. Sur toutes choses ménage bien ta jambe. Tiens-la sur un tabouret jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait guérie, et ne t'avise pas de sortir. Il faut marcher plusieurs jours avant dans ta chambre. Entendez-vous, petit chou à moi ?

Letter 71 — W2-5826

[Lundi] 30 juillet 1764.

Depuis samedi matin, je n'ai rien dit à mon petit ami, faut de temps. Mon papa nous a mené toutes trois samedi [28] à la comédie italienne. L'on donnait *Les fausses confidences*, pièce fort peu intéressante, pour ballet *Les noces du village*, et entre les deux ballets *Le mariage du village*. C'était assez gentil, je ne me suis pas ennuyée, mais j'aurais bien donné cette pièce pour tout plein d'autres que je connais un peu, qui sont plus amusantes, et beaucoup plus intéressantes. Mais ta petite a toujours été contente de cette partie.

Dimanche [29] mon frère est arrivé pour dîner avec un de ses camarades. Ils ont passé l'après-midi et la nuit, et nous ont accompagné pour aller voir l'école militaire, où il n'y a rien de curieux quand on connaît les Invalides. Toute l'après-midi mon frère était sur les épines de ne pouvoir me rien dire, mais après souper<sup>b</sup> nous nous sommes trouvé dans le jardin, et j'avais une aussi bonne envie de lui dire des nouvelles de mon petit chou, qu'il avait de m'en demander. Mais ce qui l'a mortifié, c'est ton mal de jambe, et il m'a bien chargé de te faire savoir toute la part qu'il est flatté de

<sup>a</sup> Probably Quesnay.

<sup>b</sup> The *souper* is what we now call *dîner*.

prendre à tout ce qui t'arrive. Il te fait mille compliments, t'embrasse de tout son cœur, et te prie instamment de faire recevoir à mon bon ami les assurances de son respect. Après avoir employé un bon quart d'heure à causer je lui ai donné tes dernières petites feuilles à lire, pour le mettre au fait de cette nouvelle qui me paraît bien la meilleure de toutes celles que nous avons eu jusqu'à présent. <sup>a</sup> Ce qui lui a fait grand plaisir pour toi petit, qu'il a raison d'estimer beaucoup, et même d'aimer, et il me l'a dit ; aussi il y a longtemps que je suis son interprète, c'est-à-dire quand j'y pensais, s'il s'en doutait il m'en voudrait, et moi je lui dirais comme je lui ai déjà dit, qu'il est un sot de ne te pas écrire. C'est très vrai, il le sent bien, aussi faut-il espérer que par la suite des temps il ne te traitera plus en étranger.

J'attends avec impatience la lettre du docteur et sûrement mon petit chou me l'enverra ce soir.

Même jour au soir.

Nous ne sommes pas sortis aujourd'hui, ce dont je suis bien contente, mais j'espérais avoir une lettre de mon petit ami, et point. Berget est venu à huit heures sans en avoir. Je suis un peu triste ; ce qu'il y a de sûr, c'est que ce ne peut être la faute de mon chou. Aussi je lui donne un baiser, et je me couche. Bonsoir petit ami.

[Mardi] 31 juillet 1764.

Je t'avais assuré, petit chou, que ces cousines s'en allaient hier lundi, et je me suis encore trompé. Elles ont arrêté j'espère pour la dernière fois qu'elles ne s'en iraient que jeudi [2 août], et elles ne peuvent plus rester, car notre Maman m'a écrit qu'elle comptait arriver ce même jeudi au soir. J'en suis d'une grande joie. Je voudrais seulement te savoir un peu plus de temps à toi, mais nous t'irons voir.

Je suis fort lasse ce soir. Nous sommes sortis à deux heures pour aller voir le jardin du Roi et les cabinets. Beaucoup de vent en allant, et pour revenir une pluie qui ne peut finir, et sans pouvoir trouver de fiacre. Nous étions tous comme sortant d'une rivière, et je n'aime pas l'eau à ce degré. Mais ce qui me console de tout cela, c'est que sûrement j'aurais une lettre ce soir, c'est-à-dire tout à l'heure. Je ne puis plus écrire. Je compte à la fin te donner de mes nouvelles demain mercredi [1<sup>er</sup>]. Je t'aurais bien envoyé ce petit mot ce matin, si j'eus pu le fermer. Je crains que Berget ne puisse pas venir souper. Il pleut toujours averse, mon petit chou. Je ne me coucherai pas qu'il ne soit venu, car je gagerais qu'il a mon paquet à me donner, et dis-moi petit que j'ai raison.

<sup>a</sup> The edict on the freedom of grain trade. — The writings by Du Pont are probably his articles given to the Gazette du Commerce.



## Letter 72 — W2-5827

[Mercredi] 1<sup>er</sup> août 1764.

Ah, mon petit ami, j'avais bien raison de ne pas vouloir me coucher. Berget est venu à une heure m'apporter deux paquets. Celui de lundi [30 juillet] est venu trop tard, ce n'est pas ta faute, et ni la sienne. Ce retard m'a bien mortifiée, et puis je crains que tu ne sois inquiet. Mon chou, cette nouvelle est bien bonne, elle doit nous faire plaisir. Mais tu t'en vas, je ne sais où, bien loin, et pour longtemps. Soit-il consolant pour ta petite ? Oh non, et sera-ce bientôt ? Dis-moi, je t'en prie, ce que tu en apprendras. Ce qui me console un peu c'est d'être sûre que tu es fait pour plaire à ceux avec qui tu seras obligé de vivre. Fais tout ce qui dépend de toi pour cela, et tout le monde sera content. Tu dois être persuadé que ta petite le sera si tu l'es. Ta jambe, comment va-t-elle ? Je ne peux pas écrire, je suis contente de tout ce que tu m'as écrit. Je te renvoie ces deux lettres. Adieu, mon petit chou, embrasse ta petite sœur, ma bonne amie, pour moi. Que me dis-tu que c'était sa fête ces jours passés ?<sup>a</sup> Je t'en voudrais de ne me l'avoir pas dit.

J'espère voir notre Maman demain. Je la mettrai au fait de tes affaires et je t'écirai, et puis je t'irai voir avec cette aimable Maman.

De tout mon cœur, petit chou, je te donne un baiser. Adieu. Que ce mot me déplâit. Il m'attriste plus que tu ne le peux croire.

Je vais t'envoyer tout mon petit griffonnage. Tu y verras que j'écris à mon bon ami quand j'en trouve l'instant, et que je suis toujours avec amitié sa petite. Je donnerai au plus tôt mon paquet à la petite poste, parce que je n'entends pas que tu sois inquiet par la faute de celle qui t'aime.

## Letter 73 — W2-5828

[Jeudi] 2 août 1764.

Mon petit ami, ces cousines sont enfin parties, et elles emportent plus de regrets qu'elles n'en laissent. Si elles m'ont procuré quelques amusements pendant leur séjour, il est certain que je les aurais donnés tous pour avoir celui de t'écrire à mon aise, car j'étais bien gênée, et toujours contrariée, paraissant m'occuper de tout ce qui pouvait leur faire plaisir, et il fallait que mon petit chou s'arrange du peu de temps qu'elles me donnaient, et soit par conséquent presque tous les jours sans griffon de sa petite. Ah, heureusement que cela ne pouvait durer, car c'était des plus désagréables. Mais ne pensons plus au passé. Petit, réjouis-toi avec moi. Je t'écris et suis fort contente. Tu sais que j'attends notre Maman et que j'aurai le plaisir de lui rendre compte de nos petites affaires, et puis qu'elle est assez bonne pour t'aller voir, et que moi je suis bien capable de lui demander qu'elle me fasse ce plaisir pour ta petite et pour toi. Si tu avais pu marcher je t'aurais dit de

<sup>a</sup> The Sainte Anne is celebrated every 26th of July.

venir ce soir, pour aller au devant d'elle. Mais ta jambe et tes ouvrages<sup>a</sup> ne le permettent pas. Ainsi je tâche de n'y pas penser. C'est à te dire vrai un peu difficile. J'aurais tant de plaisir à te voir et à prouver à cette Maman le plaisir de voir ses enfants venir l'embrasser de tout leur cœur, et lui dire chacun à l'oreille qu'ils l'aiment toujours. Ce serait bien gentil, petit ami, et je suis sûre que cela ne lui déplairait pas. Maudite pierre qui t'a fait mal à la jambe, de quoi s'est-elle avisé, qu'elle m'a causé de peine. Encore je savais, et ne savais rien, mais j'en étais d'autant plus inquiète et plus chagrine, et je serai triste tant que je ne verrai pas mon petit et que je saurai que c'est sa jambe qui lui fait mal, qui le retient de sauter la rue du Bac. Tâche cependant qu'elle aille assez bien pour ne pas laisser en aller notre Maman, sans venir au logis, et ménage-la, je t'en donne le temps, malgré les plaintes que je lui adresse, parce qu'il est des plus essentiel qu'elle se guérisse tout à fait.

Je te renvoie ces lettres, je suis charmée de les avoir lues. Celle de M. Méliand me plaît tout à fait, j'ai eu bien du plaisir à la lire, et je suis enchantée de savoir l'intérêt qu'il aime à te prouver, par toutes les amitiés qu'il te fait, et l'envie qu'il aurait de pouvoir te procurer un état tel que tu le mérites. Il est toujours agréable de voir sa bonne volonté. Pour moi je lui en sais gré, et suis fort contente de la justice qu'il sait rendre. Et retenez bien, petit chou, quand vous aurez des lettres que vous pourrez m'envoyer, cela me fera plaisir. Celles qui seront tout à fait intéressantes, je veux dire, qui sauront m'apprendre ce dont je puis douter, comme la connaissance de l'emploi que cet honnête docteur t'a procuré<sup>b</sup>, tu me feras le plaisir, ne pouvant m'envoyer la lettre tout de suite, de m'en donner la copie, ce sera tout de même. Je suis bien aise d'avoir celle du docteur, Maman la verrait, mais pour toutes celles que tu seras libre de m'envoyer tout de suite j'aurais soin de te les renvoyer, et sois sûr que tout ce qui te fera plaisir à dire à ta petite, lui en procurera pour le moins autant.

Adieu, petit chou, ne te chagrine pas de ne pouvoir être à l'arrivée de cette Maman. Je me charge de l'embrasser pour toi. Si je finis si vite c'est que j'ai toute la maison à ranger avec ma bonne, et qu'il faut que j'apprête toutes les commodités à cette petite mère. Et crois, petit ami, que je suis avec toute l'amitié que tu me connais ta petite qui te donne un baiser de bien bon cœur.

Ta mie Louise me prie de te dire tout plein de choses, et surtout qu'elle souhaite te voir.

Quel plaisir, je n'ai plus de cousines. Trois semaines sont bien long.

Letter 74 — W2-5829

[Vendredi] 3 août 1764 à six heures.

Point de Maman, petit ami. Il sera survenu quelque chose à M. Doré, ou le temps d'hier était trop mauvais. S'ils se sont mis en route ils auront

<sup>a</sup> Probably a criticism of the restrictive provisions of the new free-trade law and the new edition, with notes, of Mirabeau's *Théorie de l'impôt*.

<sup>b</sup> It is difficult to say what she is referring to.

couché et arriveront ce matin. Je souhaite bien que cela soit ainsi, et même je les attends, et je serais bien fâchée de recevoir une lettre cette après-midi. Ce serait une mauvaise annonce. Ah, petit, je ne m'en veux point.

J'ai eu ta petite lettre de bonne heure hier. J'ai pris tous les baisers pour moi, quitte à en donner quelques-uns à cette Maman, si elle est assez aimable pour arriver bien vite. Cependant ce ne peut être sa faute. Mais mon chou, tu en veux donc toujours à ces cousines, tu trouves qu'elles le méritent, et tu as raison. Elles m'ont souvent ennuyé, surtout celle que tu trouves jolie. Elle m'impatientait pour ne jamais trouver rien de son goût, et elle n'aime qu'elle dans le monde. Elle a ses raisons, mais cela fait un personnage qui n'est pas amusant, et pour te dire au vrai c'est que je trouvais qu'elle ressemblait en mille choses à Mlle Lebrun (c'est de ces caractères à vivre toute leur vie seuls), cependant moins méchante, et plus jolie. Ce qu'elle a de mieux ce sont les sourcils, et pour les yeux je ne les trouve beaux que lorsque je ne les vois pas en face. Ils sont d'une bêtise, qui lui fait tort, car elle ne l'est point du tout. Du reste sa taille est assez désavantageuse, et en tout je n'en ferais pas ma femme, oh non ; si j'étais homme, elle ne serait pas de mon goût. La jeune femme tu l'as trouvée mieux, et elle l'est en effet. Elle est gaie, elle a de l'esprit, un caractère charmant, sensible, et bon enfant tout à fait. Mais petit, ne lui en veux pas, elle a toujours souhaité de suivre son mari. Elle serait partie avec lui, sans une petite fille qui n'avait pas six mois, et qui n'aurait pas été en état de passer la mer. Et je crois que malgré toute sa famille, elle ira le trouver l'année prochaine (et elle fera bien). Je suis de son avis. Si j'étais à sa place je m'ennuierai fort d'être séparée de mon mari, et je suis à la veille de savoir mon petit ami, mon petit chou (celui qui se plaît à croire que je serai sa femme) bien loin de moi. Ah, tout ce que je sais, et sens très bien, c'est que je n'y peux penser, sans un serrement de cœur affreux. Et je crois que si j'étais sa femme, je ne pourrais en avoir plus de chagrin. Au reste, je n'en sais rien, et souhaite bien ne le pas éprouver. Entendez-vous, petit ami, ne faites point le sourd, et retenez bien que votre petite ne peut pas souffrir tous les voyages que vous lui annoncez. <sup>a</sup> Le premier<sup>b</sup>, je conçois qu'il sera utile. Il faut qu'il soit long, d'accord. Je me servirai de toute ma raison, ou plutôt ce qu'il y a de sûr, c'est que malgré sa longueur il prendra fin, voilà ce que je peux imaginer avec plaisir. Mais pour les autres petits voyages que tu prétends nécessaires, je veux les ignorer, et parle m'en le moins qu'il te sera possible, quoique je veuille savoir en général toutes tes affaires, et que tout ce que tu me dis ne soit nullement pour faire de la peine à ta petite amie, j'en suis sûre, parce que tu l'aimes, et que ce qui est capable de la chagriner te doit faire le même effet, tout cela est bien dans l'ordre.

Bonjour petit. Si je voulais tu recevrais ce mot avant dix heures, mais j'attendrai un peu, j'aurai peut-être assez de bonheur pour voir notre Maman arriver ce matin, et dans l'instant je ferai courir ce griffon te l'annoncer.

<sup>a</sup> Soissons and Limoges.

<sup>b</sup> To Soissons.

M. Lebrun devient bien discret. Il a dîné mercredi [1<sup>er</sup>] avec nous, a passé l'après-midi, et ne m'a pas dit un mot de toi, qu'il a vu dans le lit ces jours passés. Je lui en veux, soit qu'il n'ait pas voulu m'apprendre cet accident, doutant si j'en étais instruite.

Je suis bien contente que tu puisses marcher. Tu me dis que tu viendras demain [samedi 4], cela me fait grand plaisir, pourvu que ta jambe ne s'en trouve pas plus mal. J'attends Maman pour te faire savoir que tu es mon petit chou à qui je donne des baisers.

Letter 75 — W2-5830

[Samedi] 4 août 1764.

Petit ami, en rentrant hier, Berget me dit que tu étais venu le demander, et qu'il ne savait pas ce que tu lui voulais. Je ne sais que penser, je lui dis : c'est qu'il avait sûrement une lettre à vous remettre, ou à demander si maman était arrivée, ou à savoir si je n'étais pas sortie pour venir faire sa visite. Enfin je demande à ma mie qui n'était pas sortie de l'après-midi si mon petit n'était pas venu. Elle me répond : non, je ne suis pas sortie, il est vrai que je n'ai pas quitté la fenêtre de la chambre de Monsieur, qui a vue sur le rempart, pour voir si Madame Doré arriverait, mais, dit-elle, j'aurais bien entendu sonné. Cela me rassure un peu. Cependant, je ne pouvais me persuader que tu fus venu si proche, sans être venu jusqu'à la maison, et je me suis couchée bien triste de ne rien savoir, après que Berget a été voir si la petite poste n'aurait rien apporté depuis son heure et depuis huit, et il n'y avait rien. Ce matin ma mie a fait une grande course, je lui avais recommandé de passer rue du Bac. Il est onze heure, elle rentre, et me donne mes deux lettres, qui me font grand plaisir. Je les lis vite, et je suis peinée, mon chou, de ne t'avoir pas vu, et d'être cause que ta jambe t'ai fait mal. Mon papa a pris bien mal son jour de m'emmener à l'opéra, je m'en serais bien passée. J'aurais vu mon bon ami, il se serait reposé, et sa jambe ne lui ferait pas ressouvenir aujourd'hui qu'il s'est donné la peine d'aller chez sa petite, et qu'elle n'y était pas. Tu me dis, petit ami, que j'ai un peu tort, *de ne t'avoir pas deviné*. Cela est vrai, si j'eus su hier matin que je sortais le soir, mais tu as dû voir qu'hier à près d'une heure en fermant ta lettre, je n'en étais pas encore sûre et que cependant à tout hasard je te recommandais de ne point venir, et que je t'attendais aujourd'hui samedi ; ce dont je ne puis plus me flatter, c'est bien triste ; mais petit ami, ne va pas m'en vouloir, je ne saurais être plus fâchée que je le<sup>a</sup> suis, de t'avoir fait marché hier plus que tu ne le pouvais. C'était déjà trop de me venir voir, ta jambe veut qu'on la ménage, je le sens bien. Aussi repose-la et ne viens voir ta petite que lorsqu'elle ne te fera plus aucun mal.

Maman n'arrive point, il est vrai qu'elle m'a prévenu que si elle n'arrivait pas jeudi [2] au soir, que je ne m'inquiète pas, que cela ne tarderait que de quelques jours, mais pour cela il faut que son mari ait encore ressenti

<sup>a</sup> The original has *la*.

quelque mouvement de fièvre, c'est toujours fâcheux et fanfan n'est pas assez tranquille pour ne pas être inquiète. Elle se trompe. Enfin elle arrivera. Quand je l'aurais embrassé je serai contente. Elle ne m'a jamais parlé du temps qu'elle resterait à Paris. Tout ce que je puis te dire, c'est qu'ils ont à faire.

Tu as bien fait de ne pas laisser ton petit billet à ce garçon, il me connaît pour m'avoir vu passé avec ma mie.

Il y a eu hier huit jours que je voulais absolument voir mon chou, voir ce petit que j'aime de tout mon cœur.

J'espère que tu ne seras pas cinq heures à voir ce billet comme celui d'hier. Je t'avoue que j'ai une dent contre la petite poste. Elle ne me sert pas dans mon goût. Je souhaite bien fort que Maman arrive ce soir. Tu le saurais demain matin, et je pense que tu pourrais venir l'après-midi. Je n'ose te le demander pour moi, ce sera pour Maman, mais si tu n'as pas de lettre demain avant trois heures c'est qu'elle ne sera pas arrivée, et que je sortirai avec papa, et ne viens pas te lasser et faire mal à ta jambe.

Pour me consoler prends ce baiser, et dis à ta jambe que je lui en veux de faire mal.

Letter 76 — W2-5831

[Lundi] 6 août 1764.

Lorsque l'on peut trouver le moment d'écrire à son petit, il faut en profiter, rien n'est si naturel ; cependant aujourd'hui je ne voudrais pas lui dire ce que je pense, et cela me paraît des plus difficiles. Je sais pourtant qu'il faut traiter les malades avec amitié, avoir une sorte d'indulgence, ne se point fâcher contre eux, et être assez bonne pour ne point aigrir le mal. Tout cela est bien dans mon caractère ; ce malade à qui je veux parler peut me reconnaître, il ne doute point de la douceur qui accompagne toujours les petits reproches que je lui fais, et il ne veut pas sentir que je souhaiterais ne lui en jamais faire ; et que sur toute chose j'ai en horreur d'être obligée de me fâcher contre les gens que j'aime. Oh non, il ne m'a jamais comprise sur cet article, et plus je l'aime, et plus je crois qu'il m'aime, et plus cela me paraît désagréable. Oui petit, je l'ai éprouvé encore hier, vous vous êtes satisfait, malgré toute la répugnance que vous me connaissez, pour ces sortes de caresses, que je ne suis pas femme à permettre, et encore moins à souffrir. Je vous l'ai déjà dit bien des fois, cela devrait suffire. Comment peut-on n'être pas raisonnable, pour faire plaisir à la petite que l'on aime, quand on peut être sûr de son cœur pour le moment, et à l'avenir de lui être unie autant qu'on le souhaite et le désire. Je ne vois pas qu'il soit si maussade de lui obéir, et de se soumettre à ses goûts. Mon petit chou, cela ne doit te faire aucune peine ; je sais, et j'aime à croire que tu m'estimes autant que tu m'aimes, et je trouve pour ma satisfaction qu'il est toujours flatteur de conserver les sentiments qui sont avec nous, et qui ne peuvent que vous rendre plus heureux dans le cours de votre vie. Mais finissons ce raisonne-

ment, en disant, mon petit vilain chou, que je veux bien lui pardonner ces petites sottises d'hier, pourvu que ce soit la dernière fois.

Je suis au désespoir que ta jambe te fasse mal, c'est moi qui en suis cause. Mon petit ami, tu ne peux t'imaginer la peine que j'en ressens. Pour me faire grand plaisir, et réparer tout le mal que je t'ai procuré, ne viens pas me voir qu'elle ne soit en état de te laisser marcher. Maman vient de sortir, elle amènera ma tante Beuvant dîner. J'ai mille choses à faire en les attendant.

Bonjour, je suis avec toute l'amitié que je crois que tu mérites, ta sincère amie. Je ne sais ce que nous ferons demain, ni après. Je t'écrirai quand tu pourras venir, mais avant donne-moi des nouvelles de ta jambe. Je ne prétends pas qu'elle te fasse mal davantage. Dis à notre petite sœur tout le désir que j'ai de la voir. Embrasse-la de tout ton cœur pour moi. Je ne te dis pas que je serai assez généreuse pour te le rendre, car je ne veux pas aujourd'hui te parler de baiser. Pour n'en pas recevoir il n'en faut pas donner, et je n'en donne pas un le six d'août 1764, pour punir ce petit vilain chou à moi. Je t'en prie, que tes affaires ne te donnent point de noir. La providence est bonne. Notre Maman te fait mille amitiés. Elle t'embrasse. C'est pour elle, c'est pour moi. Arrange cela comme tu voudras.

Letter 77 — W2-5832

[Lundi] 6 août 1764, au soir.

Mon petit ami, je suis bien sensible à l'attention que tu as eu de m'apporter cette eau. Je t'en fais mes remerciements, et t'en sais un gré infini. Je suis pénétrée seulement que tu ne m'aies pas avertie hier, que tu aurais cette complaisance pour ta petite. J'aurais si bien fait, que sans le savoir on t'aurait attendu pour dîner, et tout le monde aurait été content de t'avoir quelques moments de plus. Vraiment j'étais presque la maîtresse de te garder et de te faire servir, ou plutôt de te servir, et malheureusement je sais que les attentions que l'on a pour un petit chou, ne peuvent ressembler à celles que j'aurais pour tout plein d'autres, et j'avais trop de personnes qui se seraient faites un plaisir d'examiner mes démarches. J'ai préféré être tout à fait mortifiée de te voir en aller. Cela est pourtant bien désagréable. Je te le dis, petit, parce que je l'ai senti bien vivement, et que je suis encore fâchée que tu ne m'aies pas avertie hier. As-tu pris garde à mon air d'aisance de te mettre une lettre dans ta poche ? Je suis sûre que tu as été surpris, et cela ne m'étonnerais pas, car je le<sup>a</sup> suis encore de l'avoir fait, et plus encore que personne ne s'en soit aperçu. Mais je te dirais confidemment que tout le monde a vu celle que tu m'as donnée par le mouvement que j'ai fait de mettre la main tout de suite dans ma poche, et pour te rendre la chose claire, c'est que ma tante l'a dit à M. Lebrun, M. Lebrun l'avait déjà dit à Maman, qui lui a dit qu'il se trompait, mais il n'en est pas la dupe, ainsi que notre tante bon œil. Au reste nous nous sommes fort amusés de nos prétendues finesses

<sup>a</sup> The original has *la*.

toute l'après-midi, beaucoup du trait de ma tante, et surtout sur l'eau que tu as apportée, qu'il fallait que j'aie bien soin de mes yeux pour ne te pas donner la peine d'aller chez ces moines, malgré le plaisir que sûrement tu y trouvais. Enfin, je ne finirais pas si je te racontais tout. Ce qu'il y a de vrai c'est que Maman et ta petite ont beaucoup ri de tous ces contes. Ce qu'il y a de bon, c'est que papa n'a rien vu, et que ma tante est assez bonne femme pour ne lui en rien dire, et pas même m'en parler ouvertement. Elle a décidé qu'elle irait chez notre Maman, si je pouvais y aller. Papa y consent, il ne me reste donc que le grief sincère que j'aurais de te laisser mon petit chou, à la veille de ne te plus revoir que peut-être l'année prochaine, et je perdrai par ce voyage le plaisir de te voir, et de t'embrasser quelquefois pour mes adieux. Mais sois sûr qu'il n'y a qu'à notre Maman que je pourrai faire ce sacrifice, parce que mon petit chou ne m'en voudra pas. Dis petit... et va, ta petite serait bien fâchée de le faire, s'il te déplaisait, et si tu restais à Paris. Ah non, pour lors je prierais Maman d'attendre que tu puisses y venir passer quelques jours, et elle est assez bonne pour m'écouter ; mais c'est tout différent, tu iras de ton côté. Petit ami, penserez-vous à votre petite qui vous aime ? Si j'en doutais, je ne connaîtrais pas ce que tu vaux et qui le sais mieux que moi ? Personne, cher petit. Bonsoir.

[Mardi] 7 août 1764.

Petit ami, mes yeux me faisaient mal hier au soir. Ce n'est pas d'avoir trop travailler, ne m'en veux point, et ne sois pas inquiet. Ils sont beaucoup mieux aujourd'hui. J'y mets souvent de ton eau, qui pour le moment fait un peu de mal, mais qui ne peut que bien faire. Et toi, petit chou, ta jambe m'intéresse plus que mon mal d'yeux. Je suis fort triste de la durée de ce mal. Je t'en prie de la bien ménager. Ne viens pas demain si elle te fait toujours de la douleur. J'aime mieux me priver de te voir. Si au contraire elle va mieux, viens, c'est un jour favorable, nous n'aurons pas papa sur notre dos, et pour lors tu me diras quel jour tu pourras nous donner pour venir dîner avec nous, sans que cela te dérange trop. Qu'as-tu pensé de la finesse de M. Doré, de croire et faire croire que tu avais quelque chose à me donner ? Pour moi j'en ris encore.

Letter 78 — W2-5833

Toujours ce [mardi] 7 août [1764].

Eh bien, petit chou, n'avais-je pas raison hier de te dire que notre maman t'embrassait pour elle, pour ta petite ? Oui, bien plus, tu as eu l'esprit de le venir prendre. Ah, que tu es aimable, je n'oublierai pas cette visite, et l'inquiétude que tu as bien voulu prendre pour ce mal qui n'était rien, et ne sera rien. Mais sais-tu bien que ton visage était bon, enfin ces hommes s'en sont aperçu. Pour ta petite, cela ne pouvait lui échapper, et tu avais vraiment le plus joli teint du monde, un blanc et rouge charmant, et c'était tout à fait mon petit chou. Il a été un temps que tu changeais un peu. J'en vou-

lais à ton ouvrage qui t'occupait et te fatiguait plus cent fois que tu ne peux le supporter. Tu n'en es pas moins accablé présentement, mais au moins il n'y paraissait pas hier. Tu avais l'air de la santé même. J'étais bien contente, petit chou à sa petite qui l'aime comme tu sais de toute son cœur. Vous entendez, petit chou, et de plus vous le savez. Adieu. Et prends un baiser tel que je te le donne.

Si nous sortons demain je t'en avertirai. J'aurai de tes nouvelles, mon cher petit ami, aujourd'hui. J'en attends. Je veux savoir si ta jambe te fait encore mal, si tu es assez raisonnable pour ne pas t'affecter des mauvaises nouvelles, si tu es bien sûr que tu es aimé de ta petite, si tu as pris les baisers qu'elle te donnait le 6 août. Enfin, tu sais que je veux tout savoir de toi. Quand tu auras quelque bonne nouvelle, dis-nous les bien vite. Sers-toi de l'adresse de notre Maman, j'aurais mes lettres plus vite, et ce n'est pas peu. Seulement tu feras attention de changer un peu ton écriture.

Ton tailleur sort d'ici, il avait oublié les échantillons. Il faut qu'il ne sache pas lire, car tu lui avais écrit. Enfin il reviendra pour tout de bon. Petit chou, je finis, j'ai à faire. Sur toutes choses ménage ta jambe. Ta petite te le recommande autant que tu lui as fait de son mal d'yeux dont elle a grand soin. Maman t'aime, elle me le dit dans l'instant.

Letter 79 — W2-5834

[Mercredi] 8 août 1764.

C'est moi qui ait reçu ton paquet, petit ami. Notre Maman était sortie, mais elle n'exigeait pas que je l'attende, et c'est bien naturel, aussi me suis-je mis à lire bien vite, et dans ta réponse il est clair que tu es un petit vilain chou incorrigible, qui ne mérite nullement qu'on le pardonne, et sans moraliser je t'assure que le pardon sans les conditions ne peut être bon. Aussi petit prends garde, je ne veux aujourd'hui t'en dire davantage, je n'ai pas le temps.

Ce que tu me dis de M. Turgot est bien avantageux, je suis d'une grande impatience de savoir ce que M. Bertin te dira à son arrivée. Heureusement que c'est la semaine prochaine.

Maman et moi nous sommes charmées de voir ta petite sœur. Je suis seulement bien fâchée de demeurer si loin, parce que tu nous l'aurais amené déjeuner, et nous l'aurions retenue pour la journée, car Maman et moi nous ne voulons pas paraître vous engager en cachette, à cause de papa. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que les affaires de maman s'arrangent de façon à pouvoir vous avoir tous à dîner avant son départ. Si nous pouvions avoir ma bonne amie toute seule quelquefois, cela me ferait grand plaisir. Enfin elle nous dira si elle le peut. Je suis bien charmée de l'attendre cette après-midi. J'imagine que ton papa et Mlle Ourson n'en sauront rien. Aussi c'est ce qui me console de ne pouvoir l'avoir aujourd'hui toute la journée. Cependant c'est ta faute, tu aurais dû nous avertir qu'elle pouvait venir, cette petite sœur. Je l'aurais priée de faire son possible pour nous donner une journée. Mais petit, vous êtes un petit vilain



chou, qui ne savez pas encore prévoir tout ce qui peut faire plaisir à votre petite amie. Adieu. Je te renvoie ta lettre. Elle est fort honnête. Donne un baiser à ma petite sœur, et tâche de l'amuser dans le chemin pour qu'elle ne s'aperçoive de sa longueur. Tu en es bien capable, petit.

Mais fais-le pour faire plaisir à ta petite qui t'aime.

Letter 80 — W2-5835

[Jeudi] 9 août 1764.

Mon petit ami, je suis bien fâchée de la réception que t'a fait mon papa hier. Je t'en prie, oublie-la, et sois sûr que ce n'était pas plus pour toi, qu'il avait de l'humeur que pour nous tous. Il y a déjà plusieurs jours que je m'en aperçois, et je ne sais si c'est sa santé qui en est cause, si ce sont ses affaires, s'il peut m'en vouloir en quelque chose. Enfin je ne peux absolument pas deviner. Ce qu'il y a de sûr, c'est que plus il y a de personnes qui ont le droit de s'en apercevoir, et plus cela me mortifie. Je voudrais en souffrir tous les désagréments, j'en aurais sûrement bien moins. Mais en voilà assez, petit chou. J'ai toujours eu du plaisir à te voir, et il ne tiendrait jamais à ta petite de t'en procurer chez son papa, mais prenons patience, cela viendra, il le faut bien. J'avais mille petits riens à te dire hier, et je ne pouvais, j'aurais voulu savoir comment ta petite sœur devait faire pour venir nous voir, et puis te dire que j'avais reçu ta charmante lettre pour ta petite, qui te sait gré des sentiments que tu as pour elle et de toutes les choses obligeantes que tu aimes à lui dire. J'aurais pu t'en écrire bien long hier au soir, mais je me suis contentée de relire quelques-unes de tes lettres, et de me coucher bien vite, un peu parce que l'humeur de papa m'affectait, et un peu pour mes yeux, qui avaient bien travaillé toute la journée, et qui me faisaient mal. Et ce n'était que 7 heures lorsque je les ai ouverts ce matin. J'ai mis de l'eau de mon petit et ils sont presque comme à l'ordinaire. Tu le demanderas ce soir à ta petite sœur, que j'irais voir cette après-midi. Notre Maman est si bonne que malgré toutes ses affaires, elle se détournera pour avoir le plaisir de voir ton papa et aussi pour faire plaisir à son fanfan, en lui procurant deux ou trois heures d'agrément avec sa petite sœur. Si tu pouvais, petit chou, venir un peu sans que cela parût extraordinaire à ton papa, et plus encore à Mlle Ourson (que je voudrais de tout mon cœur ne pas trouver ; je serais avec ma bonne amie toute seule où elle travaille et je serais plus contente) et si cela est, tu pourras venir un petit moment. Et au contraire, si elle y est, il me semble que tu ferais mieux d'ignorer que ta petite est si près de toi, surtout pour la première visite que je paraîtrai faire à ces demoiselles. Ton papa et Mlle Ourson penseraient que c'est pour te voir que Maman me laisse une après-midi, et je voudrais ne pas leur donner cette idée. Enfin tu feras, petit ami, comme tu voudras, et pour le mieux, je le trouverai toujours bon.

Mon chou, je viens d'embrasser papa qui va aux fermes, et que je ne verrai que ce soir. Il avait l'air plus aimable. Je crois son humeur dissipée. Tu ne saurais croire la joie que j'en ressens, et comme je souhaite que cela

dure. Il a bien pris ma sortie avec Maman, c'est-à-dire il n'a pas fait la mine. Je suis pourtant un peu inquiète, car rien ne m'échappe, s'il ne vient pas dîner, je crains qu'il ne pense à aller chez M. Desbordes cette après-midi et que je ne puisse rester autant que je le voudrais avec ma bonne amie, je veux dire Mlle Dupont, et cette idée m'attriste. Je ne veux ni n'ose la dire à notre Maman. Cependant il ne faut pas risquer. Mais peut-être reviendra-t-il dîner. Je le souhaite autant que j'aime mon petit, c'est tout dire.

Hier tu avais mis une bonne adresse à ma lettre. Pour l'ordinaire je fais des papillotes de toutes celles que tu m'envoies, de peur d'en perdre, mais celle-là je la garde avec plaisir. Adieu, petit chou, je serai pour le sûr avec ta petite sœur sur les deux heures et demi, jusqu'à quatre, avec maman, qui ne saura pour elle et pour moi me laisser plus longtemps, à cause de mon papa. Ta petite t'embrasse de tout son cœur.

Letter 81 — W2-5836

Undated. (Probably jeudi 9 août 1764<sup>a</sup>)

Il est une heure, papa rentre. Quel plaisir. Avant de penser à ma toilette, je veux en donner de joie deux baisers à mon cher petit ami que je viens de voir, et que je vais encore revoir. Je pourrai rester plus longtemps avec ma chère petite sœur, qui est si aimable. Tout cela me fait grand plaisir. Je l'ai souhaité il n'y a qu'un moment, autant qu'il était possible, autant que j'aime mon petit. C'était bien la vérité. Je suis très contente, et pour que je le sois tout à fait, tu prendras, petit chou, six baisers du cœur de ta petite amie et de ta petite femme. N'oublie pas de m'apporter une chemise demain, je l'attends.

Letter 82 — W2-5837

Ce [samedi] 11 août 1764.

Tu ne saurais croire, petit chou, comme mon idée a été bonne de te faire passer par la chambre de notre Maman. Mon papa était dans la petite salle qui goûtait et qui regardait le monde passer. Tu as bien fait de prendre le rempart. Tu vois que c'est toujours une visite de gagnée pour une autre fois, que tu ne seras pas un petit vilain comme hier, que nous ne passerons pas notre temps, toi à prier et moi à refuser, par le désagrément que j'éprouvais quand il faut se fâcher avec ses amis, et à la fin leur pardonner, ce que je ne veux point prendre en habitude, même avec mon meilleur ami, mon petit chou, qui veut être mon mari, et qui le sera, je lui promets de faire tout ce qui dépendra de moi. Mon objet est d'être sa femme, de jouir avec lui de tout ce que la nature permet à un couple aussi bien uni que sera le nôtre. <sup>b</sup>

<sup>a</sup> Because of the shirt that she asks for at the end of the letter.

<sup>b</sup> The topic is still caresses.

Voilà ce que j'entrevois comme lui avec plaisir, et ce qui me rend difficile en caresses. Il n'y a que celles qui sont vraiment innocentes qui peuvent me plaire, parce que j'aime l'honnête, et mon chou ne désapprouvera pas sa petite amie qui l'aime comme il mérite de l'être, et de tout son cœur, et qui aime à se persuader que son bon ami l'aime autant. Et puis dis donc que tu as raison, et que j'ai tort, je t'accommoderai, petit vilain chou, car je veux absolument que tu croies ce que je te dis et ne pas recommencer toujours la même chose. Je veux que tu saches une bonne fois, que ce n'est ni la mauvaise humeur de ta petite, ni aucun préjugé qui ne soit pas bien fondé, ni parce qu'elle redoute les sentiments que tu as pour elle, qu'elle veut, et qu'elle souhaite maîtriser tes désirs, avec toute l'amitié que tu mérites et qu'elle t'a accordé il y a longtemps. Tu le sais, mon cher ami, et je te le répète avec plaisir.

Je ne puis te voir aujourd'hui, Maman sort. Ces demoiselles ne sont pas venues hier, nous les attendrons demain, et si tu ne veux pas venir avec elles, notre Maman veut bien que tu viennes demain matin sur les huit heures, au Luxembourg, déjeuner avec nous. Nous serons deux heures ensemble, et tu travailleras le reste de la journée. Cela te dérangera moins et ta petite te verra, et c'est un vrai plaisir dont elle jouira tant que tu voudras. Je m'entends, et m'explique, ce sera tant que tu seras raisonnable, et être raisonnable c'est obéir à sa petite, et ne lui pas savoir mauvais gré de ce qu'elle ne saurait souffrir. Retenez bien, petit chou, et soyons bons amis.

Je finis, je te recommande de ne pas manquer demain, plutôt avant huit heures. Apporte-moi ce que j'attendais hier.<sup>a</sup> Mes yeux ne sont presque plus malades. Prends un baiser, non pas parce que tu le mérites, mais parce que c'est ta petite qui t'écrit. Adieu petit chou.

Letter 83 — W2-5838

[Samedi] 11 août [1764], 5 heures du soir.

Petit chou, je suis seule, et sans ouvrage qui puisse m'amuser. Si je voulais je serais tout à fait noire, et je ne sais pourquoi, mais je suis triste, et pour ne rien faire et ne rien penser qui m'attriste plus longtemps, je prends le parti d'écrire à mon petit cœur, rien n'est si bon que cet amusement pour moi ; de plus c'est très convenable ; je ne lui ai encore rien dit de ses dernières lettres, celle du [jeudi] 9 et celle du [vendredi] 10, que j'ai reçues ce matin (la mienne partie). Ce jeudi tu m'assures que tu as été fâché de m'avoir quitté un moment, d'avoir perdu un baiser par distraction, et étourderie, ce que je ne conviendrai pas. Je n'ai pas encore voulu t'en parler, malgré que tu me l'aies demandé, et cependant comme j'étais à côté de toi, et que nous ne pouvions parler, et que malgré moi je n'étais pas beaucoup à la conversation, je cherchais à deviner le moindre de tes mouvements. Et lorsque tu as disparu, j'étais bien sûre que ce n'était pas pour rien, et le sentiment qui t'y conduisait était trop naturel, pour que je puisse le trouver

<sup>a</sup> Maybe the shirt mentioned in the previous letter.

mauvais. Et ne sais-tu pas bien que ta petite est juste ; j'ai été trop flatté de la peine que cela a paru te faire, et d'après cela, si j'eus été désobligée je ne te l'aurais certainement pas dit, ni fait apercevoir, mais sois sûr que j'ai lu ta lettre avec plaisir. C'est ton cœur qui l'a dicté, et son style plaît tout à fait au mien, car pour le sentiment je ne prétends pas lui céder en rien, et je veux en être même très généreuse avec mon petit. Je veux que cela lui plaise, et voilà tout le paiement que j'attendrai dans tous les temps.

Tu me demandes si tu pourras toujours te servir de mon adresse. Je compte que cela ne peut souffrir aucune difficulté, parce que Berget ne défait jamais la première enveloppe.

[Dimanche] 12 août 1764.

Mon petit cher ami, je voulais hier t'écrire longtemps, mais mon fiacre est arrivé, et j'ai été obligée de laisser mon griffon. Aujourd'hui je vais avoir le plaisir de te voir, je suis fort gaie, je sens que je me suis levée de très bonne humeur, et je donne le bonjour à mon petit chou, et lui prête un baiser. À propos de baiser, j'en ai donné un à notre Maman, comme tu le souhaitais hier. Je ne veux pas t'annoncer que c'est une dette. Gardons plutôt le silence, quand il est question de baiser.

Tout ce que tu me dis dans ta lettre ne m'a point surpris. Je te connais et ta lettre est toi-même, et il est sûr que je ne trouverai jamais désagréable, ni déplacé, tout ce que l'amour te fera dire, et écrire à ta petite, et c'est bien assez pour t'assurer que tu es bien aimé. Mais je ne sais si je me trompe, il me semble que par goût tu souhaiterais que ta femme nourrisse ses enfants.<sup>a</sup> Il est bon de te prévenir que je n'aimerais cette occupation que dans le cas que je serais assez à mon aise pour avoir une femme chez moi qui puisse en avoir tous les premiers soins, et que je n'aie absolument qu'à les nourrir, car j'ai toujours envisagé cela comme quelque chose de très pénible et de très gênant pour une mère, ce qui est en effet. Je saurais te dire tout ce que j'en pense. Surtout n'en parle jamais à notre Maman, car elle te dira qu'elle ne veut pas, et que tu as tort d'exiger cela. Ce n'est pas que j'imagine que tu en sois capable, mais je suis toujours bien aise de te dire, chou, qu'il est trop tôt pour s'en défendre, que dans le temps si ma santé était assez bonne, notre situation assez honorable, d'après l'envie qu'il me paraît que tu as, je m'y déterminerai, à la vérité non pas sans peine. Et retiens que je ne te dis ni oui, ni non, et ne te fâche point avant le temps. Déjà ce n'est pas mon intention, je voudrais toujours pouvoir faire tout ce qui fera plaisir à mon petit ami, et surtout à un aimable mari, comme tu seras, mon chou.

Adieu, je t'écris très en courant, je n'ai pas le temps. Je ne veux pas faire attendre Maman, et encore moins toi petit, incorrigible pourtant qui aime à fâcher sa petite. C'est bien laid, mais j'oublie cela pour ce moment, et te donne un baiser. Et puis te voir, cette idée est bien agréable. Bonjour mon petit cœur.

<sup>a</sup> The topic here is breastfeeding.

## Letter 84 — W2-5839

Du [lundi] 13 août 1764.

Mon petit chou, j'ai passé une bien agréable journée hier. Deux heures avec toi, et autant le soir avec ma petite sœur, que j'ai embrassé pour elle et pour toi, de tout mon cœur. Et nous avons été le plus ensemble que j'ai pu, pour être libre de causer. Je souhaite bien fort qu'elle soit aussi contente de moi, que je le suis d'elle. <sup>a</sup> Elle était charmante, j'aurais voulu que le temps de se quitter ne fut pas venu si vite, et puis que tu aies été avec nous, petit ami. Mais voilà comme on n'est jamais content. Il est pourtant très vrai que ta petite ne souhaiterait plus rien, si elle avait l'avantage d'être liée avec Mlle Dupont et pouvoir l'avoir autant qu'elle le voudrait, c'est-à-dire toujours, et je sens bien que quand je ne t'aurai plus à Paris, je m'ennuierai bien moins, si je pouvais parler de toi à ma petite sœur, lui dire tout ce que je puis souhaiter, tout ce que je pense pour mon petit ami, et tout ce que je suis persuadée qu'elle mérite ; tout cela joint à l'amitié tendre que je voudrais lui prouver, et que j'aime à lui devoir, et que je voudrais qu'elle me croie capable. Je serais enchantée de l'avoir comme ma seule et unique amie, et aussi souvent que mon cœur le désire, depuis que j'ai commencé à la connaître, et que je sais ce qu'elle vaut.

Elle m'a donné ton petit mot, m'a embrassé pour toi. Je ne pouvais pas recevoir cela avec plus de plaisir et la trouver plus aimable. Je te dirai que ce qu'elle m'a dit de Mlle Ourson, et de Mme Lebrun, me déplait un peu. Je n'aime pas voir M. Lebrun être fâché de notre silence et s'amuser avec ta cousine de nos affaires. Pour que cela finisse je prends le parti de les lui dire comme ami et de l'engager à nous servir de même. Il sera plus content, et ne dira mot à qui que ce soit, car il est bon enfant. Je ne l'ai jamais connu capable de faire de la peine à ses amis.

Mon papa était sorti hier avec M. Doré, il a fait la visite de ces demoiselles, et nous a dit qu'il aurait été bien aise de les voir. Je le crois, car il était de bonne humeur. J'ai arrangé avec notre Maman que demain nous serions sur les deux heures chez ton papa, jusqu'à quatre, et puis depuis six jusqu'à sept passé. Je compte avoir le plaisir de te voir et ma petite sœur, dans la petite chambre, si cela se peut. Mon frère est fort content de la conversation que tu as eue avec lui. Il est très reconnaissant de l'envie que tu as de l'obliger. Il m'a bien chargé de te faire ses remerciements.

Mais petit ami, qu'as-tu pensé de ta petite, de tout ce qu'elle t'a dit hier, au sujet des enfants, si elle en a ? <sup>b</sup> Penserai-tu qu'elle en fut plus mauvaise mère ? Je serais bien fâchée si cela était, et je ferai dans le temps tout ce que je pourrai pour ton goût, et pour remplir le devoir d'une mère, et d'une femme raisonnable, qui saura plutôt diminuer la dépense de sa maison, que de l'augmenter, sous prétexte de s'épargner de la peine. Il est vrai que si tu avais pu penser comme moi, cela m'aurait fait grand plaisir ; je vois bien

<sup>a</sup> The original has *la suis d'elle*.

<sup>b</sup> The preference she has for employing a nanny.

que je ne peux rien gagner, tu me parais bien décidé, ainsi n'en parlons plus ; je veux même oublier ce que je te dis et les réponses que tu m'as faites selon tes intentions.

Je sais, petit chou, qu'au mois de décembre ton papa a pris résolution de te donner tes mille écus. Je voudrais que tu me dises ce que tu comptes en faire. Je saurais te donner mon avis, que j'espère que tu trouveras bon, si tu as de l'amitié pour ta petite, comme tu veux qu'elle le croie, étant ta petite femme.

Adieu, mon cher petit ami, embrasse ma petite sœur, dis-lui que je le ferai demain. Je suis bien fâchée que mon papa n'ait pas vu cette petite sœur, mais il la verra bientôt. Si je te vois demain [mardi 14], c'est-à-dire si je sors comme je l'espère, tu ne recevras point de lettre. Je suis avec amitié ta petite, qui t'embrasse de tout son cœur.

Je doute que tu puisses lire, c'est écrit bien vite avec une mauvaise plume, et du très mauvais papier. Ton bouquet est très beau, il embaume. Heureusement que notre Maman n'y pense pas. Ne m'en donne plus, je garderai celui-là le plus que je pourrai. J'imagine que tu pourras venir mercredi jour de la vierge. <sup>a</sup> Je crois que notre Maman te dira de venir dîner. À demain, petit chou à sa petite qui sera embrassé.

Letter 85 — W2-5841

Undated [Probably août 1764]

Je ne veux pas que tu viennes demain, petit chou, pour tes affaires, et puis parce que tu as paru aujourd'hui à la maison ; à vendredi, ou samedi matin. J'ai lu ta lettre, elle m'a fait l'impression que demande tout ce que tu me dis. Je suis de ton avis, même bien mieux. Je ne veux pas rendre à Maman ce que tu me dis de M. Bertin. Il faut attendre quelque chose de mieux. Je n'ai pas le temps de t'écrire, c'est M. Lebrun qui va mettre ce mot à la poste. Il sait toutes nos affaires, nous sommes très bien ensemble. Adieu petit ami.

Surtout ne viens pas demain.

Letter 86 — W2-5840

[Mercredi] 15 août 1764.

Je suis bien sensible, mon petit chou, à l'attention que tu as eu de penser à ma fête<sup>b</sup>, et au joli présent que tu m'as fait, et que je conserverai ma vie, car je lui donne tout le prix qu'il mérite ; et ce bouquet me représente vraiment toutes les qualités de mon petit, que j'aime autant que lui, puisque ce sont elles qui doivent faire le bonheur de sa petite femme. Je ne cesserai de l'admirer, cet éventail, petit ami, il est de toute beauté pour moi, ainsi que

<sup>a</sup> August 15th.

<sup>b</sup> August 15th is a celebration of Marie.

ton portrait, que je suis enchantée d'avoir, que j'ai apporté avec bien du soin, que je placerais de même, et qui me donnera en ton absence quelques moments de plaisir. <sup>a</sup> Il y a bien longtemps que je le voulais, je ne t'en disais rien, mais je n'étais pas contente, surtout après te l'avoir demandé. Au res-te, ce n'est pas ta faute, petit chou.

J'avais quelque idée que notre Maman ne voudrait pas paraître me donner cet éventail. Je la voyais embarrassée de me dire les raisons qui l'en empêchaient, et je l'ai mise à son aise, je lui ai dit que je ne voulais m'en servir que lorsque je ne serai plus Mlle Le Dée<sup>b</sup>. Elle m'a applaudi. Ainsi mon petit ami, je t'en prie, ne trouve pas mauvais cet arrangement, et n'en parle pas à notre Maman, du moins ne paraît pas mécontent de ce qu'elle ne me l'a pas donné.

Adieu, mon cher ami, j'attends quelques nouvelles si tu en as. Reçois un baiser de ta petite manon, qui t'aime de tout son cœur, comme tu le mérites. Sans ton portrait, je t'aurais écrit hier au soir, mais je lui ai donné quelques moments. Je ne l'avais pas assez examiné. Je trouve qu'il te ressemble, oui petit chou à moi manon<sup>c</sup>.

Notre Maman a été fâchée de ce que tu as paru chez ton père, et il est vrai que tu aurais mieux fait de ne le pas faire. Je crains que ton papa et Mlle Ourson n'aient tenu quelques mauvais propos sur mon compte, car il est trop clair que c'est pour te voir que Maman m'amène avec elle. Pour réparer un peu cela je ferai compagnie à Mlle Ourson la première fois un peu davantage.

Donne un baiser pour moi à ma petite sœur, et puis un mot que je vais bien vite écrire à son adresse. Tu lui feras toutes sortes d'excuses si je ne lui envoie qu'un griffon, mais je n'ai pas le temps. Je ne te dis pas seulement le quart de ce que j'avais à te dire de ton charmant bouquet. Adieu, petit chou. À demain [jeudi 16] entre dix et onze si tu peux à la maison.

Letter 87 — W2-5842

[Jeudi] 16 août 1764.

Ta lettre, petit ami, m'a fait une singulière impression. Je ne m'attendais pas à ce que tu me dis du ministre et cela fondé sur ce que tu redoutais déjà de ce vilain parent. Je t'avoue que cela me fait bien de la peine, et ce n'est pas tant la crainte que tu perdes cet emploi, puisqu'indépendamment de ce que tu es le seul capable de cet ouvrage, tes amis feront tout ce qu'ils pourront pour que cela réussisse, mais c'est le désagrément que tu éprouveras, étant obligé de vivre avec un génie comme parent, et tout ce qu'il faudra lui céder encore, pour qu'il ne soit point ton ennemi. Tout cela, petit chou, m'attriste plus encore par l'inquiétude que tu dois avoir. Au reste, n'en prends guère, je ne veux pas que cela t'affecte, ni te chagrine. Tu sais le

<sup>a</sup> This portrait is, I believe, the one kept at Hagley under the ID 1969\_2\_1843.

<sup>b</sup> She writes *Ledée*.

<sup>c</sup> Manon refers to a lover.

tendre intérêt que je prends à tout ce qui te regarde, et la peine que je ressens, lorsque tu as le moindre chagrin. Ainsi pour faire plaisir à ta petite, n'en prends que ce que tu ne pourras pas t'épargner, et sois sûr que je serai toujours de moitié, car tu sais que je souhaite que mon petit ami me dise toutes ses affaires, bonnes ou mauvaises, et tu as bien raison, il faut s'attendre à tout dans la vie. Je te dirais seulement que ce n'est pas ce que je trouve de plus consolant, mais prenons patience. Je sens pourtant qu'elle me manque.

Je voudrais savoir si ce ministre t'enverra chercher, ce qu'il te dira, ce qui résultera de toute cette belle apparence de fortune. Enfin, petit cher ami, tout cela m'inquiète. Dis-moi bien vite ce que tu apprendras de chez M. Quesnay ; mais je pense que je verrai demain mon chou, s'il le peut, et nous causerons.

Ta petite visite d'hier m'a fait grand plaisir. La veille tu m'a donné mon premier bouquet, et le jour ton baiser a été le dernier pour ta petite, qui ne s'y attendait pas, c'est quelque chose. J'ai pris le baiser de ta lettre de bien bon cœur. S'il ne fallait que cela pour te consoler, tu le serais bien vite, car je voudrais que tu ne fus jamais triste.

M. Lebrun m'a assuré que Mlle Ourson ne lui avait jamais parlé des doutes qu'elle a sur ce que nous paraissons lui cacher, et dans les cas, il saura lui répondre. Il est fort content de ma confiance, et cela ne m'étonne pas. Je te dirais que notre Maman ne se porte pas bien, depuis deux ou trois jours elle ne sort point.

Je suis sûr que tu le prendras ce baiser, et ton portait aussi, n'en doute point.

Letter 88 — W2-5843

[Samedi] 18 août 1764.

Je voulais écrire à mon petit chou hier, et lui donner le baiser que l'arrivée de papa lui a enlevé, mais je suis sortie toute l'après-midi pour faire des achats à notre maman, et mille choses m'ont occupé de façon que je n'ai rien dit à ce petit, et je ne veux pas qu'il soit inquiet en rentrant ce soir, s'il ne voyait rien de sa petite amie. Je reçois dans l'instant ton petit mot, et je veux malgré ta besogne que tu prennes un peu de repos. Je crains que tu ne passes les nuits et que cela ne te fasse mal. Ménagez-vous mon petit ami. Et pense à ta petite femme, quand tu ne peux pas lui écrire, et sois sûr qu'elle t'aime, comme elle croit que tu le mérites. Sais-tu bien que Maman croit nous rendre un service de nous donner la facilité de nous voir, sans que papa le sache, parce qu'elle prétend que notre objet est de nous voir, et qu'il vaut mieux que papa ne te voit pas souvent, surtout quand cela se peut. Elle a raison, cependant papa n'est pas fâché de te voir, et il a même dit ce voyage-ci à maman ce qu'il n'avait jamais dit, sur l'envie qu'elle avait de donner à dîner à ton papa, qu'elle aime ainsi que sa famille. Et papa lui dit donc qu'elle pouvait vous engager, ce qu'il n'aurait pas dit par complaisance, j'en suis certaine. Aussi cela m'a fait plaisir. Mais c'est affaire à



Maman, et son incommodité, ainsi que celle de M. Doré, seront peut-être cause que toutes les fêtes se passeront, et le mal c'est que l'on ne peut vous avoir tous quatre que les fêtes.

J'ai reçu une lettre hier de Versailles. L'on me souhaite, et attend ces fêtes, mais je n'irai pas. Il n'en est pas de même du voyage de Nemours. J'irai pour quinze jours. Je ne peux pas te rendre la peine que j'ai de te quitter. Encore si je pouvais faire autrement, mais non. Toujours j'emporte ton portait, petit chou, il ne peut pas me quitter, je ne le veux pas. J'ai mis à la poste la réponse à mon frère. Sois sûr qu'elle lui fera autant de plaisir qu'elle m'en a fait. Je t'en sais gré, petit chou.

À demain matin, si tu peux. Surtout que cela ne te dérange pas trop. J'ai un plaisir infini à te voir, tu dois le savoir, mais je ne dois pas te faire manquer tes affaires, sans en être fâchée. Ainsi quand tu seras débarrassé du docteur (quoiqu'il ne t'embarrasse pas) tu viendras plus souvent. Adieu, car je ne voulais et ne pouvais te donner que quelques baisers. Ceux que tu m'envoies ne peuvent se perdre. Adieu, petit cher ami. M. Lebrun mettra ce mot dans ton quartier.

Letter 89 — W2-5844

[Lundi] 20 août 1764 au soir.

Tu es donc bien content, petit ami, de ta journée d'hier, j'en suis fort aise pour ton compte et le mien. J'aurais voulu seulement que ton ouvrage ne t'eût pas rappelé si vite, et que le temps que tu nous as donné ne lui ai pas fait tort. Pour lors mon plaisir aurait été parfait, et je ne saurais pas quoique tu es clément, tu es peut-être excédé de fatigue pour l'ouvrage qui t'attendais et que je suis cause que tu n'as pas fait dans son temps. Petit chou, je suis bien charmée de savoir que tu ne peux guère passer les nuits. Tu ne saurais croire le plaisir que cela me fait, parce que je crains toujours les suites d'une si grande fatigue ; je ne veux pas que tu sois malade, tant que je ne pourrais décemment te rendre les petits soins, qu'une tendre amie et une petite femme est capable. Entendez-vous petit vilain, car vous l'étiez un peu hier, je m'en souviens bien, et je ne sais mon intention était aujourd'hui d'écrire à mon petit vilain et non à mon petit ami comme j'ai commencé. Mais je crois que c'est le rêve que j'ai fait cette nuit qui en est cause (car je t'avoue que mes idées ne sont plus les mêmes) et il était bien capable de les changer. Imagine, petit chou, que j'ai vu mon papa décacheter une de tes lettres. Je le regardais sans avoir aucune peur, et lorsqu'il en eu assez lu, pour voir ce qu'elle renfermait, l'a donné à Maman, me regarda toute seule. Il me dit ma fille, prenez votre lettre, je sais ce que je voulais savoir. Le tout avec un air fort content, et moi encore davantage. Mais malheureusement ce n'est qu'en songe, petit chou, et que je ne te ressemble point, car je ne les aime point. Celui-ci m'a fait un peu de plaisir, tant que j'ai pu le croire. À mon réveil il m'a fait rire, et maintenant j'en serais triste si je voulais. Ainsi tu vois qu'il vaut mieux n'en pas faire, je suis fort de cet avis. Mais confidemment j'ai et j'ai eu mal à la tête toute la journée, et

même bien fort. La cause n'est pas dangereuse, seulement il faut que ta petite dorme beaucoup. Ainsi bonsoir petit chou, ta petite manon te donne un baiser pour demain. Elle sera mise de bonne heure afin que tu ne sois pas sorti. Adieu, petit ami.

[Mardi] 21 août 1764.

Bonjour, mon petit chou, j'ai dormi comme je l'ai souhaité. Je n'ai plus mal à la tête et je t'aime aujourd'hui comme hier. Tu peux croire ce que je t'en dis, petit ami, que je ne pourrais pas voir aujourd'hui. Nous allons sortir, nous trois, nous en ferons de même cette après-midi et demain je t'avertis que nous avons ma tante bon œil jusqu'à jeudi [23]. Il faut malgré moi te donner jusqu'à vendredi [24] ; j'aurais de tes nouvelles, mon petit chou, car j'en attends toujours. Adieu. Fais mille amitiés à notre petite sœur, et défend lui d'avoir mal à la tête. De tout mon cœur ta petite amie.

Quand tu pourras envoie-moi tes manchettes.

Letter 90 — W2-5845

[Mardi] 21 août 1764 au soir.

Mon petit ami, tu ne saurais croire l'empressement que j'avais aujourd'hui d'avoir ma lettre. Nous sommes sortis ce matin et M. Doré a été obligé de rentrer bien vite, parce qu'il craignait la fièvre. Nous deux, avec maman, nous l'avons laissé deux heures cette après-midi, pour aller faire mes visites. Rentré à six heures il était beaucoup mieux, et moi aussi, de recevoir la lettre de mon chou, car j'étais sortie avec un grand mal de tête, et point du tout contente d'être sans nouvelles. J'avais absolument un sentiment que mon chou était content et avait de bonnes nouvelles, et je ne me trompais pas. Petit ami, je ne peux pas te dire combien je suis charmée de tout ce que tu m'apprends. Ce M. Turgot est bien aimable, j'espère beaucoup de sa lettre, il ne pouvait en dire davantage. C'est la réponse de M. Bertin qu'il nous faut actuellement, mais cela ne peut pas être long, et il me semble que de toutes façons, tu ne tarderas pas à avoir quelque chose d'honnête. Pour le C. G.<sup>a</sup> il est toujours le même ; mais cela ne durera peut-être pas. Ce M. de Montigny est un homme bien respectable, il te confirme la bonne idée que tu avais de lui. J'en suis fort aise, ainsi que de tout ce qui est capable de te faire plaisir. Petit, je te fais compliment de ta journée, tu en as été content. Je souhaite que tu t'imagines combien ta petite doit l'être, et le sera toujours pour tout ce qui t'intéresse, et après cela devine si tu peux le plaisir que m'a fait ta lettre, car je ne puis pas te le rendre.

Je suis bien charmée comme tu ne peux en douter, que Mme Gudín soit raisonnable, pour ce que lui demande M. son fils, et qu'elle ne soit pas

<sup>a</sup> The Controller-General of Finances, L'Averdy.

cause que ma petite sœur, et toi, preniez du chagrin. Il n'en faut point pour la santé.

J'ai pris ton baiser, mon petit chou. Ce n'est pas ma faute si tu n'as pas eu de lettre hier. J'ai embrassé notre Maman, je lui ai dit nos bonnes nouvelles, et à M. Doré. Ils sont tous deux enchantés et nous souhaitent tout ce que tu sais et te font mille amitiés. Bonsoir, mon petit ami, je ne te promets point du tout de rêver, je n'en veux point prendre l'habitude. Je te renvoie tes baisers et surtout ne sois jamais curieux de savoir si je pense à toi. Ne suis-je pas ta petite qui t'aime et qui sait bien aimer ? Cela te répond de tout. Adieu, petit chou, petit cher ami, à sa petite manon.

[Mercredi] 22 août [1764].

Comme tu n'auras plus M. Quesnay demain, et que nous n'aurons plus ma tante bon œil, tu pourrais, petit chou, venir dans l'après-midi. Je compte que tu nous trouveras. C'est le mauvais jour de M. Doré, et il se purge vendredi. Tu auras peut-être quelques bonnes nouvelles, mon petit ami. La joie que j'ai eu hier ne peut s'exprimer, et j'aurais beau avoir mal à la tête, etc., que je ne le sentirai plus quand je sais que mon chou est, et doit être content. Je ne peux pas avoir de mal, parce que tout ce qui me fait plaisir, me fait bien porter. Adieu mon chou, je t'aime comme tu sais, de tout mon cœur. Je t'attends avec la plus grande impatience. Je te donnerai un baiser pour te récompenser du vrai plaisir que j'ai eu de ta lettre, et de la satisfaction que je ressens, ne pensant qu'à toi, et à tout ce qui a du rapport à tout ce que j'aime.

Tu m'apporteras une chemise et tes petites manchettes, cela m'occupera ces fêtes, car rien ne m'amuse tant que lorsque je travaille pour mon petit cœur.

Letter 91 — W2-5846

[Jeudi] 23 août 1764.

Mon chou, je ne t'ai pas écrit aujourd'hui, mais j'étais sûre que tu viendrais, quoique tu ne m'en dises mot dans ta lettre d'hier, parce que je me doutais bien que le docteur serait parti, et puis que je voulais te voir. M. de Bouville a fort mal pris son temps. Nous étions à merveille en haut, même avec papa qui aime à t'entendre causer, et notre Maman qui se meurt quand tu ne dis mot, et moi à qui ça déplaît plus que je ne puis te le dire, car rien ne m'amuse comme ton esprit, ta science, et tes lumières surtout, et c'est me jouer un vilain tour, que de garder le silence.

Il y a longtemps que je voulais te dire mon petit mot, et aujourd'hui cela vient à merveille. Je me suis aperçu, et tu me l'as dit, que tu t'ennuyais, je n'aime pas cela. Tu aimes avoir ta petite seul, me diras-tu ; mais ce n'est pas raisonnable, vu qu'il y a des temps où cela est impossible, malgré que tu viennes absolument pour voir ta petite qui t'aime et qui sait le plaisir que lui font tes visites, surtout lorsque tous ceux avec qui elle est sont charmés de te

voir et de t'entendre. Petit ami, je ne veux plus m'apercevoir que tu t'ennuies, il faut être aimable avec tout le monde et cela t'est si aisé que je ne te le pardonnerai plus.

Adieu, petit chou, à demain, pour ta petite manon, soyez de bonne humeur et elle sera contente. J'ai pris ton baiser, je te le renvoie avec le même plaisir. Tu en auras demain, peut-être, quelque hasard, mais toujours ne t'y attends pas, et viens seulement voir, et faire compagnie à ta petite femme et ton aimable maman, qui t'aime bien. Bonsoir petit ami, petit chou à moi.

[Vendredi] 24 [août 1764].

Bonjour petit, ta petite a bien dormi. Elle souhaite que tu en aies fait autant. Ta visite d'aujourd'hui m'inquiète. Maman, pour faire plaisir à son mari, ira cette après-midi promener sur le boulevard dans sa chaise, et je crains que tu ne puisses pas nous trouver, et que ton temps ne soit perdu. Cependant il fait encore bien froid, et si le vent continuait, il est sûr que nous ne sortirons point. Ainsi avant de te mettre en marche, examine le temps assez pour sentir s'il fait froid. Mais avis est qu'il fera froid. Si je me trompais tu ne viendrais que demain. Adieu, je te donne un baiser, au gré du vent, puisque c'est lui qui dirige aujourd'hui notre vrai plaisir à tous deux. Embrasse ma petite sœur pour moi. Je ne puis pas te dire combien il m'ennuie de ne la pas voir, et de ce qui en est cause.

Letter 92 — W2-5847

Undated. (Probably lundi 27 août 1764.)

Mon bon ami, tu vas savoir par M. Doré tout le chagrin que j'ai depuis dix heures du matin. Mon papa s'est déclaré à M. Doré, il sait tout, mon chou, et il faut que je lui fasse le plus grand sacrifice. Je ne puis plus que penser à toi. Je me dois à mon père, imagine que puisque ma conduite lui déplaît, je dois lui sauver les plus simples apparences. Je crois que tu me connais assez pour approuver ce que je ne puis refuser à un tendre père qui a toute sa vie fait pour ses enfants plus cent fois qu'il n'était possible, et qui n'a point eu la moindre dureté, vu la docilité que j'ai mis de mon côté, et que je lui dois. Je lui ai promis tout ce qu'il souhaite. Je crois que tu aimes ta petite amie, que ta conduite achève de lui prouver. Elle ne peut que pour l'obéissance qu'il faut à un père se priver de te voir, etc. Je suis désolée, je t'aime, mon cher petit ami, j'espère que Dieu nous protégera. Dans notre malheur j'implore sa miséricorde. De tout mon cœur ta petite amie, je ne puis pas t'écrire tout ce que je sens.

Letter 93 — W2-5852

[Mardi] 28 août 1764.

Mon cher petit ami, hier il m'était impossible de t'expliquer dans tous les détails notre affreuse scène. Aujourd'hui je n'en ai pas plus la force,

mais encore ne me faudrait-il que le temps, que je ne puis attraper, pour au moins te donner l'idée de ce que j'ai fait, et de ce que je n'aurais jamais avoué, malgré que mon papa me l'a demandé. Heureusement qu'il en a agi avec toute la bonté et la tendresse d'un vrai père. Il était au désespoir, et ce n'est pas dans le fond qu'il te hâisse ; mais c'est tous les propos que toute notre maison lui ont fait, et la crainte que je ne passe dans l'esprit de tous ces petits gens, pour avoir une mauvaise conduite, ne jugeant que sur de faibles apparence, c'est-à-dire nous ayant examiné pendant toute la maladie de papa, que tu venais tous les soirs, et que tu sortais quelquefois à dix heures, onze heures. Enfin on lui a rendu cela dans toute la vérité et depuis longtemps ; malheureusement pour moi, car malgré que maman ait paru me donner cet anneau, il n'en a rien cru, de même du cœur ; et il a exigé hier de Mme Doré qu'il te rende l'un, et l'autre. Moi je souhaitais que notre maman assure à papa que pour le cœur elle me l'avait donné, et en attendant je l'ai porté. Il n'y a pas deux heures que je l'ai ôté de mon cou, parce qu'il n'est plus temps de faire croire à papa qu'il vient de maman, mais il aura toujours sa place, je l'ai mis à un autre petit ruban, car c'est ma folie, je veux le porter. Ainsi comme tu peux voir, mon chou, voilà les sacrifices que je fais à mon père : premièrement, de ne te plus voir, c'est tout ce qui me chagrinerait longtemps ; deuxièmement, ce cher anneau ; troisièmement, ce joli petit cœur, ce qui en fait deux et trois à ces yeux, et qui me coûte plus que je ne puis te le dire. J'avais tant de plaisir à te voir, cher ami, et à porter cette chère alliance, ce cœur en public, mon chou. Sens-tu bien ma peine ? Elle est extrême. J'ai été bien fâchée de ce que Mme Doré ne t'avait pas trouvé hier. Je sentais l'impression que te ferait une lettre qui ne te pouvait rendre la scène dans son étendue. Tu es venu, j'ai reçu ta lettre à Mme Doré, tout cela m'a été pénible, parce qu'il ne pouvait dans l'instant te voir, et que je ne doutais pas de l'impatience que tu avais d'être au fait. Cette idée ne m'a pas quitté de la nuit, avec tout plein d'autres que ma vraie douleur ne cesse de me fournir, et ce matin levée, car je ne puis dire éveillée, j'ai été embrasser nos deux bons amis, et leur recommander ta peine et la mienne. Ils allaient te voir ; que n'en pouvais-je faire autant ? Mon cher ami, la résolution de ne nous plus voir est des plus dures. Enfin, j'attendais maman ce matin. J'ai été bien des fois à la fenêtre et si on ne m'eût pas regardé, j'aurais vu venir maman, et peut-être aurais-je pu te voir de loin, et actuellement ce sera beaucoup. Je n'ai pas demandé à maman comme elle t'a trouvé. Je te crois voir, c'en est assez. Elle m'a dit qu'elle était contente de tout ce que mon chou lui a dit. Elle m'en a fait le récit, et compte que si mes sentiments pour toi, cher petit, pouvaient augmenter, je ne pourrais m'en défendre. Mais va, mon bon ami, je te conserve tous ceux dont ta manon est capable, et que tu as si bien su lui inspirer, et qu'elle t'a donné en te donnant son cœur. Ta lettre que maman m'a apporté ne me quittera de longtemps. Elle convient tout à fait à la tristesse de mon âme. J'ai aussi mangé deux tranches de ton pain, pour mon déjeuner. Il fera mes déjeuners de plusieurs jours. Je crois que je n'aurais besoin de manger d'un siècle, j'étouffe, j'ai encore le tremblement, qui m'a saisi le cœur, l'âme, tout moi-même, de voir en rentrant hier sur les dix heures, ma mie toute en pleurs,

nous dire, mesdames, Monsieur sait tout, il a été deux heures avec Mme Doré. Ah, quel coup, mon cher petit, je ne pouvais t'en dire trop, mais c'est inutile, cette lettre n'est pas pour augmenter tes peines, bien au contraire. Je veux que tu saches que je ne suis pas faite pour être inconstante ; que je t'aime bien sincèrement, et qu'il ne t'en faut pas davantage pour être sûr de tout ce que je te suis, et de tout ce que je serai vivant avec toi, si Dieu le veut, autant que nous le souhaitons et l'espérons. Nous nous resouviendrons longtemps, et toute la vie, du [samedi] 25 août. Je pensais le soir que je n'avais pas encore passé d'heure si tranquille, si débarrassée d'inquiétude. Je me voyais encore dans cette grande salle, causer avec mon petit, et je sentais le plaisir que j'avais eu, et aussi l'amitié de notre maman, de vouloir bien nous procurer autant de contentement. Ce n'est pas que j'ai été contente de la fureur que mon chou a mis dans ses caresses, je la déteste, quoique le mouvement soit dans la nature, et ce que tu me dis dans ta lettre ne me fait pas plaisir, tu dois savoir combien je suis éloignée d'accorder à un amant tout ce qu'il doit souhaiter ; et que ce n'est pas avec ta manon, et sa résistance, que l'on *triomphe*. Et sûrement tu te trompes, tu ne dois avec ta petite paraître te repentir de cette timidité si honnête et qui lui est dûe, par le goût qu'elle aura toujours de l'inspirer. Mais je te pardonne ton égarement, puisque c'est le fort de la douleur qui l'a fait naître, et que tu m'aimes vraiment. Je le crois avec une sorte de sûreté, fais-en de même à mon égard, et songe que je suis toujours ta meilleure amie, et tranquillise toi sur tous les soupçons que tu avais hier, maman t'aura dit comme moi le vrai, car ce ne peut être M. Lebrun. Dufenois, je ne l'imagine pas du tout, car il ne doit rien savoir ; Berget n'est sûrement pas capable de me faire de la peine, et ni à toi, mon chou, qu'il doit connaître. Ma mie, papa ne lui a rien dit, il a demandé seulement à Mme Doré si elle le savait, et si elle n'avait point reçu de lettre. M. Doré lui a dit que non, et qu'il croyait que je ne l'avais point mis dans ma confiance, de sorte que cette pauvre femme n'a de chagrin que de nous en savoir à tous deux, et qu'elle voudra bien encore nous servir. Et je crois que papa ne lui en parlera jamais, dans la crainte de lui apprendre ce qu'elle ne sait pas, et je ne puis m'empêcher de te répéter que mon papa est bon, et qu'il ne se refusera de sa vie à une apparence de bonheur. Actuellement il veut bien ce qu'il veut, parce qu'indépendamment que toute le monde cause, et l'accable de mauvais propos, de ce que j'ai un amant que j'adore, et que cela n'aille pas avec sa façon de penser, c'est encore parce que tu n'as point d'état, et que cela te dérange de tes affaires, que cela ne te coûte trop, puisque je n'ai point de doute et que peu, et rien, ne sont pas assez, et finalement que nous avons tort tous deux. Mais n'en croyons rien, tâchons seulement de nous bien conduire.

Ta manon a pris et prendra plus d'une fois ton tendre baiser. Reçois celui qu'elle t'envoie ici pour demain. Adieu encore mon cher petit ami, mon chou, surtout ne te chagrine plus. C'est temps perdu. Encore un baiser à mon amant.

Letter 94 — Unnumbered.  
*Lettre de Mme Dorée à Du Pont*

Undated. (End of August 1764.)

Tâche, mon cher ami, de pouvoir te trouver demain à 6 heures au Luxembourg. Tu dois trouver ce soir dans ta chambre une lettre de la pauvre fanfan qui te donnera mille idées sans doute trop douloureuses pour toi. Viens demain au rendez-vous que je te donne, nous t'en dirons davantage. Surtout pas la moindre imprudence de ta part. N'aborde point ici. Tu veux le bonheur de fanfan et tu redoublerais ses peines. Adieu, demain à 6 heures.

Letter 95 — W2-5849

Undated. (End of August 1764.)

Mon petit chou, tu attends notre Maman, et une lettre, et je n'ai pas écrit. Hier je n'ai pas quitté notre Maman, chose bien consolante pour ta petite, qui ne s'est occupée qu'à lire tes lettres, parler de toi, mon bon ami, et pour dire tout ce qu'elle pense il faut du temps. Toute l'après-midi s'est passée, et le soir jusqu'à onze heures j'ai été avec mon frère, ce qui m'a soulagé, car je me sens moins triste quand je puis trouver quelqu'un qui puisse prendre un intérêt particulier à toute ma vraie douleur, et j'ai été bien charmée que mon frère soit venu. Je ne pouvais avoir trop d'amis dans cette malheureuse peine, et puis il m'a fait grand plaisir, il t'a vu pour moi, il m'a rapporté quelques baisers, et tu me dis qu'il t'a fait plaisir. C'est tout pour ta manon qui t'aime de tout son cœur et qui est enchantée de ce qui te procure le moindre plaisir. Adieu, maman s'en va, elle ne te donnera que ce mot. Heureux si elle peut causer avec toi : je ne demande que cela. Je t'écrirai cette après-midi. Surtout ne sois pas inquiet si mes lettres retardent un peu, tu sais le pourquoi. Adieu, mon cher petit ami. Voilà une triste journée pour ta manon qui t'envoie ce baiser et qui prie notre maman de te dire mille choses pour elle ainsi qu'à ma petite sœur.

Letter 96 — W2-5848

Undated. (End of August 1764.)

Mon cher petit ami, Maman tâche de me consoler, mais je ne le<sup>a</sup> serais jamais. Je t'aime de tout mon cœur. Je te donne un baiser, et c'est ta fanfan, ta petite amie, ta femme et ta manon. Quand je pourrais, tu auras quelques mots. Rarement, et de même rarement par Berget. Ma mie n'a point de chagrin de papa, elle prend part à nos peines. Adieu, mon cher bon ami.

<sup>a</sup> The original has *la*.

## Letter 97 — W2-5850

Undated. (End of August 1764.)

J'ai envoyé aussitôt chez Berget. Mon petit ami, je ne peux pas te dire combien je suis contente de toi, cher cœur. Je ne te l'ai pas dit mais revenue un peu de la crise, je désirais que tu écrivisses une lettre à papa qui le mette au fait de ce que tu sens pour sa fille, et surtout de l'honneur qui accompagne tes actes et ton projet. Cette copie que tu m'envoies est faite pour ne pas déplaire. Je l'ai lue trois fois, et tous trois, nous ne demandons pas mieux, que tu l'envoies. Elle nous a fait un plaisir inexprimable. Mon cher ami, si tu savais comme je t'aime, et tous les sentiments que je t'accorde, que même je te crois dûs. Tu diras ma petite ne ressemble pas aux trois quarts des femmes, elle m'aimera toujours de même. Je sens, et sais à merveille tout ce que j'aurais à te dire, si j'en avais le temps. Je te laisse à deviner. Je vais dans l'instant t'envoyer ce mot et la lettre pour papa que tu tâcheras qu'il reçoive aujourd'hui. Tu ne peux pas me faire un plus grand plaisir. Tu peux l'écrire comme elle est, d'après l'avis de notre aimable maman, de Mme Doré. Pour ta petite, elle en est encore toute remuée de joie, de sensibilité. Adieu, mon chou, je ne pense qu'à toi. Pour ma santé, n'aie point d'inquiétude, je sais qu'elle t'est chère, cela me suffit.

Je ne peux pas m'empêcher de donner un baiser à celui que j'espère aimer toute ma vie.

Tes armes ne peuvent que me faire plaisir à garder. Que tu es aimable, mon petit chou.

## Letter 98 — W2-5852

Undated. (End of August 1764.)

Pour moi, tu sais, ou tu t'en doutes, de la vie que je vais mener, je n'ose y penser. Tu m'enverras une lettre par semaine, et tu en auras une, qui ne sera plus donnée dans notre quartier, car il faut se méfier de tout. Ne m'envoie pas que je n'ai parlé à Berget. Et dans tout ceci, ce qui me fait plaisir, c'est que papa ne m'a pas demandé si j'avais des lettres. J'aurais répondu que je n'en gardais point, que je les brûlais, et comme je ferais si cela lui vient dans la tête. L'endroit où elles étaient était secret, fermant bien à clef, et j'ai craint qu'étant à Nemours il lui ai pris idée de le faire ouvrir. Je l'ai vidée, et tout ce qui vient de mon cher ami, est dans un endroit que je défie que l'on devine. Enfin avec raison je n'épargnais rien pour que papa soit content, et que je puisse, ainsi que mon chou, à qui je le recommande fort, me consoler ne me détachant de tout ce que je possède, qu'en apparence, et pouvant dire et assurer quelquefois, mon petit ami, que sa petite l'aime de tout son cœur, qu'elle n'a pas de plaisir plus grand que de penser à lui, et qu'elle est sa petite manon. Oui mon chou, c'est ce qui me console un peu, de l'affaire d'hier et de tout ce qu'il faut que je fasse pour plaire à un père



qui m'aime et à qui je dois tout, excepté de changer de façon tendre et affectueuse pour celui que j'adore et qui le mérite. Que notre maman nous a servi dans cette triste aventure, et Mme Doré. C'est à ne pas oublier et, ainsi que tout ce que nous avons éprouvé depuis bien longtemps, ils font ce qu'ils peuvent pour me consoler tous deux, ainsi que M. Le Brun, qui a été tout à fait mortifié de la scène, et de ma douleur d'hier et d'aujourd'hui, dont je ne puis prévoir la fin. Je suis chagrine, inquiète pour ta santé, mon petit ami. Ménage-toi, ta petite te l'ordonne ; pour la sienne, à qui il ne faudrait pas plus de chagrin. Et tu sais combien elle en aurait si elle te savait malade. Je ferai pour toi tout ce qu'il faut pour n'être pas malade, je te remercie de tes inquiétudes. Heureusement qu'il n'y avait plus rien à craindre pour ma tête, et mes yeux ne sont pas ménagés, ainsi que mon estomac, et tout mon corps. Mais je ne serai pas malade, mon cher ami, c'est tout ce que nous devons souhaiter pour nous deux. Nous en avons assez, et je crois que je n'ai jamais eu, ni éprouvé tant de peine de cœur. Je me suis dépêchée de t'écrire à peu près tout ce que j'avais à te dire. J'ai l'occasion de te faire tenir cela plus vite que la petite poste, par Saint-Jean qui va demain chercher ma tante bon œil sur les sept heures ; pour deux jours. Je suis bien fâchée qu'elle vienne, il faudra me contraindre. Je le fais devant mon père, et c'est beaucoup ; aujourd'hui Mme Doré, Maman, Mme Lebrun, M. Gaillande et toute la maison ont pleuré avec moi, et cela soulage ta petite de ce qu'on partage ses peines, et l'amitié qu'elle a pour toi, voilà ce qui la fait vivre. Et toi, mon cher ami, tu n'as que ta chère sœur, qu'elle te console donc, je l'en supplie. Mais je crois bien qu'elle nous plaint tous deux. Adieu, mon cher bon ami, je quitte la plume, je n'ai pu achever cette lettre que ce soir, et je ne puis garder la lumière tard. Je me couche ; je n'ai pas envie de dormir.

Letter 99 — W2-5853

[Vendredi 31 août 1764].

Je voulais t'écrire hier, mon cher bon ami, pour que mon frère, qui est obligé de sortir de bonne heure, te porte tout ce que j'ai à te dire. Je n'ai pas pu, je suis sortie pour remmener notre tante ; papa était avec nous, je n'ai pas passé une rue<sup>a</sup> que tu n'aies fait cent fois pour voir ta petite, qui est actuellement dans une gêne, dont elle n'a pas besoin de te faire récit ; tu le sais, ne t'en afflige point cependant, car il est très sûr que cela ne changera rien ; et que pensant à toi, petit ami, continuellement, je supporterai tout, sans pourtant me consoler. La cause de ma douleur est trop vive, et ne peut être plus naturelle pour ta manon qui t'aime et que Dieu aura bien voulu choisir pour être ta chère petite femme. Je te dirais que ta lettre, papa l'a reçue, mais nous l'avons su que du facteur, il n'en fait pas plus mauvaise mine. N'en parle pas, il n'en parlera pas, et il est essentiel que personne ne lui en dise mot, afin qu'il ne lui vienne pas dans la tête qu'on te l'ait conseil-

<sup>a</sup> The Rue du Bac.

lé, et que je puis le savoir. Pour cet effet, nos amis ont résolu de paraître l'ignorer, quand même il leur en parlerait. Trouve le bon mon petit chou ; déjà pour ta justification, et la mienne, il suffit que papa l'aie reçue, lue, et la garde, c'est tout ce que je souhaite. Dis à ma petite sœur que je suis bien sensible, et très remerciante, de la douleur qui la suffoqua au récit de nos malheurs. Je la remercie de tout mon cœur, lui en sait un gré infini, puisque cela te soulage pour le moment. Embrasse-la pour ta petite, fais-lui un millier d'amitiés, dis-lui que je suis bien charmée que M. Gudin soit à Paris, et que je la prie de lui faire mes compliments, et prie-les tous deux de t'embrasser pour moi, et de te consoler comme je ferais si j'avais le plaisir de te voir. Je leur serais obligée. Adieu, mon cher petit ami, je t'en écrirai plus long quand je pourrai. Je te prie de te ménager, de prendre quelque nourriture légère. J'en fais autant pour toi, j'ai un peu mieux dormi cette nuit, que je n'avais fait les trois autres. Je t'aime comme tu le sais, je suis ta petite femme, et ta manon, qui te donne ce baiser, et qui a pris plus d'une fois tous ceux de son cher amant. Je vais en donner à mon frère pour toi, petit chou. Je ne peux pas écrire, j'en suis bien fâchée, bien triste, et toujours triste pour ta peine et la mienne ; surtout ménage-toi.

*Ce 31 août 1764.* Je la date, je ne sais pourquoi, car en voilà plusieurs qui n'en ont pas besoin. Adieu, cher ami.

Letter 100 — W2-5854

[Samedi] 1<sup>er</sup> septembre 1764.

Cette journée n'est pas faite pour diminuer mes peines, à tous les égards elle me les fait sentir plus vivement. Je suis seule, mon petit ami, avec mon père, obligée, forcée de prendre un air, qui ne peut ressembler ni exprimer ce que je sens si bien, ce qui m'occupe, et ce que je n'oublierai jamais. Avoue qu'il est cruel de se contraindre autant que je le fais. Petit chou, ce jour ne veut pas finir, je suis d'une impatience de voir notre maman (qui actuellement te voit, te parle, etc.) et qui aura sûrement quelque chose à me donner. Je voudrai être à ce soir. Cependant j'aime bien que maman soit avec toi, mais je voudrais y être aussi, et rien n'approche au désir que j'ai de te voir, de mêler mes larmes avec les tiennes et de t'assurer de bouche, que c'est avec tout l'attachement possible que ta petite manon t'aime de tout son cœur, et comme elle est persuadée que tu le mérites. Tes lettres de la semaine ne me quittent pas et ne me quitteront de longtemps. Je ne saurais trop les lire, mon cher petit ami, et compte que partout et dans tous les instants de ma vie où nous serons éloignés l'un de l'autre, elles feront tout mon amusement et tout ce que tu m'as donné sera conservé. Seulement je m'en servirai, et en jouirai à Nemours, pour te faire plaisir et m'en faire à moi-même. Mon Dieu, petit chou, n'es-tu pas fâché de n'avoir reçu de maman qu'un mot de ta petite femme, pendant que c'était une occasion qu'elle aurait pu saisir, surtout ne pouvant trop se fier à la petite poste ? Et il est vrai que sans mon frère, je t'aurais écrit hier au soir. Je te demande si tu n'es pas fâché ; non, parce que tu nous occupe tout deux, moi de lui dé-

montrer et de lui donner des preuves de l'amitié tendre et de tous les sentiments que je ne puis te refuser, et lui de prendre tout l'intérêt convenable pour un si honnête ami ; faisant tout son possible pour me consoler, me rassurer dans mes craintes que j'ai toujours de mon père, qu'il se soit conduit avec bonté, et d'une façon qui étonnerait tout l'univers, d'après ce qu'il doit savoir par expérience ; et ne doutant nullement de ce que tu penses, et tout de notre bonne intelligence, car je ne reviens pas de ce qu'il n'a pas questionné ma bonne, de ce qu'il ne m'a pas fait de ses demandes si bien placées, si justes, pendant la scène, et si conformes à son idée, et à la volonté qu'il a de nous séparer, et de ne point souffrir que l'on rappelle ton idée à sa fille, qu'il croit capable d'oublier un amant qu'elle adore, si vite et si aisément. Mon père ne me connaît pas. Cela me fâche beaucoup dans la circonstance, mais petit chou, je veux te dire que lorsque tu trouveras l'occasion de lui écrire, comme tu lui en demande la permission, il te faut bien garder de le faire comme tu le veux, et comme tu me le dis dans une de tes lettres, il en sait assez par ta dernière, *des expressions plus vives, plus décidées* ne lui plairaient pas, surtout avant que tu fusses placé. Il lui faut tout simplement des lettres de politesse, d'honnêteté, qui puissent le flatter lui personnellement, et voilà tout, et je suis sûre que tu lui feras plaisir et que tu le gagneras par la suite ; c'est ce qui est encore plus sûr. Ce qui fait qu'il faut de toute nécessité prendre un peu le dessus de toutes nos peines, qui ne sont pas petites à la vérité, mais aussi qui ne nous ont pas refroidis l'un pour l'autre, et c'est là tout notre bonheur, dont nous jouirons par la suite avec grand plaisir. Oui, petit chou, nous nous dédramatiserons de tous les contretemps que nous avons à présent et pour tout ce qu'il y a d'intéressant, d'agréable pour nous, et pour des âmes honnêtes et qui s'adorent. C'est toujours quelque chose de pouvoir s'écrire. Je l'ai dans tous les temps trouvé tel, mais maintenant j'en sens bien mieux les avantages, quoique les lettres de mon cher petit ami ne peuvent pas me faire plus de plaisir qu'elles m'en ont fait jusqu'à présent, car ce n'est pas cela que je prétends prouver ; c'est seulement que je m'aperçois de la plus grande facilité que j'ai de dire tout ce que je pense, tout ce que je fais à ce tendre ami, puisque c'est mon seul plaisir, mon unique amusement, que rien ne peut détourner, et dont personne ne peut me priver. Je serais donc bien aise, petit chou, que j'ai mon petit recueil, j'en serai enchantée aussi, mais je voudrais qu'il fut de ta main, si cela était possible, et même je préfère être obligée de l'attendre quelque temps jusqu'à ton voyage, si tu ne peut faire autrement, comme je l'imagine, car tu est excédé d'ouvrage qu'il faut faire et préférer à tous pour le présent. Tu m'assures que tu ne perdras point de temps ; j'en suis convaincue par l'amitié que tu as pour ta manon qui t'aime bien, et qui est sensible pour tout ce que tu parais faire pour elle. Ménage ta santé, et tu me fera plaisir. Voilà des visites, je cesse ; je souhaite notre maman, beaucoup, je m'ennuie fort de ce qu'elle ne vient pas, parce qu'elle n'est plus avec toi, et qu'elle a ce qui m'appartient, quelque baiser de mon petit cœur, et peut-être mes lettres, et surtout à me répondre sur tout ce que je lui demanderai ; voulant soulager mon cœur qui est triste. Quelle différence il y a huit jours actuellement : mon dieu, que ce jour m'a plu. Vite un baiser... Je finis, il le

faut. Pourquoi maman est-elle si longtemps ? Elle sait bien que je dois l'attendre. Adieu, petit chou à sa manon et sa petite femme.

Dimanche 2 septembre 1764.

J'avais bien raison hier de souhaiter maman, aussi m'a-t-elle fait grand plaisir, mon cher petit ami. Je l'ai embrassé de bien bon cœur, et j'ai passé une soirée des plus intéressantes. J'ai pris bien vite son bouquet, qui ne durera jamais assez malgré tous mes soins, et je conserverai tant que je pourrai la pêche qu'elle m'a donné et dont tu t'es privé pour ta petite, ce que je n'oublierai point, cher ami. J'ai reçu et lu tes petites feuilles. Je voudrais répondre et je n'ai pas parlé à notre maman, parce que je prévois malheureusement qu'elle n'aimera pas et ne souffrira peut-être pas l'exhaustion de tous tes projets, je le crains fort. Cependant je te dirai que dans tout ce que tu me dis, tu n'as pas assez réfléchi. J'aurais sûrement autant de plaisir que tu crois en avoir, si tu pouvais passer huit jours à Nemours, mais, mon cher ami, tout se sait, je ne puis douter de toutes les recherches que mon père ne négligera pas de faire pour savoir si notre maman et nos bons amis ne le trompent pas dans tout ce qu'il leur a recommandé et nous gênerions bien nos affaires. Veux-tu que je te dise ce qui en arriverait ? Mon père serait outré contre tout le monde, contre moi surtout, qu'il a traité avec la tendresse même, ne voudrait plus me voir, m'enfermerait dans un couvent éloigné... Je n'aurais aucune ressource, et le chagrin me ferait quitter la vie bien vite. Pour lors nous n'aurions cherché que notre malheur. Cette idée jête me fait frémir et m'oblige de te défendre de faire le moindre pas pour me voir. Mon cher ami, écoute ta tendre amie, qui est pénétrée de te faire un récit si triste et une défense si cruelle pour elle et pour toi, mais par l'amitié qu'elle aura toujours pour ce qu'elle adore, elle fait très bien de craindre un père irrité pour toujours, s'il avait le moindre soupçon. Aussi éloigne tes projets, je te le demande avec tout le pouvoir que je dois avoir avec un ami qui m'aime autant qu'il me le dit, et me l'a prouvé. De même pour mon portrait je n'y consentirai jamais. Cela te coûterait trop. Il faut être à son aise pour faire des dépenses de cette nature si facilement. Il est fou d'y penser, et puis toute la ville le saurait, il ne faut pour cela que le secret des domestiques que mon père gagnerait sûrement pour pouvoir être instruit de tout ce que nous ferons à Nemours. C'est ce que tu ne dois pas oublier non plus que ce que maman t'a dit hier pour ton voyage et le portrait ; elle vient encore de me le répéter. Elle nous aime beaucoup cette maman, et ne veut point nous causer le moindre chagrin, nous en avons assez. Travaillons pour les diminuer, c'est ce qu'il faut pour la tranquillité de ta petite et son bonheur.

Je suis bien charmée de ce que tu me dis de M. Gudin, pour tout ce que je souhaite à ma petite sœur. Si tu veux, fais-leur mon compliment et assure-les tous deux qu'il n'y a pas de bonheur que je ne leur souhaite, et que je prends avec grand plaisir un intérêt tout particulier à ce qui peut leur arriver d'heureux. Mais, petit chou, tu peux bien penser que ce ne sera pas ta petite qui t'empêchera de paraître leur faire plaisir. Il vaut bien mieux pla-

cer ton argent pour mille bonnes raisons chez M. Gudin ; je trouve que tu ne peux pas mieux faire, et j'espère que tu en auras davantage d'après les défenses que je te fais.

Adieu, mon cher petit ami, tu n'auras cette lettre que ce soir. Tu peux m'écrire demain ou après par Berget. Je ne manquerais pas de t'annoncer le jour de notre départ. Nous nous écrivons de Nemours et sans rien craindre, voilà tout ce que nous pouvons faire, vu tous nos malheurs présents et à venir, si nous nous conduisons déféremment. Tu changeras chaque jour de poste tes adresses, je veux dire que tu en mettras à mon nom, celui de maman, et puis M. Doré, cela fera trois adresses différentes.

Je remercie ma petite sœur de toutes les amitiés qu'elle m'a fait faire par maman, et je la prie d'être de mon sentiment sur tout ce que je t'écris touchant tes projets. Je lui aurai mille obligations de te dire aussi ce qu'elle pense et ce qu'elle penserait à ma place. Qu'elle te fasse prendre ton parti sans trop te chagriner, je le souhaite de bien bon cœur et l'attends même, de l'attachement que tu as pour ta petite, qui t'envoie autant de baisers que tu en as donné à cette aimable maman, qui vient de me dire qu'elle te faisait mille amitiés et que tu serais toujours son fils. M. Doré a aussi bien de l'amitié pour toi, et tous deux sont nos vrais amis. C'est bien consolant. Je n'oublierai point le bonheur que nous avons eu de les avoir à Paris pour cette vilaine scène, et l'agrément que j'ai de ne les quitter que quelques temps.

Adieu, mon cher petit chou, ne sois donc plus si triste, je crains pour ta santé et tes affaires. Ménage l'un ; pour l'autre, je te promets de faire à Nemours tout ce qu'il faudra pour la même, et de revenir moins changée. Tout le monde me fait ce sot compliment, et cela me déplaît pour toi, petit ami, et je ne suis pas fâchée qu'il se trouve autant de difficultés pour faire faire mon portrait. Il faut un air de santé pour cela. Je n'aimerai pas non plus lui donner un air triste, et tu as beau dire, petit chou, je suis bien aise que le tien soit gai, et je te prie de ne point y aller les jours où tu es triste. J'ai oublié de te recommander qu'il soit petit, si cela se peut. Penses-y. Je sors cette après-midi, cela me fera grand bien. N'aie aucune inquiétude de ta petite manan, elle se porte assez bien. Il n'est pas étonnant qu'elle soit changée ; que cela ne t'afflige point. Adieu, j'ai de la peine à quitter la plume. Je ne sais plus comment on n'aime pas à écrire. Je t'aime en petite femme, petit chou, petit ami à sa tendre amie manon. Cette place est pour des baisers de cœur, ....

Letter 101 — W2-5855

[Lundi] 3 septembre 1764.

J'étais bien mortifiée hier de ce que tu ne pouvais avoir la réponse que tu attendais tout de suite. Saint-Jean ne t'ayant pas trouvé, j'ai pris le parti de la mettre à la petite poste, dans ton quartier, cher ami, pour que tu l'aies bien vite. J'étais bien triste de te savoir dans mon quartier, et d'être privée de te voir ; du logis chez M. Desbordes, je n'ai été occupée qu'à regarder si

j'aurais assez de bonheur pour te rencontrer, parce que j'avais dans la tête que c'était très possible, et mon cœur le souhaitait tant qu'il a su m'avertir lorsque tu venais aux informations à Saint-Jean, car maman te voyait et ne me disait mot. J'ai volé à la fenêtre, émue, feignant pourtant trop de regarder, dans la crainte que ma douleur ne fasse spectacle aux passants et surtout à plusieurs domestiques qui te regardaient et moi aussi. J'ai vite prié M. Doré de descendre pour te parler. Il croyait que tu l'attendais, et toi, petit ami, tu t'imaginais qu'il irait chez toi, d'après la mauvaise réponse de cet homme, que tu nous as envoyé. Mais enfin heureusement que vous vous êtes trouvés, et qu'il a eu assez de bonté pour t'accorder ce que tu lui demandais avec tant d'empressement ; et lui revenu, j'avais hâte de savoir ce que tu lui avais dit, et il me dit nous allons nous en aller, et monté dans la chaise il me dit fanfan tu vas le voir... Il nous attend là... Ah, petit ami, je ne puis rendre tout ce que j'ai senti dans ce moment. Je les ai embrassés tous deux, pleurant d'attendrissement, pour toute l'amitié qu'ils ont pour nous deux, et le plaisir que j'allais avoir à t'embrasser, te voir, et sentir le bonheur d'aimer et d'être aimée. Oui, petit chou, cet instant où tu m'as approchée a été pour moi des plus sensibles. Je donnerai bien des choses pour pouvoir recommencer, mais je n'ose m'en flatter.

Maman ne me demande plus pour sortir. Les adieux sont faits chez M. Desbordes, et vraisemblablement je ne sortirai que pour quitter Paris. Qu'il est heureux, cher ami, de s'être vus hier. Mon dieu, que j'en sais gré à M. Doré, car j'étais désolée de m'en aller à Nemours sans un baiser de mon cher bon ami. Actuellement il me semble que ce voyage me fera du bien, et que mon chou voudra bien en être moins triste. D'ailleurs c'est que nous pouvons sans crainte nous écrire deux fois la semaine, ce que prudemment nous ne devons faire à Paris qu'une fois. Mais je veux, avant de m'en aller, que mon petit me promette d'être raisonnable, c'est-à-dire de ne plus penser à aller à Nemours, ni à mon portrait pour cette année, et que l'un est aussi impossible que l'autre, et ne servirait qu'à fâcher des amis que nous devons ménager, et de plus à irriter papa contre eux, qui l'est déjà ; preuve, c'est qu'il ne leur a pas parlé de ta lettre et encore moins de sa réponse. Il se méfie d'eux. Cela n'est pas agréable. Ainsi, petit ami, tâche que ta conduite ne nous fournisse (malgré toi) du chagrin qui nous reculerait fort de notre objet, et ferait comme je te l'ai déjà marqué, notre malheur à tous les deux. Si nous nous aimons (comme il n'y a plus à en douter) assez pour souhaiter, et désirer, que Dieu nous fasse la grâce d'être unis aussitôt que tu le crois possible, n'épargnant rien pour cela, conservant ta santé, tes amis, et ton mérite, pour remplir une place qui ne peut te fuir, cher ami, console-toi, je t'en prie, reprends ton visage ordinaire, il m'a assez attristé hier ; il ne pouvait être autrement, je le sais bien, et que trop bien. Adieu, j'attends de tes nouvelles ce soir. J'ai eu un moment pour écrire, mais tu n'auras cette lettre que demain, et tu prendras ce baiser .... de ta tendre amie manon qui t'aime de tout son cœur.

[Mardi] 4 septembre 1764.

J'ai eu ta lettre, mon cher petit ami, hier au soir, comme j'allais monter avec papa qui allait se coucher. Je sais que c'est toi qui l'a porté, que Berget l'a reçu lui-même, que tu as voulu qu'il me donne de ta part ce petit recueil, avec tout plein d'amitié, que j'ai reçu, petit chou, de bien bon cœur. Seule dans ma chambre, j'ai pris tes lettres. La douleur de ta première m'a navré le cœur. Tu m'attristes beaucoup. Je ne serais jamais tranquille sur ta santé, tant que je verrais et sentirais par mes peines toute celles qui t'accablent. Mon cher ami, fais donc attention que voilà une semaine de passé, et qu'il faut prendre sur nous. Je te le demande avec toute la tendresse possible. Ne t'afflige plus, petit chou. Je suis bien contente que tu aies fait, d'après ma lettre et les conseils de nos bons amis, une ferme résolution de ne point venir à Nemours et de ne faire rien de tes projets. Je sens aussi bien que toi que tu te privas singulièrement ; mais aussi il est bien plus sensé de ne rien faire qui puisse contribuer à notre malheur présent et à venir. Tu sais avec quel plaisir je prends tous tes baisers, et combien tu m'en procures quand tu m'écris tout ce que tu penses, et tout ce que tu feras toujours, et dans tous les temps, pour ta manon qui ne manquera jamais de saisir toutes tes idées et en conséquence de te dire ce qu'elle en pensera, puisque tu parais le souhaiter.

Je suis bien charmée que ton portait soit fait pour tenir avec mon petit recueil. Tu ne pouvais mieux faire pour ta manon, qui adore son petit chou, et qui sera comblée de pouvoir le garder sur elle. J'aime assez que le mien ait sa place, puisque tu crois avoir donné ma ressemblance ; que ne le fais-tu faire pour toi, en attendant mieux ? Pour ce que tu me dis des lettres à mon adresse pour Nemours, je ne crains pas que mon père s'informe de cela. J'avais plutôt à craindre qu'il ne s'informe à la grande poste s'il y a des lettres de Nemours pour toi, et ne gagne les commis des postes pour voir l'écriture. Je ne sais si cela serait possible, tu me diras ce que tu en penses. Je te remercie de m'avoir copié cette lettre de papa. Je veux garder ta réponse. Je te renvoie seulement ton griffon. Adieu, mon cher bon ami, je suis fort pressée, je te fais autant d'amitié que tu en mérites, et te donne autant de baisers que tu en souhaites. Je ne t'écrirai ni demain, ni après, nous avons ma tante Beuvant. Écris-moi pour vendredi [7 septembre], je le ferai quand je pourrai. Notre maman a vu ma petite sœur hier. Remercie-la de ce qu'elle m'a fait faire, donne-lui un baiser, comme je lui donne en idée de tout mon cœur. Petit chou, tâche de travailler, et surtout ménage ta santé, je ne puis m'empêcher d'en être fort inquiète. Pour la mienne, je t'en prie, ne t'afflige point, elle n'est pas mauvaise. Adieu petit cœur à sa manon.

Letter 102 — W2-5856

[Jeudi] 6 septembre 1764.

J'aurais bien de la peine à me faire, mon petit ami, à n'avoir de tes nouvelles que rarement ; il y aura ce soir deux jours ; qu'ils ont été longs. Je ne

pouvais pas t'écrire, ne quittant pas ma tante une minute. Aussi me suis-je bien ennuyée. Ce matin maman et un de ses amis m'ont menée sur le rempart voir passer Sa Majesté. Nous sommes restés quatre heures, il est vrai dans une voiture, à notre aise. La quantité de carrosses et de monde à pied était un amusement. J'en suis convenue malgré que moi je ne m'y suis point amusée. Je regardais tout ce monde et j'avais peine à croire que mon chou fut dans cette foule. Je me disais, où est-il, comment je ne le verrais point ? Pourquoi ne sait-il pas que sa petite est ici, qui s'ennuie de le point voir, et qui ne sait plus que s'ennuyer de tout, partout ? Il y a quinze jours que je n'étais pas comme cela, mais qu'est-il arrivé, ah, je m'en resouviendrai longtemps ; car il n'y a pas de jour que je n'en ai éprouvé quelque nouveau désagrément. Mon cher petit ami, que faut-il faire pour diminuer cette vraie douleur ? Je ne sais rien, sinon d'oublier dans ces commencements de peine tout le plaisir dont nous avons joui lorsque nous avions le bonheur de nous voir et de nous écrire souvent. Car voilà ce qui fait notre grand chagrin ; si nous eussions eu moins de plaisir, nous sentirions bien moins actuellement ce qu'il en coûte pour se passer, se priver, et donner un air presque d'indifférence, à tout plein de petits riens, qui quand on s'aime comme nous, font à la vérité un plaisir singulier, et donnent un prix infini à la vie. Au reste, mon petit chou, nous sommes de bons enfants. Si Dieu nous afflige, je pense bien comme toi, c'est pour nous éprouver. Et comme il est sûr que l'un et l'autre nous avons une entière confiance en lui, que nous le connaissons et regardons comme notre père, et notre bienfaiteur en tout, ne cessant de lui adresser nos vœux et nos prières de cœur ; ce sont les meilleurs je crois, même celles qu'il écoute avec plus de bonté ; et tu as bien raison, les temps et les lieux n'y font rien ; lorsqu'on les fait autant bien qu'il est possible, pour des âmes qui doivent sentir à qui elles parlent, ce qu'elles demandent, et ce qu'elles souhaitent que Dieu leur accorde. Pour moi je fais de mon mieux, et j'espère autant que je le dois. C'est ce qui me console, petit ami, et dans ta dernière [lettre] j'y vois avec plaisir que dans le fond des choses nous pensons à peu près de même. Continuons, petit chou, et nous ne pouvons nous en trouver mal ; Dieu est juste, ainsi tôt ou tard nous serons contents, et tout le monde le sera. En attendant nous ne saurions prendre trop de précaution, et agir avec trop de prudence, pour que mon père ne puisse plus s'apercevoir de l'union qui règne entre nous deux, et que nous tâchions d'en jouir un peu. Il ne parle point de lettres, mais il a demandé hier à M. Doré, comme il a su qu'il a dîné chez ton père, s'il t'avait vu, ce que tu lui avais dit. M. Doré lui a répondu qu'il fallait qu'il fût tranquille, qu'il n'était plus question de rien. Papa lui dit encore : mais puis-je croire qu'il n'ira pas à Nemours ? M. Doré a toujours répondu de son mieux à toutes ses demandes. Mais ce qu'il y a de bon, c'est que j'entrevois qu'il ne pense point du tout aux lettres, et je ne crains plus de t'écrire de Nemours, et pour être plus tranquille je prierai M. Doré de mettre les adresses. Pendant mon absence, si tu vois M. Lebrun, pour raison ne lui parle pas de moi, et prie ma petite sœur d'en faire autant, je lui serai obligée. Cela t'étonne, petit chou, car tu sais que c'est l'ami de la maison, que je t'ai dit plusieurs fois depuis trois semaines que j'étais contente de lui, et que com-



me c'était un ancien ami, je lui devais la confiance que je lui ai faite, et qu'il était assez bon pour m'obliger quelquefois. Je me suis bien trompée, et tu vas voir, je te raconte cela, parce que je me suis trouvée bien mortifiée. Mardi je t'ai écrit le matin. M. Doré ne sortait pas, ni ma mie Louise. Je me trouvais forcée de garder ma lettre. M. Lebrun vint dîner, l'idée de la lui donner pour la mettre dans ton quartier me vint. J'étais contente, et devant maman je lui dis : vous me ferez le plaisir de vous charger de cela. Il me refusa tout net, prit un air de mouton voulant me donner des conseils sans fin, et surtout qu'il ne voulait pas absolument faire croire à papa qu'il était capable de se mêler de ce qu'il n'approuvait point. Heureusement pour moi que l'heure d'aller chez M. Desbordes est venue à mon secours. J'étais excédée de tous ces beaux raisonnements, et fort triste de m'être trompée dans mon attente. Je l'ai vu deux fois depuis, je ne puis pas paraître fâchée avec lui, mais je suis furieusement refroidie, et même je n'oublierai point ce vilain trait. Et voilà comme, petit ami, il faut supporter malgré soi souvent des désagréments. Au reste tu me dédommages de tout cela, petit chou. Déjà je pense à toi continuellement, je lis tes lettres souvent ; quand je puis trouver un moment pour t'écrire, je le saisis avec grand plaisir. Tout cela me procure autant d'agrément qu'il est possible pour ta petite qui doit s'y contraindre, se gêner et être mortifiée quelquefois.

Mais, petit cher ami, tu ne saurais croire comme ta dernière lettre m'a fait plaisir, avec le détail de tes affaires, que tu aurais pu cependant te dispenser de me faire, je ne l'exigeais point. Il est vrai que cette confiance que tu parais avoir avec ta petite peut l'assurer encore de tout l'attachement qu'elle a pour toi, de la satisfaction qu'elle ressent quand elle est à même de reconnaître toutes tes qualités réunies, qui sûrement ne serviront qu'à rendre une femme, honnête et sensible, fort heureuse, et je n'en ai aucun doute, petit chou. Ta manon te connaît à merveilles.

Je compte avoir de tes nouvelles demain. Je l'attends avec la plus grande impatience. Je ferai ce que je pourrai pour que tu reçoives celle-là demain matin de bonne heure. Il y a assez de temps que ta petite n'a pu écrire. Elle se porte assez bien, ne paraît pas si changée, mais depuis près de quinze jours elle ne connaît plus la faim. J'ai même, petit ami, beaucoup d'attention pour ce que je mange, car je mange peu et cela m'incommode, parce que c'est toujours sans faim. Mais l'air de la campagne fera son effet. Comme nous voilà sur notre départ je ne puis pas être plus occupée. Demain vendredi [7] et samedi [8], je fais des confitures. Après il faut penser à faire des paquets. Je vois d'ici que je serai bien lasse. Je veux te dire, petit ami, que ta petite te recommande avec toute l'amitié que tu lui connais pour son chou, de ne lui pas écrire qu'une fois à Paris, pour recevoir sans faute samedi par Berget ; j'ai cette précaution, car je serais bien fâchée de manquer à recevoir une lettre de mon petit. Si notre voyage retarde, ou se fait comme je le crois, je saurai te le dire, petit chou, samedi, c'est-à-dire la poste te remettra ma dernière de Paris dimanche [9], qui te dira ce que tu dois savoir de ta petite qui t'aime de tout son cœur, qui t'envoie ce baiser... avec tout le plaisir imaginable. Notre maman ne sortira plus. Elle est un peu incommodée. Elle te fait ainsi que M. Doré mille amitiés. Ils embras-

sent ainsi que moi ta chère petite sœur, ma bonne amie. Adieu, mon chou, petit cher ami à sa tendre manon.

Letter 103 — W2-5857

[Samedi] 8 septembre 1764.

Je suis bien triste, cher ami, je n'ai pas trouvé l'instant de t'écrire. Nous partons demain à 5 heures, je ne puis pas te dire comme ce voyage m'afflige secrètement. Je m'éloigne de tout ce que j'aime, de mon petit chou, que je ne vois pas, il est vrai, mais que je pourrais voir plus facilement que de 18 lieues<sup>a</sup>. Encore pour un mois, mon petit, je ne veux pas te tromper en rien. Tu crois que je quitte Paris avec plaisir, et que ce n'est que pour quinze jours. C'est plus, et vraiment ta petite en a du chagrin. Berget ne me donnera point de tes nouvelles et j'aime beaucoup quand il voit mon chou. Encore hier un paquet et une jolie rose, qui a su me rendre quelque baiser de mon chou. Si l'odeur plaisait à maman, elle ne me quitterait pas dans mon voyage, mais comme je ne puis la porter sur moi, je l'ai mise dans un tiroir, toute fraîche et toute belle. Je souhaite la retrouver de même, mais que dis-je, c'est une rose... Mais n'importe, telle qu'elle sera je la garderai, je me resouviendrai qu'elle a été jolie et que c'est mon petit qui me l'a envoyée. J'aurais bien des choses à te dire, je voudrais répondre aux lettres que j'ai reçues hier. Mon petit, comment tu n'aurais pas de lettres demain de ta petite femme, et de ta bonne amie manon. Ah, que cela me fâche. Mais je ne puis, la fatigue de deux jours, un mal de tête assez honnête, un rhume que j'ai depuis trois jours, demandent que ta petite se couche et n'envoie à son amant pour demain que des baisers... Tu trouveras la lettre de mon frère. Je le verrai demain, et lui donnerai des nouvelles de mon petit chou, que tu peux connaître. Adieu, je t'écrirai à Nemours, petit ami.

Ne t'inquiète pas, petit ami, de ma santé. Je vais la ménager pour te faire plaisir. Dis à ma petite sœur que mon voyage me rend toute frêle, parce que je t'aime ainsi qu'elle, de tout mon cœur, et donne-lui un baiser, et toi prends-en deux... Travaille, mais ménage-toi, petit, ta manon le souhaite.

Je suis on ne peut mieux avec ma bonne, elle me charge de te faire ses remerciements, et je t'assure qu'elle nous aime toujours. Bonsoir, je ne dormirai guère. Le mal est que je ne peux garder de lumière. Encore un baiser à mon petit, c'est toute sa recette de demain.

Berget ne m'a rien apporté ce soir. Je suis bien inquiète. Tu as dû m'écrire hier au soir, du moins tu me l'annonces. Berget aura retourné ce soir et demain à quatre heures il me la portera. Adieu mon chou, pensez à votre petite, aimez-la comme vous lui dites, car elle n'est pas ingrate.

<sup>a</sup> This is the distance between Nemours and Paris.

## Letter 104 — W2-5898

Dimanche [Maybe 9 septembre 1764<sup>a</sup>], 9 heures.

Mon bon ami, je me suis levée à 6 heures pour recevoir tes charmantes lettres, les lire, et baiser de tout mon cœur. Je me suis recouchée après. Papa aurait trouvé que je me serais levée avant lui, qui se lève de bonne heure, et trouvant Berget en bas, qui ne vient l'ordinaire qu'à 10 heures, mais qui est venu pour sa nièce, il lui serait venu quelque idée désagréable pour ta petite, qui a déjà assez à souffrir. Je ne me suis relevée qu'à 8 heures. Ne crois pas que j'aie dormi, j'ai pensé à toi, à ta lettre, et tristement à tout ce que je voudrais te dire, puisque je n'ai pas le temps de t'écrire, et encore moins demain ou après ; du moins je le crains fort. Dans l'instant papa vient de recevoir une lettre de Mme Le Déce, de Versailles, elle est bonne femme, elle ne dit rien, mais à la fin de sa lettre, elle fait des compliments à sa cousine Mme Vian, qu'elle croit ici. Cela me fait penser que nous allons bientôt la voir. Encore beaucoup de gêne, et un redoublement de tristesse, dont je me passerais ; mais sois sûr petit ami, que triste, ou gaie, je suis toujours ta petite, dont le cœur est tout à toi ; tu le sais bien, petit chou. Je ne puis malheureusement avoir le temps de t'écrire, et de répondre à tout ce que me dit ton cœur, et tes sentiments pour moi, qui ne pourraient mieux ressembler à tout ce que je sens pour ce cher ami que j'embrasse de tout mon cœur, ici..... Je ne vais jamais les compter.

Je n'ai pas lu ta jolie petite lettre à ma mie, et tu vois que sans te répondre à ta demande et à ce que nous pouvons souhaiter ensemble, que l'arrivée de cette cousine nous incommode et que d'ailleurs papa trouverait ce changement point bon du tout. Et tu sais combien il faut prendre garde à ce que l'on fait. Je suis d'avis de t'envoyer l'argent que tu m'as confiée, jusqu'à ce que tu en reçoives. Tu peux en avoir besoin. Adieu donc, chou, pour aujourd'hui, puisqu'il est impossible de t'écrire. Si tu viens ce soir tu n'auras que des baisers..... de ta petite manon, qui t'aimeras toujours.

Si par hasard papa était un peu occupé cette après-midi, je prendrai une feuille de papier et je serai occupée de mon petit chou, du moins il en aurait des preuves, et il ne se satisferait point de ne rien recevoir. Mais je n'ose m'en flatter. Adieu tout ce que j'aime. Je conserve ma rose, elle est encore belle. Je t'ai envoyé les perles de mon jardin, elles étaient faites pour toi.

## Letter 105 — W2-5858

[Lundi] 10 septembre 1764.

J'ai quitté Paris bien tristement, mon cher petit ami, n'ayant pas dormi de la nuit, étant inquiète de toi, de qui je n'ai pas reçu de nouvelles samedi [8], comme tu me le promettais dans ta lettre de vendredi [7] matin. J'étais

<sup>a</sup> Because of the mention of the rose and of the coming of Berget in the previous letter. In addition, in 1764 the 9th of September was indeed a Sunday.

aussi beaucoup enrhumée, il faisait très froid, j'avais peur que cela ne fit mal à ta petite, dans la crainte de te faire de la peine, mais non, je ne m'en trouve pas plus incommodée, seulement je ne pourrais guère être plus fatiguée, et plus lasse. Dans toute la route, nous deux, avec maman, nous avons bien fait deux lieues à pied<sup>a</sup>, tant pour nous échauffer le matin, que pour passer les montagnes afin de soulager les chevaux et arriver le même jour, sur les sept heures. J'ai demandé à notre maman la chambre que tu occupais il y a un an. Elle me convient tout à fait, je l'aime, quelquefois j' imagine te voir à cette table, travailler ou te promener avec un livre, ou que sais-je moi, je t'y vois toujours en idée. Cela me fait plaisir, et puis je donne un baiser à ton portrait, que j'ai apporté ici. Comme je l'ai emporté de chez ma petite sœur, il a eu tous mes soins, il n'est pas gâté, peut-être un peu effacé, mais au surplus je vois, et verrai toujours que c'est mon petit chou, que j'aime autant à Nemours qu'à Paris. Je veux que tu le croies, petit ami, et que tu sentes qu'il n'est pas possible que ce soit autrement, parce que je le sens, moi, et que je te l'assure avec la sincérité que ta manon peut donner aux sentiments qui te sont chers, et même qui te sont dus.

J'ai vu mon frère qui est venu dîner avec nous à Essonne, lui ai fait, comme tu m'en chargeais, tes amitiés. Il te remercie de tout son cœur. J'ai été une demi-heure à causer de nos petites affaires. Cela m'a soulagé, je n'étais pas si triste l'après-midi. J'aimerais avoir mon frère souvent, il m'écoute, me console, car il est bon enfant, et qu'il t'estime, et t'aime comme tu le mérites, et comme il le doit. Mais comme il est tout porté à nous faire plaisir à tous deux, il prendra souvent quelque paquet pour aller à Paris, et j'aurai la satisfaction de savoir qu'il ira embrasser mon petit, et lui dire quelque petit rien de manon. Pour ce qui est de son apostille à la lettre qu'il t'a écrite, ne t'afflige point, mon chou, il ne m'a rien dit qui puisse me faire croire qu'il est vraiment amoureux de notre petite sœur. J'en ai eu comme toi de légères idées, je n'ai pas manqué de lui en dire assez, pour vite ment empêcher que le goût et les sentiments que ma petite sœur sait si bien inspirer, ne lui occasionnent beaucoup de peines, ne pouvant espérer aucun retour de sa part. Et je crois avoir réussi, surtout dans son dernier voyage que j'ai pu lui assurer que M. Gudin était accepté de ton papa, et connu de toute votre famille. Il l'a donc vu chez toi, m'a rapporté ce qu'il t'avait dit avec joie, qu'il n'était resté qu'un moment, et qu'il voyait vite à côté de sa chère petite amie. Ainsi il n'a point perdu ce que tu as pu lui dire, et je ne le crois pas capable d'aimer la femme d'un autre, et sûrement il est tranquille de ce côté-là, malgré que je convienne avec toi, que ma petite sœur lui ait plu, et qu'il s'en soit peut-être peu fallu qu'il lui ait donné en sentiment tout ce que son âme, et son bon cœur, peut lui fournir, pour quelqu'un d'aussi aimable que ma petite sœur. Mais au reste le mal n'a pas été grand. Il ne m'en a jamais parlé, et je me garderai bien de ne lui en rien dire. Je te sais bon gré, mon cher ami, de l'intérêt que tu prends à tout ce qui pourrait troubler le bonheur de mon frère, et je te remercie de l'envie que tu as de

<sup>a</sup> A little bit more than 8 km, or 5 miles.

l'obliger. Il le mérite par l'estime et l'amitié qu'il voudrait être à même de te prouver, et tu peux le regarder comme ton ami, je t'en réponds.

Tu m'as écrit que c'était aujourd'hui que M. de Mirabeau arrivait, et que cela doublerai ta besogne. Je n'en suis pas fâchée, pourvu que cela ne te fasse pas mal à ta santé, parce que tu m'as dit bien des fois que tu aimais son travail, et que cela peut te faire quelque bien. Mais mon Dieu, si cependant tu ne trouves pas le temps d'écrire à ta petite, je trouverai que cet honnête monsieur a fort mal pris son temps, car je péris d'avoir de tes nouvelles. Je trouve que mercredi [12] est bien long à venir. Quel malaise s'il fallait attendre plus tard, le tout parce que je suis à 18 lieues et que mon petit chou ne peut pas me faire tenir mes lettres plus vite que par la poste. Je suis plus impatiente actuellement, que je ne serai par la suite, et c'est tout naturel, j'ai quitté Paris fort inquiète de n'avoir pas reçu de lettres samedi [8], puisque tu devais m'écrire vendredi [7] au soir. Je ne sais ce qui en est cause, et je voudrais le savoir. Je voudrais aussi savoir ce qui se passe au logis, être sûre que mon père ne chagrine point ma pauvre mie, qui pourtant est très décidée de ne rien avouer tant pour nous faire plaisir, que pour elle-même, ce qui me rassure encore mieux, d'autant que cette femme n'a pas grande défense, et que si elle ne sentait pas qu'il y va de son intérêt, elle ne serait pas si ferme dans ses résolutions. Je suis bien fâchée que mon frère ne soit pas à Paris. Il m'écrirait tout ce qui se passe à la maison, je ne serai pas si inquiète. Il m'a offert d'y faire un tour, je n'ai pas dit oui, parce que je sais que mon père n'aime pas qu'il se dérange de son devoir souvent, et qu'il est obligé d'aller à Saint-Germain le mois qui vient, et que c'est déjà un arrangement qu'il a fait pour aller nous voir, et puis il y a si peu de temps qu'il est à Corbeille, que cela ferait peut-être un mauvais effet, vu encore qu'il sort peu d'employés, et quand il en manque il faut en trouver un autre qui puisse faire l'ouvrage. Il m'a donc paru essentiel de ne point le déranger. Mais en conséquence, petit chou, vous me ferez le plaisir l'autre semaine d'aller demander à Berget ce que peut lui dire ma mie Louise de nos petites affaires, c'est-à-dire si tout est calme au logis, comme il le faut pour notre tranquillité à tous deux ; cependant bien plus pour ta petite, que pour toi, parce qu'il faudra qu'elle revienne vivre toute seule, avec son papa. Mon frère a trouvé comme nous le procédé de M. Lebrun bien vilain, même il n'en revenait point, tant il était surpris. Mais surtout ne lui en parle jamais. J'ai pris sur moi d'être avec lui comme à mon ordinaire, je le crains, et je veux quelque chose qu'il m'en coûte faire mon possible pour qu'il ne prenne pas le travers, et ne nous occasionne par la suite du chagrin. Il est bon de te dire que je m'en méfierai toujours, et que je ne veux plus qu'il sache nos affaires. Je ne lui parlerai plus du passé, et encore moins de l'avenir. Toi de ton côté, ne change point pour les façons avec lui, que les apparences lui sauvent tout ce que tu dois penser sur son compte. Adieu, mon chou, car je pense que ce n'est que demain que partent les lettres. J'ajouterai un petit mot ; je finis par un baiser...

[Mardi] 11 septembre [1764].

Mon petit chou, je me suis trompée pour les jours de poste. Je serais désespérée si tu ne pouvais avoir de mes nouvelles que vendredi [14]. Mais heureusement que Saint-Jean va à Paris demain, et qu'il te fera recevoir cette lettre jeudi [13] de bonne heure ; tu seras peut-être inquiet, petit, mais cela ne m'arrivera plus.

J'ai dans l'idée que tu auras mis à la poste une lettre ce matin pour ta petite manon, que tu aimes bien malgré qu'elle se soit éloignée de tout ce qu'elle aime elle-même. Tu pourras, petit chou, par Berget faire donner une lettre à Saint-Jean, vendredi [14] au soir. Il doit partir de Paris samedi [15] au matin, et arriver dimanche [16] à Nemours, ce qui me fait grand plaisir, car je voudrais être à demain [mercredi 12], et à jeudi [13] pour la peine que j'ai de te savoir inquiet de ta petite amie. Et puis je souhaite que dimanche [16] vienne tout de suite, pour être sûre que mon petit se porte bien, car j'imaginais que Saint-Jean ne se servira pas de la petite poste, et qu'il te verra, et pourra me donner des nouvelles sûres. Pour ta petite manon, elle est toujours enrhumée, car c'est un rhume comme elle en a eu vingt l'hiver passé, aussi ne t'afflige pas petit. D'ailleurs j'ai un peu soin de moi, je prends de ma tisane, qui est bonne pour l'estomac, et qui me fait tout le bien que je souhaite. Quand je retournerai à Paris j'aurai ma santé ordinaire. Si tu voyais la maison de notre maman, elle est des plus agréables ; le jardin est charmant, on a fait une allée de gazon dans le verger, où je me promène avec plaisir en pensant à toi, petit cher ami ; et tous les endroits où sans être distraite je pense à toi, j'ai infiniment de plaisir. Te ressouviens-tu, petit chou, qu'il y a eu hier un an que tu m'as écrit pour la troisième fois, et que tu avais pour lors ma place chez notre maman, et que tu envoyas ta lettre à ma petite sœur, pour me faire remettre. Tu étais triste dans le temps, petit chou, même à verser des larmes en m'écrivant. Il me semble tenir encore cette lettre là. Elle est avec toutes les autres, ici avec moi, car je n'ai rien laissé à Paris que mon cher petit ami. Si j'avais eu à choisir, je sais bien ce que j'aurais fait... Mon petit chou, penses-tu à ta petite seulement ? Elle le croit ; mais dis-lui, et prouve-lui, et tu peux être sûre qu'elle adore son amant, son petit chou, et son petit cher ami, à qui elle envoie dans cette place mille baisers.... Adieu mon cœur.

[Mardi] 11 septembre [1764] au soir.

J'ai eu des visites cette après-midi ; plusieurs demoiselles sont venues goûter. Le plus intéressant, cher ami, c'est que toutes nous nous sommes mises sur le gazon à chercher des trèfles à quatre [feuilles], et tu ne sais pas que ta petite, depuis cinq ou six ans, a la bêtise d'en chercher, et d'en souhaiter, vu qu'on lui a dit que cela portait bonheur. Enfin petit, j'en ai trouvé deux, j'ai eu une joie proportionnée au bonheur que je devais. Tu m'entends, mon chou, et cela m'a fait versé quelques larmes, je n'en ai pas été maîtresse. Je pensais à toi, maman l'a bien vu, et elle était bien contente de voir le plaisir dont je jouissais pour l'instant. Je vais en mettre un avec ce

petit mot, et mon chou le gardera pour me faire plaisir. Je m'inquiète peu de ce que tu vas penser, je sais tout ce que tu pourras me dire<sup>a</sup> ; et malgré tout je suis fort charmée d'avoir des trèfles à quatre [feuilles], et encore d'en avoir deux, pour t'en envoyer un. Surtout ne le perds pas, je t'en prie.

J'espère que tu feras mes compliments et amitiés à ma petite sœur et bonne amie, et que tu l'embrasseras pour moi, qui le ferait de si bon cœur, et songe que je m'intéresse toujours à tout ce qui la regarde, et que d'après son consentement je serais charmée de savoir de temps en temps des nouvelles de ses petites affaires. Dis-moi si M. Gudin est reparti, et s'il se porte bien ainsi que ma petite sœur. Si tu as quelques nouvelles de M. Bertin, ou d'autre, je serais enchanté de savoir à Nemours toujours quelques mots de nos petites affaires. Et ta santé, mon chou, comment va-t-elle ? As-tu toujours des boutons, dors-tu, manges-tu, prends-tu encore du gruau ? Si tu faisais bien, tu en prendrais un mois entier. Cela ne peut que faire grand bien à ta santé, que le travail n'incommode point. Mais bonsoir, mon petit cher ami, je vais me coucher pour ne pas faire de bruit à notre maman, qui dort sûrement, car il est 9 heures et demie ; elle s'est couchée à huit heures. Je fais comme tu faisais l'année passée, j'ai soupé toute seule. Depuis j'ai écrit à mon frère, j'ai mis l'adresse à une lettre pour mon papa, et la tienne que je vais fermer, afin que Saint-Jean trouve demain mes dépêches prêtes. Bonsoir petit chou, il y a un an que tu couchais dans mon lit, et présentement je couche dans le tien, et j'aime cette petite chambre, j'ai du goût pour y rester. Je te promets d'être éveillée demain de bonne heure. Le départ de Saint-Jean, le facteur à huit heures, ah, petit chou, je vais tâcher de bien dormir pour que le temps me paraisse moins long. Adieu, petit ami à sa manon, sa petite femme qui l'embrasse de tout son cœur. Et puis vite un baiser à mon trèfle.

Letter 106 — W2-5859

De Nemours, [mercredi] 12 septembre [1764] au soir.

J'ai reçu, mon cher petit ami, tout ce que j'attendais, et tout ce qui m'inquiétait. Je suis bien mortifiée de ce que tu ne peux pas recevoir des nouvelles de ta petite plus tôt que demain [jeudi 13] au soir, et cela parce que j'ai cru que la poste ne partait que le mardi comme de Paris, car je voulais la préférer à Saint-Jean, par plusieurs raisons. Et je vois avec peine que cela t'aurais fait plus de plaisir. Cependant ne crains pas, il est bon enfant, et de plus ses maîtres lui en imposent, ce qui me donne pleine confiance pour cette dernière fois. J'ai pris tous tes baisers avec grand plaisir, mon chou. Personne ne m'a vu, j'étais à ma place favorite du jardin, qui est l'allée des gazons. J'y ai lu toutes tes lettres, et je t'assure que j'ai passé un bon moment. Mon dieu, que n'en puis-je recevoir tous les jours autant.

Je ne veux pas que tu sois inquiet de ma santé, tu sais que j'en ai soin, petit chou, et que l'air de la campagne est bon. Pour l'ordinaire mes maux

<sup>a</sup> Probably that this is nothing but a foolish superstition.

de tête y sont moins fréquents, j'y ai plus d'appétit. Depuis lundi [10] je fais deux repas par jour assez bons, ce que je ne pouvais faire à Paris, sans qu'un des deux me remisse mal. Mais c'est toi, petit ami, qui a besoin d'une bonne santé, et tu ne peux l'avoir aussi bonne que ta petite te le souhaite, par la douleur qu'elle éprouverait si tu devenais malade. Aussi je compte bien que vous la ménégez pour me faire plaisir, et parce que je te la recommande par-dessus tout, pour ton travail, pour toi-même, et pour ta petite manon qui t'aime comme tu sais de tout son cœur.

Tu as donc vu ma mie, et Berget, dont je ne suis pas content, puisqu'après avoir soupé au logis, samedi [8], il a été chez lui, et est revenu coucher avec Saint-Jean. Il aurait pu, comme je lui avais dit, passer chez son ami, me rapporter ma lettre, et ne pas me faire croire qu'il n'en avait pas trouvé ; c'est fort mal. J'ai eu plus d'inquiétude que je n'en aurais eu. Avec tout cela, je lui pardonne, il était en train de boire et j'aurais beau faire, je ne le corrigerai pas de ce vilain défaut. Ainsi ne lui en parle pas, petit chou. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne m'en parlera jamais. Il se peut qu'il y avait du retard et il faut le souffrir malgré moi, car ce n'est pas manque de lui demander, et même de lui envoyer chercher, mais je ne peux le suivre.

Je suis enchantée de ce que tu me parles de tes affaires, quoiqu'à Nemours elles ne me sortent pas de la tête. Le succès de ton mémoire<sup>a</sup> me fait plaisir. Tu as raison de regretter de ne l'avoir pas fait courir davantage. Cependant il est toujours flatteur, petit chou, d'en être à de pareilles regrets.<sup>b</sup> Je t'en félicite ; c'est-à-dire, tu dois savoir tout l'intérêt que je prends à tout ce qui te regarde, et ma façon de saisir tout ce qui t'arrive. En conséquence devine tout ce que j'aurais à te dire.

Dans ta dernière lettre, tu me dis que tu te portes assez bien. Mon dieu que cela me fait de plaisir. Continue, petit ami, de te ménager. Ne quitte pas ton orge si tôt, puisque cela te fait du bien. Passe peu de nuits, travaille plus tôt, beaucoup dans le jour. Entendez-vous, petit ami, c'est ta petite manon qui veut tout cela pour ton bien, et pour son plaisir. Adieu, il est 9 heures, je souhaite une bonne nuit à mon petit chou, mon petit cher ami, et je donne un baiser... à mon petit amant.

[Jeudi] 13 septembre 1764.

À mon réveil, je pense à mon petit ami, et comme je ne veux pas perdre l'heure de la poste, pouvant être occupée pour maman, je vais me dépêcher de fermer cette lettre. Tu veux des nouvelles de M. Doré. Il prend médecine aujourd'hui, non pas qu'il soit plus incommodé, mais pour tâcher de dissiper l'humeur et n'être plus dans le cas de craindre la fièvre. Pour notre maman, elle se porte à merveille ; je n'ai pas manqué de les assurer tous les deux de tous les sentiments que tu aimes à leur devoir. Ils y sont très sensibles, te font mille amitiés. Maman sent bien la peine que j'ai de ne pou-

<sup>a</sup> *De l'Exportation et de l'importation des grains.*

<sup>b</sup> Du Pont gives himself a similar reproch in his letter to the president Labouret. See before p. 292.



voir absolument pas te voir chez elle, à qui cela ferait plaisir à elle-même, car elle t'aime beaucoup. Pour moi, je suis toujours très bien avec elle, et il ne tiendrait pas à moi que cela dure, je l'espère par l'amitié qu'elle m'a dans tous les temps prouvé, et celui dont elle me fait jouir maintenant, qui à te dire vrai me fait supporter toutes nos peines plus doucement. Et encore l'avantage de t'écrire sans craindre un père et le plaisir que j'aurai de recevoir tes lettres sans qu'elles passent dans plusieurs mains, me font mener une vie dans un sens plus agréable. Cependant s'il fallait partir tout à l'heure pour Paris, étant sûre de donner un baiser à mon cher petit ami, je ne voudrais pas attendre une minute à me mettre en route. Sois persuadé de ce que ta petite te dit de cœur, parce qu'elle ne trouvera jamais de plaisir plus agréable, que ceux qu'elle pourrait avoir avec son petit chou.

J'ai encore trouvé hier un trèfle à quatre [feuilles]. Cette certitude de bonheur me fait grand plaisir. Je veux les garder tous deux autant que j'aimerai mon petit, à qui je défends bien de perdre celui que je lui ai envoyé. Je les ai serré avec mes lettres, qui font comme tu peux croire tout mon amusement, dans l'attente forcée où je suis de n'en pas recevoir autant que je le voudrais.

Quand m'écriras-tu, petit ami ? Sera-ce demain [vendredi 14], que je recevrai des nouvelles, ou dimanche [16] ? Que ce serait long, car je ne suis occupée que de toi, petit chou, et que de tout ce qui peut m'être adressé par ce que j'aime. Adieu, cher ami, je veux te dire que je ne suis pas d'avis que l'on te voit dans mon quartier ; que mon père fasse ses informations, nous ne craignons rien, cela doit nous tenir tranquille. N'oublie pas de faire à ma petite sœur tout plein d'amitiés, pour ta manon qui t'envoie plusieurs baisers... de tout son cœur, petit.

Letter 107 — W2-5860

[Samedi] 15 septembre 1764.

J'avais raison d'être triste, fort triste d'avoir manqué la poste, dans l'idée juste que mon petit ami serait inquiet. Tu as donc en conséquence passé de bien mauvais moments, n'étant pas tranquille, surtout doutant que Saint-Jean serait le facteur. Hélas, mon petit chou, *si tu ne l'approuves pas*, comment l'approuverais-je, moi ? Aussi je ne lui ai confié qu'en tremblant. La prudence, et toute sorte de craintes me retenaient dans des moments, et dans d'autres je te voyais si inquiet, et je me sentais si triste d'avoir manqué la meilleure occasion, et puis d'avoir sûrement laissé une lettre à Paris, ou bien sans le savoir mon chou malade. Toutes ces idées étaient des plus chagrinentes, ce qui fit, petit, que je ne pouvais plus y tenir. Je me suis étourdie un peu, j'ai dissipé pour l'instant la peine et le danger où je me livrais, afin de diminuer à mon petit le désagrément d'attendre si longtemps des nouvelles de sa petite. Heureux s'il ne nous en arrive rien ; je ne peux y penser sans frémir. Cependant je suis encore plus sûre de Saint-Jean que de bien d'autres. Comme par exemple si tu étais venu sur le chemin nous voir, nous avions à craindre une quantité de commis qui ne font qu'aller et venir, et

qui nous connaissent très bien, et qui sans conséquence seraient venus dire à papa : j'ai rencontré mademoiselle votre fille, et ils étaient quatre. Tu penses bien comme moi, ce qu'il en serait arrivé. Aussi c'est ce qui nous a empêché de te permettre de venir près du logis, parce qu'on s'en serait aperçu chez ton père, et puis que cela n'aurait servi qu'à redoubler notre douleur, que nous ne pouvions à peine supporter. Je n'ai pas pu démentir notre maman, qui l'a pensé de même, et qui sans tout ce qu'il y a à risquer et à éprouver de part et d'autre, nous aurait donné le plaisir de nous voir, car elle sent mieux qu'une autre ce qu'il nous en a coûté ; elle me le disait encore hier avec amitié. C'est ce qui fait, mon petit cher ami, que je serais fâchée que tu pensasses que cela a été mauvaise volonté de sa part, si elle t'a si bien défendu de nous voir. Je ne peux pas croire que tu aies cette idée, mais c'est que je vois avec peine que tu as cela à cœur, et peut-être que mon petit vilain chou ne s'imagine pas encore le plaisir que j'aurais eu. Cependant il connaît bien sa petite manon, il sait sa façon d'aimer. C'est ce qui me rassure, non pas que je puisse saisir les idées de mon petit à son désavantage ; je connais trop son cœur, son âme, son esprit, pour cela. Je suis seulement au désespoir de t'avoir causé tant de chagrin, dans l'attente de mes nouvelles. Je le sentais bien aussi. C'est ce qui fait que j'ai pris nombre de fois tes baisers tristes que tu m'envoies, petit chou.

Mon petit cher ami, que tu es aimable, et que je t'aime. Je le sens bien plus que je ne puis te le dire, petit. Tu me demandes si tes lettres me font plaisir ; est-ce que cela se peut autrement ? Je t'en assurerai tant que je le pourrai, c'est-à-dire tant que tu voudras. Et imagine toujours voir ta petite prendre tes baisers, avec le même plaisir que tu lui envoies.

Je suis aussi très charmée pour toi qu'Abeille n'écrive plus, quoique tu aies raison de prendre ton parti sur ce qu'il en sera. Ce que tu me rapportes de M. Malesherbes et de M. Mirabeau me pénètre et me fait voir que ce dernier est bien ce que l'on appelle bon ami, et te connaît. C'est ce qui me fait plus de plaisir encore. J'ai lu cet endroit de ta lettre à nos bons amis, ils l'ont goûté avec plaisir et ont fait les mêmes souhaits que tu te fais, en te rendant la justice qui te convient, pour avoir plus de courage.

Cette façon de penser ne te fait qu'honneur, et s'il était possible ne ferait qu'augmenter tout le mérite que tu as, petit chou à manon, qui est très convenue de ce que tu lui dis, sur l'attachement que tu as pour elle, parce qu'elle-même en a fait autant, pour avoir tout l'amour qu'elle a pour son amant. Combien a-t-il fallu qu'elle réfléchisse, et qu'elle examine si ses sentiments pouvaient convenir aux siens, non pas que je veuille dire que toutes les qualités que mon chou me croit dues, et m'assure qu'il a remarqué, je les possède autant qu'il le faudrait. Hélas, je sais trop le contraire. Mais au moins j'aime et respecte la vertu, et je n'aurais jamais pu souffrir un homme qui ne l'aurait pas connue et aimée assez pour qu'elle dirigeât ses sentiments. Heureusement que je ne me suis pas trompé, et que mon petit ami ne cessera de me le prouver dans tous les temps de notre vie. Je l'en crois à sa parole et à la connaissance que j'ai de ce qu'il vaut. Aussi j'envisage le bonheur d'être ensemble comme ce qu'il nous faut à tous deux, nous convenant pour le cœur, l'âme et le caractère sociable, et l'envie d'être heureux

l'un par l'autre et l'un avec l'autre. Est-il possible que nous n'ayons pas de bien, et qu'il faille tout attendre des événements ? Rien de si triste que de penser à cela. Au reste, ayons confiance en Dieu, conformons-nous à sa volonté, et espérons tout ce qu'il nous est nécessaire de sa bonté, et vivons contents de nous connaître et de nous aimer, comme nous en sommes capables.

Mon petit ami, la campagne fera grand bien à ta petite manon. On la croit même déjà engraisée. Je ne le souhaite pas, mais il est sûr que je ne me porte vraiment bien que lorsque je la suis un peu, et que faut-il de plus ? Je dors assez bien, je fais deux bon repas, et surtout prends beaucoup l'air. Encore ce matin à cinq heures et demi, nous étions dans la ville pour faire des achats, après nous faisons le tour de la maison, par-dessus le canal, et nous jouissons de la belle campagne. Hier après-midi j'ai été avec maman, dans une maison pour notre première sortie, où était rassemblée toute la brillante jeunesse. Je ne m'y suis pas ce qui s'appelle ennuyée, parce que j'ai la ressource de penser à toi, petit chou, car sans cela leurs enfantillages ne me seraient pas supportables. Mais toi, et mon ouvrage me servent partout. Seulement il y en a une de toutes ces jeunes personnes qui me convient assez, par le cœur, et les sentiments, ajouté à cela infiniment d'esprit, ce qui à coup sûr ferait une femme aimable. C'est une brune très passable pour le joli. Tu l'as vue chez maman, car elle m'a dit hier qu'elle avait chargé il y a un an un jeune monsieur, qui me connaît bien, de me dire tout plein de choses pour elle, mais dont elle ne m'a pas pu dire le nom, que j'ai eu la présence d'esprit de taire, dans la crainte que par hasard elle ne reconnaisse mon écriture à la poste, et ton nom. Cela m'a fait plaisir, vu qu'il m'est toujours fort agréable de parler de mon amant. Encore elles se sont avisées, ces jeunes personnes, de faire tirer des devises. Je ne puis m'empêcher de te dire la mienne, elle m'a fait impression. J'ai cru pour le moment t'entendre à mes oreilles, et que mon cœur te répondait, et tu vas en juger. Cette devise portait : Ton absence me désole, et rien ne me console. Notre maman m'a jeté un regard expressif, mais ah, je t'assure que je n'en avais pas besoin. Adieu mon chou. Je serai inquiète jusqu'à ce que je voie arriver Saint-Jean. C'est demain, c'est encore long. Prends deux baisers... que te donne ta petite manon, et cela de tout son cœur. Je te quitte faute de temps, je suis dans les confitures.

Letter 108 — W2-5861

De Nemours, dimanche 16 septembre [1764].

Mon petit, j'étais bien pressée hier lorsque je t'ai écrit. J'avais des confitures à faire pour maman, et pour une dame de la ville. Il y a 14 jours que je ne m'occupe qu'à cela. Hier cela m'a fort déplu, je voulais t'écrire longtemps, parce que j'étais des plus tristes dans l'attente de mauvaises nouvelles de Paris et que de t'écrire est le seul amusement qui convienne à ta petite (sans parler de celui que je prends avec les lettres de mon amant, car c'est autre chose). Malgré moi je te quittais hier, et milles idées plus tristes

les unes que les autres m'ont chagrinées. Je n'ai pas dormi tranquille cette nuit, je craignais de voir arriver une lettre de mon petit ce matin, comptant que ce serait mauvais signe, et que Saint-Jean aurait mal fait sa commission, et que tu n'aurais pas voulu lui confier ta réponse. Et voilà comme je m'inquiétais inutilement, et me chagrinais ainsi à tort. J'ai reçu ta lettre, cher ami, à huit heures, qui me le confirme. Elle m'a fait peur, je l'ai lu vite la première fois, et je me suis sentie très soulagée. Je suis charmée que tu me l'aies envoyée par la poste. Tu as eu bien raison, je ne l'aurais pas encore, et peut-être aurais-je d'autres vilaines idées sur ce pauvre Saint-Jean, dont je suis contente, sur ce que tu m'en dis, et ne crois pas qu'il y perde.

Eh bien, petit chou, tu n'avais donc jamais vu de trèfle à quatre feuilles ; tu es donc content d'en avoir de ta petite. Tu as raison, car je le<sup>a</sup> suis bien d'en avoir trouvé déjà au nombre de quatre, et au premier moment je t'en chercherai pour t'envoyer (il pleut aujourd'hui), et augmenter tes trésors, dont j'admire le rangement avec plaisir<sup>b</sup>, et même qui me flatte infiniment, et tu peux être sûr que tout ce qui vient de toi a pour moi le même prix.

Mais dis donc, petit cher ami, je suis bien enchantée de ce qu'il ne nous ait point arrivé de malheur. *Ramenons comme dit notre père, notre tranquillité*, et vivons aussi contents que nous le pouvons, étant si éloignés, et pour t'assurer, petit chou, que ta lettre m'a procuré un bien-être et m'a fait un sensible plaisir, je te donne ici follement un baiser... Qui m'aurait dit hier que je serais si gaie aujourd'hui, je n'aurais pas pu le croire. C'est pourtant très vrai. Il faut avouer que nous sommes dans tous nos malheurs fort heureux ; pourvu que cela dure, petit chou, mais j'ose le croire, si nous nous conduisons comme nous le devons, et comme nous en sommes capables.

J'ai pris tous tes baisers, et repris, et reprendrai bien encore en relisant tes charmantes lettres. Je suis bien aise que tu travailles, et tu sois content de toi, et de M. Mirabeau. Le Luxembourg te voit donc quelques fois, qu'il est heureux... Et va, ta manon n'imagine pas que tes soupirs se perdent, elle les devine aisément, et les reçoit de tout son cœur. Je ne puis pas t'engager d'aller à Versailles. Cependant si tu crois y avoir affaires, n'en manque pas l'occasion, je te le défends bien ; seulement écris-moi si tu crois y rester quelques jours, parce que je n'enverrai pas de lettres rue Sainte-Anne. Tu me donnerais une adresse, ou bien je t'enverrais tout ce que je prendrais plaisir à t'écrire autant que je le pourrais, le tout en une fois à ton retour. Voilà Saint-Jean qui arrive, je te quitte, mais pas pour longtemps. Il a sûrement une lettre de papa, et une de mon frère.

Je viens d'avoir des nouvelles de tout le monde, cher ami, encore des tiennes et mes lettres de papa. Qu'il est bien charmé que le voyage n'ait pas augmenté mon rhume. Il me recommande de bien manger, pour les fruits surtout. Et puis des nouvelles de sa santé, et puis il embrasse sa chère fille et est avec tendresse son papa. Elle est courte, je l'aime mieux comme cela, elle me fait plaisir ainsi que celle de ton petit frère, qui prétend ne plus écrire à Mlle Le Déé, et que pour nous faire plaisir à tous deux, et à lui-

<sup>a</sup> The original has *la*.

<sup>b</sup> The young Du Pont owned a natural history collection. (See Mémoires, here p. 63).

même, que c'est à Mlle Dupont. Il croit ne se pas tromper et dire simplement la vérité. Tu l'approuveras sans doute, petit ami, et ta manon ne peut ni ne veut le désapprouver, petit chou, parce qu'elle ne t'aime pas du tout, c'est-à-dire que tu comprends ce qu'elle te veut dire, autrement elle saurait s'expliquer, comme étant ta petite manon, ta meilleure amie, et ta petite femme.

Remercie bien, je t'en prie, ma chère petite sœur. Dis-lui combien je suis reconnaissante de cette preuve d'amitié qu'elle m'accorde, et assure-la que je la connais si bien que je l'aime de tout mon cœur. Réitère mes compliments à M. Gudin. Remercie-le de son bon souvenir à mon égard, et prie-le d'embrasser son aimable petite femme pour moi. Et je me flatte qu'elle voudra bien, cette bonne amie, te donner un baiser, à toi mon chou, pour ta manon qui ne le puit de si loin, malgré le plaisir qu'elle y trouverait. Qu'elle est heureuse, ma petite sœur, de jouir un peu de son amant, et beaucoup en me comparant à elle. J'en suis charmée et veux qu'elle m'en souhaite autant, parce que c'est ce qu'il nous faudrait à tous deux, n'est-ce pas, petit cher ami ? Hélas, je t'entends dire oui... Mais dis-moi, chou, est-ce que tu m'as cru capable d'avoir oublié tes premières lettres ? Je veux dire celles il y a un an dans ce temps-ci, et il y a eu un an au mois de juillet. C'était impossible : premièrement, les vers que tu fis à ton voyage de quatre jours à Nemours (que tu me rappelles dans ta lettre) assuraient ce dont je ne pouvais me douter que très faiblement. Après le temps s'est écoulé, je pensais à toi quelquefois, parce que j'avais toutes les lettres que tu écrivais à notre maman. Elles me faisaient plaisir à lire, et je les gardais. Revenue à Paris j'ai été à même de te voir plus souvent, à cause du goût que Mlle Lebrun avait pour ton esprit (je me tais pour le reste). Dans ce temps je remarquais que tu venais au logis avec plaisir, et que toutes deux nous faisons de toi à peu près ce que nous voulions ; je veux dire, Mlle Lebrun te faisait venir tant qu'elle voulait. Je n'étais point fâchée pour lors de ta société, et j'aimais tes visites. Je voulais connaître par moi-même, s'il n'y avait pas de danger à se lier avec toi, assez pour continuer à te voir avec plaisir, surtout ne pouvant souffrir les jeunes gens, et ne voulant écouter aucun de leurs propos ordinaires, n'étant pas faite pour cela dans aucun genre. Et plus je te voyais et plus j'entendais parler de toi, plus je savais rendre justice à ton mérite que j'admirais fort dans un jeune homme, et plus aussi j'étais persuadée de l'estime que l'on pouvait faire de toi, petit chou. Le temps est venu où tu as adressé des chansons de vers à ta daphnée, qui n'était sûrement pas Mlle Lebrun. J'étais forcée de les garder, comme étant faits pour moi. Il était impossible que cela me déplût, je n'ai jamais été insensible. Toutefois, je t'estimais, mais je ne t'aimais point. La première lettre fut donnée et reçue sans le savoir. Je fus bien surprise, mon chou, quoique cela me parut dans l'instant trop mystérieux pour une chanson. Te resouviens-tu de ce que tu me dis sur le voyage que j'allais faire à Nemours, qui me fit te répondre que je souhaitais ne pas me repentir un jour de l'avoir fait, parce que vraiment je ne pouvais pas m'en dédire, je ne pouvais pas dire que je le haïssais, et c'en était assez pour mes parents. Heureusement que Dieu a eu pitié de moi dans le temps, et qu'il nous destine l'un pour l'autre. Mais pour revenir à

tes premières lettres, elles me firent plus d'impression que toutes tes chansons, vers, etc., ne pouvaient me faire dans ce temps là. Pour le moment je fus fâchée de les avoir reçues. Cependant je les gardais, malgré ton avis, pour les mettre au feu. Demande-moi le pourquoi, je l'ai deviné actuellement ; mais dans ce temps je ne me doutais pas encore que tu deviendrais mon meilleur ami... Avant mon voyage je me suis aperçu que Mlle Lebrun était très jalouse, et qu'elle n'était capable (la connaissant de longue main) que de me causer beaucoup de peine, pour tout ce qui paraissait me convenir, et j'étais fâchée, piquée même de ce que tu n'avais pas appris à la connaître, paraissant bien plus s'amuser avec elle qu'avec moi. Ne vas pas croire, petit cher ami, que c'est un reproche que ta manon te fait, je ne t'en voulais pas, je commençais à deviner fort tes vues, mais j'aurais aimé que tu ne te fûs pas trompé sur son compte. Je te dirais plus, c'est qu'elle est cause en partie des malheurs que nous éprouvons, parce que si c'eût été un autre sujet, elle aurait su lier nos deux maisons. C'est par là qu'il fallait commencer, mais elle n'était capable de rien, elle manquait seulement de jugement pour ce qui la regardait et les autres, ne possédant ni cœur, ni âme, avait par conséquent toute sorte de défauts, j'en suis fâchée pour elle, mais bien plus encore pour nous. Il est inutile de te rappeler les visites que tu me fis pendant sa maladie, tu étais triste, j'en étais pénétrée, mais ce n'était pas ma faute. Tes lettres de Nemours que tu adressais à ta chère sœur pour moi, ne firent qu'un très bon effet dans ma façon de penser pour toi, que j'estimais fort. J'ai même répondu, à ce que je peux me ressouvenir, à ma petite sœur, ce que tes lettres demandaient, et ce que je pensais. Ta première visite, arrivant de Nemours, où nous eûmes l'avantage de causer une demi-heure ensemble, sans papa ni personne, me fit plaisir. Plusieurs visites, et autant de lettres, m'eurent donné le courage de ne point errer sur le choix des sentiments que tu m'offrais. Ils m'ont paru tels que je les connais maintenant, et tels que je devais les aimer. J'ai répondu à tes lettres, et tu n'étais sûrement pas mécontent de mes réponses. Plus je t'en ai fait, plus j'étais amenée à te connaître à fond, et plus je me suis attachée à toi, plus j'ai senti que je t'aimais vraiment, et je le sens à chaque instant, petit cher ami, et je te le prouve du meilleur de mon cœur. Le détail que je te fais aujourd'hui est bien fait pour toi et pour l'amour que je t'assure avoir pour mon amant que j'adore, j'ose te le dire en plaçant un baiser...

Je finirai demain cette lettre.

Letter 109 — W2-5862

Lundi 17 septembre 1764.

Sans doute que mon petit chou sera content de ma lettre d'hier, et je n'ai garde de manquer la poste aujourd'hui. Mais avant, je veux te dire petit ami, que tu as dû t'apercevoir, dans mes premières lettres, du goût que j'avais pour toi, car elles n'étaient sûrement pas froides. Je ne t'aurais pas écrit si le penchant de mon cœur ne m'eût dicté un peu les réponses ; ainsi tu ne dois donc pas ignorer, cher petit, le temps où je me suis déclarée ton

amie, et comme je me suis conduit avec toi, depuis notre petit commerce, c'est-à-dire avec l'estime la plus grande, et l'amitié la plus parfaite, d'après comme je te disais le 14 que j'avais voulu te connaître, avant d'avoir pour toi tous les sentiments dont je suis capable, et que l'amour, l'amour même que tu me prouves soutient, et a fait naître, avec toute la satisfaction imaginable. Car j'ai eu plusieurs amoureux... et je n'en ai pas connu qui te vaille, selon mon goût ; ainsi je ne leur ai pas prodigué mes faveurs, bien au contraire. J'en étais pourtant bien aimée, et le 24 août, dont tu peux te souvenir, et moi aussi, devait de façon ou d'autre, être un jour malheureux pour ta petite. Pendant que j'étais sortie avec maman, mon papa a reçu un billet d'enterrement d'un jeune homme de 28 à 30 ans, assez aimable par le caractère, que je connaissais et qui me connaissait encore davantage, qui m'aimait beaucoup, Madame sa mère aussi, qui n'avait que ce fils qu'elle adorait. Il avait un assez joli emploi à l'hôtel Bertonville, vérificateur des fermes, qu'il n'avait que pour s'amuser. Il voyait souvent papa, qui l'a connu de tout temps, qui l'aimait et de qui les amitiés étaient très bien reçues. Papa était toujours charmé de le voir. Mes voyages m'ont empêché de le voir, ce qu'il ne m'est pas venu en idée de regretter. Car depuis que je te connais, mon chou, je ne pense qu'à toi dans le monde ; on a beau m'aimer, je suis insensible pour tout ce qui n'est pas toi, cher ami, je te l'assure, et veux te le prouver encore davantage. Mais toujours tu avoueras que le 14 était un bien cruel jour. Je ne puis y penser ; l'un et l'autre, et l'un pour l'autre, nous avions du chagrin, plus que nous n'en pouvions supporter. Si le malheur eût voulu que nous ne nous soyons pas connus et aimés, peut-être aurais-je pu être sensible à cette mort, et je n'ai pas pu m'empêcher d'en être fâchée pour la femme qu'il aurait eue. Il te ressemblait un peu par la douceur de son caractère, et l'honnêteté. Il avait de l'esprit autant qu'il en faut pour être fort aimable. Je souhaiterais que tous les hommes fussent aussi bien partagés en tout. J'excepte mon chou, je crois que cela va sans dire. Entendez-vous, mon petit ami, je serais au désespoir que tu puisse penser que j'ai aimé d'autres que toi, parce que tu sais bien que l'amour et l'amitié sont deux. J'ai toujours fait une grande différence ; pour toi, je ne peux avoir de réserve. Il y a longtemps que ce temps est passé pour jamais. Je t'aimerai toujours comme je suis persuadée que tu le mérites et que je le peux. Tu est mon chou, mon petit ami, mon cher amant, et mon petit mari, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que sa façon toute aimable de m'écrire, tout ce qu'il pense pour sa petite femme, dont il sera toujours aimé. Adieu, ménage ta santé mon chou. La mienne n'est pas mauvaise. Je suis tes conseils, je n'abuse pas de la promenade. Je n'oublierai pas les trèfles. Adieu, écris tout ce que tu penses à ta manon, qui ne trouve pas de plus grand plaisir que d'écrire à son amant, à qui elle envoie deux et trois baisers...

Letter 110 — W2-5863

[Mercredi] 19 septembre [1764] à Nemours.

C'est aujourd'hui jour de poste, mon chou, et il faudrait que ta petite fût bien malade pour tenir au lit, surtout ne pouvant s'empêcher d'être

éveillée de bonheur. Maman et M. Doré, qui ne sont pas moins alertes par coutume, avaient en vue d'aller voir la prière à l'abbaye de la Joie, et nous en venons tous trois. Il fait très beau à se promener. J'espérais trouver une lettre en rentrant, je trouvais même la promenade trop longue, et je me trouve encore le temps de dire à mon petit ami ce que j'ai fait hier (sans prendre l'instant de lui écrire). La matinée s'est passée travaillant beaucoup pour notre maman, qui a eu soin de me fournir de l'ouvrage assez pour m'occuper souvent. Après dîner tout de suite une simple toilette pour aller faire plusieurs visites, qui nous ont mené à huit heures passées, la dernière chez Madame Dutrôle, femme de notaire, qui est en couche. Je ne la connaissais pas. Elle plaît à notre maman, et je trouve qu'elle me conviendrait assez. Voilà ma journée. Tout cela, mon chou n'y paraît pas, mais il est pourtant très vrai que malgré tout il ne me quittait jamais. Oui, mon petit, je te vois partout, et je suis toujours occupée de toi, et du plaisir que j'ai d'être ta petite amie. Comment, il est huit heures, je n'entends point de facteur, et je ne sais, je suis plus triste qu'à l'ordinaire. N'est-il rien arrivé à mon petit ? Nos affaires vont-elles toujours bien ? C'est plus fort que moi, je suis inquiète, autant qu'on puisse l'être. Je vais attendre le facteur en bas. Adieu, jusqu'à ce que je sache si j'aurais de tes nouvelles, petit cher ami, que j'aime... En attendant qu'il prenne ce baiser... chou à moi.

[Mercredi] 19 [septembre 1764],  
sortant de dîner.

Mon cher ami, je ne suis plus triste, j'en veux seulement au facteur de ce qu'il est venu si tard. Tes lettres me font tout le plaisir imaginable. Je compte t'écrire ce soir, ou demain, mais comme M. Doré part tout à l'heure pour Paris, je ne vois pas le danger de le charger de ce petit mot, qui pourra t'assurer que ta petite ne saurait perdre l'occasion de te donner de ses nouvelles, de t'adresser un baiser... de plus, et de te faire savoir qu'elle est avec l'amitié la plus tendre, ta petite manon. Je suis des plus pressées, il faut que j'écrive à mon papa, et c'est dans l'instant que ce voyage va se faire, et qu'il a été décidé. Adieu, mon chou, fais un millier d'amitiés à ma petite sœur. Ne crois pas que j'oublie M. Gudin, et fais attention à ton rhume. Ménage-toi toujours, songe que c'est ta petite qui le veut. Un baiser... pour finir, que sûrement tu prendras demain, de bonne heure ; tu seras bien étonné, mon chou. Adieu.

J'imagine que tu ne pourras pas voir M. Doré. Il va à Paris pour affaires, et ne veut voir personne. Je te préviens, mon cher petit ami, que distu de mon trèfle à cinq feuilles, je voudrais le savoir. J'aime beaucoup le proverbe de ta maman. Le bonheur et le hasard d'avoir trouvé ce dernier trèfle, m'assure encore que j'aurai le plus aimable des maris, quoique j'en fusse très persuadée avant. Adieu, car je ne voudrais pas finir, et je n'aurais pas le temps. Cependant je ne puis manquer d'écrire à mon papa.



## Letter 111 — W2-5864

Undated. [Around Mercredi 19 septembre 1764.]

Mon chou, je n'ai pas encore parlé à Maman de ta proposition pour tâcher de nous voir, mais sois sûr que dans le temps, je ferai tout le possible pour cela. Déjà il est décidé que de Nemours nous irons coucher à Essonne, ou à Corbeille, et tu pourrais sans venir jusqu'à Fontainebleau t'arrêter chez mon frère, où tu serais libre de faire tout ce que tu voudrais, en arrivant chez lui la veille de notre départ de Nemours. Mais nous avons le temps de raisonner tout cela et il faut avant avoir le consentement de nos bons amis. Je ne me presserai pas de leur demander, huit jours devant ce sera assez, et tu le sauras bien vite. Il est bon de te dire que je ne suis plus enrhumée, aussi je me produirai dans la ville cette semaine, car je n'ai été encore que dans deux maisons. Adieu, mon chou, ta petite manon te fait autant d'amitiés que tu en souhaites. Comme il fait beau, je chercherai des trèfles pour toi. Je serai après dîner dans mon allée de gazon, avec ta dernière lettre d'hier. Elle me fera passer un temps fort agréable. J'y prendrai quelques baisers, et n'en sois pas jaloux, mon cher petit ami, je t'en envoie déjà quatre dans ma lettre et en voilà deux... que mon cœur te porte à Paris, chez toi, chou.

Heureusement que ma lettre n'est pas partie, cher ami. Dans l'instant j'ai été dans le jardin, parce qu'on accommode une cheminée ; mon allée de gazon, mes trèfles, sont pour moi bien plus intéressants. Je n'ai pas cherché une minute pour en trouver un à cinq feuilles. J'ai fait vingt sauts de joie. Mon dieu, que cela me fait de plaisir. Je te l'envoie avec deux baisers. Je te promets de n'en plus chercher. Celui-là a autant de feuilles comme j'en ai trouvé. Tu en auras deux et moi trois. C'est bien assez. Il y a 3 ans, 2 ans, 1 an que je trouvais cela trop long à chercher, et à trouver. Cela m'ennuyait ; c'est tout le contraire cette année, depuis huit jours que j'en trouve si aisément<sup>a</sup>, je suis comblée. Encore un à cinq feuilles, ah, ce doit être le dernier, tu le conserveras bien, petit chou. Cela nous portera bonheur. Ah, je serai heureuse, mais avec toi, mon petit cœur, que j'aime autant que je le puis, n'en doute point. Adieu, je suis bien contente. Seulement je serais charmée si tu pouvais avoir cette lettre aujourd'hui. Ce ne sera que demain, et moi j'ai à attendre deux jours, c'est bien long. Adieu, mon cher petit ami à sa manon.

*P.S.*<sup>b</sup> Si tu ris en voyant tous mes petits papiers, je te donne encore un baiser... Prends garde aux trèfles.

<sup>a</sup> The first mention of the clovers is in the letter dated September 11th.

<sup>b</sup> This last sentence is written on a tiny piece of paper, and the letter itself is written on several small papers.

## Letter 112 — W2-5865

[Mercredi] 19 septembre 1764, au soir.

Il me serait bien impossible de me coucher, sans dire bonsoir à celui que j'aime de toute mon âme (c'est mon amant). Je le lui ai promis ce matin, et j'aime à tenir ce que je promets, avec d'autant plus de facilité, que cela me fait grand plaisir, et ne peut que lui en faire autant. J'ai reçu avec bien de l'empressement mes lettres d'aujourd'hui. Mon dieu, que j'étais triste, et que j'avais de cruelles idées... Ce n'est pas ma faute, mon chou, mais cet horrible chagrin que nous avons éprouvé il y a eu lundi trois semaines<sup>a</sup>, me cause toutes sortes de peines. La moindre chose me fait craindre. Je ne mets pas une lettre à la poste, pour toi cher ami, que je ne tremble qu'elle ne te soit pas rendue, ce qui fait que chaque jour de poste, indépendamment de ce que je ne saurais me passer de tes lettres et de tes nouvelles, j'aime aussi à pouvoir m'assurer que tu ne manques pas de recevoir les miennes, et qu'il ne nous arrive rien de fâcheux, comme la moindre chose me le fait imaginer. Je prends pourtant mon parti sur cela, petit, et ne veux point que cela t'affecte, parce que j'ai remarqué avec une sorte de satisfaction, que je suis toujours dédommée de toutes mes maussades idées, et que dans le fond cela portait bonheur. Jusqu'à présent c'est toujours arrivé de même, de façon qu'il faut supporter, *dit-on*, ce que l'on ne peut empêcher, et que je ne veux plus te rien dire, de ce qui peut te faire croire que je suis capable de me chagriner sans raison, pendant que je suis fort raisonnable, petit ami, et que j'ai fait la résolution de ne plus m'inquiéter si fort, vu que c'est inutile, et que malgré moi je t'en étourdis, mon chou, toi encore, de qui je suis sûre de la façon de penser et sentir tout ce qui touche ta petite amie qui t'aime bien, car si elle ne t'aimait pas comme elle fait, tout lui serait plus indifférent, elle sentirait moins, elle prévendrait moins les dangers par conséquent, et avec tout cela, que gagnerait-elle ? rien, en comparaison d'être aimée... et d'aimer, autant qu'elle le sera de son tendre amant qu'elle adore. Mais pourquoi, lui dit-elle, ne pourrait-elle pas lui cacher le goût qu'elle a pour lui, et les plaisirs qu'elle trouve à lui répéter tout ce qui doit être fait pour son bonheur, ce qui fait le sien, et ce qui l'assure même ? Oh, que cela doit être difficile. Jamais elle n'a su lui dire que ce qu'elle pense, et sent pour lui, et c'est ainsi qu'elle fera toujours. Et quand elle lui dit qu'elle l'adore, elle sait bien à qui elle parle, et quel effet cela produit, chez celui qui a pour elle tous les sentiments qu'elle aime, et qu'elle saura lui faire conserver avec tous les droits qui lui conviennent pour son goût et pour leur goût à tous deux, ce qui ne peut que les rendre plus heureux par la suite. N'est-ce pas cela que tu souhaites, cher ami ? Tu fais bien. Je te donne le bonsoir comme je t'ai promis. Je répondrai demain à tes lettres, mais je veux bien finir la journée, aussi je vais te placer ici un baiser... pour toi mon petit chou, et j'envoie à

<sup>a</sup> Monday the 27th of August 1764, when the father of Mlle Le Dée found out about their ongoing relationship and got mad.

mon amant tout ce qu'il y a de plus tendre en amitié. Adieu, cher ami, de tout mon cœur, ta petite manon.

[Jeudi] 20 septembre 1764.

Eh bien, mon chou, quels rêves auras-tu fait cette nuit ? En es-tu content ? Moi je le<sup>a</sup> suis tout doucement, je n'ai pas dormi beaucoup. Je suis obligée de coucher en bas avec notre maman, je ne suis plus dans notre chambre, et je suis plus mal. Je ne dors, ni ne rêve, c'est bien moins agréable. Je pense à toi, petit, parce que tous les endroits me sont égaux pour cela, mais je n'aime pas à quitter ma chambre, surtout la nuit, et il le faut jusqu'au retour de M. Doré. Je ne suis cependant pas fâchée qu'il arrive à Paris aujourd'hui. La surprise qu'aura mon chou d'entendre la petite poste pour lui remettre un billet de sa tendre amie, me fait infiniment de plaisir. Je te vois, cher ami, le recevoir. Cette idée m'amuse beaucoup. C'est toujours de quoi te délasser de ton ouvrage un moment, te faire quitter une plume. Et encore mieux, imagine que c'est ta petite femme qui vient dans ton cabinet, moins pour affaires que pour le plaisir de faire quelques amitiés à son tendre mari, et je t'envoie toujours dans mes lettres quelques baisers, n'est-ce pas de même ? Il faut bien que cela dédommage un peu, cher ami. Il est sûr qu'il serait bien plus agréable de n'être pas dans le cas d'attendre deux jours, trois jours, pour avoir de ses nouvelles. Je sens cela aussi bien que toi. Je suis même d'une bêtise affreuse sur cela... mais décidément, je ne veux plus l'être.

Sais-tu bien, mon chou, que je juge de tout ce que tu me dis de tes affaires que la fin ne sera pas maussade. J'aimerais comme toi que l'on te donna le temps de travailler tout l'hiver à ces trois ouvrages<sup>b</sup>, afin qu'ils pussent paraître aussi bien faits, aussi bons, qu'il se puisse, venant de toi, chou, qui possède tout ce qu'il faut pour cela, et j'imagine que l'affaire de M. Bertin ne vaudra pas ce que peut te produire un ouvrage aussi essentiel que me le paraît *la théorie de l'impôt*<sup>c</sup>, et je serais fâchée que tu te trouvâs obligé d'y renoncer. Mais comme tu dis bien, s'il peut retarder assez pour te laisser faire tous tes ouvrages, ce ne serait pas mauvais, et il me paraît qu'il lui faut beaucoup de temps pour se décider. Cela ne donne pas une preuve de science, et de tout cela j'entrevois que ce sera M. Turgot qui t'occupera. Il te connaît ; c'est tout ce qu'il faut ; et de tous tes projets, rien ne serait dérangé. Au reste tu feras tout pour le mieux. Je souhaite seulement que cela réussisse à ton avantage. Je le veux croire, mon chou, et personne comme moi ne peut et n'a le droit d'espérer que l'on te déjuge sur tout ce qui doit faire ton bonheur et ta félicité en ce monde.

Mon dieu, j'ai bien ri de l'avocat que tu formes et qui aura la voix haute ; j'en ris bien encore... Si tu veux, je mêlerai ma voix avec la sienne,

<sup>a</sup> The original has *la*.

<sup>b</sup> Three books respectively on taxation (the annotated edition of Mirabeau's *Théorie de l'impôt*); luxury; and commerce, as evidenced by an undated letter to Abeille (around 1769), published in *Écrits physiocratiques d'Abeille*, Institut Coppet, p. 247.

<sup>c</sup> The annotated edition of Mirabeau's *Théorie de l'impôt*.

elle sera encore plus haute. Tu sais que ta petite l'a d'une grandeur et d'une force honnête. Que ne lui demandes-tu, en vérité tu ne penses à rien, puisque tu ne devines pas cela. Laisse-moi rire, chou, car ma plume ne veut plus me servir. Pour la peine elle te tracera un baiser que je te donne ici... mon petit.

Je ne veux cependant pas te quitter, car j'ai eu ce matin la visite d'un M. Debenne, qui est ici depuis avant-hier pour affaires, et qui m'a fort dérangé. Pour t'écrire je ne puis perdre de temps.

C'est donc toi, mon chou, qui crains de m'ennuyer par le récit de tes affaires ? Je t'assure que tout m'en éloigne. Tu ne peux me faire plus de plaisir. Quand tu ne serais plus dans le cas de me les écrire, les saurais-je moins ? Au contraire. Ainsi, permets-moi de te dire que tu ne sais ce que tu dis, et que puisqu'il faut *te faire deviner*, devine donc une bonne fois, que tout ce qui vient de toi, je l'aime comme ce qui m'intéresse le plus et que cela ne peut jamais me faire d'autre impression. Tu le sais bien, petit vilain chou. Tes petits morceaux de gazette ne sont point de trop. On les aime beaucoup dans ce pays.<sup>a</sup>

Je suis bien enchantée que tu aies reçu des nouvelles de Mme Berneron. Je ne saurai l'oublier. Je suis charmée qu'elle revienne à Paris. Je veux la connaître. Elle m'a plu beaucoup. Je sais que c'est ta bonne amie, ta maman, que tu la dois considérer, cela me suffit pour avoir pour elle des sentiments de préférence, quand même je ne lui devrais rien, ce que je ne puis pas croire. Ah, j'aurais bien du plaisir à la revoir, et quand tu en seras à lui chercher un logement, pense à ta petite, que ce ne soit pas dans ton quartier, c'est trop loin. Si tu lui écris comme je n'en doute pas, dis-lui tout ce que tu voudras pour moi, surtout que je la prie en grâce d'aimer un peu le faubourg Saint-Germain. Je crains qu'elle ne s'en éloigne, et tu sais mon chou la peine que j'ai et aurai toujours pour sortir. Cher ami, j'ai bien pris tous tes baisers. Je voudrais bien te voir, pour te les rendre, sans être obligée de le faire toujours par lettre. Je le fais pourtant de tout mon cœur. Chou, deux baisers pour toi... et un à mon cher amant D. P. ... que je quitte avec regret, j'ai encore mille choses à te dire. Le temps me manque. Maman m'attend. Dis à ma petite sœur que je l'aime de tout mon cœur. Adieu, petit.

Letter 113 — W2-5866

De Nemours, [vendredi] 21 septembre 1764, à 7 heures.

Mon chou, sais-tu le chagrin de ta petite ? Elle n'a point de lettres de son amant. Mon cher petit ami, comme c'est aujourd'hui fête<sup>b</sup>, depuis hier j'avais fait le projet d'aller sur les dix heures chercher ma lettre. J'y pensais cette nuit, tout en causant avec notre maman des différentes choses, et surtout de ce qui regarde mon petit. J'ai même envoyé la femme de

<sup>a</sup> Probably *Gazette du commerce*, n°71, 4 septembre 1764, here p. 260.

<sup>b</sup> Saint Mathieu.

chambre avant six heures la chercher, de peur qu'elle ne soit donnée au facteur, afin de ne pas attendre jusqu'à 9 heures comme mercredi [19]. Il était de trop bonne heure, elle n'a rien eu. Après la messe, j'ai été pour demander s'il n'y avait point de lettre pour la maison, j'ai vu le facteur qui les tenait toutes. J'ai cherché bien vite dans tout le paquet ton écriture : rien. Je croyais me tromper, je recommençai à chercher. Enfin, toutes ces lettres m'ont passé deux ou trois fois dans les mains, j'ai dit à maman : rien de trop vrai que je n'en ai point. Le saisissement m'a pris, les jambes m'ont manqué, je ne pouvais plus parler à maman. Je l'ai embrassé, et quelques larmes m'ont un peu soulagé. Ce n'est pas que je sois inquiète, mais cela m'a affecté au point que je ne suis pas maîtresse du chagrin que j'ai éprouvé. Cher ami, il est si agréable pour moi d'avoir des nouvelles de ce que j'aime, et j'attends une lettre de toi avec tant de plaisir, que j'ai beaucoup de peine à m'en passer. Il le faudra jusqu'à dimanche [23]. Mon dieu, que c'est long. Imagine, petit chou, ce qu'il m'en coûtera. Heureux encore si tu le peux.

Notre maman, après la messe, et après avoir parlé au facteur, a voulu se promener. Nous sommes revenus par-dessus le canal. Elle m'a dit ce qu'elle a pu pour me consoler, ce que toute ma raison me fait apercevoir, parce que je sais bien que tu m'as écrit, si tu l'as pu, et que peut-être pressé par ce qui t'intéresse, pour toi et moi, je veux dire tes affaires, l'heure de la poste avait passé sans que tu aies pu adresser pour ta petite manon, ce qu'il lui est si cher, à tous égards. Hier au soir nous étions chez cette petite femme en couche, qui nous plaît. J'entendis la poste ; ah, ma lettre arrivée. Et j'aurais parié à ce que je sentis, que je prendrai quelques baisers aujourd'hui et au contraire je n'ai rien. Si je n'avais pas été moi-même je ne le croirais pas encore, et j'attendrais, sûrement avec plaisir, toujours jusqu'à huit heures. Hélas, après je me le serais reproché. J'aime mieux savoir mon malheur, sentir toute ma peine, être triste, et l'écrire à mon bon ami ; c'est passer mon temps comme je le dois. Maman est si bonne qu'elle prend part à mon chagrin. Elle est fâchée de me savoir, mais tu la connais. Aussi après m'avoir parlé raison, elle m'a dit que cela venait mal à propos. J'ai dit oui, mais j'étais à mes idées, et non aux siennes (qui sont souvent folles), aussi reprit-elle : oui, mais cela ne m'arrange point, je voulais que tu fusses jolie comme un cœur aujourd'hui, et tu es déjà laide. Ah, je lui dis, maman, quitte à me croire jolie, et avoir ce que je sens, et sentirai qu'il me manque, je le voudrais bien comme vous, parce que l'un ne me fait rien, et l'autre est tout pour moi. Je me soucie fort peu que l'on me trouve jolie, cela ne peut m'intéresser et me consoler de l'absence de mon cher ami ; au lieu qu'une lettre de toi mon chou, est faite pour cela. J'aime si bien à te lire, mon cœur y est tout accoutumé, que j'ai beau faire, je ne saurais m'en passer si longtemps. Est-il possible qu'il faille attendre jusqu'à dimanche [23] ? J'en ai beaucoup des lettres (qui pourraient me dédommager du retard) que j'aime infiniment, c'est vrai. Mais mon chou, je devais en recevoir aujourd'hui, le retard est toujours cruel. Je ne veux cependant pas m'inquiéter. Je souhaite, et espère qu'il n'était rien arrivé à mon petit. Je n'ose lui dire tout mon chagrin, qui est tout naturel pour l'amour que j'ai pour mon amant, à qui je

donne un baiser... de cœur. Je crois que maman a presque raison. Je sens que je ne serai guère capable de faire des visites aujourd'hui. Encore elle veut une toilette, je ne puis m'en dispenser, si ce sont des personnes que je ne connais pas et qui nous attendent. Mme Denodière en est une et maman sait que je suis curieuse de la voir ; enfin je ne sais ce que je ferai, ou plutôt il faudra que je fasse ce que maman souhaite. Tout ce qui me fâche c'est que si j'avais à choisir, je resterais et j'écrirais un peu cette après-midi à mon chou, ma peine serait plus supportable, d'autant mieux que demain pour écrire, il me sera impossible, du moins j'en ai peur. Il doit nous venir deux demoiselles déjeuner, dîner et pour toute la journée. Ce sont celles que j'aime le mieux, cependant je ne les aimerai demain que chez elles, et tu crois mon chou, c'est qu'elles viendront à 7 heures, il faut être prête à les recevoir, car tu pourrais t'imaginer qu'un moment pour te dire bonjour serait possible à trouver, mais tu vois que j'ai raison d'être fâchée de les avoir demain et que ma peur est fondée. Mais reçois mille amitiés de ta petite manon aujourd'hui. Sois bien persuadé de l'amitié tendre qu'elle a pour ce qu'elle aime de tout son cœur, et cela lui fera plaisir. Adieu, mon cher ami, je t'assure qu'il n'y a pas d'instant où je ne souhaite te voir, et que ta petite femme est attachée à toi, comme tu peux l'être à elle. Fais je t'en prie mes amitiés et compliments à ma petite sœur, et M. Gudin, que je n'oublie jamais, quand même je ne te le dis pas. Ta petite sera plus heureuse dimanche. Un baiser.... chou.

Letter 114 — W2-5867

[Samedi] 22 septembre 1764.

Vite un mot à mon petit ami, de qui j'attends des nouvelles avec la plus grande impatience. Voilà enfin un jour de passé, j'ai encore jusqu'à demain [dimanche 23], mais il me semble que chaque heure allège ma peine, et qu'à six heures demain je volerai avec confiance à la poste, pouvant me flatter que mon chou aime assez sa petite pour lui adresser un rien, qui la console d'être privée d'une lettre, et même de plusieurs, s'il n'a pu trouver le moment d'écrire ; mais au moins aura-t-il pensé à sa petite manon, et je le veux croire. Pour moi dans toutes mes visites d'hier, ah il était tout simple que je m'occupasse de ce que je sentais si bien. Quel plaisir pouvais-je prendre dans une compagnie où toutes les personnes me sont du premier indifférent ? Je l'ignore, et de plus mon cœur n'était pas capable d'en chercher. Rien ne lui manque, chaque instant lui prouve ; tout triste qu'il était hier, il était impossible que je le parus. J'imaginai te voir, cher ami, me dire de cœur mille choses agréables. Mon cœur te répondait avec plaisir, et ma peine s'écartait pour le moment, et tu paraissais aussi content de me voir parée. J'étais selon ton goût, parce que cela a été de tout temps celui de ta petite. J'avais beaucoup de rose, et beaucoup de blanc, la tête en perle, et je n'étais point mal. Malheureusement je ne te voyais, mon chou, qu'en idée ; mon Dieu, à le bien prendre, c'est désagréable. Adieu, cher ami, je suis pressée. Ce n'est pas selon mon goût, tu n'en doutes pas. Cette journée

n'est que partie. Je crois faire une lieue de promenade cette après-midi pour mille choses ; cela ne va guère ; j'ai mal à la tête beaucoup. Je finis par un baiser .... Petit chou. Ah, si j'avais le plaisir de voir mon amant, je lui dirais de si près que je l'aime, qu'il l'entendrait. Je t'en charge cher ami.

Letter 115 — W2-5868

[Dimanche] 23 septembre 1764.

J'ai eu mes deux lettres, cher ami, ce matin. Il était apparemment plus de midi quand tu as été en envoyer à la poste mardi [18]. Tu ne le pouvais plus tôt, j'en suis bien persuadée, parce que ton intention est que ta petite souhaite de tes nouvelles, mais n'en attendant point, je le sais ; cependant ce retard m'a paru bien dur, mon chou, et comme je te disais hier, les jours étaient longs, dimanche n'arrivait point. J'étais engagée, maman aussi, pour aller à la verrerie, avec une partie de la brillante jeunesse, hier après le dîner. Maman avait une amie, mais moi, j'étais avec les autres à pied, il a fallu faire deux bonnes lieues, j'avais un mal de tête affreux, la colique, le tout comme si je l'eûs commandé exprès. J'étais fort mal à mon aise, et c'était dommage, la partie était charmante, un temps superbe, la plus jolie promenade, le plus joli endroit du monde qui est toujours le canal, mais bordé d'arbres à charmer. On ne travaille point la verrerie ; nous primes le parti de nous en aller et un des quatre messieurs que nous avons, s'était détaché pour faire apprêter dans le bois une collation, venue fort à propos pour nous reposer. J'ai trouvé cette attention fort honnête de leur part, car ici n'est pas comme à Paris, on n'a pas les mêmes commodités, surtout quand on s'éloigne de la ville, mais tout est aisé quand on est jeune et amoureux. Et nous avons un petit ménage, cher ami ; imagines-tu le plaisir que j'aurais eu de t'avoir, et combien de fois je m'aperçois que mon chou me manque. Je trouve même qu'il n'y a pas d'instant où cela ne m'arrive ; quand je trouve l'occasion de m'amuser, je dis : si j'avais mon petit, je sens que je serais de bonne humeur, et tout de suite l'éloignement m'attriste. Aussi je pense à toi, chou, partout et toujours, je sens que je n'ai pas de plus grand plaisir. On fait de moi ce que l'on veut, je vais accompagner, je vais promener, et c'est ton idée seule qui me fait supporter avec moins d'ennui tous ces amusements.

Je suis bien fatiguée d'hier. Nous sommes revenus presque à la nuit. Je ne pouvais plus me soutenir, tant j'étais lasse. Avec bien de la peine je me suis levée à 7 heures, et fâchée d'avoir manqué la messe de six heures, et mes lettres. J'avais peine à attendre jusqu'à huit, où vient le facteur. J'ai pris le parti d'aller faire un tour dans la ville pour le trouver et avoir mes lettres. J'ai réussi, petit ami. Le moment de les lire et savoir tout ce que ce chou prend plaisir à dire à sa petite, m'a fort satisfaite. Je suis très content d'avoir de tes nouvelles, mais M. Doré, qui a écrit à maman, m'a chagriné beaucoup. Mon papa a pris médecine, comme je l'en avais prié, et bien recommandé à ma bonne ; et cette médecine lui a donné un peu de fièvre. M. Doré nous dit encore qu'il s'aperçoit que je lui manque. Je suis bien

chagrinée de tout cela, j'ai beaucoup de peine à savoir mon papa malade. Je suis très inquiète de la suite de cette fièvre. J'attends, M. Doré demain nous dira des nouvelles sûres, mais je ne puis m'empêcher d'être triste. La santé de mon papa devient mauvaise ; mon chou, plains ta petite, je t'en prie, malgré que tu ne puisses t'imaginer combien il serait dur pour elle de perdre un aussi bon et respectable papa, ou l'avoir malade longtemps. J'ai mille idées qui me désespèrent. Adieu, chou, je ne peux plus écrire.

[Lundi] 24 septembre 1764.

J'avais une grande douleur hier, cher petit ami. Je ne la sens pas diminuer. J'ai fait mille mauvais rêves cette nuit. Je crains que mon papa soit plus malade, et j'attends avec la grande impatience M. Doré, qui doit arriver avant dîner. Je viens d'écrire à mon papa, parce que je serais fâchée qu'il pu douter de la vraie peine que j'ai de le savoir malade, et d'être si éloignée de lui. Je ne puis pas trop te recommander, chou, ta santé, car je serais des plus tristes si je te savais la moindre chose. N'épargne rien pour conserver celle que tu as. Je te le demande avec la tendre amitié que j'ai pour toi, cher ami. Tu avais mal à la tête ces jours passés, par la faute d'un voisin. Qu'il s'en aille donc bien vite, pour me faire plaisir, et faire du bien à mon petit. La nouvelle de la maladie de M. Parent m'a surprise. Il ne faut pas se flatter que le malheur des autres nous fera du bien, ni le souhaiter, et tous deux nous n'en sommes pas capables. Mais cependant il arrive souvent que l'on est heureux aux dépens des autres, sans le vouloir, et sans y penser même. Aussi attendons notre sort, cher ami, car il n'est pas en notre pouvoir de le décider. Dieu est le maître de tous les événements de la vie. Heureux s'il nous traite avec bonté, car nous ne devons pas croire le mériter.

Adieu, chou à sa petite, j'aurais mille choses à te dire si je n'étais pas si triste ; j'en suis fâchée pour toi. Cette lettre est triste et sûrement tu ne l'attends pas ainsi.

Nous deux avec maman, nous sommes priés de dîner chez ce nouveau notaire, dont la femme nous plaît, et tous deux sont très aimables, chacun dans leur genre. C'est le plus joli ménage de Nemours. Tiens, petit, comme sera le nôtre, je ne peux t'en donner d'autre idée plus juste.

Adieu, M. Doré va me donner des nouvelles de toi et de papa. J'aurai peut-être lieu de n'être pas si triste, je le souhaite autant que j'aime mon petit chou, et c'est beaucoup. C'est toujours autant que je le puis. Cette petite manon donne un baiser à son amant... et lui fait mille amitiés.

M. Doré arrive, mon papa se porte mieux, j'en suis enchantée. Réjouis-toi avec ta petite, qui veut te donner plusieurs baisers pour la bonne nouvelle qu'elle vient d'apprendre ....

J'aurais une petite lettre de mon chou mercredi ; j'y compte. Cependant je ne voudrais point que cela te dérange de tes affaires. Prends du petit papier dans la crainte de manquer aux choses essentielles. Adieu, chou, je suis pressée.



## Letter 116 — W2-5870

De Nemours, [mercredi] 26 septembre 1764.

Mon chou, quand je t'ai écrit mon dernier mot lundi [24], je ne pouvais que me réjouir de ce que mon papa se porte mieux. Mais tu connais M. Doré, et je crois que c'est le premier homme du monde pour effrayer, attrister, quand il croit en trouver l'occasion. Papa qui s'est trouvé seul avec lui s'est encore bien informé si j'avais pris mon parti, c'est-à-dire si je paraissais t'oublier, et si tu ne venais point ici. M. Doré lui a assuré ce qu'il fallait, et pour ce qui nous regarde personnellement, ne faisant point d'imprudence, tout ira bien. Mais il m'a dit qu'il avait trouvé papa rêveur, et plus triste qu'il ne l'a jamais vu, et l'idée et la crainte en même temps de le savoir malade, m'a pénétré. Je voudrais pouvoir imaginer ce qui lui donne du chagrin, être sûre qu'il n'en prend pas mal à propos, quoique cela est bien égal pour sa santé, qui deviendra très malsaine si malheureusement pour moi et mon frère, et pour lui, il vient à s'affecter de tout en général. Il a recommandé à M. Doré de me ramener au plus tôt. Il lui a presque promis pour le 15 octobre, et je t'avoue cher ami que l'idée de rentrer à la maison n'est pas agréable. La vie qu'il faudra nécessairement mener me chagriner, et m'effraie d'avance. Je serai examinée plus que jamais, je ne pourrai sortir, et il faudra, mon petit chou, malgré nous, et le plaisir sûr que nous trouvons à nous écrire souvent, ne le faire qu'une fois par semaine. J'aurai moins d'inquiétude pour recevoir une lettre, et t'en envoyer une, que tous les jours, comme auparavant, mais cher ami, ce que je te dis là est inutile à présent. Aussi depuis lundi [24] je ne t'écris pas, parce que je me sens triste, et que je voulais t'épargner la peine de me le savoir. Et comme c'est aujourd'hui jour de poste à cinq heure et demi, j'étais éveillée, mais il est trop tôt pour avoir ma lettre. En attendant j'écris à mon bon ami à qui je ne puis rien cacher, et que j'aime beaucoup, quand même je ne lui écrirais pas. Mais j'imagine que ta lettre me fera grand plaisir, je serai moins triste. Aussi je vais attendre pour écrire à mon chou, ce soir, ou demain. J'aime mieux cela.

Nous sommes tous les jours en ville. Depuis lundi j'ai fait encore des visites. Nous avons une partie de promenade cette après-midi. Tous les soirs nous allons chez notre petite femme en couche. Enfin le temps se passe, cher ami, sans manque d'amusement, et avec tout cela je ne me trouve jamais si contente que lorsque je suis dans notre petite chambre. J'y suis rentrée lundi avec plaisir. Mais dis-moi, chou, comment auras-tu pris ce que je t'ai dit lundi [24] (en courant, car j'étais pressée) dans la crainte de que le temps que tu donnes aux lettres de ta petite ne te fasse tort pour tes ouvrages ? Cela ne t'a-t-il pas fâché ? Ce n'était pas mon intention, d'ailleurs tu sais comme j'aime tes lettres, et la peine que j'ai d'en manquer. Mais servons-nous de notre raison l'un et l'autre, et nous serons toujours contents, ta petite surtout, étant persuadée que tes affaires sont au courant, et ne te donnent aucune inquiétude pour l'avenir, je veux dire, pour trouver le temps de finir ce que tu as commencé. Elle en serait chagrinée, vu l'idée

que tu lui as donné de ces ouvrages. Enfin, petit, je m'intéresse singulièrement à tout ce qui pourra t'en revenir d'heureux dans le temps ; pour le moment, je me mets au rang de tous ceux qui ne font que t'estimer, connaissant ton mérite, parce qu'il suffit de te connaître, cher ami, pour espérer et souhaiter ton avancement, et quoique ta petite femme, je ne puis avoir de plus grand motif que ceux que ta bonne conduite peut fournir à tout le monde, et c'est pour toi personnellement que ta petite veut ton bien-être, je te l'assure par l'estime que je fais de toi, chou, et si tu veux même par l'amitié tendre que je voudrais te conserver, et prouver toute ma vie. Je crois que cela ne peut rien gêner aux idées peu intéressées de ta petite manon, dont tu dois connaître le cœur et l'âme, et la féconde pensée.

Adieu, je vais envoyer à la poste chercher ce qui m'a réveillé de si bonne heure, ce qui est cause que je me sens moins triste ; car je me crois tout à fait soulagée d'avoir écrit un peu à mon petit, et j'imagine que ta lettre va me faire grand bien pour toute la journée. Oui, cher ami, je ne serai pas triste. Je ne te dis rien de l'inquiétude que t'aura donné ce retard de lettres. Celle que je recevrai j'espère tout à l'heure m'en dira quelques mots. Et je suis fâchée, mes deux dernières, et celle-ci, te chagrineront par l'intérêt que tu prends si bien à tout ce qui peut causer la moindre peine à ta petite manon, qui t'embrasse, mon chou, de tout son cœur... et qui te quitte jusqu'à ce soir, malgré elle ; encore un baiser... de ta meilleure amie, cher cœur.

Letter 117 — W2-5871

[Mercredi] 26 septembre 1764, au soir.

Eh bien cher ami, il n'était pas nécessaire d'être éveillée si matin. Imagine que j'ai attendu jusqu'à onze heures ma lettre, parce que la poste s'est avisée d'apporter le paquet de Fontainebleau à Nemours, et au moment de distribuer les lettres, il a fallu envoyer celle de Fontainebleau pour bien vite avoir celle d'ici. Je serais tentée de croire que c'est fait exprès ; mais c'est toujours fort désagréable pour ta petite, que rien effraie. Il est pourtant vrai qu'aujourd'hui j'ai été raisonnable, je ne me suis point alarmée avant de savoir si je manquerai de nouvelles de mon chou, ce que je ne pressentais pas. Aussi j'ai reçu toutes les petites feuilles de mon petit, à qui j'ai grande raison de défendre le grand papier, quand il écrit à sa petite femme, vu que je m'aperçois très bien qu'il n'a pas trop de temps pour sa besogne, surtout après avoir perdu un temps que tout nous rappelle si aisément. Mais mon chou, tâche que ton travail n'en souffre plus, et que le bonhomme Quesnay soit content à son arrivée. Prends le moins que tu pourras sur tes nuits, car je ne peux souffrir de savoir travailler beaucoup le jour, et autant les nuits, cela n'est pas sain, et pourrait t'incommoder par la suite. Je suis, je t'assure, mon chou, bien fâchée de toute l'inquiétude et toute la peine que t'ont données ce retard de lettres de jeudi [20]. J'ai peine à croire qu'elle ait été mise avant midi. Enfin, petit, dimanche [23] a réparé tout ; et si tu peux les mettre toi-même cela sera mieux. Je te dirais que lorsque je les envoie à la poste, c'est toujours avec regret. J'aime beaucoup mieux les porter moi-

même, je les crois plus sûres, et puis cette sortie me fait grand plaisir, c'est pour mou chou, que je suis au désespoir de savoir triste par ma faute. J'aurais voulu t'épargner toutes les mauvaises idées que tu as eu sur ta lettre manquée, mais il ne m'a pas été possible, tout en ne le voulant pas. Mon petit saura dans tous les temps tout ce qui me procurera du chagrin, comme aussi tout ce qui me fera plaisir, quoiqu'il s'en puisse douter plus aisément. Et je te recommande, cher ami, quand il nous survient quelque petit malheur, de prendre sur toi et de ne point te chagriner avec excès. Je te connais assez pour ne pas avoir des idées injustes sur ton compte. Et sois tranquille, il faut supporter tous ces petits désagréments, puisque c'est notre sort. À demain, je répondrai à ce petit détail de ménage. Je ne voulais ce soir que donner un baiser à mon chou, ainsi bonsoir cher ami, prends ce baiser... et encore mille petits riens en amitié, de ta manon, qui sincèrement aime bien son amant.

[Jeudi] 27 septembre 1764.

Bonjour, cher ami. Tu as grand raison de penser aux habits d'hiver, car il commence à geler et à faire froid. Il est maussade pour toi de n'avoir pas reçu d'argent de Grangé<sup>a</sup>, j'en sais tout le désagrément, mais il faut le laisser le moins tranquille que tu pourras sur cet article ; ne te lassant pas de lui demander, il fera peut-être l'effort de te payer. Je suis de ton avis, chou, tu feras mieux d'avoir recours à ton oncle pour de l'argent, que de prendre l'offre de ton père. Premièrement, c'est que je vois comme toi que tu pourras gagner ton loyer plus facilement ; c'est toujours cela, et puisque c'est la même chose, d'abord que ce ne serait qu'une avance, que ton père te ferait. Il ne fallait pas attendre ma réponse pour aller prier ton oncle de te rendre ce service. Je sais bien que ton papa n'aime point à donner, et qu'il faut du moins le nécessaire ; ainsi tu emprunteras, cher ami, puisque tu ne saurais faire autrement. Pour ton habit, je choisis un drap de Louviers, cramoisi, si la couleur peut être fine, sans que le drap soit trop cher, doublé de croisé, et une petite pluche à la veste, pour le rendre plus hiver, comme il faut dans le dos de la veste une bonne doublure de coton, ou de laine, à ton choix, pour que tu n'aies pas froid. Je crois que cet habit sera honnête comme cela, pour le besoin il sera de trois saisons, et plus propre que de la matine, moins jolie que de ce petit velour de coton, mais plus de durée, parce qu'un drap retourné peut faire second habit pour d'autres hivers. Je pense que de m'envoyer les échantillons, pour les draps, cela retardera de beaucoup ton habit, tu seras obligé de l'attendre. Cependant si tu crois le pouvoir, j'aimerais bien à choisir la vraie couleur cramoisi, que je crains que ton tailleur ne manque faute d'un certain coup-d'œil, que ta petite aura sûrement. Si tu peux lui envoyer toutes les nuances cramoisi que tu pourras trouver, en cas qu'il faille changer de couleur, n'en trouvant pas dans le prix de 18 à 20 francs, ou celui que tu penses y mettre, tu m'enverrais en échantillon toute sorte de gris, et tout ce que tu trouverais en bleu ; je suis pour une de ces

<sup>a</sup> Publisher of Du Pont's *Réponse demandée à M. le marquis de \*\*\**, etc.

trois couleurs, qui sont cramoisi, bleu, ou gris, de tout cela fait pour le mieux, pour le prix du drap, et choisis une des trois couleurs avec ma petite sœur (si tu crois ne pouvoir m'envoyer les échantillons). Tu feras bien d'avoir une culotte noire, il faut qu'un habit noir se trouve toujours prêt à mettre. Je crois ton habit gaufré encore mettable, plus propre que ton gris, mais vraisemblablement je me trompe.

Je ne veux point que tu donnes à Berget d'argent sans me dire, parce que je veux savoir s'il lui profite, car il boit souvent, et plus il a d'argent plus il boit, et je voudrais du moins que cet argent lui profite davantage. Il est sûr que tu fais bien de l'intéresser un peu (nous le devons tous deux), mais il ne faut pas que cela te gêne. Je suis surprise que tu aies en partie conté à M. de Méliand nos petites affaires. Tu ne crains pas que cela te fasse tort, tu sais sa façon de penser à ton égard, parce qu'il te connaît ; mais qu'il soit le seul, mon chou, qui puisse être informé de ce qu'il te plaît d'imaginer, car pour qu'un secret soit bien gardé, il faut le confier à peu de gens. Je ne suis pas fâchée que tu te sois adressé à M. de Méliand, puisque cela te fait quelque plaisir ; d'ailleurs il est bon et sensible, il faut des amis comme cela pour soulager les peines, et nous en avons eu, témoin il y a un mois aujourd'hui. <sup>a</sup> Ah, mon chou, quand j'y pense, il me semble y être encore...

Fais mes remerciements à ma petite sœur (que j'embrasse de tout mon cœur) et à M. Gudin, de toutes leurs amitiés. Dis-leur que je leur en envoie pour le moins autant, et que je leur sais très gré de pouvoir adoucir tes peines. Je ne peux en douter, je les connais, et ils ne peuvent me rendre un plus grand service. Adieu, cher ami, nous avons du monde à dîner, je suis fort pressée. Sans cela, j'aurais encore mille choses à te dire. Maman et M. Doré te font mille amitiés. Ta petite manon t'envoie un baiser... et est avec tous les sentiments que tu lui connais, ta petite femme et surtout ta tendre amie.

Letter 118 — W2-5872

[Vendredi] 28 septembre 1764.

Petit chou, j'ai reçu deux lettres aujourd'hui, une de mon papa, et une de mon amant. Je suis très contente de toutes deux. Celle de papa, il remercie sa chère fille de son attention, lui donne des nouvelles de sa santé, qui est actuellement bonne, et comme à l'ordinaire, finit en l'embrassant et étant avec tendresse son papa. Et c'est tout au mieux, il ne parle point de voyage. Il est vrai que c'est une réponse qu'il me fait, et que ma lettre lui a sûrement fait plaisir, et l'empêche surtout de me parler de voyage, vu que je paraissais décidée pour le faire. Je n'en suis pas fâchée, puisqu'il se porte mieux. J'en suis donc à celle de mon amant d'aujourd'hui, qui m'a apporté des baisers, que j'aime tout à fait. Je sens que j'aurai bien du plaisir à répondre à cette charmante lettre ; mais cher ami, ce soir, je ne suis vraiment capable que

<sup>a</sup> Still the dramatic scene involving the father (Monday the 27th of August 1764).

d'envoyer un baiser... à ce que j'aime, et puis vite me coucher. Car depuis ce matin six heures je me suis très fatigué pour faire des confitures. Ainsi bonsoir, petit ami, pense à ta manon, aime-la cette petite, qui t'aime de tout son cœur, qui aurait bien voulu t'avoir hier au soir, mais mon chou, nous avons eu du monde toute la journée, et le soir, rentrée dans notre chambre j'ai pris plusieurs lettres de mon petit et le temps s'est passé sans pouvoir écrire. Il n'y a pas de mal à ça, du moins ta petite n'en trouve point. Adieu, jusqu'à demain, petit ; c'est peut-être trop long, mais il ne m'est pas possible d'écrire ce soir. Je t'envoie un second baiser... de cette petite, qui aimera toujours son amant D. P.

[Samedi] 29 septembre 1764. Six heures.

Bonjour cher ami. Je n'ai point de lettre à recevoir aujourd'hui, mais j'ai à dire à mon chou qu'il est très aimable, que sa lettre me fait infiniment de plaisir et que je lui sais gré de son attention pour me donner des nouvelles de papa et me dire tout ce qui m'intéresse et de la manière la plus consolante et la plus tendre, et qui convienne si bien à l'attachement que j'ai pour toi, mon chou, et un amant que j'adore, à qui je veux donner un baiser... pour joindre au bonjour qui est cause que j'ai l'œil ouvert. Mais dis-moi, chou, ce que tu me dis de cet abbé<sup>a</sup>, je ne sais si on peut trouver sa visite bonne. Comment tu as pu deviner s'il te veut du bien, ou du mal ? Je t'avoue que je n'aime point cela. Cet air de mystère est désagréable, ce n'est pas qu'il ne puisse en revenir quelques bonnes choses, mais l'attente est maussade. Prends toujours garde à ce que tu diras, et feras, malgré tout je ne m'inquiète pas. Je crois fort que mon petit ne sortira de la patte de cet abbé qu'avec honneur, mais je suis curieuse de savoir comme cela tournera, et écris-le à ta petite femme, bien vite, je t'en prie, chou, ou plutôt je ne t'en prie pas, et tu ne manqueras pas de rendre toujours à ta petite tout ce qui t'arrivera, de façon ou d'autre.

Je savais bien que mon frère serait à Paris jeudi [27]. Il me l'avait écrit, je suis fâchée qu'il n'ait pas trouvé chez mon petit un mot de sa petite sœur, cela lui aurait fait plaisir, car je ne lui ai encore écrit qu'une fois. Au reste il sait bien que je n'ai pas la fureur d'écrire, et presque jamais il n'attend ma réponse. J'ai aussi une peine infinie à savoir Berget malade ; mais ne serait-ce pas sa faute ? Je le crains, ce qui me rend plus dure pour lui (que je ne le<sup>b</sup> serais). Il est honteux qu'il ne puisse employer son argent qu'à boire. Il sait par expérience le mal que cela lui fait. Cela me fâche par l'intérêt que je voudrais prendre à sa situation, car d'ailleurs il est bon enfant ; c'est dommage qu'il ait ce vilain défaut. Ma bonne se porte bien, tant mieux, elle n'aura pas de chagrin, ce qui me fait grand plaisir. Et toi, cher ami, dont la santé m'inquiète avant tout, tu m'assures donc qu'elle est bonne, tu ne peux rendre ta petite plus contente. Je m'en suis bien informée à M. Doré qui t'a vu, et à Saint-Jean. J'ai voulu savoir de tous deux si tu avais l'air d'être bien

<sup>a</sup> Abbé de Moulans (See the letter from October 4th).

<sup>b</sup> The original has *la*.

porté, ils m'ont assuré que oui, et c'est une grande satisfaction pour moi, petit chou. Mais cependant vous n'aimez point les comparaisons de cette petite, vous ne les croyez pas bonnes, elles ne sont pas si mauvaises pourtant. Au surplus je veux bien être d'accord avec mon chou, et avec mon amant, car j'ai toujours vu qu'il était difficile de rencontrer un ménage assez heureux pour qu'il n'y ait pas quelque ombre qui empêche de goûter le plaisir et le bonheur d'être liés (quelquefois pour longtemps). On ne se souhaite pas la mort, mais on vit sans vivre, et sans jouir d'aucun plaisir, et dans une indifférence qui montre, car je ne conçois pas les gens qui ne peuvent rien sentir, et de qui on ne saurait deviner ce qui est capable de leur faire plaisir ou peine. Ah, je remercie Dieu de n'être pas comme cela, et de connaître mon petit, car j'espère que nous ferons tous deux notre bonheur, et tu as raison, nous ne pourrions jamais trouvé que des *à peu près*, j'avais déjà les mêmes idées que toi. Pour le secret que tu me donnes (qui était le mien pour lors) mais qui devient le nôtre, et que nous conserverons, n'aie pas peur ; il aurait beau faire pour nous approcher, le cœur de ta petite t'en répond. Un baiser à tout ce qu'il aime dans cette place ici... chou, à sa petite manon.

Adieu, car je suis pressée. Ma matinée est des plus employées ; pour changer je fais des confitures, et c'est sans fin. Je ferai aussi je t'avoue grande et belle toilette pour aller danser chez Madame Denodière cette après-midi, parce que c'est la fête de Monsieur. Ta petite dansera tout ce qu'elle pourra, mais le bal finira de bonne heure, car M. Doré prend demain médecine, toujours dans la crainte d'être malade, car il se porte bien, ainsi que notre maman. Adieu, cher petit ami, je t'envoie en amitié tout ce qui peut te faire plaisir de tout mon cœur. Ta petite femme.

Letter 119 — W2-5874

[Samedi] 29 septembre 1764. De Nemours.

Je t'ai assuré ce matin, cher ami, que je danserai, aussi m'en suis-je assez bien tirée. J'ai dansé pour le moins dix à douze contredanses et deux menuets, et je t'assure que si je pouvais recommencer avec mon chou, je le ferais sans m'apercevoir que je suis lasse. Mon dieu que je t'ai souhaité... Chaque fois que l'on venait me prier il fallait bien accepter, mais je disais encore si c'était mon petit, je serais comblée, j'aurais tant de plaisir à lui donner la main et à lui faire aimer la danse (qu'il n'aime point). Et puis je me rappelle cette belle assemblée, il y aura deux ans à la Saint Martin<sup>a</sup>, où tu venais auprès de moi, malgré que j'étais pressée, pour aller prier les demoiselles de danser, puisque moi je ne le pouvais, étant un peu incommodée, et ne sachant pas assez danser pour le faire avec plaisir ; et cependant tu ne me quittas presque pas. Je voyais que tu ne le voulais pas. Tu regardais déjà cette enfant avec goût... petit vilain chou. Je le crois comme cela, si je ne me trompe. Mais ce n'est pas mon défaut ; j'en ai sûrement des

<sup>a</sup> November 1762.

défauts, mais pas celui-là, car il ne m'est jamais arrivée d'être la dupe de mes soupçons, comme un millier de femmes qui commencent par aimer indifféremment tous ceux qui savent les éblouir avec des propos qui ordinairement ne vous contentent rien...

Mais, ce n'est pas cela que je veux dire, mon bon ami, c'est à lui tout seul que je veux parler, oui, chou, je veux que tu saches que ta petite est fâchée d'avoir pris ce soir quelque plaisir sans toi, parce qu'elle sent tout ce qu'elle a perdu. Ce n'est rien de te le dire, entends-tu petit, et le crois-tu ? J'aime à croire que oui, puisque tu sais que ta petite manon est vraie et que c'est de tout son cœur qu'elle aime son amant, à qui elle veut donner quelque baiser avant de se coucher. C'est toujours un nouveau plaisir pour moi (quand j'entre dans notre chambre) de prendre le portrait de mon petit et de ... Mais quoi, il faut aussi que ce papier en reçoive quelque'un. Cela fera plaisir à ce chou, ainsi bonsoir donc, cher ami. Tiens deux baisers ne sont pas trop, ne sont pas même assez ; je suis d'humeur d'en donner un à mon petit, un à mon chou, un à mon chou ami, un à mon amant... Compte fait, il en faut quatre.... Prends-les, tu dois les trouver, mais un moment, que dirait mon mari, il ne serait pas du tout généreux de paraître lui refuser un baiser, ou plutôt d'oublier ; cela serait-il possible ? Non, il lui en faut deux.... Et puis bonsoir à tout ce qui m'est cher... Il me semble que je vais trouver le lit bon, non pas tout à fait, parce que je suis lasse, mais parce que ç'a été le lit de ce que j'aime. Tu sais qui je veux dire. Adieu, ah, c'est demain la poste, j'aime mieux cela qu'un bal, cent fois. Mais nécessairement il faut que ta petite manon se couche, car elle déraisonnerait. Il a été assez joli ce bal. Cette dame Denodière est très aimable. Il est en vérité bien heureux. Mais tout de bon, bonsoir, il est pour le moins onze heures, nous sommes rentrés à 9 heures et demi, je me suis déshabillée, j'avais besoin de changer, car j'ai eu bien chaud ; j'ai soupé on ne peut mieux. Pour bien finir la journée je voulais dire quelques mots qui ressemblent à tout ce que tu sais, je veux dire à l'amitié tendre que j'ai pour mon chou et mon amant, de qui je suis la petite manon, et la fanfan.

[Dimanche] 30 septembre 1764.

Je te dirai, cher petit, que j'ai tenu si bien au lit ce matin, que sur les sept heures ma mie Babet est venue m'apporter ta lettre, j'ai été enchantée de la recevoir, et de la lire tout de suite, et rien n'est si agréable. Voilà la première que je reçois comme cela, car sans ce bal j'aurais été à la messe de six heures, je ne l'aurais pas eu plus tôt. C'est notre maman qui l'a décacheté, elle avait gardé les échantillons, et ne m'a envoyé que le paquet de Madame Dupont, de sorte qu'après avoir lu et parcouru et vu le total de tout ce qu'il te faut pour ton habit en bas, je disais me voilà bien assurée, mon petit n'est pas plus étourdi que cela, c'est tout choisi puisque je n'ai pas d'échantillon. J'en disais beaucoup contre mon chou, et pour en rire avec maman je me suis bien vite levée et suis descendue. J'ai trouvé tous les échantillons, je les ai tous regardés, et M. Doré, maman et moi avons choisi le même. Il est d'une couleur solide, c'est-à-dire en a deux, ce qui fait qu'il se passera

moins. M. Doré prétend que tu peux l'avoir à 18 livres, ainsi que le croisé blanc à 5 livres 10 s., et sur ces deux prix, tu pourrais épargner 10 livres ; mais il est vrai qu'il faudrait l'acheter toi-même. Comme il ne faut que pour un habit, la veste, et deux culottes, 4 aunes moins un quart, M. Doré n'en met pas davantage ; et de compte fait ton tailleur gagnera à peu près 15 livres, et comme tu paieras comptant. Tu aurais dû aller lever tout ce dont tu as besoin toi-même. Au reste, mon chou, fais comme tu voudras, je te marquerai celui que j'ai choisi, mais je t'en veux, je n'ai peut-être pas choisi celui qui t'a plu. D'où vient que tu ne les as point marqués ? Tu sais bien que mon plaisir est de me rencontrer souvent avec toi, en fait de sentiment, de goût... Et que je serais fâchée si ce n'est pas un de ceux que tu as choisi, et dans l'incertitude où je suis si c'en est un ; je le trouve laid, mais fort laid, il est vrai que je ne trouve pas les autres plus beaux. C'est ce qui me console. Le cramoiis est fin, je l'ai mouillé à un chaussepoint, mais je n'ai pas voulu le choisir, il est trop cher. Quand tu seras plus cossu, tu en auras de cette couleur. Si je puis avoir deviné ton choix, je serais très contente et tu ne saurais croire ce que je donnerais pour en être sûre moi-même, car tu me diras tout ce que tu voudras, je m'y attends, et secrètement je m'en voudrais si vraiment je n'ai pas bien choisi un des tiens. Retiens toujours que celui qui sera marqué, M. Doré, maman et moi l'avons trouvé le plus joli.

Tu as donc été incommodé jeudi [27], j'en suis fâchée, cher ami. Cependant si cela te sauve des maladies, c'est très consolant. Ménage-toi, les jours où tu te trouves dérangé ne mange point de fruits surtout, car ce serait risquer que la colique et ses suites ne deviennent dangereuses, et je ne puis trop te recommander de prendre du repos les nuits, car c'est ce qui t'échauffe ; il faudrait en prendre davantage que tu ne fais. Ta petite qu'elle soit incommodée, elle n'est point à plaindre, il ne tient qu'à elle de se ménager, rien ne lui manque. Mais toi, chou, c'est tout différent, quand je pense que tu travailles jour et nuit, les trois quarts du temps, et qu'il le faut, cela me fait une peine extrême. Et tu as grand raison de dire que nous nous ressemblons, cher ami, je ne suis pas à m'en apercevoir. Hélas c'est ce qui assure notre bonheur, car je n'aurais jamais pu aimer un mari qui ne m'eût pas ressemblé de cœur, de caractère, et j'ai donc bien réussi, petit. Votre petite est donc faite pour vous, et vous êtes donc fait pour elle. Ah, que Dieu le veuille, mon chou, et nous serons contents.

Un baiser... pour t'annoncer, cher ami, que c'est avec le plus grand plaisir que j'ai pris tous les tiens, chou. Comme je conçois ce petit, j'étais mortifiée de lui avoir écrit ce qui m'attriste, et je vois avec peine que j'ai mal fait. Oui, cela t'a affligé, chagriné. Enfin ce qui touche ta petite te fait le même effet ; il est pourtant vrai que c'est agréable pour elle ; cela doit faire supporter tous les chagrins avec moins de douleur, je te l'assure petit ; je l'ai senti plus d'une fois, et je l'éprouverai bien encore. Tu es mon petit chou, mon bon ami, mon amant ; cela me dédommage de tout.

Je te le promets, lorsque je serai avec mon papa je ferai tout ce que je pourrai pour qu'il reprenne sa gaîté. Je sens bien qu'avec l'amitié qu'il a pour moi je peux en faire à peu près ce que je veux (surtout ne lui donnant aucun doute sur mon compte) et va, cher ami, cela ne changera rien ; mais



il est vrai que mon papa est affecté de tous les propos que *l'on lui a fait*. Il faut que cela vienne des employés, qui n'ont pas la langue bonne pour l'ordinaire, et qui t'ont vu sortir pendant sa maladie, quelquefois à 9 heures plus ou moins. Voilà ce qui fait notre malheur actuel et qui le fera longtemps ; mais prenons patience, petit ami ; seulement il sera toujours bien dur pour ta petite de ne te pas voir, et de savoir que tu ne peux paraître chez son père, et si nous n'avions pas donné lieu à tous les mauvais propos, papa t'aurait toujours reçu avec plaisir chez lui, surtout dans les voyages de notre maman. Il est vrai que nous n'aurions pas passé des soirs, des jours si agréablement ensemble, mais actuellement nous ne serions pas séparés. Cependant consolons-nous, même nous le devons ; puisque nous n'avons pas pu nous épargner les peines, il faut bien les souffrir. Le bonheur de pouvoir s'écrire est grand, je le goûte maintenant avec plaisir. *C'est le seul, mais il sait vous dédommager.*

Ne crois pas, cher ami, que j'aie trouvé mauvais ce que tu as dit à M. de Méliand. Je ne pouvais douter que tu es bien incapable de lui dire ce qu'il serait imprudent qu'il sache. Aussi je suis des plus tranquilles, pas autrement, petit, et sois-le autant. Pour ce qui vient de mon papa, je t'en prie, ne t'affecte point, espérons que tout ira selon nos vœux, et que c'est Dieu qui nous protège. Nous n'avons besoin que de lui, et de sa volonté, pour être les plus heureux de ce monde, petit ami.

Tu as donc reçu de ton papa 12 louis, eh bien, mon chou, l'emploi que tu en feras est bon, il ne faut pas que cela te fasse peine, puisque tu ne pourrais faire autrement. Je voudrais savoir si Parent prendra son parti, s'il en reviendra ou s'il en mourra. Si cet abbé dont tu me parles pouvais être un envoyé de M. Bertin ce ne serait pas si mauvais. Je le souhaite, un peu aussi dans la crainte que ce ne soit un homme qui n'ai pour objet que de venir s'instruire pour d'autres et ne t'enlève quelques bonnes idées. Prends garde, mon petit. Si on pouvait être sûrs que ce fût pour Bertin, cela serait tout différent. Enfin il faudra bien que cela se découvre. Dis-le moi tout de suite, petit chou... qui m'appelle laide, à tort ; pour le moment je ne comptais pas parler à mon mari, c'était à mon amant, mais tout comme tu voudras. Je ne veux pas démentir ce que j'aime. Tu as bien fait de finir par un baiser, petit chou, pour ta manon qui ne s'accoutumerais pas à être grondée. Entends-tu, petit vilain chou à sa petite. Ah, je te donne le même aveu, je suis contente de moi et de toi.

Adieu, embrasse pour ta petite cet aimable couple, fais-leur mes compliments et mes amitiés, et toi, mon cher ami, tu sais toute celle que j'envoie à mon amant et avec quel plaisir je voudrais lui donner tout ce qu'il aime à recevoir de sa meilleure amie et sa petite femme. Nous avons bu à ta santé, avec deux messieurs en dînant ; le vin m'a paru très bon. Je te dirais que les mousquetaires sont arrivés ce jeudi [27] et que notre ville sera bien peuplée mardi [2 octobre].<sup>a</sup> Ce n'est pas ce qui me réjouit le plus, mais ils donneront peut-être des bals ; il faudra bien faire comme les autres demoiselles. Je ne sais si celui que nous aurons nous conviendra. Pour moi, il

<sup>a</sup> Military men who stopped in villages to live there for some time.

m'est tout à fait désagréable de voir occuper une chambre par d'autres que mon petit. Cela me déplaît beaucoup. Adieu, chou, je t'embrasse de tout mon cœur, et suis de même ta petite.

[Lundi] 1<sup>er</sup> octobre 1764.

Je n'ai que le temps de te dire bonjour, cher ami, et puis de porter le paquet à la poste. Je vais faire mettre l'adresse par M. Doré et ajouter que ce sont des échantillons d'étoffe. Je serais bien fâchée si la couleur choisie n'est pas une des tiennes. Adieu, chou, prends un baiser... puisque je ne puis plus te rien dire. Je ne suis pas sortie hier ; aujourd'hui j'ai à faire et nous sortons. Je suis ta petite, cher cœur à manon.

Letter 120 — W2-5875

De Nemours, [mardi] 2 octobre 1764. *Au soir.*

Mon chou, hier matin, j'avais à faire, je ne t'ai point écrit. Le soir je me suis couchée de bonne heure, parce que toute la journée j'ai été un peu incommodée, point de mal décidé, mais un peu mal à la tête, un peu mal à l'estomac, un peu d'ennui, sans pouvoir travailler enfin, ce qui m'arrive peu. Aujourd'hui je me suis portée beaucoup mieux. J'ai employé ma journée à ne pas perdre une minute, et pour être tout à fait contente de moi, il faut que je dise bonsoir à mon petit ami, et lui prouver que ce n'est pas du tout que je sois capable de l'oublier, quand je n'écris pas à celui à qui j'aurais toujours quelque chose à dire ; c'est que vraiment je ne le puis pas, et il est vraisemblable qu'après le plaisir de voir son amant, il n'y en a pas de plus vif et de plus agréable que d'écrire, quand même on ne lui dirait rien ; n'est-ce pas, cher ami ? Tu me répondras oui, j'en suis sûre, mais tu ne sais pas, à propos d'écriture, j'ai vu hier une lettre que tu as écrit à notre maman, du 5 décembre 1763. Je n'ai pas cru qu'il fallait la laisser où elle était, je l'ai prise, l'ai lue et je te dirai que le portrait de ta maîtresse est fait d'après ton goût et il n'est pas si mauvais ; s'il était trait pour trait comme tu dis, mon chou, ce serait encore mieux. Au reste, un bon cœur, et une bonne âme, un bon caractère, c'est tout ce qu'il faut pour faire le bonheur d'un honnête homme ; et tu peux être sûr que ta petite ne cédera jamais aucune des qualités qu'il faut pour cela, d'autant plus qu'il est extrêmement flatteur pour elle d'avoir un mari qui la juge aussi avantageusement qu'il fait dans cette lettre. Je le vois avec tout le plaisir imaginable. Cependant tu ne connaissais pas encore ta petite femme, cher ami, et depuis que tu la connais je m' imagine que tu penses autrement. Tu fais bien, c'est le moyen sûr d'être aimé... Ce n'est pas qu'elle soit exempte de défauts, elle en a que tu peux connaître, et d'autres que tu ne connais peut-être pas, mais ils ne sont sûrement pas capables de faire son malheur, et encore moins celui d'un mari, amant de sa femme, comme il le faut, mon petit chou, à cette petite manon qui est faite pour bien aimer. Tu le sais, cher ami, puisque j'ai pour toi tous les sentiments faits pour durer autant que je vivrai, espérant tout de

la providence, qui sûrement ne nous abandonnera point, j'en ai quelque idée. Aussi je sens tous les jours, à chaque instant même, combien il serait dur pour moi d'être séparée de ce que j'aime, et si l'attachement que j'ai pour mon amant me procure souvent, par mille petits riens, de ces plaisirs si difficiles à exprimer, je veux dire si tendres, si honnêtes, et si ressemblants à l'amour qu'il me prouve, je n'en ai que plus de chagrin quand je pense à l'incertitude extrême où nous sommes de voir tout réussir selon nos vues et nos désirs. Ce n'est pas que je croie que ce soit impossible, mon cher ami, mais si je t'aimais moins, je n'aurais pas mille idées tristes comme cela, je prendrais le temps comme il vient, sans trop m'inquiéter de l'avenir, et en apparence je serais plus heureuse. Cependant je préfère toutes mes petites peines, et j'ai raison, parce que j'aime à sentir toute l'amitié tendre que j'ai pour mon petit chou, et mon amant que j'adore, et à qui je ne risque point de le dire ni de le prouver ; ce qui vaut un prix infini, qu'il est le maître de conserver, ainsi que sa petite manon, qui lui donne de tout son cœur un baiser...

C'est mon bonsoir, petit chou, et mon adieu. C'est demain que je recevrai des nouvelles de toi, cher ami, hélas. T'es-tu aperçu comme moi que ce jour de poste est éternel ? Il m'ennuie toujours. Du dimanche au mercredi il faut attendre, c'est bien long.

Je te dirai que tous nos mousquetaires sont arrivés très mouillés (car il fait mauvais et froid depuis quelques jours, ce qui n'empêche point de faire vendange, mais ce qui a empêché ta petite d'y aller). On nous a donné un tout jeune homme qui m'apparaît *petit maître*, et peu fait pour la société de ta maman et de ta petite femme. J'imagine aussi que nous ne lui plairons pas. Tant pis pour lui, car nous ne changerons pas.

Maman et M. Doré me chargent toujours de te faire mille amitiés, et je ne veux jamais l'oublier ainsi que d'assurer ma petite sœur et bonne amie de toute ma reconnaissance et lui faire autant d'amitiés que je lui en dois, et à M. Gudin mes compliments, et un baiser pour sa petite femme que je le prie de lui donner pour moi, quitte à lui rendre. Sans doute que je t'en dois aussi cher ami. S'il ne tenait qu'à moi, je m'acquitterais bien vite ; en attendant, tiens donc...1...2...3, petit chou, ou bien six. J'aime mieux ce compte là. Je fais aussi à mon amant toutes sortes d'amitiés, et suis sa petite amie, sa petite femme, et sa tendre manon. Un baiser.... petit chou, bonsoir et adieu, et encore un baiser...

[Mercredi] 3 octobre 1764. Au soir.

Je suis bien fâchée, mon petit ami, du noir que t'a causé ce retard de lettres. Je sens à merveille toute la peine que tu as éprouvée, d'autant mieux que cela m'est arrivé, et que vraiment on n'est pas maître du chagrin qui vous saisit, et de toutes les mauvaises idées qui vous viennent. Et vas, cher ami, j'aurais beau être malade, très malade, j'aurais toujours la force de t'écrire un mot et de t'envoyer un baiser. Et pour te dédommager cher ami (quoique ce ne soit pas ma faute) de toute la douleur que t'a donné ce retard de lettres, prends deux baisers... Ils viennent de la plus parfaite amitié.

Te voilà donc avec ton vieux docteur. J'entrevois que tu fais des merveilles, mon petit chou ; cela me fait grand plaisir. Tu gagneras la confiance avec plus de facilité, et à la fin tu seras récompensé, ou du moins encouragé, par la place que tu occuperas, et ce sera peut-être bientôt. Ce que tu me dis d'Abeille me fait plaisir, et ne le néglige point ; je suis pourtant fâchée de ce morceau qu'il t'a enlevé. Au reste tu n'aurais pas pu le faire, mon petit, il vaut mieux finir ce que tu as de commencé, que d'en entreprendre trop, et que rien ne paraisse. <sup>a</sup> Et si cet Abeille paraît te nuire dans cet écrit, la crainte qu'il a de ton génie te servira beaucoup à ce qu'il me paraît ; ainsi laisse le faire, chou. S'il fait réussir l'affaire de M. Bertin, il sera content, parce que tu t'éloigneras ; eh bien vous serez contents tous deux, puisque ce voyage est aussi essentiel que tu me l'as toujours dit, et si (ce que je ne puis souhaiter) ce parent mauvais, M. Bertin, devenait tout à fait ton protecteur, parce qu'il sentirait davantage le besoin qu'il aurait de toi. Enfin de tout cela il n'en arrivera, comme tu dis très bien, que ce qu'il plaira à Dieu. Espérons en sa bonté.

Mais adieu cher ami, je te donne le bonsoir. N'aie point d'inquiétude sur ma santé, elle n'est pas mauvaise. Cependant depuis lundi [1<sup>er</sup>] j'ai mal à la tête un peu, je me sens même triste, sans savoir décidément pourquoi. Il est vrai que si j'avais le plaisir de te voir, cher petit, cela dissiperait bien vite ; je serais beaucoup plus gaie, plus contente, et je croirais me mieux ;porter.

Notre maman a eu une migraine affreuse aujourd'hui. Nous étions allés passer la soirée chez notre petite femme en couche, et j'ai été obligée de la ramener se coucher. Elle lui vient d'un peu de chagrin. Tu sais bien que son mari l'aime, du moins on le veut croire. Tu connais notre Maman, elle est des plus sensibles, et elle voudrait être aimée de son mari, comme on fait exactement de son amant, et je trouve qu'elle a raison. Je veux te rendre un trait de M. Doré qui m'a pénétré, et affecté pour Maman (que j'aime de tout mon cœur, après toi cher ami, c'est tout dire) et aussi en général pour toutes les femmes que je plains aisément, parce que je me mets toujours à leur place, et que les trois quarts ont des maris qui ne les ressemblent en rien, ce qui fait le trouble et l'ombre des mariages, et ce qui jusqu'à présent m'a fait tremblé. Mais allons au fait. Je te dirais que l'on avait donné à Maman la plus jolie chienne du monde pour son goût, blanche et noire, d'une bonté admirable, et d'une très bonne race, et elle l'aimait à la folie, comme on doit aimer un chien ; c'est tout naturel, car il le mérite. Mais M. Doré qui n'en connaît pas les qualités apparemment, ne l'a pu souffrir sans faire attention si sa femme l'aimait et voulait la garder. Il était toujours après à la battre, à la renvoyer, et à dire qu'il fallait s'en défaire, parce qu'elle ne pouvait vivre avec les chats. C'était sa meilleure raison, qui était des plus mauvaises. Toutefois il a forcé maman par l'humeur qu'il avait contre cette petite bête, de la donner, ne voulant plus entendre ses propos, et voir

<sup>a</sup> According to the undated letter (around 1769) mentioned before, Abeille demanded that Du Pont stopped working on his treaties on luxury and on trade, because he had the intention to cover the topic himself. (See *Écrits physiocratiques d'Abeille*, Institut Coppet, p. 247).

pâtir cette bête mal à propos. Cela s'est passé sans se dire mots, mais Maman en a vraiment du chagrin, et il est sûr que ce procédé ne vient pas de cette amitié tendre et de l'attachement qu'un mari et une femme doivent avoir entre eux. Pour moi je n'y conçois rien, et je t'avoue sincèrement que pareille chose me déplairait. Comment n'est-on pas obligés de se passer et de supporter les défauts ; c'est bien pis ; il doit en coûter davantage, surtout quand on ne s'aime que faiblement et ordinairement, et la différence de s'aimer tendrement est très grande, je la sens, et ne m'y tromperait jamais. Et conclusion faite, je ne passe point à M. Doré d'avoir une haine si grande pour ce qui fait plaisir à sa femme et ce qu'elle aime. Je suis charmée que cela se soit passé aussi doucement, et cependant notre Maman n'en est que plus affectée ; mais cela ne peut durer, je crois même qu'il s'aperçoit qu'il a eu tort, et que Maman est plus froide qu'à l'ordinaire, car il redouble d'amitié, de caresses et d'attention. Cela me fait plaisir pour tous deux. Là-dessus je te quitte, cher ami, et me couche. Je te dirai si maman se porte mieux demain. Adieu, et un baiser de ta petite manon, cher cœur...

[Jeudi] 4 octobre [1764].

Je viens de voir Maman, elle n'a plus son mal de tête et me paraît moins triste. Cher ami, ta petite qui t'aime se porte bien aujourd'hui, et augure qu'elle sera plus gaie que ces trois jours précédents. Ah, je voulais te dire, chou, ne parle jamais à maman de ce que je peux te dire sur ce qui la regarde. Et ton abbé de Mourlans, j'avais presque deviné ses vues. Je te le disais dans ma dernière, mais je suis toujours charmée que tu aies pu t'en désabuser si vite. Tu n'as pas besoin de perdre ton temps pour lui. Il n'y a que ta petite qui ait ce droit là, encore tu sais bien que je suis raisonnable, et qu'un mot quand tu n'as pas le temps me fait autant de plaisir que 6 pages.

J'ai pris et repris tous tes baisers et t'en envoie, cher ami, avec le même plaisir que j'ai de te prouver que je suis ta meilleure amie. Vite un baiser... et adieu, je suis pressée, chou, il faut que je travaille pour maman. Si tu fais bien ne te dérange pas pour Berget, tu lui donneras dans 15 jours à mon arrivée ; ce sera aussi bon. Mais ton papa a bien fait de prendre un reçu cette fois-ci. Cela doit t'assurer de ce qu'il t'a donné, ou avancé, avant ; ainsi cela n'est pas si mauvais. J'en suis charmée, petit ami, du moins tu sais ce que tu as. Je suis bien inquiète de savoir si ton habit sera de ton goût.

Je remercie ma petite sœur de son baiser. Je lui en envoie un aussi... et tu lui donneras, chou, et pour que tu ne manques pas ma commission, en voilà deux pour toi... et je vais voler à la poste. Je ne veux point y aller tard. Je te dirai qu'on nous a changé notre mousquetaire. C'est encore un jeune homme, mais plus raisonnable, et plus sensé que l'autre. Adieu petit.

Letter 121 — W2-5876

De Nemours, [jeudi] 4 octobre 1764. Au soir.

Mon petit chou, je viens de souper toute seule ; Maman et M. Doré couchés de très bonne heure, notre mousquetaire est venu comme j'étais

encore à table, et m'a fait compagnie. Il est très sensé ce jeune homme, par goût il aime à rentrer de bonne heure, il sait s'occuper avec des livres, se couche de bonne heure, et se lève aussi de bonne heure, et nous trouvons qu'il nous convient par son genre de vie et son air honnête. Il s'est amusé à chasser aujourd'hui, et demain offrira à maman de sa chasse, et sera bien à ses ordres tant qu'elle voudra. Enfin rien de si poli que notre mousquetaire, et de si sage. Cela ne t'intéresse pas du tout, je le sais, cependant comme c'est mon voisin, je t'en parle, parce qu'il aurait été désagréable pour nous d'avoir un petit maître, un étourdi, etc., car c'est bien assez d'être obligé de loger un étranger, pendant que mon petit ami ne peut procurer à sa petite le plaisir d'être si près d'elle.

Mon chou, tu ne saurais croire la peine que cela me fait, moi encore qui aime tant la campagne, j'aurais été enchantée d'y être avec toi, et je ne puis m'empêcher de regretter les jolis petits moments où nous aurions été ensemble, et c'est ce qui me rend triste plus ordinairement. Aujourd'hui j'ai été plus gaie que je te l'ai dit ce matin, parce que je le sentais. Nous avons été promener sur les cinq heures au canal, il faisait sombre et beau. Comme l'idée de mon chou me suit partout, je me suis occupée tout en me promenant à cueillir du bouillon blanc, c'est très bon pour l'estomac et pour un rhume. Le premier que tu auras, ta petite te donnera ses fleurs et tu guériras tout de suite. Essaie petit ; je ne te le souhaite pas, cependant ; j'aime mieux encore me passer de te guérir. Mais bonsoir, car je veux me lever demain de bonne heure pour avoir la lettre de mon petit, c'est-à-dire l'attendre. Je suis curieuse de savoir comment tu auras trouvé l'échantillon de ton habit. En attendant adieu, chou, je t'embrasse... et te fais mille amitiés, de cette petite qui aime son amant par-dessus tout, qui ne pense qu'à lui, qui ne demande pas mieux de lui prouver toujours toute sa tendresse. C'est ta manon et ta petite femme qui te sont attachés, et qui te donnent un baiser... chou.

[Vendredi] 5 octobre [1764], au soir, dix heures.

J'ai reçu ta lettre, cher ami, à sept heures, étant encore couchée. Voilà la seconde fois que cela m'arrive, et c'est assez agréable. Te dire avec quel plaisir j'ai pris tous tes baisers, tu ne peux l'ignorer. Mais ce que j'ai à te dire, et à t'assurer, c'est la vive impression que m'a causé ta nouvelle. J'en suis tout à fait fâchée, et je n'en puis revenir. Tu sens bien, cher cœur, quel intérêt je prends à tout ce qui t'affecte, et la peine que j'éprouve de savoir ta chère sœur et M. Gudin dans le chagrin. J'aime beaucoup ma petite sœur et toi, meilleur ami, je crois même leur devoir des sentiments tout particuliers. En conséquence leur chagrin, et celui qu'il te donne, me devient fort amer à supporter. Je voudrais de tout mon cœur que cela ne fut pas arrivé. Je les plains fort, et toi aussi mon chou. Si tu es dans le cas de les raccommo-der sur tout, et si tu fais bien, tu écouteras leurs plaintes à tous deux, tu leur diras ce que tu en penses, ce que tu ferais à leur place ; et après les laisseras agir à leur volonté, car il faut qu'ils puissent sentir leurs torts, si cela se peut, et s'ils en ont (comme tu l'imagines) tous deux ; ce qui me paraîtrait moins grave, et plus susceptible de raccommodement. Du reste, mon chou,

ser-les autant que tu le pourras, pourvu que tu puisses croire que cette querelle soit faite pour s'oublier, et ne les refroidisse pas l'un pour l'autre, car tôt ou tard ils sentiraient leur malheur, ne pouvant plus s'aimer, et mèneraient la vie la plus triste, et la plus désagréable. Mon Dieu que je les plains, et qui aurait cru qu'ils auraient été capables de changer le bonheur dont ils jouissaient depuis quelques temps ? Pour moi je n'y conçois rien. Ils nous paraissaient plus heureux que nous, mais quelle différence. Mon cher ami, tu as grand raison de ne pas craindre de pareilles scènes entre nous. Quand on s'aime bien, l'on ne connaît point les torts, ni les mauvaises querelles, et vas, mon chou, cela n'est pas fait pour nous, nous nous aimerons toujours, et nous saurons nous le prouver dans les moindres choses... et nous surpasserons tous les ménages que l'on peut appeler bons. Comme qui dirait celui de nos bons amis, qui auraient pu se quereller fortement, si maman ne se fût pas comportée avec toute la prudence possible. Tu peux en juger sur ce que je te contais hier, qui l'a véritablement mortifié, chagriné et affecté singulièrement. Enfin elle en pleurait encore ce matin, et il semble que c'est fait exprès. Tout le monde lui en parle, et blâme M. Doré, parce qu'il est certain que ce procédé est, et doit être incompatible avec cette amitié tendre que l'on lui croit pour sa femme. Pour moi, je n'ai pas assez d'esprit pour concevoir cela. Mais j'en suis d'autant plus pénétrée que je sens la peine que j'aurais si j'étais à la place de notre Maman, non pas tant pour le sacrifice d'un chien, que pour le désagrément d'éprouver que ce mari, pour qui on est attaché, pour qui on a tant de complaisance, pour qui on fait souvent l'impossible à tous égards, ne voulant jamais se fâcher, supporter tout ce qu'il faut pour conserver l'amitié tendre de ce mari qui doit vous être cher, à la bonne heure, mais qui cependant doit, et est obligé de faire tout ce qui convient pour le bonheur et le plaisir de sa femme, autrement il ne serait pas digne de tous ses sentiments et en général ferait un mari trop ressemblant, pour le caractère, etc., à tous ceux à qui je n'en donne que le nom. Pour mon petit, il le sera tout à fait, j'ai tout lieu de le croire, aussi sera-t-il bien aimé (car on aime les gens à proportion de ce qu'ils sont aimables) et comme de sa petite il aurait toujours ce qu'il méritera, il sera content. Un baiser.... petit chou à moi.

[Samedi] 6 octobre [1764], 7 heures.

Je n'ai pas voulu me coucher tard, petit chou, et j'ai cru devoir te quitter par un baiser, me proposant bien de t'en donner en finissant ma réponse ce matin. Je viens de voir maman, qui a passé une mauvaise nuit. Ce petit chagrin l'a toute dérangée. J'ai fait, comme bien tu penses, ce que j'ai pu pour la consoler, mais ce ne sont que des propos qui ne sont pas faits pour son cœur, ni pour le mien, et il est bien impossible de n'être pas triste de prouver ce dont on ne serait pas capable soi-même, surtout pour un mari, et je conclus que la peine de maman n'est pas petite. Mais passons à nos amants<sup>a</sup>, qui m'intéressent pour le moins autant. Je suis au désespoir, petit

<sup>a</sup> Du Pont's sister and M. Gudin.

ami, de les savoir si sérieusement fâchés ; je voudrais savoir s'ils se sont raccommo­dés comme je le souhaite pour eux, et pour toi, toutefois s'ils peuvent être aussi heureux qu'auparavant la querelle. Tu m'en diras des nouvelles demain. J'attends ce moment avec encore plus d'impatience qu'à l'ordinaire. Il est désagréable pour eux que tu sois si occupé, je le sens ; avec tout cela leur bonheur dépend d'eux. J'aimerais mieux qu'ils n'eussent pas tant besoin de toi, cela me ferait plus de plaisir pour eux.

Cher petit, je suis charmée que la couleur de ton habit ne te paraisse pas si vilaine, puisqu'elle ressemble à une qui te plaisait. Tu fais bien de le lever toi-même. Si j'étais ta petite femme, je t'épargnerais cette peine (mais cela viendra peut-être). Tu fais encore mieux de garder ton habit gaufré ; tu auras trois habits à changer, et pour les mauvais temps ce n'est pas trop, surtout quand on est obligé de sortir tous les jours, petit chou à sa petite.

Mais disons donc un mot de ce bon M. Quesnay, qui t'aime vraiment, et qui sans le savoir et sans pouvoir s'en douter fait si bien sa cour à ta bonne amie. Je voudrais seulement qu'il ne te donnât pas plus d'ouvrage que tu n'en peux faire. Il est pourtant avantageux pour toi de paraître lui être utile, et cette réponse que tu as à faire pour lui, et l'intérêt que tu prends à ce qui le regarde, tout cela doit lui faire plaisir et je ne doute pas que cela ne te fasse grand bien. Surtout ménage-toi, cher ami ; quand tu rentres à minuit, n'écris à ta petite qu'un mot, et couche-toi, je te le recommande, petit chou, pour ta santé qu'il faut conserver, principalement pour ton travail, puisqu'il doit te donner tout ce que tu souhaites au monde.

En attendant un baiser... à tout ce qui m'est cher, et l'idée n'en est pas mauvaise ; il faut toujours que mon petit trouve dans les griffons de sa manon quelque pause, pour s'arrêter avec une sorte de plaisir. Je ne peux pas te dire combien j'en ai pris de mon amant, il est difficile de les compter, et il y a des instants où cela n'est pas possible. Ce qu'il y a de sûr c'est que je t'en renvoie en idée autant, avec toute la tendresse imaginable à des cœurs faits comme les nôtres.

Adieu, cher ami. Les campagnes de Nemours sont des plus brillantes. Nous étions hier chez Mme Denodière, où j'ai pris une leçon de tric-trac. Notre mousquetaire ne nous quitte que le moins qu'il peut. Il nous a pris en gré, et nous n'en sommes pas fâchés. Cela lui fait honneur. Voilà mon chou, qui va dire, ah, voilà les femmes... et c'est pourtant ma petite. Il faut que je te quitte, je vais écrire à mon papa et je suis pressée. Adieu, chou, malgré tout ce que je te dirais encore.

Il peut tenir dans cette place des baisers, car rien ne se perd quand on aime. Je le sais par expérience... Ils sont tous comptés. Adieu, chou.

Letter 122 — W2-5877

De Nemours, [dimanche] 7 octobre 1764.

Je suis tout à fait satisfaite, cher petit ami, que ce petit ménage soit raccommo­dé, et je suis charmée que tu puisses être content d'eux, pour leur propre bonheur et le plaisir que nous aurons toujours à les savoir heureux



l'un avec l'autre. J'aime mieux pour ma petite sœur que ce soit M. Gudin qui ait eu les premiers torts, surtout puisqu'ils sont raccommo­dés. Je te dirai, chou, que je me suis trouvée hier au soir à une scène vive qu'a eu notre maman et son mari, pendant trois heures. Enfin je ne suis montée dans notre chambre qu'à minuit, désolée de ce que je venais d'entendre, car ils ne se sont point ménagés, ni l'un, ni l'autre. M. D. est bon enfant, il a quelque qualité, mais non pas celle de sa femme, et c'est un grand malheur, surtout pour maman (cela fait pourtant un très bon ménage), et j'ai toujours pensé que cette scène arriverait tôt ou tard, parce que maman avait beau renfoncer les trois quarts et demi des idées qu'elle ne pouvait s'empêcher d'avoir, et faire tout son possible pour avoir l'air ordinaire avec son mari, c'était plus fort qu'elle, elle n'y réussissait pas. Il fallait de nécessité qu'ils se querellent, M. D. étant persuadé qu'il n'avait point manqué à sa femme, aussi cela est-il arrivé. Je voudrais tout au monde ne m'être pas trouvée avec eux pour la vraie peine, et l'impression que cela m'a fait. Je les ai laissés raccommo­dés et aujourd'hui il n'est plus question de rien de désa­gréable. Maman n'a que fort mal à la tête. Sa santé est dérangée depuis huit jours et nous la purgerons cette semaine. Pour moi, cher ami, je ne me porterais pas mal si je n'avais pas partagé le chagrin de notre maman, si je ne t'avais pas vu pénétré de la querelle de ta chère sœur et de ton ami, et que je n'eusse pas senti la peine de tous trois. J'ai eu depuis lundi [1<sup>er</sup>] mal à l'estomac, mal à la tête ; je crois t'avoir dit tout cela. Aujourd'hui que j'ai lieu d'être plus gaie, de voir nos bons amis en paix et nos amants raccommo­dés, je crois me mieux porter et effectivement je n'ai que mal à la tête.

Mon projet était de t'écrire hier au soir. Tu dois bien sentir que je ne l'ai pas pu, et j'étais fort mécontente de me coucher sans donner à mon amant quelque baiser. Cependant je ne prétends pas que tu les perdes. Tiens, cher ami, prends-en, je t'en donne... et compte-les, pour ta petite manon, qui ne le veut pas. J'ai reçu ta lettre, petit chou, à 7 heures. J'ai pris tous tes baisers avec ce plaisir tendre qui ne se peint pas (mais que tu ne dois pas ignorer). Surtout celui d'après ce que t'écrit en réponse ce bon M. de Méliand. Ah, cher petit, je l'ai pris plus d'une fois ce baiser, et le reprendrai bien encore. Mon dieu, petit chou, tout ce que tu me dis aujourd'hui me fait grand plaisir, chose inutile à te dire, car cela ne m'étonne pas, et ne peut te surprendre. Tu sais à peu près comme ta petite a le cœur fait, et l'impression que tout ce que tu lui dis peut lui faire. *La conversation* de M. Quesnay est d'un vrai ami, tu as bien raison de l'estimer, de l'aimer et de respecter. Aussi tu en es capable, et c'est beaucoup, parce que malheureusement c'est trop rare. Et je t'engage (quoique tu n'en aies pas besoin) à faire pour lui tout ce qui dépendra de toi, et il sera sûrement content, et toi aussi, cher petit chou, que j'aime de tout mon cœur, je ne puis que te le dire... Mais c'est tous les sentiments que tu m'inspires qui doivent t'assurer de la vraie satisfaction que je ressens à ne pouvoir te donner que cette petite preuve de tout l'attachement que j'ai pour toi ; oui, cher ami, aussi j'aime à te répéter que je t'aime de tout mon cœur et que j'adore mon amant, que je connais autant qu'il se puisse, et dont j'espère être toujours contente ; et quand tu me dis que tout ce qui me fera plaisir t'en fera, je le crois, petit chou, et je te rends

toute la justice qu'il t'est due là-dessus. Je sens tout ce que je ferai pour toi, pour un mari que j'aimerai et tu le sais aussi bien que moi. Tu n'as qu'à juger de ce que tu feras pour moi, pour ta femme. C'est tout de même, cher ami.

J'ai une confiance à te faire, chou, écoute bien, c'est que de tous les animaux qui plaisent à ta manon, il n'y a que le chien qu'elle aime, par goût, pour toute ses bonnes qualités, mais n'aie peur, j'aurais beau l'aimer, le gâter, et ne l'avoir que pour mon plaisir, ce chien, je ne suis pas femme à le coucher avec moi, et je ne pardonne pas celles qui ont cette bêtise et cette faiblesse là. Mon petit n'a pas besoin de me dire que cela lui ferait de la peine ; comment j'imaginerais qu'il croirait déjà que j'en fusse capable ? Cela me fâcherait, et ce qui t'a donné cette idée, c'est peut-être à cause que je souffre mon chat dessus mon lit. Cependant c'est tout différent. Ce n'est pas coucher avec moi, et puis je suis seule, et il ne m'incommode pas. Ainsi je t'en prie, cher ami, ne crains rien de désagréable de ta petite (et crois ce qui se confirmera peut-être, comme nous l'espérons : je veux dire que nous sommes faits pour vivre ensemble, on ne peut mieux) et que rien par notre faute ne nous procurera des chagrins ; nous ne ferons que jouir du plaisir de nous aimer et de nous le prouver, et j'ose croire que nous serons des plus heureux de ce monde.

Mon petit ami, vite.....3.....6 baisers, avec cette tendresse faite pour mon amant, que je suis privée de voir. Sais-tu bien que c'est des plus triste, mon chou, et que cela m'ennuie extraordinairement ? Où est le temps que je t'attendais les soirs, et que je te voyais souvent par semaine ? Ah, il ne reviendra plus ce temps ; est-il possible, petit chou, que ce soit vrai ? Hélas, je ne peux pas y penser.

Adieu, chou, je vais retrouver maman, qui est seule. Nous ne sortons pas aujourd'hui. Fais toujours mes amitiés à ma petite sœur et M. Gudin, embrasse-les pour ta petite femme. Je suis bien contente de les savoir raccommo-és. Je n'ai rien dit et je ne sais plus rien. Fais de même mon petit, du moins nous nous dirons toujours tout ce que nous voudrons.

[Dimanche] 7 [octobre 1764] au soir.

Bonsoir petit chou. J'ai une envie de dormir affreuse ; je n'ai pas dormi cette nuit. Je ne veux seulement que te donner quelque baiser ce soir... (ici)... et fermer ma lettre, car j'entrevois qu'il ne me sera pas possible demain matin de te dire un mot. Nous avons du monde à dîner, j'ai de quoi m'occuper en pensant à mon petit, qui est mon meilleur ami. Je te dirais que maman et M. Doré se sont couchés à cinq heure, mais il a fallu rester jusqu'à 9 avec eux. Je vais me coucher, mon petit cher ami, car je ne puis faire autrement. Je te fais un millier d'amitiés, avec encore ce baiser... que ta petite manon veut que tu prennes, cher cœur, comme il le mérite. Adieu.

Mon mal de tête est diminué, petit chou, et je t'en prie, ne t'inquiète pas, ma santé n'en est pas plus mauvaise. Ménage-toi, chou ami, travaille puisqu'il le faut, mais prends du repos les nuits, je ne me laisserai jamais de te le dire, tant qu'il faudra que je m'en rapporte à toi. Je finis, c'est bien

laid, je le trouve comme cela. Je me prive ce soir par nécessité, et demain j'y serai forcée. Adieu donc. Je crois rester ici plus de quinze jours, car M. Doré a à faire. Tu le sauras, mon chou. Je suis bien aise que tu aies pu lever ton habit, car il est tout à fait temps de le faire faire. Un dernier baiser... pour mon petit.

Letter 123 — W2-5878

[Mercredi] 10 octobre [1764], de Nemours.

J'entrevois qu'il faut dire à mon petit pourquoi je ne lui ai pas écrit un mot depuis dimanche [7]. C'est que lundi [8] nous avons eu du monde à dîner. J'ai songé à faire porter ma lettre à la poste sans trouver l'instant de te dire un petit bonjour. Le soir je me suis couchée à 9 heures, aussitôt que j'ai pu. J'étais lasse, j'avais fort mal à la tête. Hier mardi [9] matin je me suis sentie trop triste pour écrire. Cependant le soir j'avais peine à me coucher. Je disais il y a deux jours que je ne dis rien à mon bon ami, comment prendra-t-il cela ? Il faut lui dire bonsoir. J'ai pris la plume, elle m'a tombé des mains, pensant que c'était aujourd'hui jour de poste, que je recevrai des lettres qui sûrement me chagrineront, et mille idées tristes m'accablèrent, de façon que je m'y suis livrée et que je n'ai pas écrit. Mais je me doutais que ce serait une réponse de mon papa qui me ferait de la peine, et non pas celle de mon amant. Toujours je faisais tout ce que je pouvais pour ne le pas croire, quoique je fusse trop triste pour imaginer que mon chou fût gai, et tout à fait bien portant. Là-dessus j'ai fait des rêves affreux cette nuit, j'avais hâte d'avoir des nouvelles. Je me suis levée de très bonne heure. Je n'ai eu qu'une lettre... et elle m'affecte et me chagrine beaucoup plus que je ne le pouvais croire... À la première feuille j'y vois avec douleur que mon cher petit ami est indisposé, triste, et inquiet ; pourquoi ? il n'en sait rien lui-même, mais cela ne m'en fait pas moins une vive peine. Je continue ma lettre en tremblant de t'y voir malade, et je ne me trompe pas tout à fait, si tu ne l'es pas de corps, tu l'es de cœur et d'esprit, c'est tout aussi pire pour cette petite qui est extrêmement sensible pour tout ce qui vient de ce qu'elle aime uniquement. Ah que vois-je dans ces lettres encore ? Tout ce qui est fait pour me désoler ; si c'est l'intention de mon amant *il doit être content*. De lui faire ma réponse tout de suite, il m'est bien impossible ; je le voudrais, mon cœur ne demande pas mieux, mais comme elle ne sera pas reçue plus tôt que vendredi [12], ce soir je continuerai cette feuille. Hélas, quelle cruelle journée. Mon petit a beau me dire qu'il tremble *de l'effet de sa lettre*, je n'en veux rien croire.

Même jour au soir.

Je n'aurais pas quitté ce matin cette réponse aussi légèrement, si je n'eus pas eu à faire avec maman pour ces vendanges, car j'étais montée dans ma chambre tout exprès, j'y suis même restée un peu, Maman est venue et m'a demandé si j'avais eu des nouvelles, et ce que me disait mon petit. Je lui ai

dit, rien ; comment rien ? en me regardant, et me voyant triste, elle voulait savoir d'amitié ce qui me chagrinait, et je lui ai dit que c'était que mon petit était incommodé et rien de plus. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour ne pas paraître triste pour le reste, mais c'est inutile. Malheureusement pour moi, c'était un jour pris pour faire des visites, et j'aurais préféré être seule, avec toutes les idées que mon chou ose avoir de sa petite qu'il aime, et dont il devrait être sûr d'être aimé... Et en vérité je ne le conçois pas, dans tout ce qu'il m'a écrit depuis dimanche. Ma lettre lui a donc fait un singulier effet. Cela m'étonne ; et c'est avec toute la frayeur possible que je vois que s'il s'était présenté au même jour la moindre attaque pour se battre, il aurait été le premier, sans penser à sa petite pour le moment, et c'est bien mal. Déjà je ne conviendrai jamais que c'était moi ou ma faute qui pût être cause de cette horrible fureur de se battre, et cela ne peut pas être pardonnable quand on est attaché à quelqu'un, parce qu'enfin on sait bien que l'on risque à tuer ou à se faire tuer, et l'un et l'autre est une folie, et un manque de religion, qui ne me va point du tout. Et mon petit aurait la bonté de ne jamais m'en parler soit qu'il n'en ait que l'idée, ou bien qu'il l'exécute par un hasard qui se rencontre quand on le veut ou le cherche. Il pouvait se dispenser de dire qu'il n'aurait jamais le moindre soupçon de sa petite, ce n'était l'occasion de me l'assurer ni le prouver encore moins, avec ton présent chagrin et tes vilaines idées. Et je t'avoue que je trouve bien extraordinaire que le prétendu éloge de ce mousquetaire t'ait si fort affecté, et ce que je t'en ai dit, c'est d'après ce que l'on nous en avait dit, et ce que nous nous étions aperçu nous deux Maman ; ce qu'il nous confirme par sa conduite tous les jours, et je ne vois pas que ce soit bien à toi d'être fâché de ce que ce n'est pas un petit maître ou un étourdi, et de ce qu'il est capable de nous faire compagnie à nous deux maman, car il est plus souvent avec elle qu'avec ta petite. Encore il est vrai que je l'ai eu un quart d'heure après souper, c'est même arrivé deux fois, et tu viens me rappeler que maman ne le souffrait pas il y a deux ans. De toi, elle avait raison, parce qu'elle trouvait qu'il était toujours temps de se coucher et de se séparer quand elle nous quittait, et qu'il ne pouvait y avoir une domestique pour m'attendre. Encore est-il arrivé une fois en quatre jours de rester, car j'ai bonne mémoire, surtout pour ce qui nous regarde tous deux. Aussi ta lettre d'aujourd'hui me sera longtemps présente, elle m'a si fort remué, que je sens avec toute l'amitié tendre que j'ai pour amant, tout le chagrin qu'il me fait éprouver, et dont je suis si innocente. Et vraiment je suis tout à fait mortifiée, et je vais prendre le parti de ne lui en plus parler. J'avais résolu de lui répondre tout ce qu'il donne à penser, et de prendre sur moi de lui faire aucune amitié, de le plaindre seulement, et surtout de blâmer toutes ses idées et sa façon de juger ce que sa petite lui raconte, sous prétexte de lui dire en nouvelles de Nemours ce qu'elle peut savoir, mais à quoi cela me mènerait-il, à le chagriner, et à ne me point soulager moi. Ainsi j'ignore la réponse qu'il s'est mis dans le cas de mériter. Seulement je vais me coucher, car je ne puis être à même de lui rien dire qui puisse lui faire plaisir, et qui lui cache l'impression que m'a fait sa lettre, et la peine et la vraie douleur que je n'oserais encore lui rendre telle qu'elle est, et qu'elle sera... Adieu.

[Jeudi] 11 octobre [1764].

Tu pourras voir, cher ami, qu'il m'était impossible hier de t'écrire. Ce n'était plus moi, la petite amie, et la petite manon, à cet amant qu'elle aime. Oh non, je sens même encore aujourd'hui que je suis autant triste qu'on peut l'être, sans t'en vouloir ; non je n'en suis pas capable ; je ne doute pas du mouvement qu'il t'a dicté ces dernières [lettres]. Seulement il est cruel pour mon cœur que tu aies éprouvé toute la tristesse que tu m'y peins. Il ne peut être coupable avec toi, cher petit ami, et comment pourrais-tu l'ignorer, cela me passe. Tu ne connais pas ta petite, ni sa façon de s'amuser de tout ce qui n'est pas toi, cher cœur, et c'est des plus désagréables pour elle, mais cela n'arrivera plus. Je suis malgré tout aussi sensible que je dois l'être de toutes tes amitiés et tes expressions tendres. J'y reconnais tout ce qui m'est cher, et tout ce qui m'a attaché à toi, mon chou. Je veux même te prouver par ce baiser que je te donne ici.... que je t'aime, autant qu'il est en mon pouvoir, et que tu es toujours mon chou, mon petit ami, et mon cher amant, et mon cher petit mari, qui ne peut qu'être aimé s'il est possible toute sa vie, uniquement, et tendrement, comme sa petite est capable de lui prouver autant et plus qu'elle ne saurait lui dire, mon petit chou. Et que vous avez besoin de me demander une permission pour aller à la comédie ? Tu es bien le maître de faire ou d'aller partout où tu pourras t'amuser, petit ami, je serai contente. Je serais désolée de te savoir malade ; ce serait un chagrin cruel pour ta petite, qui en a déjà assez de te savoir si triste. Prends le dessus mon cher ami, si tu aimes vraiment ta petite femme, parce qu'elle ne pourrait pas résister à la peine qu'elle sent. Adieu, je finis par les plus tendres baisers.....

Je suis bien enchantée que ces amants soient contents et heureux. Ils ne peuvent l'être autant que je le souhaite. Embrasse-les tous deux, pour ta manon. Dis à M. Gudin que je lui souhaite de bien bon cœur, dans son voyage, tout ce qu'il lui faut, une bonne santé surtout, et l'avantage de revenir bien vite auprès de son bien. Adieu, cher cœur, soit assuré de tous les sentiments que j'ai pour cet amant que j'adore, dis-lui combien il a peut-être touché, affecté, désolé sa meilleure amie, et le tort qu'il ne pouvait manquer d'avoir, et qu'elle veut bien lui pardonner.

Adieu, petit chou, je n'ai pas le temps d'écrire ce matin, il faut que je coure auprès de notre maman. Je te dirais que mardi dernier, M. Doré voyant que sa femme ne pouvait se consoler, a réparé avec amitié tous ses torts, a été chercher lui-même cette petite chienne, ce qui a rendu à notre maman toute sa santé, qui commençait à s'altérer, ne dormant pas, et mangeant encore moins. Si j'avais le temps, je te rendrais en détail la dernière scène de ce mardi, mais ce qu'il y a d'intéressant pour toi, cher ami, c'est de les savoir bien ensemble, et savoir que notre aimable maman est contente de son cher mari, qu'elle aime, et à qui elle est attachée. Elle ignore que je t'ai parlé de ce petit événement ; je pense que c'est mieux.

Nous sommes priés à dîner chez Madame Denodière aujourd'hui. J'en suis très fâchée. Elle a des parents de Paris chez elle, l'on sera beaucoup de monde. Il faudra paraître s'amuser, rire, chanter, car c'est leur fureur de me

faire chanter. Lundi [8] je n'ai fait que cela, j'avais justement une facilité étonnante, j'ai fait quelque plaisir à entendre, je m'en suis fait à moi-même, m'apercevant que je chantais moins mal qu'à l'ordinaire. Mais pour aujourd'hui cela me vient bien mal-à-propos. J'ai de même fort mal à la tête, et de plus un malaise partout, depuis hier. Je ne saurais dire à mon petit que c'est sa lettre, c'est un secret que je veux garder, et s'il se peut l'oublier.

Adieu, cher petit ami, je suis ta petite et ta tendre amie, qui ne t'a jamais dit le chagrin qu'elle a de ne te point voir, et surtout avec elle chez sa maman, qui t'aime, elle me le dit souvent, chou. Un baiser.... de ta petite.

Letter 124 — W2-5879

[Vendredi] 12 octobre 1764. À Nemours.

Mon cher petit ami, malgré mes craintes, je me suis assez bien portée hier, j'ai cru qu'il fallait pour toi et pour moi suspendre les vilaines idées et la peine que me causait ta lettre, et dès l'instant que je n'ai plus voulu être fâchée contre mon chou, j'ai senti que j'étais un peu plus gaie, et que je me portais mieux. En conséquence, j'ai fait une jolie toilette et l'humeur d'aller dîner en ville s'est dissipée. Tout ce que je puis te dire c'est que j'ai passé une journée très agréablement, avec des personnes amusantes, chacune dans leur genre. On m'a fait chanter à table, je m'en suis tirée de mon mieux, j'étais en voix. Après le café, j'ai pris une leçon de tric-trac ; ce jeu m'amuse beaucoup plus que ceux de cartes, et je voudrais le savoir, et ici je ne manque point de maître. Notre partie finie, il est arrivé plusieurs mousquetaires, parce qu'ils se dispersent tous les jours dans différentes maisons, et dans le nombre il s'en est trouvé un qui chante divinement, enfin comme Caillot<sup>a</sup>. Mme Denodière l'a prié de se faire entendre, et il a fait tout le plaisir imaginable, toute la soirée. Nous étions deux demoiselles qui ont chanté aussi, et ta petite manon n'a point tremblé, et si tu avais pu l'entendre, tu aurais été charmé, tu aurais dis, ah, je ne connaissais pas la voix de ma fanfan, elle n'est pourtant pas si laide, et puis tu serais venue l'embrasser, petit chou, elle te l'aurait rendu, et cela aurait fait pour sa satisfaction cent fois plus que tous les propos qu'on lui a fait sans nombre, car on ne m'a jamais tant tancé. Il est vrai que le salon est avantageux pour les grandes voix. Nous sommes rentrés tard, petit ami, et il était près de onze heures quand je me suis couchée, sans dire bonsoir à ce petit cher ami, c'est bien malhonnête ; mais aussi, je me suis levée de bonne heure pour lui dire bonjour, et puis avoir une lettre de mon amant tel que je dois l'attendre. Je vais voir s'il est temps de la recevoir ; sans adieu, chou à cette petite manon qui te donne à compter deux baisers...1...2 cher cœur. Je présume te quitter jusqu'à ce soir petit.

<sup>a</sup> Joseph Caillot (born in 1733).

Même jour à dix heures passé.

Depuis ce matin j'aspire au moment que je pourrais dire à mon bon ami combien je suis charmée que mes lettres lui fassent plaisir, puisqu'elles ne peuvent être faites que pour cela, disant toujours à mon amant tout ce que je pense et tout ce que je veux qu'il croie de sa tendre amie. C'est avec toute l'exactitude et le plaisir possible que j'ai pris tous tes baisers, chou, qui convient *qu'il a eu tort de s'alarmer, et qu'il en est bien fâché*. Ce que je crois facilement, car j'étais étonnée, autant que piquée, de voir ce petit affligé, triste, et inquiet ; et de quoi ? Cela m'a fort déplu, j'ai été tentée vingt fois de passer ce jour de poste sans écrire, pour punir le coupable, et lui faire voir que ne voulant pas lui procurer de chagrin, je ne voulais pas répondre à sa lettre comme je le pourrais et comme j'en avais le droit. Et cependant malgré tout croyant mieux faire encore, j'ai écrit, oui, et peut-être un peu trop naturellement, néanmoins je ne me réponds pas de rien, de ce que j'ai pu lui dire, parce que j'aurais pu lui en dire davantage, mais je ne veux plus penser au passé. Je te dirai cher ami que je suis au désespoir de te savoir un gros rhume, quoique de cerveau, car j'en connais toute l'incommodité. Tu fais bien de ne pas sortir, ménage-toi, prends du gruau pour te rafraîchir, et fais tout ce qu'il faut pour que cette petite indisposition n'ait pas de suite. Apparemment que tu n'auras eu de la fièvre que le premier jour ; j'en suis fort aise, mon petit chou, et veux savoir dimanche [14] que tu te portes tout à fait bien. Rien ne pourra me faire plus de plaisir.

Je te sais bon gré de la promesse que tu me fais d'un petit chien, mais aussi je t'en remercie, et décidément ne veux point que tu en demandes, et que tu te donnes aucune peine pour m'en avoir présentement, parce que je serais embarrassée de le garder au logis. Déjà deux ans que je me suis dé-faite d'un (que j'aimais) parce qu'il déplaisait à mon papa, et je me suis bien promis de n'en plus avoir ; il est vrai que de toi, mon cher ami, je ne saurais en refuser sans sentir tout le désagrément de ne pouvoir faire autrement ; je conviendrais que ce n'est pas un petit sacrifice. Mais au reste, mon chou, tu m'en auras un joli, quand je pourrais l'avoir, d'après ta volonté et mon goût, ce qui ne sera pas de si tôt, car il ne faut pas moins être tout à fait ta petite femme, ou en être très sûre, et si tu fais bien, cher petit, c'est de ne m'en plus parler. Je ne doute pas du plaisir que tu aurais de m'en donner un ; et ne doute pas non plus de celui que j'aurais à le recevoir. Tiens petit, je t'en prie, n'y pensons plus, encore de toute façon il m'aurait convenu ce petit chien ; et tu es bien aimable d'y avoir pensé. Pour t'en bien remercier, prends six baisers..... six baisers, mon chou, comme de ta fanfan, ta petite manon, ta petite femme, et surtout ta meilleure amie.

Notre Maman est fort contente de son mari. Elle n'a plus de chagrin, se porte beaucoup mieux ; par besoin cependant nous la purgeons demain [samedi 13] et lundi [15]. Mon chou, ta petite ne voudrait pas te soutenir *comme sa maman, que rien n'est si inutile, que l'amour, en ménage*. Je te dirais seulement qu'il y a bien des gens qui ne le connaissent jamais, et qui sont assez heureux pour trouver leur semblable et composer un très bon ménage dans leur genre. Heureux sont ceux-là. Plus heureux encore, ceux qui peu-

vent et pourront par la suite nous ressembler, étant capables tous deux de faire notre bonheur, et ne désirant que cela au monde, pour jouir honnêtement de la vie. Je voudrais que ce mal fût général. Pourquoi donc y a-t-il tant de malheureux ? Et c'est d'autant plus triste que souvent il n'y a point de remède, parce qu'enfin il faut pour bien vivre ensemble, il faut comme tu dis très bien avoir la même âme et à peu près le même caractère, et le même but ; je n'en connais qu'un, qui est réciproquement de faire son bonheur.

Ah, petit ami, je pense que c'est aujourd'hui que tu auras reçu ma lettre, et que je te vois encore plus affecté de tout ce que tu m'as dit, par l'impression que tu es sûr actuellement que cela m'a fait, et dont peut-être tu n'aurais pu deviner l'effet. Mais tu sais bien que je t'ai pardonné, et je le veux d'après ma lettre d'aujourd'hui, de tout mon cœur. Je te donne un baiser... ici, pour t'en assurer. Bonsoir, petit cher ami, je suis accoutumée à me coucher de bonne heure, et à bien dormir quand je n'ai pas de chagrin. Je ne suis jamais seule, surtout depuis deux mois, mais il faut bien les supporter. Prenons donc notre parti, quoiqu'il soit difficile à prendre. Adieu, petit chou, à manon, qui ne peut se dispenser de laisser deux baisers.... pour son cher amant à qui elle ne dira pas ce qu'il doit savoir aussi bien qu'elle. À demain, de tout mon cœur, ta petite amie.

[Samedi] 13 octobre [1764].

J'ai passé la matinée avec notre maman, qui se porte à merveille. Je veux que tu saches aussi que ta petite ne se porte point mal, et qu'elle ne veut pas que son petit s'inquiète de son mal de tête, parce qu'il n'est pas dangereux. De plus il me quitte parfois ; depuis jeudi [11] de bonne heure je n'en ai point. Je te suis obligée, cher ami, de l'attention que tu as de vouloir en savoir des nouvelles. Je serai bien contente aussi si demain j'apprends que tu n'es plus indisposé. Je ne puis m'empêcher d'être inquiète, à cause de cette fièvre que tu as eue un peu, et que peut-être tu me caches, ce qui pour lors serait plus sérieux qu'un simple rhume de cerveau. Dis-moi, chou, au juste comment tu te portes, c'est ta petite amie qui t'en prie, et tout ce que tu sauras de tes affaires. Quand il sera temps d'écrire à papa pour lui faire accepter un exemplaire<sup>a</sup>, tu feras bien de m'envoyer la lettre avant, petit ami, et fais attention que moins elle dira de choses, et mieux elle sera. Fais-la courte ; que ce soit une simple lettre de politesse. Je voudrais n'être pas encore de retour et aimerais que papa ne se fâche bien fort, ce que je ne crois pas. J'imagine rester ici jusqu'à la Toussaint<sup>b</sup>, parce que M. Doré a à faire, car ce n'est point arrangé exprès. M. Lebrun n'a pas eu tort de dire que M. Doré était peut-être en campagne, je l'avais écrit à papa pour lui dire quelque chose, et c'est un voyage de trois jours. Il l'exécutera cette semaine s'il fait plus beau temps. C'est à prouver le bien d'ici ; rien ne l'appelle dans cet endroit que le plaisir de s'amuser.

<sup>a</sup> The letter on large-scale and small-scale cultivation published in the *Gazette du commerce* and then in a booklet edition. See before page 265 sq.

<sup>b</sup> November 1st.



Je te dirais, cher petit, que je me suis parée deux fois de mon beau et joli éventail, et que beaucoup de femmes m'en ont fait compliment, le trouvant charmant, ce que je sais mieux qu'elles, puisque c'est un présent de mon cher petit amant que j'aime comme tu sais et comme je ne veux pas qu'il en doute. Adieu, cher ami, embrasse ta chère sœur, ma bonne amie, pour moi, et M. Gudin, et fais-leur bien mes compliments. Maman et M. Doré te remercient toujours et te font mille amitiés. Moi ta tendre amie, te donne avec tout le plaisir imaginable, un baiser.... tel que tu les aimes, petit chou à sa petite.

Letter 125 — W2-5880

[Dimanche] 14 octobre 1764. À Nemours.

Mon cher petit ami, comment tu n'as pas écrit à ta petite ? Est-ce que tu serais tout à fait malade ? Je suis bien triste de ce retard et beaucoup aussi d'une lettre que j'ai reçue de mon papa, qui me rend compte de toutes ses affaires, qui ont le droit de le chagriner. *Si nous avions le bonheur de nous avoir, petit chou, je te les dirai, mais tu sauras seulement que je suis dans la plus grande tristesse depuis ce matin ; j'écrirai demain à mon papa, pour répondre au récit qu'il me fait, des peines que son état lui fait éprouver, et lui dirai tout ce que je pense, et tout ce que je sens, pour tâcher d'adoucir, si je puis, tous ses désagréments, et par là aussi je me soulagerai moi-même.* Bon ami, quand je pense que tu ne m'as pas écrit, je n'en reviens pas. De te rendre l'impression que cela m'a fait ce matin, la douleur que j'en ressens, jointe au vrai chagrin de papa, non je ne veux point l'entreprendre. Tu connais bien ta petite, et quand elle dit qu'elle a du chagrin, c'est qu'elle en a. Tu me diras peut-être que tu en as aussi, petit, car depuis 7 heures aujourd'hui il m'a passé mille idées par la tête : la crainte que tu ne sois malade m'affecte infiniment, quoique je ne puis pas imaginer que ce soit cela qui t'ai empêché de m'écrire. Mais aussi peut-être est-ce ma réponse que tu as dû recevoir vendredi [12], qui t'auras chagriné. Tu auras vu que ta petite était fâchée et je vois d'ici que tu en auras été pénétré, mais cependant mécontent des expressions dont elle s'est servi pour te faire comprendre que ta lettre ne lui convenait, dans ce que tu paraissais ne point rendre justice à sa façon de penser pour toi, et qu'elle te voyait déjà alarmé pour savoir qu'il y avait un jeune homme chez sa maman (qui ne devait être reçu à titre de compagnie uniquement que par procédé) parce que tu craignais qu'il ne devînt ton rival. Ah, je t'assure, petit cher ami, que tu t'es affecté bien inutilement. Tu l'as senti après, c'est bon, mais pourquoi ne saisis-tu pas toujours l'intention de ta petite ? Pouvais-tu croire que tout ce qu'elle te disait gaiement et follement dans sa lettre était fait pour te causer la moindre peine ? Je ne le conçois pas, et ce qui m'a encore plus frappé, c'est en total le coup qu'a porté cette lettre dans ton cœur. Tu n'étais plus toi, cher petit, tu voulais absolument te battre, sans penser au danger qu'il y a de se servir de l'épée (et qu'il y aura en tout temps) pour se séparer de ta petite manon, car tu ne peux pas m'assurer que ç'eût été une chose impossible ; et je

t'avoue, petit chou, que cela m'a fait trembler. Si nous avions le malheur de nous quitter par la mort, et une mort aussi cruelle que celle-là, je sens que je m'en voudrais toute ma vie de t'avoir aimé... Au lieu, cher petit, si nous ne pouvons avoir assez de bonheur actuellement, pour paraître bien ensemble, et qu'il faille longtemps souhaiter et espérer des événements de fortune assez heureux, pour que nos parents consentent à nous marier, soyons contents de nous connaître, de nous aimer, par la vraie ressemblance qu'il y a de nôtre âme, et de toute la délicatesse de nos sentiments, qui doivent nous apprêter une vie délicieuse. Ah, mon cher ami, du moins si nous n'en jouissons pas à présent, ou si par la suite (choses auxquelles je ne puis penser) nous n'avons pas comme je te viens de dire, assez de bonheur pour cela, que ce ne soit jamais par notre faute. Je te réponds de ta petite ; il y a longtemps que tu m'assures de ton éternel attachement. Je n'en doute nullement, cher amant. Je te le dis de cœur, ainsi qu'il ne soit donc plus question entre nous, de rien qui puisse paraître faire ombre à l'amitié tendre que nous avons l'un pour l'autre, et c'est avec cette même tendresse que je t'envoie deux baisers, ici..... mon cher petit chou, qui sans doute m'écrira pour mercredi [17], je ne puis faire autrement que de le croire.

Ce jour de poste m'a toujours paru long, mais cette fois-ci, ah, je ne te dirai que ce que tu sens sûrement ; et je ne veux point que ma tristesse augmente la tienne, mon petit ami ; pourvu que tu ne sois pas plus malade je serais contente. Car pour fâché de ce que t'a écrit ta petite, tu ne le peux guère ; ce n'était non plus son intention, que de même toi, dans tout ce que tu lui as écrit. Ainsi en voilà assez, je ne puis t'en dire davantage, et encore c'est ton silence qui me fait parler, car je t'ai déjà dit que tout était oublié, et je te le promets pour la dernière fois.

Il est près de trois heures, tu reçois une lettre de fanfan, hélas, je voudrais la lire avec toi. Je saurais ce que je veux savoir de mon petit cher ami. Il faut que je te quitte pour aller à côté de maman, qui sait bien que je suis triste, parce qu'elle a vu la lettre de mon bon et cher papa, et qu'elle croit m'avoir rassuré de ce que je n'avais point de lettre de toi, chou, en me disant que c'était comme l'autre fois un retard. Sans adieu, vite un baiser... de ta manon, de ta petite amie.

9 heures passé, dimanche [14 octobre 1764] au soir.

J'étais fort pressée tantôt, cher petit, il est venu des visites, et ce soir nous sommes sortis. J'ai pris une leçon de tric-trac, qui ne m'a pas diminué mon mal de tête que m'a apporté la lettre de papa, et j'ai aussi fort mal aux yeux de ma matinée. Je vais mettre de ton eau, petit chou, et il n'y paraîtra plus demain. Je sens que je serai triste longtemps, mais je ne pleurerai plus, à moins que je ne reçoive pas de nouvelles mercredi [17]. En attendant, cher ami, je te donne le bonsoir et un baiser... comme à mon amant, avec toute la tendresse possible. C'est mon adieu. Pour demain, maman prend médecine, je la garderai. J'écrirai à mon papa, c'est tout ce que je pourrai faire. Adieu, petit chou, car j'ai besoin de reposer ma tête. Petit chou, tu ne saurais croire comme je voudrais que ce fut demain jour de poste. Ah, tu es

un petit vilain, 5 jours sans lettre. Mon dieu que c'est long. Un baiser... pour ce petit ami, à *fanfan*.

Letter 126 — W2-5881

De Nemours, [jeudi] 18 octobre 1764.

Mon cher petit ami, depuis hier matin que j'ai reçu deux lettres, je suis à ne pas reconnaître, par le contentement qu'elles me causent. Je n'ai plus cette tristesse d'âme que je sentais depuis huit jours, et surtout depuis dimanche [14], que je n'avais reçu aucune nouvelle de mon chou, et que celle de mon papa avait tout lieu de me chagriner, ce qui vraiment était trop fort pour ta petite, qui n'a de plaisir réel que celui que tes lettres lui procurent assez ordinairement et toujours. Et j'ai été si désolée, si affligée, lundi [15] et mardi [16] qu'il ne m'a pas plu de te l'écrire, cher ami. Je me suis contentée d'être très occupée de toi, et du jour de poste, que je trouvais des plus longs à attraper. Enfin j'en étais à compter les heures qu'il fallait nécessairement passer, et elles me paraissaient des jours entiers.

Hier j'étais éveillée de très bonne heure, et levée. Maman, qui s'était aperçue de toute ma douleur, me dit d'aller à six heures chercher les lettres. Elle ne pouvait me rendre un plus grand service. Pour l'instant, je cours vite, à peine le pouvais-je, mais ayant reçu mes deux lettres il s'est fait un changement chez moi (que tu peux deviner, chou), et qui je crois m'aurait donné la force d'aller à six lieux de Nemours à pied pour te voir et t'embrasser, cher petit, tant j'étais contente. Et après avoir lu, et pris tous mes baisers, j'aurais bien voulu avoir le temps de t'en donner quelqu'un, et d'écrire à mon petit, mais point.

M. Doré est parti à dix heures pour Provins<sup>a</sup>, il ne revient que samedi [20]. Nous sommes sortis nous deux maman, elle est rentrée avec un gros mal de tête. Sa dernière médecine l'a fort affaiblie, attendu qu'elle avait oublié le quatrième de ses ordinaires, et qu'elles ont paru pendant l'effet de la médecine de lundi [15]. Elle n'en est pas encore bien. Je suis sa garde, je ne la quitte pas même la nuit. J'ai quitté encore ma chambre ; j'espère y rentrer samedi [20]. C'est parce que je suis obligée de faire tout ce qui fait plaisir à maman, qui je crois se portera mieux dans quelques jours. Pour ta petite, elle se porte bien depuis hier. Tu auras sans doute été fâché du retard de ta bonne et charmante réponse, mais c'est ta faute, petit vilain chou, tu l'auras mise trop tard à la poste, et cette petite qui ne sait rien, se désole pendant ce temps-là. Elle croit son bon ami malade, et puis triste... Elle l'est elle-même cent fois plus qu'elle ne peut te le dire, par toutes les idées qui lui viennent, aimant son petit comme il le mérite...

Tu ne sais pas un grand chagrin, c'est que j'aurais mille choses à te dire pour te faire une manière de réponse sur tout ce que tu m'as écrit, et notre maman ne veut pas me donner plus de temps qu'il ne m'en faut pour t'assurer, cher cœur, que je suis sincèrement, avec l'amitié la plus tendre, ta

<sup>a</sup> In today's Seine-et-Marne.

petite amie, ta petite manon, qui aime son amant et qui lui envoie vite des baisers..... Je n'en fais pas le compte. Tout ce que je puis te dire, c'est qu'ils sont de tout mon cœur placés pour que tu ne puisse pas te dispenser de les prendre.

Je me suis mise comme tu vois à t'écrire seulement pour t'empêcher d'être inquiet de ta petite demain vendredi [19] car je ne te dis rien, je n'en ai pas le temps, cher ami, ne m'en veux pas. Et pour te dédommager je te fais les plus tendres amitiés, le tout en idée, chou, mais c'est toujours quelque chose. Tu peux m'en croire. Adieu, tu sais bien le plaisir que j'aurais eu à voir M. Gudín, je ne te le veux pas dire, puisque cette apparence de lettre commence, et finit par te rien dire, faute de temps, ou plutôt la faute de notre maman, qui m'a dit de t'embrasser pour elle, pour t'apaiser, et que tu ne lui en veilles pas. Adieu chou, petit ami à manon, qui finit en semant des baisers..... à tout ce qu'elle aime, *son amant*. Je te recommande ta santé, cher cœur. Aie-en bien soin, travaille comme tu fais, écris-moi peu quand tu n'as pas le temps et surtout ne manque pas la poste, entends-tu petit chou ?

Letter 127 — W2-5882

[Vendredi] 19 octobre [1764], à Nemours.

Il m'est bien aisé, mon petit chou, de deviner la peine où tu es d'attendre une lettre depuis mardi [16]. C'était dimanche [14] le tour de ta petite. J'étais désolée, et je t'en donnais une idée l'après-midi, où je me mis à t'écrire. J'ai fermé ma lettre le soir en me couchant, j'avais à écrire à mon papa le lundi [15], et à être à côté de notre maman, qui ne put se lever que fort tard. J'ai fait porter mes deux lettres avec deux de M. Doré, sur les une heure. Je ne conçois pas qu'elle n'ait pas été rendue à Paris mardi [16] et que tu ne l'aies pas reçue à l'ordinaire. Je ne puis te dire, cher ami, tout ce que je sens de te savoir si inquiet, si triste, à l'heure même (et tu as encore jusqu'à trois heures aujourd'hui à attendre) et sûrement tu en recevras deux, celle de dimanche [14], où tu y verras que ta manon a quelquefois du chagrin, et comme tu peux en juger, de ces chagrins qui se ralentissent, il est vrai, mais qui souvent reprennent leur force et vous procurent les plus vives peines ; tel est aussi ce qui nous arrive, à toi et à moi, cher ami, car c'est la même chose, et je trouve même que j'ai beau être sensible à tout ce qui arrive à mon papa (parce que cela l'affecte pour lui, et encore plus pour ses enfants, ce qui par conséquent m'intéresse doublement), cela ne ressemble pas à la moindre peine que nous éprouvons l'un pour l'autre, et l'un avec l'autre. Non, mon petit, et crois que ta petite partagera toujours tes peines ou tes plaisirs, quelles choses qu'il arrive... Prends un baiser... comme je te le donne (et comme je viens de prendre tous ceux que tu m'envoies dans ta petite lettre), c'est-à-dire avec toute la tendresse que je me connais pour mon petit ami, mon chou, et mon amant que ... Tu dois m'entendre... Je suis au désespoir du retard, cher ami. Prends patience jusqu'à trois heures,

tu en auras deux, celle d'hier qui ne te dit rien, parce que je n'avais pas le temps. Un baiser... de cœur, et sans adieu, chou.

[Samedi] 20 octobre [1764].

Auras-tu reçu tes lettres hier, cher ami, je voudrais le savoir, car depuis hier je ne pense qu'à cela, et je parais fort ennuyée de tout ce qui amuse les autres. On ne cesse de m'en faire compliment, mais cela ne me corrige point, je ne puis être gaie et contente quand mon chou est si triste. C'est cette malheureuse poste qui en est cause, et ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'on ne peut point savoir comment cela se peut faire. Voilà deux fois que cela nous arrive à tous deux. Elle nous sert également, ce qui me fâche davantage, parce que tu as le droit, mon petit, de t'inquiéter beaucoup plus que moi, d'autant plus que je n'ai rien de mieux à faire que de te donner de mes nouvelles, et que toi tes affaires peuvent t'empêcher d'être juste aux heures de poste. Toutefois ce ne sont que de petits malheurs, je voudrais être bien sûre de n'en jamais avoir d'autres. Je me trouverais très heureuse, ces moments de désagrément passés.

Tu avais donc bien envie de venir voir ta petite, cher ami, je le crois. C'était le [mercredi] 17 : jour aussi de plaisir pour moi d'avoir reçu de tes nouvelles qui m'avaient manqué. *Je te dis même dans la dernière que j'étais si contente, que je me serais sentie assez de force pour faire six lieues pour t'embrasser. Hélas, mon petit chou, je ne te croyais pas si près de moi.*<sup>a</sup> Et je te dirais cependant que tu as mieux fait de ne pas venir, car je suis presque sûre que tu aurais beau ne rester qu'une nuit, ou un jour, que toute la ville le saurait, ce qui nous causerait du chagrin. Il vaut mieux ne se pas voir. Laissons agir la providence, elle sait bien ce qu'elle nous garde. Nous avons beau paraître nous mêler de notre bonheur, nous n'y pouvons rien, c'est totalement son ouvrage. Nous ne pouvons que souhaiter et espérer, lui demander qu'elle seconde nos désirs ; et vas, cher petit, pour moi, c'est de tout mon cœur.

J'aurais donc bientôt le recueil de tout ce que tu sais faire pour ta petite<sup>b</sup> ; je serai bien charmée, cher ami. Ton portrait y sera, à ce que je crois. Il ne me quittera sûrement pas, et au moins cela me dédommagera un peu de l'anneau et du cœur que j'ai le plaisir de porter ici, et que j'aurai le chagrin à Paris de serrer, ou cacher, c'est tout de même. Ce ne serait je crois qu'après les fêtes<sup>c</sup> que nous déciderons notre voyage.<sup>d</sup> Nous prendrons la route ordinaire, parce que les chemins sont trop mauvais par Melun ; on n'y peut passer que l'été. Je ne manquerai pas de faire tout ce que je pourrai pour gagner nos bons amis pour te pouvoir dire le jour de notre départ, et te donner la facilité de te trouver en route, si cependant tu peux m'assurer que cela ne te dérange pas trop et ne te fasse perdre un temps si précieux et irréparable : ce que tu dois consulter avant tout, parce que de façon ou d'au-

<sup>a</sup> Du Pont was certainly in Bignon, visiting Mirabeau, a place located at exactly six lieues or 24 kilometers from Nemours.

<sup>b</sup> Probably some poetry.

<sup>c</sup> Probably Toussaint, on November 1st.

<sup>d</sup> From Nemours to Paris.

tre c'est toujours me donner des preuves de ton attachement, et malgré le chagrin que j'aurais d'être privée de te voir, je serais contente de toi, cher cœur. Et t'assurant que je t'aime, petit chou, et que tu es dans le monde tout ce qui m'est cher, tu prendrais le parti le plus raisonnable, ce que je te demande, cher ami, avec cette amitié dont je veux que tu sois sûr.

En ouvrages, petit chou, tu n'as donc plus que ta lettre au parlement d'Aix et ta théorie d'impôt, qui doit t'occuper tout l'hiver. <sup>a</sup> Prends courage, petit, puisque cela doit être ta ressource. Tu ne me dis rien de M. Bertin, de Parent, d'Abeille, et de ce qui concerne tes affaires. Tu sais bien que j'aime à tout savoir. Mais tu as été incommodé, tu as pris du chagrin. C'est tout cela qui en est cause. Je ne t'en veux pas. Si tu avais pu faire autrement tu l'aurais fait.

Je te recommande toujours ta santé, fais tout ce qui dépend de toi pour conserver ce que tu en as, ne te chagrine pas mal à propos pour ta petite, comme elle t'aime, et sois content, petit ami. Voilà deux tendres baisers.... [de ta petite] qui te l'ordonne : fais mille amitiés à ta chère sœur, ma bonne amie ; embrasse-la pour moi. Dis-lui tout ce que tu voudras pour ta petite, du départ de M. Gudin, et assure-la que personne ne peut prendre autant d'intérêt à tout ce qui lui arrive que moi, ta petite manon. Tu me demandes des nouvelles de mon frère, je n'en ai point. Je te remercie pour lui. Je compte lui écrire incessamment. Nous sommes dans l'attente de voir arriver M. Doré de son petit voyage. Je suis fort aise de reprendre ma chambre ce soir car le plaisir d'y être n'est pas petit.

Adieu, mon cher ami, je saurai demain si tu as reçu mes lettres. J'en suis inquiète ; je n'aime pas à te savoir si loin de moi sans nouvelles. Je sais par expérience tout ce que tu dois sentir vivement, et je te plains, chou, autant que je t'aime. C'est tout ce que je te puis dire de mieux.

Notre maman se porte assez bien ; elle n'est pas sortie de la semaine, ni moi par conséquent. Mais demain nous irons à la campagne chez Mme Denodière, et lundi [22] nous la prendrons. Ce n'est pas, mon petit, bien amusant pour moi, je t'en assure, et si tu pouvais m'y voir, tu t'apercevrais aisément que je ne suis occupée que de toi, que de mon cher bon ami. Un baiser.... et adieu. Ta petite manon.

Letter 128 — W2-5883

[Lundi] 22 octobre 1764. À Nemours.

J'ai été fort aise de recevoir ta petite lettre hier, cher petit ami ; du moins je ne suis plus inquiète, me flattant que ma lettre de samedi [20] ne t'aura pas manqué, en attendant que j'en sois sûre mercredi [24], jour de poste qui m'ennuiera toujours par sa longueur. Je te remercie, petit chou, du bon naturel que tu me parais avoir pour papa, je ne puis douter de tout ce que tu ferais pour l'obliger ; mais lui seul serait dans le cas, s'il veut, de diminuer de beaucoup ses peines, et avec le temps nous verrons. Je te dirai, petit ami, que depuis hier je suis fort de mauvaise humeur, premièrement notre Ma-

<sup>a</sup> None of these writings have been published nor found in manuscript.

man ne se porte pas bien. L'histoire de son chien, ces médecines prises mal à propos, en sont cause, c'est un malaise, un mal de tête affreux. Nous avons quitté la campagne hier à six heures pour vite ment la venir déshabiller et coucher. Elle se trouve un peu mieux aujourd'hui, mais pas encore assez bien ; elle se chagrine, ce qui ne diminue pas son mal, et ce qui l'augmentera sûrement c'est que nous avons du monde à dîner, et ce soir la compagnie. Ce qui m'impatiente, et m'ennuie, entre autres choses des plus tristes, cher ami, pour nous deux, c'est que j'ai grand peur que nous ne puissions pas nous voir en route. Imagine que Mme Denodière a fait le parti de faire le voyage de Paris avec Maman. Elle sera dans sa chaise avec son mari, elle suivra celle de notre maman. Nous arriverons dans les mêmes auberges et ils ne nous quitteront qu'au nouveau rempart. Je suis pénétrée, mon petit chou, de t'annoncer cet arrangement, que je n'aurais jamais deviné. Je ferai auprès de Maman tout ce que je pourrai pour que cela se dérange. Je ne lui en ai pas encore parlé, parce qu'elle souffre et qu'elle ne parle que de ses maux, etc., et dans l'attente que cela se décide à notre avantage, j'ai le cœur triste et je suis de mauvaise humeur contre tout le monde. Mon petit, n'ai-je pas raison ? Il semble que tout soit fait exprès pour nous procurer du chagrin. Sans doute que tu trouves cela aussi dur que moi. Ah, je vois d'ici la peine que cette nouvelle va te faire. J'en suis désolée. Avec tout cela prenons courage, petit chou ; nous avons une petite ressource, qui me fait supporter plus aisément ma peine, et qui nous dédommagera peut-être un peu ; c'est, petit ami, que notre Maman restera au logis huit jours au moins, et qu'elle ne manquera pas d'aller chez M. Desbordes, et chez ton papa, et que sûrement pour nous faire plaisir elle nous donnera par ces visites l'occasion de nous voir, et je me souviens il n'y a pas quatre jours qu'elle me le disait ; et c'est très possible, du moins je le veux croire. Je t'avertirai par la petite poste et tu resteras dans la chambre de ta petite sœur ; il nous coûterait trop de nous voir pour la première fois devant ton papa et ta cousine, tu dois comprendre cela à merveille... Mon dieu, petit chou, je voudrais que ce fut demain, ou plutôt tout à l'heure. Prends ces tendres baisers au nombre de ..... six, avec la même amitié que je te les donne, pour au moins me dédommager un peu. Cher ami, je n'ai pas laissé tous ceux que tu m'as envoyés ; compte que ta petite sait semer et ramasser avec le même plaisir. Tu avais bien à faire, quand tu m'as écrit : tant mieux, petit chou, ne néglige jamais aucunes affaires pour m'écrire, un mot suffit. Adieu, cher cœur à sa petite manon, je suis fort pressée.

Maman et M. Doré sont toujours tes bons amis. Embrasse ton aimable sœur, ma bonne amie, et dis-lui que je l'aime comme elle le mérite, et que j'aurai un plaisir infini à la revoir. Pour toi, petit chou, tu sais bien ce que je te suis, toutes les amitiés que je te fais, et tout ce que je veux que tu croies de ta petite manon. Un baiser...

Tu verras par cette lettre, qui ne peut se passer d'enveloppe, que ta petite est une étourdie. <sup>a</sup> Adieu, étourdie ou non elle t'aime toujours de tout son cœur, petit chou.

<sup>a</sup> Because she wrote on the side of the paper used to close the letter on itself.

## Letter 129 — W2-5884

À Nemours, [mardi] 23 octobre 1764.

C'est bien le moins que depuis hier je donne de mes nouvelles à mon petit ami, en lui donnant le bonsoir, et quelques choses de plus intime encore ; quoi donc ? un baiser..... (ici)..... Oui petit chou, je n'aurais pas pu me coucher sans cela. Tu es peut-être inquiet de la santé de notre maman, qui était mauvaise hier, lorsque je t'écrivais, et qui me chagrinait. Mais elle est tout à fait bien. La quantité de monde que nous avons eu hier lui a dissipé ses maux, ou plutôt ils avaient à finir. Nous avons dîné en ville aujourd'hui. Nous sommes restés dans la même maison pour la compagnie du soir, et maman ne s'en porte que mieux. Moi, ta petite, se porte à merveille, cher ami, et l'idée d'avoir une lettre de toi demain a vraiment soutenu ma gaité. Je me suis même amusée de tout ce qui s'est présenté aujourd'hui. Je n'ai pas été de mauvaise humeur ; c'est toujours beaucoup, et c'est toi, petit chou, qui en est cause, car malgré que je paraisse m'amuser un peu de tout, ce qui fait plaisir à la société, si je ne pensais pas à mon amant, à toi mon cher ami, je m'en voudrais réellement, et je m'ennuierais fort, parce que mon cœur n'est capable que de s'occuper de ce qu'il aime, et ne sera jamais susceptible de trouver aucun plaisir, que le tien, cher cœur, ne saurait partager, et approuver par conséquent. Bonsoir, petit chou, je te fais si tu veux (comme je ne puis en douter) tout ce qu'il y a de plus tendre en amitié, et suis de bien bon cœur ta petite amie, ta manon, et deux ou trois baisers..... davantage même, te disent adieu, pour ce moment ; il est tard : 10 heures.

[Jeudi] 25 octobre 1764.

Mon petit chou, j'ai eu toutes tes petites feuilles hier. Je les aime tout à fait. Plus je les lis, et plus je suis contente de toi et de moi pour la façon de penser, car n' imagine pas que la mienne soit extraordinaire, quand par hasard je me rejette sur l'incertitude des événements, qui m'affligent plus ou moins. Ce n'est pas que je sois capable de croire que la providence ne nous ait pas assez servi jusqu'à présent. Je sens bien qu'il suffit que nous nous connaissions, que nous nous aimions, pour cette vraie ressemblance qui s'est trouvée dans nos âmes, et qui doit en conséquence assurer notre bonheur ; et étant très persuadée l'un de l'autre, que l'on peut être heureux sans ce qui s'appelle être riche, nous pouvons différer notre bonheur, du moment où nous nous sommes déclarés l'un à l'autre, par des sentiments honnêtes, tendres et sincères, toujours je le crois comme cela : car rien n'est si agréable que la vie que je me figure mener avec mon petit ; elle sera douce et elle sera charmante, puisque nous pouvons être sûrs de nous aimer toujours, d'autant que cela dépend de la façon de penser, de sentir, et d'un bon caractère, qui ne nous manque pas, cher ami, oh non, nous ne sommes pas méchants, en général les bons cœurs ne le sont jamais. Tu ne saurais l'imaginer d'après toutes les idées que je me forme de notre petit ménage.



Le plaisir que j'aurais eu de t'avoir ici huit jours avec moi, petit ami, que de bons moments nous aurions passé ensemble. Les devines-tu ? Je veux le croire, et t'en donner les plus tendres baisers... ici, et dissiper tous mes regrets, tu en as sans doute assez, sans mêler les miens avec les tiens. Je ne te dirai plus rien, sinon que je m'ennuie fort de ne te point voir. Hier à l'assemblée, s'il eût été possible que tu eus pu me voir, tu aurais dit ma petite pense à moi, elle s'ennuie de tout ce qui l'entoure... Elle m'aime et n'aime que moi, je le sais ; mais je le vois bien mieux encore que tu aurais été content, et que tu dois l'être, cher ami, si tu as pour moi tous les sentiments dont je serai jalouse dans tous les temps de conserver. Je te le promets ; mon cœur t'en répond, et demande-lui, puisque c'est toi qui veut en être le gardien, s'il est vrai que ta petite t'aime et te veuille attacher toute sa vie : tu verras que c'est son unique projet ; qu'il est à toi autant qu'il puisse l'être. C'est comme cela, mon petit chou.

Ta manon te fait des amitiés sans nombre, et elle est de tout son cœur ta meilleure amie, ta petite qui t'embrasse..... bien fort cher ami. Je n'ai pas pu écrire ce matin, l'heure de la poste me force de te dire adieu. Maman et M. Doré t'aiment toujours ; ils me le disaient il y a un moment, et te font mille amitiés. Embrasse ta chère sœur pour moi, et adieu, et adieu petit chou.

Letter 130 — W2-5885

[Vendredi] 26 octobre 1764.

Mon cher petit ami, je suis fort mécontente de tout ce que j'ai à te dire ce soir au sujet du projet que tu as formé de me voir en route, et moi de mon côté qui espérait gagner nos amis pour pouvoir le tenter (mais nous ne sommes pas heureux). Il faut que tu saches que je me suis toujours doutée d'être refusée, et que vraiment je n'osais en parler à maman ; et comme le parti de faire le voyage avec M. et Mme Denodière ne convient plus à M. Doré, il a décidé que nous partirions après eux le [mercredi] 7 ou le [jeudi] 8, et notre maman ne veut point faire le voyage. Mon papa ne trouvera pas de son goût que je revienne seule avec M. Doré. Enfin je ne sais si cela changera, ce qui pourrait très bien se faire, et ce qui dans l'incertitude m'a fait demander ce matin à notre maman, d'après ta lettre, et tout ce que je souhaite, si elle voulait consentir que tu viennes au devant de moi. Elle ne peut douter de l'envie que nous avons tous deux de nous voir, et elle nous aime, cette maman. En conséquence elle nous défend de nous voir dans la crainte qu'il ne nous survienne beaucoup de chagrin, si cela venait aux oreilles de mon père : ce qui me fait trembler, mon cher ami, car le mal serait irréparable. Nous serions perdus pour toujours si malheureusement cela arrivait, et nous serions à plaindre, et on ne le ferait pas, parce que ce serait notre faute. Mon petit chou, j'aime encore mieux me priver, me chagriner, me désoler, et pouvoir espérer que toutes ces peines n'auront qu'un temps, d'autant que le travail de mon petit lui procurant un état sûr, nous serons à même de nous dédommager par le plaisir et le bonheur réel d'être

amis de la vie triste que nous sommes forcés de mener, surtout moi, cher ami, qui va retourner avec mon père, qui est d'une réserve avec moi qui me tue et avec qui je ne puis ni penser, ni agir, le craignant beaucoup, vu que je ne lui ressemble pas infiniment dans bien des choses. Par exemple je suis fâchée autant que lui de tous les mauvais propos qui se sont répandus dans tout le quartier, de moi, recevant tes visites tard, avec mystères, et souvent ; si c'était à recommencer nous serions plus prudents, cher ami, et nous ferions bien. Déjà il est mortifiant pour moi d'être soupçonnée d'inconduite et de fait, nous nous aimons autant qu'il est possible, et sûrement nous ne nous en aimerions pas moins, si nous n'avions eu la facilité que de nous connaître par lettre. Le mal est fait, supportons-le, mais gardons-nous, mon chou, de le renouveler. Et puisque nos amis ne veulent pas nous donner leur permission ne les fâchons pas, je te le demande, comme ta petite qui t'aime de tout son cœur, et qui ne doute nullement du chagrin que tu vas éprouver d'une pareille décision. Pour moi je ne puis pas te dire tout ce que je sens. Depuis le temps de notre séparation, et de l'idée de ne te voir peut-être de six mois et plus, et de manquer en apparence la meilleure occasion d'être ensemble, de nous voir à notre aise, de causer, et de .... Je ne puis t'en dire davantage, je suis désolée. Sauve-moi je t'en prie le récit que je devrais te faire du chagrin que cela me cause, et qui me durera sûrement longtemps.

Adieu mon cher ami, prends malgré toute ma tristesse six tendres baisers.....ici..... je vais me coucher. Depuis hier j'ai fort mal à la tête. De plus hier à l'assemblée les mousquetaires se sont avisés de me faire danser la première contredanse. Je me suis réellement trouvée mal pendant un quart d'heure, mais revenue j'ai beaucoup dansé sans que cela m'incommode. Nous sommes rentrés, et couchés à onze heures, sans dire bonsoir à mon petit à cause de mon mal de tête, et comme aujourd'hui il ne m'a pas quitté, et que j'ai de plus mal à l'estomac, et que je ne veux pas que mon amant sache au vrai combien je suis pénétrée de cette affreuse nouvelle, je ne peux que me coucher et dire bonsoir à tout ce que j'aime, mon petit chou, le cher ami à manon.

[Samedi] 27 octobre [1764].

Bonjour, mon cœur, je me porte mieux aujourd'hui. Je n'en sens que plus toutes nos peines, et plus mon voyage approchera, et plus je serai triste. Je veux bien que mon petit le soit avec moi, mais cependant je lui recommande de ne se point affliger, ni désespérer ; nous avons beau ne nous pas voir, petit chou, je te promets que si notre destinée est assez heureuse pour vivre ensemble, nous aurions beau être un an, deux ans sans nous voir, cela ne changerait rien. Nous souffrirons, mais nous nous aimerons toujours ; et il faut mon cher ami, en attendant ce terme qui sera peut-être long, sacrifier maintenant tous nos plaisirs pour assurer le bonheur de notre vie, qui me paraît des plus essentiels, et dont nous ne sommes pas encore tout à fait les maîtres ; nous le souhaitons, et nous pouvons même l'espérer, voilà ce qui est capable de nous faire supporter tous nos malheurs. Sois raisonnable,

mon petit chou, je t'en prie. Ne vas pas te désoler comme je l'imagine. Songe que c'est un temps perdu puisque cela ne remédie à rien. Pense surtout que ta petite en est aussi fâchée que tu peux l'être, que ce ne peut être sa faute, parce qu'elle aime son amant comme il le mérite. Tu le sais bien, cher ami, et cela ne peut-il pas te consoler un peu ? J'ose le croire. Je te donne deux tendre baisers... par reconnaissance, et suis de tout mon cœur ta petite amie, chou.

Mon frère m'a écrit qu'il était très occupé, qu'il s'ennuyait de ne te pas voir, mais qu'il ne pouvait absolument pas quitter. J'aime mieux qu'il attende que je sois à Paris, il te verra pour moi, et tous nos moments seront pour parler de toi. Il sait que cela me soulage, et il partage ce plaisir d'autant mieux qu'il t'aime comme son frère et son ami. Il me charge de te le dire et te fait mille amitiés, et compliments. Le premier moment dont il pourra disposer ce sera pour t'en assurer lui-même par lettre. Il s'ennuie doublement à Corbeille, parce que ses confrères ne lui plaisent pas.

Adieu, petit chou, je crois que l'on danse ce soir, mais je n'irai sûrement pas ; de plus il n'y a que Maman qui m'emmènerait si cela me faisait plaisir (car M. Doré a pris médecine) et tu peux croire que je ne puis trouver de vrai plaisir quand je puis et dois être triste. Et puis-je avoir rien qui me fasse tant de peine que d'être privée de te voir, mon petit ami, mon chou, mon cher amant que j'adore ? C'est la vérité, et tu dois connaître le cœur de ta petite manon, qui te fait un millier d'amitiés, et t'embrasse en idée, comme elle le ferait s'il était possible. N'oublie pas de faire mes compliments et amitiés à ma petite sœur. M. Doré et Maman t'en envoient autant. Adieu, cher petit. Deux ou trois baisers..... et je finis.

Letter 131 — W2-5886

[Dimanche] 28 octobre 1764. À Nemours.

Sais-tu, mon chou, que ta petite n'a pas reçu de lettre aujourd'hui, et que si c'est la faute de la poste, c'est bien désagréable ; il n'y a qu'à nous à qui cela arrive si fréquemment. Mon dieu, nous avons vraiment du malheur, supportable pourtant quand il se répare, car peut-être aurais-je deux lettres mercredi [31]. Tout ce qui me fâche, c'est que ce soit cette vilaine poste qui en soit la cause. Si mon petit n'a pas eu le temps de m'écrire, c'est tout différent, et ce que je croirais assez par ce qu'il est fort occupé. Quoi qu'il en soit, j'ai eu toutes sortes d'idées tristes depuis ce matin. Je suis si accoutumée et j'aime tant à avoir de tes nouvelles, qu'il me paraît très dur de m'en passer ; malheureusement j'y serai peut-être forcée bientôt, étant à Paris : il est des plus imprudent de recevoir des lettres par Berget, ce n'est pas lui qui les reçoit, et le marchand de vin est si près du logis, qu'il nous connaît, et même je suis bien sûre qu'il sait que ces lettres sont pour moi : ce qui me fait de la peine, parce qu'il peut se trouver quand il les reçoit, des contrôleurs ou commis dans le cabaret, qui questionnant ce garçon, peuvent être assez méchants pour tenir encore des propos qui pourraient me procurer du chagrin. Je le pense et je crains que cela n'arrive. Il faut me passer

cela, cher ami. Actuellement j'ai peur de tout généralement. Pour t'écrire moi je serai gênée ; les moments seront rares. L'inconfort de ne plus me fier à la poste de notre quartier me désespère. Enfin il faudra bien avec toute l'amitié que tu as pour ta petite, sacrifier ce qui pourrait nous faire tort, pour le présent, et l'avenir surtout ; ce qui serait terrible, mon petit. Tu sais bien quel est mon objet, c'est de tâcher de nous conserver le pouvoir d'être unis et de vivre heureux de notre sort, qui nous a si bien rencontrés, et que nous devons chérir comme un bonheur réel, et unique par sa rareté, car il y a bien peu de mariages assortis. Dieu veuille exaucer nos vœux. Mon petit chou, travaillons pour cela tous deux, toi de ton côté pour avoir un état qui puisse empêcher nos deux pères de trouver mauvais ce qui demande leur consentement, et qui ne se fera jamais sans cela (ses bons enfants pensent comme cela, petit chou, tu ne l'ignores pas) et ta petite, pour soutenir ton courage de son amitié tendre, qu'elle ne pourrait donner à d'autre qu'à son amant, avec qui elle sera sûrement heureuse, elle ne peut en douter, petit.

Mais je vais te dire adieu jusqu'à demain. J'ai passé une journée triste, c'est-à-dire je le<sup>a</sup> suis, et je l'ai été beaucoup malgré qu'il ait fallu paraître s'amuser à jouer, à chanter. Tu comprends aisément ce qu'il m'en a coûté, cher ami. J'aurais voulu être seule dans notre chambre, et je n'ai pas eu depuis 7 heures que je suis revenue de la poste, un quart d'heure à moi. Sans cela je t'aurais écrit longtemps, pour me soulager, mon petit chou. Hier au soir je me suis amusée à relire quelques lettres de toi, cher cœur, et me suis couchée très contente. Ce soir je te donne des baisers..... comme tu pourras les prendre, et malgré cela je suis triste, mon petit. Sans adieu, ta petite amie manon.

[Lundi] 29 octobre [1764].

Mon petit ami, tu sauras que j'attends mercredi [31], comme un jour heureux, si je puis avoir de tes nouvelles. Je suis triste de ce retard, parce qu'il faut tâcher de profiter du peu de temps où nous pouvons être libres d'écrire. Tu verras si tu veux réfléchir aux dangers qu'il y a d'employer deux-trois personnes à Paris, pour avoir souvent des lettres, que nous ferions bien mieux de ne le pas faire par ces voies ordinaires ; je sens toute la peine que nous aurons à nous y accoutumer, car rien dans le monde ne peut être aussi agréable que d'avoir souvent des nouvelles de ce que l'on aime ; mais allons à notre but, ne le perdons pas de vue, et prenons le bon et vrai chemin, petit chou. Depuis notre malheureuse scène<sup>b</sup> je me méfie de tout. Si notre maman demeurait à Paris, de temps en temps elle nous ferait le plaisir de recevoir tes lettres, et les miennes, et nous serions contents ; mais ils ne peuvent malgré l'amitié qu'ils ont pour nous deux, nous être d'aucune utilité. Ma seule et unique ressource est mon frère, qui ne demande

<sup>a</sup> The original has *la*.

<sup>b</sup> Monday the 27th of August 1764, when the father of Mlle Le Dée found out about their ongoing relationship and got mad.

pas mieux que de nous rendre quelque petit service, et nous faire plaisir, parce qu'il s'en fera à lui-même, car il nous aime tous deux, et qu'il est très persuadé que nous sommes faits pour être heureux. En conséquence il pourra s'arranger pour venir à Paris plus souvent, tant que tu y seras, quoique je puis cet hiver trouver encore les moyens d'avoir quelquefois de nos nouvelles. Mais c'est cet été, si tu fais un voyage, ce sera mon frère à qui tu adresseras ce que tu voudras faire savoir à ta petite. Il est sûr que je ne manquerai pas de l'avoir, et que de mon côté je m'arrangerai pour que tu ne manque pas de mes nouvelles, et il faudrait nous trouver fort heureux d'en avoir une fois le mois. Cela vous fait passer le temps moins tristement, mais cela ne termine rien, petit chou. Ainsi je vois qu'en raisonnant un peu, on se sauve souvent des peines, et qu'il faut absolument prendre le plus sûr parti, de nous aimer longtemps comme je l'espère, et pouvoir par la suite nous en donner des preuves. Tu m'entends, cher cœur, et crois que c'est avec l'amitié la plus tendre que je me suis déterminée à te dire ce qu'il y a deux mois que je pense, avec tout le chagrin convenable à la privation de nous voir, et de n'oser confier nos lettres à personne, pour nous épargner des peines qui ne seraient sûrement pas supportables.

Adieu, cher ami, dis-moi tout ce que tu voudras, mais si je ne t'aimais pas autant que je fais, je penserais et agirais différemment. Sois persuadé des bonnes intentions de ta *petite femme* qui t'embrasse de tout son cœur..... ici en idée ; chose toujours triste, cher ami, quand il y a deux mois que l'on ne s'est vus, et qu'il devient impossible d'y penser, ne voulant plus faire d'imprudence, petit chou à moi. Adieu.

Nos bons amis nous plaignent et nous aiment, et te font mille amitiés. Je souhaite fort qu'il ne te soit rien arrivé de fâcheux. Je ne puis m'empêcher d'être inquiète. Prends le temps de m'écrire un mot, que je sache si tu te portes bien. Je crois rester ici jusqu'au 14 ou 15 de l'autre mois [probablement novembre]. Les plaisirs deviennent plus vifs et plus brillants, je ne puis me dispenser d'y paraître, ce qui me déplaît et m'ennuie extraordinairement, et cependant je suis beaucoup mieux avec Maman, mais je sais bien que le devoir m'appelle à Paris. Adieu, cher cœur.

Letter 132 — W2-5887

[Mercredi] 31 octobre 1764. À Nemours.

Il est très vrai, mon petit ami, que depuis dimanche [28] je suis plus triste qu'à l'ordinaire, et même je ne t'ai rien dit lundi [29] au soir, et hier toute la journée, pour renfermer tout à fait la peine que m'a procurée ce retard, et aussi le sujet de mes dernières (que je t'écris), qui m'afflige beaucoup plus que je ne pourrais jamais te le dire ; mais autant que tu es capable de le deviner, d'après l'amitié tendre que tu sais que j'ai pour toi.

J'ai reçu ton paquet ce matin à huit heures et j'attendais avec la plus vive impatience de tes nouvelles, mon chou. J'espérais pouvoir être plus contente, mais je sens trop la douleur dont tu me fais le récit, de cette lettre oubliée un moment, pour n'être pas affectée sensiblement du chagrin et

du mal, etc., qu'elle t'a fait endurer. J'en suis toute remuée depuis ce matin. Je n'ai pas voulu sortir cette après-midi, afin d'être un peu seule, relire tes lettres, et mêler mes larmes avec les tiennes, qui me prouvent si bien ton amour, dont je ne puis m'empêcher d'être sûre depuis longtemps. Et vas, mon petit chou, je ne puis que te savoir un gré infini de toute ce que tu sais si bien sentir pour moi ; et tu dois être payé de l'impression que cela me fait. Je t'en assure avec tous les sentiments que tu mérites, et que ta petite ne te refusera certainement jamais. Je vois avec plaisir toutes les bonnes qualités que tu possèdes, elles m'attachent de plus en plus, et avec cette certitude si agréable que je ne serai avec mon petit jamais dans le cas de me fâcher réellement, ce qui est un bien unique dans un ménage ; et rien n'est si aisé, il n'y a qu'à convenir des torts que l'on peut avoir, les réparer, ou les justifier comme vient de faire mon petit, ce qui prouve clairement qu'il n'a pas eu tort, et que sa petite est au désespoir de tout son chagrin. Il est temps de t'en donner une légère récompense, mon cher ami..... c'est six tendres baisers, que t'envoie le cœur, etc., de ta manon, qui est vraiment désolée de tout ce que tu as souffert pour elle.

Comment, tu as eu une indigestion ? C'est une cruelle indisposition ; je le sais, petit, j'y ai passé, mais il ne me faut pas cette expérience pour savoir te plaindre ; il me suffit de ne pouvoir être à portée de te soulager par mes soins, quand tu as la moindre incommodité, pour en être affectée vivement. Ménage-toi, cher ami, je t'en prie, et *si tu as été sensible à l'attention de ta chère sœur*, dis-lui combien je le<sup>a</sup> suis aussi ; fais-lui tous mes remerciements, embrasse-la de tout ton cœur pour moi, assure-la qu'elle ne peut me rendre un plus grand service, que de pouvoir t'être utile quand tu es malade, et que j'en suis pour mon compte on ne peut plus reconnaissante, et que je la prie en grâce de te procurer tout le bien-être dont elle peut être capable. J'ai une entière confiance en elle pour tout ce qui te regarde. Il y a déjà longtemps ; aussi je l'aime comme ma petite sœur, et comme ma meilleure amie. Tu sais bien mon chou que je ne puis te dire en cela que la vérité, et que si je voulais te peindre ici tout le mérite de cette bonne amie, tout ce que j'aimerais à lui devoir dans tous les temps, je ne finirai sûrement pas de sitôt. Mais à quoi bon te dirais-je ce que tu dois savoir aussi bien que cette petite manon que tu connais, que tu aimes, et qui te fait pour la peine tout ce qu'il y a de plus tendre en amitié. Je te quitte, chou, mais pas pour longtemps. C'est que je ne puis plus tenir ma plume tant j'ai froid. Un baiser.... par exemple ne refroidit rien, prends-le, cher ami, avec le même plaisir que je reçois et prends tous ceux que tu m'envoies. Tu ne saurais croire le bien que me fait de te griffonner quelques mots. Cela ne peut s'exprimer, et je le sens cependant, je n'en suis pas moins triste que ce matin, et je défie que cela soit, et puisse être autrement, petit chou.

[Même jour] Tout au soir.

Je t'ai quitté plus de temps que je ne craignais, cher ami ; après m'être changée, j'ai pensé que j'avais à écrire à mon père pour savoir de ses nou-

<sup>a</sup> The original has *la*.

velles, que je n'ai point depuis trois semaines, et pour lui souhaiter une bonne fête, qui se trouve dimanche.<sup>a</sup> Je l'ai fait bien vite, pour n'être plus occupée que de toi, et Maman est rentrée, il a fallu ne plus écrire et je ne saurais me coucher sans te dire bonsoir, et quelques mots de plus.

Mon chou, si ce M. Volpelière<sup>b</sup> pourrait te faire gagner un peu de cou-teaux, cela ne ferait pas de mal ; mais cependant il ne faudrait pas abandonner ton ouvrage, perdre un temps qui n'est déjà que trop court, pour peut-être quelque chose de bien difficile, et qui ne serait capable que de te dédommager faiblement. Tu saurais bien au reste t'en défendre si cela ne te peut pas être avantageux, car sur toutes choses petit il faut prendre le certain et finir un ouvrage avant que d'en commencer un autre. À ta place j'aimerais mieux cela. Mille écus sont bons, mais combien faudra-t-il de temps pour les gagner ? Il faut tout calculer. Tu sais bien que si la nouvelle est bonne, j'en serai charmée.

Si tu veux, chou, que je te parle de notre mousquetaire, il fait tout ce qu'il peut pour plaire à ses hôtes, il les aime, ne se trouve bien qu'avec elles ou dans sa chambre ; il s'ennuie aux compagnies quand nous n'y sommes pas : voilà à peu près ce qui peut t'apprendre que tu ne t'es pas trompé, et que ta petite ne saurait mentir. Ce n'est pas sa faute si elle passe pour la plus jolie de Nemours, et je t'avoue cher ami que j'aimerais autant être la plus laide, cela m'est très égal. Tous les propos de messieurs les mousquetaires me sont des plus indifférents. Je crois que tu te l'imagines comme cela, du moins tu le dois, petit ami.

Adieu, je vais me coucher, malgré que j'aie encore à finir cette réponse. Je crains que ma lettre reçue hier ne t'ai fait beaucoup de peine. Je vois par la réponse que tu me fais à ma première, où je te parle de la résolution de nos parents, ce qu'aura pu te faire celle d'hier, où j'en parais prendre une autre pour ne recevoir tes lettres que de loin en loin, encore avec mesure, ce qui m'afflige pour le moins autant que toi. Je ne t'en dis rien, mais c'est un silence bien forcé, je t'en assure autant que j'ai d'amitié pour mon amant, à qui je donne le bonsoir et un baiser..... jusqu'à demain, car je suis trop triste pour lui parler de ce qui le chagrine, et ce qui me désole. Est-il possible que je ne puisse être ma maîtresse ?

[Jeudi] 1<sup>er</sup> novembre 1764.

Je sors dans l'instant encore de faire le possible pour gagner M. Doré et Maman pour avoir le plaisir de nous voir en route ; ils pensent, et me disent toujours la même chose, et ne le veulent pas absolument. Je ne puis donc que te le défendre. Cela me paraît d'un dur affreux. Ils ne me donnent aucune bonne raison pour toi, cher ami, qui n'a pas peur, ni pour ta petite, qui a autant d'envie que tu peux en avoir d'être avec toi, ne serait-ce qu'un moment, qui en route serait des plus agréables ; et comment faire ? Nous ne pouvons que leur obéir. J'en suis d'une tristesse qu'ils ne veulent pas com-

<sup>a</sup> Saint Charles is celebrated on November 4th.

<sup>b</sup> An old friend of Du Pont. (See Mémoires, here page 55.)

prendre. Je suis même forcée de me contraindre. Juge, mon chou, tout ce que je souffre ; il est sûr que nous manquons la meilleure occasion de nous voir, car je n'ai pas besoin de te prévenir que je ne ferai pas le moindre pas pour nous voir à Paris. Tu sais la résolution que je crois devoir prendre pour nos lettres, et nous ne pouvons trop prendre nos sûretés. Je veux mettre toute ma confiance en mon frère, il nous rendra le plus de services qu'il pourra, j'en suis sûre, parce que je puis dire le connaître comme mon frère, et notre ami à tous deux. Je lui écrirai plus souvent que je n'ai jamais fait, pour qu'il s'arrange avec son travail et qu'il puisse venir me consoler un peu de temps à autre ; la vie triste que je vais mener, ne nous voyant point du tout, et nous écrivant fort peu : heureux si cela finit encore comme nous l'espérons, car toutes ces peines ne sont supportables qu'autant qu'elles finiront avec le temps. J'aime mieux les supporter et avoir toujours pour objet le bonheur d'être unie avec un homme qui continuant de m'aimer, me rendra le sort le plus heureux qui se puisse rencontrer. Ainsi je t'en prie, mon chou, taisons nos chagrins à tout le monde, excepté ta chère sœur, ma bonne amie, qui voudra bien te consoler... et t'embrasser pour ta petite qui le ferait de si bon cœur. Je vais écrire à mon frère, car je veux le voir en route ; encore peut-être ne le pourrais-je pas. Il est décidé que nous partons après la Saint-Martin<sup>a</sup>, mais avec M. Doré je ne pourrai pas savoir le jour positif. Il compte écrire à mon père dans le temps, sans lui dire le jour de notre arrivée, car il m'assure qu'il n'en saura rien lui-même peut-être la veille, à cause du mauvais temps, etc. Et je t'avoue que j'aurais été embarrassée de te faire venir au-devant de nous. Tu aurais risqué de perdre beaucoup de temps, ce qui fait une raison que je trouve, indépendamment de la dépense extraordinaire que cela t'aurait procuré. Et je pense, le Roi ni personne ne sera plus à Fontainebleau. M. Quesnay sera à Paris, tu seras nécessaire auprès de lui ; c'est encore une bonne raison que je trouve qui ne me console pourtant pas. Adieu, cher ami, pense à ta petite, ménage ta santé, travaille beaucoup, puisqu'il le faut ; supporte tes peines avec cette fermeté que ta petite prend sur elle d'avoir, ne pensant qu'à toi, et à tout ce qui peut t'intéresser, partageant toujours ce qui peut t'arriver d'heureux ou malheureux, parce que je suis ta petite manon et ta meilleure amie, qui t'envoie un baiser.... comme tu les aime, petit chou. Adieu, prie ta chère sœur de nous plaindre tous deux comme elle en est capable. Fais-lui toutes sortes d'amitiés pour moi, et dis-lui que je compte fort sur la sienne. Il est temps que je finisse, car je ne saurais plus écrire. Adieu chou.

Letter 133 — W2-5888

[Jeudi] 1<sup>er</sup> novembre 1764. À Nemours.

Je suis toujours triste, mon petit ami. Je ne pense qu'à toi, et ne me trouve bien que seule. Je souffre beaucoup de me contraindre. Cette après-midi nous avons été à la compagnie, je m'y suis très ennuyée. J'ai fort mal à

<sup>a</sup> The 11th of November.



la tête, et vais me coucher, en attendant de tes nouvelles demain [2], à mon réveil. Que c'est agréable. Pourquoi cela ne peut-il durer toujours, cher ami, je serais bien contente. Mais quelle différence, elle est des plus affligeantes, je le sens autant qu'il est possible. Bonsoir, mon petit chou, de tout mon cœur ta petite, et un baiser.... de droit, pour te quitter si vite. C'est bien le moins petit.

[Samedi] 3 novembre [1764].

Mon bon ami, je t'écrirai peu aujourd'hui, et j'en suis de fort mauvaise humeur. C'est le seul amusement qui me convienne ; je n'en voudrais jamais d'autre ; et je m'en trouve privée par mille choses qui dans la circonstance où nous sommes, ne peuvent que m'ennuyer fort, car j'ai le cœur triste et bien triste. J'ai reçu ta lettre hier matin, l'ai lue avec toute la satisfaction imaginable. Tu ne peux ignorer tout le plaisir qu'elle me procure. J'attends ta dissertation, elle me plaira sûrement ; j'entrevois ce qu'elle peut contenir, et je juge qu'elle sera bonne. <sup>a</sup> Je te dirai qu'hier nous avions la compagnie, et plusieurs mousquetaires ont fait apporter leurs instruments et nous ont fait danser jusqu'à dix heures. Pour ma part j'ai dansé onze contredanses. J'étais si lasse que je me suis couchée sans pouvoir répondre à ta lettre. Si tu avais pu me voir tu aurais dit, ma petite n'a pas l'air à la danse, elle se fatigue et voilà tout, car cela ne peut lui faire le moindre plaisir, elle doit sentir ce qu'il lui manque... et c'est bien vrai, cher ami. Il n'y a pas d'instant où cela ne me serre le cœur. De plus, j'en vois tant d'autres que leurs amants ne quittent pas, et je sens si bien que cela nous serait agréable à tous deux, que ta peine, et la mienne me désole. J'aurais beaucoup trop d'amusement, tant que nous serons obligés de vivre éloignés l'un de l'autre, il ne me faudrait pas même voir le jour, j'aimerais ne voir que toi, et ne penser qu'à toi, et ne pas me contraindre continuellement comme je fais sur tout. Par exemple aujourd'hui je me suis levée fort tard à huit heures passé. Jamais bal ne m'a tant fatigué, et cela parce que j'étais triste, car vraiment si j'avais fait six lieues<sup>b</sup> à pied je ne serais pas plus lasse. Du moins pour me dédommager un peu de tout ce qui ne peut m'amuser, j'aurais voulu t'écrire, mais point, mon chou ; malgré moi j'ai passé la matinée à faire tout ce que maman a voulu. La poste presse et je ne puis te rien dire. Ce qui m'afflige c'est qu'il faut que je fasse encore une toilette pour ce soir : on danse, c'est-à-dire les mousquetaires feront comme ils ont fait hier ; seulement c'est chez Mme Colin, qui a depuis trois jours chez elle son frère et sa sœur, que l'on nomme Colin de Saint-Marc, qui est caissier des Fermes : c'est du brillant. Ils sont venus chez nous hier, il faut aller chez eux aujourd'hui. J'aurais toutes les envies du monde de m'en dispenser, et de dire à Maman que je ne me soucie point de danser, mais on le trouverait mauvais, Maman, et d'autres. Ainsi j'irai leur porter ma mine triste de tout ce que j'ai dans la tête et dans le cœur, de n'avoir pas écrit à mon petit, que

<sup>a</sup> Maybe an essay on why Mlle Le Dée is the most beautiful girl in Nemours.

<sup>b</sup> Around 25 kilometers or 15 miles.

pour lui dire au vrai que ce ne sera jamais ma faute quand cela m'arrivera, et que cela ne peut pas lui prouver que je m'amuse, que je suis gaie, et que je l'oublie, car c'est bien le contraire.

Je tâche de ménager ma santé le plus que je puis. Je ne suis pas malade, mon petit chou, c'est toujours beaucoup. Ménage-toi aussi, tu travailles, tant mieux, mais surtout prends du repos. Adieu, le plus intéressant de ma lettre sera des baisers que je passe ici..... sans compte et de tout mon cœur. Ne m'en veux pas, je te dirai dans un autre moment tout ce que j'ai à te dire. Adieu, mon petit chou, mon cher ami, à sa petite manon qui aime son amant, et lui fait tout plein d'amitiés. Songe que je n'oublie jamais ma petite sœur et bonne amie, et que voilà deux baisers..... pour elle.

Letter 134 — W2-5889

À Nemours. [Lundi] 5 novembre 1764.

Tu n'as donc pas voulu me croire, petit ; c'est fort mal. Et tu sauras que tu n'y as rien gagné, et que dans tout ceci il n'y a rien d'obligeant pour ta petite, qui a fait tout ce qu'elle a pu, qui dans sa dernière t'a donné toutes les meilleures raisons, capables de te consoler. Nos amis ne voulant et ne pouvant nous donner la facilité de nous voir, l'ayant promis à mon papa, qui le leur a recommandé autant qu'il croit avoir de crédit sur eux ; et tous deux lui ont fait le serment de ne le pas faire : ce que je n'ai pas pu me résoudre à t'écrire, cherchant d'autre bonne raison comme celle de nous attendre dans une route plusieurs jours, ne pouvant être sûre du jour où nous nous mettrons en route ; et tu as si peu de temps à perdre, et M. Quesnay étant à Paris surtout. Enfin je croyais t'en avoir dit assez, voulant t'épargner la peine de savoir la meilleure raison de nos amis, qui à te dire vrai me chagrine beaucoup. De plus tu n'as pas peur que l'on nous voit en route. Rien n'est si aisé, l'on irait à Rome que l'on pourrait trouver quelqu'un de sa connaissance ; cela se voit tous les jours. Cet hiver quand tu venais à la nuit me voir, et que tu ne rencontrais personne, l'on ne savait pas moins l'heure où tu venais et celle où tu sortais. Ainsi de tout ce que nous avons le plus grand intérêt de cacher, surtout par rapport à moi, qui naturellement se trouve bien punie de tous les mauvais propos qui se sont tenus, et que malheureusement l'on n'oublie pas aisément. Et c'est si dur quand on n'est pas faite pour cela, mon petit chou, tu le dois sentir mieux que quiconque, et en même temps que connaissant ta petite amie pour ce qu'elle est, sa façon de répondre aux sentiments que tu as pour elle, il est de fait que tu ne dois pas ignorer tout ce que lui coûte les sacrifices qu'elle ne cesse de faire depuis plus de deux mois, qui ne sont pourtant que très doux, en les comparant à ceux que je vais faire, comme de rentrer à la maison (que je puis appeler prison) sans avoir le plaisir de nous voir, ne pouvant plus avoir de tes nouvelles que par mon frère (qui ne peut venir souvent, ne t'écrivant que très rarement, petit ami, parce qu'il faudrait me fier à la petite poste : tu sais tout cela, je te le répète parce que cela m'affecte plus que je ne puis te le dire.) Je le sens très bien, et puis t'assurer qu'il me serait bien impossible de

prendre des résolutions aussi fortes sans en être pénétrée. Heureux encore que n'ayant plus rien à nous reprocher par la suite, c'est-à-dire que paraissant faire la volonté de mon papa, la providence nous conserve, l'un pour l'autre, et te procure avec ton travail un état assez bon pour soutenir nos projets. Espérons, cher ami, que les événements nous seront favorables ; c'est le but essentiel pour pouvoir jouir du bonheur de nous connaître et être sûrs d'être heureux ensemble.

Je pense que notre maman t'écrira un mot. Si j'avais pu prévoir que tu ne t'en reportes pas à ta petite, ce qu'il m'était impossible de deviner, ou que tu m'eus dit que tu voulais l'emporter sur moi, et écrire à notre maman, je te l'aurais défendu, cher ami, car je suis même fâchée d'avoir donné ta lettre. J'avais envie de la garder, j'aurais aussi bien fait. J'étais sûre qu'elle ne les déterminerait pas à faire ce qu'ils croient impossible, ne voulant pas manquer à la parole qu'ils ont donnée. Au reste tu m'en aurais voulu si j'avais gardé ta lettre sans la montrer. Encore comment ne savais-tu pas depuis longtemps que l'idée de te voir en route était des plus agréables pour moi ? Pouvais-tu imaginer que quand je t'ai promis de faire dans le temps tout ce qui dépendra de moi, que c'était propos de ma part ? Non sûrement. D'où vient donc que tu ne t'en sois pas rapporté à tout ce que je t'ai dit ? Il aurait été bien plus consolant pour moi de t'avoir gagné, sans voir notre maman obligée de te déclarer ce que je ne t'ai pas dit, ayant la meilleure intention du monde. Enfin c'est fait, je ne veux point que tu en veuilles à nos amis. Ils seront pour nous, peut-être dans quelques temps, d'une plus grande ressource. Ils nous veulent du bien à tous deux, et crois ce que je te dis, petit chou, et ne m'en veux pas à moi, ta petite qui t'aime comme tu sais, et qui pense à toi, comme tu peux te l'imaginer. Adieu, cher ami, j'aurai une lettre mercredi [7], si tu as le temps. Mais resouvien-toi que je ne veux plus que tu m'écrives à Nemours passé dimanche [11]. Ne le fais pas vendredi [9], et que dimanche je reçoive pour la dernière fois tout ce que tu auras à me dire. J'y répondrai.

Voilà ta réponse que maman vient de me donner. Je te recommande de ne lui plus écrire à ce sujet, telles choses que tu penses de tout ce qu'elle te marque. Ne m'en dis mot, en cas qu'elle me demande ce que tu m'en dis. Je te prévien parce qu'elle imagine avec raison que tu ne me cacheras pas la façon dont tu auras pris tout ce qu'elle se croit le droit de te dire. Toutefois avec amitié je t'en répons. Adieu, cher ami, ta petite te fait mille amitiés et t'embrasse en idée de tout son cœur, ici..... Ce ne sont que des baisers. Prends-les ; à mercredi [7] et dimanche [11] pour que tu aies le temps de m'écrire sans que tes affaires en souffrent. Ménage toujours ta santé. La mienne n'est pas mauvaise. Adieu, mon chou.

Letter 135 — W2-5890

À Nemours. [Mercredi] 7 novembre 1764.

Mon cher ami, je ne t'écris presque plus, je m'en veux dans de certains moments, car je n'en suis que plus triste. Je voudrais que ce pût être autre-

ment, mais il est bien impossible. Quand je te ferais le détail de toutes mes idées, que je te dirais combien je suis sensible à tout ce qui nous arrive, et que je suis désolée de la vie que nous allons mener, cela ne te prouvera rien ; les amants sont incrédules pour l'ordinaire, ils aiment à voir et à juger eux-mêmes de quelle façon on leur est attaché. Cependant, petit chou, ceci est très délicat. Jusqu'à présent tu sais comme je me suis conduite avec toi (c'est-à-dire avec un homme que je crus pouvoir estimer, autant qu'aimer et qui à tous égards a mérité des sentiments de préférence), mais maintenant que nous allons vivre selon les apparences dans la plus grande indifférence, imagines-tu que tu ne m'en sois pas aussi cher, et qui si jamais, ainsi que notre maman je paraissais te refuser quelque chose, ne voulant plus faire aucune imprudence, pourras-tu croire que c'est que ta petite ne t'aime plus, et pourrais-tu douter des preuves qu'elle t'en a données, et qu'elle te donnera toujours, sans t'écrire, et avoir de tes nouvelles souvent ? Je ne l'imagine pas, et je veux que tu saches sans pouvoir l'oublier un instant, que moi, ta petite, n'a pour objet que de vouloir être ta petite femme et pour cet effet il faut trouver bon, cher ami, la conduite que je vais tenir avec mon papa, qui m'en veut dans le fond de l'âme beaucoup, mais qui malgré tout ne lui donnant plus l'occasion d'être mécontent, ne sera pas si difficile à gagner dans le temps que nous désirons tous deux, et que nos amis souhaitent pour nous aussi. Maman t'a dit avant-hier ce qu'elle pense dans la circonstance où nous sommes, qui est triste, mais qu'il faut soutenir, petit chou, avec courage. Tu ne peux en manquer. Comment auras-tu trouvé la réponse de cette maman, et tout ce que ta bonne amie te dit ? Je voudrais bien le savoir. Mais tu ne pourras pas te dispenser de m'en dire quelques mots. Il le faut même, afin qu'elle ne puisse douter que je te l'ai envoyé.

J'ai reçu ce matin ta petite feuille, j'ai pris les baisers de bien bon cœur. Je suis sans te le dire bien triste de toute ta fatigue. Je crains que tu ne te rendes tout à fait malade, mon chou, mon petit ami. Ménage-toi, je t'en prie bien fort, autant que j'ai de pouvoir sur un amant que j'adore, et à qui je ne fais que penser, pour me soulager dans l'ennui forcé où je suis d'être privée bientôt de tout. J'ai tort ; je t'aimerai toujours de même ; je suis sûre du plaisir que l'on trouve à penser à tout ce qui nous est cher, petit chou à sa manon, qui te quitte jusqu'à demain. Bonsoir cher cœur. Le reste en baisers.....

[Jeudi] 8 novembre [1764].

Je suis bien charmée, cher ami, que cet ouvrage soit fini<sup>a</sup> ; car je ne puis pas supporter que tu travailles les jours et les nuits. Qui pourrait résister à cela ? Il n'y a que toi dans le monde ; encore tu me dis que tu es changé, et je n'ai pas de peine à le croire, petit chou, et c'est ce qui me fait te recommander de te ménager. Il faut sortir un peu, te dissiper, soit avec ta petite sœur, ou aux spectacles, et surtout ne te point chagriner de ce que nous ne

<sup>a</sup> Du Pont's letter in the *Gazette du commerce*, about large-scale and small-scale cultivation. (See before, page 265 sq.)

pouvons empêcher. Déjà ne crois pas que l'absence et la privation où nous sommes des moindres plaisirs et mêmes des plus grandes te puisse de ma part procurer la plus petite peine. N'es-tu pas mon bon ami, mon petit chou, et mon amant ? Ne sais-tu pas ce que je souhaite de tout mon cœur, et ce que j'ose espérer de la providence, qui sûrement nous protège assez pour ne pas nous rendre malheureux ? Et cependant nous ne sommes persuadés de notre bonheur, qu'autant que nous aurons celui de vivre ensemble : je le crois comme cela, et désire uniquement que notre destinée seconde les sentiments que nous avons l'un pour l'autre. Aussi mettons notre confiance en Dieu, il est le maître de tous les événements de la vie, cher ami. Consolons-nous, aimons-nous autant qu'il est en notre pouvoir, et attendons constamment le moment qui doit finir nos peines, ou les augmenter pour le reste de notre vie. Tu n'aimes pas quand je te dis cela, petit chou. Hélas, si je ne t'aimais pas comme je t'aime, ou que je fus capable d'avoir la coquetterie de toutes les femmes en général, je ne te parlerais pas comme cela, et je ne chercherais que mon plaisir, et non pas mon bonheur, comme ma conduite peut te le prouver ; car j'aime mieux cent fois avoir ton chagrin et le mien à supporter, tant qu'il le faudra, dans l'idée (non pas juste) mais flatteuse de vivre ensemble, que de continuer à acheter par les chagrins, les inquiétudes et les peines, le plus petit moment de plaisir. Je me contenterai de penser à toi, de trouver quelque occasion de te le dire, d'avoir de tes nouvelles quelquefois, d'être souvent avec tes lettres, qui me tiennent lieu de tous les amusements que je pourrais me procurer avec toute l'amitié que j'ai pour mon chou, mais qui est assez vraie et sincère pour me faire trouver en mieux tout en général. Il y a par exemple un peu plus de deux mois que je suis ici, il me semble qu'il y en a six. Les plus agréables journées que j'y ai passées, ce sont celles où je n'ai vu personne que maman et où j'ai écrit un peu à mon cher petit ami, et où encore rien ne pouvait m'empêcher de penser à lui de façon à me faire imaginer que j'étais à causer avec lui ; et voilà vraiment ce qui me convient, et me conviendra toujours : en idée je ne serai jamais séparée de toi, cher cœur. Un baiser.....

A propos je reçois le conseil que te me donnes d'avoir peu d'amis ; il est bien dans mon goût, tu ne l'ignores pas. Tu veux que je te dise les personnes que je crains de désobliger à Nemours, et que je te rende ceci très clair, je vois bien cela. Eh bien, rien de si simple, je demeure chez maman, qui reçoit compagnie et j'ai voulu te parler des dames de la ville qui viennent nous voir avec plaisir, et qui pourraient trouver que je ne leur rendisse pas leurs visites. <sup>a</sup>

Letter 136 — W2-5891

[Vendredi] 9 novembre [1764], à Nemours. Minuit.

Mon bon ami, ta lettre ce matin m'a fait passer une cruelle journée. J'ai eu fort mal à la tête, et tout ce que j'ai mangé m'a fait mal ; je rentre du bal où il a fallu beaucoup danser : je suis très lasse. Il ne me sera pas possible de

<sup>a</sup> The rest of this letter has not been found.

répondre ce soir à tout ce qui paraît te chagriner. Ma surprise est grande, et tu m'attristes singulièrement. Comment, cette lettre est la huitième que tu m'as écrite, je n'en reviens pas. Toi, mon petit, tu es au désespoir, tu ne sais que penser, tu es toujours dans les craintes, et de quoi ? Tu m'es plus cher que je ne puis te le dire, et je suis désolée de toutes les idées et du tort qu'elles paraissent me donner avec celui que j'aime uniquement ; mais qui me traite non pas comme son amie, mais comme quelqu'un qu'il ne connaît pas, ou pour mieux dire qui ne serait pas sa petite. Sa lettre est d'un froid affreux. Ma réponse me justifiera, et te condamnera, cher ami. À demain, je vais encore relire ta lettre, malgré que je la sache par cœur, pour prendre un baiser qui n'y est plus, puisqu'il n'y en a qu'un dans toute ta triste lettre. Ainsi il vaut mieux t'en envoyer, petit vilain chou, qui a oublié tous les noms de sa bonne amie. Cela ne m'a point échappé, mais bonsoir, et deux.....3.....6 baisers pour diminuer le noir que tu as dans l'âme, et qui ne me va point du tout. J'étais déjà assez triste de savoir la vie que tu as menée pendant plus de huit jours pour ton travail, avec nos peines communes et fondées, sans que ta lettre redouble ces peines par l'amitié tendre que j'ai pour toi et le désagrément que j'éprouve d'être cause que tu sois si triste et si inquiet pour rien. Petit chou, adieu.

[Samedi] 10 novembre [1764].

Mon petit, la lettre que tu auras reçue hier aura sans doute diminué tes maussades idées, que je voudrais bien que tu n'aies pas de ta petite. Tu interprètes ce qu'elle te dit aussi mal qui se puisse, enfin tu ne la connais pas et c'est assez désagréable. Tu te fâches de la défense que je t'ai faite de m'écrire, à tort, je t'en ai donné une raison dans ma dernière, et je te promettais de t'en donner une autre que voici : c'est que je venais dans l'instant d'avoir une scène avec maman, pour justifier la bonne intention que nous avons tous deux de nous conduire à Paris avec toute la prudence possible. Elle ne voulait pas me croire, et se fâchait par l'intérêt qu'elle prend à notre sort. Elle me reprochait aussi de n'avoir pas fait sa volonté pour avoir de tes nouvelles, qu'elle ne m'avait permise qu'une fois la semaine. Elle m'en dit beaucoup là-dessus. Ce qui fit que je pris sur moi de te défendre de m'envoyer une lettre vendredi, malgré la peine et le chagrin que j'étais sûre de nous procurer, car je ne pourrais changer de façon de penser, je suis ce que j'étais il y a huit jours, et ce que je serai dans quinze, et toujours. Comment peux-tu en douter ? Tu me fais des questions qui ne sont pas faites pour moi. Tu me chagrines en vérité. Est-il possible que tu craignes de ta petite ce dont elle n'est sûrement pas capable ? Car je n'ai vraiment de sentiment que pour toi ; je suis à même de m'en apercevoir continuellement. Je sens que je suis insensible et tout à fait indifférente pour tout ce qui n'est pas toi. Je n'imagine pas que ce puisse être autrement, et ne trouve point de cause à cet égard. Il n'est pas dans mon caractère d'être injuste, et de pouvoir me dédommager de ton absence, qui n'est que forcée, et qui te cause mille désagréments, et que je partage bien sincèrement, car il est des plus dur d'être séparée de son amant, et d'un amant pour qui on a autant d'attachement. Si

j'ai parue fâchée de ce que tu as écrit à notre maman, c'est que ta lettre m'a valu une troisième scène avec nos amis, qui ne voulaient pas croire que je t'eus dit de leur part qu'ils ne consentiraient pas à notre rencontre en route ; et ils ne devinent pas au vrai le plaisir que cela nous procurerait ; ce qui dans le fond me désespère, mais n'en parlons plus.

Pour te faire plaisir il faut répondre encore à deux questions aussi inutiles que les autres. Quelle demande me fais-tu ? *Si je consens à être ta femme quand cela sera en notre pouvoir.* Et c'est tout ce que je souhaite. Il est sûr que je l'espérerais bien mieux si j'avais, je ne dis pas du bien, mais au moins quelque chose qui me mette dans le cas de me passer de tout le monde, même mon père. Mais quelle différence, elle est extrême ; ce qui me donnera toutes les peines imaginables, s'il faut que mon père se voie dans la circonstance de refuser un parti qui croyait me convenir. Au reste, je serai ferme autant que je le dois. Ta petite ne te veut point de mal, elle est si persuadée que tu feras son bonheur, qu'elle veut faire le tien. Elle fera dans le temps tout ce qui dépendra d'elle. Ne te chagrine pas, cher ami, si notre destinée est d'être ensemble, comme j'ose le croire, rien ne l'empêchera.

Adieu, je suis pressée, je te fais mille amitiés, cher ami, et t'embrasse de cœur. J'aurai une lettre demain. Et tu peux encore m'écrire pour mercredi [14], mais pas davantage, pour qu'il ne reste pas de lettre, moi étant partie : cela déplairait fort. Dis-moi bien comment tu te portes, et tout ce que tu voudras. Tout ce qui vient de toi m'intéresse, petit chou, et me fait le plus grand plaisir. Sois-en donc une bonne fois persuadé. Adieu, j'amasse des bonbons pour ma petite sœur et bonne amie que j'embrasse. C'est tout ce que je trouve aux bals de mieux pour mon goût, parce que je les lui garde. Un baiser et je suis ta meilleure amie.

Letter 137 — W2-5892

[Lundi] 12 novembre 1764. À Nemours.

Mon petit chou, tu n'auras qu'un mot de ta petite. Je suis rentrée du bal à près d'une heure, ayant dansé quinze contredanses. J'ai fort mal dormi, mais je ne me porte point mal puisque je n'ai que mal à la tête. J'ai reçu ta lettre hier. Je suis charmée de la résolution que tu prends d'être plus raisonnable et enfin de n'avoir plus tort, car c'est te rendre malade par folie et faire beaucoup de peine à ta petite amie, qui serait au désespoir de t'en faire. Et je suis bien fâchée de tout le chagrin que tu as pris. Cela ne ménage pas ta santé, et tu sais comme j'ai à cœur que tu conserves celle que tu as, pour ton travail principalement, puisque ton bonheur et le mien en dépend, car il ne me serait pas possible d'imaginer n'être pas heureuse avec toi.

Je trouve que tu ne fais point mal d'avoir un secrétaire en titre. Cela te soulagera et fera bien à tous égards, d'autant mieux qu'il ne t'en coûtera pas davantage. Il fallait donc y penser plus tôt, petit chou. Tout ce que tu me dis de l'affaire de M. Volpelière ne me paraît pas désavantageux. Je crois que tu t'y prends à merveille. Continue et fais toujours pour le mieux. Ne refuse jamais ce qu'il est possible que tu fasses en ouvrage ; cela te fera

connaître et te procurera peut-être à la fin plusieurs places, dont tu seras pour lors le maître de choisir, accepter ou refuser ce qui te conviendra le moins pour ton objet.

Adieu cher cœur, tu ne m'écriras plus que pour mercredi prochain. Je ne sais encore le jour de notre départ, mais je ne passerai pas la semaine. Tant que je serai à Nemours tu auras un baiser.... chaque jour de poste. Comment as-tu pu croire que je ferais autrement, petit vilain chou à moi ? Je ne puis pas penser que c'est peut-être l'avant-dernière et ne veux te parler de rien à cet égard. Je suis ta petite manon, ta sincère amie. Je te fais toute sorte de petites amitiés, et te donne encore des baisers.....ici..... de bien bon cœur cher ami. J'ai des deux bals un petit paquet de bonbons du Roi pour ma petite sœur et bon ami, à qui je fais mes compliments et amitiés, et que tu embrasseras pour moi. Je suis inquiète de ce que mon frère aura pensé de tout ce que tu lui as dit si mal à propos, et si peu ressemblant à la lettre que je lui ai écrite il y a un peu plus de huit jours. Je ferai tout ce que je pourrai pour le voir à Essonne. Je lui écrirai avant, mais pas aujourd'hui. Si tu l'as fait comme tu me l'écris, tant mieux. Adieu petit ami, sois content et soyons contents tous deux, malgré tous nos chagrins, et toutes nos peines. Un baiser à son amant... et puis tout de bon adieu.

Letter 138 — W2-5893

À Nemours. [Mercredi] 14 novembre 1764.

J'ai eu ta lettre, petit chou, et l'idée que c'était la dernière m'a causé la plus vive impression. Je l'ai reçue, lue et relue bien vite, et j'y vais répondre de même. Maman ne sait pas que j'ai eu de tes nouvelles dimanche [11] ni aujourd'hui, et je ne veux pas qu'elle se doute que je t'écris encore ce jour de poste, pour tâcher de lui faire croire qu'étant à Paris, nous nous conduirons comme elle le souhaite, et comme il le faut, ne pouvant nous fier qu'à mon frère, qui ne demande pas mieux, il est vrai, que de nous être utile. J'ai eu un petit mot de lui aujourd'hui. Il veut savoir le jour où je passerai à Essonne pour me voir et aller à Paris pour son plaisir, et le nôtre. Je ne demanderais pas mieux de pouvoir lui dire, mais le jour n'est pas arrêté, ce sera samedi [17], dimanche [18] ou lundi [19]. De plus M. Doré me mènera peut-être par Melun, aussi je désespère du projet qu'il a formé, ainsi que moi depuis longtemps. J'en suis fort mécontente. J'aurai eu les lettres que tu lui as envoyées plus tôt, nous aurions beaucoup causé, à notre arrivée il t'aurait porté des nouvelles sûres de ta petite, j'en aurais eu de même de toi, et cela m'aurait fait grand bien. Cependant ce n'est que différé de quelques jours. Je vais lui écrire, et en même temps lui recommander qu'il attende que M. Doré ne soit plus à Paris. Du moins quand notre papa sera dans son bureau nous serons seuls, et toute ma consolation sera de lui parler à mon aise de mon amant. Je suis plus libre avec lui qu'avec maman, et c'est pour te dire qu'il est le seul qui ait vraiment ma confiance, et il est bien triste que nous soyons si éloignés, car s'il était à Paris, ou près, j'aurais de tes lettres plus souvent que j'en aurai, avec les moments où nous serions ensemble, ou



qu'il irait te voir, tout cela me ferait passer le temps avec bien moins de peine et de chagrin.

L'amusement qui me suit partout, c'est de penser à toi, cher ami, ainsi je serai à Paris tout aussi bien qu'ici, même je travaillerai un peu plus souvent pour mon chou, car depuis plus de deux mois, je ne fais rien ; de ce voyage tu n'auras qu'une paire de manchettes de nuit, que je te fais le soir en me couchant. Je te défendrai de la porter le jour (car elle est trop laide), mais même de la regarder. Tu vas croire que je plaisante, mais point du tout, et tu verras que je ne t'avance rien de trop, il est vrai que je ne t'ai jamais voulu faire des présents, et que je ne commencerai pas, parce qu'il y a malheureusement de trop bonnes raisons pour cela.

Mais revenons à la lettre de ce matin, petit. Tu me dis que la mienne t'a fait plaisir, j'en suis charmée. Sa réponse ne m'en fait pas moins. J'ai pris tous ses baisers ; le papier souffre tout, et permet tout, et il est sans trop deviner plus complaisant que ta petite manon ; il n'y a rien à dire à cela, et je ne me fâche point, au contraire. Mais sais-tu que je te ressemble bien : tu envies le sort des amants, et moi donc, et moi donc qui en a vu, et connu, de ces petits ménages, surtout depuis six semaines. Crois-tu que je n'aie pas senti plus vivement le désagrément d'être éloignée et séparée de mon bon ami ? Ah, je t'assure que c'était très dur. Tous ces mousquetaires sont partis hier, ils ont emporté des regrets, j'en suis sûre, mais ils en ont laissé aussi, car il y a là plusieurs ménages de deux et trois ans. Nous nous sommes un peu amusé, nous deux Maman, à la compagnie d'hier au soir, où beaucoup de femmes étaient malades, enrhumées, et fort laides faute de toilette, et l'air ennuyé, très tristes, affectant malgré tout de suspendre leur noir, pour répondre gaiement aux traits et mauvaises plaisanteries des hommes de la ville, qui triomphaient, et que je n'ai jamais vu si aimables. Nous à qui on n'a pas le droit de rien adresser, notre rôle n'était pas difficile à faire, et bien plus agréable.

Mon petit, ce n'est pas cela que je voulais te dire. Il te sera plus intéressant de savoir que je trouve la lettre pour papa bien, ne la rechange en rien. Tu l'enverras sans doute par la petite poste, et je voudrais qu'il pût la recevoir avant notre arrivée, ou bien quand M. Doré sera parti, quoique cependant je n'aperçoive aucun empêchement dans tous les temps. Il doit se ressouvenir que tu lui as promis, ainsi envoie-lui quand tu pourras. Cher ami, tout ce que tu me dis de tes affaires me fait comme tu peux le croire le plus grand plaisir. Fais toujours de ton mieux, et tout ira bien. Ménage ta santé. Quand je serai à Paris, 9 ou 10 heures ou midi, ces trois heures ne me seront pas indifférentes, tu seras près de moi étant pourtant trop éloigné. Tu penseras à moi, petit ami, et tu perdras moins de temps pour m'écrire actuellement, mais voilà tout. Nous ne nous en aimerons pas moins, je me l'imagine. Quand tu m'éciras tu garderas tes lettres. Mon frère qui malgré sa bonne volonté ne pourra venir souvent ira tout de suite chez toi, et me rapportera tout ce que tu voudras. Si tu vois M. Doré chez ton papa, fais-lui tout l'accueil imaginable et n'oublie pas notre maman, tu sais qu'elle est sensible à l'amitié. Qu'elle ne remarque pas la plus petite indifférence de ta part ; écris-lui quand je ne serai plus à Nemours, comme tu faisais autrefois

de temps en temps : cela ne peut que lui faire plaisir, surtout quand elle verra, et pourra être sûre que c'est pour elle que tu l'aimes toujours. Je te dis cela, petit chou, parce qu'il faut nous la conserver pour amie ; voilà ce qui fait que je suis bien aise qu'elle ne sache pas que je t'écrive pour vendredi [16]. Je sais tout ce qu'elle pense de ce que nous nous sommes écrits trois fois la semaine, ce que je n'ai jamais fait qu'en tremblant qu'une lettre se perde, ou se prenne à la poste. Je fais chaque fois ce que je peux pour changer mon écriture, et je ne réussis pas. Voilà ce qui fait que je craignais les retards. J'avais toujours peur ; mais Dieu merci il ne nous ai point arrivé de grand malheur. Je suis contente d'avoir eu de tes nouvelles, et nous n'avons joui que de cela. Nous nous sommes ennuyés tous deux de notre côté. Nous avons eu des chagrins, qui nous ont attristé infiniment, et de nouvelles peines vont succéder ; je le sens plus que je ne veux te le dire, puisque cela ne peut être autrement.

Adieu, cher ami, bonsoir, et des baisers d'aussi bon cœur que ta petite t'aime, petit chou..... Je ne les compterai sûrement pas. Prends-les de même. Dis toujours à ma bonne amie, et petite sœur, que je lui fais mes compliments et mille amitiés, que je n'aime qu'à penser à toi, et à elle, que j'estime autant qu'elle le mérite, et que j'aime par conséquent de tout mon cœur. Embrasse-la, et dis-lui aussi que je lui recommande mon petit chou, et mon amant. Adieu encore une fois, tu vois comme je t'ai écrit vite. C'est pour me coucher, et relire la lettre de ce matin, qui me plaît ; j'aime à voir que ce chou aime sa petite femme pour elle ; je m'entends... Un baiser pour cela... Je vais écrire bien vite un mot à mon frère qui ne t'aime pas, il ressemble à *manon*.

Letter 139 — W2-5894

[Jeudi] 15 novembre [1764].

Bonjour cher petit ami. D'aujourd'hui je commence à croire que c'est samedi [17] que je quitte Nemours, je veux dire notre maman ; et j'image que les chemins seront trop mauvais par Melun ; en conséquence je viens de mettre un petit supplément dans la lettre de mon frère, pour qu'il se trouve s'il peut samedi sur les cinq heures à Essonne. Je n'ai jamais tant souhaité le voir, depuis longtemps j'ai cru l'aimer comme mon frère et ne pouvoit en faire un ami essentiel pour la confiance. Je ne le connaissais pas assez pour cela, mais il y a six mois, et surtout trois que j'aime beaucoup à lui dire tout ce que je pense, et tout ce qui m'affecte, et m'intéresse, et je me flatte d'en être toujours contente, toi et moi. C'est un fort bon enfant, et qui nous aime réellement tous deux. Envoie la lettre et cet exemplaire<sup>a</sup> à papa le plus tôt. Je voudrais n'être pas arrivée à Paris ; crainte inutile si tu veux, j'en ai sans nombre. Surtout prend garde de ne rien changer, ni augmenter dans cette lettre, elle n'a que sept lignes, la tournure est bonne, j'espère qu'il ne pourra s'en attrister et qu'elle ne réveillera pas ses craintes et ses soup-

<sup>a</sup> Probably a copy of the *Gazette du commerce*.

çons. Adieu petit chou. Les plus tendres baisers..... Je ne te promets pas de t'écrire tout de suite. À notre arrivée à Paris j'attendrai mon frère si je vois que c'est mieux. Ne t'ennuie pas chou.

Letter 140 — W2-5895

[Vendredi] 16 novembre 1764, à Nemours.

Mon petit ami, ce matin je m'en voulais de m'être réveillée de si bonne heure. Ma première idée a été que je n'aurai sûrement pas de lettre, et j'avais beau le savoir et m'y attendre, cela m'a très affectée et j'en ai le cœur tout à fait triste, et pour bien longtemps ; c'est la dernière fois que je t'en parle, non pas que je t'écrive pour cela, car il est inutile de dire à ce chou toute la douleur que j'aurai toujours de me passer de ses lettres, toute la peine que va me causer mon voyage, et le train de vie que je vais mener. En as-tu quelque idée ? Sans doute. Déjà nous passerons le temps exactement sans nous voir, et sans presque nous écrire. Tu le sais, c'est arrangé. Ainsi il n'y a point d'illusion à se faire, et je ne m'en fais point. Je sens en détail tout ce que je vais éprouver pour faire plaisir à mon père. C'est des plus dur, j'en ai tout le chagrin possible. Néanmoins je me conduirai comme il le souhaite ; je ne veux pas qu'il ait le moindre soupçon. Pense à ta petite, cher ami, aime-la avec tous les sentiments qui lui conviennent, et sois persuadé de son retour, car elle t'aime autant que tu le mérites. Arrivée à Paris, j'attendrai avec grande impatience que mon frère puisse venir nous voir. Je suis bien piquée de ne le pas voir en route ; un voyage qui aurait pu il y a six mois être agréable est bien le contraire à présent ; tout s'arrange de façon que je sacrifie tout, il est vrai dans l'espérance que l'avenir nous sera plus favorable, et que nous aurons le bonheur de jouir ensemble des bonnes intentions que nous avons l'un pour l'autre, petit chou à manon, qui veut t'envoyer pour dimanche [18] (où elle sera peut-être en route) toutes sortes d'amitiés, et de tout son cœur des baisers... pour son amant. Oui, j'aurais été fâchée de me coucher sans cela aujourd'hui. L'idée que ce petit recevra une petite attention de sa bonne amie dimanche, qui sûrement lui fera plaisir ; car je ne t'ai pas dit hier, tu ne t'y attends pas, tu penses ne plus recevoir de lettre de Nemours, et tu as tort. Il est vrai que je suis trop triste pour t'écrire en apparence une lettre, et que ce n'est vraiment que pour te sauver tout mon chagrin, que je gardais le silence depuis plusieurs soirs ; et mon projet aujourd'hui est de te surprendre agréablement si je puis, lorsque tu recevras le billet de ta petite amie, de ta manon, qui avec toute la tendresse dont elle est capable, te donne des baisers..... Tu les aimes, je ne puis l'oublier, il est vrai que ..... Ah, tu sais ce que j'allais dire ; bonsoir, cher petit ami. Je me tais, et sans adieu je te quitte, cher cœur à moi. Embrasse ma petite sœur, et dis-lui que je suis assez sûre de son amitié pour moi, pour croire qu'elle me plaint un peu. Je te recommande toujours à elle. Porte-toi bien, petit chou, je t'en prie.

[Samedi] 17 novembre [1764].

Bonjour, petit, n'aie aucune inquiétude de ta petite, tu sais à peu près tout ce qu'elle pense pour son amant, tout ce qu'elle souhaite, ainsi sois tranquille, et crois-moi ta meilleure amie. Je me porte très bien, adieu, cher ami. Un baiser.....

Letter 141 — W2-5895

À Paris, [Mardi] 20 novembre 1764. 6 heures et demi.

Mon petit ami, je sors loin et je veux me hasarder à mettre un mot à la petite poste pour te donner de mes nouvelles ; tu sauras que j'ai quitté Nemours tristement. Je savais que la route m'ennuierait. Tu peux croire comme je te cherchais et souhaitais, cher ami ; mets-toi pour le moment à ma place et tu te douteras de ce que je sentais. Nous avons pris la route ordinaire (mais on n'a pas voulu que j'en fus sûre) ; arrivé à Essonne à quatre heures et demi, je n'ai pas pu trouver personne pour envoyer dire à mon frère notre arrivée. Saint-Jean m'a fait le plaisir d'y aller à huit heures du soir (sans le dire à M. Doré) lui dire que je l'attendais à cinq heures du matin ; il n'a pas manqué. Nous avons été une heure ensemble, à parler de ce chou, et à persuader à mon frère qu'il avait eu tort de s'alarmer, que j'étais toujours la même pour lui, et que je ne saurais changer, qu'il ne m'était pas possible et qui plus que je ne le chercherai, que plus je le connaissais, et plus j'étais sûre de la durée des sentiments qu'il m'inspirait. Il a été fort content de ma façon de penser, ce frère, car il estime et aime beaucoup mon amant, mais pas tant que moi. Petit, je ne le veux pas, et mieux, c'est que cela ne se peut pas. Il m'a donné toutes tes lettres ; je les aime comme toi. Je n'ai pas eu le temps de les lire toutes. J'ai affecté hier d'être beaucoup avec papa dans son bureau ; mon arrivée lui a fait plaisir, mais il est bien froid avec moi. J'espérais pouvoir t'écrire hier au soir dans mon lit, pour que papa ne vît pas ma lumière ; mais il a recommandé à ma bonne de ne me pas laisser de chandelle, et d'attendre que je sois couchée ; ce que j'ai entendu de ma chambre. Tu peux mon petit, t'imaginer ma douleur ; elle a été extrême pour le moment, et je ne vois que trop toutes les peines et chagrins que je vais supporter. Ne t'afflige cependant pas, cher ami ; l'idée que cela finira me consolera.

Mon frère ne peut venir que dans quinze jours nous voir ; en attendant je t'écrirai si je puis, mais c'est bien difficile. Je suis bien heureuse de le faire aujourd'hui, et le tout pour t'assurer que je suis de tout mon cœur ta petite amie, ta petite manon, et ta petite femme. Cher ami, n'aie nulle inquiétude ; pense à moi, comme je pense à toi. Je voudrais bien savoir si tu as écrit à papa ; je voudrais savoir mille choses ; j'en aurais autant à te dire, mais le silence est notre ressource malheureusement.

Adieu, je sens que j'aurai du plaisir à mettre ce mot à la petite poste, que tu baiseras deux fois petit chou à moi. Prends soin de ta santé. J'en fais autant. Je finis, papa se lève ; il se porte bien doucement, il a encore eu la

fièvre ces jours passés. Adieu, je t'embrasse..... ici de tout mon cœur. Ne m'oublie pas pour ma petite sœur que j'aime. Dis-lui que mon frère l'assure de son respect, et lui fait mille compliments, ainsi qu'à toi mille amitiés. Il doit t'écrire bientôt. Adieu tout de bon cher ami. Ma mie t'aime, et n'ose plus rien pour nous, dont elle est bien fâchée. Je saurai te dire, si tu peux m'apporter de tes nouvelles par Berget, avant que mon frère vienne.

Avant de sortir j'ai eu le temps de lire ta lettre du [samedi] 10 adressée à mon frère. Je suis au fait de tes affaires. Cela m'a fait plaisir. Papa n'a rien reçu de toi. Je crois le voir dans ce que me dit ta lettre. Quand tu le pourras écris-lui surtout avec beaucoup de ménagement et comme ce que tu m'as déjà fait voir. Adieu chou.

Letter 142 — W2-5897

[Lundi] 26 novembre 1764.

Mon bon ami, comment passes-tu ton temps ? Pour ta petite elle n'ose te le dire. Voilà huit jours qu'elle ne t'écrit pas, et qu'elle a employé tous ses petits moments à se désoler. La vie qu'elle mène est cruelle. Jusqu'à présent elle n'en avait qu'une simple idée, mais quelle différence, mon chou. Je ne puis que me livrer à la plus vive douleur. Vivre sans nous voir, et sans nous donner des nouvelles, c'est trop fort ; aussi, mon petit, j'ai arrangé avec Berget que tu irais lui porter tes lettres à l'heure qu'il quitte son ouvrage, le soir à cinq heures. Tu sais que c'est au bout de la rue de Babylone. Et j'espère que tu pourras y aller demain mardi [27], ou mercredi [28], et pour l'ordinaire une fois la semaine le mercredi. Cher ami, tu trouveras que c'est peu, j'en conviens d'avance, mais c'est que pendant que j'étais à Nemours, Berget ne venait pas les soirs, et il ne faut pas que mon père s'aperçoive qu'il vienne plus souvent, surtout dans ces commencements. Ma bonne qui sort le quartier mettra ce mot à la petite poste. Tu sais que M. Doré est parti jeudi, car il a écrit à ton papa, parce qu'il n'a pu aller nulle part.

Adieu mon petit, je n'ai pas le temps de t'écrire. Ne doute pas de l'amitié tendre que j'ai pour toi. Si depuis huit jours tu avais pu lire dans l'âme de ta manon, tu y aurais vu qu'elle aime son amant, son petit ami, son petit chou, son petit mari tant qu'il est possible. Un baiser..... là-dessus, cher ami, de tout mon cœur. Quand ta petite femme aura plus de raison, elle t'écrira. Si nous nous étions vus dans mon voyage, je me consolerais de toute les peines qu'il faut supporter actuellement, mais je ne puis que me chagriner, surtout après celui que tu as pris. Tes dernières lettres ne me quittent pas. Je voudrais pour toi qu'elle ne fût pas écrite. Adieu, cher cœur, de tes nouvelles, demain ou après. Embrasse ma petite sœur et demande-lui si elle pense quelquefois à ta petite.

## Letter 143 — W2-5900

[Jeudi] 29 novembre 1764.

J'ai été bien moins triste depuis mardi [27], cher ami, que j'attendais Berget avec la plus grande impatience, et qui enfin m'a apporté de tes nouvelles le soir. Si tu m'avais vu, mon chou, j'ai pris bien vite le paquet, l'ai baisé, et mis dans ma poche ; et sans papa je serais encore à questionner cet homme qui venait de te voir, et de qui je voulais tout savoir. Tout ce qu'il m'a dit m'a fait plaisir, et puis je sentais tout ce que tes lettres me feraient. J'ai cependant eu le désagrément de me coucher sans les avoir toutes lues, et je t'avoue que cela m'a fait un grand chagrin pour le moment. Encore s'il faisait clair les nuits, je saurais me dédommager, je lirais et écrirais tant que je pourrais ; du moins je ne m'apercevrais pas tant de la longueur des nuits ; puis à neuf heures jusqu'à sept du matin je te donnerais de mes nouvelles plus souvent et je serais cent fois plus contente. Il faut pourtant dire à ce petit que je le<sup>a</sup> suis beaucoup de lui, et que je lui sais un gré infini de m'écrire tous les jours : cela me prouve tout ce que je veux et peut attendre d'un vrai ami.

J'ai eu le plus grand plaisir en lisant tes lettres jour par jour, au nombre de 14, et je t'assure avoir pris tous tes baisers aussi bien que tu les a placés, je t'en réponds, petit chou, et sois persuadé que tous les jours en idée ta petite t'en envoie autant... Je suis fort aise de tout ce que tu me dis de tes affaires. La compagnie de M. Quesnay, les connaissances que cela te procure me paraissent très utiles ; plus on connaîtra ce dont tu es capable, plus on s'empressera à te procurer une place, et je n'en doute (ainsi que toi) point du tout. Je serais charmée que le Roi de Pologne ou ce jeune prince que tu viens de connaître ait des vues sur toi, mais mon chou, nous serions obligés d'aller vivre il me semble dans de vilains pays, et qui me font peur d'avance. Tu sais que je ne désire pas rester à Paris, mais encore j'aimerais assez ne pas m'expatrier, pour ma famille. Si tu veux savoir mon goût, ce serait de vivre en province, mais 40 ou 50 lieues au plus, ainsi que je l'ai toujours souhaité. J'aperçois bien que cela est impossible, d'après ton genre de travail ; aussi j'espère et souhaite de tout mon cœur que soit le Contrôleur général, ou M. de Montigny, de Mirabeau, de Méliand, ou d'autres, soient capables de te fixer à Paris. Non pas que je n'aille partout avec toi, et il est bon de te dire que je serais fâchée de te voir refuser une place qui t'éloignerait, car après tout ce que me feraient les différents pays, quand une fois j'y serais avec le plus aimables des maris, ne pourrait me faire aucune peine, et je te promets cher ami de ne te plus faire de mauvais raisonnements sur cela. Passe-moi ceux-ci, car je ne sais pourquoi, j'ai la bêtise de croire que tous les pays que je ne connais pas sont vilains, maussades, ainsi que leurs habitants. Mais comme je te dis, petit chou, cela me deviendra très égal avec toi. Il est sûr que mon père aurait une raison de plus, et celle-là, et les autres, n'empêcheront rien, je l'espère ; ce qui fait que je serai

<sup>a</sup> The original has *la*.

toujours d'accord avec tous ceux qui te veulent du bien, et qui pourront te le prouver, te donnant une place comme tu la mérites. Et tu n'auras pas besoin de me demander mon avis, tes intentions sont de faire pour le mieux, je le vois dans la conduite que tu as avec tout le monde. Continue, c'est tout ce qu'il faut. Un baiser..... pour la peine de te quitter, petit ami à manon.

Quatre heures du soir.

Non, je vois bien que mon petit n'aura point ma lettre aujourd'hui. Je comptais pouvoir la donner à ma bonne qui est sortie pour la recette, et je n'ai pu. Hier au soir je voulais t'écrire parce que c'était mercredi, mais malheureusement il n'y avait pas de temps pour le faire, et comme à l'ordinaire depuis mon retour. Papa est rentré à six heures, il vient de me faire la galanterie de sortir ; qui n'en profiterait ne serait pas ta meilleure amie, comme moi ta petite femme, qui à tous égards veux t'assurer toujours de ses sentiments, et en saisir la plus petite occasion, malgré tous les obstacles qui se rassemblent. Oui mon chou j'ai été bien chagrinée de toutes nos peines. Je les ai senties vivement, je les sens bien encore, et c'est tout simple, elles ne peuvent diminuer pour le présent, au contraire. Mais sois tranquille, je commence à les souffrir avec la plus grande patience. J'ai autant de raison qu'il m'en faut, et ce n'est pas peu. Tu veux savoir, cher ami, ce que me dit mon papa. Rien : il est toujours très froid, et demande à tout moment ce que je fais, sort de son bureau tout exprès, je ne puis pas te dire combien de fois dans la journée ; assez souvent pour m'empêcher de monter dans ma chambre quand cela me ferait plaisir, le tout pour qu'il n'ait rien à dire ; je ne me mêle plus du ménage, du moins que fort peu. C'est lui actuellement qui fait la dépense et compte avec De Louise. Tu comprends que c'est dur pour ta petite, qui sûrement ne mésuserait pas de la confiance de son père, et s'il voulait me rendre justice il agirait tout différemment. De plus il sait à n'en pas douter que je n'ai plus d'argent, puisqu'il ne m'avait donné que 9 livres pour mon voyage de Nemours, et que depuis il m'a donné pour Saint-Jean, et presque tous les jours il paie des petites dépenses, comme fil, etc. Cela me fait d'autant plus de peine que jamais je n'ai été comme cela avec lui ; au reste je prends mon parti sur toutes les épreuves qu'il lui plaira me donner. En fait d'argent j'ai mon frère, qui veut bien m'en prêter, c'est-à-dire donner. Je suis contente qu'il t'ait écrit ; puisque cela te fait plaisir, cela m'en fait aussi. Je suis obligée de te quitter encore, ma bonne a à faire de moi. Sans adieu cher cœur, des baisers dans cette place..... petit chou.

Letter 144 — W2-5902

[Vendredi] 30 novembre [1764].

Bonjour mon petit ami, je te dirai que mon papa depuis hier au soir est plus aimable avec moi. Il m'a embrassée hier et ce matin de meilleur cœur, et le plaisir que cela me fait me fait espérer qu'il continuera, et que j'aurai

quelque petit chagrin de moins à l'avenir, ce qui n'est pas indifférent. J'ai fait une copie de sa lettre, que tu dois lui écrire à papa. Je souhaite que tu la reçoives assez tôt. Je ferai tout ce que je pourrai pour que tu aies des nouvelles de ta petite aujourd'hui. Tu trouveras aussi cette paire de manchette que je veux que tu ne portes que la nuit, et qui n'a été faite que pour cela. Je voudrais bien envoyer les bonbons pour ma petite sœur, mais cela n'est pas possible par la petite poste. J'attends mon frère, que je n'ose faire venir de si tôt, car papa s'est fâché quand j'ai dit à mon arrivée qu'il viendrait peut-être dans quinze jours ; je lui ai écrit afin qu'il retarde un peu et ne soit pas inquiet.

Petit chou, je fais, et ferai tout ce qu'il faudra pour ne faire aucune imprudence. Tu vois que pour t'écrire, je prends mes précautions, et que je suis deux jours à t'envoyer une lettre. Je pense que c'est raisonnable pour mes lettres. Je défie bien à papa de les trouver. Elles ne sont plus enfermées, et elles sont mieux, ainsi que ton portait. Je n'ai rien à craindre. Le cœur et les anneaux j'ai le plaisir de les savoir bien enfermés dans ma poche, si je ne puis avoir celui de les porter comme à Nemours. Mon éventail est dans un endroit sûr. Ainsi n'aie aucune peur. J'ai grand soin de tout ce qui m'est cher, et je puis dire avec vérité des beaux et jolis présents de mon amant. Toi, chou, tu n'as pas de présent, et tout ce que tu me dis de charmant à ce sujet ne peut me persuader.

J'aurai donc bientôt un petit recueil, mon dieu que tu es aimable petit. Et tu as raison de prendre quelque plaisir à le finir, car j'en aurais beaucoup à l'avoir. Je voudrais bien te demander comme il sera, si ton portait est fait, s'il sera avec. Mais ne me dis rien si tu veux, je le verrai. Toujours mon petit je vous recommande de ne pas faire beaucoup de dépense ou vous fâchiez votre petite, ainsi choisissez...

Ma santé est assez bonne ; depuis deux jours j'ai un peu plus mal à la tête, à cause d'un rhume de cerveau, mais cela finira. Pour toi petit, tu me dis que tu te portes bien, j'en suis charmée ; malgré tout je ne peux m'empêcher d'être fort inquiète. La quantité de travail que tu as, et qui t'oblige à passer les nuits, me chagrine. Cela doit te faire mal, et t'échauffer extraordinairement. Ménage-toi, petit. Prends tes gruaux, c'est bon pour la poitrine, et pour le sang ; et tu sais qu'il t'est bon, il faut t'en servir. Je n'aurai donc de tes nouvelles que la semaine prochaine. C'est bien long, cher ami. Adieu, en attendant j'ai le cœur bien triste. .... Tu sais ce qui doit être dans cette place.

6 heures du soir.

J'ai peut-être, mon bon ami, encore un bon moment, et je veux te dire un mot de M. et Mme Doré, car cela te paraîtrait extraordinaire si je ne t'en parlais pas, d'après ce que tu me laisses entrevoir dans tes lettres, et ce que j'ai éprouvé aussi bien que toi. Si tu es fâché contre eux, je ne te donnerai sûrement pas le tort ; il n'aurait tenu qu'à moi de l'être souvent... mais j'ai vu qu'il entraînait plus de mauvaise humeur dans leur fait, que d'envie de nous séparer, comme tu l'imagines. Tu me diras que nous ne nous sommes pas



attirés les peines qu'ils nous ont procurées depuis peu, et qu'il ne leur coûtait rien de nous faire plaisir comme autrefois ; c'est vrai ; mais cela ne leur plaisait pas pour le moment, et je connais maman, pour le peu qu'elle ait quelque chagrin, elle a beaucoup d'humeur (et elle ne serait pas bonne à juger dans ces temps-là) et tous ceux qui l'entourent en souffrent. Elle n'aurait aucun reproche à me faire, je ne lui ai jamais manqué, tout ce qui lui fait plaisir paraît m'en faire, parce que je sais que c'est ce qui peut conserver son amitié, et de tous temps j'en ai été jalouse et me suis conduite en conséquence. Je suis très sûre qu'elle m'aime, je puis de même t'assurer qu'elle a pour toi beaucoup d'amitié, et qu'elle n'a pas changé sur ton compte. Tu en prendrais ton parti, mais crois-moi ; et oublie le passé, et brûle la lettre qu'elle t'a écrite, qui t'a fait de la peine, et qui m'en a fait beaucoup avant de te l'envoyer, pas moins après, étant sûre de l'effet qu'elle te ferait, n'imaginant cependant pas qu'elle te ferait paraître la mienne froide et à peu près du même style. Car il s'en fallait de tout qu'elle fût de mon goût, celle de maman, et j'ai été tentée de la déchirer ; j'aurais bien fait, car tu aurais trouvé la mienne comme à l'ordinaire, tu n'aurais pas eu tant de chagrin, et je ne serais pas moins sûre de l'amitié et attachement que tu as pour ta petite, quoique les lettres que tu m'as écrit, et adressé à mon frère dans le temps, soient faites pour me le prouver encore davantage s'il était possible ; et comme je te disais l'autre fois, je suis charmée de les avoir, et regretterai toujours la douleur où tu étais lorsque tu les a écrites, parce que je n'aimerais jamais à te savoir du chagrin, surtout de cette nature ; je suis incapable de t'en procurer, petit ami, et petit chou, qui pour me faire grand plaisir brûlera la lettre de notre maman, si ce n'est pas fait, et lui écrira sans peine, quand il en trouvera occasion. Tu me le promets, cher ami. Ta petite le veut, et t'embrasse de tout son cœur ; et bonsoir, car je crains que papa ne rentre. Un baiser..... chou.

Je t'écrirai quand je le pourrai. Reçois mille amitiés de ta petite femme. Embrasse ma petite sœur et bonne amie. Toujours mes compliments à M. Gudin si tu lui écris.

Letter 145 — W2-5901

Undated. [Probably the very beginning of december 1764.]

Ne croie pas que ce soit pour te désobliger, mon cher ami, que je te rends ce que tu m'as envoyé de si bonne grâce, c'est uniquement parce que je suis très sûre de n'en pas manquer, et qu'à tous égards tu en as plus besoin que ta petite. Mais n'imagine pas, malgré mon refus, que j'oublie ce trait de ta part. Il serait charmant chez un ami, et je le trouve adorable chez celui qui veut être mon mari. Cela vient d'une qualité que j'aime à la folie, comme mon chou. Surtout ne m'en veux pas, car ce n'est pas l'intention de ta petite manon.

Ce sont d'autres pièces, parce que je veux garder celles de mon bon ami.

## Letter 146 — W2-5903

[Vendredi] 7 décembre 1764.

Il y a huit jours que je n'ai écrit à mon bon ami. Je n'ai en vérité jamais trouvé le temps si triste et si long. Je me reprochais continuellement de n'avoir pas fait dans mon triste billet un détail de tout ce que j'avais à dire à mon petit d'essentiel, d'après ce dernier et cruel orage qu'il nous est survenu. Je me chagrinais beaucoup, d'autant que tu peux croire qu'il était encore possible de nous envoyer des nouvelles de loin en loin, en nous servant absolument point de poste. Tu m'as deviné mon chou, en m'envoyant une lettre mercredi [5], et de te dire avec quel plaisir je l'ai reçue, tu l'imagines bien. D'abord ce jour là, sur les cinq ou six heures je sentais que tu ne pouvais pas être loin, et cette idée m'attristait encore davantage. Je n'osais me flatter que ce fut pour m'apporter de tes nouvelles. Enfin je vois Berget tout au soir, papa présent, ce qui dans l'instant m'affecta, et me fit beaucoup de peine, étant forcée de ne rien dire du tout, à cet homme qui ne me faisait aucun signe. Heureusement que papa fut se coucher le premier. Il prit ce temps, Berget, pour me donner et me dire tout ce dont il était chargé. Juge si ta petite fut contente ; elle ne pouvait l'être davantage. Depuis, mon cher ami, si j'ai tardé à t'écrire, c'est que je ne le puis faire qu'en tremblant, car je crois que papa devine ; cependant avec l'aide des postes il aura été sûrement s'informer, et ce que tu m'apprends de la lettre de mon frère en retard, et recachetée, nous le prouve encore plus. J'en suis très mortifiée, car je lui ai écrit il y aura demain huit jours, et cette lettre n'est faite que pour lui, contenant ton chagrin et les miens en détail, mais ce sera la dernière, je t'en assure mon chou, et ne me servant plus de la petite poste, et faisant ignorer à toute la terre que nous avons des nouvelles, excepté Berget qui me donnera ce que tu lui apporteras, et qui te rendra ce que je lui donnerai pour toi, et ma bonne, mon frère, quand il viendra, et de ton côté ma petite sœur, ce qui fait quatre personnes dont nous pouvons être sûrs. Mais voilà tout, mon petit, et si nous avions toujours fait de même, nous n'aurions pas tant de chagrin, car ce n'est que depuis que M. et Mme Doré nous ont voulu rendre quelque service, que cela va si mal et que tout s'est su, parce qu'à moins de le dire, cela ne pouvait être plus clair. Dans mon voyage de Nemours, si nous n'avions pas eu leur adresse, nous ne nous serions pas écrit si souvent, et peut-être rarement, et papa ne serait pas si mécontent de nous. Car il a avoué à M. Lebrun que la lettre que tu lui avais écrite il y a trois mois, il en avait été content, et qu'il t'avait répondu, et que tu aurais dû cessé de m'écrire, pour ne pas récidiver les mauvais propos que l'on avait tenus. Notre commerce de Nemours n'a pas fait taire les mauvaises langues. Cela a été dit aux fermes. Papa l'a écrit à M. Doré qui m'a écrit une très grande lettre à ce sujet, pour m'engager à ne plus t'écrire souvent, et ne point donner tant de chagrin à mon père (je n'ai point répondu à cette lettre, pour lui faire voir que je ne sais plus écrire souvent). Enfin c'est tout ce qui revient à mon père qui le fâche.

Tu le vois, mon petit chou, pour notre bonheur à venir prenons garde à nous, il n'est que trop vrai que nos malheurs sont en trop grand nombre ; tâchons de les diminuer par notre conduite, gardant absolument notre secret pour avoir de nos nouvelles. Sans adieu, cher ami à sa petite qui met un baiser..... comme elle te le donnerait de tout son cœur, et je descends vite mon chou.

Quatre heure et demi passé.

Un moment pour dire à mon petit que quand je ne lui écris pas, ce n'est pas me prouver que je ne pense pas à lui. Je travaille depuis huit heures du matin jusqu'au soir sept, huit. Et sois persuadé que mon ouvrage ne m'occupe pas assez pour passer un quart d'heure sans être à toi. Tu me dis que tu es content de ta besogne, cela me fait grand plaisir, et dis-m'en toujours quelques mots. Je ne sais si tu feras bien d'envoyer un exemplaire à papa.<sup>a</sup> Ces derniers malheurs font que je ne te le conseille pas ; cependant si cela retardait encore, je veux dire ton impression, nous verrons dans le temps ce que tu auras à faire. Pour ta petite, tu lui en donneras un exemplaire ; j'y comprendrai ce que je pourrai, mon chou, et cela ne peut rien faire à personne.

Actuellement il y a huit jours que je me désole fort, et tu as raison, à quoi cela sert-il ? à rien ; aussi j'aurais maintenant la force de prendre le temps comme il viendra ; toutefois sans faire aucune imprudence, il n'en faut plus, mon cher ami, convenant, non pas avec tout le monde, qu'il y en a trop.

Je suis triste mimi, et bien triste ; je sens que tu ne l'es pas moins. Est-il possible de vivre comme nous ? Si cela pouvait nous consoler, je dirais que nous ne sommes pas les seuls, mais au contraire, cette règle générale ne fait qu'augmenter les peines de cœurs comme les nôtres. Prenons patience, mon petit chou, souhaitons que cela finisse. Espérons malgré tous les obstacles, c'est fort. Au reste nous ne sommes peut-être pas faits pour être malheureux.

Adieu pour aujourd'hui. Je n'y vois plus clair, et puis je crains papa, qui est toujours à l'ordinaire ; tu m'entends. Nous avons en dînant parlé un peu plus.... de ses affaires... et de mon frère, et le tout est très indifférent pour ce qui nous regarde toi et moi. J'ai recommandé à mon frère de retarder son voyage, car je serais fâchée de lui causer du chagrin avec papa, à qui cela ne compte plus rien. Bonsoir cher ami, un baiser..... comme de ta petite manon, à demain.

Letter 147 — W2-5904

[Samedi] 8 décembre 1764.

Mimi tu verras que je ne t'ai pas écrit jeudi [6]. La raison, c'est que papa n'est pas sorti et ne m'a pas quitté. Hier je t'ai écrit un peu ; je comptais le

<sup>a</sup> Probably the booklet edition of his letter on large-scale and small-scale cultivation.

faire aujourd'hui, mais point du tout : papa est dans la salle et ne m'a pas quitté, ne pouvant ouvrir son bureau, et attendant le serrurier. Je ne puis te rien dire, faut de temps. J'envoie Berget demain chez toi te donner de mes nouvelles, et pour ne pas me servir de la petite poste j'aurai l'attention autant que je pourrai de donner à Berget une lettre pour te remettre le mercredi, ou le jour que tu le verras. Adieu, malgré tout ce que j'aurais à te dire, chou. Donne à ma petite sœur les bonbons ; embrasse-la de tout ton cœur pour moi ; j'aurais été charmée de lui écrire un peu, mais c'est bien impossible. Dis-lui mille choses pour ta petite, qui te fait à toi cher ami mille amitiés et te donne des baisers.....

Je me porte assez bien, mais on ne peut plus triste. C'est tout simple à croire.

Letter 148 — W2-5905

[Dimanche] 9 décembre 1764.

Tu étais inquiet, mon petit ami, tu attendais de mes nouvelles, aussi ai-je voulu que tu en aies de très bonne heure aujourd'hui. Tu es content, et moi aussi d'avoir eu les tiennes. J'attendais avec impatience, et ai été charmée à mon tour de causer avec notre honnête homme, qui m'a donné ta lettre, qui a été bien lue, et baisée depuis. Je ne suis pas étonnée de ce que tu me dis de M. Bertin, j'ai toujours pensé qu'il n'y avait rien à espérer de son côté, aussi ne t'en demandais-je plus de nouvelles. Pour ce qui vient de la part de M. Turgot, me fait grand plaisir ; je trouve que cette offre d'attente n'est pas désagréable, et je te conseille pourvu que cela ne dérange pas beaucoup tes autres occupations qui doivent être finies dans trois mois, d'accepter comme le veut ce monsieur, puisqu'il paraît te vouloir du bien. Et je t'avoue que cela n'est point du tout à refuser, surtout n'ayant rien de mieux en vue. Et tu as bien fait de lui donner ta parole. 1200 francs te mettront dans le cas de n'avoir plus besoin d'emprunter à ton père, chose qui n'est pas indifférente, quoique cependant c'est ton bien actuellement ; mais enfin tu en dépenseras moins, et si tu fais bien, quand tu auras cette place, ce serait de payer absolument tout ce que tu peux devoir, sur ce que tu dois recevoir de ton père bientôt, et le reste le mettre à profit parce qu'il faut qu'avec tes appointements tu trouves de quoi t'entretenir, et ne plus faire de dette. Tout cela je crois est selon ta façon de penser et ton goût, je n'en doute nullement, petit chou. Je remets à un autre moment tout ce que j'ai à dire à ce petit vilain, qui est peut-être enrhumé de m'avoir écrit ce matin sans feu. Fi de chercher à se faire du mal, pour faire du chagrin à sa petite.

Mardi 11 décembre [1764].

Mon petit, tu avais raison de penser que je serais moins triste dimanche [9]. Cela ne pouvait être autrement après avoir eu de tes nouvelles. Hier j'ai eu la compagnie de M. Lebrun ; il n'a été question de rien de lui à moi ; je ne sais ce que papa lui aura dit dans son bureau, mais encore il ne peut y

avoir rien de nouveau ; ainsi je suis un peu plus tranquille. Je n'ai pas le temps de t'écrire, mon chou, et j'imagine que tu dois m'en croire ; ce qui au vrai diminue la peine que cela me fait. Tu veux donc absolument que je garde ton argent, mimi, je le garderai. Non pas pour le dépenser, tu peux en être sûr. Je suis sensible, comme je dois l'être, à tout ce que tu me dis, et je t'en remercie de tout mon cœur, et t'assure que j'ai de quoi fournir à toutes mes dépenses, sans que papa m'en donne (ce qui ne durera pas toujours), parce qu'en tous temps j'ai su mettre à part pour l'occasion, et de longtemps je n'aurai recours à mon frère. Je l'ai fait par précaution, et encore plus pour lui faire plaisir, mais pour mon petit, quand je n'en aurai plus (ce qui ne peut m'arriver), je lui en demanderai. Ainsi, cher ami, tu vois que si je le garde, c'est parce que je ne veux plus que notre commissionnaire s'aperçoive qu'il y a toujours de l'argent dans nos lettres, et puis encore si décidément tu ne veux pas que je te le rende en argent, je saurai te le rendre autrement, car rien n'est si vrai que ta petite t'es infiniment obligée, et ne le dépensera pas pour elle. Adieu, petit chou, je ne puis t'envoyer que des baisers..... Ma bonne va sortir. Je lui donnerai ce mot, en cas qu'elle ait le bonheur de te rencontrer par les chemins. <sup>a</sup> Sinon elle le donnera ce soir à Berget pour demain, jour auquel tu lui as promis de le voir, ce que ta petite manon attend avec plaisir. Encore un baiser..... et puis porte-toi bien. C'est tout ce que je souhaite. Adieu, cher cœur à moi. Songe que je n'oublie pas ma petite sœur et bonne amie.

Letter 149 — W2-5906

[Vendredi] 14 décembre 1764.

Mon petit, quand j'ai reçu ta lettre mercredi [12], j'étais fort triste ; elle m'a fait grand bien. Imagine que mon papa s'est avisé de parler de nous à ma bonne mardi [11] au soir, et de lui faire cent questions, auxquelles elle a très bien répondu, faisant toujours l'ignorante ; sur toutes choses si elle ne me voyait pas écrire, et qu'il fallait le lui dire tout de suite, la menaçant même car il était de mauvaise humeur. Cependant la pauvre femme s'en est tirée répondant de son mieux, et tout de suite est venue à moi me conter tout, et se désoler avec moi qui n'aime point les nouvelles scènes. J'ai fait mon possible à souper pour avoir mon air ordinaire, triste, mais pas assez pour qu'il s'aperçoive que je savais ce qu'il venait de dire à ma mie, et le lendemain qui était mercredi [12] et que notre homme devait venir pour calfeutrer des fenêtres, il est encore venu dans la tête à papa de demander à ma mie si un tel ne me servait pas et que s'il le savait il ne mettrait plus les pieds à la maison, et qu'elle le lui demande. Elle s'en est défendue, assurant à papa que puisque je ne m'étais pas confiée à elle, à plus forte raison il ne saurait sûrement rien, et qu'il était inutile de l'en instruire. Bon, dit papa, il est vrai qu'il vaut mieux ne rien dire, mais je vous recommande de me dire

<sup>a</sup> Mlle Le Dée was quite terrible at spelling. The original here is « ma bonne vats sortir. je lui donnerai ce mots. en qu'a quelle est le bonheur de te rencontré par les chemins. »

tout ce que ma fille fait, quand je ne la vois pas, et le soir rester avec elle jusqu'à ce qu'elle soit couchée, et ne me manquez pas. Tu sens bien sa réponse, mon chou, elle ne veut point faire de peine à papa, mais elle veut encore moins nous en faire, je la connais, et je prends patience, après m'être bien chagrinée. Je ne te dirais pas ceci s'il ne fallait pas pour notre bonheur à venir faire l'impossible pour que papa ne se doute plus de rien. En conséquence, cher ami, tu ne viendras plus les mercredis. Ce sera les samedis, pour le dimanche ; cela vaudra mieux, du moins il ne s'apercevra pas que les mercredis sont des jours de préférence... ainsi de demain en huit. Mimi, arrange-toi sur cela, et pense à ta petite, comme elle pense à toi. Un baiser..... et adieu, cher cœur. Voilà papa qui vient. La peur me prend....

[Samedi] 15 décembre [1764].

Mon cher ami, il est de fait que je ne peux pas écrire sans frayer. Papa est pour moi un espion, toujours à sa tâche ; c'est bien dur, et il n'y a pas moyen, il faut en prendre son parti. Si j'ai eu plus de chagrin cette semaine, j'en aurai peut-être moins les autres. Il est vrai que j'en ai eu de toutes les façons. Ce que papa exige, ce qu'il craint, ce qu'il veut, cela renferme beaucoup de choses, et ce qui m'a affecté encore, c'est que sa santé n'est pas bonne ; il a eu la fièvre la nuit du mercredi [12] au jeudi [13], il change étonnement, et de tout cela il n'en revient à fanfan que beaucoup de peine et de chagrin, et tu me connais assez, mon petit, pour en avoir quelque idée. Cependant le plaisir de penser à toi, à tout ce que j'aime, me fait soutenir le tout avec courage, sois-en sûr, mimi, et n'aie point d'inquiétude. D'ailleurs je me porte assez bien, je n'ai eu en incommodité que ce qu'il serait impossible que je n'eus pas, qui sont de très mauvaises digestions, parce que je suis obligée de manger souvent sans faim. Mais je regarde cela comme rien. Chou, je n'enverrai pas souvent chez toi, dans la crainte que l'on ne soit rencontré et pour te faire savoir qu'il faut prendre les samedis. Je ferai mettre ce mot à la petite poste aujourd'hui. Je souhaite qu'il te parvienne sans malheur, et ce qui me rassure, c'est ce que tu m'as dit. Pour la grande poste je n'écrirai plus, dont bien me fâche. Je voudrais que mon frère vienne, mais comme papa lui a écrit quand M. Doré s'est en allé, et que nous n'avons pas eu de ses nouvelles, je suis inquiète de ce que papa lui aura dit. Il me tarde de le voir. Dans ta dernière tu me dis que tu as été un peu incommodé dimanche [9]. Je suis bien charmée, cher ami, si cela n'a pas eu de suite ; mais c'est que tu ne te ménages pas assez, et que tu ne sais pas obéir à ta petite : c'est très laid, chou, aie donc soin de ta santé, puisqu'elle le demande avec ta fanfan qui est bien de tout son cœur ta petite amie manon. Des baisers..... et je te quitte.

Dans la semaine je tâcherai de t'écrire un peu. La marche que tu prends pour tes affaires n'est pas mauvaise et je te causerai du petit ménage à mon tour. Mais adieu pour aujourd'hui. Je t'écris en m'habillant pour aller dîner en ville chez M. Debenne, et je n'ai pas trop de temps. À samedi, chou.

## Letter 150 — W2-5907

[Mercredi] 19 décembre 1764.

Il nous faut être dix jours sans nouvelles, cher ami. Sans doute que tu trouves cela, comme ta petite, fort triste. Aujourd'hui devrait être un bon jour, avoir une lettre de son petit, mais point, il faut attendre à samedi [22]. Heureusement que je n'aurai rien de désagréable à t'annoncer cette semaine. Papa ne dit plus mot, et nous ne sommes pas plus mal ensemble ; c'est toujours de même, car il ne change en rien. Mais sans en prendre mon parti il me semble que je souffre toutes ses rigueurs avec toute la patience et la soumission que je lui dois, ce qui m'empêche de me chagriner ; le tout pour faire plaisir à mon chou, qui ne le veut pas.

Cher cœur, de tout ce que tu me dis de tes affaires et des places que tu as en vue, je vise tout de suite à la meilleure, qui est belle, de premier secrétaire de l'intendance<sup>a</sup>, pas tant pour le revenu, que parce que tu ne serais plus dans le cas de changer, et que nos parents, surtout les miens, aiment beaucoup le sûr et le solide, et je ne serai sûrement pas ta femme, avant que tu sois en place, par la façon de penser de mon père : je le connais, et le crains, pour le temps où il faudra bien lui arracher son agrément. Cependant dès qu'il est impossible que tu ne parviennes à une place honnête, je ne m'inquiète point de l'avenir, Dieu permettra que nous soyons l'un à l'autre ; je ne veux pas même en douter. Il est vrai, cher ami, que ce ne pourrait être si tôt que tu l'imagines. Je serais tentée comme toi de m'en flatter, tout m'y engage, mais ce qu'il est impossible d'oublier, c'est que nous ne sommes pas nos maîtres, et qu'il faudra malgré nous attendre, mon petit chou. Je compte même sur un an, ou deux, pour te donner le temps d'avoir les places qui se présenteront, afin d'en choisir une bonne, si celle de l'intendance de M. Turgot te plaisait moins, ou qu'il fallût trop de temps pour l'obtenir. Si tu es mon petit, aux appointements ce mois de janvier, ce sera toujours très bon. Tu me dis que tu ne les dépenseras pas, et que tu ramasseras de l'argent. N'y compte pas, mon chou : ce qu'il te restera, il faudra en avoir pour une montre... et puis du linge... et ton entretien dans ces commencements sera plus coûteux, mais tu auras de quoi fournir à tout. Ne vas pas croire et imaginer de ce que je te dis là, mon petit, que je ne pense pas comme toi, au sujet de notre petit ménage. Car je crois très fort que nous serions capables tous deux de vivre et de soutenir toutes les dépenses d'un ménage avec deux mille francs, sans tout dépenser. Mais je te le répète, nos parents ne pensent ni ne penseront jamais comme nous sur cet article. Ainsi prenons patience, mon chou. Conduis toujours tes affaires de ton mieux, et tout ira bien par la suite des temps et vivons dans l'espérance.

Adieu, mon bon ami, car je n'écris vraiment qu'en crainte. Si tu veux savoir des nouvelles de ma santé, je ménage ce qui m'en reste beaucoup. Je t'ai annoncé samedi [15] que j'allai dîner en ville, et sans avoir beaucoup

<sup>a</sup> Limoges.

mangé le dîner m'a fort incommodée. Il est vrai que j'attribue cela à deux douzaines d'huîtres, que j'ai mangé comme on les sert actuellement à l'entremet, et comme jamais elles ne m'ont incommodé. C'était plutôt que j'étais mal disposée ; aussi je prends cette semaine de la rhubarbe dans ma soupe. C'est fort bon pour l'estomac, et je crois que cela me fera du bien. Adieu, mon cher ami, de tout mon cœur ta petite, et des baisers..... comme pour son amant.

[Vendredi] 21 [décembre 1764].

Me voilà enfin à la sur-veille d'avoir de tes nouvelles. Mon cher bon ami, je ne pense qu'à cela, parce que cela me fait grand plaisir, et puis à tout ce qui t'intéresse, mimi. Je ne puis te dire tout ce que je pense ; je ne trouve absolument pas le temps d'écrire, mais sois fort persuadé de toute la peine que cela me fait : elle est des plus sincères. Je suis ta petite manon, ta meilleure amie, c'est tout dire, petit chou. Tu verras demain notre pauvre Berget, qui a été toute la semaine malade d'une chute, et qui n'est pas encore bien. J'en suis bien fâchée. Je prie Dieu qu'il nous le conserve, car nous en avons grand besoin. Ma mie malgré toute sa bonne volonté ne nous peut servir de même. Pour moi elle me fait grand bien ; quand nous sommes par hasard seuls, je cause avec elle de tous nos chagrins. Comme elle nous aime, elle les sent, et cela me console, et me soulage pour le moment. Elle me charge toujours de te dire mille choses. Elle ne va pas dans les rues qu'elle t'y cherche de tous ses yeux. Faut-il te dire que ta petite en fait de même ? Non. Adieu donc, mon petit chou, puisque je t'aime comme tu sais, et que je n'ai pas le temps de te le répéter. Des baisers..... mimi, et j'attends les tiens. Embrasse toujours ma petite sœur pour moi. Je me porte assez bien, ne t'inquiète pas, chou.

Letter 151 — W2-5908

[Lundi] 24 décembre 1764.

Mon cher bon ami, j'ai reçu de tes nouvelles hier, que j'attendais encore avec plus d'impatience qu'à l'ordinaire. Il me semblait que tu avais beaucoup de choses à m'apprendre et je ne me trompais pas. J'ai heureusement trouvé le temps de lire toutes mes lettres à mon aise, et de bien prendre tous tes baisers. Mais mon petit chou, je suis pénétrée de savoir qu'il y a plus de quinze jours que tu es dans le chagrin. Pourquoi ne me l'as-tu pas dit ? Je ne le sens pas moins actuellement ; j'étais à cent lieues de croire, et même d'imaginer que ton père fût capable de solder et de faire de pareil compte avec toi. C'est injuste, c'est dur, etc., néanmoins j'aime beaucoup la façon dont tu t'es conduit ; il est malheureux que ton oncle ne sache point se servir du droit, que son titre de curateur lui donne, et il est mal à lui de ne pas mieux prendre tes intérêts. Voilà comme sont tous les parents, qui à les entendre dire, nous veulent beaucoup de bien. Cependant cher ami, si tu es obligé de perdre 1000 livres et plus par l'entêtement et la mauvaise humeur



de ton père, et la nonchalance de ton oncle, il faut en prendre ton parti et ne t'en plus chagriner. Il est de fait que c'est fort triste pour toi, et pour moi ta petite, qui prendrait toujours un tendre intérêt à tout ce qui t'arrivera, mais il est en nous de nous consoler, cher petit. Déjà des enfants comme nous ne sont point faits pour faire trop sentir à nos pères les torts qu'ils peuvent avoir, s'écartant de l'obligation où ils sont d'élever leurs enfants et d'en avoir soin, jusqu'à ce qu'ils soient en âge ; encore s'ils ne peuvent plus longtemps, ou qu'ils manquent de qualité, que cependant la nature ne sait point refuser à de vrais pères.... Malgré tout, mimi, il faut que cette perte réelle te paraisse moins sensible, parce que tu vas être appointé, et que si tu n'étais encore un an ou plus sans rien gagner, tu aurais pu dépenser sur ton bien, et il aurait même été impossible que tu ne dépensasses presque autant que ce que tu perds... Toutefois c'est une idée que l'on se forme avec peine, je conçois cela à merveille, mon chou, mais aussi il vaut mieux perdre et n'avoir point de reproche à se faire (ce qui cependant ne serait pas possible) surtout vis-à-vis d'un père. Continue d'agir comme tu fais avec le tien, reçois ce qui sera en sa volonté. Avec ces 1500 livres, tu paieras des dettes, tu auras tout ce qu'il te faut pour ton voyage, et tout ce qu'il te sera nécessaire tout de suite. Je ne veux pas dire une autre montre : si tu crois pouvoir garder la tienne ton voyage, si elle est assez bonne ; mais c'est un peu de linge. J'aimerais que pour commencer tu te donnes une demi-douzaine de chemises, pas trop fines, bonnes pour la campagne, et pour mettre la nuit. Tu auras de quoi sans tout dépenser, et avec ce que tu épargneras dans l'année, l'hiver prochain tu auras tout ce qu'il est nécessaire d'avoir en linge, pour un peu de temps. Il te faudra donner au moins un habit, et puis une autre montre, c'est une dépense pour la vie, et qu'il faut faire... Après tout cela, mon chou, vous épargnez pour fonder un petit ménage, et dans le temps tu seras content, et moi aussi ; nos peines et chagrins se dissiperont bien vite, et je suis même persuadée que le plaisir d'être ensemble et de vivre aussi agréablement que nous sommes capables, nous les ferons oublier ou plutôt nous rendrons la vie encore plus douce. En attendant, mon petit chou, souffrons avec patience, parce que nous nous aimons de tout notre cœur, et que vraiment cela diminue les peines. Sans adieu, cher ami, console-toi, voilà des baisers..... qui doivent t'y engager. Ta petite manon te dit adieu à regret, jusqu'à demain, si elle a le bonheur de trouver un petit moment favorable pour te donner de même des baisers..... avec plaisir, et te dire ce que je ne peux aujourd'hui, petit chou, cher ami, à moi manon.

[Mardi] 25 [décembre 1764], huit heures.

Bonjour petit ami, je serais fort bête aujourd'hui si je n'étais sûre que tu vas prendre ce tendre baiser dont mon frère sera le porteur, avec tous ceux que je lui ai déjà donnés pour toi, parce que j'ai à peine dormi une heure cette nuit, ou plutôt ce matin ; mon frère étant arrivé à dix heures du soir, comme pour me conduire à la messe de minuit, et depuis les dix heures que j'ai vu papa qui était déjà couché, le bien recevoir, nous avons été ensemble

à causer jusqu'à 5 heures ce matin, excepté le temps de la messe. Ainsi tu vois que pareille nuit n'a pu que me faire beaucoup de bien. J'avais tant de choses à dire à mon frère pour me soulager (et à lui dire, et assurer ce qu'il sait il y a déjà longtemps), à quel degré tu m'es cher, mimi, et combien je t'aime et t'aimerai toujours, telles choses qu'il arrive, car ta petite est de cœur tout à toi, et tu le mérites si bien, cher ami. Un baiser..... comme pour mon chou, et mon frère te le portera le plus tôt qu'il pourra sortir pour te trouver, et avoir le temps de causer avec toi. J'ai bien du plaisir à savoir qu'il va te voir, et s'expliquer au sujet des lettres. Adieu, cher cœur, à samedi [29].

Je suis bien sensible au plaisir que ma petite sœur veut me procurer travaillant pour moi. Dis-lui ce qu'elle sait, que je l'aime de tout mon cœur, et un baiser.....

[Undated. — Same day.]

Imagine, mon chou, que nous sommes si bien avec papa nous deux mon frère, qu'il ne veut pas nous quitter. Il n'a pas été possible que mon frère parte ce matin. Cette après-midi nous allons tous trois chez M. Debordes ; mon frère passera chez toi. Il te faut donner un baiser..... et adieu.

Letter 152 — W2-5909

[Mercredi] 26 décembre 1764.

N'est-ce pas cher ami qu'un frère est bien commode. Il a été agréable pour moi d'avoir de tes nouvelles par lui. C'est toujours une fois de plus, quoiqu'il fût tard, où de bonheur je n'avais pas encore dormi quand il est rentré ; si c'eût été l'été j'aurais passé le temps à la fenêtre laissant un côté ouvert par-dessous le rideau sans que ma bonne (qui ne sait pas la course de mon frère) s'en soit aperçu, et je n'aurais pas perdu... ce qui déjà me donnait tant de regret de ce que mon frère n'avait pas pu m'avertir de son arrivée, moi étant sûre que papa n'irait pas à la messe de minuit. Je t'aurais cher cœur fait savoir le bon moment de nous voir, malgré que j'eus avec moi la femme du brigadier, jeune femme douce et aimable, dont la figure m'a intéressé, et à qui je plais beaucoup et qui en conséquence m'a fait demandé devant mon papa la permission de me faire compagnie cette nuit de Noël, ce que j'ai accepté, ne pouvant faire autrement, car j'ai tout de suite pensé qu'il fallait renoncer à vouloir nous voir, ce qui m'occupait il y avait longtemps. J'attendais à la sur-veille à t'en parler, espérant pourtant que c'était très possible, jusqu'à ce que cette dame m'a fait demandé ; encore avec mon frère nous nous serions arrangés, et nous nous serions vu plus d'une minute. C'est une perte qui me fera toujours de la peine, avec celle de cette nuit où tu es venu si près de la maison ; s'il eût fait clair de lune, nous nous serions vus. Ah, cher ami, j'en suis vraiment triste ; quand cela se réparera-t-il ? C'est ce que j'ignore, et toi aussi ; c'est désolant. J'ai

bien pris tous tes baisers, chou. Puisque c'est notre seule ressource il ne faut pas y manquer, et c'est avec tout le plaisir que les tiens me font que je veux t'en envoyer ici sans compter..... car mimi ce serait perdre son temps, et je n'aime pas à rien perdre. Et toi, mon chou, ne serais-tu pas plus content si nous nous étions vus ? Je ne puis en douter, je le savais, et ta lettre me le dit encore ; preuve que j'ai raison d'être fâchée, et d'espérer de notre peu de bonheur. Cher ami, tiens, je te fais en idée mille amitiés.

Tu as bien fait, chou, de choisir une femme qui puisse nous servir, et sans avoir pensé à te le dire je savais qu'il nous fallait quelqu'un pour que ma petite sœur puisse me faire tenir tes lettres quand tu seras à Limoges, et pour toujours c'est encore mieux, et il n'y a pas de danger qu'elle les porte à Berget. Il y a des heures et des endroits où elle pourra le trouver. Il est vrai que par ma mie je serai servie plus vite, ce qui n'est pas indifférent pour ta petite ; ainsi nous verrons. Ce qu'il y a d'embarrassant c'est qu'elle ne sort que quand papa le veut, et que pour les provisions il n'y a point d'heure, ni de jour marqué, mais ayant des jours marqués comme le pourront être ceux de la grande poste, je m'arrangerai avec ma bonne, et la ferait sortir pour des riens qui pourraient paraître utiles aux yeux de papa, qui est pourtant de meilleure humeur. Je voudrais bien comme toi que ce fût ta lettre, qui est bonne, charmante, et qui m'a attendri singulièrement, et que je garde, car l'idée de la perdre n'est pas mauvaise, et est plutôt très bonne, mais il faut attendre quelque temps. Mon frère sera venu plusieurs fois, et elle n'aura pas l'air fait exprès, comme papa le soupçonnerait s'il la trouvait actuellement. Tu auras voulu voir le paquet ; j'en ai déjà vu trois de Corbeille, et qui n'avaient sûrement pas été enlevés ; tu pourrais dire que je ne m'y connais pas ; si, mon petit, car il en est venue une ici de mon frère qui l'avait été, nous n'avons pris garde qu'à celle-là, mais c'est facile à connaître, et j'ai dans l'idée qu'il n'y a que celles qui viennent à Paris qui sont ouvertes, et que celles que l'on lui envoie ne le sont pas, et comme je te le dis, chou, je crois en être sûre par celle que j'ai vue. Si c'est son cachet je lui ai donné celui dont je me servais, ainsi nous verrons... Toujours je suis très contente que mon père l'ait si bien reçue. Cela me confirme les soupçons qui étaient déjà fondés.

Mais j'ai autre chose à dire à mon bon ami de plus agréable, et de plus gai : oui, mimi, je t'aime en petite femme, de tout mon cœur, et te donne les plus tendres baisers..... mon chou ne t'y trompe pas, je reprends la plume, écoute, avec mes lettres que m'as-tu envoyé cette nuit, ce que je te rendait comme le voulant et souhaitant que tu pu croire le vrai, que je n'en ai pas besoin, que je suis reconnaissante de la façon dont tu as agi avec moi et tout ce que je t'ai déjà dit. Mais tu veux absolument que je sois la dépositaire de ton argent, et pour cela tu m'en donnes des raisons qui ne sont pas mauvaises pour le temps que tu seras en campagne. En conséquence ta petite consent à ce qui te fait plaisir, ne voulant jamais te fâcher, petit chou, et tu dois penser quand je t'assure que je ne m'en servirai pas pour moi, ce n'est pas que je veuille te faire de la peine, c'est mon chou que je n'en ai pas besoin ; je n'ai que cette raison là à te répéter. Je garderai donc ce que tu voudras ; tu me diras seulement ce que tu veux que je donne à cette femme,

pour ma mie c'est mon affaire, ainsi qu'à Berget à qui je donne même plus souvent qu'à ma mie. Tu me diras que tu veux continuer à donner à Berget. Tu n'auras qu'à me dire pendant que tu seras absent, je ferai pour toi ce que tu voudras pour te faire plaisir. Adieu, cher petit, papa ne va pas tarder à finir ses états. Mon frère ne s'est en allé qu'à dix heures, j'ai eu du monde à dîner, et M. Lebrun. Rien de nouveau. Papa devrait rester longtemps dans son bureau, mais je le crains. Bonsoir mimi. Il n'est pourtant que 7 heures.

9 heures du soir.

Comme ma bonne sort demain, va chez Mme Benvaut, elle mettra cette lettre à la petite poste, petit chou à moi, et je crois que mon frère m'a dit que tu enverrais vendredi [28]. J'en préviendrai Berget qui sera peut-être ici et qui pourra de même se trouver au coin de la rue de Babylone. Je te souhaite un bon voyage, mon cher ami, si tu vas à Versailles ces jours-ci. Je t'écrirai demain si je puis ; en attendant reçois tous mes baisers..... et crois-moi de tout mon cœur ta petite manon et ta petite femme, et bonsoir malgré moi, puisqu'il faut obéir et se passer de lumière. Adieu tout de bon mon petit. Ce n'est seulement que pour me coucher.

[Jeudi] 27 [décembre 1764], 8 heures.

Bonjour, cher cœur, n'aie point d'inquiétude, je me porte mieux. Fais mes compliments et amitiés à ma petite sœur. J'aurais de tes nouvelles demain ou samedi, et si tu vas à Versailles je n'enverrai pas de lettres chez toi, si par hasard je le pouvais, que tu ne sois revenu. Voilà des baisers..... mon petit chou, je n'ai point le temps d'écrire.

Letter 153 — W2-5910

[Vendredi] 28 décembre 1764.

C'est aujourd'hui que j'ai des nouvelles de mon petit. Il faut vite lui écrire un petit mot pour peut-être le dernier de l'année. Nous la finirons, mon chou, sans nous voir ; c'est triste, mais il est bien plus triste encore de passer le premier jour de l'an sans être embrassée de ce que l'on aime. Cela me fait beaucoup de peine, plus que je ne veux et ne peut te le dire, cher ami. J'avais fait le projet de te faire pour tes étrennes une jolie paire de manchettes, différente de celle que tu as. Je n'ai pas pu, dont bien me fâche. Je les ferai le plus tôt possible, car je n'ai pas de plus grand plaisir que de travailler pour toi. J'espère aussi donner de mon ouvrage à ma petite sœur, et sans Mme Doré qui m'en accable, le tout serait fait ; et vraiment cela me fait du chagrin, d'autant mieux que ce n'est pas ma faute, car depuis que je suis revenue de la campagne, j'ai travaillé tous les jours, comme quelqu'un

qui n'aurait pas de pain<sup>a</sup>, pour me débarrasser d'une partie de l'ouvrage à Mme Doré, et je n'ai pas avancé comme je le comptais ; j'en suis au désespoir, petit chou. Pour me consoler je voudrais que tu fûs là avec moi un petit moment ; mais c'est impossible. Comme il ne faut pas que tu y perdes je t'envoie des baisers..... comme je te les donnerais de tout mon cœur.

Je suis beaucoup mieux avec papa, mimi, il continue d'avoir un air moins dur avec ta petite ; c'est toujours quelque chose. Si tu peux, envoie-lui ta brochure<sup>b</sup>, et une lettre au jour de l'an, je crois que cela ne fera pas un mauvais effet. Adieu, cher ami, une bonne fin d'année, je te souhaite ainsi qu'à ma petite sœur. J'ai si froid que je ne peux plus écrire.

Je te fais mille amitiés mon petit chou.

Voilà bientôt le moment que Berget va sortir. Il faut donner un baiser..... à son amant. Me donneras-tu de bonnes nouvelles, cher ami, je ne sais ; je suis triste, et plus triste que je ne suis ordinairement, quand je suis près d'avoir une lettre de mon chou. Serais-tu incommodé ? Te serait-il arrivé quelque chose quand tu t'en es retourné la nuit ? Ne me cache rien, dis-moi tout ce qui t'arrive, et tout ce qui peut t'intéresser. Adieu mimi, de tout mon cœur ta petite femme manon.

J'ai écrit un mot à mon frère. Imagine qu'il a emporté la clef de la porte de notre grande chambre qui donne sur la montée. Je crains que papa ne s'en aperçoive. J'ai déjà trouvé pour ma mie qui a demandé cette clef, une raison qui lui a fait croire que par étourderie il l'avait mise dans sa poche, ce qui est vrai aussi, et je dirai de même à papa s'il nous le demande. Adieu, petit ami, je vais dans l'instant me débarrasser de la lettre pour Mme Doré du jour de l'an, que papa m'a dit d'écrire, et qu'après moi il mettrait un mot. Juge un peu ce que sera cette lettre, comme jamais je ne lui ai écrit, car je trouve que je n'ai rien à lui dire. Cependant de façon ou d'autre, elle ne saura point ce que je pense à aucun égard, et je ne paraîtrai point fâchée, comme elle le pense peut-être depuis plus d'un mois que je lui ai écrit. Fais de même, petit ami, et surtout qu'elle ne puisse deviner que nous avons des nouvelles. Ne lui parle de rien que de tes affaires. Adieu.

Letter 154 — W2-5911

[Samedi] 29 décembre 1764.

J'ai eu beau envoyer, mon petit ami, tu n'es pas venu hier, et j'avais raison de ne faire que douter que j'aurais de tes nouvelles. Aujourd'hui que c'est le jour je me flatte d'en avoir et je souhaite que tu n'aies rien de triste à m'apprendre. J'attends avec impatience. Ne manque pas, mon petit chou, de venir chercher le baiser..... de ta petite manon qui t'aime autant qu'el-

<sup>a</sup> Although she was in fact terrible at spelling, Mlle Le Dée was witty and her letters prove it.

<sup>b</sup> Probably the booklet edition of his letter on large-scale and small-scale cultivation.

le en est capable. Je te remercie bien fort de toute la peine que tu t'es donnée pour mon petit recueil, je t'en sais un gré infini et serai bien contente quand je l'aurai. Ma petite sœur est bien bonne de s'être prêtée à recommander ce que tu avais gâté, je lui fais mille remerciements, et autant d'amitiés, et l'embrasse en idée de tout mon cœur. Adieu mon petit chou pour cette année. Je te souhaiterai l'autre de bien bon cœur ; il est vrai plus agréablement si j'avais le plaisir de te voir.

Je ne dirai pas à mon bon ami que je suis enrhumée, parce que c'est ma faute, et que cela ne sera rien, car j'en aurai soin s'il augmente ; du reste je me porte bien, chou.

Letter 155 — W2-5912

[Lundi] 31 décembre 1764.

Il ne m'a pas été possible de t'écrire hier, mon bon ami, et j'ai passé une journée très triste. Tu verras que j'ai envoyé Berget vendredi [28], samedi [29], comptant d'après ce que mon frère m'avait dit que tu enverrais. Tu ne l'as pas fait, chou, il faut que ce soit pour aujourd'hui, ou bien il te serait arrivé quelque chose de nouveau, et mes idées et mes inquiétudes doubleraient, et j'aurais beaucoup de chagrin de ne rien savoir. Peut-être est-ce ton voyage de Versailles et une foule d'affaires qui t'auront fait remettre à me donner de tes nouvelles aujourd'hui. Si c'est cela, mon petit, tu auras bien fait, et j'oublierai dans l'instant toute ma tristesse. Tu sais bien, cher ami, tout ce que je pourrais te dire au commencement de cette année. Déjà nos souhaits entre nous doivent se ressembler et être sincères, et c'est avec un vrai plaisir que je t'assure, mon petit, de tous les miens, ainsi que de mes tendres sentiments, et d'une amitié constante cette nouvelle année, étant pour toujours si Dieu le veut, ta petite manon, ta meilleure amie, et ta petite femme, qui te donne des baisers..... de tout son cœur, mon petit cher ami. Tu dois bien penser que demain sera un triste jour pour moi. Nous ne nous sommes pas vus l'année passée le premier jour de l'an, c'est vrai ; mais nous nous sommes vus le quatre, et puis nous n'étions pas longtemps sans nous voir, au lieu qu'il y a eu le jour de Noël, 25 de ce mois, quatre mois mon petit chou que je ne t'ai vue ici. C'est désolant pour le cœur de ta petite. Ayons donc plus de bonheur, mimi, cette année 1765, que nous n'avons eu en 1764. Je le souhaite bien fort, et pour notre satisfaction espérons, petit, autant qu'il est possible. Si j'ai de tes nouvelles j'aurai un peu moins d'ennui demain, et cela me fera grand bien, car imagine que s'il pleut je serai obligée d'être la matinée dans un fiacre, que papa prend ordinairement pour faire des visites, choses qui me déplaisent, après quoi j'irai dîner tête à tête avec Mme Beuvant, et pour finir la journée gaiement passée l'après-midi chez M. Desbordes, on dînera, M. Lebrun et mon papa. De ne faire qu'entrevoir mon petit chou, pour lui donner un baiser..... me plairait mieux que tout cela, et je crois que tu n'en doutes pas, mimi. Adieu, pour le dernier jour de l'année et le premier de l'autre. Je te fais en idée mille et

mille amitiés, petit chou que j'aime et adore de cœur. Un baiser..... pour mon amant.

J'attends, j'attends.... ainsi que tu peux le deviner. Tu diras à ma petite sœur pour moi que personne dans le monde ne peut lui faire de meilleurs souhaits pour cette nouvelle année, que je l'aime de tout mon cœur, et que je l'embrasse de même, t'en donnant pourtant, petit ami, la commission. Et adieu, car je suis très pressée. À 5 heures j'envoie Berget.

\* \* \*

*There is half-a-dozen of undated letters in the collection, that I have kept out of this, because I was incapable of determining even an approximating date, and therefore their content (which was not that important) could not serve any purpose.*

UNDATED

Letter 156 — W2-5921

Dimanche 4 (Maybe mars 1764), à 7 heures.

Bonjour mon petit. Tu seras bien aimable si tu viens dîner. Papa, avec qui je viens de régler mon dîner, m'a demandé si maman n'avait prié personne. Je ne l'en ai pas assuré, tout en lui disant que nous attendions la réponse de comédie, de M. Guillaudu et de M. Dupont. Il m'a dit à cela qu'il viendrait peut-être dîner et qu'il fallait que le dîner se trouvât bon. Ainsi petit arrange toi comme tu voudras avec tes affaires, et viens ; papa ne sera pas surpris de te voir. À midi et demi au plus tard.

Letter 157 — W2-5917

Undated. (Summer 1764.)

Mon bon ami, je ne puis absolument pas t'écrire. Tu ne saurais croire ce qu'il m'en coûte. J'ai écrit ce matin à notre maman une grande lettre que papa n'a pas vu, qui arrivera pour le sûr à la fin du mois, et je la prévien qu'il faudra qu'elle m'emmène voir mon petit chou qui ne peut sortir, et que j'ai le malheur de n'avoir pu aller chez lui, à cause de ces cousines qui ne s'en vont que tout à la fin de la semaine. Cela ne te peut faire autant de peine qu'à moi, j'en suis sûre, petit. J'étais bien inquiète hier au soir, je me suis couchée sans lettre, et tout me disait qu'il devait m'en venir une ; mais ce matin j'ai envoyé ma mie voir son oncle, qui n'avait pas eu le temps de l'aller chercher hier, et qui lui a donné. J'ai reçu tout ce que ce petit avait à

me dire d'intéressant. J'éprouve dans l'instant ce qu'il m'en coûtera le mois d'octobre. Je sens tout le chagrin que doit avoir mon petit, sur tout ce qu'il m'apprend. Je partage bien sincèrement la peine de ces deux amants. Dis-leur que personne après mon petit ne peut en être plus triste, et ne sent mieux leur chagrin que ta petite qui les prie d'en être persuadés et qui leur fait à tous deux un millier d'amitiés et qui leur souhaite tout ce qu'ils souhaitent eux-mêmes. Je ne te dirai rien, mon petit chou, je ne puis te l'écrire. Si je te voyais, tu ne douterais pas de l'effet de ta dernière. Cependant tu connais ta petite, et tu dois être sûr de l'amitié qu'elle a pour son chou, et si tu as lieu d'être triste, elle l'est autant que toi, ah, pour le moins. Non, je ne peux plus te parler, adieu. J'avoue que je ne suis pas raisonnable, mais ce n'est pas ma faute. Prends deux baisers.... mon petit ami, et mon vrai petit chou. Ménage toujours ta chambre. Bonsoir tous trois et consolez-vous, rien de si aisé à dire, me direz-vous, je ne le sais que trop, et je vous plains fort.

Letter 158 — W2-5913

Vendredi. (Summer 1764.)

Mon petit, l'orage est calmé, l'on garde tout à fait le silence, étant contents de ce que l'on a fait, et dit, se persuadant que pour leur faire plaisir, nous nous oublierions et prendrions notre parti sur les prétendus obstacles qu'ils s'entêtent de soutenir, et qu'ils croient capables de nous séparer pour toujours, d'après leur façon de penser, mais qui ne sera jamais la nôtre : ils feraient mieux de s'y attendre ; au surplus laissons les croire tout ce qu'ils voudront, jusqu'à ce qu'il soit temps ; ils en seront plus tranquilles. Ce qui me déplaît c'est que nous le sommes moins qu'eux et que nous sommes obligés de passer des jours bien tristes, étant privés de tout ce qui peut nous dédommager d'une attente si longue, car il y a huit jours que je n'ai eu de tes nouvelles. Cela me paraît un siècle, et ce n'est rien ; je suis d'une inquiétude affreuse, je ne sais rien de tout ce que je voudrais savoir, et de tout ce qui m'intéresse dans ce monde. Petit chou, je sors demain ; si je pouvais espérer de te voir, je serai bien contente. Ce ne peut être que dans mon chemin, ou du moins à peu près. Je vais passer la journée rue des Orties<sup>a</sup>, et en prenant la rue du Bac je pourrais me détourner, prendre la rue où se mettent les fiacres, et qui fait traverser le bureau des coches de Versailles ; nous descendrions cette rue pour revenir au bord de l'eau et nous quitter un peu avant le Pont Royal. Nous nous verrons petit ami au moins un quart d'heure ; nous causerons, et le tout nous fera plaisir. Je serai sûrement dans cette rue aux fiacres à 8 heures et demi. Ma bonne m'assure qu'il n'y a rien à craindre. Nous n'avons pu encore savoir où travaille notre pauvre homme. Mon frère ne s'en est point informé. J'avais oublié de lui dire, ne pensant qu'à ce que je voulais avoir pour le moment. Lundi auras-tu pris un pareil baiser.... de ta petite ? Mardi aura-t-il été assez heureux mon com-

<sup>a</sup> This street, which does not exist anymore, was situated close to today's Carousel du Louvre.



missionnaire pour te trouver ? Je saurai demain tout. C'est hier que j'ai fait le projet de te voir, en causant un peu de temps avec ma mie, n'étant ainsi que toujours occupée de mon petit chou, que j'aime bien, et que je verrai demain : cela ne dépend que de toi, petit, aussi je me flatte d'avoir ce plaisir. En attendant je te fais mille amitiés et t'embrasse de tout ce qui est à toi.... Ta petite manon.

Il faut te dire que j'ai été encore hier à cette comédie bourgeoise pour la troisième fois ; c'est après la barrière<sup>a</sup> ; cette maison, qui a une grille pour entrée, elle appartient au baron de l'Esclapon, qui s'est lassé d'avoir toujours cette maison sans être louée, et qui a actuellement un nommé Martin qui est traiteur, qui donne des fêtes, et dimanche bal et feux d'artifice. Le baron a fait il y a longtemps décorer un très grand salon, pour y faire jouer des comédies, et c'est les acteurs de chez M. de Joyansans qui représentent ; ils ont donné hier La Servante maîtresse, les Chasseurs et la Laitière, ils avaient annoncé Annette et Lubin, Annette soi-disant s'est trouvée mal, j'ai été un peu fâchée, car je souhaite fort voir cette jolie pièce. Nous avons des billets du baron de l'Esclapon, tant que nous en voulons ; il vient nous les faire ici, et nous sommes libres d'y faire entrer tous nos amis ou soi-disant tels. Hier j'y ai mené M. et Mme Debenne avec ma mie. Papa nous y est venu trouver. Si je pouvais avec un peu d'arrangement y faire entrer mon petit, papa n'en serait pas témoin. Je n'en désespère pas. Avec de la patience, comme dit très bien ce chou, l'on vient à bout de tout ce que l'on veut. Adieu et à demain 8 heures et demi.

Si par malheur tu ne pouvais te déranger demain, ta petite en serait bien triste.

Letter 159 — W2-5918

Samedi, 4 heures du soir. (Summer 1764.)

Cher ami, ce n'est pas aujourd'hui un jour heureux. Pourquoi ai-je été privée de te voir ce matin ? N'as-tu point reçu ma lettre d'hier, que ma mie a mise à la poste avant 6 heures bien près de chez toi ? Serais-tu malade, ou serais-tu allé chez M. Turgot, ainsi que tu me l'avais dit à son retour de Limoges ? Si cela est, tu n'auras pas pu deviner que ta petite espérait de te voir, et peut-être n'as-tu pas encore ma lettre. Je suis bien triste de ne savoir rien de tout ce qui m'inquiète et m'intéresse. Je suis sortie, petit chou, ainsi que je te le disais hier, à 8 heures j'étais rue du Bac, dans cette rue aux fiacres à la demie. Nous t'avons cherché jusqu'à 9 heures passé, après avoir fait plusieurs petites rues, j'ai traversé le bureau des cochés, j'ai été au bord de l'eau, j'ai retourné dans la rue du Bac, jusqu'à cette rue aux fiacres, sans ma mie, qui m'a averti que j'arriverai trop tard chez ma tante. Je serais encore à te chercher, sans peut-être que tu t'en puisses douter. J'ai malgré moi pris le parti d'aller chez ma tante, n'espérant plus te voir, et me désolé-

<sup>a</sup> Probably still the barrière de Sèvres.

lant. Ma mie pour me consoler me dit qu'elle était bien fâchée, qu'elle se faisait un grand plaisir de voir M. Dupont, qu'elle aime beaucoup.... Moi comptant passer la journée chez ma tante, je donne à ma mie un bouquet que je t'ai cueilli ce matin à 6 heures, et je la prie en s'en allant de te chercher le plus qu'elle pourra, que si elle te voit, qu'elle te donne mon bouquet, et te dise que je veux être dédommée ce soir. En entrant chez ma tante, je sais qu'elle ne dîne point chez elle, qu'il faut que je m'en retourne. Elle me fait déjeuner, et j'ai causé avec M. Le Brun jusqu'à dix heures. J'ai dit adieu à ma tante, et elle m'a fait promettre de revenir mardi. M. Le Brun nous a conduit jusqu'au Pont Royal ; en vain, j'ai encore regardé dans toutes les rues pour tâcher de voir mon petit, et n'avoir pas le chagrin de rentrer avec mille idées tristes dans la tête, et le cœur déchiré de douleur, et actuellement que je te fais le triste détail de ma matinée, je m'aperçois que je ne te dis rien, en comparaison de tout ce que je sens. Je crains que tu ne sois malade, et je ne puis m'en informer à personne. Il faut malgré moi que j'attende mon frère, pour savoir ce qu'il m'est indispensable de savoir, car ta santé est tout à fait chère à ta petite, qui ne cessera dans tous les temps de te recommander d'avoir soin de toi, petit. Je voudrais bien que mon frère vienne demain ou lundi, car s'il ne vient pas, je n'oserai mettre rien à la poste. Je sortirai encore mardi, sans pouvoir espérer de te voir. Je n'aurai point de tes nouvelles, et je passerai mon temps plus triste encore, et dans la plus cruelle impatience. Papa vient de sortir pour aller à la comédie. Juge, petit chou, s'il eût été possible de nous voir ce matin, et ce soir, si tu me l'avais demandé, quels bons moments. J'aurais pu te donner un quart d'heure de plus, sachant papa sorti je serais rentrée plus tard, sans qu'il en sache rien. Non tout me chagrine aujourd'hui. Si encore je pouvais espérer que tu ne fus pas malade, et que je ne tarderai pas à avoir quelques nouvelles, je serais contente, et moins triste, parce que réellement tu pouvais avoir à faire ce matin, et que malgré toi, me manquais. Mais non, ce ne serait pas la faute de tes affaires. Pour quoi faut-il que j'ignore de tout ce qui t'arrive, cher ami ? Tu sais l'intérêt que je peux y prendre. Adieu, je suis trop affectée pour t'en écrire davantage. Je suis sincèrement ta petite amie manon, qui te fait mille amitiés et t'embrasse..... petit chou.

Dimanche midi.

Je rentre et je lis tout ce que je désirais savoir et même plus que je ne souhaitais. Mon petit ami, je suis bien fâchée, j'ai le cœur pénétré de douleur de la lettre que tu as trouvée. Je ne comptais plus la voir, croyant l'avoir brûlée avec beaucoup d'autres. J'en ai eu bien assez de l'avoir lue une fois, sans la garder, je n'en ai jamais eu l'intention. Tu as vu ainsi que ta petite qu'une telle lettre ne peut convenir ni faire un bon effet à des cœurs qui sentent comme les nôtres. Tu dois l'apercevoir, il y a longtemps que je ne suis pas faite pour me servir des conseils de Mme Doré, que je les méprise souverainement, et que depuis que j'ai appris à la connaître je serais au désespoir de lui ressembler, même en tout point. J'aime mieux paraître moins aimable à tout l'univers, et si je n'ai pas son esprit et ses prétendues

bonnes qualités, je me trouve bien heureuse de n'avoir pas en récompense ses défauts, son peu de jugement, et son manque de sentiments, quoiqu'elle en dise, et veuille faire à croire... mais je me flatte que cette infâme lettre à tous égards ne te donnera pas, cher petit, aucuns mauvais soupçons sur ta petite, que tu la jugeras toujours d'après ce qu'elle te dit de cœur, et de tout ce qu'elle sent pour son ami, qu'elle a choisi, mais non pas dans l'intention d'être attachée à un homme, que par le désir qu'elle aurait d'avoir un mari. Ta petite est incapable de faire de pareils raisonnements, et a toujours souhaité d'être heureuse, connaissant le bonheur dont elle voulait jouir, et qu'il n'y a que toi au monde qui puisse lui faire goûter. Adieu, chou, je ne puis t'écrire, et j'ai mille choses à te dire.

Letter 160 — W2-5922

[Undated.] 3 heures. (Probably summer 1764.)

Je sors avec papa ; je ne rentrerai que tard. Prends ce baiser..... de ta petite qui est bien triste de ne pouvoir répondre à tout ce qu'elle a reçue, et baisé ce matin. Je t'écrirai demain si je peux. Mardi, trouve-toi rue du Bac à 8 heures. Nous prendrons des rues où il n'y a personne à craindre, et nous nous verrons et causerons. Adieu, chou que j'aime autant qu'il est possible d'aimer, et pour toujours. Tu recevras ce mot ce soir, et à mardi 8 heures du matin.

Je suis au désespoir de toute la peine que tu as eu samedi. Je t'en sais gré, ainsi que de l'envoi de ce matin. Je t'en donne ici..... le plus tendre baiser. À mardi, s'il est possible que nous soyons plus heureux.

Letter 161 — W2-5916

Undated. (Probably summer 1764.)

Mon petit, notre maman m'a écrit, elle nous a deviné. Il n'y a rien pour toi. Comme je n'ai eu la lettre qu'à quatre heures, je ne pouvais plus sortir, et je t'avertis que mon jour est pris et que c'est mercredi matin que j'irai rue du Roule, et je ferai bien le possible pour aller voir ce portrait qui ressemble à ta petite. Je crains fort de ne pouvoir être maîtresse de mon temps lundi, et je t'en prie petit, ne fais pas venir ta charmante sœur au Luxembourg, car ta petite ne se consolera pas de la savoir si près et sans l'avoir. Au reste, je te dirai cela dimanche, mais l'incertitude me chagrime. Adieu petit ami, il est une heure, et je me couche. J'ai mon oncle le chevalier depuis hier 5 heures ; il s'en ira aujourd'hui samedi, peut-être tard ; c'est ce qui me fait écrire bien vite ce petit mot, pour que tu ne m'attendes pas, et que tu saches à peu près ce que j'avais à te dire. Tu diras à ton petit chou, que ta petite amie l'embrasse de tout son cœur, et à dimanche, je t'en ferais autant. Adieu.

## Letter 162 — W2-5851

Undated. (Fall 1764)

Nous sommes tous trois mon cher ami du même sentiment, il ne faut pas absolument lui faire tenir ta lettre. Tu dois être content qu'il sache ta façon de penser, et tu serais cause qu'il aurait toujours des soupçons sur ta petite, sachant aussi clairement que tu la regardes comme ta femme future. Et je t'en prie, pour sa tranquillité, et la nôtre, ne lui écris point. C'est bien mieux. Maman, et Mme Doré et ta manon, te le défendent expressément. Je me suis aperçue hier que papa avait écrit l'après-midi. Je disais à ma bonne que c'était à toi. Je ne me suis pas trompé, et sa lettre ne peut pas te faire la même peine, et tes réponses m'en feraient. Nous ne pouvons trop garder notre secret. Un baiser à ce chou.

## Letter 163 — W2-5919

Undated. (Maybe around December 1764.)

6 heures, je trouve une bonne occasion de te faire parvenir ce billet demain. Bonsoir tout ce que j'aime.

Je n'ai pu sortir qu'à 10 heures passé. Je n'ai point vu notre femme, je suis rentrée beaucoup plus triste ; serais-tu malade, petit ami ? Mon dernier billet t'aura-t-il encore chagriné ? J'ai peine à le croire ; mais cette idée me vient ; notre femme serait-elle découverte ? Croit-on chez ton papa que c'est elle qui nous sert. As-tu eu quelques scènes de papa Dupont ? Tout m'inquiète et me chagrine ; il serait possible que tu n'aies pas pensé à la fête, ou que tu n'aies pas eu le temps de m'écrire. Si cela était, je me consolerais, mais je ne suis sûre de rien, et en attendant je ne puis que me livrer à toutes les idées qui viennent de cette amitié tendre que j'ai pour mon chou, ainsi que de tout mon attachement, et de tout ce que je lui suis. Tu le sais, mon cœur ; adieu, s'il est possible que ma mie sorte demain, elle saura de tes nouvelles.

## Letter 164 — W2-5899

Undated. (November or December 1764).

Tu verras que je voulais te donner de mes nouvelles aujourd'hui, mais le malheur m'en veut, et nous sommes faits mon bon ami pour en avoir. Je n'ai la force que de te dire un mot de tout ce que j'ai appris par M. Lebrun, que mon père a prié de me parler à sa place.

Sur notre commerce de lettres, et notre union qu'il désapprouve plus que jamais, il sait que nous nous sommes écrits tous les courriers à Nemours, et depuis que je suis à Paris. Il n'y a ni de ta faute, ni de la mienne. Nous ne pouvions mieux nous y prendre. Comment faire, il faut, mon cher

ami, nous sacrifier : vivre absolument sans nouvelles, car les peines que mon père me fait promettre seraient cruelles pour tous deux ; nous pourrions dire être séparés pour la vie, au lieu que malgré tous nos chagrins et tous les obstacles, les difficultés qui nous surviennent, nous pouvons encore vivre dans l'espérance, et toute ma consolation c'est que nos sentiments soient fondés sur l'estime. Adieu, mon cher ami, de longtemps ce papier sera le dernier.... Ainsi que ce baiser. J'écrirai à mon frère de temps en temps, qui en fera autant pour toi, s'il peut n'être pas découvert. Je ne conçois rien à tout ce qui nous arrive. N'aie point d'inquiétude, je soutiendrai tout. Ne m'écris plus, et ne t'avise pas d'écrire à papa je t'en prie.

## Contents

<i>Introduction</i> , by Benoît Malbranche	5
01 — MÉMOIRES DE P. S. DU PONT DE NEMOURS ADRESSÉS À SES ENFANTS	13
Chapitre I. Ce que je sais de ma famille paternelle.	13
Chapitre II. Ce que je sais de ma famille maternelle.	23
Chapitre III. Mon père et ma mère.	28
Chapitre IV. Ma première enfance.	33
Chapitre V. Mon séjour chez M. Viard, et quelles y ont été mes études.	41
Chapitre VI. Mes secondes études de métaphysique, de mathématiques, et d'art militaire, dans la maison paternelle. Appui et conseils que me donne ma mère. Je la perds à seize ans.	47
Chapitre VII. Situation où je reste chez mon père. Bontés que me témoigne M. d'Argenson le philosophe ; ce qui en résulte. Brouille entre mon père et moi ; notre séparation.	58
Chapitre VIII. Ma pauvreté, mes ennuis, mes dégoûts, mes projets pour en sortir.	66
Chapitre IX. J'apprends enfin l'horlogerie, pour acquérir le moyen de la quitter. Comment j'étudie aussi la médecine ; obligations que j'ai à M. Barbeau du Bourg. Pourquoi j'abandonnai cette étude que j'aimais.	75
Chapitre X. À quoi s'est passé mon temps depuis que j'ai quitté la médecine jusqu'au commencement de ma carrière politique. Mon ami de Pradt ; nos projets. Mlle Le Dée. Comment celle-ci a contribué à fixer mon destin.	82
Chapitre XI. Mes premiers pas dans ma nouvelle carrière, et leur peu de succès. M. de Choiseul. Services que m'ont rendus l'abbé de Voisnon et M. Poissonnier.	90
Chapitre XII. Mes premières études champêtres. Je livre à l'impression deux brochures qui me font trouver quelques protecteurs et des instructeurs. M. Méliand, M. de Mirabeau l'Ami des hommes, Voltaire. M. Quesnay veut bien me chercher et je me donne à lui.	98
Chapitre XIII. M. Quesnay, sa doctrine : à quel point il l'avait portée avant que je m'attachasse à lui.	104
Chapitre XIV. Intimité dont m'honore M. Quesnay. Petits chagrins que me donne M. Abeille. Part que j'ai eue à l'administration générale de l'Intendance de Soissons. Mon livre sur l'exportation et l'importation des grains. Mon séjour au Bignon. Mirabeau le fils. Projets de Mme de Pompadour et ce qu'elle comptait faire pour moi. Maladie et mort de cette dame. Abandon où cette mort jeta M. Quesnay et son élève.	112
Chapitre XV. M. Turgot prend de l'amitié pour moi. MM. Trudaine me donnent du travail à sa recommandation, et me traitent avec bienveillance. M. de Fourqueux. J'entre dans le monde. J'y perds du temps. Comment je m'en retire. Conseils que me donne M. Quesnay. Je suis employé à la description de la généralité de Soissons.	120

## 1763

02 — IRREGULAR STANZAS SENT TO CHOISEUL	130
Stances irrégulières au sujet de l'ordonnance qui établit trente-deux régiments de recrues pour tenir lieu de milices	130
03 — THE DEBATE AROUND ROUSSEL DE LA TOUR'S <i>RICHELLESSE DE L'ÉTAT</i>	133
I. La Richesse de l'État, par Roussel de la Tour	133
II. [Du Pont], Réflexions sur l'écrit intitulé Richesse de l'État	141
III. Comments by Melchior Grimm about the Richesse de l'État	150
IV. Letter from Voltaire to Du Pont, 16 August 1763	155
V. Réponse à l'auteur des Réflexions sur un écrit intitulé : Richesse de l'État	156
VI. [Du Pont], Réponse demandée par Monsieur le marquis de *** à celle qu'il a faite aux Réflexions sur l'écrit intitulé : Richesse de l'État.	158
VII. Observations du marquis de *** sur la Richesse de l'État	164
04 — LETTERS FROM MLE LE DÉE	171

## 1764

05. THE FREEDOM OF GRAIN TRADE	180
I. De l'exportation et de l'importation des grains	180
Avertissement	181
Préface	182
Chapitre I. Dépenses de la culture, et reprises du laboureur.	182
Chapitre II. Du produit net de la culture, et à quoi il tient.	184
Chapitre III. Observations sur la table précédente. Aperçu de l'état actuel de notre culture.	187
Chapitre IV. Effet du commerce ; quel sera le prix que la liberté absolue donnera en France au septier de blé.	190
Chapitre V. De l'accroissement de l'agriculture et des revenus, fruit de la liberté absolue du commerce des grains.	194
Chapitre VI. Continuation du précédent.	198
Chapitre VII. Objection : réponse ; Avantage pour le bas peuple dans l'augmentation des salaires.	201
Chapitre VIII. Objection, réponse. La liberté du commerce des grains occasionnera une diminution relative dans le prix des denrées, et notamment dans celui du pain.	204
Chapitre IX. Autre objection, réponse. L'accroissement de la population sera encore une conséquence de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains.	207
Chapitre X. Opinion passée sous silence. Avantage de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains, relativement à notre commerce extérieur.	209
Chapitre XI. La liberté extérieure du commerce des grains nous donnera le moyen de multiplier nos achats à l'étranger.	211
Chapitre XII. Autre avantage dans la liberté du commerce extérieur des grains, lequel nous devons à la position de notre pays.	212
Chapitre XIII. Conclusion.	213
Résumé.	214

Suppléments	222
Lettre à l'auteur de la Gazette du commerce. Extrait de la Gazette du 3 mars 1764.	222
Lettre à l'auteur de la Gazette du commerce, en réponse à la précédente. Extrait de la Gazette du 10 mars 1764.	227
Réflexions, pour servir de seconde réponse à la lettre insérée dans la Gazette du commerce, N <sup>o</sup> . 18.	233
II. Lettre au sujet de la cherté du blé en Guyenne	243
06 — THE PROHIBITION TO PUBLISH ANY WRITING CONCERNING THE ADMINISTRATION OF FINANCE	247
I. The original declaration	247
II. Remontrances du Parlement de Dijon	248
07 — THE DEBATE OVER LARGE-SCALE AND SMALL-SCALE CULTIVATION	252
I. Lettre d'un correspondant analysant le livre de M. Du Pont.	252
II. Extrait d'une lettre de M. Giroust, laboureur à Bussy-Saint-Georges, du 13 juin 1764.	255
III. Observation sur quelques articles du mémoire de M. Dupont, concernant l'exportation et importation des blés	257
IV. Avis divers, contenant des précisions sur la démarche de M. Dupont dans cette controverse	259
V. Défense de la grande culture, dans des Réflexions sur la culture des terres, au sujet d'une récente brochure de M. Le Trosne	260
VI. Examen critique de l'axiome n <sup>o</sup> 4 proposé par M. Le Trosne sur la grande et la petite culture	262
VII. Lettre de M. Dupont de la Société royale d'Agriculture de Soissons, à l'auteur de la Gazette.	265
VIII. Réponse du laboureur francomtois à la lettre de M. Dupont	278
08 — CORRESPONDENCE WITHIN THE SOCIETY OF AGRICULTURE OF SOISSONS	290
I. Lettre à M. le président Labouret	290
09 — LETTERS FROM M <sup>LLE</sup> LE DÉE AND OTHER LETTERS	301





